

J
103
H7
34-3
G685
A1
no. 1-3

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAR 05 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, February 18, 1993
Monday, February 22, 1993

Chairman: Brian White

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 18 février 1993
Le lundi 22 février 1993

Président: Brian White

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-93

An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-93

Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-93

Chairman: Brian White

Members

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Sheila Finestone
Peter McCreath
Barry Moore—(8)

(Quorum 5)

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, February 18, 1993

Lyle Kristiansen replaced Simon de Jong;
Barry Moore replaced Clément Couture;
Bruce Halliday replaced Greg Thompson.

On Friday, February 19, 1993:

Simon de Jong replaced Lyle Kristiansen.

On Monday, February 22, 1993:

Ron Duhamel replaced Herb Gray;
Sheila Finestone replaced Diane Marleau;
Clément Couture replaced Bruce Halliday.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-93

Président: Brian White

Membres

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Sheila Finestone
Peter McCreath
Barry Moore—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 18 février 1993:

Lyle Kristiansen remplace Simon de Jong;
Barry Moore remplace Clément Couture;
Bruce Halliday remplace Greg Thompson.

Le vendredi 19 février 1993:

Simon de Jong remplace Lyle Kristiansen.

Le lundi 22 février 1993:

Ron Duhamel remplace Herb Gray;
Sheila Finestone remplace Diane Marleau;
Clément Couture remplace Bruce Halliday.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 16, 1993:

pursuant to Standing Order 61(2), the House proceeded to the putting of the question on the motion of Mr. Mazankowski, seconded by Mrs. Browes, — That Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Economics envelope.

And the question being put on the motion, it was agreed to on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee in the Economics envelope.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mardi 16 février 1993:

conformément à l'article 61(2) du Règlement, la Chambre procède à la mise aux voix de la motion de M. Mazankowski, appuyé de M^{me} Browes, — Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

Cette motion mise aux voix, est agréée par vote.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 18, 1993

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, met at 11:02 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Lyle Kristiansen, Bruce Halliday, Diane Marleau, Peter McCreath and Barry Moore.

Brian White announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference, dated Tuesday, February 16, 1993 being read as follows:

ORDERED, —That Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, be now read a second time and referred to a legislative committee.

On motion of Peter McCreath, it was agreed, —That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Bruce Halliday, it was agreed, —That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that 3 Members are present, including the Chairman or in his absence the person designated to be Chairman of the Committee, provided a member of the Opposition is present.

On motion of Peter McCreath, it was agreed, —That during the questioning of the witnesses, the first spokesperson of each Party be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the Committee.

On motion of Lyle Kristiansen, it was agreed, —That the Clerk of the Committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required and for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

Don Blenkarn moved, —That the Committee sit at the following times;

- a) on Monday, February 22, 1993 at 7:30 p.m. to hear the Officials of the Department of Finance;
- b) on Tuesday, February 23, 1993 at 9:30 a.m. to noon to hear:
 - (i) Social Science Federation
Association of Universities and Colleges of Canada
Canadian Federation for the Humanities
 - (ii) Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
Canadian Association of University Teachers
Department of Sociology, University of Montreal

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 18 FÉVRIER 1993

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, tient sa séance d'organisation à 11 h 02, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Lyle Kristiansen, Bruce Halliday, Diane Marleau, Peter McCreath et Barry Moore.

Brian White annonce qu'il a été nommé président du Comité en application du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du mardi 16 février 1993:

IL EST ORDONNÉ, —Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de Peter McCreath, il est convenu, —Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Bruce Halliday, il est convenu, —Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer, ainsi qu'un membre de l'opposition.

Sur motion de Peter McCreath, il est convenu, —Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Sur motion de Lyle Kristiansen, il est convenu, —Que le greffier, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, soit autorisé à engager du personnel de soutien temporaire, selon les besoins, pour une période ne dépassant pas 30 jours après la présentation du rapport à la Chambre.

Don Blenkarn propose, —Que le Comité siège aux heures suivantes:

- a) le lundi 22 février, à 19 h 30, pour entendre les fonctionnaires du ministère des Finances;
- b) le mardi 23 février, de 9 h 30 à midi, pour entendre:
 - (i) la Fédération canadienne des sciences sociales, l'Association des collèges et universités du Canada, la Fédération canadienne des études humaines
 - (ii) la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, l'Association canadienne des professeurs d'université, le Département de sociologie, Université de Montréal;

c) on Tuesday, February 23, 1993 at 3:30 p.m. to hear:

- (i) International Council of Canadian Studies
- (ii) SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada

d) on Wednesday, February 24, 1993 at 3:30 p.m. to complete clause by clause consideration of Bill C-93.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

At 11:29 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, FEBRUARY 22, 1993

(2)

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, met at 7:36 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Brian White, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Clément Couture, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Sheila Finestone, Peter McCreath.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Jack Stilborn and Michael Dewing, Research Officers.

Witnesses: From the Treasury Board Secretariat: Douglas Patriquin, Assistant Secretary, Crown Corporation Directorate; Frank O'Brien, Analyst, Communications and Cultural Programs Division. *From the Department of Consumer and Corporate Affairs:* Howard Knopf, Senior Legal Analyst. *From the Department of Communications:* Hubert Lussier, Director, Arts Policy.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 16, 1993 relating to Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 18, 1993.*)

It was agreed, — That all documents received by the Committee be distributed in the language received with translations to follow as quickly as possible.

The witnesses made a statement and answered questions.

Don Blenkarn moved, — That the Committee hear from the Canadian Conference of the Arts and the Patent Act Trademark Institute of Canada, in the afternoon of Tuesday, February 23, 1993.

After debate thereon, Simon de Jong moved, — That the motion be amended by adding the name of the Minister of Communications.

After debate thereon, the question being put on the amendment and the result of the vote having been announced: Yeas: 3; Nays: 3.

The Chairman cast his vote in the negative.

Accordingly, the amendment is negatived.

c) le mardi 23 février, à 15 h 30, pour entendre:

- (i) le Conseil international d'études canadiennes,
- (ii) la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN);

d) le mercredi 24 février, à 15 h 30, pour mener à terme l'étude détaillée du projet de loi C-93.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

À 11 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 22 FÉVRIER 1993

(2)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, se réunit à 19 h 36, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Brian White (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Clément Couture, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Sheila Finestone, Peter McCreath.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Jack Stilborn et Michael Dewing, attachés de recherche.

Témoins: Du Secrétariat du Conseil du Trésor: Douglas Patriquin, secrétaire adjoint, Sociétés d'État; Frank O'Brien, analyste, Communications et programmes culturels. *Du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales:* Howard Knopf, analyste juridique principal. *Du ministère des Communications:* Hubert Lussier, directeur, Politique des arts.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 16 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 18 février 1993.*)

Il est convenu, — Que tous les documents reçus par le Comité soient remis aux membres dans la langue originale, la traduction devant suivre dans les meilleurs délais.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Don Blenkarn propose, — Que le Comité entende la Conférence canadienne des arts ainsi que l'Institut canadien des brevets et marques, le mardi 23 février, dans l'après-midi.

Après débat, Simon de Jong propose, — Qu'on modifie la motion en ajoutant le nom du ministre des Communications.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, obtient le partage des voix: Pour, 3; contre, 3.

Le président vote alors contre la proposition.

L'amendement est donc rejeté.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Simon de Jong moved, —That the Committee call the Ministers of Finance and Communications to appear before the Committee on Wednesday, February 24, 1993.

The question being put on the motion and the result of the vote having being announced: Yeas: 3; Nays: 3.

The Chairman cast his vote in the negative.

Accordingly, the motion was negated.

At 9:40 o'clock p.m., on motion of Peter McCreath, the Committee adjourned to the call of the Chair.

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

La motion est mise aux voix et adoptée.

Simon de Jong propose, —Que le Comité convoque les ministres des Finances et des Communications le mercredi 24 février.

La motion, mise aux voix, obtient le partage des voix: Pour, 3; contre, 3.

Le président vote contre la proposition.

La motion est donc rejetée.

À 21 h 40, sur motion de Peter McCreath, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, February 18, 1993

• 1102

The Chairman: The Chair sees a quorum. I'll call the meeting to order.

We're here to study Bill C-93, and as the first order of business I'd like to read to the committee the letter from the Speaker, which is addressed to me:

Pursuant to Standing Order 113, this is confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

It's signed by John A. Fraser, the Speaker of the House of Commons.

I'll invite the clerk to read the order of reference.

The Clerk of the Committee:

ORDERED:—That Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992 be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

The Chairman: I'll give a brief introduction of the staff who are assigned to the committee. I'm sure you all know our clerk, Mr. Sandy Birch. We'll also have from the Legislative Council Office, although he's not with us today, Mr. Robert Walsh; and from the Research Branch of the Library of Parliament, Jack Stilborn and Michael Dewing. The researchers will be with us later as well.

We have a few standard motions we need passed.

It is moved by Mr. McCreath that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

Motion agreed to

The Chairman: We have the standard motion on receiving and printing of evidence if quorum is not present.

It's moved by Mr. Halliday that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three members are present including the chairman and, in the absence of the chairman, the person designated to be chairman of the committee, and provided a member of the opposition is present.

Is there any discussion on that motion?

Mr. Blenkarn (Mississauga South): That's providing there's a quorum. If there's a quorum you can still hear evidence.

The Chairman: If there's a quorum, we have the regular rules of quorum.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 18 février 1993

Le président: Je constate que le quorum est atteint; la séance est ouverte.

Notre comité se propose d'étudier le projet de loi C-93. Le premier point à l'ordre du jour est la lecture de la lettre que m'a adressée le président de la Chambre:

Conformément à l'article 113 du Règlement, la présente confirme votre nomination comme président du Comité législatif sur le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Cette lettre porte la signature de M. John A. Fraser, président de la Chambre des communes.

Le greffier lira maintenant l'ordre de renvoi.

Le greffier du Comité:

Il est ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Je voudrais maintenant vous présenter le personnel qui a été affecté à notre comité. Vous connaissez déjà sûrement M. Sandy Birch, notre greffier. M. Robert Walsh, qui n'a pu se joindre à nous aujourd'hui, vient du Bureau du conseiller législatif. MM. Jack Stilborn et Michael Dewing, seront nos attachés de recherche, ils ont été détachés par le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement; eux aussi se joindront à nous plus tard.

La procédure prévoit quelques motions courantes que nous devons adopter maintenant.

Monsieur McCreath propose: que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *procès-verbaux et témoignages*, ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.

La motion est adoptée

Le président: Nous passons maintenant à la motion habituelle concernant l'audition et l'impression des témoignages en l'absence du quorum.

Monsieur Halliday propose que: le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents, ainsi qu'un membre de l'opposition.

Désirez-vous débattre cette motion?

M. Blenkarn (Mississauga—Sud): Cela vaut s'il y a quorum. Si le quorum est atteint, on peut également entendre les témoins.

Le président: S'il y a quorum, nous suivons les règles normalement applicables.

[Text]

Motion agreed to

• 1105

The Chairman: Next is questioning of witnesses. It is moved by Mr. McCreath that during the questioning of witnesses, the first spokesperson of each party be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the committee.

That is a standard motion as well.

Motion agreed to

The Chairman: The last standard motion concerns support staff. It is moved by Mr. Kristiansen that the clerk of the committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office and the chairman, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the committee has presented its report to the House.

That's a standard motion.

Motion agreed to

The Chairman: The next order of business is future business. Just before we do begin, I should mention that the clerk's office and my office have received several requests. I believe the clerk is distributing a list of the witnesses who have either sent briefs or requested to appear before the committee.

The meeting is open to discussion on the hearing of witnesses. Mr. Blenkarn, followed by Mrs. Marleau.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, the bulk of the people—indeed, the entire debate in the House and the people wanting to speak on this matter—all are involved in part III of the bill, which involves the combination of the social sciences with the Canada Council and the foreign work we do on international Canadian studies. It would seem to me the outside witnesses ought to be for that part.

Secondly, I think it's important that we hear from the officials from Treasury Board to tell us the nuts and bolts of the finances of this and, from the reorganization of government point of view, the efficiencies they hope to be able to attain with the amalgamations and changes proposed in the bill.

In that respect, I don't think this should take a great deal of time. I would therefore suggest the officials be called Monday at 7:30 p.m. and the witnesses be called Tuesday afternoon.

As to the witnesses, we ought to hear from the Social Science Federation of Canada, the Association of Universities and Colleges of Canada, and the Canadian Federation of the Humanities as the first bulk witness. They're all really going to say the same thing. Their briefs are essentially identical and it would probably be easier to have them all called, give them all their briefs, and then we can ask them all questions.

The second issue is the international part of it, and the second witness we ought to have on Tuesday is the International Council for Canadian Studies.

[Translation]

La motion est adoptée

Le président: Nous passons maintenant à l'interrogation des témoins. M. McCreath propose: que lors de cette interrogation 10 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Ici encore il s'agit d'une motion courante.

La motion est adoptée

Le président: Finalement, nous en venons au personnel de soutien. M. Kristiansen propose: que le greffier du comité, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, ainsi qu'avec le président, soit autorisé à retenir au besoin les services d'employés additionnels temporaires pour la durée du mandat du comité, pour une période ne dépassant pas 30 jours ouvrables après le dépôt de son rapport final.

C'est une motion courante.

La motion est adoptée

Le président: Avant de passer au point suivant, l'organisation de nos travaux, je voudrais vous signaler que le greffier, ainsi que mon bureau, ont reçu plusieurs demandes. Je crois que le greffier va vous distribuer maintenant la liste de témoins qui nous ont déjà soit adressé un mémoire, soit demandé de comparaître.

Nous allons donc maintenant discuter de la comparution des témoins. Monsieur Blenkarn, vous avez la parole, Mme Marleau interviendra ensuite.

M. Blenkarn: La grande majorité des intervenants éventuels—comme d'ailleurs tout ceux qui ont participé aux débats à la Chambre et qui voulaient prendre la parole à ce sujet—s'intéressent essentiellement à la Partie III du projet de loi qui porte sur le transfert des attributions du Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des Arts du Canada auquel on confie également les activités relatives aux études canadiennes à l'étranger. Il me semble que la convocation des témoins de l'extérieur portera sur cette partie du projet de loi.

D'autre part, je crois que nous devons entendre les fonctionnaires du Conseil du Trésor afin qu'ils nous renseignent sur les détails des mécanismes financiers concernant ce projet et, sur le plan de réorganisation gouvernementale, et qu'ils nous disent quelles seront les améliorations de rendement qu'ils espèrent obtenir de la fusion et des modifications proposées dans ce projet de loi.

À ce sujet, je ne pense pas que tout cela exige beaucoup de temps, et je vous propose de convoquer les hauts fonctionnaires à une réunion qui aurait lieu à 19h30 lundi, et les autres témoins pourraient être entendus dans l'après-midi de mardi.

En ce qui concerne les témoins, je crois que nous devrions inviter un premier groupe comprenant la Fédération canadienne des sciences sociales, l'Association des universités et collèges du Canada, et la Fédération canadienne des études humaines; ces organisations vont de toute façon dire toutes la même chose. Leurs mémoires sont pratiquement identiques et il serait probablement plus facile de les convoquer à la fois, leur remettre leurs mémoires, et les interroger toutes ensemble.

La deuxième question concerne l'aspect international, et le deuxième témoin que nous devrions entendre mardi serait le Conseil international d'études canadiennes.

[Texte]

On Wednesday we should go on to clause-by-clause consideration and clean up the bill.

This is a peanut bill, Mr. Chairman. Aside from the real concern expressed on clause 3 of the bill, if the bill had not had clause 3 in it, it would probably have passed the House on a voice vote without anything at all. Really, we are talking about only the one real issue, and that's my view of the bill. I don't believe there was a speech made by anybody in connection with the rest of it.

Mrs. Marleau (Sudbury): I beg to differ, sir. There were many speeches made by many people.

Mr. McCreath (South Shore): Many speeches, period.

Mrs. Marleau: Many speeches, period. I forget how many speakers we had, but we had a large number.

The Chairman: Oh yes, you had great hordes of them.

Mr. Kristiansen (Kootenay West—Revelstoke): Some of them actually spoke several times.

Mrs. Marleau: Not I. But I think it's absolutely essential that all the witnesses who have asked to appear before the committee be allowed to come and have their say and that we not just limit witnesses to part III. There may very well be some witnesses who would like to speak to part II, which concerns the Atlantic Canada Opportunities Agency, and I think that should be allowed as well.

I would suggest we do have a good list and we can hear most of these witnesses within one week, if that is your wish, but I think they should all be given a chance to come forward.

The Chairman: Could we first all agree that we hear the officials as the first step?

Mrs. Marleau: Certainly.

The Chairman: Can we have some agreement that we can try to schedule the officials for Monday evening? Is that acceptable to the committee?

• 1110

Mr. Blenkarn: We haven't received anything, by the way, from any witness. There have been no briefs submitted from anybody from Atlantic Canada. We had one speaker. Mr. Dingwall spoke about it, but nobody said anything or produced anything. I really don't know why you'd want to call them if they don't want to produce a brief.

Mrs. Marleau: It's like this. If they're interested in appearing, they should appear. We shouldn't prevent them from appearing.

Mr. McCreath: No, I don't think so. This bill has had eight times the amount of time devoted to debating it in the House of Commons as was devoted to debating the Maastricht Treaty in the British House of Commons. It's possible we could have sat for many days hearing witnesses, regardless of the fact that they may all represent the same constituency. But my honourable friends opposite have preferred to spend the time debating this bill, four full days in

[Traduction]

Mercredi, nous passerions à l'étude article par article du projet de loi pour conclure alors nos travaux.

Ce projet de loi ne pèse pas très lourd, monsieur le président, à l'exception toutefois de la Partie III, car si cette partie n'existait pas, il aurait probablement suffi d'un vote par oui ou non pour qu'il soit adopté par la Chambre. Il n'y a ici qu'un seul problème sérieux, et c'est ainsi que je comprends ce projet de loi. Je ne me souviens pas avoir entendu un seul discours portant sur un autre aspect de cette mesure.

Mme Marleau (Sudbury): Je suis désolée, mais je ne suis pas d'accord. Nous avons entendu beaucoup de discours de la part de nombreux intervenants.

M. McCreath (South Shore): Beaucoup de discours, un point c'est tout.

Mme Marleau: Beaucoup de discours, un point c'est tout. Je ne sais pas exactement combien d'intervenants ont parlé, mais ils étaient nombreux.

Le président: Oh oui, ils étaient légion.

M. Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Certains d'entre eux ont d'ailleurs pris la parole plusieurs fois.

Mme Marleau: Sans moi. Mais j'estime essentiel que tous ceux qui ont demandé à comparaître devant le comité puissent effectivement venir expliquer leur point de vue et nous ne devrions pas limiter les témoignages à la Partie III du projet de loi. Il est fort possible que certains témoins désirent parler de la Partie II qui traite de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et, à mon avis, nous devrions les entendre.

Il me semble que nous avons là une bonne liste de témoins et que nous pouvons entendre la plupart d'entre eux en une semaine, si vous le désirez, mais je crois que l'on devrait permettre à tous ces témoins de se présenter.

Le président: Sommes-nous d'accord pour entendre tout d'abord les hauts fonctionnaires?

Mme Marleau: Certainement.

Le président: Sommes-nous d'accord pour prévoir leur comparution lundi soir? Est-ce que le comité accepte cette proposition?

M. Blenkarn: De toute façon, nous n'avons rien reçu des témoins, rien ne nous est parvenu de qui que ce soit de la région atlantique. Une personne en a parlé, M. Dingwall, mais personne d'autre n'a soulevé la question ou soumis un document quelconque. Je ne vois pas pourquoi vous voulez convoquer cette organisation si elle ne désire pas déposer un mémoire.

Mme Marleau: Voilà de quoi il s'agit: si elle désire se présenter, nous devrions l'entendre. Nous ne devrions pas lui fermer la porte.

M. McCreath: Non, je ne le pense pas. Le débat à la Chambre des communes sur ce projet de loi a déjà duré huit fois plus longtemps que celui qui portait sur le traité de Maastricht à la Chambre des communes du Royaume-Uni. Il se pourrait que nous siégions pendant plusieurs jours pour entendre des témoins représentant les mêmes intérêts. Mes collègues de l'autre côté de la table ont préféré consacrer quatre jours entiers à débattre de ce projet à la Chambre.

[Text]

the House. Several of the members opposite spoke several times, though it's difficult to notice any difference in what they said in their various speeches.

I heard Mr. Dingwall's speech on Enterprise Cape Breton. I forget whether it was two or three times, but he said basically the same thing both times. Quite frankly, this bill has already taken up far more of Parliament's time than warrants a routine budget implementation bill, which is what it is, a budget that was passed a year ago.

I think if you look at the list of witnesses, there are people who have indicated that they wish to speak. There is a considerable redundancy. The issue debated at length and brought out by the opposition was, as Mr. Blenkarn said, the folding of SSHRC into the Canada Council.

If we invite the two umbrella groups that are represented there, which are numbers 1 and 7 on the list here, and you include AUCC, which speaks on behalf of all the tertiary institutions, and then turn around and have individual professors or individual groups of professors, who are already represented either in the Social Science Federation or the Canadian Federation of Humanities, it is simply redundant. I think it's unnecessary.

So to have those three institutions, you really have every academic in the country represented. I think the ICCS is a separate issue. They too are an umbrella group that speaks for something like 30 or 35 international organizations of Canadian studies. You might say they are representative of the principal client group affected by the international cultural programs. I can't recall anybody in the House speaking to that issue although the ICCF has developed a brief. I have met with some members. I know they came to see me. So I think there should be provision to hear from them.

I think the schedule proposed by Mr. Blenkarn is eminently reasonable. It does provide an opportunity for people whose views have been articulated through various members in the House to come before the committee and directly present the case. I think it's appropriate for the committee to hear that. But as for tying up a great deal of time hearing people wearing different hats and coming before the committee and saying the same thing on several different occasions, I can't agree with that.

Mrs. Marleau: I understand the fact that this bill was debated in the House but I certainly don't want to take the blame for this bill coming so late after February's budget. It is Bill C-93, you'll notice. It was only one of the last bills presented. We did not sit, although we could have sat, during the referendum.

So I beg to differ. It isn't all the opposition's fault. The government often does not —

Mr. McCreath: The government —

The Chairman: Let's hear her out.

[Translation]

Plusieurs députés de l'opposition ont pris la parole à plusieurs reprises, mais il était difficile de voir dans quelle mesure leurs discours différaient l'un de l'autre.

J'ai entendu M. Dingwall parler d'Entreprise Cap Breton. Je ne sais pas s'il en a parlé deux ou trois fois, mais essentiellement il n'a fait que se répéter. En toute franchise, ce projet de loi a déjà occupé le Parlement plus longtemps que ne le doit un projet de loi de mise en oeuvre d'une mesure budgétaire, et c'est bien de cela qu'il s'agit, et ce budget a été adopté il y a déjà un an.

La liste des témoins qui ont demandé de comparaître est pleine de redondance. Comme M. Blenkarn l'a dit, la question qui a été débattue en long en large par l'opposition c'est l'attribution des fonctions du Conseil de recherches en sciences humaines au Conseil des Arts du Canada.

Si nous invitons les deux organisations cadres qui figurent sur la liste aux numéros 1 et 7, et si l'on y ajoute l'Association des universités et collèges du Canada qui parle au nom de tous les organismes tertiaires, pour entendre ensuite des universitaires qui désirent comparaître individuellement ou en groupe, alors qu'ils sont déjà représentés soit par la Fédération canadienne des sciences sociales, soit par la Fédération canadienne des études humaines, nous n'aurons tout simplement que des répétitions. Cela me semble inutile.

Donc, si ces trois organisations sont convoquées, elles représenteront pratiquement tous les universitaires du pays. La situation est différente en ce qui concerne le Conseil international d'études canadiennes. Là encore, il s'agit d'un groupe cadre qui parle au nom de 30 à 35 organisations internationales d'études canadiennes. On pourrait dire que ce conseil représentent le principal groupe touché par les programmes culturels internationaux. Je ne me souviens pas avoir entendu quelqu'un soulever cette question à la Chambre, bien que le Conseil international d'études canadiennes ait préparé un mémoire. J'ai rencontré plusieurs membres de ce conseil; je sais qu'ils sont venus pour me voir. Je crois donc que nous devrions les entendre.

Le programme proposé par M. Blenkarn me semble tout à fait acceptable. Il permet à ceux dont le point de vue a été présenté par différents députés à la Chambre de soumettre leur cas devant notre comité. Leur audition me semble tout à fait appropriée. Par contre, je ne peux pas accepter que l'on consacre beaucoup de temps à entendre différents individus dire la même chose au nom de différentes associations.

Mme Marleau: Je reconnais que ce projet de loi a déjà été débattu en Chambre, mais on ne peut certainement pas me blâmer pour la longue période qui s'est écoulé entre la présentation du budget en février et le dépôt du projet de loi à la Chambre. Notez le numéro de ce projet de loi, c'est le C-93, l'un des derniers qu'on ait déposés. Pendant la période référendaire, le Parlement n'a pas siégé, ce qu'il aurait pu faire.

Donc, je ne suis pas d'accord. On ne peut pas dire que c'est l'opposition qui est responsable. Le gouvernement, très souvent, ne fait pas. . .

M. McCreath: Le gouvernement. . .

Le président: Laissez-nous entendre la députée.

[Texte]

Mrs. Marleau: —push things, and then at the last minute it's hurry up, hurry up. I think that's unfair. It's definitely unfair.

These people have taken the time to write and request to come forward before this committee. They should be given the right to do so. It isn't going to take that many more days. We don't have 15 lists. We have one request from someone to appear on part VII. I think we should honour that. I think we should hear those who have taken the trouble to contact us already to come before us. It's absolutely essential.

This is a democracy, sir. If you want cooperation, then allow people to have their say. You don't know, they may have some very valid points we might be able to adopt to make this work in a much better way. I think that's what you have to remember. This is a democracy. People have the right to have their say. They may have ideas better than ours.

• 1115

Mr. McCreath: Mr. Chairman, if I could respond to that—

The Chairman: No, just a second. I have Mr. Kristiansen, and then I'll go to Mr. McCreath.

Mr. Kristiansen: I want to agree with my colleague that especially for the organizations listed here, numbers 1, 2, 3, 4, 5, and 7 and 10 particularly, we should make provision. Some of them may share somewhat similar jurisdictions but they are each of them organizations representing a significant body of opinion and they have taken the trouble...

In addition to this both Mr. Skelly and Mr. de Jong have heard from a number of people. One of those is in a different area, one having to do with the amalgamation of the review panels and the commission dealing with the RCMP. We don't appear to have anything in writing on that, but I know there's some concern that there should be provision for witnesses.

I can't see the great need for a rush to get this through within two days. It would appear to me, and I think the suggestion was eminently reasonable, that a week is not too long to allow all those who have expressed an interest, particularly those linked organizationally, to be able to appear before the committee and to give some opportunity for others that have approached individual members to be able to make a brief case.

It may be that individuals may be requested to put in a written submission rather than appearing in person. Perhaps we can expedite things in that way. But I think the request that's been put forward is quite reasonable. We ought to provide a little more time for genuine debate.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, we could possibly consider meeting again Tuesday evening and hearing some more witnesses, but I can't let pass Mrs. Marleau's remarks.

I would remind her of the debate on December 11, when her own party, when the debate had concluded, rather than let it go by, put a hoist motion on the table. They all proceeded to speak again to prevent the bill from passing.

[Traduction]

Mme Marleau: ...de gros efforts pour faire avancer les choses puis, à la dernière minute, il faut se presser et aller très vite. Cela me semble injuste, assurément.

Ces personnes qui veulent témoigner ont pris le temps d'écrire et ont demandé à comparaître devant notre comité. On devrait leur accorder ce droit. Cela ne va pas nous occuper tellement davantage. Nous n'avons pas une quinzaine de listes. Nous avons une demande provenant d'un intervenant qui veut parler de la Partie VII. Je crois que nous devrions honorer cette requête et recevoir ceux qui ont pris la peine de se mettre en rapport avec notre comité pour en être entendus. C'est absolument essentiel.

Nous sommes en démocratie, monsieur. Si vous voulez de la coopération, permettez aux intéressés de se faire entendre. On ne sait jamais, ils pourraient peut-être soulever des points très valables que nous pourrions adopter pour que ce travail se fasse bien mieux. Nous sommes en démocratie; il ne faut pas l'oublier. La population a le droit de s'exprimer. Ses idées peuvent être meilleures que les nôtres.

M. McCreath: Monsieur le président, si vous me permettez de répondre...

Le président: Non, un instant. Je donne la parole à M. Kristiansen, ensuite M. McCreath interviendra.

M. Kristiansen: Je suis d'accord avec ma collègue; j'estime plus particulièrement que les organisations numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 7 et, plus particulièrement 10, devraient être invitées. Certaines d'entre elles représentent des intérêts similaires, mais chacune d'elles reflète également un point de vue important, et elles ont pris la peine...

De plus, M. Skelly et M. de Jong ont été approchés par plusieurs personnes. L'une d'elles s'intéresse à un domaine différent, le regroupement des commissions d'examen et la commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada. Il ne semble pas que nous ayons reçu de documents écrits à ce sujet, mais je sais que d'aucuns pensent que l'on devrait entendre des témoins à ce propos.

Je ne vois pas pourquoi il faut accélérer les choses et tout terminer en deux jours. Il me semble, et j'estime cela tout à fait raisonnable, qu'il n'est pas excessif de consacrer une semaine à ceux qui s'intéressent à cette question, plus particulièrement à ceux qui font partie d'une organisation; cela leur permettrait de témoigner et donnerait également à d'autres, qui se sont mis en rapport avec certains députés individuellement, d'intervenir brièvement.

Il est possible de demander aux témoins individuels de présenter un mémoire écrit au lieu de comparaître en personne. Cela nous ferait gagner du temps. Il me semble cependant que la demande qui vous est soumise est tout à fait raisonnable. Nous devrions prévoir suffisamment de temps pour un véritable débat.

M. McCreath: Monsieur le président, nous pourrions peut-être envisager de tenir une audience le mardi soir pour entendre quelques témoins de plus; mais je ne peux pas laisser les remarques de Mme Marleau sans réponse.

Je voudrais lui rappeler ce qui s'est passé le 11 décembre quand son parti, à la conclusion du débat, au lieu d'accepter les choses telles qu'elles étaient, a déposé une motion de renvoi à six mois. Tous les députés de son bord ont alors pris la parole pour bloquer l'adoption du projet de loi.

[Text]

Let's not have any of this pious nonsense about what went on in the House. We had four full days of debate. If you were so concerned about people having an opportunity to be heard on this, you wouldn't have filibustered this bill. Don't talk to me about cooperation when you forced the government to use closure on a budget implementation bill. That's absolute nonsense. Let's not disguise it as anything else.

Mr. Kristiansen, if I understand it, is making the suggestion that we consider, for example, the two groups of professors' unions, items 3 and 5. We could hear from them. We could have a meeting Tuesday evening and hear from them if that's what you'd like. Or perhaps we could include them with the first group of witnesses and then have the ICCS back on Tuesday evening.

I certainly have nothing against the group that wants to speak to the copyright section, part VII. But I would remind members that despite four full days of the House, that part of the bill was not raised by a single member, not one member in four full days of debate. So I have to agree with Mr. Blenkarn that this clearly was not controversial from the perspective of members of Parliament.

The Chairman: Before I go to Mr. Blenkarn, may I make one suggestion? It was suggested that on the list we have numbers 1, 4 and 7 appear together. I've had it happen before that we've had the witnesses appear at the same time. Each one's given an opportunity to give a presentation and then we ask questions of the group.

Would it be acceptable if we had the clerk try to schedule those three in on, say, Tuesday at 11 a.m. or Tuesday at 3:30 p.m.? What's acceptable, Tuesday morning, say? Is it okay if we start from there? Then we can continue discussions on further witnesses, at least.

Mr. Blenkarn: Wait a minute. Let me carry on here.

If you really think the professors want to come, then let's have them Tuesday in the morning as well. Then Tuesday afternoon let's have the ICCS. That's quite a different issue, the foreign stuff.

• 1120

The SOCAN thing, I'm told, has been settled. They have a letter in but they've settled the issue. In other words, the letter came in, they've been negotiating with them and it's all settled. It's the Intellectual Property Tribunal and it combines some functions of the Copyright Board. It's really a very esoteric matter that's been settled.

You can follow that up if you want, but I think you'll find that the only real issues here are part III of the bill. I appreciate that debates in the House often are extended for lots of reasons that have very little to do with the legislation.

As the whip of the party, you'd think you would know that, Mrs. Marleau. We often do things for other reasons than just expediting particular bills.

[Translation]

Cessons d'invoquer tous ces nobles non-sens au sujet de ce qui s'est fait à la Chambre. Nous avons eu quatre jours pleins de débats. S'il vous semblait si important d'entendre les intéressés, vous n'auriez pas recouru à ces discours sans fin. Ne me parlez pas de coopération alors que vous avez contraint le gouvernement à invoquer la clôture à l'égard d'une loi de mise en oeuvre du budget. Cela ne tient pas debout. N'essayons pas de déguiser les choses.

M. Kristiansen, si j'ai bien compris, propose que nous convoquions les deux associations de professeurs mentionnées aux rubriques 3 et 5. Nous pourrions les entendre. Nous pourrions nous réunir mardi soir et recevoir leurs témoignages, si vous le désirez. Ou encore, nous pourrions les inclure dans le premier groupe de témoins ce qui nous permettrait de recevoir le Conseil international d'études canadiennes le mardi soir.

Je ne m'opposerais certainement pas à l'audition des témoins qui veulent parler du droit d'auteur objet de la Partie VII. mais je voudrais rappeler aux députés que, même après quatre jours de débats à la Chambre, cette partie du projet de loi n'a été mentionnée par aucun député, absolument aucun, au cours de ces quatre jours. Je suis donc d'accord avec M. Blenkarn pour reconnaître que cet aspect ne faisait pas l'objet de controverses au Parlement.

Le président: Avant de donner la parole à M. Blenkarn, puis-je me permettre une suggestion? On a proposé de demander aux organismes mentionnés aux rubriques 1, 4, et 7 de comparaître ensemble. Ce genre de regroupement s'est déjà fait, nous avons reçu plusieurs témoins en même temps. Chacun d'eux peut alors faire un exposé et, ensuite, nous posons nos questions au groupe.

Accepteriez-vous de demander au greffier d'essayer de prévoir une date pour rencontrer ces trois organisations, disons à 11 heures mardi, ou à 15h30 ce même jour? Mardi matin vous convient-il? Est-ce que nous prenons cela comme point de départ? Ensuite, nous pouvons reprendre nos discussions au sujet des autres témoins.

M. Blenkarn: Un instant s'il vous plaît. Permettez-moi d'intervenir ici.

Si vous croyez que les professeurs veulent vraiment venir, on pourrait également les convoquer pour mardi matin. Ensuite, mardi après-midi, nous pourrions entendre le Conseil international d'études canadiennes qui traite d'un sujet tout à fait différent, les activités internationales.

Quant à la SOCAN, on m'a dit que la question a été réglée. Elle a rédigé une lettre, mais le dossier est clos. En d'autres termes, la lettre a été reçue, il y a eu des négociations, et tout est réglé. Il s'agit du Tribunal de la propriété intellectuelle qui remplit certaines fonctions de la Commission du droit d'auteur. C'est une question très esotérique, mais on a abouti à une entente.

Nous pourrions suivre ce dossier, si cela vous intéresse, mais je crois que vous constaterez que les seules questions sérieuses concernent la Partie III du projet de loi. Je sais fort bien que la prolongation des débats à la Chambre a souvent très peu à voir avec la mesure législative à l'étude.

Vous deviez le savoir, madame Marleau, en tant que whip de votre parti. Ce que nous faisons est souvent motivé par autre chose que l'adoption rapide d'un projet de loi donné.

[Texte]

I don't know, but I can't see anything wrong with cleaning up this matter on Tuesday and doing clause by clause on Wednesday. Mr. Chairman, I'm prepared to make a motion.

I move that the committee hear officials at a meeting to be called at 7:30 p.m. on Monday, February 22; that a meeting be called on Tuesday, February 23, from 9:30 a.m. to last all morning, until noon; that we hear at the outset the Social Science Federation of Canada, the Association of Universities and Colleges of Canada and the Canadian Federation of Humanities; that we then hear the Quebec Federation of Professors and University Professors, the Canadian Association of University Teachers and the Department of Sociology, University of Montreal—I think they're probably included in the Quebec federation, but although I suspect one more than covers the other, if they want to both come, that's fine—that they be heard as a group on Tuesday morning; that on Tuesday at 3:30 p.m. the chair call a meeting so that we can hear the International Council for Canadian Studies, and if there really is an interest on part VII, hear the Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, following that meeting with the International Council for Canadian Studies; and that the chair call a further meeting on February 24, 3:30 p.m., to complete clause-by-clause consideration of the bill.

Mr. McCreath: I second the motion.

The Chairman: Do you have that in writing, Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: No, I don't.

The Chairman: The clerk has written down what you said. Just to clarify, you move that the committee schedule a meeting for 7:30 p.m., Monday, February 22, to hear the officials; that on Tuesday, February 23, beginning at 9:30 a.m. until noon, we hear from groups 1, 4 and 7, followed by 3, 5 and 6; that at 3:30 p.m. on the same day, Tuesday, February 23, we hear from group 2, the ICCS, followed by group 10, if desired by SOCAN; and that on Wednesday, February 24, at 3:30 p.m., the committee complete clause by clause.

Mr. Blenkarn: That's the motion.

The Chairman: The motion is in order. It's open for debate.

Mr. Kristiansen: Mr. Chairman, I would ask the movers to reconsider it. I haven't been directly part of consideration of the bill, nor involved in any detail with it. I am assured by both Mr. de Jong and by Mr. Skelly that they have had contact with organizations and individuals that would like to make submissions. Whether or not they are all included in the list we currently have, I can't say. But certainly I would think it's not too much to ask for at least one or two additional days. We could still wrap it up without any problem by the end of the week, before Friday, to provide those individuals and organizations an opportunity to make presentations if they so wish.

[Traduction]

Je me trompe peut-être, mais je ne vois rien de mal à régler cette question mardi pour passer à l'étude article par article mercredi. Monsieur le président, je suis prêt à déposer une motion en ce sens.

Je propose que les hauts fonctionnaires soient convoqués pour une audience qui se tiendra à 19h30 le mardi 22 février; que le comité se réunisse le mardi 23 février, de 9h30 à midi; que nous entendions tout d'abord la Fédération canadienne des sciences sociales, l'Association des universités et collèges du Canada et la Fédération canadienne des études humaines; que nous recevions ensuite la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités, l'Association canadienne des professeurs d'universités et la Faculté de sociologie de l'Université de Montréal—je crois qu'elles font probablement déjà partie de la Fédération québécoise, bien qu'il me semble que l'une de ces organisations embrasse déjà l'autre, si les deux veulent comparaître, je n'y vois pas d'objection. Que tous ces groupes soient donc entendues ensemble le mardi matin; que la présidence demande au comité de se réunir à 15h30, le mardi, pour entendre le Conseil international d'études canadiennes ainsi que la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique si l'on estime que la Partie VII présente un intérêt réel, après avoir entendu le Conseil international d'études canadiennes; et que la présidence convoque le comité le 24 février, à 15h30, pour l'étude article par article du projet de loi.

M. McCreath: J'appuie cette motion.

Le président: Monsieur Blenkarn, avez-vous le texte de cette motion?

M. Blenkarn: Non, je ne l'ai pas.

Le président: Le greffier a noté ce que vous avez dit. Pour plus de précision, vous proposez donc que nous prévoyions une réunion à 19h30, le lundi 22 février, pour entendre les hauts fonctionnaires; ensuite, le mardi 23 février, de 9h30 à midi, nous entendrons les représentants des groupes numérotés 1, 4 et 7, qui seront suivis des organisations numérotées 3, 5 et 6; puis à 15h30, toujours le mardi 23 février, nous entendrons le Conseil international d'études canadiennes qui figure à la rubrique numéro 2, lequel sera suivi de la SOCAN, numéro 10, si nous le désirons; finalement, le mercredi 24 février, à 15h30, le comité procédera à l'étude article par article.

M. Blenkarn: C'est effectivement ce que je propose.

Le président: La motion est recevable. Le débat est ouvert.

M. Kristiansen: Monsieur le président, je voudrais demander au motionnaire de bien vouloir repenser sa motion. Je n'ai pas participé directement à l'examen de ce projet de loi, ni à son étude détaillée. M. de Jong et M. Skelly ont été approchés par des organisations et des individus qui désirent faire des exposés. Je ne peux affirmer qu'ils figurent tous sur la liste qui nous a été remise, mais ce n'est certes pas trop demander que de leur consacrer au moins un ou deux jours d'audiences supplémentaires. Nous pourrions de toute façon terminer sans difficulté notre étude avant vendredi, mais cela nous permettrait d'entendre ces témoins individuels et ces organisations s'ils désirent comparaître.

[Text]

[Translation]

• 1125

Mr. Blenkarn: Let me say to Mr. Kristiansen that if he had these briefs here, I would be happy to go along. But he hasn't. If those briefs were in, we might be able to work them in Tuesday afternoon, if somebody really has to say something. But nobody has written. The budget was February 28, 1992. The matter has been public since then. There hasn't been any great flood of people on any of these issues, with the one exception of clause 3 in the bill. Nobody else has been complaining.

I understand people have their own pet things they would like to do, but nobody seems to care about them. If nobody cares about them, let us hear the officials and let us get on with the business of running Canada instead of diddling around here. So I'm not prepared to accept any amendment to that.

Mr. Kristiansen, if you have these people, and they really desperately have something to say, we can take a look at what they have to say and perhaps amend the motion on Tuesday. I don't see anything so far. It has been a year so far.

That being the case, there comes a time when you have to fish or cut bait, as my friend from Lunenburg says. I think the question should be put.

The Chairman: Is there any more discussion on the motion?

Motion agreed to

Mr. Blenkarn: I move that the meeting be adjourned.

The Chairman: The committee's adjourned to the call of the chair.

Monday, February 22, 1993

• 1936

The Chairman: Order. The chair sees a quorum.

We are continuing our consideration of Bill C-93, an act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

Before we hear from our witnesses, I just want to get some direction from the committee. The clerk has received several submissions in one language only. They are being translated, but I would like the permission of the committee to have the submissions we received distributed to committee members in the language received. Do I have the permission of the committee? Okay. Translation is being done, but I thought it might be expeditious if we had it distributed firsthand. Thank you.

Mr. Duhamel (St. Boniface): On a point of order.

The Chairman: On that same point, Mr. Duhamel?

Mr. Duhamel: I want some clarification. There is some confusion in my mind, if perhaps not in other people's minds, about not only what witnesses are going to appear but also if every witness who wants to appear will be given an opportunity. There are certain ministers involved here, including the director of the new council, who it seems to me ought to be here.

M. Blenkarn: Permettez-moi de dire à M. Kristiansen que s'il avait déjà ces mémoires en main, je me ferais un plaisir d'appuyer sa demande. Mais il ne les a pas. Si on les avait déjà reçus, on pourrait entendre les témoins mardi après-midi, s'ils ont vraiment quelque chose à dire. Mais personne n'a rien écrit. Le budget a été déposé le 28 février 1992 et il est du domaine public depuis lors. À l'exception de la Partie III, ce projet de loi n'a pas soulevé un tollé de protestations, sauf par ceux qui visent cette partie; autrement, personne ne s'est plaint.

Je comprends que chacun veuille une chose ou l'autre, mais personne ne s'y intéresse. Si l'intérêt est très limité, recevons donc les hauts fonctionnaires et occupons-nous de diriger le Canada au lieu de tourner en rond ici. Je n'ai donc pas l'intention d'accepter des amendements à cette motion.

Monsieur Kristiansen, si vous êtes en rapport avec ces gens et, s'ils veulent désespérément se faire entendre, nous pouvons examiner ce qu'ils ont à dire et peut-être modifier la motion mardi. Pour le moment, je ne vois aucune raison de le faire. Un an s'est déjà écoulé.

Il faut se décider, il faut choisir: lancer le filet ou rentrer au port, comme disent mes amis de Lunenburg. Je crois que nous devrions mettre la motion aux voix.

Le président: Y aurait-il d'autres commentaires?

La motion est adoptée

M. Blenkarn: Je propose que la séance soit levée.

Le président: Le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le lundi 22 février 1993

Le président: La séance est ouverte. Nous avons le quorum.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais demander certaines indications au comité. Le greffier a reçu plusieurs documents dans une seule langue, des documents qui sont en cours de traduction, mais j'aimerais que le comité m'autorise à faire distribuer ces documents dans la langue où nous les avons reçus. Est-ce que j'ai la permission du comité? D'accord. La traduction est en cours, mais j'ai pensé qu'il serait bon de les distribuer sans attendre. Merci.

M. Duhamel (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement.

Le président: C'est au même sujet, monsieur Duhamel?

M. Duhamel: Je voudrais avoir une précision. Il y a une chose que je ne comprends pas très bien, et peut-être ne suis-je pas le seul; il s'agit des témoins qui vont comparaître. J'aimerais savoir si tous ceux qui souhaitent comparaître auront la possibilité de le faire. Plusieurs ministres sont en cause, le directeur du nouveau conseil également, et il me semble que ces gens-là devraient comparaître.

[Texte]

My question is when we can discuss this. I'm sensitive to the fact that I don't necessarily want the witnesses waiting for that debate or discussion to take place, but it needs to be held. So I await your direction.

The Chairman: With the agreement of the committee, may I ask if we can leave that until after we have questioned the witnesses we have here today? Then we can allow some time afterwards, if that is acceptable, Mr. Duhamel. Is that okay?

Mr. Duhamel: Yes.

The Chairman: The discussion will come up then.

I would like to introduce the spokesperson for the officials who are with us, Mr. Doug Patriquin. First I would like to welcome you on behalf of the committee, Mr. Patriquin, and ask you for the record to introduce the officials you have with you. I understand that you have a brief statement you wish to make, after which we'll proceed to questioning from our committee members. Please go ahead.

Mr. Doug Patriquin (Assistant Secretary, Treasury Board Secretariat): I am assistant secretary in the Treasury Board and I hold a joint appointment in the Department of Finance. My responsibilities are mainly crown corporations. With me are Martin Dunn, who is a senior policy analyst in the same organization, and Doug Adelard, who is a counsel with the Department of Justice and the Department of Finance.

By way of making a couple of comments just to introduce the discussion tonight, Mr. Chairman and members, as you're aware, Bill C-93 is part of a larger initiative of the government announced in the budget of February 25 last year to streamline operations of government and improve the quality of program delivery to the people of Canada. It complements the measures contained in Bill C-63, the focus of which was to wind up a number of organizations that the government believes are no longer required to meet the needs of Canadians and also the fiscal measures contained in Bill C-76.

Seen in this light, Bill C-93 proposes to amalgamate the programs that the government wishes to continue but that can be delivered more efficiently by combining them with existing entities or by creating new organizations that will bring two or more existing related activities together in one organization. Specifically, Bill C-93 will integrate 15 existing entities into 10 revamped organizations.

If viewed strictly as a stand-alone measure, I would indeed concede that Bill C-93 is a modest proposal from a savings perspective. While not all savings have been fully quantified—and that really essentially won't be known until the organizations are merged—at present we estimate that the known savings will be approximately \$15 million over five years, starting in fiscal year 1992-93. I would clarify for the record that these savings are expected to accrue to the centre.

• 1940

Bill C-93 is very much a housekeeping bill, which gives effect to the measures adopted in the February 1992 budget and provides the legal base for making the consequential organizational changes.

[Traduction]

J'aimerais donc savoir quand nous pourrions en discuter. Je ne vais pas forcément obliger les témoins à attendre que nous ayons terminé cette discussion, mais il va tout de même falloir que nous en discutons. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le président: Si le comité le veut bien, j'aimerais que nous attendions d'avoir terminé la séance avec nos témoins d'aujourd'hui pour discuter de cette question-là. Si cela vous convient, monsieur Duhamel, nous pourrions en discuter ensuite. D'accord?

M. Duhamel: D'accord.

Le président: Nous en discuterons à ce moment-là.

Je vais maintenant vous présenter le porte-parole des fonctionnaires qui sont avec nous, M. Doug Patriquin. Je commence par vous souhaiter la bienvenue au nom du comité, monsieur Patriquin, et je vous demande de nous présenter les collègues qui vous accompagnent. Vous avez, je crois, une courte déclaration à faire, après quoi les membres du comité vont vous poser des questions. Je vous en prie.

M. Doug Patriquin (secrétaire adjoint, Secrétariat du Conseil du Trésor): Je suis secrétaire adjoint au Conseil du Trésor, et j'occupe également un poste au ministère des Finances. Je m'occupe principalement des sociétés de la Couronne. Je suis accompagné de Martin Dunn, analyste principal pour le même ministère, et de Doug Adelard, conseiller auprès du ministère de la Justice et du ministère des Finances.

Monsieur le président, je vais dire quelques mots en guise d'introduction à notre discussion de ce soir. Comme vous le savez, le projet de loi C-93 s'insère dans une initiative générale du gouvernement annoncée dans le budget du 25 février de l'année dernière. Cette initiative a pour but de simplifier les opérations du gouvernement tout en améliorant la qualité des programmes destinés à la population canadienne. Cette mesure complète les mesures contenues dans le projet de loi C-63, qui avait pour objet de liquider un certain nombre d'organismes qui, de l'avis du gouvernement, n'étaient plus adaptés aux besoins des Canadiens. Elle complète également les mesures fiscales du projet de loi C-76.

Dans cette optique, le projet de loi C-93 regroupe les programmes que le gouvernement souhaite conserver, mais qu'il peut rendre plus efficaces, soit en les incorporant à des organismes qui existent déjà, soit en créant de nouveaux organismes regroupant deux ou plusieurs activités compatibles. Pour être plus précis, le projet de loi C-93 regroupera 15 entités existantes en dix organismes revitalisés.

Je reconnais que, considéré tout seul, le projet de loi C-93 est une proposition assez modeste sur le plan des économies qui pourraient être réalisées. Toutes ces économies n'ont pas été quantifiées avec précision, et d'ailleurs, cela ne sera pas possible tant que cette réorganisation n'aura pas été faite, mais pour l'instant, on est certain de pouvoir réaliser des économies de l'ordre de 15 millions de dollars environ sur une période de cinq ans, à partir de l'année financière 1992-1993. Je précise qu'on s'attend à ce que ces économies profitent au centre.

Le projet de loi C-93 est avant tout un remaniement administratif qui met en vigueur les mesures annoncées dans le budget de février 1992 et ménage un cadre juridique aux changements qui en découlent sur le plan de l'organisation.

[Text]

I have with me tonight a number of colleagues from central agencies and line departments to assist in responding to questions you may have on particular parts of the bill. However, if I understand the nature of some of the debate that has gone on to date, one of the main areas of interest is with part III of the bill, the establishment of the new Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, dubbed in bureaucratic fashion as CCARSSH.

I'm advised that some stakeholders in the social sciences community are apprehensive of losing their access to funding sources that they believe were specifically allocated for science and research. I've reviewed this concern with my colleagues at Treasury Board, and I'm assured that it is the intent to continue to fund the new council for 1993-94 on the same basis as the other granting councils, the Natural Sciences and Engineering Research Council, NSERC, and the Medical Research Council, MRC.

I would point out, however, that with the measures announced in the Minister of Finance's December 2 economic and fiscal statement, all three councils will have their funding frozen at 1992-93 levels. I hope this comment dispels any misconception that there is a science envelope from which the social sciences component of the new institution would be, in future, excluded.

Those are just the introductory remarks I wanted to make by way of just beginning the discussion, Mr. Chairman. We'd be pleased to attempt to answer any questions the committee members may have.

The Chairman: Thank you. We'll move to questioning. We'll begin with Mr. Duhamel, for ten minutes.

Mr. Duhamel: Thank you for your presentation.

You indicate that the government's intent is to streamline its operations and also to meet certain fiscal initiatives. If my memory serves me correctly, the current expenditure of government is in the neighbourhood of \$160 billion. I believe you indicated that roughly \$15 million would be saved due to the total change that is being proposed here. Is that correct? And what is that percentage, \$15 million of \$160 billion?

Mr. Patriquin: That's correct, sir. I could calculate the percentage. It's a small percentage. It essentially reflects the administrative savings that would be gained by merging this number of agencies of this particular size.

Mr. Duhamel: I was surprised to hear you say that the analysis is not yet complete with respect to financial savings. I understand that certain components may not be realized until after the implementation. But at the same time it would appear to me to be absolutely essential to know exactly what is going to happen, because if the assumption is that money will be saved, it may be an incorrect assumption. In fact there may be more money needed than was anticipated. So how do you somehow corroborate or somehow feel comfortable, which perhaps is the best choice of words, with the statement you've made?

Mr. Patriquin: I have two comments. One is that these are essentially the estimates you make at the beginning of a process. They've been updated through the year. The second point is the organizations have not been formally merged.

[Translation]

J'ai avec moi ce soir un certain nombre de collègues des organismes centraux et des ministères concernés qui m'aideront à répondre aux questions que vous aurez à poser sur le projet de loi. Toutefois, si j'ai bien compris la nature de la discussion à laquelle on a assisté jusqu'à présent, la partie III du projet de loi suscite beaucoup d'intérêt; il s'agit de la création d'un nouveau Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, qu'on a baptisé en jargon bureaucratique, le CARSHC.

On me dit que certains intéressés dans le milieu des sciences humaines craignent de perdre leurs sources de financement au bénéfice des sciences et de la recherche. J'ai étudié cette question avec mes collègues du Conseil du Trésor, et on m'assure que le gouvernement a l'intention de continuer à financer le nouveau conseil pour 1993-1994, tout comme il finance les autres conseils subventionnaires, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le CRSNG, et le Conseil de recherches médicales, le CRM.

Toutefois, je souligne que les mesures annoncées par le ministre des Finances le 2 décembre dans le cadre de sa déclaration économique et fiscale gèlent le financement de ces trois conseils aux niveaux de 1992-1993. J'espère que cette précision dissipera tout malentendu, et en particulier la notion qu'il y aurait une enveloppe pour les sciences dont les sciences sociales, dans le cadre de la nouvelle institution, seraient exclues à l'avenir.

Monsieur le président, voilà donc quelques observations que j'ai voulu faire pour amorcer la discussion. Maintenant, nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes les questions des députés.

Le président: Merci. Nous allons passer aux questions et commencer par M. Duhamel, qui dispose de dix minutes.

M. Duhamel: Merci pour votre exposé.

Vous dites que le gouvernement a l'intention de simplifier ses opérations et également de mettre en place certaines initiatives fiscales. Si je me souviens bien, le gouvernement dépense actuellement quelque chose comme 160 milliards de dollars. Vous avez dit que les changements prévus devraient faire économiser environ 15 millions de dollars; c'est bien ça? Quel pourcentage cela représente-t-il, 15 millions sur 160 milliards?

M. Patriquin: C'est bien cela, monsieur. Je pourrais calculer le pourcentage, c'est un faible pourcentage. En fait, il s'agit d'économies réalisées sur le plan administratif grâce à la fusion de tous ces organismes.

M. Duhamel: Vous nous dites qu'on n'a pas terminé les études, qu'on ne sait pas encore à combien vont s'élever les économies; cela me surprend. Je comprends que certains éléments ne soient pas disponibles avant que les modifications ne soient en place, mais en même temps, il me semble essentiel de savoir exactement ce qui va se produire, car on suppose que des économies seront réalisées, mais on pourrait se tromper. En fait, il pourrait même s'avérer qu'on a besoin de plus d'argent que prévu. Dans ces conditions, pouvez-vous nous dire quelque chose qui confirme vos prédictions, ou plutôt quelque chose qui nous rassure un peu?

M. Patriquin: J'ai deux observations à faire; d'une part, au début d'un tel exercice, on fait ce genre d'évaluations. Tout au cours de l'année, ces évaluations ont été mises à jour. D'autre part, la fusion de ces organismes n'est pas

[Texte]

There is some experience of partial merging or administrative movement together, but we haven't seen the full effects of the mergers. I was simply making the point that these are best estimates, but one won't know what in reality has happened until it has.

Mr. Duhamel: I just want to confirm that I've understood correctly, that they are estimates and we cannot suggest that the savings are going to be significant at this particular point in time.

I want you to define for me what is meant by increased efficiency. I see no proof of that increased efficiency, unless one simply takes the number of organizations and points out that there are going to be fewer and therefore one assumes there's going to be greater efficiency. What is greater efficiency? My next question, which is related to that, is what is effectiveness? I think we need to look at the two in relationship to one another.

Mr. Patriquin: I suppose one can define the efficiencies that we expect to occur in this particular process as being efficiencies that would occur from such things as co-location of facilities, and therefore saving of space; some economies of scale from the delivery of programs where the programs may be combined, if that's the case; some efficiencies from savings in corporate overhead, basically the operations of finance, personnel, management information systems, and the like; and some technological advantages where one organization system may be applicable to another.

• 1945

About effectiveness, that would depend on the specifics of the organizations that are being merged or looked at. It may be possible, by putting together organizations that work well together, to find better ways of delivering services in addition to the strict cost economies that are provided. Of course those aren't estimated in the numbers.

Mr. Duhamel: I think you've been very fair, and I appreciate that clarity and that honesty. The truth of the matter is you have made certain assumptions that may or may not be correct.

About efficiency, again I want to make sure I understand. Basically you're saying there's potential for saving from a financial perspective. So efficiency is defined in financial terms. Effectiveness, I would suggest, has to be defined in terms of those objectives you have and how closely you come to reaching those particular objectives. Again, I don't want to enter into debate on this, because I don't have the evidence either, but my own sense is the effectiveness may in fact be lost; that is, those objectives we're trying to reach may in fact not be reached more readily with this particular approach.

Let me go to another topic. Will there be two separate budgets in the merger of the Social Sciences and Humanities Research Council with the Canada Council? Do you know that?

Mr. Patriquin: There will be a number of budgets, depending on what level of the organization you cut it at, as it were. There will be a number of programs that presumably will be identified in the budgeting process at a program level.

[Traduction]

encore chose faite. On a déjà assisté à certaines fusions partielles, à certains changements administratifs, mais c'est une opération qui n'est pas terminée. Je vous ai cité les projections les plus précises possible, mais personne ne connaîtra vraiment la réponse avant que tous ces changements ne soient en place.

M. Duhamel: Je veux m'assurer que je vous ai bien compris, qu'il s'agit de projections et que, pour l'instant, il est impossible de dire si les économies réalisées seront importantes.

J'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous entendez par efficacité accrue. Je ne vois aucune preuve de cette efficacité accrue; tout ce que je vois, c'est que les organismes seront moins nombreux, et qu'on pourrait en déduire qu'ils seront plus efficaces. Qu'est-ce qui est plus efficace? Et j'en viens à ma question suivante, qui est liée à celle-ci: qu'est-ce que l'efficacité? À mon sens, ces deux notions sont liées de près.

M. Patriquin: On pourrait probablement dire que les efficiences auxquelles nous nous attendons dans ce cas seront dues à plusieurs éléments: des installations communes, c'est-à-dire des économies d'espace; des économies d'échelle grâce au regroupement des services d'exécution des programmes, lorsqu'il est possible de regrouper certains programmes; des efficiences tirées d'économies réalisées sur le plan des frais généraux, c'est-à-dire les opérations financières, le personnel, les systèmes intégrés de gestion, etc.; enfin, des avantages sur le plan technologique lorsqu'il est possible d'appliquer le système d'un organisme à un autre organisme.

Quant à l'efficacité, cela dépendra des caractéristiques des organismes que l'on entend fusionner ou dont le cas est mis à l'étude. Il est peut-être possible, en réunissant des organismes qui se complètent bien, de réaliser non seulement des économies de coût, mais d'améliorer également les services qu'ils rendent, progrès qu'il serait difficile de quantifier.

M. Duhamel: Vous nous avez répondu en toute franchise, et je vous remercie de la clarté de vos explications et de votre honnêteté. Il n'empêche que vous fondez votre raisonnement sur ce qui n'est que des hypothèses.

Au sujet de l'efficacité, encore une fois, j'aimerais être sûr d'avoir bien compris. Vous dites que des économies sont réalisables et vous définissez l'efficacité en termes financiers, alors qu'il me semble, à moi, que l'efficacité doit se définir par rapport aux objectifs que vous avez et par rapport au degré où vous vous en rapprochez. Je ne veux pas ouvrir un débat là-dessus, entre autres parce que je n'ai pas de pièces pour juger, mais j'ai l'impression que le risque est justement de perdre sur le plan de l'efficacité. Les objectifs que nous nous efforçons d'atteindre, loin de se rapprocher, pourraient bien s'éloigner avec cette méthode.

Permettez-moi de passer à un autre sujet. Dans cette fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada, deux budgets distincts seront-ils établis? Êtes-vous au courant?

M. Patriquin: Il y aura plusieurs budgets selon le niveau auquel vous taillez dans le vif, en quelque sorte: il y aura plusieurs programmes qui seront probablement déterminés, pour établir le budget, au niveau du programme. Il y aurait

[Text]

There would be a smaller number of votes. So in the estimates of the organization I would expect there would certainly be distinguishable a clear indication of what is being spent in the respective program areas.

Mr. Duhamel: Do you feel this would increase the efficiency or the effectiveness of the organization?

Mr. Patriquin: I think that's primarily to make clear to people who are concerned with the operations of the agency what is being spent where.

Mr. Duhamel: All right. Two other quick questions. You had indicated, as I recall, the funds will be frozen in the three major research organizations this year. If my memory serves me correctly—and I'm not playing games, I don't have my notes in front of me—there was a commitment on the part of the two ministers to increase the funding of the Social Sciences and Humanities Research Council. I think it was by 4%. That has now been changed. It has been frozen.

Correct me if I'm wrong. I'm not going to be offended, I assure you. If I am right, and I believe I am, then your statement about the protection of funding in the future is one that's going to make people awfully nervous, not because it came from you but because of that particular example I gave. Can you confirm I am indeed correct or incorrect, and secondly whether or not you see my point, that the fact that I think you're an honourable person who comes here and says things the way he sees them does not necessarily mean that's the way it's going to happen.

Mr. Patriquin: You're quite correct, the budgetary measures have frozen the funds of a number of organizations. I would think just as the budgetary process can deal with one configuration of programs, one set of organizations, it can equally well deal with a slightly different configuration. So the decisions made in the budget, which affected virtually all the organizations of government, I think would continue to affect each of these program areas in the same way as they have in the past.

Mr. Duhamel: Can you tell me whether or not the new board membership will be sufficiently diverse to represent all the various interests?

Mr. Patriquin: I don't have any comment on that.

Mr. Duhamel: A final point of clarification. Did you say there were twenty-some organizations that were being reduced to ten? Would you give me those figures again?

Mr. Patriquin: Fifteen in this bill; fifteen going to ten.

Mr. Duhamel: Fifteen going to ten.

Mr. Patriquin: Yes.

Mr. Duhamel: And for total estimated savings anticipated?

Mr. Patriquin: Estimated savings in the administrative areas of \$15 million.

• 1950

Mrs. Finestone (Mount Royal): What's beyond administrative? What are the other things we didn't know about?

[Translation]

un plus petit nombre de crédits, de sorte qu'à mon avis, le budget des dépenses d'un organisme préciserait certainement ce qui est affecté aux différents programmes.

M. Duhamel: Cela améliorerait-il, à votre avis, l'efficacité ou l'efficience de l'organisme?

M. Patriquin: Il s'agit essentiellement de bien préciser pour les personnes intéressées au fonctionnement de l'organisme quelles sont les dépenses et à quoi elles sont employées.

M. Duhamel: Je veux bien. Je vais vous poser deux autres petites questions: vous disiez, si j'ai bonne mémoire, que les fonds seraient gelés cette année pour les trois principaux organismes de recherche et, si j'ai bonne mémoire—excusez-moi, mais je n'ai pas mes notes sous les yeux—les deux ministres s'étaient engagés à augmenter le financement du Conseil de recherches en science humaines de 4 p. 100, si je ne me trompe, alors que maintenant ces fonds sont bloqués.

Reprenez-moi si je me trompe, je ne m'en offusquerai pas, mais si j'ai raison, comme je le pense, votre déclaration sur la protection du financement à l'avenir va inquiéter considérablement les gens, non pas parce qu'elle émane de vous, mais en raison de cet exemple que je viens de donner. Pouvez-vous me dire si j'ai raison ou tort et si vous comprenez ou non mon point de vue? À mon avis, le fait qu'une personne honorable comme vous vient donner son avis sur une question ne signifie pas nécessairement que les choses se passeront comme elle le prévoit.

M. Patriquin: Vous avez tout à fait raison; d'après les mesures budgétaires, les fonds d'un certain nombre d'organismes ont été gelés. De même que le processus budgétaire peut porter sur un ensemble de programmes ou une série d'organismes, il peut également porter sur un ensemble légèrement différent. Donc, les décisions budgétaires qui ont eu des répercussions pour presque tous les organismes du gouvernement continueront selon moi d'influer sur chacun de ces programmes comme elles l'ont fait dans le passé.

M. Duhamel: Pouvez-vous me dire si les membres du nouveau conseil d'administration représenteront, dans leur diversité, les différents intérêts?

M. Patriquin: Je n'ai aucun commentaire à faire là-dessus.

M. Duhamel: Un dernier éclaircissement: vous avez bien dit qu'il y avait une vingtaine d'organismes que l'on avait réduits à dix? Pourriez-vous me répéter ces chiffres?

M. Patriquin: Quinze dans le projet de loi; quinze qui ont été réduits à dix.

M. Duhamel: Quinze réduits à dix.

M. Patriquin: C'est exact.

M. Duhamel: Et ce, pour des économies prévues qui s'élèveraient à combien?

M. Patriquin: Des économies dans les coûts administratifs à hauteur de 15 millions de dollars.

Mme Finestone (Mont-Royal): En plus de l'administration, quels sont les autres domaines touchés? Quelles sont les autres choses que nous ne savions pas?

[Texte]

Mr. Duhamel: Has my time elapsed?

The Chairman: You still have a couple of minutes.

Mr. Duhamel: Did you want to follow up on that particular point?

Mrs. Finestone: Yes. I would like to know what goes beyond the estimated savings. That's a rather qualified, couched answer, I'd like a clear answer. What is there besides these estimated administrative savings that we ought to be looking for when the estimates come down? What do your words mean in English to the people who work there and to the public that's interested in them?

Mr. Patriquin: The reason I said "administrative" is that this bill deals strictly with the administrative organizations of those units and that this is a simple description of where those savings come from.

I don't have any comments about any program budgeting issues in the estimates.

Mrs. Finestone: In other words, your administrative analysis gives you the figure you just announced, about \$15 million. In consultation, let's say, with the Canada Council or SSHRC, have they indicated that there might be any additional fall-out?

Mr. Patriquin: I don't have any knowledge of that.

Mrs. Finestone: Therefore it would be a good idea if we found out from them if there was more than just administrative work in place. Would that be your observation as a fair Canadian who would like to know what's going on in his country?

Mr. Patriquin: As a fair official, I would say that the purpose of this bill is to look at the organization of the institutions and that is all this bill does.

Mrs. Finestone: That is a very human approach to work.

The Chairman: You can come back in the next round. Mr. de Jong, please.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Let me just continue that questioning. It seems to me you're saying that the anticipated saving is \$15 million. Was that over five years?

Mr. Patriquin: Yes.

Mr. de Jong: So it's \$15 million over five years. Have you got any studies on this? How did you come up with this figure?

Mr. Patriquin: The estimates of savings from the implementation of the act were done essentially in the same way as estimates of other organizational changes are made. Essentially those estimates come through the Treasury Board Secretariat, through the estimates division, and you make an estimate of anticipated savings in various categories. Over time you get some familiarity with what's likely to happen, and that's essentially how that estimate is made.

Mr. de Jong: Can you produce for us any of the documents that were involved in coming up with this figure?

Mr. Patriquin: No, I can't.

Mr. de Jong: When was the proposal first made to bring particularly SSHRC under the Canada Council?

[Traduction]

M. Duhamel: Mon temps de parole est-il épuisé?

Le président: Vous avez encore quelques minutes.

M. Duhamel: Vouliez-vous continuer dans la même veine?

Mme Finestone: Oui. Je voudrais savoir ce qu'il y a au-delà des économies prévues. C'est une réponse plutôt vague et nuancée. Je veux une réponse claire. Quand les estimations seront publiées, que devons-nous rechercher en plus des économies prévues sur le plan administratif? Dites-nous clairement ce que cela signifie pour les employés de ces organismes et pour ceux qui s'y intéressent.

M. Patriquin: J'ai parlé de l'administration parce que ce projet de loi traite strictement de la structure administrative de ces organismes et parce qu'il s'agit du domaine dans lequel ces économies seront réalisées.

Je n'ai rien à dire sur les budgets des programmes des organismes visés.

Mme Finestone: Autrement dit, après votre analyse administrative, vous avez obtenu le chiffre de 15 millions de dollars environ. Par exemple, le Conseil des arts ou le CRSH vous ont-ils dit qu'il pourrait y avoir des retombées supplémentaires?

M. Patriquin: Je n'en sais rien.

Mme Finestone: Ce serait donc une bonne idée de leur demander si les retombées ne seront pas purement administratives. En tant que Canadien honnête qui aimerait savoir ce qui se passe dans son pays, seriez-vous d'accord?

M. Patriquin: En tant que fonctionnaire honnête, je dirais que ce projet de loi vise uniquement à restructurer certains organismes.

Mme Finestone: Il s'agit là d'une conception très humaine du travail.

Le président: Vous reprendrez la parole au prochain tour. Monsieur de Jong.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je continue dans la même veine. Vous avez dit que vous prévoyez des économies de 15 millions de dollars. Seront-elles réalisées sur une période de cinq ans?

M. Patriquin: Oui.

M. de Jong: Disons donc 15 millions de dollars sur cinq ans. Avez-vous fait des études à cet effet? Comment avez-vous obtenu ce chiffre?

M. Patriquin: Nous avons calculé les économies qui découleront de la mise en oeuvre de la loi de la même manière qu'on le fait dans d'autres changements organisationnels. En somme, ces calculs se font au Secrétariat du Conseil du Trésor, à la Division des prévisions budgétaires, qui détermine les économies escomptées dans diverses catégories. Au fil du temps, on se familiarise avec les scénarios probables, et c'est essentiellement ainsi que l'on fait les prévisions.

M. de Jong: Pouvez-vous nous produire les documents qui indiquent comment vous en êtes arrivés à ce chiffre?

M. Patriquin: Non, je ne le peux pas.

M. de Jong: Quand a-t-on proposé, pour la première fois, de fusionner le CRSH et le Conseil des arts?

[Text]

Mr. Patriquin: Unfortunately, I can't comment on when it was first made. The only knowledge I have of this particular proposal was in the announcement in the budget. Prior to the budget or any of the activities that would have led up to that decision I wouldn't have any comment on.

Mr. de Jong: My understanding is that it was a sort of last-minute thought thrown in.

Mrs. Finestone: It looks it anyway.

Mr. de Jong: Can you tell us anything that would either prove or disprove that?

Mr. Patriquin: I can't comment on that. I don't have any comment, one way or the other.

Mr. de Jong: So we really don't have access to any detailed study. In fact, we've got no assurance at all that this was a thought-out plan that people had been thinking about, or that proper studies had been made to ascertain whether indeed there would be savings and what types of savings they would be. You can provide none of this for us.

How much of the \$15-million saving over five years is part of part III of the act, dealing with the new Canada Council? How much of that \$15 million is saving resulting from putting SSHRC under the Canada Council?

Mr. Patriquin: That is in some respects one of the weaker estimates we have.

Mr. de Jong: I'll bet.

Mr. Patriquin: If you would like me to, I'll elaborate. When the process was started, we had made estimates of savings from a number of the agencies for a number of the activities, in fact five of them. A residual remains from that, which is a rougher area of estimate.

• 1955

We are expecting the savings that will result in the SSHRC and Canada Council amalgamation to be generated essentially by the management when this is done.

If you like, I can give you the general orders of magnitude we are using.

Mr. de Jong: Okay.

Mr. Patriquin: On the number for part II, ECBC and ACOA, there will be an initial cost for this one of in the order of \$1 million. At present we do not see large savings or very significant savings that we had estimated over the period. It is not the intention to make large administrative savings from that amalgamation.

On the Canadian Commercial Corporation, part IV, the estimate is about \$6.4 million over the five years.

In part V, in Emergency Preparedness Canada the numbers total very close to \$3 million, actually \$2.995 million, rising from zero to about \$850,000 in the fifth year.

In part VI, the RCMP amalgamation, the numbers are \$3.7 million, and in part IX, the Petroleum Monitoring Agency, the numbers are approximately \$1.5 million. The total of that is about \$13.6 million. I have been rounding off slightly.

[Translation]

M. Patriquin: Malheureusement, je ne puis le dire. Je ne l'ai appris qu'au moment où on l'a annoncé. Je n'ai rien à dire sur les activités qui ont précédé le budget et qui ont abouti à cette décision.

M. de Jong: Je pense que c'était en quelque sorte une décision prise à la dernière minute.

Mme Finestone: De toute façon, cela en a l'air.

M. de Jong: Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette assertion?

M. Patriquin: Je n'ai rien à dire. Je ne peux ni la confirmer ni l'infirmer.

M. de Jong: Autrement dit, nous n'avons accès à aucune étude détaillée. En fait, rien ne nous prouve que cette décision découle d'un processus de réflexion, ni que l'on a fait des études appropriées pour s'assurer qu'il y aurait effectivement des économies et pour déterminer les types d'économies qui seraient réalisées. Vous ne pouvez donc rien nous dire à ce sujet.

Quelle proportion des économies de 15 millions de dollars sur cinq ans découlera de la mise en oeuvre de la partie III de la loi, qui porte sur le nouveau Conseil des arts? Quelle proportion de ce montant découlera de la fusion du CRSH et du Conseil des arts?

M. Patriquin: À certains égards, il s'agit de l'un des montants les plus faibles que nous ayons calculés.

M. de Jong: J'en conviens.

M. Patriquin: Si vous le permettez, je vais préciser ma pensée. Au début du processus, nous avions estimé les économies à réaliser dans un certain nombre d'organismes pour un certain nombre d'activités, cinq en l'occurrence. Il reste un reliquat qui est plus difficile à calculer.

Nous prévoyons que les économies qui découleront de la fusion du CRSH et du Conseil des arts seront réalisées essentiellement dans la gestion.

Si vous voulez, je peux vous donner les ordres de grandeur que nous utilisons.

M. de Jong: D'accord.

M. Patriquin: En ce qui concerne la partie II, relative à la SECB et à l'APECA, il y aura un coût initial d'environ un million de dollars. Actuellement, nous ne prévoyons pas d'économies importantes ou très importantes pour la période visée. L'objectif de cette fusion n'est pas de réaliser d'importantes économies sur le plan administratif.

Pour ce qui est de la Corporation commerciale canadienne, dans la partie IV, nous comptons réaliser environ 6,4 millions de dollars sur cinq ans.

Dans la partie V, portant sur la Protection civile du Canada, le chiffre total est très proche de trois millions de dollars, en fait 2 995 millions de dollars, et on passera de zéro à près de 850 000\$ au cours de la cinquième année.

Dans la partie VI, où il est question de la fusion de la GRC, le montant est de 3,7 millions de dollars, et dans la partie IX, relative à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, il est d'environ 1,5 million de dollars. Le total s'élève à 13,6 millions de dollars environ. J'ai quelque peu arrondi les chiffres.

[Texte]

Mr. de Jong: That results in \$14.6 million of savings.

Mr. Patriquin: It should be about \$13 million, because the first one was negative.

Mr. de Jong: How much was the negative one?

Mr. Patriquin: The negative one on ECBC and ACOA.

Mr. de Jong: Yes. It was a negative of how much, again?

Mr. Patriquin: One million dollars. That is on initial up-front costs. There probably will be some positive savings, but they are not included in this estimate.

That leaves the number that we have quoted at \$15 million. It has a residual of about \$1.5 million. We expect that, in particular, part III is very likely to generate a significant part of that, but I do not have a hard estimate on that and we had not made a hard estimate of that at the outset. That, plus other pluses and minuses from any of the other organizations and changes, is the basis for the \$15-million estimate.

Mr. de Jong: Also, with part III, moving the international cultural programs from the Department of External Affairs into the Canada Council, has there been a study at all on what the costs or the savings of that would be?

Mr. Patriquin: I do not have a precise number on that and I am not aware of whether precise studies were done. Depending upon one's point of view, one can point to some effectiveness gains from that move. The general kinds of efficiency savings of collocation, overhead, and other things will presumably accrue to that switch, but I do not have any hard numbers on that.

Mr. de Jong: I want some further enlightenment on this. For example, I understand as well that in our embassy in Dublin we have a person who is a foreign service officer who also has as part of his responsibilities academic relations. Will the Canada Council have to put somebody in Dublin or in London to do this, or will somebody from External Affairs still be fulfilling those functions? How is this going to work?

• 2000

Mr. McCreath (South Shore): It would be no different.

Mr. Patriquin: The proposal basically is that the home staff will transfer from the Department of External Affairs to the new agency. People who are dealing abroad now with cases where the program is based in External Affairs would continue to deal with those cases, but they will have to service, as the Department of External Affairs does for a number of programs, programs that are based in another agency.

Mr. de Jong: So the people would still carry on the responsibilities, for example, with the academic relations program? They would still be paid by External Affairs?

Mr. Patriquin: To the extent that there is work done in posts abroad and those are staffed for External, there will be reporting relationships, client relationships essentially between the Department of External Affairs and the new

[Traduction]

M. de Jong: Cela donne un total de 14,6 millions de dollars d'économies.

M. Patriquin: Le chiffre total devrait être d'environ 13 millions de dollars, car le premier était négatif.

M. de Jong: Quel était le montant du chiffre négatif?

M. Patriquin: Le chiffre négatif s'appliquait à la SECB et à l'APECA.

M. de Jong: Oui. Je répète: quel était le montant du chiffre négatif?

M. Patriquin: Un million de dollars. Cela représente les coûts initiaux. Il y aura probablement des économies positives, mais elles ne sont pas comprises dans ces prévisions.

Cela nous amène au chiffre que nous avons cité, à savoir 15 millions de dollars. Il y a un reliquat d'environ 1,5 million. En particulier, nous prévoyons qu'une grande partie de ce montant proviendra de la partie III, mais nous n'avons pas de chiffres précis et nous n'avons pas fait de calculs à cet effet au début de l'opération. En plus de cela, nous avons tenu compte des gains et des pertes qui découleront des autres changements intervenus dans d'autres organismes pour en arriver au montant de 15 millions de dollars.

M. de Jong: Toujours dans la partie III, où l'on parle de transférer les programmes culturels internationaux du ministère des Affaires extérieures au Conseil des arts, y a-t-il eu une étude des coûts ou des économies qui en résulteront?

M. Patriquin: Je n'ai pas de chiffres précis à vous donner, et je ne sais pas si des études précises ont été faites à cet égard. Selon le point de vue que l'on adopte, on peut dire que cette opération permettra de réaliser des gains en termes d'efficacité. Ce transfert permettra de réaliser des économies pour ce qui est de l'efficacité dans le partage des locaux, des frais généraux, etc.; mais je n'ai pas de chiffres précis.

M. de Jong: J'aimerais que vous me donniez d'autres explications. Par exemple, à notre ambassade à Dublin, nous avons un agent du service extérieur qui s'occupe également des relations universitaires. Le Conseil des arts devra-t-il affecter quelqu'un à Dublin ou à Londres? Les agents des Affaires extérieures continueront-ils à faire ce travail? Comment cela fonctionnera-t-il?

M. McCreath (South Shore): La situation ne changera pas.

M. Patriquin: On envisage de transférer le personnel sur place du ministère des Affaires extérieures à la nouvelle agence. Le personnel du service extérieur qui s'occupe de ce programme à l'étranger va continuer à le faire, mais pour le compte d'un autre organisme.

M. de Jong: Si je comprends bien, ce personnel continuera, par exemple, à administrer le programme de relations universitaires. Sera-t-il toujours rémunéré par les Affaires extérieures?

M. Patriquin: Dans la mesure où le travail se fait dans nos ambassades à l'étranger par un personnel des Affaires extérieures, il y aura essentiellement des rapports hiérarchiques, des rapports de clients entre le ministère des

[Text]

agency. I think this is happening in a number of areas. Where the intention is to collapse a number of agencies, you have to develop new reporting relationships that provide a more integrated system of government.

Mr. de Jong: We are quite concerned as to whether this would save any money. That is why I would really like to see any study that you've done to justify this. While it might save some money on the one hand, certainly it's going to create some extra costs on the other hand. The Canada Council is now going to have to set up its own type of bureaucracy. You have in a sense duplication occurring here. The act also will require, particularly with the academic relations and the cultural programs, that the goals of External Affairs and of Canada be kept in mind.

I would tend to think that Canada Council and External Affairs will have to develop all sorts of new bureaucratic procedures with each other. That's going to cost as well, and I would dearly like to see the cost justification for this. I would appreciate it if your department could provide to this committee all of your cost studies as they relate to Bill C-93. I think we should get them. Thank you.

The Chairman: Mr. Dorin. You're going to share the first ten minutes?

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): Yes. I have had representations to the effect that if SSHRC were going to be combined with another agency, it might be appropriate to combine it with a science granting agency as opposed to Canada Council. I wonder if you could comment about that concept and whether or not that was considered.

Mr. Patriquin: I'm afraid I am not in a position to really comment on that.

Mr. Blenkarn (Mississauga South): Is there anybody here who can comment on that?

Mr. Patriquin: The person who might comment on it I suppose is the Minister of Finance. It was contained in the budget and that determination by ministers of the reorganization of the government would be something he could talk to.

Mr. Blenkarn: You have nobody here from the department who can comment on that tonight?

Mr. Patriquin: There is a legal person here from the department—

Mr. Blenkarn: Fine. Can we hear from him?

Mr. Patriquin: Could you come to the table, please?

Mr. H. Lussler (Acting Director, Arts Policy, Department of Communications): There might be some misrepresentation. I'm from the Department of Communications. The politics that went behind the decision are not, I am afraid, for me to comment on. It is true that there have been some representations by members of the academic community that they would have rather been amalgamated with the Medical Research Council or the Engineering Research Council. Apart from that I believe I can say little else but the fact that there have been historical ties between the Canada Council and the Social Sciences Research Council too.

[Translation]

Affaires extérieures et le nouvel organisme. Je pense que cela se produit dans certains domaines. Étant donné que l'on veut fusionner un certain nombre d'organismes, il faut élaborer de nouveaux rapports hiérarchiques pour que l'administration des programmes gouvernementaux soit plus cohérente.

M. de Jong: Nous nous demandons vraiment si cela permettra d'économiser de l'argent. C'est pour cela que je tiens vraiment à savoir si vous avez fait des études pour justifier vos décisions. Même si, d'une part, on pourrait réaliser quelques économies, il y aura, d'autre part, des coûts supplémentaires. Le Conseil des arts devra maintenant créer sa propre bureaucratie. Il y aura donc en quelque sorte un dédoublement. Le projet de loi prévoit également, surtout en ce qui concerne les relations universitaires et les programmes culturels, que l'on tienne compte des objectifs du ministère des Affaires extérieures et du gouvernement canadien.

Je ne peux m'empêcher de penser que le Conseil des arts et les Affaires extérieures devront mettre au point de nouvelles procédures bureaucratiques conjointes. Cela entraînera également des coûts, et je voudrais vraiment que ces coûts soient justifiés. Je vous saurais gré de communiquer au comité toutes les études de coûts relatives au projet de loi C-93. Je pense que nous devrions les obtenir. Merci.

Le président: Monsieur Dorin. Allez-vous partager les dix premières minutes?

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Oui. On m'a fait savoir que s'il fallait fusionner le CRSH et un autre organisme, il serait peut-être judicieux que ce dernier soit un organisme subventionnaire scientifique plutôt que le Conseil des arts. Qu'en pensez-vous? Cette option a-t-elle été envisagée?

M. Patriquin: Désolé, mais je ne suis pas bien placé pour répondre à cette question.

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): Quelqu'un peut-il y répondre?

M. Patriquin: Je pense que le ministre des Finances est le mieux placé pour y répondre, car la décision faisait partie du budget, et ce sont les ministres qui ont décidé de réorganiser le gouvernement.

M. Blenkarn: N'y a-t-il aucun employé du ministère qui puisse en parler ce soir?

M. Patriquin: Il y a ici un juriste du ministère. . .

M. Blenkarn: C'est bien. Peut-il en parler?

M. Patriquin: Venez à la table, s'il vous plaît.

M. H. Lussler (directeur intérimaire, Politique des arts, ministère des Communications): Il y a peut-être une erreur. Je viens du ministère des Communications. Je suis désolé, mais il ne m'appartient pas de commenter la politique qui sous-tend cette décision. Il est vrai que certains membres de la communauté universitaire ont dit qu'ils auraient préféré une fusion avec le Conseil de recherches médicales ou le Conseil de recherches en génie. Pour le reste, je ne peux que vous dire qu'il y a eu des liens historiques entre le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines.

[Texte]

[Traduction]

• 2005

Mr. Blenkarn: That's because it used to be one organization.

Mrs. Finestone: They had a divorce, Don. They went to you, or maybe someone like you, for a divorce.

Mr. Blenkarn: They used to be married, though.

Mrs. Finestone: They used to be married but they're married no longer.

The Chairman: Let's focus our minds on the testimony of the officials.

Mr. Blenkarn: To answer one of Simon's concerns about External Affairs, External Affairs polices all our external posts, and if you've got an immigration problem, immigration people are subject to the whims of the ambassador or head of mission over there, but they work through the Department of Manpower and Immigration.

Mr. de Jong: But the council isn't a government department.

Mr. Blenkarn: It may not be a department either—

Mr. de Jong: It's supposed to be a non-profit organization.

Mr. Blenkarn: —but nonetheless there is no reason why that wouldn't be the same arrangement.

Mr. McCreath: CIDA is the same.

Mr. Blenkarn: CIDA is the same way. CIDA also works for External Affairs. Everything we do in the external post is conducted under the auspices of the embassy. This would be the same type of thing. I suspect there will be a billing, that's all.

I am wondering what you hope to say about Veterans Affairs. You're changing the administration of Veterans Affairs. You never made any savings on that. You're winding up the Veterans Land Act. Is there not a substantial saving there?

Mr. Patriquin: Mr. Blenkarn, my understanding on the veterans land administration is that this is a program that is wound down to a certain level. The change from a formal veterans land administration to an ongoing administration within the Department of Veterans Affairs is essentially a nominal organizational change, and there would not be a significant change in the manpower that is devoted to that.

Mr. Blenkarn: Don't you get rid of a director?

Mr. Patriquin: Yes, that's correct. The director's title does transfer. As long as there's a program there—

Mr. Blenkarn: I realize that, but—

Mr. Patriquin: —there will be a director de facto of the program.

Mr. Blenkarn: How rapidly will that program be eliminated by the payment out of moneys due to the government for the sale of land? That program has got to be just about paid out by now, doesn't it?

Mr. Patriquin: The last loans, Mr. Chairman, are due to mature in the year 2008. Some of them may well be repaid before that. As of April 1, 1992, the total number of accounts was still 10,603, with an outstanding balance of \$47 million, so it's very much a declining portfolio.

M. Blenkarn: C'est parce qu'ils ne constituaient auparavant qu'une seule organisation.

Mme Finestone: Mais ils ont divorcé, Don. Ils se sont adressés à vous, ou à quelqu'un comme vous, pour obtenir un divorce.

M. Blenkarn: Ils ont donc déjà été mariés.

Mme Finestone: En effet, mais ils ne le sont plus.

Le président: Concentrons-nous sur le témoignage des fonctionnaires.

M. Blenkarn: En réponse à l'une des préoccupations de Simon concernant les Affaires extérieures, je dirai que c'est ce ministère qui supervise tous nos postes à l'étranger. Ainsi, s'il y a un problème d'immigration, les responsables de l'immigration sont assujettis aux caprices de l'ambassadeur ou du chef de la mission, même s'ils relèvent du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

M. de Jong: Mais le conseil n'est pas un ministère.

M. Blenkarn: Peut-être pas, mais. . .

M. de Jong: Il est censé être un organisme à but non lucratif.

M. Blenkarn: . . . il n'y a rien qui empêcherait un arrangement semblable.

M. McCreath: C'est le cas de l'ACDI.

M. Blenkarn: Exactement. L'ACDI aussi travaille pour le ministère des Affaires extérieures. Toutes les activités dans les postes à l'étranger se déroulent sous l'égide de l'ambassade. Ce serait la même chose. Il y aurait peut-être facturation, mais ce serait tout.

J'aimerais entendre ce que vous avez à nous dire sur les Affaires des anciens combattants. Vous modifiez l'administration des Affaires des anciens combattants. Or, vous n'avez jamais réalisé d'économies à cet égard. Vous comptez éliminer l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants. Réaliserez-vous ainsi des économies substantielles?

M. Patriquin: Monsieur Blenkarn, selon mes informations, le Programme des terres destinées aux anciens combattants est déjà ralenti. La transformation de l'ancien Office de l'établissement agricole des anciens combattants en une section du ministère des Affaires des anciens combattants est essentiellement un changement organisationnel de nom qui n'entraînera pas de réduction importante du personnel qui y est affecté.

M. Blenkarn: N'éliminez-vous pas le directeur?

M. Patriquin: En effet. Le titre de directeur est éliminé, mais tant que le programme existera. . .

M. Blenkarn: Je comprends, mais. . .

M. Patriquin: . . . il sera de fait dirigé par un directeur.

M. Blenkarn: Le programme devrait disparaître lorsque les dernières sommes dues au gouvernement pour la vente des terres auront été versées. Quand cela se produira-t-il? Les derniers versements ne se feront-ils pas sous peu?

M. Patriquin: Les derniers prêts, monsieur le président, seront échus en l'an 2008. Certains seront peut-être remboursés d'avance. Au 1^{er} avril 1992, il y avait encore 10 603 comptes représentant un solde impayé de 47 millions de dollars; c'est donc un portefeuille en déclin.

[Text]

Mr. Blenkarn: \$47 million?

Mr. Patriquin: Yes. Twenty years ago, for example, there were 144,000 loans. It has decreased to 10,000, so it's exponentially going down.

The kinds of efficiencies that would be looked for here —

Mr. Blenkarn: You efficiency is just cleaning up the separation from the department and letting it run itself out.

Mr. Patriquin: Accounting, registry and counselling functions are —

Mr. Blenkarn: Have you got any estimate of the savings you're going to make over the next five years on this?

Mr. Patriquin: We did not have an estimate of that. It's essentially in the residual. The numbers are fairly small. They are not very, very large.

Mr. Blenkarn: How many people do you have working in it now?

Mr. Patriquin: Sixty-four.

Mr. Blenkarn: Last year you had 66. How many will you have next year? How many positions can you eliminate?

Mr. Patriquin: The continued decline in the caseload is expected to go down from 64 to about 49, and by the end of this year they should have lost about eight more in the 1993-94 period. I should simply point out, though, that these are caseload reductions and therefore savings reductions which are not related to the switch from the veterans lands administration to administration in the Department of Veterans Affairs, which brings me back to my original point that the operational savings related to this bill are simply organizational ones.

Mr. Blenkarn: You're also involved in paying pensions out. Is there some savings that can be organized by using the same type of approach as that?

Mr. Patriquin: Paying pensions through the department or —?

Mr. Blenkarn: No. To veterans.

Mr. Patriquin: Basically the overhead functions of accounting, registry, and counselling that are available in the Department of Veterans Affairs for other functions will be used for this kind of activity as it winds down.

• 2010

Mr. Blenkarn: You should be able to give us a savings factor on that then. Surely to goodness this organization had at one time its own counselling arrangements, its own appraisal arrangements, its own actuarial arrangements.

Mr. Patriquin: We could certainly try to do that for you, Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Now, can you tell me about the Intellectual Property Tribunal? What are you doing there? You wind up the Copyright Board and transfer its functions to the Trademark Opposition Board, to a new board we call the Intellectual Property Tribunal.

[Translation]

M. Blenkarn: Vous avez dit 47 millions de dollars?

M. Patriquin: C'est exact. Il y a 20 ans, par exemple, il y avait encore 144 000 prêts. Il n'en reste plus que 10 000. Il y a donc diminution exponentielle.

Ici, nous comptons améliorer le rendement. . .

M. Blenkarn: Vous éliminez l'organisme distinct et maintenez le programme jusqu'à ce que toutes les sommes soient versées.

M. Patriquin: Les fonctions de comptabilité, d'inscription et de counselling sont. . .

M. Blenkarn: Quelles sommes estimez-vous pouvoir économiser au cours des cinq prochaines années grâce à cette mesure?

M. Patriquin: Nous n'avons pas fait ce calcul, car il s'agit essentiellement de sommes minimales découlant du solde résiduel. Ce ne sont pas de très gros montants.

M. Blenkarn: Combien de personnes y travaillent à l'heure actuelle?

M. Patriquin: Soixante-quatre.

M. Blenkarn: L'an dernier, il y en avait 66. Combien en restera-t-il l'an prochain? Combien de postes pouvez-vous supprimer?

M. Patriquin: On prévoit que la baisse continue de la charge de travail se maintiendra et que le personnel passera de 64 à environ 49. D'ici à la fin de cette année, on devrait pouvoir soustraire huit personnes additionnelles pour l'année 1993-1994. Cependant, je tiens à souligner que ces réductions de personnel sont reliées à la baisse de la charge de travail, et non pas à l'intégration de l'office au ministère des Affaires des anciens combattants. Comme je le disais un peu plus tôt, les économies opérationnelles qui seront réalisées ici feront suite à des modifications organisationnelles.

M. Blenkarn: Vous vous occupez aussi du versement des pensions. Ne pourrait-on pas appliquer la même méthode et réaliser des économies à ce chapitre aussi?

M. Patriquin: Par le versement de pensions par l'entremise du ministère ou. . . ?

M. Blenkarn: Non, aux anciens combattants.

M. Patriquin: Essentiellement, les fonctions générales de comptabilité, d'inscription et de counselling qui existent déjà au ministère des Affaires des anciens combattants serviront aussi à cette activité jusqu'à ce qu'elle disparaisse.

M. Blenkarn: Vous devriez donc pouvoir nous donner une idée des économies que vous comptez réaliser. Cette organisation-là a sûrement déjà eu ses propres services de counselling, d'évaluation et de calcul actuariel, j'imagine.

M. Patriquin: Nous pourrions certainement essayer de vous donner satisfaction, monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Maintenant, pouvez-vous me parler du cas du Tribunal de la propriété intellectuelle? Que faites-vous là? Vous faites disparaître la Commission canadienne du droit d'auteur et la Commission des oppositions des marques de commerce en transférant leurs attributions à un nouvel organisme, le Tribunal de la propriété intellectuelle.

[Texte]

Mr. Patriquin: What I might suggest here, Mr. Chairman, is we hear from the Department of Consumer and Corporate Affairs.

Mrs. Finestone: Perhaps, Mr. Chairman, through you to Mr. Blenkarn, he might be interested to know there are two more tribunals, one already promised through the status of the artists legislation, and the other, which is going to the Senate, through SOCAN, the music cooperative. Maybe we'll find out if all four of these are now going to be amalgamated under one set of copyright law. Would you mind asking that?

Mr. Blenkarn: That might make some sense.

Mrs. Finestone: I thought it might, but I thought you'd like to ask that.

Mr. Blenkarn: I don't know whether you people have had an opportunity to hear Mrs. Finestone, but she says you have two more boards being created here, one for musicians under SOCAN, and another one —

Mrs. Finestone: The other one is to recognize the artists and their right to collective bargaining. That is not under copyright. Forget that one. You've only got three.

Mr. Blenkarn: What are you doing here? What are the savings? And why are you doing it?

Mr. Howard Knopf (Analyst, Intellectual Property Review Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs): Mr. Chairman, I did not quite hear or understand Mrs. Finestone's question.

Mr. Blenkarn: We've just finished creating an agency to make sure musicians and so on get their money for their copyrights, and there's a board on that. Why isn't that co-opted here?

Mr. Knopf: Mr. Chairman, what this proposal is all about is taking the existing Copyright Board, which replaced the Copyright Appeal Board that existed from 1935 until 1988, which is a board under the statute, and the Trademark Opposition Board, which was never a formally created statute board—it was a board consisting of officials within the Department of Consumer and Corporate Affairs—and combining those two boards into one new Intellectual Property Tribunal. So the board that was recently reconstituted in 1988-89—namely, the Canadian Copyright Board, which is the successor to the old Copyright Appeal Board—is going to form the main part of this new Intellectual Property Tribunal Board.

Mrs. Finestone: That wasn't the question.

Mr. Blenkarn: But what are you going to do about the musicians?

Mrs. Finestone: Their right to get paid for their songs.

[Traduction]

M. Patriquin: Monsieur le président, je pense que nous devrions peut-être nous renseigner auprès du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales.

Mme Finestone: Monsieur le président, peut-être M. Blenkarn aimerait-il savoir ce que je vais vous dire: il y a deux autres tribunaux; le premier a déjà été promis dans le contexte de la Loi sur le statut de l'artiste. L'autre sera constitué par l'intermédiaire de la SOCAN, la coopérative du secteur de la musique; il en sera question au Sénat. Peut-être tous les quatre seront-ils fusionnés en vertu d'une seule et même loi sur le droit d'auteur. Pourriez-vous poser cette question?

M. Blenkarn: Cela pourrait être logique.

Mme Finestone: Je pensais bien que oui, mais je pensais aussi que vous aimeriez peut-être poser la question.

M. Blenkarn: Je ne sais pas si vous avez pu entendre M^{me} Finestone, messieurs, mais elle vient de dire qu'on va créer deux autres tribunaux, un pour les musiciens, dans le contexte de la SOCAN, et l'autre. . .

Mme Finestone: L'autre doit être créé pour reconnaître les artistes et leur droit de négocier collectivement. Il ne relèvera pas du droit d'auteur. Oublions-le. Il n'en reste plus que trois.

M. Blenkarn: Que faites-vous dans ce contexte? Quelles économies allez-vous réaliser? Et pourquoi faites-vous cela?

M. Howard Knopf (analyste, Direction de la révision (Propriété intellectuelle), ministère de la Consommation et des Affaires commerciales): Monsieur le président, je n'ai pas bien compris la question de M^{me} Finestone.

M. Blenkarn: Vous venez juste de créer un organisme qui sera chargé de veiller à ce que les musiciens et les travailleurs du secteur musical soient payés pour leurs droits d'auteur, et il y a une commission qui s'en occupe. Pourquoi n'est-elle pas cooptée avec les autres dans ce cas-ci?

M. Knopf: Monsieur le président, la proposition consiste simplement à fusionner la Commission canadienne du droit d'auteur—qui a remplacé la Commission d'appel du droit d'auteur qui a existé de 1935 à 1988—qui est une commission au sens de la loi, avec la Commission des oppositions des marques de commerce, qui, elle, n'a jamais été une commission au sens de la loi—elle était composée de fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales—au sein d'un nouvel organisme, le Tribunal de la propriété intellectuelle. Autrement dit, la commission qui venait d'être reconstituée en 1988-1989, la Commission canadienne du droit d'auteur, c'est-à-dire le successeur de l'ancienne Commission d'appel du droit d'auteur, sera désormais le principal élément du nouvel organisme qui portera le nom de Tribunal de la propriété intellectuelle.

Mme Finestone: Ce n'est pas la question qui a été posée.

M. Blenkarn: Mais qu'allez-vous faire au sujet des musiciens?

Mme Finestone: Il s'agit de leur droit d'être payés pour leurs chansons.

[Text]

Mr. Knopf: Mr. Chairman, that is one of the main functions of the Intellectual Property Tribunal and the inherited jurisdiction from the Copyright Board. Organizations such as SOCAN, which represents composers, authors, and publishers, will be a very major party doing business with the new Intellectual Property Tribunal, as they have in the past with the Copyright Board.

• 2015

So in fact nothing has been lost and something has been gained, in that there will be a larger, better equipped board to take of the needs of composers, authors, publishers, and other creators, who are now, as we speak, forming other collective bodies, such as for the collection of photocopying royalties and motion picture retransmission. All of that is subsumed under this new board.

Mrs. Finestone: That is a good idea.

Mr. Blenkarn: In other words, what you are saying is this particular board will be the tribunal that will determine whether a copyright is valid and that type of thing.

Mr. Knopf: No, it will not have that jurisdiction. The jurisdiction this board will have will be simply the sum total of what the current Copyright Board has and what the current Trademarks Opposition Board has. It is possible in the future additional jurisdiction will be added, but in the confines of a budget bill, the decision was made that it would not be appropriate to try to do anything more complicated at this time.

This report flows from a suggestion from one of Canada's most distinguished intellectual property experts in a report to Consumer and Corporate Affairs for the creation of an amalgamated tribunal, but it does not in any sense go as far as what was suggested. It may be it is a first step. For example, that report mentioned the possibility of a small claims jurisdiction for small disputes which creators could take advantage of, rather than have the expense of going to the Federal Court. But we are not there yet. We did not think we had that mandate.

Mr. Blenkarn: Are there any savings in this shuffle?

Mr. Knopf: On the type of question that has been asked so far, neither of us are really the best people to comment. My understanding is there will not be an enormous immediate administrative saving. With the types of savings Mr. Patriquin mentioned will be realized, co-location of space and facilities, we think there may be some small financial savings.

However, the major item of interest to the committee may be that this part of the bill calls for the inauguration of a cost-recovery regime in the activities of the Copyright Board. So those who benefit from the collective administration of

[Translation]

M. Knopf: Monsieur le président, c'est l'une des principales fonctions du Tribunal de la propriété intellectuelle, qui a hérité de la compétence de la Commission canadienne du droit d'auteur à cet égard. Des organismes comme la SOCAN, qui représente des compositeurs, des auteurs et des éditeurs, seront des interlocuteurs extrêmement importants pour le nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle, comme ils l'étaient dans le passé pour la Commission canadienne du droit d'auteur.

Par conséquent, nous n'avons rien perdu, mais nous avons gagné au change, puisque nous aurons un tribunal plus gros et mieux équipé pour répondre aux besoins des compositeurs, des auteurs, des éditeurs et autres créateurs qui se regroupent actuellement en d'autres organismes, notamment pour percevoir leurs redevances pour les photocopies et la retransmission de films et de vidéos. Tout cela est regroupé sous l'égide du nouveau tribunal.

Mme Finestone: C'est une bonne idée.

M. Blenkarn: En d'autres termes, vous dites que ce tribunal-là déterminera la validité des droits d'auteur, etc.

M. Knopf: Non, il n'aura pas cette compétence. Sa compétence sera simplement une combinaison de celles qu'ont actuellement la Commission du droit d'auteur et la Commission des oppositions des marques de commerce. Il est possible qu'on y ajoute d'autres compétences dans l'avenir, mais il a été décidé qu'il ne serait pas opportun d'essayer d'introduire des mesures plus complexes dans le contexte d'un projet de loi budgétaire.

Cette mesure découle d'une proposition qu'un des spécialistes canadiens les plus éminents en matière de propriété intellectuelle a formulée dans un rapport au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales en réclamant la création d'un tribunal administratif combiné, mais elle ne va certainement pas aussi loin que la recommandation originale. C'est peut-être une première étape. L'auteur du rapport avait notamment mentionné la possibilité de créer une sorte de tribunal des petites créances auquel les créateurs auraient pu s'adresser pour obtenir le règlement de différends sans grande importance, plutôt que de s'adresser à grands frais à la Cour fédérale. Nous n'en sommes pas encore là; nous ne pensions pas avoir ce mandat.

M. Blenkarn: Ce changement fait-il réaliser des économies?

M. Knopf: Nous ne sommes ni l'un ni l'autre les personnes les mieux placées pour répondre au genre de questions qui ont été posées jusqu'à présent. Je crois savoir que les économies administratives réalisées dans l'immédiat ne sont pas très importantes. Cela dit, avec le genre d'économies dont M. Patriquin a parlé, comme un regroupement des locaux et des installations, nous croyons pouvoir faire de petites économies financières.

Toutefois, il est possible que ce qui intéressera le plus le comité, c'est que cette partie du projet de loi prévoit l'instauration d'un régime de recouvrement des frais à la Commission du droit d'auteur. Il s'ensuit que ceux qui

[Texte]

copyright in Canada will have an opportunity, in line with other similar types of tribunals, to pay those costs, rather than the general taxpayer, who is not directly involved. This should result in a saving of between \$1.2 million and \$1.4 million per year, directly as a result of this board.

Mrs. Finestone: Is that where the other \$1.5 million is going to come from?

Mr. Patriquin: No, we did books. There were no administrative savings of a significant amount at all from this measure.

Mrs. Finestone: I must say, Mr. Chairman, as each one of the answers has been given from the very outset of this get-together to look at the financial implications, it would seem to me it is far more political than it is bureaucratic financial number-crunching. But seeing as how we have the number-crunchers here, I would really like to understand. . .

The original press release indicated there would be streamlining or a merger, which would be necessary to effect changes for the government because we had to address the deficit and the taxpayers would benefit by a \$22 million saving annually. The next figure I hear from you in here is \$13.5 million and a potential for \$1.5 million in residual, liable to come from Canada Council.

Then I read a memo faxed to me today from the Canadian Federation for the Humanities. They include in here a wind-up saving per the February 1992 budget of \$27.5 million for this total budget, and the total saving after five years, although it indicates no cost on Canada Council, no cost savings on the intellectual property tribunal—I just heard you say there was a saving—we end up with a net saving of \$96.82 million in five years.

• 2020

Now, \$12 million the first year, \$18.3 million the second year—this is from 1992 on—in 1994-95, a \$22.8 million saving, in 1995 a \$22 million saving, in 1996 a \$21.6 million saving. If you add the savings up, including budgetary cuts in 1992 and 1993, you come to a total of \$96 million being saved, for a total personnel reduction of 2,090 positions.

I would say just to look at the figures forgets we are in a serious financial situation in this country. Jobs are at a premium. These are important and high-tech and high-end jobs. Just to say you're putting things together to be more efficient just doesn't make sense.

You have modest savings, you say, \$96.82 million, with this bill. Is that modest—a loss of 2,090 jobs?

I don't understand where you're getting your figures from. These are your own figures, which you've sent out to the Canadian Federation for the Humanities.

[Traduction]

bénéficient de l'administration collective du droit d'auteur au Canada seront appelés à payer ces frais, comme c'est le cas dans d'autres types de tribunaux analogues, alors qu'ils étaient jusqu'à présent assumés par les contribuables, qui ne sont pas directement intéressés. Cette mesure rendrait possibles des économies de 1,2 million à 1,4 million de dollars par année, comme conséquence directe de la création du nouveau tribunal.

Mme Finestone: Est-ce de là que vous allez tirer un million et demi de dollars de plus?

M. Patriquin: Non, nous avons fait des calculs comptables. Cette mesure ne permettra pas de réaliser des économies administratives importantes.

Mme Finestone: Je dois dire, monsieur le président, que la nature des réponses qu'on nous donne depuis le tout début de cet examen des répercussions financières du projet de loi me donne à penser qu'il s'agit bien plus d'une question politique que de calculs financiers bureaucratiques. Pourtant, étant donné que nous avons affaire à ceux qui font les calculs, j'aimerais vraiment comprendre. . .

On disait dans le premier communiqué qu'il y aurait une simplification ou une fusion et que c'était une mesure nécessaire pour que le gouvernement apporte des changements, parce qu'il fallait combattre le déficit et que les contribuables allaient bénéficier d'une économie de 22 millions de dollars par année. Maintenant vous nous dites qu'il y aurait des économies de 13,5 millions de dollars, auxquelles pourrait s'ajouter un million et demi de dollars de plus en économies résiduelles qui seraient probablement attribuables au Conseil des arts du Canada.

Aujourd'hui, j'ai reçu par télécopieur une note de la Fédération canadienne des études humaines. La fédération fait état d'économies globales de 27,5 millions de dollars pour l'ensemble du budget de février 1992; les économies totales nettes sur cinq ans s'élèveraient à 96,82 millions de dollars, même si la note de la fédération ne précise pas les coûts correspondant au Conseil des arts du Canada, ni les économies réalisées dans le contexte du Tribunal de la propriété intellectuelle, les économies dont vous venez de parler.

Nous avons donc 12 millions de dollars la première année, 18,3 millions de dollars la deuxième année—à partir de 1992—des économies de 22,8 millions de dollars en 1994-1995, de 22 millions de dollars en 1995 et de 21,6 millions de dollars en 1996. Si je fais le total, compte tenu des compressions budgétaires de 1992 et de 1993, j'arrive à des économies totales de 96 millions de dollars, au prix d'une compression d'effectif totale de 2 090 postes.

Selon moi, il suffit de regarder ces résultats pour constater qu'on a oublié la situation financière difficile du pays. Les emplois sont rares, et ces emplois-là sont importants; ils exigent de grandes compétences et sont prestigieux et bien payés. Il ne suffit pas de dire que vous fusionnez par simple souci d'efficacité. Cela n'a tout simplement pas de sens.

Vous dites que ce projet de loi fera réaliser des économies modestes de 96,82 millions de dollars. Une perte de 2 090 emplois, est-ce modeste?

Je ne comprends pas d'où vous tirez vos chiffres. Ce sont vos propres chiffres, ceux que vous avez envoyés à la Fédération canadienne des études humaines.

[Text]

Mr. Blenkarn: Can you tell us about that?

Mr. Patriquin: I don't have those figures in front of me, although I recognize the figure of approximately \$96 million over five years. That includes not only this bill but also the results of the previous bill, which went through the House and received royal assent, Bill C-63.

Mrs. Finestone: Bill C-63 was a very small amount, \$11 million, with 209 jobs, Don, and we're now at \$96.8 million and 2,090 jobs. It's a bit of a jump.

Mr. Blenkarn: That's good, is it not?

Mrs. Finestone: You like that, do you? Tory times are tough times.

The Chairman: Mrs. Finestone, I'm not sure you were finished answering the question. Were you?

Mrs. Finestone: The answer will not satisfy, Mr. Chairman, because if you—

The Chairman: What I'm trying to avoid is frostiness. I know I can't eliminate it, but I'm trying to keep it at a minimum.

Mrs. Finestone: The functionary, bureaucrat, technocrat, whatever you want to call the gentleman who's before us, has indicated he's familiar with the numbers. Well, if he's familiar with the numbers, I don't call those, anywhere I sit, and the people I represent don't call those, small, insignificant, and "just adjustment" changes. They're rather sufficient, significant. They're far from modest.

Secondly, there was an indication you weren't sure if there were going to be separate votes. Before you answer that, there was a promised 4% increase to SSHRC, and you already answered my colleague Murray that the 4% increase is gone, it's frozen; like everything else, it's zapped. Is that correct?

Mr. Patriquin: The budget did freeze that, that's correct.

Mrs. Finestone: There's an additional 10% across-the-board cut. So SSHRC got a 10% cut and Canada Council got a 10% cut.

Mr. Patriquin: SSHRC was not cut 10%. It was frozen. The Canada Council grants were cut 10%.

Mrs. Finestone: And there's an additional 3% coming up next year; the operating cuts.

Mr. Patriquin: In addition to the 10% cut on the grants, yes, there will be a 3% cut on administration.

Mrs. Finestone: So now we're talking about very minor, surgical little dabs, the kind that stab you to death while you bleed, is that it?

Mr. Patriquin: I wouldn't represent them that way, Mrs. Finestone.

[Translation]

M. Blenkarn: Pouvez-vous nous l'expliquer?

M. Patriquin: Je n'ai pas ces chiffres devant moi, bien que je reconnaisse ce total d'environ 96 millions de dollars sur cinq ans. Il s'agit non seulement des économies qui seraient réalisées par suite de l'adoption de ce projet de loi-ci, mais aussi de celles découlant de l'autre projet de loi, qui a été adopté par la Chambre des communes et qui a reçu la sanction royale, le projet de loi C-63.

Mme Finestone: Le projet de loi C-63 devait permettre la réalisation de très petites économies de 11 millions de dollars en causant la perte de 209 emplois, Don, et nous nous retrouvons maintenant avec 96,8 millions de dollars et une perte de 2 090 emplois. C'est toute une escalade.

M. Blenkarn: C'est bon, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Vous aimez vraiment ça? Les temps sont durs avec les Conservateurs.

Le président: Madame Finestone, je ne suis pas sûr qu'on avait fini de répondre à votre question. Vous a-t-on bien répondu?

Mme Finestone: La réponse ne me satisfait pas, monsieur le président, parce que si vous. . .

Le président: J'essaie d'éviter l'excès de froideur. Je sais qu'il est impossible d'éliminer la froideur, mais j'essaie de la minimiser.

Mme Finestone: Ce fonctionnaire, ce bureaucrate, ce technocrate, enfin, ce monsieur, qu'on l'appelle comme on voudra, a dit qu'il connaissait bien ces chiffres. Eh bien, s'il les connaît bien, peu importe où je siége, je ne considère pas ces changements-là comme de «simples ajustements» insignifiants, pas plus que mes commentants. Ils sont vraiment imposants et importants. Ils sont loin d'être modestes.

Ensuite, vous avez laissé entendre que vous ne saviez pas s'il y aurait des crédits budgétaires distincts. Avant de me répondre, je vous dirai qu'on avait promis au CRSH une augmentation de 4 p. 100, et vous avez déjà dit à mon collègue, Murray, que cette augmentation est disparue, qu'elle est gelée; comme tout le reste, on l'a éliminée. C'est bien exact?

M. Patriquin: Le budget a effectivement gelé cette augmentation, c'est exact.

Mme Finestone: Il y a une autre réduction globale de 10 p. 100. Autrement dit, le CRSH et le Conseil des arts du Canada ont tous deux été frappés d'une réduction de 10 p. 100.

M. Patriquin: Il n'y a pas eu de réduction de 10 p. 100 dans le cas du CRSH. Son budget a été gelé. C'est le budget des subventions du Conseil des arts du Canada qui a été réduit de 10 p. 100.

Mme Finestone: Et il y aura une autre réduction de 3 p. 100 l'an prochain, pour le budget de fonctionnement.

M. Patriquin: Oui, en plus de la réduction de 10 p. 100 du budget des subventions, il y aura une réduction de 3 p. 100 des crédits consentis pour l'administration.

Mme Finestone: Autrement dit, nous parlons maintenant de petites ponctions très mineures, du genre de celles qui vous font mourir exsangue, n'est-ce pas?

M. Patriquin: Je ne les présenterais pas de cette façon, madame Finestone.

[Texte]

Mrs. Finestone: You wouldn't represent them that way. I see. Well, I would if I were an artist trying to earn a living.

And next year we're in the same freeze mode, with the same not-significant cut, 10%, 3%, and all that stuff, is that right?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, just to clarify something, the Canada Council will be cut 10% next year as well?

● 2025

Mr. Dorin: There has been no announcement to that effect.

Mrs. Finestone: Yes, there has. Forty and forty, each year.

Mr. de Jong: Yes. Is that 10% cut based on the old Canada Council, or is that 10% cut on the new Canada Council, which would include the...?

Mr. Patriquin: The old.

Mrs. Finestone: Why don't you sit down and join him, and whisper directly in his ear.

Mr. Patriquin: This is Frank O'Brien, from the Treasury Board Secretariat.

The Chairman: I will allow you one more question, Mrs. Finestone.

Mr. de Jong: Let us see what the answer is.

Mr. Frank O'Brien (Communications and Cultural Programs Division, Treasury Board Secretariat): The 10% has already been effected through reference levels. In other words, we maintain a data base that looks at the reference levels of organizations ongoing. This year we cut 10% from the estimated grants vote of the Canada Council. The same 10% is again cut next year. It is not a cumulative cut. It is the same cut each year. The same is true with other organizations that were cut through the December 2 budget.

Mrs. Finestone: I would like to know if the Minister of Communications was consulted by the Treasury Board and the Minister of Finance before this merger of the divorced couple who did not want any mediation and did not wish to have a remarriage take place. Did you consult with SSHRC? Did you consult with Canada Council? Did you consult with the Minister of Communications?

Mr. O'Brien: I am not in a position to comment.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I would respectfully suggest that the Minister of Communications and the heads of each of these agencies be invited to bring witnesses as to whether or not they think this will be effective, whether or not this will make for a satisfactory merger, whether or not the interests of both these groups would be best served, as there is zero saving in this budget by this move.

Mr. Blenkarn: You just said there was \$96 million.

[Traduction]

Mme Finestone: Vous ne les présenteriez pas de cette façon. Je vois. Eh bien, c'est ainsi que je les décrirais si j'étais une artiste qui cherche à gagner sa vie.

Et l'an prochain, le gel sera maintenu, avec la même réduction sans importance de 10 p. 100, de 3 p. 100, et le reste à l'avenant; c'est bien cela?

M. Blenkarn: Oui.

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais juste faire préciser un point. Le budget du Conseil des arts du Canada sera-t-il lui aussi amputé de 10 p. 100 l'an prochain?

M. Dorin: On n'a rien annoncé à ce sujet.

Mme Finestone: Si; quarante et quarante, chaque année.

M. de Jong: Oui. Cette réduction de 10 p. 100 s'applique-t-elle à l'ancien Conseil des arts ou au nouveau, qui comprendrait le...?

M. Patriquin: À l'ancien.

Mme Finestone: Allez donc vous asseoir à côté de lui pour pouvoir lui parler vraiment dans l'oreille.

M. Patriquin: C'est Frank O'Brien, du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le président: Je vais vous laisser poser une dernière question, madame Finestone.

M. de Jong: Voyons quelle sera la réponse.

M. Frank O'Brien (Division des communications et des programmes culturels, Secrétariat du Conseil du Trésor): La réduction de 10 p. 100 a déjà été apportée dans les niveaux de référence. En d'autres termes, nous conservons une base de données constamment mise à jour sur les niveaux de référence des différents organismes. Cette année, nous avons réduit de 10 p. 100 le budget estimatif des subventions du Conseil des arts. Cette réduction de 10 p. 100 se répétera l'an prochain. Elle n'est pas cumulative; elle est simplement répétée chaque année. Le même principe vaut pour les autres organismes qui ont subi des coupures dans le budget du 2 décembre.

Mme Finestone: J'aimerais savoir si le ministre des Communications a été consulté par le Conseil du Trésor et par le ministre des Finances avant qu'ils décident de réunir ce couple divorcé qui ne voulait rien savoir d'une médiation et qui ne voulait pas se remarier. Avez-vous consulté le CRSH? Avez-vous consulté le Conseil des arts du Canada? Avez-vous consulté le ministre des Communications?

M. O'Brien: Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Mme Finestone: Monsieur le président, je vous recommande, en toute déférence, d'inviter le ministre des Communications et les dirigeants de chacun de ces organismes à faire comparaître des témoins qui nous diront si, selon eux, ce changement sera efficace, si la fusion sera satisfaisante et si les intérêts des deux groupes seront mieux servis par la fusion, étant donné qu'elle n'entraînera aucune économie budgétaire.

M. Blenkarn: Vous venez juste de dire qu'il y aurait des économies de 96 millions de dollars.

[Text]

Mrs. Finestone: Ah, but the bureaucrats have told us there is zero savings, and their figures show zero savings. I want an explanation from where the political answer should come. This is a functionary's answer. I want a political answer, Mr. Chairman, on how the functionaries, the bureaucrats, the technocrats, can say zero money is being saved and the figures show there is significant cost.

Mr. McCreath: I hope the committee will remember what the function of the bill is. Of course that is not to re-debate the budget of a year ago, which was approved. Just listening to the discussion and some of the questions, it seems to me that really what is underlying is a rethinking of the budget. I do not think that is the function of the bill, nor is that necessarily the role of the public servants who are here. The committee might bear that in mind.

I just wanted to ask one question based on questions that I have been asked. I do not know if anybody from External Affairs is available this evening. The question I wanted to ask, which has been raised, among others, by the International Council for Canadian Studies, has to do with the fact that the Canada Council and SSHRC are both essentially internal agencies. Of course they were together before and functioned well before. Then they were split into two bureaucracies and now they are being put back.

The other program, which other members have already raised questions about, is in fact an external program. What organizational safeguards are being put there to ensure that the international dimension will in fact remain and will not simply get lost in the distribution of academic grants by the new amalgamated council?

Mr. O'Brien: Well, I can say that Madam Leduc, who is both the director of the Canada Council and the president of the SSHRC, has said that she would maintain the components of the programs that were being brought together. In other words, I do not think you are going to see any diminution of the international expenditures now performed by External Affairs.

Mr. McCreath: Would we expect to see some of the 25 people now employed at External folded into that staff and form a component within that staff?

Mr. O'Brien: How they decide to deliver the programs is a management decision, but the staff, both in headquarters in the Ottawa area and some of the staff who are located abroad, will be transferred to the new agency.

• 2030

When you look at the international component, you have two different aspects. You have cultural relations, which accounts for about \$5 million a year in grants. You have academic relations, which accounts for about \$20-odd million in grants, mostly through academic programs. So they are similar to what is now being done domestically by the Canada Council on the one side and by SSHRC on the other. So there is a natural complementariness in the merger here.

[Translation]

Mme Finestone: Ah, mais les bureaucrates nous ont dit qu'il n'y aurait pas d'économies, et il n'y a pas d'économies d'après leurs chiffres. Je veux une explication de ceux qui devraient nous donner les réponses politiques. J'ai eu une réponse de fonctionnaire. Je veux une réponse politique, monsieur le président, pour m'expliquer comment les fonctionnaires, les bureaucrates et les technocrates peuvent dire qu'on n'économisera pas d'argent alors que les chiffres révèlent que la mesure coûtera cher.

M. McCreath: J'espère que le comité se rappellera la raison d'être de ce projet de loi. Il ne s'agit naturellement pas de rouvrir le débat sur le budget de l'an dernier, qui a été approuvé. En écoutant la discussion et certaines des questions, j'ai l'impression que nous sommes en train de repenser le budget. Je ne crois pas que ce soit la raison d'être du projet de loi et ce n'est pas nécessairement non plus le rôle des fonctionnaires qui sont ici. Le comité devrait se le rappeler.

Je voulais juste poser une question qui m'a été inspirée par des questions qu'on m'a posées. Je ne sais pas si un représentant des Affaires extérieures est disponible ce soir, mais je voudrais poser une question qui a été soulevée notamment par le Conseil international des études canadiennes, qui porte sur le fait que le Conseil des arts du Canada et le CRSH sont fondamentalement des organismes de régie interne. Ils ont déjà été regroupés et ils fonctionnaient bien ensemble. Depuis, on les a séparés en deux et maintenant, on les regroupe.

L'autre programme au sujet duquel d'autres membres ont déjà posé des questions est un programme externe. Quelles protections structurales a-t-on prévues pour veiller à ce que la dimension internationale soit préservée et qu'elle ne disparaisse pas dans l'ensemble des subventions universitaires accordées par le nouveau conseil résultant de la fusion?

M. O'Brien: Eh bien, je puis dire que M^{me} Leduc, qui est à la fois directrice du Conseil des arts du Canada et présidente du CRSH, a déclaré qu'elle allait assurer le maintien des éléments des programmes qui vont être réunis. En d'autres termes, je ne pense pas qu'il y ait une réduction du budget des activités internationales actuellement exécutées par les Affaires extérieures.

M. McCreath: Pouvons-nous nous attendre à ce que certaines des 25 personnes affectées à ces fonctions aux Affaires extérieures soient regroupées avec l'effectif du nouveau conseil?

M. O'Brien: La façon d'administrer des programmes est du ressort de la direction, mais le personnel de l'administration centrale à Ottawa et une partie du personnel affecté à l'étranger seront mutées au nouveau conseil.

Le secteur des activités internationales comporte deux volets, les relations culturelles, qui ont un budget de subventions d'environ 5 millions de dollars par année, et les relations en matière d'éducation, qui représentent des subventions annuelles d'environ 20 millions de dollars, principalement octroyées par des programmes en matière d'éducation. Par conséquent, il s'agit d'activités analogues à celles dont le Conseil des arts et le CRSH s'occupent, chacun de leur côté, au Canada même. Par conséquent, la fusion est naturelle et complémentaire dans ce cas-ci.

[Texte]

Mr. McCreath: Thank you. Mr. Patriquin, with regard to the freezing of funds, reference has been made about the intended 4% increase having been frozen. Have Canada Council and SSHRC been treated differently from other government agencies? Have they been singled out, or is this a budgetary measure that undoubtedly relates to the shortfall in revenues experienced by the government in the last two years?

Mr. Patriquin: It's a budgetary measure that applied with rules across the government.

Mr. McCreath: So there's no special singling out to target these particular programs or agencies?

Mr. Patriquin: My colleague just pointed out that NSERC and MRC were treated the same as SSHRC.

Mr. McCreath: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: NSERC and...?

Mr. Patriquin: NSERC and the Medical Research Council were treated the same way as SSHRC.

Mr. Blenkarn: So neither of them was frozen.

Mr. Patriquin: They were all frozen.

Mr. Blenkarn: They were frozen, but there was no 10% cut.

Mr. Patriquin: SSHRC was frozen and MRC was frozen. NSERC was frozen. The Canada Council, the granting council, experienced a 10% cut.

Mr. Blenkarn: I see.

Mr. de Jong: I think we're going to have difficulty with the witnesses, and we do need the ministers here, I'm afraid, Mr. Chairman, because the rationale really isn't to save money.

We've also heard that there were no sort of extensive studies done to illustrate that the functions of SSHRC or the International Cultural Relations Bureau of External Affairs can be done more effectively and efficiently this way. Certainly we haven't seen any proof of that here. There's no study, there's no document that can be given to us that would illustrate this or that would attempt to make that point.

It's not really saving money. It's not going to be more efficient and effective. So the question is why is it being done? That's purely, obviously, a political decision. In order to get to the bottom of it, to understand what are the real objectives in doing this, I think we have to speak to the ministers involved.

Mr. Duhamel: Yes.

Mr. de Jong: I find this exercise to be frustrating. I'm repeating myself, but we have nothing really substantial to show that this is going to be a savings. Certainly all the people involved... I have stacks of letters here from eminent academic people, professors, presidents of universities, saying this is a terrible move. Why are they doing this?

I want to get something substantial. I want to be able to write back to these people and tell them why the government is doing this, for what reasons, and I can't do this. What are you telling the academic community in this country? For a

[Traduction]

M. McCreath: Merci. Monsieur Patriquin, en ce qui concerne le gel des fonds, on a dit que l'augmentation de 4 p. 100 avait été gelée. Le Conseil des arts et le CRSH ont-ils été traités différemment des autres organismes gouvernementaux? S'agit-il d'une mesure exceptionnelle ou au contraire d'une mesure budgétaire que nous pourrions certainement imputer à l'insuffisance des recettes du gouvernement au cours des deux dernières années?

M. Patriquin: C'est une mesure budgétaire qui a été appliquée avec les mêmes règles dans l'ensemble de l'administration fédérale.

M. McCreath: On n'a donc pris aucune mesure particulière ciblée particulièrement sur ces programmes ou ces organismes?

M. Patriquin: Mon collègue a précédemment souligné que le CRSNG et le CRM ont été traités de la même façon que le CRSH.

M. McCreath: Merci, monsieur le président.

M. Blenkarn: Le CRSNG et...?

M. Patriquin: Le CRSNG et le Conseil de recherches médicales ont été traités de la même façon que le CRSH.

M. Blenkarn: Ni l'un ni l'autre n'a été gelé.

M. Patriquin: Ils l'ont tous été.

M. Blenkarn: Ils ont été gelés, mais il n'y a pas eu de réduction de 10 p. 100.

M. Patriquin: Le budget du CRSNG a été gelé, comme celui du CRM et celui du CRSH. Le budget du Conseil des arts du Canada, conseil subventionnaire, a été amputé de 10 p. 100.

M. Blenkarn: Je vois.

M. de Jong: Je pense que nous allons avoir de la difficulté avec ces témoins, et je crains bien que nous ayons absolument besoin de faire témoigner des ministres, monsieur le président, parce que ces mesures n'ont pas vraiment été prises pour économiser de l'argent.

On nous a dit par ailleurs qu'il n'y avait pas eu d'études sérieuses pour démontrer que les attributions du CRSH ou de la Direction générale des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures pourront être exercées de façon plus efficace et plus efficiente grâce à cette mesure. On ne nous l'a certainement pas prouvé ici. Il n'y a pas eu d'étude ou de document qu'on puisse nous montrer et qui démontrerait que c'est le cas ou qui tenterait de le démontrer.

En l'occurrence, il ne s'agit vraiment pas d'économiser de l'argent. Le nouveau Conseil ne sera pas plus efficace et plus efficient. Nous devons donc nous demander pourquoi on a décidé de prendre cette mesure. C'est de toute évidence une décision purement politique. Pour tirer les choses au clair, pour comprendre quels sont les véritables objectifs recherchés, je crois que nous devons parler aux ministres responsables.

M. Duhamel: Oui.

M. de Jong: Tout ceci me semble frustrant. Je le répète, mais nous n'avons rien de tangible qui prouve que cette mesure permettra de réaliser des économies. Une chose certaine, tous les intéressés sont contre. J'ai des piles de lettres d'universitaires éminents, de professeurs, de présidents d'universités qui disent que c'est une très mauvaise décision. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi?

Je veux quelque chose de tangible. Je veux être capable d'écrire à mes correspondants pour leur expliquer les raisons de la décision du gouvernement, et je ne peux pas le faire. Et que dites-vous aux universitaires du Canada? Pour arriver

[Text]

possible \$1.4 million in savings—possible, there is nothing to substantiate that, and by the way, that is over five years too—you're totally destroying two very eminent research groups. Why?

Mr. McCreath: It's very expensive.

Mr. de Jong: Why? That's the question I think this committee has to try to answer. Why are you doing this? The Canada Council doesn't want it. The social sciences and the humanities people don't want it. Certainly the people I've talked to, dealing with External first, part of the cultural groupings, they don't want it. They don't see any logic in this whatsoever. In fact, as far as they're concerned, it's going to create many more problems. I ask the question, why are you doing it?

• 2035

The Chairman: In fairness to our witnesses, I think it's clear that they're unable to answer policy questions.

Mr. de Jong: I know. That's right. That's why I think we must have the ministers here, the political masters.

The Chairman: Let's clarify something. Let's decide if any of the committee members have any further questions for our witnesses. I have Mr. Blenkarn on the list and Mr. Duhamel. Once we've finished with them we can get into further discussions about other possible witnesses. For the time being I'd like us to concentrate on questions we can address to the witnesses we have before us.

Mr. Blenkarn: The Agricultural Products Cooperative Marketing Act is being changed. This is the Agricultural Products Board. What is the point of that? What's the reason for that agricultural thing? What are you doing here?

Mr. Patriquin: Mr. Chairman, the conclusion was that the functions of the Agricultural Products Board did not need a separate board to carry them out, that they could be more efficiently and indeed more effectively integrated into the activities of the Department of Agriculture, and that is the way it will be done in the future.

The APB has no fewer than three and not more than seven members. It's supported at the staff level by the policy branch of Agriculture Canada, and the services delivered by the APB can be done through the department. That would realize a saving, a simplification of process, and a diminution of the number of independent agencies.

Mr. Blenkarn: And how much do you save?

Mr. Patriquin: The savings on that would have to do with the specific costs of having the board. When we provided the estimate we did not make a specific estimate of the costs of that because we thought that the amounts of dollars involved are not very large. Again, that could be calculated for you, to be more precise.

Mr. Blenkarn: You have seven board members, or three board members. Are they all paid?

Mr. Patriquin: I understand, sir, they are in fact public servants on the board and therefore those specific costs would not change, but they were functioning as a board separately, as a separate jurisdiction.

[Translation]

peut-être à économiser 1,4 million de dollars, et je dis peut-être, parce que rien ne le prouve, et encore, ce serait sur une période de cinq ans, vous détruisez complètement deux organismes de recherche très éminents. Pourquoi?

M. McCreath: Ils coûtent très cher.

M. de Jong: Pourquoi? C'est la question à laquelle notre comité doit tenter de répondre, à mon avis. Pourquoi faites-vous cela? Le Conseil des arts du Canada est contre. Le milieu des sciences sociales et humaines est contre aussi. Les gens à qui j'en ai parlé, d'abord ceux des Affaires extérieures, puis une partie des groupes culturels sont tous contre. Ils ne voient rien de logique dans cette mesure. En fait, selon eux, elle va créer bien plus de problèmes. Je vous le demande, pourquoi faites-vous cela?

Le président: En toute justice, je pense qu'il est clair que nos témoins sont incapables de répondre à des questions portant sur des politiques.

M. de Jong: Je le sais. C'est tout à fait exact. Et c'est pourquoi je pense que nous devons entendre des ministres, les maîtres politiques.

Le président: Précisons un peu. Voyons d'abord si l'un ou l'autre des membres du comité ont d'autres questions à poser à nos témoins. J'ai sur la liste M. Blenkarn et M. Duhamel. Quand ils auront fini, nous pourrions entamer la discussion sur l'opportunité de faire comparaître d'autres témoins. Pour le moment, j'aimerais que nous nous concentrions sur les questions que nous pouvons poser à ces témoins-ci.

M. Blenkarn: La Loi sur la vente coopérative des produits agricoles va être modifiée. C'est de l'Office des produits agricoles qu'il s'agit. Pourquoi? Pour quelle raison faites-vous ce changement alors? Qu'est-ce que vous faites avec cette mesure?

M. Patriquin: Monsieur le président, on a conclu qu'il n'était pas nécessaire qu'un office distinct soit chargé des attributions de l'Office des produits agricoles, et qu'elles pourraient être intégrées plus efficacement et de façon efficiente aux activités du ministère de l'Agriculture, de sorte que c'est ainsi qu'on procédera à l'avenir.

L'OPA a au moins trois et au plus sept membres. Le personnel de soutien nécessaire lui est fourni par la direction des politiques d'Agriculture Canada, et les services qu'il assure peuvent être assurés par le ministère lui-même. Cela permettrait de réaliser des économies, de simplifier la procédure et de réduire le nombre des organismes indépendants.

M. Blenkarn: Et combien comptez-vous économiser?

M. Patriquin: Les économies réalisées correspondraient aux coûts spécifiques du maintien de l'Office. Notre estimation ne comprend pas de calcul précis de ce coût parce que, selon nous, la somme n'est pas très importante. Nous pourrions la calculer pour vous, pour plus de précision.

M. Blenkarn: L'Office a de trois à sept membres. Sont-ils tous rémunérés?

M. Patriquin: Monsieur, je crois savoir que ce sont des fonctionnaires, de sorte que ces coûts-là ne changeraient pas par suite de l'abolition de l'Office, mais il reste que celui-ci fonctionnait séparément, en tant qu'organisme distinct.

[Texte]

Mr. de Jong: Don, you've got a real problem with this one. Why don't you go back?

Mr. Blenkarn: All I can say is that I'd like to know how many of these crazy, unorganized boards there are. This one is under a particular statute, is it not?

Mr. Patriquin: This one, Mr. Chairman, was introduced in 1952. It was a style of dealing with this particular set of programs that was current then. It was structured separately at the time, and is no longer needed as a separate structure. That's why there are not significant savings.

Mr. de Jong: The Library of Parliament study says on that one that the administrative expenses were \$686,000. I assume if the functions are going to be carried on by the department then some of those costs would be borne by the department.

Mr. Patriquin: That's correct.

Mr. Duhamel: Do you in fact have studies, and if you do, will they be tabled? I'm just not clear on that.

Mr. Patriquin: The estimates of savings were made by the officials, acting in preparation for a budget, and there would be no studies that I understand could be released on that subject. There are other studies that have been referred to that were the genesis of at least one of the proposals referred to earlier, which is indeed in the public domain, I believe. But we would have no particular studies on costing of these savings that are to be released. It has essentially been part of the normal resource allocation process in government.

• 2040

Mr. Duhamel: Yes, but if the studies were in fact released, or the papers that you have, these cost savings quotes that have been mentioned, the varying figures, we could check those out and we could have some confidence in the assumptions upon which they're based. We'd all be further ahead because, to be fair, they are confusing. We've heard a series of figures here tonight.

But there's another dimension that's not answered here and that really bothered me: what has in fact been eliminated? A number of my colleagues have raised specific questions.

Let me give you an example of what I mean. I have a copy of a letter here from a professor from the Ontario Institute for Studies in Education, which says:

I would like to recommend to the Legislative Committee for Bill C-93 that international academic relations remain an integral part of the mandate and responsibility of External Affairs and International Trade.

There's an assumption made here that if that is not so, this particular program will suffer.

Let me give you another example, where I think we're not getting complete information in terms of what the impacts will be on Canadian society. I believe I'm correct here in saying that Bill C-48, An Act to regulate oil and gas interests in Canada and to amend the oil and gas—well, it goes on—is an act designed specifically to safeguard the interests of the people of Canada and their energy resources on our Canadian-owned lands. Is not part of this legislation

[Traduction]

M. de Jong: Don, vous avez tout un problème. Pourquoi ne revenez-vous pas à vos premières amours?

M. Blenkarn: Tout ce que je puis dire, c'est que j'aimerais savoir combien il existe de ces drôles d'organismes désorganisés. Celui-ci a été créé par une loi constituante, n'est-ce pas?

M. Patriquin: Monsieur le président, cet office-ci a été créé en 1952. C'était une façon d'administrer une série de programmes alors. A l'époque, c'était un organisme distinct, et il n'a plus sa raison d'être. C'est pour cette raison que les économies ne sont pas importantes.

M. de Jong: Dans l'étude de la Bibliothèque du Parlement, j'ai lu que les frais administratifs de cet Office s'élevait à 686 000\$. J'imagine que, si ces attributions sont transférées au ministère, certains de ces frais-là seront assumés par lui.

M. Patriquin: C'est exact.

M. Duhamel: Avez-vous des études à ce sujet, et, si vous en avez, les déposerez-vous? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ce qu'il en est.

M. Patriquin: Le calcul des économies escomptées a été fait par des fonctionnaires qui préparaient un budget. Par conséquent, il n'existe pas d'études qui pourraient être rendues publiques sur ce sujet. Par contre, on a fait allusion à d'autres études qui ont inspiré au moins une des propositions mentionnées auparavant et ces études sont du domaine public, je crois. Cela dit, il n'existe pas d'études susceptibles d'être rendues publiques sur le calcul de ces économies. Tout cela fait globalement partie de la procédure normale d'allocation des ressources de l'administration fédérale.

M. Duhamel: Oui, mais si les études ou les documents que vous avez étaient rendus publics, nous pourrions vérifier les chiffres sur les économies dont vous avez parlé, de façon à pouvoir ajouter foi aux hypothèses dont ils découlent. Nous y gagnerions tous, parce que, pour être juste, je dois dire qu'il y a de quoi se tromper. Nous avons entendu toute une série de chiffres ce soir.

Par ailleurs, on ne nous a pas dit ce qui avait effectivement été éliminé, et cela m'inquiète. Plusieurs de mes collègues ont posé des questions précises à ce sujet.

Je vais vous donner un exemple de ce que je veux dire. J'ai ici une copie d'une lettre d'un professeur de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario:

J'aimerais recommander au Comité législatif chargé du projet de loi C-93 de faire en sorte que les relations internationales en matière d'éducation demeurent un élément intégral du mandat et de la responsabilité du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

Mon correspondant part du principe que, si ce n'est pas le cas, ce programme-là en souffrira.

Je vais vous donner un autre exemple d'une situation où, selon moi, nous n'avons pas de renseignements complets sur les répercussions qu'une décision gouvernementale aura sur la société canadienne. Je ne crois pas me tromper en disant que le projet de loi C-48, qui a pour objet de réglementer les activités des entreprises pétrolières et gazières au Canada et de modifier le régime réglementaire en matière de pétrole et de gaz, a été conçu expressément pour protéger les intérêts

[Text]

going to remove this particular agency? Will that function continue to be pursued, ensuring that Canadian-owned companies are involved in the development and accrue the benefits from the development?

The basic overall umbrella question is, apart from the money, which I indicated was somewhat confusing, the various figures, what is going to be eliminated here? Has anyone looked at the impact of the promotion of our universities abroad? Is that going to suffer? Do we know whether or not the synergy we sometimes get by putting the social sciences and the engineering and medical research facilities together will in fact be possible under these particular circumstances?

It seems to me there has to be some study somewhere that has looked at this. No government ever goes forward and says it's going to do this and this and this without looking at the social, political and other impacts. It's there somewhere, folks.

Mr. Patriquin: I'll just make two comments, Mr. Chairman. One is that there is quite clearly no intention that in making these organizational changes the program delivery be adversely affected in any of these agencies, and indeed it was the conclusion of the government, presumably, that in a number of cases this would significantly enhance it as well as, in some cases, save money.

Second, I recognize that the decisions were taken in the context of the budget and there was a budget that was debated in the House and that this entails its own processes, and therefore I don't have any studies to table in support of this bill.

Mr. Duhamel: The rationale, okay. Very quickly, Mr. Chairman, could I be given the figure again of the anticipated saving of the merger of the Social Sciences and Humanities Research Council with the Canada Council over five years?

Mr. Patriquin: Let me again make my explanation. At the time the budget was struck, we did not estimate a particular figure for this merger. Our expectation since then, looking at the situation, is that a large part of \$1.5 million—and this is a very rough estimate—would expect to be realized. Indeed, the number may be larger.

Mr. Duhamel: Or smaller.

Mr. Patriquin: It could be smaller. But the management of the new institution will essentially generate whatever savings there are, and it is essentially up to them to deal with the cost savings of that.

We have not booked in the fiscal framework a number that they have to reach, and that was the main reason, in the budget process, for identifying these numbers. Agencies that are being merged, as in the case of this bill, would be required to produce the savings in the order of the numbers that had been estimated at the time of the budget. In the case of that institution, there was no formal target number of savings that they were asked to cough up. Essentially, that is the reality of that process.

[Translation]

des Canadiens et sauvegarder les ressources énergétiques situées en territoire canadien. Ce projet de loi ne va-t-il pas éliminer l'organisme auquel mon correspondant fait allusion? Ses fonctions seront-elles maintenues, pour que les entreprises canadiennes participent au développement et bénéficient de ses avantages?

La question fondamentale qu'il faut se poser, l'argent mis à part, et j'ai dit que les chiffres avaient de quoi nous induire en erreur, c'est ce qu'on va éliminer par ce projet de loi. Quelqu'un a-t-il songé aux répercussions de la promotion de nos universités à l'étranger? Va-t-elle en souffrir? Savons-nous si la synergie qui est parfois générée par le regroupement des installations utilisées pour les sciences sociales pour la recherche dans les domaines de la médecine et du génie sera encore possible dans ces conditions-là?

Il me semble qu'il doit bien y avoir eu quelque part une étude sur ces questions. Aucun gouvernement ne prend jamais la décision de faire ceci et cela sans avoir étudié les conséquences sociales, politiques et autres de ses décisions. Il y a une étude quelque part, messieurs.

M. Patriquin: Je vais faire juste deux observations, monsieur le président. Premièrement, il n'est certainement pas question que ces changements structurels nuisent à l'administration des programmes d'aucun des organismes touchés, et je crois bien que le gouvernement avait conclu que, dans bien des cas, ces mesures allaient nettement améliorer l'administration des programmes tout en lui permettant de réaliser des économies, dans certains cas.

Deuxièmement, je reconnais que les décisions ont été prises dans le contexte du budget. Ce budget a fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, ce qui suppose une autre procédure, de sorte que je n'ai pas d'études à déposer pour appuyer le projet de loi.

M. Duhamel: C'est ce qui explique la décision bien sûr. Monsieur le président, je voudrais qu'on me dise encore très rapidement à combien on estime les économies réalisées sur cinq ans par suite de la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines avec le Conseil des arts du Canada.

M. Patriquin: Permettez-moi de reprendre mes explications. Au moment où le budget a été déposé, nous n'avions pas calculé les économies estimatives qui pourraient résulter de cette fusion. Depuis, après avoir analysé la situation, nous avons convenu qu'une très grande partie des économies prévues de 1,5 million de dollars—c'est une estimation très sommaire—devrait être réalisée. En fait, les économies pourraient être plus importantes encore.

M. Duhamel: Elles pourraient aussi l'être moins.

M. Patriquin: Elles pourraient être moins importantes. Il reste que, fondamentalement, c'est la direction du nouvel organisme qui va réaliser des économies ou pas, et ce sera essentiellement à elle de décider quoi faire des économies réalisées.

Nous n'avons pas fixé d'objectif au nouvel organisme dans notre système de budgétisation, et c'est la principale raison pour laquelle nous précisons ces chiffres dans ce contexte. Des organismes qui sont fusionnés, comme c'est le cas en vertu de ce projet de loi, sont tenus de réaliser des économies de l'ordre de celles qui ont été estimées au moment de la préparation du budget. Dans le cas de cette institution, aucun objectif officiel n'avait été fixé quant aux économies à réaliser. C'est à cela que se résume vraiment ce processus, essentiellement.

[Texte]

• 2045

Mr. Duhamel: I think I understand what was said. There were a couple of—

Mr. Patriquin: It doesn't mean that there will be no savings. It does mean that no specific target was identified for them to meet about which the fiscal agents would come at them and say that they have to provide \$6.44 million, or whatever it may be.

Mr. Duhamel: Of course you could do that without changing one single thing too. You could say that you're going to cough up this much, this much, this much. Anyway, that's another debate.

I have one final point. It's a question of process. Is there an analysis of the various documentations that are sent in either in support—and I haven't seen any in support, by the way—or in opposition to this particular piece of legislation? Are the amendments studied by government to see whether or not some of them can be supported by government? I cannot help but think that within that package of amendments and suggestions and recommendations I've received, there have to be some pretty commonsensical ones that would go a long way towards responding to the lack of consultation that's taken place and the confusion and the fear that exists out there. It's really a question of process. I don't know who answers the question. Are those documents analysed? Are those amendments ever brought forward?

Mr. Patriquin: The appropriate comment might be that the government will be represented, I think, on Wednesday. The government, presumably the minister and his associates, will be looking at the discussions tonight and tomorrow from the people appearing before the committee as witnesses, and the government will be speaking on Wednesday.

Mr. Blenkarn: We'll have the minister here when we pass the bill on Wednesday.

Mr. Duhamel: I want to make sure that I understand what has been mentioned, because there's been no response as to whether or not these documents are analysed and whether or not the government will in fact look at the amendments and recommendations and perhaps consider which ones they could support.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, if I might just briefly respond to that, of course a look is taken at anything that's submitted to the government, and so on. I've heard my colleagues opposite talk about many, many representations. I'm not aware that the government has received great numbers of representations. Now, opposition members might have, but—

Mrs. Finestone: With respect, we have a list of the people who sent in the requests to be heard.

Mr. Blenkarn: And who are going to appear.

Mr. McCreath: And we're going to hear from those people—

Mr. Blenkarn: All of them.

Mr. McCreath: —who had indicated a desire to appear.

I have no problem with my hon. friends questioning the financial savings and so on to accrue, but it's important to take cognizance of the government's intentions in bringing forth the legislation, and indeed the minister's intention. It

[Traduction]

M. Duhamel: Je pense avoir compris, maintenant. Il y avait un ou deux. . .

M. Patriquin: Cela ne signifie pas qu'aucune économie ne sera réalisée, mais aucun objectif particulier n'avait été fixé. Personne n'est venu dire aux administrateurs de cette institution qu'ils devraient économiser 6,44 millions de dollars, par exemple.

M. Duhamel: Cela serait évidemment aussi possible sans modifier quoi que ce soit. Vous pourriez tout simplement dire à l'institution qu'elle doit économiser tant d'argent, un point, c'est tout. Quoi qu'il en soit, c'est une autre question.

J'ai un dernier point à soulever au sujet du processus. Y a-t-il une analyse qui se fait des documents qui sont envoyés en faveur du projet de loi—et je n'en ai vu aucun jusqu'à présent, soit dit en passant, ou dans lesquels on s'oppose à ce projet de loi? Le gouvernement examine-t-il les amendements qui sont proposés, afin de déterminer si certains d'entre eux ne seraient pas acceptables? Je ne peux m'empêcher de penser que dans toute cette série d'amendements qui sont proposés et des recommandations que j'ai reçues, il doit bien y en avoir quelques-uns qui ont du sens et qui permettraient peut-être de compenser en bonne partie pour l'absence de consultations, la confusion et la crainte qu'inspire ce projet de loi. C'est une question de processus. Je ne sais pas qui peut répondre à cette question. Ces documents sont-ils analysés? Tient-on compte de ces amendements?

M. Patriquin: Tout ce que je peux vous dire, c'est que le gouvernement sera représenté, je pense, mercredi. Le gouvernement, probablement le ministre et ses adjoints, prendra connaissance des discussions qui auront eu lieu ce soir et demain à votre comité, et il réagira mercredi.

M. Blenkarn: Le ministre sera là mercredi, quand nous adopterons le projet de loi.

M. Duhamel: Je tiens à m'assurer d'avoir bien compris, car nos témoins ne nous ont pas dit si ces documents sont examinés et si le gouvernement considérera les amendements et les recommandations qui sont proposés, afin de déterminer ceux qu'il pourrait peut-être appuyer.

M. McCreath: Monsieur le président, il est évident que tout ce qui est présenté au gouvernement est examiné. Mes collègues de l'opposition disent que de nombreuses représentations ont été faites. Mais à ma connaissance, le gouvernement n'en a pas reçu tellement. Il peut fort bien arriver que la situation soit différente pour les députés de l'opposition, mais. . .

Mme Finestone: Nous avons une liste des gens qui ont demandé à comparaître.

M. Blenkarn: Et qui vont pouvoir le faire.

M. McCreath: Et nous allons recevoir tous ceux. . .

M. Blenkarn: Oui, tous. . .

M. McCreath: . . . qui ont manifesté le désir de comparaître.

Je n'ai rien contre le fait que mes honorables collègues remettent en question les économies qui seront réalisées, mais il importe aussi de tenir compte des objectifs que vise le gouvernement, en présentant ce projet de loi, ainsi que de

[Text]

didn't relate exclusively to financial savings but also to eliminating duplication of services and excessive administration. If one peruses the bill, one will see that there's a considerable collapsing of duplicated agencies and duplicated services. So if the outcome of that is a more efficient service to the public, then whether a dollar is saved or not, the process is worth while. We're backing into the budget and not really discussing the bill here, but the minister's intention with respect to the budget had to do with the effectiveness of the services provided to Canadians and not simply with the number of dollars saved.

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, you've been very kind in letting my colleague help me in trying to understand this, and I've been very kind in accepting that kind of assistance. The truth of the matter is that now that the government is having difficulty putting forward the figures on financial savings, we talk about efficiency and effectiveness and we're having some real difficulty defining that.

Mr. McCreath: It's right here.

Mr. Duhamel: We're having some real difficulty defining it. If studies were put on the table, then I could decide, with a number of other Canadians, whether or not there is additional efficiency and effectiveness.

I will terminate with a question. If only the opposition parties are receiving representations—

Mr. McCreath: They didn't say that.

Mr. Duhamel: Well, there was a suggestion that we're receiving more. You might want to ask yourself why that is.

The Chairman: I have Mrs. Finestone and Mr. de Jong. Did you have questions of the witnesses, or did you want to join the mêlée?

Mr. de Jong: Both.

• 2050

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, thank you very much. There are a number of questions that I think would be best saved now for the minister. It is hard to—

Mr. Blenkarn: Maybe you can get that document you have proven by these witnesses.

Mrs. Finestone: I already mentioned the figure, and the figure is not unfamiliar.

Mr. Blenkarn: Maybe they could tell us where that document came from, because it looks like a Treasury Board type of document.

Mrs. Finestone: It is. It was got through Access to Information and it was received on February 20, 1992.

I am concerned about two other aspects that I would like to have clarified. Did you make any comment on whether or not the endowment from the Canada Council would continue and be exclusively used on the arts side? Just say yes or no, please.

Mr. Patriquin: It is not affected by the legislation, Mrs. Finestone.

[Translation]

l'intention du ministre. Il ne s'agit pas uniquement de réaliser des économies, mais aussi d'éliminer un certain nombre de dédoublement de services et d'opérations administratives qui sont de trop. À la lecture du projet de loi, on peut constater qu'un assez grand nombre d'agences et de services faisant double emploi sont éliminés ou jumelés à d'autres services. Donc, si cette opération débouche sur un service plus efficace envers la population, qu'il se traduise par des économies ou non, le processus est valable. Notre discussion porte surtout sur le budget, et pas vraiment sur le projet de loi, mais l'objectif du ministre, en ce qui a trait au budget, concerne davantage l'efficacité des services qui sont fournis aux Canadiens qu'uniquement les économies qui sont réalisées.

M. Duhamel: Monsieur le président, vous avez été très bon de permettre à mon collègue de m'expliquer tout cela et je l'ai moi aussi été, en acceptant qu'il le fasse. La difficulté, c'est que maintenant que le gouvernement a de la difficulté à chiffrer les économies qui devaient être réalisées, nous nous rabattons sur l'efficacité et l'efficacité des modifications qui sont envisagées, et nous avons vraiment de la difficulté à déterminer ce qu'il en est.

M. McCreath: Tout est là.

M. Duhamel: Nous avons quand même beaucoup de difficultés à le faire. Si des études m'étaient présentées, je pourrais alors déterminer, comme bien d'autres Canadiens, si cette opération risque d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services.

Je vais terminer avec une question. S'il n'y a que les partis d'opposition qui reçoivent des représentations. . .

M. McCreath: Ils n'ont pas dit cela.

M. Duhamel: Quelqu'un a dit que nous en recevions davantage. Vous pourriez peut-être vous demander pourquoi il en est ainsi.

Le président: J'ai M^{me} Finestone sur ma liste, et ensuite, M. de Jong. Avez-vous des questions à poser aux témoins, ou est-ce uniquement pour vous lancer dans la mêlée?

M. de Jong: Les deux.

Mme Finestone: Monsieur le président, je vous remercie infiniment. Il y a certaines questions qu'il faudrait peut-être réserver au ministre. Il est difficile de. . .

M. Blenkarn: Vous pourriez peut-être faire confirmer la provenance de ce document par nos témoins.

Mme Finestone: J'ai déjà mentionné le chiffre en question, et il n'a rien de bien nouveau.

M. Blenkarn: Ils pourraient peut-être nous dire d'où provient ce document, car il ressemble à un document du Conseil du Trésor.

Mme Finestone: C'est un document du Conseil du Trésor. Nous l'avons obtenu au moyen de la Loi sur l'accès à l'information, le 20 février 1992.

Il y a deux autres questions que je voudrais éclaircir. Avez-vous confirmé ou non que les ressources du Conseil des arts du Canada seraient toujours utilisées uniquement du côté des arts? Dites-moi oui ou non, je vous en prie.

M. Patriquin: Cela n'est pas touché dans le projet de loi, madame Finestone.

[Texte]

Mrs. Finestone: Therefore—

Mr. Patriquin: No effect.

Mrs. Finestone: —will the Canada Council be a separate vote from that of SSHRC, the allocation of moneys?

Mr. O'Brien: In principle, the Treasury Board normally has one vote per program. Presently Canada Council has one vote. SSHRC has two votes. It has a grants vote and an administration vote. To preserve maximum flexibility for the new organization, the Treasury Board Secretariat would recommend one or two votes at most. If you have more than that—

Mrs. Finestone: Did you consult with SSHRC as to whether they would find that adequate?

Mr. O'Brien: This has not yet been decided.

Mr. Blenkarn: Those are the current estimates for this year. We will see those estimates when? In the next week?

An hon. member: Thursday.

Mr. O'Brien: Because the legislation has not passed, you are not going to see the combined vote or votes for a new organization yet. You are going to see a SSHRC organization. You are going to see a Canada Council organization. The bill has to pass, obviously, before—

Mrs. Finestone: And when it has passed, what is it that Treasury Board has decided would be in the best interest of this...?

Mr. O'Brien: We have not decided anything yet.

Mrs. Finestone: You have just indicated two votes.

Mr. O'Brien: No, if I may, I said that in principle we have one program, one vote. In SSHRC's case at present you have two votes, one for grants, one for administration. Our recommendation ordinarily, based on these principles, would be that two votes at most would be recommended. The reason for this is that it preserves maximum flexibility for the new organization.

If you have, say, four votes, one for each of the current programs and one for administration as well, that means that the new management's hands are tied. Any time they need to make a spending decision and they have to allocate moneys from one vote to another, they have to come back to Treasury Board.

Mrs. Finestone: Okay.

Mr. O'Brien: What we are trying to think of is the interest of the new organization. These are the principles.

Mrs. Finestone: Have you invited the new organization's leadership and the old organization to sit down and examine this matter with you? Have you come to the conclusion, Treasury Board, to dictate cultural policy and research policy, that this is in the best interest?

Mr. O'Brien: We have not come to any conclusion yet. If I may, further, in part II of the main estimates there is an area called the program activity structure. We are going to have to have a new program activity structure for the new organization. Through that—

[Traduction]

Mme Finestone: Par conséquent...

M. Patriquin: Il n'a aucun effet là-dessus.

Mme Finestone: ...le Conseil des arts du Canada fera-t-il l'objet d'un crédit distinct de celui du CRSH, dans le contexte des affectations budgétaires?

M. O'Brien: En principe, le Conseil du Trésor attribue habituellement un crédit par programme. À l'heure actuelle, le Conseil des arts du Canada fait l'objet d'un crédit, et le CRSH, de deux crédits: l'un pour les subventions, et l'autre, pour l'administration. Afin d'assurer la meilleure souplesse possible pour le nouvel organisme, le Secrétariat du Conseil du Trésor recommanderait un crédit, ou deux crédits, au plus. Plus de crédits que cela risque d'entraîner des difficultés...

Mme Finestone: Avez-vous consulté les gens du CRSH, pour savoir s'ils jugent cela adéquat?

M. O'Brien: La décision n'est pas encore définitive.

M. Blenkarn: Cela concerne le budget de l'année en cours. Quand aurons-nous ces prévisions budgétaires? La semaine prochaine?

Une voix: Jeudi.

M. O'Brien: Puisque le projet de loi n'est pas encore adopté, il n'y aura pas de crédit combiné en fonction d'un nouvel organisme. Il n'y aura que les crédits qui sont affectés au CRSH. Et il y aura aussi celui accordé au Conseil des arts du Canada. Le projet de loi doit évidemment être adopté avant que l'on puisse...

Mme Finestone: Et quand cela sera fait, qu'a décidé le Conseil du Trésor au sujet de...?

M. O'Brien: Nous n'avons encore rien décidé.

Mme Finestone: Vous venez tout juste de nous dire qu'il y aura deux crédits.

M. O'Brien: Non, si vous me permettez, j'ai dit qu'en principe, il y a un crédit par programme. Dans le cas du CRSH, à l'heure actuelle, il y a deux crédits qui sont prévus, un crédit au titre des subventions, et un deuxième au titre de l'administration. En règle générale, partant de ces principes, nous recommanderions que deux crédits, au plus, soient attribués. Cela permet d'accorder le plus de souplesse possible au nouvel organisme.

S'il y avait quatre crédits, un pour chacun des programmes courants, et un autre crédit pour l'administration, la nouvelle administration n'aurait vraiment aucune latitude. À chaque fois que l'on voudrait transférer de l'argent d'un crédit à un autre, en fonction d'une dépense à faire, les administrateurs devraient obtenir l'approbation du Conseil du Trésor.

Mme Finestone: D'accord.

M. O'Brien: En réalité, nous essayons de faciliter les choses au nouvel organisme. Ce sont là les principes que nous appliquons.

Mme Finestone: Avez-vous invité les administrateurs du nouvel organisme et ceux de l'ancien organisme à venir examiner cette affaire avec vous? Le Conseil du Trésor a-t-il décidé de dicter les politiques en matière de culture et de recherche, que cela est dans l'intérêt de la population canadienne?

M. O'Brien: Nous n'avons encore pris aucune décision. Dans la Partie II du Budget des dépenses principal, il y a une rubrique intitulée Structure des activités de programme. Nous allons devoir ajouter une nouvelle structure en fonction du nouvel organisme. De cette façon...

[Text]

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I hate to cut the honourable gentleman off, but it is just too frustrating for words, because I believe this is an open government, supposedly. This is a government that reflects the interests and the concerns of the people, is prepared to hear the people, so I would rather not hear the rest of this. I would like to hear from the people and then I will judge what Treasury Board, in its wisdom, has decided to do before they consult.

I would like to look at something else that is of serious interest to my constituency, and that is the Petroleum Monitoring Agency.

In talking with our energy expert, he advises me that the Arctic and Canada lands over which we have jurisdiction are really at play here. He advises me that there should be some serious questions asked in the light of the free trade agreements and the Mexican round, whether or not the mandate of the Petroleum Monitoring Agency, providing the Government of Canada with a window on comprehensive and objective information and analysis of the financial performances of the petroleum industry in Canada, should not remain a priority at least until such time as we know exactly what the implications are of the agreements.

Would you answer whether or not there has been any consideration or any discussion with the oil well services industry or with the provinces that would have a concern in this regard?

• 2055

Mr. Patriquin: Mr. Chairman, with respect to the activities of the Petroleum Monitoring Agency, under the monitoring act returns are required to be filed by energy enterprises. There is a survey under way at the present time of requirements for information and interests of the various parties in providing it, and that has involved the Canadian Association of Petroleum Producers, which is the amalgamation of CPA and IPAC, the Canadian Petroleum Products Institute, the Government of Alberta, Statistics Canada, and the federal Departments of Finance and Energy, and Mines and Resources. Other users are being contacted by an outside consultant who is identifying user requirements to see what the level of information is that is desired, and we would expect to see some outcome from that survey before the end of the year.

Mrs. Finestone: So we're cutting \$1.5 million. We're closing it down, and then we're going to find the results of the survey after the fact. Is that what you've just told me?

[Translation]

Mme Finestone: Monsieur le président, il me répugne de devoir interrompre monsieur, mais la situation est tout simplement trop frustrante, parce que je pense que nous avons affaire à un gouvernement qui est ouvert, ou on peut le supposer, en tout cas. Il s'agit d'un gouvernement qui reflète les intérêts et les préoccupations de la population, qui est disposé à entendre ce que les gens ont à dire; je préférerais donc ne pas en entendre davantage aujourd'hui de la part de ces messieurs. J'écouterai plutôt ce que dira la population, et je jugerai ensuite de l'à-propos de ce que le Conseil du Trésor, dans sa sagesse, a décidé de faire avant de consulter qui que ce soit.

Je voudrais discuter un peu de quelque chose qui préoccupe particulièrement les gens de ma circonscription. Il s'agit de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier.

Notre conseiller en matière d'énergie m'a dit que l'avenir de l'Arctique et d'un certain nombre de territoires sur lesquels le Canada a juridiction est vraiment en jeu ici. Il me dit qu'il y a un certain nombre de questions très importantes qu'il faudrait poser à la lumière de l'Accord de libre-échange et de l'accord qui inclura bientôt le Mexique, entre autres, s'il ne serait pas souhaitable que le mandat de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, qui alimente le gouvernement du Canada en renseignements complets et objectifs et en analyses du rendement du secteur pétrolier au Canada, demeure une priorité, au moins jusqu'à ce que nous connaissions exactement tous les tenants et aboutissants de ces accords.

Y a-t-il eu des discussions avec des représentants du secteur pétrolier ou des provinces qui ont des intérêts dans ce domaine?

M. Patriquin: Monsieur le président, en ce qui a trait aux activités de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, la Loi sur la surveillance du secteur énergétique exige des entreprises qui oeuvrent dans le domaine de l'énergie qu'elles produisent des rapports. Il y a un sondage, qui est en cours à l'heure actuelle, relativement aux besoins en renseignements et à l'intérêt qu'ils présentent pour les diverses parties concernées, et ce sondage intéresse particulièrement la Canadian Association of Petroleum Producers, qui est le résultat de la fusion de l'APC et de l'IPAC, l'Institut canadien des producteurs pétroliers, le gouvernement de l'Alberta, Statistique Canada et les ministères fédéraux des Finances et de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On a aussi confié à un expert-conseil de l'extérieur la tâche de communiquer avec d'autres utilisateurs, afin de connaître leurs besoins en matière de renseignements, et nous devrions commencer à avoir des résultats de ce sondage avant la fin de l'année.

Mme Finestone: Nous économisons donc 1,5 million de dollars. Nous fermons l'Agence, et nous verrons ensuite, après coup, les résultats qu'aura donnés le sondage. Est-ce bien ce que vous me dites?

[Texte]

Mr. Patriquin: There are two things we're talking about here. One is the integration of the Petroleum Monitoring Agency, which is a formal body, with the Department of Energy, Mines and Resources, which has been providing the staff resources for a long period of time. The second issue is the level of service of monitoring they'll do, and we were just referring to the latter question.

The act deals with the collapsing of the two agencies. Your point just recently was: is there any consultation with users and participants?

Mrs. Finestone: I thank you very much. I don't wish to be insulting, but I found that to be fascinating bafflegab. I still don't understand. Who is going to give us the answer, until we know where we stand between Mexico, the United States of America, and Canadian oil producers, distributors, manufacturers, and monitoring agencies, that can tell us where this country is going? But seeing as how you seem to understand it and you represent the department that's cutting the agency, perhaps we'll invite the oil well service industry in, or somebody, to tell us what you were talking about when you closed down the Petroleum Monitoring Agency, because that's what we are talking about in this bill.

Mr. Patriquin: EMR will continue to provide an annual report.

Mrs. Finestone: EMR or the PMA?

Mr. Patriquin: EMR will continue to provide an annual report, plus other reports as users require.

Mrs. Finestone: The PMA. Is that what you are saying?

Mr. Patriquin: No. Energy, Mines and Resources will continue to provide the report.

Mrs. Finestone: So you're saying in essence: the work, madam, is going to get done; don't worry about who is doing it. Is that what you're saying?

Mr. Patriquin: Yes, ma'am.

Mrs. Finestone: Well, that's wonderfully clear. I thank you for that.

The Chairman: We'll have to move on.

Mr. de Jong: Let me get back to an issue that Mrs. Finestone raised that bothers me too, the decision on whether to have separate votes or not. I'm very much concerned with the process here. It is obvious that before the government made its move, it didn't consult. In fact, I understand that ministers responsible for the departments were somewhat surprised. Certainly people involved in the Social Sciences and Humanities Research Council were not consulted.

You are now going to make another decision on the internal workings of this new agency, and the way you're describing it, it's Treasury Board, it's internal discussion. Have you consulted with anybody on this yet? What's the process? What's the procedure here? Do you make decisions and just hand them down? There's some justification that I hear from the government members that maybe this is going to bring increased efficiency, that this new set-up is going to

[Traduction]

M. Patriquin: Il y a deux aspects différents dans cette affaire. Il y a tout d'abord l'intégration de l'Agence de surveillance du secteur pétrolier au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui fournit d'ailleurs les ressources humaines nécessaires à l'Agence depuis fort longtemps. Le deuxième aspect concerne l'importance qu'aura l'activité de surveillance, et ce n'est que de cela que nous parlons.

Dans le projet de loi, il n'est question que de la fusion des deux organismes. Vous avez demandé s'il y avait de la consultation entre les usagers et les participants.

Mme Finestone: Je vous remercie infiniment. Sans vouloir vous insulter, je vous dirai que vous savez fort bien embrouiller les choses. Je ne comprends toujours pas. Qui va nous donner la réponse, d'ici à ce que nous sachions à quoi nous en tenir relativement à ce qui se passe entre le Mexique et les États-Unis d'Amérique, ce qui attend les producteurs de pétrole canadiens, les distributeurs, les fabricants et les organismes de surveillance? Qui peut nous dire où nous nous en allons dans ce pays? Mais, étant donné la façon dont vous interprétez la chose, et compte tenu que vous représentez le ministère qui élimine l'Agence, nous allons peut-être inviter des représentants du secteur pétrolier pour venir nous expliquer quelle raisons vous avez invoquées pour éliminer l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, car c'est bel et bien ce dont il s'agit dans ce projet de loi.

M. Patriquin: EMR continuera de produire un rapport annuel.

Mme Finestone: EMR ou l'ASSP?

M. Patriquin: EMR continuera de produire un rapport annuel, en plus des autres rapports qui seront demandés par les usagers.

Mme Finestone: L'ASSP. Est-ce bien cela?

M. Patriquin: Non. Ce sera Énergie, Mines et Ressources qui produira le rapport.

Mme Finestone: Donc, vous me dites, essentiellement, que le travail se fera; de ne pas m'inquiéter de savoir par qui il le sera. Est-ce bien cela que vous me dites?

M. Patriquin: Oui, madame.

Mme Finestone: C'est un peu plus clair. Je vous remercie.

Le président: Je dois maintenant passer la parole à quelqu'un d'autre.

M. de Jong: Permettez-moi de revenir à une question qu'a soulevée M^{me} Finestone, et qui me tracasse moi aussi. Il s'agit de la décision d'affecter ou non deux crédits distincts. Le processus m'inquiète énormément. Il est évident que le gouvernement n'a consulté personne avant d'agir. En fait, je crois comprendre que même les ministres chargés des ministères en cause ont eux aussi été pris par surprise. Il est en tout cas certain que les gens du Conseil de recherches en sciences humaines n'ont pas été consultés.

Vous êtes sur le point de prendre une autre décision sur le fonctionnement interne de ce nouvel organisme, et vous nous dites que cela fait actuellement l'objet de discussions à l'interne, au Conseil du Trésor. Avez-vous consulté qui que ce soit de l'extérieur à ce sujet? Comment procédez-vous? Vous prenez des décisions et vous ne faites que les annoncer? Des députés du gouvernement disent que cela devrait contribuer à améliorer l'efficacité, que cette nouvelle

[Text]

be able to serve the clients better. That's interesting, and perhaps so. Then maybe we should go and ask the clients, the people doing the research. They're telling me that this is not a more efficient system and that in fact it is a more inefficient system.

Now I'm hearing as well there's a decision that's going to be made that's going to affect how this organization is going to function, and that decision is going to be made by Treasury Board, by how the votes would be. Have you consulted at all?

Mr. Patriquin: There is nothing in the act that is being considered that touches on the number of votes. The number of votes in any program is determined by the ministers of the Treasury Board. The ministers of the Treasury Board have a duty to Parliament to be as clear as possible in presenting information.

● 2100

My colleague wanted to outline the principles that are being used, generally speaking, on this, which are to provide enough flexibility so that one is not tripping over oneself when one reallocates money. I think the point would be very well heard by ministers of the Treasury Board that great clarity should be retained in votes and in the presentation of the estimates on the programs in this agency. I can imagine no particular reason why the ministers would do anything other than that.

The point simply made is that this choice of presentation of estimates is done by the ministers of the Treasury Board when the estimates are made up each year. It's not constrained by any other act.

Mr. de Jong: It doesn't have to be restrained or allowed by any act. The desire for just common sense and efficiencies would induce somebody to go and consult with the people your actions are affecting.

It is going to be a major issue. It's a major concern now of the social sciences and the humanities people, and the traditional concern of the Canada Council, how this new structure is going to be created, who's going to control the board, how the money is going to be divided, and so forth. Of course, what types of votes we're going to get is going to affect and determine that. Surely, not just out of a sense of courtesy and decency, but out of a sense of common sense and a desire for some efficiencies, you should consult with them.

Mr. Patriquin: I agree entirely with the points the member has made. In fact, there is in process now a joint management committee consultation process with the new agency and officials of the Treasury Board to look at exactly this matter of flexibility. Indeed, that issue is on the table right now.

My colleague was trying to indicate that the decisions haven't been taken, but that ultimately it's the decision of the ministers of the Treasury Board rather than being in the act. However, there is indeed intention to consult and consultation on that score is going on.

Mr. de Jong: Is there consultation, or is the intention to consult?

[Translation]

structure permettra de mieux desservir la clientèle. L'idée est intéressante, et elle a peut-être du vrai. Pourquoi, alors, ne pas aller poser la question aux clients et à ceux qui font les recherches? Ils me disent, à moi, en tout cas, que cette structure ne sera pas plus efficace, et même qu'elle le sera moins.

Maintenant, il appert qu'une décision sera prise qui influera sur le fonctionnement de cet organisme, et que ce sera le Conseil du Trésor qui décidera de la façon dont les crédits seront affectés. Avez-vous consulté qui que ce soit à ce sujet?

M. Patriquin: Le projet de loi ne prévoit absolument rien en ce qui a trait au nombre de crédits qui sera établi. Ce sont les ministres du Conseil du Trésor qui déterminent le nombre de crédits qui sera affecté à un programme. Ils ont le devoir, envers le Parlement, d'être aussi clairs que possible dans la façon de présenter les renseignements.

Mon collègue a tenté d'expliquer les principes que l'on applique dans un tel cas, d'une manière générale, qui ont pour but de donner suffisamment de latitude aux gestionnaires, de manière à ce qu'ils ne s'empêchent pas dans toutes sortes de procédures lorsqu'il faut réaffecter des sommes d'argent. Les ministres du Conseil du Trésor seraient sûrement heureux d'entendre qu'il faut être aussi clair que possible en ce qui a trait à l'affectation des crédits ainsi que dans la présentation des prévisions budgétaires concernant les programmes de cette agence. Je ne vois absolument aucune raison particulière qui puisse inciter les ministres à agir autrement.

Le choix de la façon de présenter les prévisions budgétaires chaque année appartient aux ministres du Conseil du Trésor. Aucune autre loi ne prévoit quoi que ce soit à cet égard.

M. de Jong: La question n'est pas là. Le simple bon sens et le souci d'efficacité devraient inciter quelqu'un à consulter les gens qui seront touchés par des mesures prises par lui.

Cela va créer un problème important. La question inquiète déjà considérablement les gens du Conseil de recherches en sciences humaines, et l'inquiétude traditionnelle du Conseil des arts du Canada prend encore plus d'acuité; comment mettra-t-on en place cette nouvelle structure? Qui contrôlera le conseil? Comment le budget sera-t-il réparti? etc. . . Ce sera évidemment la façon dont les crédits seront répartis qui en décidera. En oubliant même la courtoisie et la décence, ne serait-ce qu'en raison du bon sens et par souci d'efficacité, vous devriez consulter ces gens.

M. Patriquin: Je suis tout à fait d'accord avec le député. En fait, il y a actuellement un comité de gestion mixte, qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de consultation, et qui est formé de représentants de la nouvelle agence et de hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor, qui examine la question de la latitude à prévoir pour l'agence. On en discute justement à l'heure actuelle.

Mon collègue tentait d'indiquer que les décisions n'ont pas été prises, mais qu'en bout de course elles appartiennent aux ministres du Conseil du Trésor. Elles ne sont pas prévues par la loi. Il y a toutefois des consultations qui sont en cours actuellement à ce sujet.

M. de Jong: Avez-vous entrepris des consultations, ou est-ce seulement une intention que vous avez?

[Texte]

Mr. Patriquin: There is consultation.

Mr. O'Brien: Consultations have already taken place. There have been extensive consultations ever since the announcements, with the joint national committee of Canada Council, sure.

Mr. Dorin: Ever since the decree.

Mrs. Finestone: After the decree; after the axe fell.

Mr. de Jong: If I may go back to the International Cultural Relations Bureau, as I understand it, ICRB did really three different functions. It conducted cultural diplomacy on behalf of Canada. It conducted cultural relations; i.e., it acted as an advocate for culture. It actively promoted Canadian cultural sales and services abroad.

Are you expecting the new organization to take over all those three functions? I would assume that a non-governmental body can't conduct cultural diplomacy on behalf of Canada.

Mr. O'Brien: The foreign policy of the Government of Canada, of course, remains with the Department of External Affairs. What we're transferring here are the academic relations and the cultural relations programs, which are similar to what the Canada Council does on the domestic front, as SSHRC does.

Mr. de Jong: So External Affairs then would still have a section dealing with cultural —

Mr. O'Brien: I don't know whether they would have an organizational section. Is that what you are referring to?

Mr. de Jong: Yes.

Mr. O'Brien: What I'm saying is that the foreign policy is still the matter for External Affairs. That's taken care of in the act.

Mr. de Jong: So cultural diplomacy remains with External Affairs. Are we going to have cultural affairs officers still being appointed by External Affairs?

Mr. O'Brien: There are discussions right now by the department with the representatives of the new agency. They will conclude working arrangements, but these are not for me to discuss here. They having not been concluded.

• 2105

Mrs. Finestone: They are not External Affairs personnel any longer. That is the answer.

Mr. de Jong: Not necessarily. I think they're running into trouble on this.

Mrs. Finestone: That may be, but —

Mr. de Jong: I think they decided to act, and as they start looking at the consequences they're beginning to realize it's not all that clean and easy.

[Traduction]

M. Patriquin: Il y a des consultations qui se font à l'heure actuelle.

M. O'Brien: Il y en a d'ailleurs déjà eu jusqu'à maintenant. Il y a eu des consultations intenses depuis le moment où les consultations ont été annoncées, des consultations avec le comité national mixte du Conseil des arts du Canada, bien sûr.

M. Dorin: Depuis le décret.

Mme Finestone: Après le décret; après que la hache soit tombée.

M. de Jong: Permettez-moi de revenir un peu à la Direction générale des relations culturelles internationales. Que je sache, cette Direction avait trois fonctions différentes. Elle s'occupait des activités diplomatiques dans le domaine culturel au nom du Canada. Elle entretenait diverses relations dans le domaine de la culture; elle défendait la culture. Elle cherchait à promouvoir la vente d'objets et de services culturels canadiens à l'étranger.

Le nouvel organisme prendra-t-il en charge ces trois fonctions? Je suppose que les activités diplomatiques dans le domaine de la culture au nom du Canada ne peuvent être confiées à un organisme non gouvernemental.

M. O'Brien: La politique étrangère du gouvernement du Canada demeure évidemment la responsabilité du ministère des Affaires extérieures. Ce que nous transférons, par ce projet de loi, ce sont les relations en matière d'éducation et les programmes de relations culturelles, qui sont analogues aux activités du Conseil des arts du Canada sur le plan national.

M. de Jong: Il y aurait donc encore, aux Affaires extérieures, une section qui serait chargée des relations culturelles. . .

M. O'Brien: Je ne sais pas s'il y aurait une section qui serait précisément chargée de cela. C'est bien ce que vous demandez, n'est-ce pas?

M. de Jong: Oui.

M. O'Brien: Ce que je dis, tout simplement, c'est que la politique étrangère demeure la responsabilité du ministère des Affaires extérieures. Cela est d'ailleurs prévu dans la loi.

M. de Jong: Donc, la diplomatie en matière de culture demeure la responsabilité des Affaires extérieures. Y aura-t-il encore des agents des affaires culturelles qui seront nommés par les Affaires extérieures?

M. O'Brien: Le ministère a justement entrepris des discussions à ce sujet avec les représentants de la nouvelle agence. L'intention est de conclure des contrats de travail, mais cela ne me concerne pas. Les discussions ne sont pas encore terminées.

Mme Finestone: Ce ne sont plus des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Voilà la réponse.

M. de Jong: Pas forcément. Je pense que cela va créer un problème.

Mme Finestone: Peut-être bien, mais. . .

M. de Jong: Je pense qu'ils ont décidé d'agir, et après avoir commencé à examiner d'un peu plus près les conséquences de ces modifications, ils comprennent maintenant que ce n'est pas aussi facile que ça en a l'air.

[Text]

Mr. Lussier: If I may add something on that point, discussions are going on between the Department of External Affairs and the two councils right now, and certainly one thing being discussed is the form of consultation that would have to take place before people are appointed in the missions, in the postings.

Mrs. Finestone: Is it not fair to say, as I understand it, that many of our very finest cultural ambassadors in the embassies around the world have been a great asset to us and they have manifested a great discomfort at the fact that they are supposedly being transferred, and that's creating quite a problem? Under the bill, they were to be transferred.

Mr. Lussier: As my colleague Frank pointed out earlier, people from headquarters in Ottawa would have the availability of being transferred. Those who work in the Cultural Relations Bureau here in Ottawa would have the possibility of being transferred to the new council. But foreign officers working in postings—Frank will correct me if I'm wrong—would remain attached to the Department of External Affairs.

Mr. de Jong: And answerable to the Department of External Affairs, but working with the new Canada Council. That's going to be an interesting situation, isn't it, now?

Mr. Lussier: The responsibility is something that is part of the discussions between the two councils and External Affairs.

The Chairman: On behalf of the committee, I'd like to thank you gentlemen for being here tonight.

Mrs. Finestone, I promised I would let the committee discuss the matter you brought up at the beginning, so I'll let you restate your case.

Mrs. Finestone: Thank you, Mr. Chairman. As my colleague Mr. Duhamel has pointed out, we need to have a political discussion concerning our elected ministers. In particular, I'd like to discuss the importance of inviting the people who have requested to appear, particularly in the social sciences field and the arts field.

Perhaps I have not been clearly informed, but today I was inundated with faxes from people who say they're not going to be heard. I was not aware of the fact that you were having hearings only tomorrow and you were planning to go to clause-by-clause study on Wednesday. How can you expect these people to come if you haven't even invited them?

The faxes indicate they have spoken to the clerk in some instances. In other instances they have not even heard from the clerk. As I am a replacement here on this committee tonight, I wasn't aware of whether or not a decision had been taken, Mr. Chairman, on who should be invited and who shouldn't, or if a reason was given for why those whose purpose and direction are very much involved in the decisions taken here were not consulted.

[Translation]

M. Lussier: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose à ce sujet... il y a des discussions, actuellement, entre le ministère des Affaires extérieures et les deux conseils, et la forme que devrait prendre la consultation avant de désigner des gens à des postes à l'étranger est sûrement l'une des questions auxquelles on accorde le plus d'importance.

Mme Finestone: N'est-il pas juste de dire qu'un grand nombre de nos meilleurs ambassadeurs sur le plan culturel, dans nos ambassades à travers le monde, ont été un important atout pour nous, et qu'ils ont manifesté une grande inquiétude à l'égard du fait qu'ils puissent être déplacés, et que cela engendre tout un problème? Le projet de loi prévoit leur déplacement, n'est-ce pas?

M. Lussier: Comme le disait Frank, plus tôt, il y a un certain nombre de personnes de l'Administration centrale, à Ottawa, qui pourraient être mutées. Les gens de la Direction générale des relations culturelles, à Ottawa, pourraient être mutés au nouveau conseil. Mais les agents en poste à l'étranger—Frank rectifiera si je me trompe—relèveront encore du ministère des Affaires extérieures.

M. de Jong: Oui, ils relèveront du ministère des Affaires extérieures, mais tout en travaillant pour le nouveau Conseil des arts du Canada. Cela sera vraiment intéressant, n'est-ce pas?

M. Lussier: La responsabilité est à l'ordre du jour des discussions en cours actuellement entre les deux conseils et les Affaires extérieures.

Le président: Au nom du comité, je vous remercie, messieurs, d'être venus nous rencontrer ce soir.

Madame Finestone, je vous avais promis que je permettrais au comité de discuter de la question que vous avez soulevée au début de la réunion. Je vous donne donc l'occasion de nous dire à nouveau de quoi il s'agit.

Mme Finestone: Merci, monsieur le président. Comme l'a fait remarquer mon collègue, M. Duhamel, nous devons avoir une discussion au niveau politique concernant nos ministres élus. Je voudrais particulièrement discuter de l'importance d'inviter les gens qui ont demandé à comparaître, notamment les gens qui oeuvrent dans le domaine des sciences sociales et dans le domaine des arts.

J'ai peut-être été mal informée, mais aujourd'hui, mon télécopieur n'a pas dérogé. J'ai reçu toute une série de messages de la part de gens qui me disent qu'ils n'auront pas l'occasion de comparaître devant le comité. Je ne savais pas que vous aviez l'intention de ne tenir des séances que demain seulement, et que vous prévoyiez ensuite procéder immédiatement, mercredi, à l'étude article par article du projet de loi. Comment pensez-vous avoir l'occasion d'entendre ce que ces gens ont à dire, si vous ne les avez pas invités?

Certaines personnes m'ont dit qu'elles avaient parlé au greffier. D'autres m'ont aussi dit n'avoir reçu aucune réponse du greffier. Compte tenu que je remplace un autre député ici, ce soir, je ne savais pas si une décision avait été prise, monsieur le président, en ce qui a trait aux gens qui seraient invités à venir témoigner, ou si l'on avait justifié pourquoi on avait jugé bon de ne pas consulter ceux-là même dont les objectifs et les orientations seront les plus touchés par les décisions qui sont prises.

[Texte]

I did speak to this bill at some length in the House when it first came in. I indicated at that time the request by the research councils in particular, and Canada council, to speak to their issues, and I got a sense of assurance they would be heard in committee. I don't know where this has taken place or what has happened. I've had a few other bills I've had to attend to.

• 2110

So I'd appreciate you or the clerk advising us on what's happening in that regard. My colleague will certainly take up the issue of the ministers.

The Chairman: Just to clarify, Mrs. Finestone, as chair of the committee, I'm bound by a resolution passed at a meeting last week. It specified the witnesses who would be heard according to the list we had received as of last week's meeting. We had set up the order of the eight witnesses and also the beginning of clause-by-clause study on Wednesday. That has all been done by formal motion, duly passed by the committee, and I'm bound by that, unless the committee decides to do something different.

Mrs. Finestone: Well, either because I am a member from the province of Quebec or otherwise

vous avez certainement reçu une demande de l'Alliance de la vidéo et du cinéma indépendant, du Groupe montréalais de danse, de la Conférence canadienne des arts,

the Canadian Conference of the Arts, the vice-president of the University of Toronto, and la Société royale du Canada.

These are all francophone groups. You do not have one single—

Mr. McCreath: Yes, we do.

Mrs. Finestone: Where?

Mr. Blenkarn: Quebec professors were invited.

Mrs. Finestone: I'll just tell you what I received at the last moment, when I was advised I was going to be here—

Mr. Blenkarn: That's fine. You weren't here at the last meeting. You're a substitute member, as you pointed out.

Mrs. Finestone: No, I've just been made a permanent member.

Mr. Blenkarn: That's wonderful; good to hear.

Mr. McCreath: Welcome aboard.

Mr. Blenkarn: Welcome aboard. But the fact is that last time we had a fairly extensive discussion on this. Perhaps the chairman could read off the witnesses we have coming.

Mrs. Finestone: I have the list here. You don't have the Canadian Conference of the Arts. How can you have—

[Traduction]

Je suis intervenue longuement à la Chambre quand ce projet de loi a été déposé. J'ai mentionné, à ce moment-là, le désir des conseils de recherche, notamment, et de représentants du Conseil des arts du Canada, d'intervenir dans ces questions, et j'ai cru avoir obtenu la garantie qu'ils seraient entendus par le comité. Par la suite, j'ai perdu l'affaire de vue. J'ai dû participer à l'examen de quelques autres projets de loi.

J'apprécierais donc énormément que vous ou le greffier nous disiez un peu où nous en sommes à cet égard. Mon collègue relèvera sans doute la question concernant les ministres, lorsque son tour sera venu.

Le président: Pour clarifier un peu les choses, madame Finestone, je vous dirai qu'en tant que président du comité, je suis lié par une résolution qu'a adoptée le comité à une réunion, la semaine dernière. On y énumère, entre autres, les témoins qui seront entendus, dont le choix a été effectué à partir de la liste que nous avons reçue à la réunion de la semaine dernière. Nous avons établi l'ordre dans lequel les huit témoins seront entendus, et nous avons aussi décidé d'entreprendre l'étude article par article du projet de loi mercredi prochain. Tout cela a été dûment adopté par le comité, à la suite d'une motion officielle qui a été déposée, et je dois m'en tenir à ce qui a été décidé, à moins que le comité n'en décide autrement.

Mme Finestone: C'est peut-être parce que je représente une circonscription de la province de Québec, mais

you have certainly received a request from the Independent Film and Video Alliance, from the *Groupe montréalais de danse*, from the Canadian Conference of the Arts,

de la Conférence canadienne des arts, du vice-président de l'Université de Toronto et de la Société royale du Canada.

Ce sont tous des groupes francophones. Vous n'avez pas un seul. . .

M. McCreath: Oui, nous en avons.

Mme Finestone: Où cela?

M. Blenkarn: Des professeurs du Québec ont été invités.

Mme Finestone: Je vais vous dire un peu ce que j'ai réussi à la dernière minute, quand on m'a informée que je devais venir ici aujourd'hui. . .

M. Blenkarn: Très bien. Vous n'étiez pas là à la dernière réunion. Vous remplacez un autre député, comme vous nous l'avez dit.

Mme Finestone: Non, je suis maintenant un membre permanent du comité.

M. Blenkarn: Mais, c'est merveilleux; c'est bon d'entendre cela.

M. McCreath: Bienvenue à bord, madame Finestone.

M. Blenkarn: Oui, bienvenue à bord. . . mais il n'en demeure pas moins que la dernière fois, nous avons passé un bon bout de temps sur cette question. Le président pourrait peut-être nous lire la liste des témoins que nous devons recevoir.

Mme Finestone: Je l'ai ici. Le nom de la Conférence canadienne des arts n'y est pas. Comment avez-vous pu. . .

[Text]

Mr. Blenkarn: They didn't indicate they wanted to come.

Mrs. Flnestone: Maybe the Canadian Conference of the Arts has a very serious lapse of memory, but they indicated to my office as late as 3 p.m. today that a letter had been sent to the clerk, a request had been made of the clerk, and they never heard from the clerk.

Mr. Blenkarn: I can tell you what the clerk gave us.

Mrs. Flnestone: I'm not arguing that.

An hon. member: Did the clerk receive such a letter?

The Clerk of the Committee: Yes, it's on the list for discussion today.

The Chairman: But it came after the discussion we had last week. I understand it came on Friday.

Mr. Blenkarn: I had a point of order on exactly that. At the last meeting we passed a motion on the way this committee would carry on. We were going to hear witnesses tomorrow morning and tomorrow afternoon and wind up clause-by-clause study on Wednesday. I don't see any reason not to go ahead with that.

As far as political discussion is concerned, it seems to me the opposition has made it abundantly clear to everyone the political discussion is in the House of Commons. They insist on not cooperating or doing anything with this bill, so it had to go to closure. If that's the way we play games, that's the way we play games, politically. That's the political reality.

If you want to talk about other ways of doing things, there are lots of other ways of doing things. I know when I was a member of the opposition, we negotiated these things. We didn't have to go to closure. We managed to settle these issues and all sorts of things. A bill like this would have come to committee immediately, with one speaker on each side, with an understanding of a long series of committee hearings. But that wasn't to be. This opposition decided to filibuster the bill, so the government had to go to time allocation and force the bill through.

Now you talk about political witnesses. Well, that's the way it goes. You've had your political witnesses. You had them in the House of Commons.

Mrs. Flnestone: How long was the bill in the House of Commons, Mr. Blenkarn?

Mr. McCreath: Four days.

Mr. Blenkarn: Four days.

Mr. McCreath: We debated it not once but twice, thanks to your hoist motion.

Mrs. Flnestone: Yes, that's right.

Mr. McCreath: Some of your members spoke three times.

[Translation]

M. Blenkarn: Personne de la Conférence canadienne des arts n'a demandé à venir témoigner.

Mme Flnestone: Ce sont peut-être les gens de la Conférence canadienne des arts qui souffrent d'amnésie, mais ils m'ont indiqué, à mon bureau, pas plus tard qu'à 15 heures, cet après-midi, qu'ils ont envoyé une lettre au greffier, dans laquelle ils demandaient de témoigner devant le comité, et ils n'ont jamais reçu de réponse.

M. Blenkarn: Je peux vous dire ce que le greffier nous a donné.

Mme Flnestone: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Une volx: Le greffier a-t-il reçu cette lettre?

Le greffier du Comité: Oui, elle fait partie de l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.

Le président: Mais elle est arrivée après la discussion que nous avons eue la semaine dernière. Je pense qu'elle est arrivée vendredi.

M. Blenkarn: J'avais justement l'intention d'invoquer le Règlement à ce sujet. À la dernière réunion, la semaine dernière, nous avons adopté une motion concernant le programme de notre comité. Nous avons prévu que nous entendrions des témoins demain matin et demain après-midi, et que nous passerions ensuite, mercredi, à l'étude article par article du projet de loi. Je ne vois aucune raison qui justifie de modifier le programme.

Pour ce qui est de la question de la discussion sur le plan politique, il me semble que l'opposition a clairement démontré à tous que la discussion à caractère politique se fait à la Chambre des communes. L'opposition ne voulant absolument pas collaborer pour que ce projet de loi soit finalement adopté, il a donc fallu imposer la clôture du débat. Si vous préférez qu'il en soit ainsi, à votre guise. C'est la réalité politique.

Par contre, si vous voulez discuter d'autres façons de faire les choses, il y a bien des solutions possibles. À l'époque où je faisais partie de l'opposition, je me souviens que nous négocions ces choses. Nous n'allions pas jusqu'à la clôture du débat. Nous parvenions toujours à nous entendre. Dès l'arrivée d'un projet de loi au comité, on désignait un interlocuteur de chaque côté, après s'être entendus sur une longue série d'audiences. Mais dans ce cas-ci, ça ne pouvait arriver. L'opposition a préféré faire de l'obstruction systématique, et le gouvernement a donc dû limiter le débat et faire passer le projet de loi.

Maintenant, vous voudriez que l'on invite des témoins à caractère politique. Malheureusement, c'est ainsi que vont les choses. Vous avez déjà eu vos témoins à caractère politique. Ils se sont fait entendre à la Chambre des communes.

Mme Flnestone: Combien de temps le projet de loi a-t-il passé à la Chambre des communes, monsieur Blenkarn?

M. McCreath: Quatre jours.

M. Blenkarn: Quatre jours.

M. McCreath: Nous en avons débattu pas seulement une fois, mais deux fois, grâce à votre motion de report.

Mme Flnestone: Oui, vous avez raison.

M. McCreath: Certains de vos députés sont intervenus à trois reprises.

[Texte]

The Chairman: Mr. Duhamel.

Mr. Duhamel: Thank you, Mr. Chairman, for giving me an opportunity to speak.

I would like simply to point out the following. I still do not know sufficiently clearly what the financial savings are going to be and what the assumptions are that would indicate supposed savings. I still have not received a satisfactory definition of how efficiency will be increased. I still have not heard whether or not effectiveness will be increased or decreased.

• 2115

I want to know, perhaps it's available, what the impact is going to be on staff. Will some people be dismissed? Will there be early retirements? Will people be transferred, where?

Finally, I still do not know what services will be lost to Canadians. My colleague can say what he will, but my great concern is that we are moving forward on some legislation where there are some real financial and other unknowns.

I believe these questions could probably be answered by additional witnesses, such as ministers. Have any ministers been called, or are they going to be called? What has been the decision?

Mr. McCreath: No. There was no request from either of the opposition parties at the organizational meeting to have a minister called.

Mr. Duhamel: For any minister?

Mr. McCreath: When the work plan was set, it was set, as Mr. Blenkarn said, with thorough discussion, and both opposition parties were there.

Mr. Blenkarn: You were represented by your whip.

Mr. Duhamel: Just a minute now, my colleagues make an excellent point. I have no problems with the point that they make. The truth of the matter, though, is that there have been some questions raised this evening where there have been unsatisfactory answers provided—I do not say that unkindly, but it is true. Therefore, I request a re-examination of that particular point.

It would be appropriate now to request ministers to come forward.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, I understand as well—

Mr. Duhamel: Let the chairman be the chairman.

Mr. de Jong: I understand as well from the notes and the conversation I had with the person representing the New Democratic Party of this committee that there was also an agreement that would allow witnesses to be added.

Mr. Duhamel: Oh . . .

The Chairman: Correct me if I'm wrong, but I believe that was possibly based on the same timeframe, based on beginning clause by clause on Wednesday and allowing us some flexibility to add people.

Mr. Blenkarn: On Tuesday afternoon.

The Chairman: On Tuesday afternoon.

[Traduction]

Le président: Monsieur Duhamel.

M. Duhamel: Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la possibilité d'intervenir.

Je tiens seulement à exprimer ceci: je ne sais toujours pas vraiment combien d'argent ces modifications permettront d'économiser, ni ce qui permet de le croire. Je n'en sais pas davantage au sujet de la façon dont l'efficacité sera accrue. Je ne sais toujours pas si ce système sera plus efficace ou moins.

Je voudrais savoir si possible quelles seront les conséquences de ce changement pour le personnel. Y aura-t-il des licenciements? Ou des retraites anticipées? Y aura-t-il des mutations et dans ce cas-là, où les employés concernés seront-ils mutés?

En fin de compte, j'ignore toujours quels services perdront les Canadiens. Mon collègue a beau dire ce qu'il veut, mais je crains beaucoup que nous ne soyons en voie d'adopter un projet de loi sans avoir toutes les précisions voulues, que ce soit sur le plan financier ou sur d'autres plans.

À mon avis, d'autres témoins, notamment des ministres, pourraient nous donner la réponse à ces questions. A-t-on convoqué des ministres ou va-t-on le faire? Qu'a-t-on décidé?

M. McCreath: Non. À la réunion au cours de laquelle le programme a été établi, aucun représentant des partis de l'opposition n'a demandé que l'on convoque un ministre.

M. Duhamel: Absolument aucun ministre?

M. McCreath: Lorsqu'on a établi le plan de travail, il y a eu, comme l'a signalé M. Blenkarn, de longues discussions et les deux partis de l'opposition étaient représentés à la réunion.

M. Blenkarn: Vous étiez représentés par votre whip.

M. Duhamel: Un instant, je trouve que la remarque de mes collègues est très pertinente. Je n'en disconviens pas. Par contre, il est un fait que certaines des réponses qui ont été données ce soir ne sont pas satisfaisantes. Je ne dis pas cela par méchanceté, mais c'est la vérité. Aussi, je demande que l'on réexamine la question des témoins.

Il conviendrait maintenant de demander à des ministres de venir témoigner.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai moi aussi l'impression. . .

M. Duhamel: Que le président fasse son travail.

M. de Jong: D'après les notes et la conversation que j'ai eues avec la personne qui représente le Nouveau Parti démocratique au sein de ce comité, j'ai l'impression qu'il avait également été question de la possibilité de convoquer des témoins supplémentaires.

M. Duhamel: Oh . . .

Le président: Que l'on rectifie si je me trompe, mais je crois que l'on avait prévu cette possibilité en respectant le programme prévu: on doit commencer l'étude article par article mercredi, ce qui nous permet d'ajouter quelques témoins.

M. Blenkarn: Mardi après-midi.

Le président: Oui.

[Text]

Mr. Blenkarn: That's correct. I would be prepared go along with your Canadian Conference of the Arts, if you want them Tuesday afternoon.

Mrs. Finestone: I agree.

Mr. Blenkarn: If you have to have them Tuesday afternoon, fine.

The Chairman: Okay.

Mrs. Finestone: That's inaccurate. I am not the permanent member on this committee. If I said that, it's inaccurate.

Mr. Blenkarn: Who is the permanent member?

Mrs. Finestone: I don't know. I just do what my whip tells me.

Mr. de Jong: If I may, Mr. Chairman, from the transcript of this meeting—and I believe it is you speaking—I'm assured by both Mr. de Jong and Mr. Skelly that they have had contact with organizations and individuals who would like to make submissions. Whether or not they are all included in the list that we currently have, I can't say.

But I would certainly think it's not too much to ask for at least one or two additional days in order to provide those individuals and organizations an opportunity to make presentations, if they so wish. We could wrap it up, I think, without any problem by the end of the week, before Friday.

That's what I understand the situation is. Since then we have had several people, and I believe out of tonight's discussion it is imperative that we also get the minister.

Mr. Blenkarn: That's fine, but I don't see any reason for that. If you want the minister, you can get him in the House when you bring the bill back.

Mr. de Jong: Don, look. . .

Mr. Blenkarn: Look at it this way, Simon. We went four days in the House on this bill. We had to finally put time allocation in on it, and now we're told you need some more political discussion. Now, come on!

Mr. de Jong: What we have here is a section that I think is embarrassing to the government.

Mr. Blenkarn: Which one?

Mr. de Jong: The government ended up throwing the Social Sciences and the Humanities Research Council. . .because you wanted to demonstrate that you were doing away with all these extra boards. You never consulted anybody in the academic community on it. You've stirred up a whole hornet's nest.

Mr. Blenkarn: The academics are being covered by the college and the university groups.

Mr. de Jong: They're all telling you that what the government is doing is nuts.

Mr. McCreath: No, that's not so. They may be telling you that; it may be what you want to hear. I have to tell you that my office has not been deluged with calls from people who are outraged about this.

[Translation]

M. Blenkarn: Parfait. Je serais disposé à ce que l'on convoque la Conférence canadienne des arts pour mardi après-midi, si vous y tenez.

Mme Finestone: D'accord.

M. Blenkarn: C'est bien, s'il faut absolument que ce soit mardi après-midi.

Le président: D'accord.

Mme Finestone: Ce n'est pas exact. Je ne suis pas le membre permanent de ce comité. Si j'ai dit cela, c'est inexact.

M. Blenkarn: Et qui est le membre permanent?

Mme Finestone: Je l'ignore. Je me contente de suivre les ordres de mon whip.

M. de Jong: Excusez-moi, monsieur le président. D'après le compte rendu de la réunion—et je crois que c'était vous qui parliez—et d'après ce que M. de Jong et M. Skelly m'ont assuré, ils ont communiqué avec des organismes et des particuliers qui voudraient faire un exposé. Je ne suis pas en mesure de dire si leur nom se trouve sur la liste actuelle.

Par contre, ce n'est certainement pas trop demander que de vouloir que l'on prolonge les audiences d'un jour ou deux pour donner à ces personnes et à ces organismes l'occasion de venir témoigner s'ils le désirent. Je crois qu'on pourrait terminer sans problème d'ici la fin de la semaine, avant vendredi.

C'est ainsi que je comprends la situation. Depuis que la liste a été établie, nous avons entendu plusieurs témoins et d'après la discussion qui a eu lieu ce soir, j'estime qu'il faut absolument faire venir le ministre.

M. Blenkarn: C'est parfait, mais je ne vois pas pourquoi. Si vous voulez questionner le ministre, vous pourrez le faire à la Chambre, quand le projet de loi aura été renvoyé.

M. de Jong: Écoutez, Don. . .

M. Blenkarn: Simon, je vous signale que nous avons examiné ce projet de loi pendant quatre jours à la Chambre. Il a fallu finalement avoir recours au système d'attribution de temps et maintenant on nous dit qu'il faut encore débattre ce projet de loi au niveau politique. Allons donc!

M. de Jong: Il y a un passage du projet de loi qui est embarrassant pour le gouvernement.

M. Blenkarn: Lequel?

M. de Jong: Le gouvernement a fini par liquider le Conseil de recherches en sciences humaines. . .parce que vous vouliez montrer que vous vous débarrassiez de toute une série de commissions inutiles. Vous n'avez jamais consulté de représentants des milieux universitaires à ce sujet. Vous avez mis le feu aux poudres.

M. Blenkarn: Les organismes qui représentent les collèges et les universités sont pourtant des porte-parole des universitaires.

M. de Jong: On vous dit que c'est de la folie de la part du gouvernement.

M. McCreath: Non, ce n'est pas vrai. Peut-être que c'est ce qu'on vous dit à vous et c'est peut-être ce que vous voulez entendre. Je vous signale que mon bureau n'a pas été inondé d'appels de personnes qui sont furieuses à cause de cela.

[Texte]

Mrs. Finestone: Peter, would you like to see my fax machine?

• 2120

Mr. McCreath: What my office gets on frequent occasions is questions about why we have so much government and why we have so many people doing the same thing. As long as history grants are peer reviewed by historians and dance grants are peer reviewed by dance people, that is what is significant. If you have one administrative structure crunching the numbers and moving the paper, that's fine. That is what the government has done here, and that is no longer up for debate, because that was approved when the budget—

The Chairman: Let's let Mr. de Jong finish what he has to say.

Mrs. Finestone: Are you the parliamentary secretary to the minister?

The Chairman: Let us keep this informal, but one at a time, please. One at a time is all my mind can handle.

Mr. de Jong.

Mr. de Jong: Despite what you're saying, maybe they didn't know you were going to be on this committee. But believe me, the clients, the academics, the people involved, the people who make these granting agencies work, the people to whom we give public money to do the research, to do the work—we need them desperately. I can go down the list of the importance of the social sciences. Trying to get out of our present economic mess is going to require economists and research. Trying to work through the social dislocation that's occurring with the type of changes we're living in in this day and age is going to require research. The government understands that and gives money to them for those purposes, as well as in a whole slew of other areas dealing with aboriginal people, violence in society, and on and on and on. These people doing the research are telling you.

Now, don't tell me that I haven't received any of their faxes.

Mr. McCreath: I didn't tell you that.

Mr. de Jong: Yes, you did.

Mr. McCreath: No, I didn't. I told you—

Mr. de Jong: You implied that what I'm trying to tell you is b.s.

Mr. McCreath: I'm just telling you that there are two sides to the issue, and I come from the other side.

Mr. de Jong: I'm telling you now and I'm telling this government—and I think this government knows—that the academic community is totally upset by what you're doing. And if you don't realize that by now, then you're dumber than I think you are.

[Traduction]

Mme Finestone: Peter, voudriez-vous voir ce que je reçois par télécopieur?

M. McCreath: Ce qu'on demande souvent à mon bureau, c'est pourquoi nous avons une telle bureaucratie et pourquoi il y a autant de fonctionnaires qui font le même travail. Ce qui est important, c'est que ce soit des historiens qui s'occupent des demandes de subventions qui concernent leur domaine et que ce soit des personnes qui font partie de ce milieu qui examinent les demandes de subvention concernant la danse. Il suffit qu'il existe une structure administrative pour faire les calculs et la paperasserie. C'est ce que le gouvernement a fait dans ce cas-ci et le débat sur cette question est clos, parce que cette initiative a été approuvée quand le budget a été examiné.

Le président: Laissons M. de Jong terminer ses observations.

Mme Finestone: Êtes-vous le secrétaire parlementaire du ministre?

Le président: Je tiens à ce que cela reste une discussion libre mais de grâce, ne parlez pas tous en même temps. Sinon je n'arrive plus à suivre.

Monsieur de Jong.

M. de Jong: Vous avez beau dire ce que vous voulez, mais ces personnes ne savaient peut-être pas que vous alliez faire partie du comité. Croyez-moi, les clients, les universitaires, les personnes concernées, celles qui administrent les organismes subventionnaires, les personnes auxquelles nous accordons des subventions de l'État pour faire de la recherche, pour faire le travail, en ont désespérément besoin. Je peux énumérer les raisons pour lesquelles les sciences sociales sont importantes. Il va falloir des économistes et de la recherche pour essayer de sortir du marasme économique actuel. Pour essayer de survivre aux bouleversements sociaux entraînés par tous les changements qui se produisent à notre époque, il va falloir faire de la recherche. Le gouvernement le comprend et octroie des subventions pour ce genre de recherches ainsi que pour toute une série d'autres études concernant les peuples autochtones, la violence au sein de la société, etc., etc. Voilà ce que vous disent ceux qui font les recherches.

Cessez donc de prétendre que je n'ai pas reçu leurs messages par télécopieur.

M. McCreath: Ce n'est pas ce que je vous ai dit.

M. de Jong: Si.

M. McCreath: Non. Je vous ai dit que. . .

M. de Jong: Vous avez insinué que ce que je vous raconte, c'est de la foutaise.

M. McCreath: Je vous signale seulement qu'il y a deux points de vue et que je représente le deuxième.

M. de Jong: Je vous signale, à vous ainsi qu'au gouvernement—et je crois que celui-ci le sait—que vos initiatives ont suscité la consternation dans les milieux universitaires. Si vous ne vous en êtes pas encore rendu compte, c'est que vous êtes plus bêtes que je ne croyais.

[Text]

Mr. McCreath: Not all of them. I've heard from some of the others.

Mr. de Jong: Have you?

The Chairman: Hang on, everybody, please. We're getting into a philosophical discussion away beyond what we're supposed to be determining tonight. I see we have a window of opportunity late tomorrow afternoon, if we want to add witnesses. Unless I'm misreading the motion we passed last week, that's the only window we have to hear additional witnesses. Is it the wish of the committee to add some witnesses tomorrow night? I think we've had enough philosophical discussion tonight. I don't want us to get into that any more.

Mr. Blenkarn: What's the Patent and Trademark Institute? Who are they?

Mrs. Finestone: Those are the people who do more than 50 copies.

Mr. Blenkarn: What have they said to you? The clerk prepared a list of witnesses.

Mrs. Finestone: You should have done the Copyright Act. That would have served you right, nine months of that misery.

The Chairman: Sheila, is there a priority group?

Mrs. Finestone: Yes. The Canadian Conference of the Arts is the major coordinating arts body. It is very important that they come.

The Chairman: Number three on the list is the Canadian Conference of the Arts.

Mrs. Finestone: I think the Independent Film and Video Alliance would be an important reflection of... This is out of Toronto, I would presume. I hope they can get here; they probably can't.

Mr. McCreath: Is the Canadian Conference of the Arts not an umbrella group?

Mrs. Finestone: Yes, it is, in a sense. I presume they could, in a sense, answer and speak for... But you realize that you're only going to have one arts group speaking for the whole field. But if you're prepared to accept that, it's better than nothing, I'll tell you that.

The Chairman: Can we ask those people if they would be prepared to appear tomorrow at 5:30 p.m.?

Mrs. Finestone: Are you satisfied with the academics? Perhaps, because of the nature of your questions, Don, you would like to have the Patent and Trademark Institute.

Mr. Blenkarn: I just wanted to know who made this list. Did you make this list?

Mrs. Finestone: No.

Mr. Blenkarn: Did the clerk make this list?

The Chairman: It came from the clerk.

The Clerk: We received a letter from Mr. Gould of the Patent and Trademark Institute of Canada. All he says is:

[Translation]

M. McCreath: Pas tous. J'ai entendu un autre son de cloche.

M. de Jong: Pas vrai?

Le président: Un instant, s'il vous plaît. La discussion a tendance à s'éloigner beaucoup du sujet. Je vois qu'il existe une possibilité pour demain après-midi, si nous voulons convoquer d'autres témoins. À moins que j'interprète mal la motion que nous avons adoptée la semaine dernière, c'est la seule possibilité qui existe. Le comité désire-t-il que l'on convoque d'autres témoins pour demain soir? En ce qui concerne la discussion au niveau des principes, je crois que cela suffit pour aujourd'hui. Je ne tiens pas à ce que cela se poursuive.

M. Blenkarn: Qu'est-ce que l'Institut canadien des brevets et marques? Que fait-il?

Mme Finestone: Il s'agit des gens qui font plus de 50 copies.

M. Blenkarn: Que vous ont-ils dit? Le greffier a préparé une liste des témoins.

Mme Finestone: Vous auriez dû vous occuper de la Loi sur le droit d'auteur. Cela aurait été utile. Quand on pense qu'il y a neuf mois que cela dure, c'est épouvantable.

Le président: Sheila, y a-t-il une organisation à laquelle il faut accorder la priorité?

Mme Finestone: Oui. La Conférence canadienne des arts est le principal organisme de coordination dans ce domaine. Il faut absolument qu'elle témoigne.

Le président: Nous l'inscrivons donc en troisième position sur la liste.

Mme Finestone: Je crois que l'Alliance du vidéo et du cinéma indépendant est également très représentative. Elle est à Toronto. J'espère que ses porte-parole pourront venir ici, mais c'est peu probable.

M. McCreath: La Conférence canadienne des arts regroupe-t-elle toute une série d'organismes?

Mme Finestone: Oui, dans un certain sens. Je présume que, d'une certaine façon, elle pourrait répondre et parler au nom de... N'oubliez pas que cela ne fera qu'un seul organisme pour parler au nom de tous les milieux artistiques. Si vous êtes disposés à accepter, c'est toujours mieux que rien.

Le président: Pouvons-nous demander aux représentants de ces organismes s'ils seraient disposés à comparaître demain à 17h30?

Mme Finestone: Êtes-vous satisfaits en ce qui concerne les universitaires? Étant donné la nature de vos questions, vous voudriez peut-être que l'on fasse venir les représentants de l'Institut des brevets et marques, Don?

M. Blenkarn: Je voulais seulement savoir qui a fait cette liste. Est-ce que c'est vous?

Mme Finestone: Non.

M. Blenkarn: Est-ce que c'est le greffier?

Le président: C'est lui qui nous l'a remise.

Le greffier: Nous avons reçu une lettre de M. Gould, qui écrit ceci au nom de l'Institut canadien des brevets et marques:

[Texte]

On behalf of the Patent and Trademark Institute of Canada, I wish to confirm that the institute does wish to speak at the hearing tomorrow regarding Bill C-93. I have been designated as the person to make submissions on behalf of the institute.

Mr. Blenkarn: Isn't that the extra group we had —

Mr. Clerk: No, it's SOCAN. Tomorrow SOCAN is speaking on —

Mrs. Finestone: SOCAN is the musical collective, the bill we did just the other day, all in one day, without any interruptions.

• 2125

Mr. Blenkarn: So SOCAN is coming?

The Chairman: They are coming tomorrow afternoon.

Mr. Blenkarn: Well, why do you not have the patent guy come with SOCAN?

The Clerk: If I could just add a comment here, under their letterhead it says, "the professional association concerned with intellectual property".

Mrs. Finestone: Well, SOCAN would be concerned with intellectual property too. It is a good recommendation.

The Chairman: Why do we not ask them to appear with the other group? We have set that precedent with two or three other witnesses. They can give a presentation and be questioned simultaneously.

Mr. Blenkarn: Sure. What else have we got in the afternoon?

Mr. McCreath: We have the ICCS in the afternoon.

The Chairman: Right. Followed by —

Mr. McCreath: So we have three groups in the afternoon: the ICCS, the Conference of the Arts, and then you would have the two patent groups.

Mr. Blenkarn: Okay.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, Mr. Dorin asked a very significant question, and perhaps it would be useful if the Minister of Communications and Culture was to appear. I would like to understand what the rationale was, and you asked the question I had intended to ask: why was the merger made with the Canada Council, instead of NSERC and MRC? There seems to be a lack of logic and there seems to be great discomfort about where the forced union took place.

Mr. McCreath: Bring it before the standing committee. That is the appropriate place for these issues.

Mrs. Finestone: Well, that is what I am suggesting, unless you feel that you are happy with the answer. I certainly am not.

Mr. Blenkarn: I don't know. It seems to me to be the correct place for it.

Mrs. Finestone: How would you know? Are you speaking for the artists or for the scientists?

[Traduction]

Je tiens à confirmer que l'Institut canadien des brevets et marques tient à témoigner demain au sujet du projet de loi C-93. Je suis son porte-parole désigné.

M. Blenkarn: Ne s'agit-il pas de l'organisme que nous avions. . .

Le greffier: Non, cet organisme-là est la SOCAN. C'est elle qui vient témoigner demain pour. . .

Mme Finestone: La SOCAN est la société qui regroupe tous les milieux de la musique. C'est elle qui faisait l'objet du projet de loi que nous avons examiné l'autre jour en une seule journée, sans interruption.

M. Blenkarn: Ainsi, la SOCAN vient témoigner?

Le président: Demain après-midi.

M. Blenkarn: Pourquoi ne faites-vous pas venir le représentant de l'Institut des brevets en même temps que celui de la SOCAN?

Le greffier: Je voudrais signaler la chose suivante. Sur la lettre, on trouve la phrase suivante en-dessous du nom de l'organisme: «Association professionnelle en matière de propriété intellectuelle».

Mme Finestone: La SOCAN s'intéresse à la propriété intellectuelle également. C'est une bonne idée.

Le président: Pourquoi ne demandons-nous pas aux représentants de l'Institut de comparaître en même temps que ceux de l'autre association? Nous avons déjà fait cela avec deux ou trois autres témoins. Ils pourraient faire leur exposé et nous pourrions leur poser des questions en même temps.

M. Blenkarn: Certainement. Qu'avons-nous d'autre de prévu dans l'après-midi?

M. McCreath: Il y a le CCSI qui vient l'après-midi.

Le président: D'accord. Ensuite. . .

M. McCreath: Il y a donc trois organismes qui viendront témoigner dans le courant de l'après-midi: Le CCSI, la Conférence des arts puis les deux qui s'occupent de brevets et droits d'auteur.

M. Blenkarn: D'accord.

Mme Finestone: Monsieur le président, M. Dorin a posé une question très importante et il serait peut-être bon que le ministre des Communications et de la Culture compare. Je voudrais savoir pourquoi on a fait cela et vous avez posé la question que j'avais l'intention de poser: Pourquoi cet organisme a-t-il été fusionné avec le Conseil des arts du Canada, plutôt qu'avec le CRSNG et le CRM? On dirait qu'il y a un manque de logique et que l'on n'apprécie pas beaucoup cette union forcée.

M. McCreath: Posez la question au comité permanent. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour ce genre de question.

Mme Finestone: C'est ce que je propose, à moins que vous ne soyez satisfaits de la réponse. Pour ma part, je ne le suis pas.

M. Blenkarn: Je ne sais pas. J'ai l'impression que c'est une bonne décision.

Mme Finestone: Comment le savez-vous? Êtes-vous le porte-parole des artistes ou des scientifiques?

[Text]

Mr. Blenkarn: Well, the arts and that type of thing are—

Mrs. Finestone: That type of thing brings \$17.9 billion into the Canadian economy, 2.9% of the GNP.

Mr. Blenkarn: That's right, but the Canada Council gives writers and artists and poets and so on—

Mrs. Finestone: A Canadian identity.

Mr. Blenkarn: —money to produce work, and so does NSERC.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Blenkarn: So the fact is that they are both dealing with the same group of clients.

Mrs. Finestone: Not really, Don. Then don't you think that maybe you ought to have both of them in here to explain the difference?

Mr. de Jong: That's the problem we are having here.

Mrs. Finestone: I do not feel qualified to explain it.

Mr. McCreath: The problem with that is that you are trying to renovate the budget. This is an implementation bill.

Mr. de Jong: No, no.

Mr. McCreath: Those are issues you should take to the standing committee if you want to discuss them.

Mr. de Jong: No. Mr. Chairman, there are some real differences and, I think, misunderstandings of substance here. There is a difference between handing money out to cultural agencies for grants for production of artistic works and money going into scientific research. There is a real difference in substance and style and everything else. It is not the same group of people. It is not the same folks.

Mr. McCreath: We had the same group of people doing the peer reviews of the submissions.

Mr. de Jong: Why not then throw in the Natural Sciences and the Medical Research Council?

Mr. McCreath: Maybe you could.

Mr. de Jong: Oh, that is going to be interesting!

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, I can understand the government members' frustration with the process. At the same time, I believe we have made some excellent suggestions with respect to witnesses that would clarify certain aspects of this. I simply caution the government to make awfully certain that no witness is left off the list who could bring some additional insight into what is going to happen.

Mr. Blenkarn: I don't think you could ever do that. The fact is that we have a obligation to get this legislation through. We want to get this legislation through as soon as we can and—

Mr. Duhamel: But you were trying to help me again without letting me finish.

I think two objectives are clashing: your great desire to get this through and my great desire to make awfully certain that there are no unnecessary glitches. I am not striving for perfection, just for consultation.

[Translation]

M. Blenkarn: Disons que les arts et ce genre de chose. . .

Mme Finestone: Ce genre de chose injecte 17,9 milliards de dollars dans l'économie canadienne, et cela représente 2,9 p. 100 du PNB.

M. Blenkarn: C'est exact, mais le Conseil des arts du Canada donne de l'argent aux écrivains, aux artistes, aux poètes. . .

Mme Finestone: Une identité canadienne.

M. Blenkarn: . . .pour produire et c'est également ce que fait le CRSNG.

Mme Finestone: Oui.

M. Blenkarn: On peut dire qu'ils ont tous les deux affaire au même type de clientèle.

Mme Finestone: Pas vraiment, Don. Ne croyez-vous pas que vous devriez les faire venir ici pour expliquer la différence?

M. de Jong: C'est le problème que nous avons.

Mme Finestone: Je ne me sens pas assez qualifiée pour expliquer la différence.

M. McCreath: Le problème est que vous essayez de modifier le budget. Il s'agit d'une mesure d'exécution.

M. de Jong: Non, non.

M. McCreath: Si vous voulez en discuter, il faudrait aller le faire devant le comité permanent.

M. de Jong: Non, monsieur le président, il y a des différences et je crois qu'il y a méprise sur le fond. Il y a une différence entre accorder des subventions à des organismes culturels pour la production d'oeuvres artistiques et octroyer des subventions à la recherche scientifique. Ce n'est pas du tout la même chose. Il ne s'agit pas du même groupe de personnes.

M. McCreath: Ce sont les mêmes groupes de personnes qui font une évaluation interne des demandes.

M. de Jong: Pourquoi ne pas y ajouter le Conseil des sciences naturelles et le Conseil de recherches médicales?

M. McCreath: Ce serait peut-être possible.

M. de Jong: Ah, cela va être intéressant!

M. Duhamel: Monsieur le président, je comprends le sentiment de frustration des députés ministériels. Par ailleurs, je crois que nous avons recommandé de faire comparaître certains témoins qui pourront clarifier certains aspects de la question. Je recommande au gouvernement de bien s'assurer que l'on n'oublie aucun témoin qui pourrait donner une idée plus précise de ce qui va arriver.

M. Blenkarn: Je ne crois pas que ce soit possible. Nous sommes dans l'obligation de faire adopter ce projet de loi. Nous voulons que cela se fasse le plus vite possible et. . .

M. Duhamel: Vous essayez encore une fois de m'aider sans me laisser finir mon idée.

Je crois qu'il y a ici deux objectifs incompatibles: votre désir ardent d'en finir avec ce projet de loi et mon grand souci de m'assurer absolument que l'on n'aura pas inutilement de pépins en cours de route. Je n'exige pas la perfection, mais je prône la consultation.

[Texte]

Mr. Blenkarn: That is fine, but we have spent a hell of a lot of time in the House on this bill and we think at this point we should move it ahead. Certainly we have not got any brief from the Canadian Conference of the Arts or any brief from the Patent and Trademark Institute.

The Chairman: We did receive a brief from the Canadian Conference of the Arts.

Mr. Blenkarn: Did we? Okay.

The Chairman: Since the meeting last week.

• 2130

Mr. Blenkarn: I move that we add to the witnesses on Tuesday, the Canadian Conference of the Arts and the Patent and Trademark Institute of Canada for Tuesday afternoon, and so we will have five witnesses in the afternoon on Tuesday.

Mrs. Finestone: On a point of order, Mr. Chairman, before you close that resolution which my colleague has placed before us, I really would like to point out with regard to the Atlantic Canada Opportunities Agency that there is serious concern that has been brought to my attention by a group from Cape Breton. Did you not receive a request from a group from Cape Breton and the request that officials be brought before you —

The Chairman: I'm informed we've had nothing from Nova Scotia.

Mrs. Finestone: Nothing from Nova Scotia. I was given other information, so I'm sorry. I didn't receive that in my office, so I don't know. There was no concern or consideration —

Mr. Blenkarn: There was one member in the House who spoke about that.

Mr. McCreath: Three times.

Mr. Blenkarn: Three times.

Mrs. Finestone: I only spoke to the issue once. I would have liked to be able to speak three times.

Mr. McCreath: He spoke on it three times.

Mrs. Finestone: There's plenty to be said.

Mr. McCreath: He spoke three times in the debate. He said essentially the same thing on all three occasions.

Mrs. Finestone: Thank you very much. He said the same thing on all three occasions?

Mr. McCreath: Essentially the same thing on all three occasions.

Mrs. Finestone: It just shows you how truthful he was and how it is a true reflection of reality, I believe, 25% unemployment —

Mr. Blenkarn: I made a motion. Can we have a resolution of that motion?

The Chairman: Did you want to handle it as a resolution, or can we just agree that we have the groups tomorrow afternoon and have the clerk arrange a time?

[Traduction]

M. Blenkarn: C'est bien beau, mais nous avons consacré un temps fou à la Chambre à ce projet de loi et je crois qu'il est temps d'aller de l'avant. Nous n'avons certainement pas reçu de mémoire de la Conférence canadienne des arts ni de l'Institut canadien des brevets et marques.

Le président: Nous en avons reçu un de la Conférence canadienne des arts.

M. Blenkarn: Ah oui?

Le président: Depuis la réunion de la semaine dernière.

M. Blenkarn: Je propose d'ajouter à la liste des témoins prévus pour mercredi la Conférence canadienne des arts et l'Institut canadien des brevets et marques; nous entendrons donc cinq témoins mardi après-midi.

Mme Finestone: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant que l'on adopte la résolution que mon collègue a proposée, je tiens à ce que vous sachiez qu'un groupe de citoyens du Cap-Breton m'a signalé que l'on se faisait beaucoup de soucis à propos de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. N'avez-vous pas reçu une demande d'un groupe de citoyens du Cap-Breton et ne vous a-t-on pas demandé de convoquer des fonctionnaires. . .

Le président: Il paraît que nous n'avons rien reçu de la Nouvelle-Écosse.

Mme Finestone: Ah non. On m'a dit le contraire. Excusez-moi alors. Je n'ai pas reçu ces renseignements à mon bureau, je ne sais donc pas exactement. Ainsi, on ne s'est pas soucié. . .

M. Blenkarn: Il y a un député qui en a parlé à la Chambre.

M. McCreath: À trois reprises.

M. Blenkarn: Oui.

Mme Finestone: Je n'en ai parlé qu'une fois. J'aurais voulu pouvoir en parler trois fois.

M. McCreath: Ce député en a parlé à trois reprises.

Mme Finestone: Il y a pas mal à dire à ce sujet.

M. McCreath: Il a parlé trois fois au cours du débat. Et il a dit les trois fois à peu près exactement la même chose.

Mme Finestone: Merci beaucoup. Il a dit la même chose les trois fois?

M. McCreath: Pratiquement.

Mme Finestone: Cela montre à quel point il avait raison et que c'est un reflet fidèle de la réalité, qui est un taux de chômage de 25 p. 100. . .

M. Blenkarn: J'ai proposé une motion. Y a-t-il moyen de prendre une décision à ce sujet?

Le président: Voulez-vous la présenter sous forme de résolution ou peut-on simplement dire que nous sommes d'accord que les représentants de ces organismes viennent témoigner demain après-midi, en demandant au greffier de fixer l'heure?

[Text]

Mrs. Finestone: Before you close that door, I would like to put on the record at least these faxes that I did not manufacture. They came to my office. I acknowledge they did not send anything to the clerk, Mr. Chairman, but be it acknowledged at least that they have indicated an interest and they did not realize that they had to get the information into the clerk.

L'association Canadien français de l'avancement de la science, the executive director is Madame Françoise Braun; the National Consortium of Scientific and Educational Societies, the chairperson is Dr. Bernard Philogène; the Canadian Association of Learned Journals, the acting president is Dr. Jeffe Vorst; the Canadian Association of Psychologists, the executive director is Dr. Pierre Ritchie; and Dr. Caroline Andrew, the Department of Political Science, University of Ottawa.

The Chairman: We have a motion by Mr. Blenkarn that the committee hear from the Canadian Council of the Arts and the Patent and Trademark Institute of Canada on Tuesday, February 23, 1993, in the afternoon. As our list was set up previously by resolution, I think on second thought it's probably best.

Mr. de Jong: Would you also amend that to include an invitation to the minister?

Mr. Blenkarn: No.

The Chairman: He can make an amendment.

Mr. de Jong: I would move an amendment, Mr. Chairman, that we also extend an invitation to the Minister of Communications and Culture.

The Chairman: The amendment is in order. It is moved by Mr. de Jong that an invitation to appear tomorrow afternoon be extended to the minister. Which minister would that be?

Mrs. Finestone: Mr. Perrin Beatty.

The Chairman: Any discussion on the amendment?

Mr. Blenkarn: Yes. We're hearing outside witnesses. I don't know why you'd want the minister at this point. We can discuss that later tomorrow concerning the ministers, but my feeling at this point is that we should leave the ministers alone. In any event, tomorrow is for outside witnesses, not the ministerial witnesses. My view is that we should not have a ministerial witness tomorrow.

Mr. de Jong: Let's have them on Wednesday, then.

Mr. McCreath: It will soon be tomorrow.

Mrs. Finestone: Is that with Mazankowski, or more if possible?

Mr. McCreath: Let's have the whole cabinet.

Mrs. Finestone: No, no. I don't want the whole cabinet. I won't even be here.

The Chairman: The amendment is to invite the minister tomorrow afternoon. Is there any further discussion on that amendment?

[Translation]

Mme Finestone: Avant que la discussion à ce sujet ne se termine, je tiens à signaler l'existence de ces messages envoyés par télécopieur, que je n'ai pas fabriqués moi-même. Ces messages sont arrivés à mon bureau. Je sais que le greffier n'a rien reçu, monsieur le président, mais je voudrais que l'on admette au moins que ces organismes ont manifesté un certain intérêt et qu'ils ignoraient qu'il fallait passer par le greffier.

Il s'agit de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, dont la directrice générale est M^{me} Françoise Braun, du Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques, dont le président est le D^r Bernard Philogène, de l'Association canadienne des revues savantes, dont le président suppléant est M. Jeffe Vorst, de l'Association des psychologues du Canada, dont le directeur général est le D^r Pierre Ritchie ainsi que de M^{me} Caroline Andrew, de la Faculté de science politique de l'Université d'Ottawa.

Le président: M. Blenkarn a proposé une motion portant que le comité entende le témoignage de la Conférence canadienne des arts et de l'Institut canadien des brevets et marques le mardi 23 février 1993, dans le courant de l'après-midi. Comme la liste avait été établie par voie de résolution, à bien y penser, je crois que c'est probablement la meilleure solution.

M. de Jong: Pourrait-on également la modifier pour inviter aussi le ministre?

M. Blenkarn: Non.

Le président: Il peut proposer un amendement.

M. de Jong: Monsieur le président, je propose l'amendement suivant: que l'on envoie également une invitation au ministre des Communications et de la Culture.

Le président: L'amendement est recevable. M. de Jong propose que l'on invite également le ministre à venir témoigner demain après-midi. De quel ministre s'agit-il?

Mme Finestone: De Perrin Beatty.

Le président: Avez-vous quelque chose à dire au sujet de cet amendement?

M. Blenkarn: Oui. Nous entendrons des témoins qui viennent de l'extérieur. Je me demande bien pourquoi il faudrait convoquer le ministre maintenant. Nous pourrions discuter de cela demain, mais il me semble que pour l'instant, on ferait bien de laisser le ministre tranquille. De toute façon, la journée de demain est réservée aux témoins de l'extérieur et pas au ministre. Il ne faut pas convoquer de ministre demain.

M. de Jong: Qu'on les convoque pour mercredi, dans ce cas.

M. McCreath: Demain n'est pas loin.

Mme Finestone: A-t-on convoqué M. Mazankowski ou encore d'autres ministres si possible?

M. McCreath: Que l'on convoque tout le Cabinet.

M. Finestone: Non, non. Je ne tiens pas à ce que l'on convoque tout le Cabinet. Je ne serai même pas là.

Le président: L'amendement propose que l'on invite le ministre à venir témoigner demain après-midi. Avez-vous autre chose à dire à ce sujet?

[Texte]

Mr. Blenkarn: No.

The Chairman: All those in favour? All those opposed? It's a tie vote.

Mr. Dorin: Invite the ministers on Wednesday if you're going to do clause by clause.

• 2135

The Chairman: All right. This has happened before. Based on the rules of the House, the chair of a legislative committee votes to maintain the status quo. As I've explained in a previous committee, this means either the bill has passed in a previous committee, this means either the bill has passed at second reading or... In this case if my vote is required, I will have to vote against every motion if there's a tie vote because it affects the status quo, whether it's brought up on this side or this side. I have to vote against that motion to maintain the status quo.

Mrs. Finestone: You must do your duty.

Amendment negated

The Chairman: The question is now on Mr. Blenkarn's motion.

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, it's on the original motion, that we add to Tuesday's hearing in the afternoon the Canadian Conference of the Arts and the Patent and Trademark Institute of Canada as witnesses.

Mr. de Jong: Could I move another subamendment, Mr. Chairman, that we hear from the Minister of Communications and the Minister of Finance on Wednesday when we go clause by clause.

Mr. Blenkarn: We're not going to decide that now, Simon. We're going to vote against that right now.

The Chairman: I think the best way to proceed is to deal with the motion we have now before us.

Mr. Blenkarn: Then you can make another motion.

The Chairman: We'll deal with that as a separate motion, Mr. de Jong, so we keep everything day by day. We're dealing with Tuesday and we're inviting the Canadian Conference of the Arts and the Patent and Trademark Institute to appear.

Motion agreed to

Mr. Duhamel: Did I understand, clearly, Mr. Chairman, that there was some willingness on the part of government members to look at the possibility of inviting members subsequent to our representations tomorrow. Would that be looked at?

Mr. Blenkarn: I guess there's always the possibility of our changing our mind, but our mind right now is not to invite anybody else.

Mr. Duhamel: But you're willing to look at it?

Mr. Blenkarn: Always willing to look at anything.

Mr. Duhamel: Openly and liberally.

[Traduction]

M. Blenkarn: Non.

Le président: Qui est pour? Qui est contre? Il y a égalité des voix.

M. Dorin: Invitez les ministres mercredi si vous voulez procéder à l'étude article par article.

Le président: Bon. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. D'après le Règlement de la Chambre, le président d'un comité législatif vote pour maintenir le statu quo. Comme je l'ai expliqué à une occasion antérieure, cela veut dire que le projet de loi a été adopté en première lecture ou... Dans ce cas-ci, si ma voix est nécessaire, il faudra que je vote contre toute motion pour laquelle il y a égalité des voix, parce que cela crée un déséquilibre dans un sens ou dans l'autre. Je dois donc voter contre la motion pour maintenir le statu quo.

Mme Finestone: Vous devez faire votre devoir.

L'amendement est rejeté

Le président: Le vote porte maintenant sur la motion de M. Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur le président, il s'agit de la motion initiale portant que l'on ajoute à la liste des témoins qui doivent comparaître mardi après-midi les représentants de la Conférence canadienne des arts et ceux de l'Institut canadien des brevets et marques.

M. de Jong: Monsieur le président, je propose le sous-amendement suivant: que l'on invite le ministre des Communications et le ministre des Finances à venir témoigner mercredi dans le cadre de l'étude article par article du projet de loi.

M. Blenkarn: Nous ne prendrons pas de décision à ce sujet maintenant, Simon. Pour le moment, nous allons voter contre.

Le président: Je crois que la meilleure solution consiste à s'occuper de la motion à l'étude.

M. Blenkarn: On pourra ensuite proposer une autre motion.

Le président: Cela fera l'objet d'une motion distincte, monsieur de Jong. Ainsi, nous procéderons en prenant un jour à la fois. Pour le moment, il s'agit de la journée de mardi et nous invitons les représentants de la Conférence canadienne des arts et de l'Institut canadien des brevets et marques à venir témoigner.

La motion est adoptée

M. Duhamel: Si j'ai bien compris, monsieur le président, les ministériels sont disposés à envisager la possibilité d'inviter des députés après notre séance de demain. Est-ce qu'on y songe?

M. Blenkarn: Il est toujours possible que nous changions d'avis, mais pour le moment, nous ne comptons convoquer personne d'autre.

M. Duhamel: Êtes-vous toutefois disposés à envisager cette possibilité?

M. Blenkarn: Nous sommes toujours disposés à envisager toutes les possibilités.

M. Duhamel: En toute franchise et dans un esprit libéral.

[Text]

Mr. Blenkarn: Openly and conservatively.

Mrs. Finestone: Progressive conservatively.

M. Duhamel: Merci, monsieur le président. J'accepte sa générosité.

Mme Finestone: Exact, il a été très heureux d'apprendre qu'il y a aura 2 000 personnes de congédiées.

Mr. de Jong: I move, Mr. Chairman, that we invite the Minister of Finance and the Minister of Culture and Communications to appear before our committee on Wednesday.

The Chairman: The motion is in order.

Motion negatived

Mr. McCreath: I move that the committee now adjourn.

Mr. de Jong: What happens if we tie this vote, just to keep voting. Now you have to vote with us to maintain the status quo.

Motion agreed to

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the chair.

[Translation]

M. Blenkarn: En toute franchise et dans un esprit conservateur.

Mme Finestone: Dans un esprit progressiste conservateur.

Mr. Duhamel: Thank you, Mr. Chairman. I appreciate his generosity.

Mrs. Finestone: That is correct. I was very pleased to hear that 2 000 people are going to be laid off.

M. de Jong: Monsieur le président, je propose que nous invitons le ministre des Finances ainsi que le ministre de la Culture et des Communications à venir témoigner devant notre comité mercredi.

Le président: La motion est recevable.

La motion est rejetée

M. McCreath: Je propose que le comité suspende ses délibérations.

M. de Jong: Que se passe-t-il si nous votons à égalité, rien que pour continuer à voter. Dans ce cas-ci, vous devrez voter comme nous pour maintenir le statu quo.

La motion est adoptée

Le président: La séance est levée.

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

**K1A 0S9
Ottawa**

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,

retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Treasury Board Secretariat:

Douglas Patriquin, Assistant Secretary, Crown Corporation Directorate;

Frank O'Brien, Analyst, Communications and Cultural Programs Division.

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:

Howard Knopf, Senior Legal Analyst.

From the Department of Communications:

Hubert Lussier, Director, Arts Policy.

TÉMOINS

Du Secrétariat du Conseil du Trésor:

Douglas Patriquin, Secrétaire adjoint, Direction générale des sociétés d'État;

Frank O'Brien, Analyste, Division des communications et des programmes culturels.

Du ministère de la Consommation et Affaires commerciales:

Howard Knopf, Analyste senior, directeur de la révision (propriété intellectuelle).

Du ministère des Communications:

Hubert Lussier, Directeur, politique des arts.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, February 23, 1993

Chairman: Brian White

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mardi 23 février 1993

Président: Brian White

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-93

An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-93

Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-93

Chairman: Brian White

Members

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Gabriel Fontaine
Peter McCreath
David Walker—(8)

(Quorum 5)

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, February 23, 1993

David Walker replaced Sheila Finestone;
Bud Bird replaced Barry Moore;
Gabriel Fontaine replaced Bud Bird.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-93

Président: Brian White

Membres

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Gabriel Fontaine
Peter McCreath
David Walker—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mardi 23 février 1993:

David Walker remplace Sheila Finestone;
Bud Bird remplace Barry Moore;
Gabriel Fontaine remplace Bud Bird.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1993

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, met at 9.35 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Brian White, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Peter McCreath and David Walker.

Other Member present: Howard McCurdy.

Witnesses: From the Canadian Federation for the Humanities: Professor Robert Nadeau, President. *From the Social Science Federation:* Dr. Louise Quesnel, President and Marcel Lauzière, Executive Director. *From the Association of Universities and Colleges of Canada:* René Simard, Vice-rector, (academic and research), University of Montreal and Robert Best, Director, Government Relations and Public Affairs. *From the Canadian Association of University Teachers:* Dr. Alan Andrews, President and Dr. Donald Savage, Executive Director. *From "Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université":* Michel Campbell, President and Michel Campagna, Advisor. *From the Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal:* Paul Bernard, Professor and Louis Maheu, Vice Dean, Faculty of Graduate Studies.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 16, 1993 relating to Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992 (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 18, 1992, Issue No. 1*).

The representatives from the Canadian Federation for the Humanities made a statement and answered questions.

The representatives from the Social Science Federation made a statement and answered questions.

The representatives from the Association of Universities and Colleges of Canada made a statement and answered questions.

The representatives from the Canadian Association of University Teachers made a statement and answered questions.

The representatives from the "Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université" made a statement and answered questions.

The representatives from the Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal made a statement and answered questions.

At 12.10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 23 FÉVRIER 1993

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, se réunit à 9 h 35, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Brian White (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Peter McCreath et David Walker.

Autre député présent: Howard McCurdy.

Témoins: De la Fédération canadienne des études humaines: Pr Robert Nadeau, président. *De la Fédération canadienne des sciences sociales:* Louise Quesnel, présidente; Marcel Lauzière, directeur exécutif. *De l'Association des universités et collèges du Canada:* René Simard, vice-recteur (Enseignement et recherche), Université de Montréal; Robert Best, directeur, Relations gouvernementales et affaires publiques. *De l'Association canadienne des professeurs d'université:* Alan Andrews, président; Donald Savage, directeur adjoint. *De la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université:* Michel Campbell, président; Michel Campagna, conseiller. *Du Comité de la recherche en sciences sociales, Université de Montréal:* Paul Bernard, professeur; Louis Maheu, vice-doyen, Faculté des études supérieures.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 16 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux (voir les *Procès-verbaux et témoignages du jeudi 18 février 1993, fascicule n° 1*).

Les représentants de la Fédération canadienne des études humaines font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de la Fédération canadienne des sciences sociales font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de l'Association des universités et collèges du Canada font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de l'Association canadienne des professeurs d'université font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants du Comité de la recherche en sciences sociales de l'Université de Montréal font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

AFTERNOON SITTING

(4)

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, met at 4:56 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Brian White, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Clément Couture, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Gabriel Fontaine, Peter McCreath and David Walker.

Witnesses: From the International Council for Canadian Studies: John Halstead, Member and Alain Guimont, Executive Director. *From the Patent and Trademark Institute of Canada:* Robert D. Gould, Member. *From SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada:* Paul Spurgeon, Legal Counsel. *From the Canadian Conference of the Arts:* Keith Kelly, National Director and Katherine Watson, Governor.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 2, 1993 relating to Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992 (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 18, 1993, Issue No. 1*).

The representatives from the International Council for Canadian Studies made a statement and answered questions.

The representatives from the Patent and Trademark Institute of Canada made a statement and answered questions.

The representatives from SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada made a statement and answered questions.

The representatives from the Canadian Conference of the Arts made a statement and answered questions.

Don Blenkarn moved, — That Officials from the Privy Council Office be called as witnesses before the Committee at 3:30 o'clock p.m., Wednesday, February 24, 1993 following which the Committee will proceed to complete its clause by clause consideration of the Bill.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

At 6:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, se réunit à 16 h 56, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Brian White (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Clément Couture, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Gabriel Fontaine, Peter McCreath et David Walker.

Témoins: Du Conseil international d'études canadiennes: John Halstead, membre; Alain Guimont, directeur exécutif. *De l'Institut canadien des brevets et marques:* Robert D. Gould, membre. *De la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musiques (SOCAN):* Paul Spurgeon, conseiller juridique. *De la Conférence canadienne des arts:* Keith Kelly, directeur national; Katherine Watson, gouverneure.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 16 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 18 février 1993, fascicule n° 1*).

Les représentants du Conseil international d'études canadiennes font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de l'Institut canadien des brevets et marques font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musiques (SOCAN) font des exposés et répondent aux questions.

Les représentants de la Conférence canadienne des arts font des exposés et répondent aux questions.

Don Blenkarn propose, — Que les fonctionnaires du Bureau du Conseil privé soient invités à témoigner le mercredi 24 février, à 15 h 30, à la suite de quoi le Comité procédera à l'étude article par article.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

À 18 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G. A. Sandy Birch

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, February 23, 1993

• 0935

The Chairman: The chair sees a quorum. I call the meeting to order.

The legislative committee is continuing its study of Bill C-93, an act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

We're pleased to welcome as our first set of witnesses three groups. I'll run through them briefly. Representatives from the Canadian Federation for the Humanities include Professor Robert Nadeau, the president, and Mr. J. Craig McNaughton, executive director. As well, we have representatives from the Social Science Federation, Dr. Louise Quesnel, president, and Marcel Lauzière, executive director. Representatives from the Association of Universities and Colleges of Canada are Mr. René Simard and Mr. Robert Best.

We have 75 minutes, I remind the witnesses. Each of you will be allowed roughly 10 minutes for introductory remarks. Following this we'll have questions from members. These can be directed at any one of you, as they decide.

I understand as well that the lead-off speakers will be from the Federation for the Humanities, followed by Social Science Federation and then to wrap up, representatives from the Association of Universities and Colleges. For the record, I would ask the spokespersons to introduce themselves and the colleague with them when they begin.

Could the Canadian Federation for the Humanities please begin.

M. Robert Nadeau (président, Fédération canadienne des études humaines): Merci, monsieur le président. Je suis Robert Nadeau, professeur au Département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal, et président de la Fédération canadienne des études humaines.

Je suis accompagné ce matin du directeur exécutif de la Fédération, M. Craig McNaughton, qui est à ma droite.

I would like to thank the members of the committee for inviting the Canadian Federation for the Humanities to appear before you on part III of Bill C-93. I would also like to thank you for undertaking to take a hard, practical look at the actual financial implications of this bill.

We believe serious examination of the finances will clearly reveal that part III does not belong in this bill. Part III, in our view, is not going to save money at all. It's going to cost money.

At the front of the blue book we have distributed to you this morning, you will see the federation's press release of last Thursday, along with the Treasury Board document dated February 20, 1992. This is the document to which Mrs. Finestone was referring last night. You can find it in your blue book after the table of contents on page 3. Please look at it.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 23 février 1993

Le président: Comme nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte.

Le comité législatif poursuit son examen du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Nous souhaitons la bienvenue à notre première série de trois groupes de témoins. Je vais vous les nommer brièvement. De la Fédération canadienne des études humaines, il y a Robert Nadeau, le président et M. J. Craig McNaughton, directeur exécutif. De la Fédération canadienne des sciences sociales, il y a Louise Quesnel, présidente et Marcel Lauzière, directeur adjoint. De l'Association des universités et des collèges du Canada, il y a M. René Simard et M. Robert Best.

Je rappelle aux témoins que nous avons 75 minutes à notre disposition. Chacun d'entre vous aura environ 10 minutes pour faire ses observations liminaires, puis les députés poseront des questions. Ces questions peuvent s'adresser à l'un ou l'autre d'entre vous, selon le cas.

Je crois comprendre également que nous entendrons d'abord la Fédération canadienne des études humaines, suivie de la Fédération canadienne des sciences sociales puis de l'Association des universités et des collèges du Canada. Aux fins du compte rendu, je demanderais aux porte-paroles de bien vouloir se présenter eux-mêmes ainsi que le collègue qui les accompagne avant de commencer.

J'aimerais maintenant demander à la Fédération canadienne des études humaines de commencer.

Mr. Robert Nadeau (President, Canadian Federation for the Humanities): Thank you, Mr. Chairman. My name is Robert Nadeau, I am a professor at the Department of Philosophy, University of Quebec in Montréal, and I am President of the Canadian Federation for the Humanities.

With me this morning is the Executive Director of the Federation, Mr. Craig McNaughton, who is on my right.

J'aimerais remercier les membres du comité d'avoir invité la Fédération canadienne des études humaines à comparaître relativement à la partie III du projet de loi C-93. Je tiens en outre à vous remercier d'avoir entrepris un examen pratique et minutieux des conséquences financières réelles de ce projet de loi.

Nous sommes d'avis qu'un examen sérieux des finances révélera clairement que la partie III ne devrait pas faire partie de ce projet de loi. La partie III, à notre avis, ne permettra de réaliser aucune économie. Au contraire, elle coûtera de l'argent.

Au début du cahier bleu que nous vous avons distribué ce matin, vous trouverez le communiqué de presse publié par la Fédération jeudi dernier, ainsi que le document du Conseil du Trésor daté du 20 février 1992. Il s'agit du document auquel M^{me} Finestone a fait allusion hier soir. Il se trouve dans votre cahier bleu après la table des matières à la page 3. Je vous prie de bien vouloir y jeter un coup d'oeil.

[Text]

What you see at the bottom of page 3 of the document is a rather impressive string of zeros. No money is to be saved. All that is projected in this document is a rather modest saving of 10 person-years. We had always been told that at least some money, however modest, was going to be saved. Government has insisted that we must be willing to do our part in reducing the deficit, to trade in our Cadillac dreams and make do with the crowded Volkswagen of a leaner, multi-purpose administration. Such was and such is the message.

Our response is simple: No problem. We are willing to do our bit. If the government can show that this merger is going to save significant money, we'll back off. We'll do even better than that. We'll publicly support the government for doing the responsible thing and put our efforts behind making the new arrangement work. But the projected saving is no money and a mere ten person-years.

Our point is simply this. It is not necessary to turn everything upside down to trim ten PYs. It's like taking the proverbial sledgehammer to the pesky fly. You stand a reasonable chance of getting the fly in the end, but you're likely to do quite a bit of damage in the process.

• 0940

Frankly, to be a little partisan, I don't think ten PYs were expected to come from the SSHRC part of this merger. SSHRC has one of the very lowest administrative budgets in Ottawa, less than 8% of its overall budget. That is tight fiscal management, for which Paule Leduc deserves full marks. A strong and well-managed agency deserves a better fate than being dismantled in the name of efficiency, especially when, as we saw clearly last night, the officials behind the move haven't any idea what efficiencies can be gained. It is all speculative and without foundation. That is no way to manage limited financial resources.

The evident lack of planning and understanding about this merger is going to produce serious and costly problems on an ongoing basis. Let me run over what we regard as some of the serious structural, conceptual and ultimate financial problems of part III.

First, no concrete evidence has been produced that this new council will actually save money, at least not without cutting into reasonable levels of program support. Neither is there any assurance that the inherent complexity of this new council can be administered with anything less than an equally complex and therefore expensive administrative structure.

Second, there has been no assessment of the costs to the Canadian public of closing down a distinctive research council that government and researchers have spent 15 years building up. We should take stock of what has been accomplished through SSHRC before we collapse it.

[Translation]

Au bas de la page 3 du document, vous verrez qu'il y a toute une série assez impressionnante de zéros. Les économies sont inexistantes. La seule économie prévue dans ce document est plutôt minimale et ne consiste qu'en la suppression de 10 années-personnes. On nous avait toujours dit que des économies, quoique modestes, seraient réalisées. Le gouvernement a insisté pour que nous soyons prêts à faire notre part pour réduire le déficit, en laissant tomber nos rêves de Cadillac pour nous contenter d'une petite Volkswagen, c'est-à-dire d'une administration polyvalente et plus efficace. Voilà donc quel était le message.

Notre réponse est simple: pas de problème. Nous sommes prêts à faire notre part. Si le gouvernement peut démontrer que cette fusion permettra de réaliser des économies importantes, nous céderons. Nous ferons même encore mieux. Nous appuierons publiquement le gouvernement en disant qu'il prend ses responsabilités et nous nous efforcerons de faire en sorte que cette fusion soit un succès. Mais tout ce que cette fusion permettra de réaliser, c'est une simple économie de 10 années-personnes.

Nous disons tout simplement qu'il n'est pas nécessaire de tout bouleverser pour supprimer 10 années-personnes. C'est comme si on prenait une masse pour tuer une simple mouche: on a d'excellentes chances de tuer la mouche, mais on risque fort de faire beaucoup de dommages en même temps.

Franchement, j'ai peut-être une certaine partialité mais je ne pense pas que l'on s'attende à ce que dix années-personnes du CRSH soient supprimées. Le CRSH a l'un des budgets administratifs les moins élevés à Ottawa, moins de 8 p. 100 de son budget total. Le conseil a une gestion financière serrée et Paule Leduc mérite des félicitations à cet égard. Un organisme fort et bien géré mérite mieux que d'être démantelé au nom de l'efficacité, d'autant plus que, comme on a pu le constater hier soir, les fonctionnaires n'ont aucune idée des améliorations qui devraient en résulter. Tout cela n'est que spéculatif et dénué de tout fondement. Ce n'est pas une façon de gérer des ressources financières limitées.

Le manque évident de planification et de compréhension va créer des problèmes graves et coûteux de façon permanente. Permettez-moi de vous donner un aperçu de certains des problèmes structurels, conceptuels et financiers les plus graves qui découleront de la partie III.

Premièrement, aucune preuve concrète n'a été établie à l'effet que ce nouveau conseil fera économiser de l'argent sans réduire les niveaux nécessaires et raisonnables de soutien au programme. On ne peut nous assurer non plus que ce nouveau conseil dont la complexité sera inhérente pourra être administré avec une structure administrative moins complexe et moins coûteuse que celle qui existe à l'heure actuelle.

Deuxièmement, personne n'a évalué ce qu'il en coûtera à la population canadienne pour éliminer un conseil de recherche distinctif que le gouvernement et des chercheurs ont mis 15 ans à mettre sur pied. Avant de supprimer le CRSH, on devrait prendre le temps de bien évaluer ce qu'il a accompli.

[Texte]

Three, the requirement that the proposed council take Canadian foreign policy into consideration will seriously compromise the integrity of scholarly research as well as artistic expression. Even subtle political control over the international flow of ideas and research represents an unacceptable breach of the principle of academic freedom.

Four, the arm's-length status of the proposed council is clearly a mixed blessing. Fiscal autonomy is fine if you have adequate funds to work with, but the present Canada Council, for all its theoretical autonomy, seems to have a very hard time convincing government to keep its funding of artists and performers at reasonable levels. If the proposed arm's length council is, in fact, a positive development for SSHRC-funded researchers, why is the same provision not being extended to the Medical Research Council and the Natural Sciences and Engineering Research Council? Our concern is that the answer has something to do with second-class status.

Five, in developing this legislation, no use has been made of the expertise of the scholars, artists and university administrators who are the professionals closest to the work the government wants to support through this council. Our members are in an excellent position to help government determine how scarce research dollars can be spent to maximum advantage. Why not consult them? In fact, why not make their direct participation in the council's work a formal principle of management from the start?

Six, no one has taken time to anticipate the problems that are quite likely to arise as this proposed new council struggles to design common administrative policies to handle the diverse requirements of artists and writers on one side and scholars on the other. It was, in part, legitimate professional differences that led to the creation of SSHRC from the Canada Council in 1978. This legislation instead relies on the false assumption that there is no substantial difference between the component groups and functions of the proposed council. They are all to be understood as cultural.

I close by urging the committee to seriously consider two specific costs. First, our understanding is that this merger is going to cost up to several million dollars in computer software and hardware. If that is true, then PYs, and Treasury Board's hopes, will easily be eclipsed and will be in the hole.

[Traduction]

Troisièmement, l'exigence selon laquelle le nouveau conseil devra tenir compte des objectifs de la politique étrangère au Canada, compromettra sérieusement l'intégrité de la recherche universitaire et de l'expression artistique. Même le contrôle politique le plus subtil des idées et de la recherche va à l'encontre du principe de la liberté intellectuelle et est tout à fait inacceptable.

Quatrièmement, l'indépendance du nouveau conseil est clairement un avantage incertain. L'autonomie fiscale est une bonne chose si on a les fonds nécessaires pour travailler, mais à l'heure actuelle, le Conseil des arts, même s'il est autonome en théorie, semble avoir beaucoup de difficulté à convaincre le gouvernement de maintenir un niveau raisonnable de soutien financier aux artistes. Si l'indépendance du nouveau conseil est en fait une bonne chose pour les chercheurs qui reçoivent un appui financier du CRSH, alors pourquoi ne prévoit-on pas le même chose pour le Conseil de recherches médicales du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie? Je crains bien que la réponse ait quelque chose à voir avec le fait qu'on considère notre conseil comme étant de deuxième catégorie.

Cinquièmement, lorsqu'on a préparé ce projet de loi, personne n'a pris le temps de consulter les chercheurs, les artistes et les administrateurs des universités qui sont les professionnels les plus intimement liés au travail que le travail veut soutenir par l'entremise du nouveau conseil. Nos membres sont en excellente posture pour aider le gouvernement à déterminer comment on pourrait tirer le meilleur parti possible des maigres crédits de recherche. Pourquoi ne pas les consulter? En fait, pourquoi ne pas faire de leur participation directe aux travaux du conseil un principe de gestion officielle dès le départ?

Sixièmement, personne n'a pris le temps de prévoir les problèmes qui ne manqueront pas de surgir lorsque le nouveau conseil voudra mettre en place des politiques administratives communes pour répondre aux divers besoins des artistes, d'une part, et des universitaires, de l'autre. Ce sont, en partie, des différences professionnelles légitimes qui, en 1978, ont conduit à la décision de séparer le CRSH du Conseil des arts. Or, le projet de loi repose sur une fausse prémisse selon laquelle il n'y a pas de véritable différence entre les groupes et les fonctions du nouveau conseil: tout est considéré comme «culturel».

Je termine en recommandant vivement au comité de se pencher sérieusement sur deux coûts bien précis. Tout d'abord, nous croyons que cette fusion coûtera plusieurs millions de dollars en logiciel et en matériel informatique. Si c'est le cas, alors les années-personnes et les espoirs du Conseil du Trésor seront facilement éclipsés.

● 0945

Second, this proposed agency has an expansive and therefore expensive mandate. You will recall that the budget papers of last February described this new agency's mission in rather glowing terms. I quote: "to further strengthen support for artistic and scholarly work for Canadians and to enhance Canada's capacity to project our national personality and the fruits of our culture abroad".

Deuxièmement, l'organisme proposé est doté d'un mandat étendu donc coûteux. Dans les documents du budget de février dernier, on décrivait avec éclat la mission de ce nouvel organisme. Permettez-moi de citer ce qu'on en disait: «renforcer l'aide aux Canadiens qui oeuvrent dans les domaines artistique et universitaire ainsi que d'accroître la capacité du Canada de projeter à l'étranger notre personnalité nationale et les fruits de notre culture».

[Text]

Somehow in the midst of a cost-cutting exercise the government seems to have managed to commit itself to more money, not less. We're not just talking about lumping three existing operations together. We're talking about a new integrated operation, wider in these specifically global ambitions.

Finally, there was some discussion last night about whether or not there was much opposition to part III. The blue book you have in front of you answers the question. The opposition in the humanities community is both extensive and intense. On behalf of the members of the Canadian Federation for the Humanities, I would urge the committee to excise part III of this bill. You will be saving us all considerable expense.

Merci beaucoup.

The Chairman: Thank you very much. Dr. Quesnel.

Dr. Louise Quesnel (President, Social Science Federation of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

Members of the legislative committee, I wish to thank you for providing the Social Science Federation of Canada the opportunity to express its serious concerns regarding Bill C-93. My name is Louise Quesnel. I am *professeur de science politique à l'Université Laval*. I have with me the director general of the Social Science Federation of Canada, Marcel Lauzière. I am the president of the Social Science Federation of Canada.

We are here today, Mr. Chairman, to denounce the abolition of the Social Science and Humanities Research Council. The academic community in general and the social science community in particular reacted with shock and outrage to the federal budget speech of February 25, 1992, which announced that SSHRC would be merged with the Canada Council. This announcement was made without prior consultation and was presented without any convincing rationale. This was confirmed last night in the discussions the committee had with representatives from the Treasury Board, who were clearly unable to produce any studies of the question or provide any rationale, financial or other.

We believe that SSHRC represents the most appropriate means of funding social science research in this country. We still agree with the government's decision in 1978 to separate research and arts funding through the creation of SSHRC. A decision was made after years of study and consultation in 1978. We do not understand why the current government would decide to suddenly turn the clock back 15 years without prior study of the question.

Mr. Chairman, there could be some very serious implications in this decision. The abolition of SSHRC is not simply a housekeeping matter and does not belong in this bill. It is a question that deserves the most serious consideration. The government attempted to sell this measure by saying that it will save Canadian taxpayers money. Mr. Chairman, the Social Science Federation does not believe that savings will be made. On the contrary, it may well cost more money to administer a multi-mandate agency such as the one proposed by Bill C-93.

[Translation]

Paradoxalement, en pleine compression des budgets, le gouvernement semble s'être engagé à dépenser davantage. Il ne s'agit pas seulement du regroupement de trois organismes actuels mais bien de la création d'un nouvel organisme intégré, plus ample pour répondre à ces ambitions globales.

Enfin, certains se sont demandés, durant la séance d'hier soit, s'il y avait vraiment opposition à la partie III. Vous trouverez les réponses à cette question dans le livre bleu qui vous a été remis. Dans le monde des sciences humaines, cette opposition est profonde et étendue. Au nom de la Fédération canadienne des études humaines, j'exhorte le Comité à exciser du projet de loi la partie III. Ce faisant, vous nous éviterez à tous des dépenses énormes.

Thank you.

Le président: Merci beaucoup. Madame Quesnel.

Mme Louise Quesnel (présidente, Fédération canadienne des sciences sociales): Merci, monsieur le président.

Messieurs les membres du Comité législatif, je vous remercie d'offrir à la Fédération canadienne des sciences sociales l'occasion d'exprimer son opinion sur le projet de loi C-93. Je m'appelle Louise Quesnel. Je suis professeure de science politique à l'Université Laval. Je suis accompagnée du directeur général de la Fédération canadienne des sciences sociales, Marcel Lauzière. Je suis présidente de cette Fédération.

Monsieur le président, nous sommes ici aujourd'hui pour dénoncer l'abolition du Conseil de recherches en sciences humaines. L'ensemble des milieux universitaires et notamment le secteur des sciences sociales ont été scandalisés par l'exposé budgétaire fédéral du 25 février 1992, qui annonçait la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada, et ils ont réagi avec indignation. Cette annonce n'avait été précédée d'aucune consultation et elle ne s'est accompagnée d'aucune justification convaincante de la décision. Ce fait a été confirmé hier soir, dans les discussions entre le comité et celles des représentants du Conseil du Trésor. De toute évidence, ces derniers n'ont pas été en mesure de produire des études sur la question, non plus que d'offrir les justifications, financières ou autres, qui ont motivé cette décision.

À notre avis, le CRSH constitue le moyen le mieux adapté de financer la recherche en sciences sociales au Canada. Nous sommes toujours d'accord avec la décision qu'avait prise le gouvernement, en 1978, de financer de façon distincte la recherche et les arts en créant le CRSH. Cette décision avait été prise en 1978, après de années d'études et de consultations. Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement actuel souhaiterait tout à coup revenir 15 ans en arrière sans avoir étudié la question au préalable.

Monsieur le président, cette décision pourrait avoir de graves conséquences. L'abolition du CRSH n'est pas une simple question de gestion interne et ne devrait pas être traitée dans ce projet de loi. C'est au contraire une mesure qui doit être examinée de façon approfondie. Pour faire accepter cette mesure, le gouvernement a déclaré qu'il permettrait aux contribuables canadiens de réaliser des économies. Monsieur le président, la Fédération canadienne des sciences sociales estime que cela est faux. Au contraire, l'administration d'un organisme à mandat multiple, comme celui proposé dans le projet de loi C-93, sera sans doute plus onéreuse.

[Texte]

Representatives of the Treasury Board admitted last night that their estimates of savings for part III of this bill were weak. According to their most optimistic estimate, close to \$1.5 million could perhaps, as they said, be saved over the next five years. Mr. Chairman, we seem to be more and more convinced that there are no savings. Then why has this decision been made? The government says that abolishing SSHRC and transferring its programs to an expanded Canada Council will improve program delivery. This is simply not true. Program delivery will most probably be hampered. As you know, program delivery is dependent on funding, and we are particularly concerned about reducing funding for research under the proposed new arrangement.

The Social Science Federation of Canada was surprised when it first saw the legislation. Indeed, part III of the legislation is contrary to what we were led to believe in our discussions with the Minister of Communications, officials in the Department of Communications, and members of the Privy Council during the nine months preceding the tabling of the legislation. Rather than the creation of an entirely new agency, as we had been led to believe, the legislation clearly abolishes the SSHRC and expands the mandate of the Canada Council.

• 0950

I remind the committee that the SSHRC funds important research on social and economic issues relevant to all Canadians, such as literacy, poverty, violence in its multiple forms, the management of technology, urban issues, etc. You will recall that the federation appended to its brief a number of research profiles highlighting some of the excellent research going on in our universities.

Moreover, the abolition of the SSHRC will endanger the progress that has been made over the last decade with regard to interdisciplinary and collaboration with the other two research councils. I am talking here about the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Medical Research Council. An important example of this collaboration is a new eco-research program, which funds research on the environment involving the social sciences, administered by SSHRC. This research cannot be but seriously affected by the abolition of SSHRC.

Mr. Chairman, is it the government's intention to jeopardize research in this country? Is this the time to jeopardize research in the social sciences? We strongly feel it is not the time. Given our serious and legitimate concerns, and given that representatives from Treasury Board admitted that no significant savings will be made, the Social Science Federation of Canada recommends the removal of part III from Bill C-93.

Allow me to emphasize that our opposition does not stem from our fear of change. What we cannot accept is that this proposed change be made without any consultation or study. You will remember that immediately following the

[Traduction]

Hier soir, les représentants du Conseil du Trésor ont avoué que les économies prévues selon les dispositions de la partie III du projet de loi étaient peu élevées. Selon leur meilleure estimation, on pourrait peut-être, ont-ils dit, économiser près de 1,5 million de dollars au cours des cinq prochaines années. Monsieur le président, nous sommes de plus en plus persuadés qu'il n'y aura pas d'économies. Pourquoi, alors, avoir pris une telle décision? Le gouvernement prétend que l'abolition du CRSH et le transfert de ses programmes à un Conseil des arts élargi améliorera la prestation des programmes. C'est faux. En fait, la prestation des programmes sera sans doute entravée. Comme vous le savez, la prestation des programmes dépend du financement, et nous nous inquiétons tout particulièrement de ce que la nouvelle organisation proposée pourrait aboutir à une réduction du financement de la recherche.

Lorsqu'elle a pris connaissance de la mesure législative, la Fédération canadienne des sciences sociales a été étonnée. En fait, la partie III du projet de loi va à l'encontre de ce qu'on nous avait laissé entendre au cours de nos discussions avec le ministre des Communications, les fonctionnaires de ce ministère et les membres du Conseil privé au cours des neuf mois qui ont précédé le dépôt de la mesure législative. La mesure législative élimine le CRSH et élargit le mandat du Conseil des arts du Canada, au lieu de créer un tout nouvel organisme, comme on nous l'avait laissé entendre.

Permettez-moi de rappeler au comité que le CRSH finance des recherches importantes sur des questions sociales et économiques qui touchent tous les Canadiens, par exemple, l'alphabétisation, la pauvreté, les diverses formes de violence, la gestion de la technologie, les questions urbaines, etc. La fédération a également ajouté en annexe de son mémoire un certain nombre de descriptions de recherche montrant l'excellence du travail réalisé dans nos universités.

En outre, l'abolition du CRSH mettra en péril les progrès obtenus dans les 10 dernières années au niveau du travail interdisciplinaire et de la collaboration avec les deux autres Conseils de recherche, soit le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, et le Conseil de recherches médicales. Le programme d'éco-recherches, par lequel sont financées des recherches sur l'environnement touchant les sciences sociales et qui est administré par le CRSH est un exemple important de cette collaboration. Une telle recherche sera nécessairement profondément touchée par l'abolition du CRSH.

M. le président, le but du gouvernement est-il de compromettre la recherche au Canada? Est-ce bien le moment de compromettre la recherche en sciences sociales? Nous sommes fermement d'avis que cela n'est pas opportun. Compte tenu de nos préoccupations graves et légitimes et compte tenu de ce que les représentants du Conseil du Trésor ont admis que la mesure ne permettra pas de réaliser des économies importantes, la Fédération canadienne des sciences sociales recommande l'élimination de la partie III du projet de loi C-93.

Je tiens à souligner que notre opposition ne découle pas d'une crainte du changement. Ce qui nous choque, c'est que ce changement proposé soit fait sans consultation ni étude. La Fédération canadienne des sciences sociales avait réclamé,

[Text]

budget announcements in February 1992, the Social Science Federation requested that the Standing Committee on Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development—the committee then responsible for science policy in this country—study this decision carefully. Despite an initial interest, the committee refused.

I also remind the committee that the Social Science Federation of Canada presented to the Minister of Communications a petition signed by over 1,700 social scientists across Canada, asking that the government study the issue very carefully through the standing committee before going forward with this legislation. This study was not undertaken. We ask that if a change is to occur, that it be done following in-depth study of the implications for social science research in Canada.

If the government is determined to find other ways of supporting research in the social sciences, the SSFC would certainly accept participating in an effective consultation and study process. If the government refuses to follow this sound advice and remains determined to abolish a funding agency, which has served research in this country very well indeed, the proposed legislation must be amended to ensure that social science research will be adequately protected and allowed to flourish for the good of this country. This objective can only be met through amendments to the legislation.

Our recommendations on how this should be done have been put forward to the government throughout the nine months preceding the tabling of the legislation. In a letter dated December 14, the Social Science Federation of Canada recommended five amendments to the Minister of Communications. These amendments appear in our brief submitted to the committee. In résumé, they deal with five points: the funding of the agency; the nature of the agency; the composition of the governing council; the review of the agency; and the name. I will go over each of these points very rapidly.

Concerning the funding, research funding must remain totally separate from arts funding. The only way to ensure this is to have separate appropriation votes in Parliament. Last night, representatives from Treasury Board said that they would recommend that there be only two votes; that is to say, one vote for grants and one vote for administration. The committee was told this would facilitate reallocation of funds from one sector to the other.

Mr. Chairman, this is not acceptable to the social science community. It does not provide the necessary safeguard for the funding of research. The only way of protecting research funding in any permanent fashion, should SSHRC be abolished, is to have four separate votes in Parliament: one for research, one for the arts, one for international programs, and one for administration of the agency. This must be dealt with in the legislation. Comments made by representatives

[Translation]

immédiatement après l'annonce du budget de février 1992, que le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du nord—c'est-à-dire le comité alors chargé de la politique scientifique canadienne—fasse une étude approfondie de cette décision. Même s'il s'était montré au départ intéressé par cette idée, le comité a par la suite refusé.

Je tiens également à rappeler au comité que la Fédération canadienne des sciences sociales a présenté au ministre des Communications une pétition signée par plus de 1 700 scientifiques des sciences sociales de tout le Canada, pétition demandant que le gouvernement, par l'entremise de son comité permanent, fasse un examen complet de la question avant de présenter cette mesure législative. Cette étude n'a pas été entreprise. Ce que nous demandons, c'est que tout changement apporté soit précédé d'une étude approfondie de ses conséquences pour la recherche en sciences sociales au Canada.

Si le gouvernement est résolu à trouver d'autres façons d'aider la recherche en sciences sociales, notre fédération serait certes prête à participer à un processus efficace d'étude et de consultation. Si le gouvernement refuse de suivre ce conseil et s'entête à abolir un organisme de financement dont l'utilité pour la recherche au Canada a été pour le moins prouvée, la mesure proposée doit être amendée de façon à garantir que les recherches en sciences sociales seront suffisamment protégées et qu'elles pourront s'épanouir au plus grand profit du pays. Un tel objectif ne pourra être atteint qu'au moyen d'amendements au projet de loi.

Au cours des neuf mois qui ont précédé le dépôt de cette mesure législative, nous avons présenté au gouvernement des recommandations sur la façon d'y arriver. Dans sa lettre du 14 décembre, la Fédération canadienne des sciences sociales a recommandé cinq amendements au ministre des communications. Vous trouverez ces amendements dans le mémoire que nous avons présenté au comité. En résumé, ces amendements portent sur cinq points: le financement de l'organisme, sa nature, la composition de son conseil d'administration, les mécanismes d'examen de son fonctionnement et son nom. Permettez-moi de faire un rapide survol de ces cinq points.

Pour ce qui est du financement, les fonds accordés à la recherche doivent demeurer totalement distincts du financement des arts. Il n'y a pour cela qu'un seul moyen, c'est-à-dire des crédits budgétaires distincts au Parlement. Hier soir, les représentants du Conseil du Trésor ont déclaré qu'ils recommanderaient un système à deux crédits budgétaires seulement, c'est-à-dire un crédit destiné aux subventions et un autre destiné à l'administration. Ils ont dit au comité qu'une telle mesure faciliterait la réattribution des fonds d'un secteur à l'autre.

M. le président, le monde des sciences sociales, ne saurait accepter une telle mesure car elle n'offre pas les garanties nécessaires de protection du financement de la recherche. Seule une protection permanente devrait accorder au financement de la recherche, si le CRSH est aboli. Pour cela, il faudra quatre crédits budgétaires au Parlement: un pour la recherche, un pour les arts, un pour les programmes internationaux et un pour l'administration de l'organisme.

[Texte]

from the Treasury Board show very clearly—it showed us last night—that unless this is done, funds will eventually be reallocated within the various budgets of the Canada Council.

• 0955

Concerning the nature of the agency, the wording of Bill C-93 must reflect the commitment made to us that this agency reflect the research component in an equal way as it does the arts and cultural and international one.

The third point, the composition of the governing council, there must be adequate representation of social scientists on the governing council at all times.

Fourth, we ask that legislation must be amended to include a full and public review of the legislation by a parliamentary committee after a period of five years.

Finally, concerning the name, we ask that the name be amended to clearly indicate that this will be an entirely new funding agency, not simply an expanded Canada Council with social sciences as an appendix.

The Social Science Federation makes two recommendations in this regard, and you have the names in the brief submitted to the committee. We propose two names. The first one is the Social Sciences and Humanities Research and Arts Council of Canada—in French, *Conseil de recherches en sciences humaines et des Arts du Canada*. The second is Arts and Social Sciences and Humanities Research Council of Canada—*en français, Conseil canadien des Arts et de la recherche en sciences humaines*.

Mr. Chairman, each and every amendment proposed by the Social Science Federation is crucial if the expanded Canada Council is to adequately support social science research. However, we hope that rather than recommending these amendments the committee will decide to recommend the removal of part III of Bill C-93.

In conclusion, let me tell you that we represent 15,000 social scientists. Among these social scientists you have geographers, economists, political scientists. I am a political scientist. I work in the field of elections, which is a type of research that could interest you these days. Among the social scientists are people who are concerned with the social issues of our society. We also represent 24 learned societies and 68 universities. This social science community cannot accept that introducing some major changes to the abolition affecting the SSHRC and jeopardizing social science research, which is so urgently needed in this country, can be simply dealt with as a housekeeping matter. This change is a structural change, which will threaten the place of the social sciences within the science policy of this country.

Mr. Chairman, we very strongly recommend that this not be done, and we ask that part III of Bill C-93 be removed.

Merci, monsieur le président. Merci messieurs.

The Chairman: Thank you. Mr. Simard.

[Traduction]

Nous devons en traiter dans la loi. Les observations faites par les représentants du Conseil du Trésor démontrent clairement—nous ont démontré hier soir—qu'à moins que nous procédions ainsi, les fonds seront éventuellement réaffectés au sein des divers budgets du Conseil des arts du Canada.

Pour ce qui est de la nature de l'agence, le libellé du projet de loi C-93, devra refléter l'engagement pris envers nous, soit que l'agence accorde autant d'importance à la recherche qu'aux aspects artistiques culturels et internationaux.

Troisièmement, en ce qui concerne la composition du conseil exécutif, il faudra que les sciences sociales soient adéquatement représentées au sein du conseil en tous temps.

Quatrièmement, nous demandons que le projet de loi soit amendé pour garantir qu'une révision pleine et entière soit faite par un comité parlementaire cinq années après son adoption.

Enfin, en ce qui concerne le nom, nous demandons qu'il soit changé pour qu'on sache qu'il s'agit d'une agence de financement complètement nouvelle, et non un Conseil des arts du Canada élargi qui s'occuperait aussi des sciences sociales.

La Fédération canadienne des sciences sociales recommande deux noms qui se trouvent dans notre mémoire. Nous proposons donc deux noms. Soit le Social Sciences and Humanities Research, le Conseil des recherches en sciences humaines et des arts du Canada, soit le Arts and Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, le Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines.

Monsieur le président, chaque modification proposée par la Fédération canadienne des sciences sociales est essentielle si le nouveau Conseil des arts du Canada veut appuyer la recherche en sciences sociales. Par contre, nous préférierions l'élimination de la partie III du projet de loi C-93 aux modifications proposées.

En conclusion, j'aimerais souligner que nous représentons 15 000 chercheurs en sciences sociales, y compris des géographes, des économistes et des politologue. Je suis moi-même politologue. Je travaille dans le domaine des élections et je fais de la recherche susceptible de vous intéresser par les temps qui courent. Certains de nos membres se préoccupent de questions sociales actuelles. Nous représentons également 24 sociétés savantes et 68 universités. Notre communauté ne peut accepter des changements importants qui verraient la dissolution du CRSC et qui constitueraient une menace à la recherche en sciences sociales, recherche dont le Canada a tellement besoin. Il s'agit bien plus que d'une simple mesure administrative. Nous sommes saisis d'un changement structurel qui menacera la place des sciences sociales dans le cadre de la politique scientifique du pays.

Monsieur le Président, nous recommandons fortement que vous ne procédiez pas à ces changements, nous demandons l'abrogation de la partie III du projet de loi C-93.

Thank you, Mr. Chairman. Thank you, gentlemen.

Le président: Merci. M. Simard.

[Text]

M. René Simard (vice-recteur, enseignement et recherche, Université de Montréal): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité législatif, je m'appelle René Simard. Je suis actuellement vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Montréal, et j'entrerai en fonction, à titre de recteur, au cours des prochains mois.

Cela me fait plaisir d'être ici aujourd'hui en tant que porte-parole de l'Association des universités et collèges du Canada. Je suis accompagné, à ma droite, de M. Robert Best, qui est directeur des relations avec le gouvernement et des affaires publiques de l'AUCC.

Monsieur le président, la décision de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil des Arts et les programmes internationaux en matière de relations culturelles et universitaires des Affaires extérieures a été prise sans qu'aucune consultation n'ait eu lieu, ni avec la communauté universitaire ni avec la communauté culturelle.

La communauté universitaire que je représente ici s'est grandement inquiétée des raisons et des répercussions de cette annonce qui lui était complètement inattendue.

L'exposé budgétaire et les documents l'accompagnant ont peu fait pour justifier cette décision. Le ministre des Communications et d'autres fonctionnaires ont d'ailleurs admis que les économies prévues seraient minces.

En effet, hier soir, lors de leur comparution devant ce Comité, des représentants du Conseil du Trésor ont avoué être dans l'impossibilité de produire une évaluation des économies qui permettront de réaliser la fusion. Et de toute façon, ils ont avoué que si des économies ont lieu elles seraient au moins négligeables.

De plus, les documents budgétaires ne donnent aucune indication que ce soit sur la façon dont la fusion annoncée est sensée renforcer l'aide aux travaux artistiques ou universitaires des Canadiens. Qui plus est, nous n'avons entendu aucune explication convaincante en la matière depuis le dépôt du Budget.

● 1000

L'une des principales raisons de la création du CRSH était la volonté de renforcer la recherche universitaire et l'érudition en sciences humaines.

Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de vivre la création du CRSH en 1978, puisqu'à ce moment-là j'étais moi-même président du Conseil de recherches médicales du Canada. Je peux vous affirmer ici que depuis sa création, le CRSH a créé des mariages avec les autres conseils, des mariages inter-universitaires et a encouragé le travail de recherche en groupes d'une université à l'autre. Il a créé un système d'évaluation par les pairs qui fonctionne très bien; il a acquis énormément de crédibilité auprès des universités canadiennes; et il a fait en sorte de couvrir à peu près tous les secteurs des sciences humaines.

Ceci pour dire que le CRSH a fait exactement ce pour quoi il avait été créé, et qu'il l'a fait avec beaucoup de succès, beaucoup de satisfaction de la part des universitaires canadiens.

En conséquence, onze mois après l'annonce inattendue contenue dans le Budget, l'AUCC n'est toujours pas convaincue que la fusion proposée est, soit nécessaire, soit même souhaitable.

[Translation]

Mr. René Simard (Vice-Rector, Education and Research, University of Montreal): Mr. Chairman, members of the legislative committee, my name is René Simard and I am the Vice-Rector for Education and Research at the University of Montreal. I will become Rector in the next few months.

I am pleased to be here today as spokesperson for the Association of Universities and Colleges of Canada. On my right is Mr. Robert Best, Director of Government Relations and Public Affairs of the AUCC.

Mr. Chairman, the decision to merge the Social Sciences and Humanities Research Council, the Canada Council and the international cultural and university relations programs of External Affairs was made without any prior consultation with the university or cultural communities.

The university community, which represent here, is greatly concerned with the reasons for this completely unexpected announcement and its repercussions.

The budget statement and related documents don't really justify this decision. The Minister of Communications and other officials have also admitted that the savings which would come as a result of the merger would be small.

Indeed, Treasury Board officials admitted that it was impossible to assess the estimated savings when they appeared before this committee last evening. In any case, they admitted that if any savings were to be made, they would be negligible.

As well, budget documents do not indicate how the announced merger will help Canadians in their artistic or academic endeavours. Furthermore, we have not heard any convincing arguments to support the decision since the tabling of the budget.

One of the main reasons the SSHRC was created was to strengthen university research and scholarship in the social sciences.

Mr. Chairman, I was there when the SSHRC was created in 1978, since I was the president of the Medical Research Council of Canada at the time. Since its inception, I can assure you that the SSHRC developed important links with other councils and between different universities, and fostered group research between various universities. It created a system whereby peers assess each other's work. This system is working well. It acquired much credibility in the eyes of Canadian universities, and it covered almost all sectors involving the humanities and social sciences.

I say this to demonstrate that the SSHRC has fulfilled its mandate with great success and to the satisfaction of most Canadian universities.

The AUCC is therefore not entirely convinced that the proposed merger announced unexpectedly 11 months ago is necessary, or even desirable.

[Texte]

L'AUCC préférerait donc, comme les autres intervenants ce matin, que la Partie III du projet de loi C-93 soit rejetée, et recommande que le Comité législatif envisage sérieusement d'amender le projet de loi C-93 en supprimant cette partie.

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): On a point of order, I think it is the height of rudeness for honourable members to be engaged in a conversation, which I can overhear from this side of the table, while we have witnesses before this committee who wish to be heard and wish to be heard by all sides. I think they should especially be heard by the government side.

The Chairman: That's a good point. If there are going to be conversations, let's try to keep them as quiet as possible and show a little respect for the witnesses.

Please continue, Dr. Simard.

M. Simard: Cependant, si la Partie III était adoptée, l'AUCC recommande qu'elle soit modifiée pour y inclure des dispositions exigeant un examen complet et public de la loi par un comité parlementaire cinq ans après qu'elle soit entrée en vigueur.

L'objectif explicite de cet examen serait de déterminer s'il serait ou non au mieux des intérêts des parties en cause et des Canadiens en général de maintenir la loi telle quelle, de la modifier, ou simplement de l'abroger pour établir le statu quo antérieur.

Cet amendement proposé fait partie d'une liste de plusieurs autres, endossés conjointement par l'AUCC et par la Conférence canadienne des arts, laquelle liste est incluse dans une lettre envoyée à l'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications. Une copie de cette lettre est incluse dans notre projet de mémoire au Comité.

Mr. Chairman, in the year since the budget announcement, we have repeatedly asked officials how the essentially distinctive character and profile of the social sciences and humanities and the integrity of the international program for External Affairs will be maintained within the new agency. In response, AUCC was given to understand that the merger would clearly be an equal partnership in a wholly new institution and not a takeover by the Canada Council.

Part III of Bill C-93 does not reflect this understanding. At an absolute minimum, part III requires amendments to make clear that this is a merger of equal partners. It must be clear that this is a new agency in which the function of the merging partner will be of equal importance and in which council membership will reflect and relate to the clientele of the merging agency.

Mr. Chairman, in our submission we have proposed a number of amendments to this end. First, we have indicated our strong support for the amendment proposed by the Social Science Federation of Canada, which would provide for a separate budget appropriation vote in Parliament for each of the new agency's separate mandates. Yet last evening Treasury Board officials informed this committee that no decision has been taken regarding the number of budget appropriation votes that would apply to the new agency. Furthermore, in such cases Treasury Board officials would normally advise that there be a single budgetary vote for grants and a single budgetary vote for administration of such an agency.

[Traduction]

As other witnesses testified this morning, the AUCC asks that Part III of Bill C-93 be rejected, and recommends that the Legislative Committee seriously consider amending Bill C-93 by abolishing Part III.

M. McCurdy (Windsor—St-Clair): J'aimerais faire un rappel au Règlement. Il est extrêmement impoli que des honorables députés parlent si fort que je puisse l'entendre de mon côté de la table, tandis que les témoins devant nous désirent être entendus par tous les membres. J'estime que les députés du parti ministériel en particulier devraient écouter ce que nos témoins ont à dire.

Le président: Vous avez raison. Si des gens veulent s'entretenir, qu'ils le fassent à voix basse pour qu'on puisse accorder aux témoins le respect qu'ils méritent.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Simard.

Mr. Simard: However, should Part III be adopted, the AUCC recommends that it be amended to include provisions regarding a complete and public review of the act by a parliamentary committee five years after the bill comes into effect.

The aim of the review would be to assess whether the act as it works in the best interests of Canadians, or of particular interest groups, whether it should be amended, or even simply repealed so that we can return to the former situation.

This proposed amendment is one of many, which have been endorsed by the AUCC and by the Canadian Conference of the Arts. A list of these amendments was appended to a letter sent to the Minister of Communications, the Honourable Perrin Beatty. A copy of this letter has been included in our draft brief to the committee.

Monsieur le président, au cours de l'année qui s'est écoulée depuis l'exposé budgétaire, nous avons à maintes reprises demandé aux fonctionnaires comment le caractère et profil distincts des sciences sociales et humaines, et l'intégrité du programme international des Affaires extérieures, seront maintenus au sein de la nouvelle agence. On nous a répondu que la fusion représentera un partenariat à parts égales dans une nouvelle institution et non la domination par le Conseil des arts.

La partie III du projet de loi C-93 ne reflète pas cette réponse. La partie III devrait à tout le moins être modifiée pour montrer qu'il s'agit clairement d'une fusion composée de partenaires égaux. Il doit être clairement explicité que cette nouvelle agence regroupera des partenaires égaux et que sa composition reflétera la clientèle de l'agence.

Monsieur le président, dans notre mémoire nous avons proposé un certain nombre de modifications à ce sujet. Nous avons d'abord fortement appuyé l'amendement proposé par la Fédération canadienne des sciences sociales. Selon cet amendement, le Parlement voterait des crédits distincts pour chacun des mandats de la nouvelle agence. Par contre, hier soir, les représentants du Conseil du trésor ont informé le comité qu'aucune décision n'avait encore été prise au sujet des crédits qui seront votés pour la nouvelle agence. De plus, dans de tels cas, les représentants du Conseil du Trésor nous diraient normalement qu'il y aura un crédit budgétaire unique pour les subventions et un autre crédit budgétaire unique pour l'administration de l'agence.

[Text]

Second, I would also draw your attention to a proposed amendment to add a new subclause which would specify that a person is not eligible to be appointed as a member of the new council if the person does not have the knowledge or experience that would assist the council in fulfilling one of its functions.

• 1005

Third, we have also proposed an amendment designed to ensure that the social sciences and humanities will continue to participate in Canada's science and technology effort and that the proposed merger will not undermine the link existing between the three existing granting councils. Such links we believe are essential to improving Canada's overall research and development effort and to confront global economic and social challenges.

Fourth, we have also proposed an amendment to ensure that international cultural and academic government-to-government agreements continue to have an official government status, even though administered by an arm's-length agency. AUCC is most concerned that such agreements negotiated by the Government of Canada not be diminished in the eyes of other government signatories to those agreements by virtue of the fact that in this country those agreements are now to be administered by an arm's-length agency.

Mr. Chairman, in the course of debate at second reading the parliamentary secretary to the Minister of State for Finance and Privatization described part III of Bill-93 in these terms, and I quote:

What is being done here is an improvement of the system. It makes the process work more efficiently for the benefit both of the clients of the system but also for the modest benefit of the taxpayer as well.

Mr. Chairman, as noted earlier, it is highly questionable whether there will be even modest savings.

De plus, les clients du système—soit les milliers de Canadiens employés dans le monde de la recherche universitaire ou dans celui des arts et de la culture—n'ont jamais proposé ni désiré cette fusion. Ils n'ont pas non plus été consultés, comme je le disais tout à l'heure. Ils ne se sont pas levés pour défendre ce projet de fusion, ni pour insister sur le fait qu'il leur sera profitable car il rend le processus plus efficace. Bien au contraire, plusieurs organisations représentant les clients de la nouvelle agence dans les milieux universitaires et culturels ont prié le gouvernement de ne pas procéder à cette fusion.

Le gouvernement s'est dit ouvert à des amendements constructifs au projet de loi C-93 du point de vue de l'Association des universités et collèges du Canada. L'amendement le plus constructif possible serait tout simplement de supprimer la Partie III du projet de loi.

À défaut d'agir ainsi, les autres amendements proposés dans le présent mémoire—dont la plupart sont endossés conjointement, encore une fois, par l'AUCC et par la Conférence canadienne des arts—sont absolument indispensables pour que la Partie III soit au minimum acceptable aux clients de la nouvelle agence.

[Translation]

Deuxièmement, j'aimerais également porter votre attention à une modification proposée qui ajouterait un nouveau paragraphe précisant que toute personne admissible pour être nommée à titre de membre du nouveau conseil devrait obligatoirement avoir les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider le conseil à remplir son mandat.

Troisièmement, nous avons également proposé un amendement qui vise à assurer que les sciences sociales et humaines continueront de jouer un rôle dans les travaux scientifiques et technologiques du Canada. Il vise également à assurer que la fusion proposée ne mine pas les liens actuels qui existent entre les trois conseils subventionnaires. Nous estimons que ces liens sont essentiels à l'amélioration des activités globales de recherche et de développement du Canada et pour faire face aux défis économiques et sociaux.

Quatrièmement, nous avons également proposé un amendement qui vise à assurer que les ententes internationales entre gouvernements dans les domaines culturel et universitaire continuent d'avoir un statut officiel, même si elles soient administrées par un organisme autonome. L'AUCC tient absolument à ce que ces ententes négociées par le gouvernement du Canada ne soient pas abaissées pour cette raison aux yeux des autres gouvernements qui ont signé ces ententes.

Monsieur le président, pendant le débat en deuxième lecture, le secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Finances et à la Privatisation a fait la remarque suivante au sujet de la partie III du projet de loi C-93. Je cite:

Ce qu'on fait ici, c'est améliorer le système pour que le processus soit plus efficace, dans l'intérêt de ses clients, mais aussi dans l'intérêt du contribuable.

Comme on l'a déjà dit, monsieur le président, la question de savoir si c'est dans l'intérêt du contribuable, même un peu, est fort discutable.

In addition, the users of the system—the thousands of Canadians who work in university research or in the arts and culture—never proposed or wanted such a merger. Nor were they consulted, as I was saying earlier. They did not rise up to defend the proposed merger, nor to insist on the fact that it would be beneficial to them, because it would make the process more efficient. Rather, a number of organizations representing users of the new agencies in the academic and cultural communities have urged the government not to go ahead with the merger.

The government has said that it is open to constructive amendments to Bill C-93. In the opinion of the Association of Universities and Colleges of Canada, the most constructive amendment possible would simply be to eliminate Part III of the bill.

If this is not done, the other amendments we suggest in our brief—most of which have been jointly supported, once again, by the AUCC, and the Canadian Conference of the Arts—are absolutely essential if part III is to be even minimally acceptable to the users of the new agency.

[Texte]

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

We have approximately 40 minutes left for questioning, so I'm going to be a little tougher on the time so we get as many people asking questions as possible. We'll begin a 10-minute round with Mr. Duhamel.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Merci, monsieur le président. Monsieur Nadeau, madame Quesnel, monsieur Simard, merci beaucoup pour vos excellentes présentations.

Comme porte-parole pour mon parti en matière de ce dossier—je le suis depuis longtemps—et comme professeur titulaire, ou ancien professeur titulaire, et sous-ministre, je comprends les points que vous avez soulignés ce matin.

J'aimerais essayer de résumer ce que je crois, pour moi, sont les points saillants.

You've all indicated that there are virtually no savings. Perhaps they're non-existent. That was demonstrated last night. As well last night we saw, and you've confirmed that today, that the government—I don't say that unkindly—has not undertaken an analysis of the impact these changes will have on Canadian society. There is no idea at all. You've indicated today, and that was acknowledged in part last night, that the new operation could in fact end up costing more.

You have pointed out some of the dangers, and I'll underline a couple. One is that the collaboration of the research councils, which I think everyone believes is not only important but absolutely essential, is jeopardized, that we need more of that, not less. You've underlined the importance of the social problems facing this country—poverty, unemployment, abuse in all forms, environmental issues, demographic changes—that are occurring. We need the social sciences desperately. Our major issues are in fact social science issues.

• 1010

While I am quite prepared to support all the amendments you have made—and I would hope all of us can at least do that—why wouldn't we simply stand up, all of the students, professors, other personnel, all of the organizations you represent in the universities, and simply say no?

You're being very, very kind here today. You're saying we don't want this, but if you're going to do it to us at least consider these amendments. I respect and I appreciate it a great deal, but perhaps we ought to be saying to all the universities, all these organizations, all these professors and others: no, there's no way we're going to let this happen. I would like to have a comment from each of you with respect to that point. Why go to the amendments? Why not simply say no? *Pourquoi pas?*

M. Nadeau: Oui. J'imagine qu'on va respecter l'ordre dans lequel les présentations ont été faites.

[Traduction]

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Il nous reste environ 40 minutes pour poser des questions, donc je vais être un peu plus sévère pour permettre à autant de députés que possible de poser des questions. Nous allons commencer par un tour de dix minutes, avec M. Duhamel.

Mr. Duhamel (Saint-Boniface): Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you, Mr. Nadeau, Ms Quesnel and Mr. Simard, for your fine presentations.

As my party's critic on these matters for quite some time—and as a full professor, or a former full professor, and deputy minister, I understand the points you've raised this morning.

I would like to try to summarize what I think are the main points.

Vous avez dit que le gouvernement ne réalisera presque pas d'économies. Peut-être qu'il n'y en aura pas du tout. C'est ce qui a été démontré hier soir. De plus, hier soir nous avons constaté, et vous l'avez confirmé aujourd'hui, que le gouvernement n'a pas fait d'analyse de l'incidence de ces changements sur la société canadienne. Et je ne dis pas cela méchamment. Le gouvernement n'a aucune idée de l'incidence de ces changements. Vous avez dit aujourd'hui, comme on a reconnu hier soir en partie, que cette nouvelle agence pourrait finir par coûter plus cher.

Vous avez signalé certains des dangers, et je vais en mentionner quelques-uns aussi. L'un c'est que la collaboration entre les conseils de recherche, qui, de l'avis de tout le monde est non seulement importante mais absolument essentielle, est compromise, et que nous avons besoin de plus de collaboration, pas moins. Vous avez insisté sur l'importance des problèmes sociaux auxquels fait face le pays—la pauvreté, le chômage, le mauvais traitement sous toutes ses formes, les questions environnementales et les changements démographiques. Nous avons terriblement besoin des sciences sociales. Les questions contemporaines principales relèvent des sciences sociales.

Même si je suis tout à fait prêt à appuyer tous les amendements que vous avez proposés—et j'espère que ce sera la cas de nous tous—pourquoi tous les étudiants, tous les professeurs, le reste du personnel et toutes les organisations que vous représentez ne se lèvent-ils pas pour refuser cela.

Vous êtes très très aimable aujourd'hui. Vous dites que vous ne voulez pas le projet de loi, mais vous demandez au gouvernement que s'il va de l'avant quand même d'au moins tenir compte de certains amendements. J'ai beaucoup de respect pour votre position, mais peut-être que toutes les universités, toutes ces organisations, tous ces professeurs et les autres devraient dire: non, on ne va pas accepter cela. J'aimerais que chacun des témoins répondent à cette question. Pourquoi proposer des amendements? Pourquoi ne pas refuser tout simplement ce changement? *Why not?*

Mr. Nadeau: Yes. I imagine we will answer in the order in which we made our presentations.

[Text]

So I'd be the first to answer this question. In fact, we are not asking for amendments. We of the Canadian Federation for the Humanities are only asking for the excision of this part of the omnibus bill.

Mr. Duhamel: Okay. Thank you.

Mme Quesnel: Monsieur Duhamel,

we are asking on the first point to get part III of this bill out of it, but we were astonished when in February 1992 this project was introduced. We were told then that the project would come with other measures like the 4% increase, like having a merger of equal partners. Then as we are, like the government, like the people in Ottawa, looking for innovative ways of getting out of this crisis and reducing government and public cost, we agreed to go with this solution if possible, but on condition that elementary conditions to protect social science research be included. What we have in front of us does not assure that, so that's why we are asking for amendments.

Mr. Duhamel: Mr. Simard.

M. Simard: Oui, monsieur Duhamel. Les universités ne veulent pas de cette Partie III du projet de loi C-93. Je pense qu'on l'a clairement dit. L'AUCC se prononce entièrement contre cette Partie III. Maintenant elle n'est pas contre le fait que le gouvernement puisse considérer d'autres avenues, par exemple mettre ensemble les trois conseils de subvention pour, encore une fois, augmenter et encourager les maillages d'un conseil à l'autre et d'une équipe de recherche à l'autre. Le gouvernement pourrait considérer la réunification, non pas une réunification physique, mais il s'agirait de réunir les trois conseils, par exemple, dans un lieu physique où ils pourraient favoriser les relations et les projets en collaboration.

Le gouvernement pourrait donc envisager de considérer d'autres avenues que celui d'une simple fusion de trois organes ou de trois organismes qui ont très peu de choses en commun. Encore une fois, je le répète, la recherche en sciences humaines a acquis ses titres de noblesse au cours des dernières années. La communauté universitaire appuie le CRSH.

Je peux vous dire de mon expérience personnelle qu'après une visite au Conseil de recherche en sciences humaines l'an dernier, je trouvais que c'était un conseil remarquablement organisé et extrêmement efficace dans l'art de choisir les subventions sur la base d'un examen par les pairs.

Il est clair, pour nous, que la communauté universitaire ne veut pas de cette Partie III du projet de loi C-93 mais que si cette dernière devait être soumise au vote, il faudrait considérer très sérieusement les amendements qui vous ont été suggérés ce matin ou, peut-être même, chercher d'autres avenues et faire d'autres économies que celle qui est proposée dans la Partie III du projet de loi C-93.

M. Duhamel: Merci. Je prends donc pour acquis la préférence de tout le monde, évidemment. Et dans certains cas, c'est la seule solution; il faut absolument abandonner cette Partie III.

Mais si j'ai bien compris, aussi, vous êtes tout à fait prêts à regarder s'il n'y a pas d'autres formules qui pourraient bien servir vos intérêts et vos objectifs, vos mandats respectifs. Et ce que je comprends très bien, c'est que la première priorité

[Translation]

Donc je serai le premier à répondre. En fait, nous ne demandons pas d'amendements. Nous, les représentants de la Fédération canadienne des études humaines ne demandons que la suppression de cette partie du projet de loi omnibus.

M. Duhamel: D'accord. Merci.

Ms Quesnel: Mr. Duhamel,

en premier lieu, nous demandons à supprimer la partie III du projet de loi, mais nous étions étonnés lorsque le projet de loi a été présenté en février 1992. On nous a dit à ce moment-là que ce projet serait accompagné d'autres mesures, comme l'augmentation de 4 p. 100, et la fusion de partenaires égaux. Tout comme le gouvernement et la population d'Ottawa, nous aussi nous recherchons des façons innovatrices de sortir de la crise financière et de réduire les coûts du gouvernement. Nous avons donc accepté cette solution, mais à condition qu'on respecte certaines conditions de base visant à protéger la recherche dans les sciences sociales. La mesure dont nous sommes saisis ne garantit pas cela. C'est la raison pour laquelle nous demandons des amendements.

M. Duhamel: M. Simard.

Mr. Simard: Yes, Mr. Duhamel. The universities don't want Part III of Bill C-93. I think we stated that clearly. The AUCC has come out completely against Part III. However, it is not opposed to the government considering other avenues, such as merging the three granting councils. As I said, this would increase and encourage the networking among the councils and their research teams. The government could consider not a physical merger, but a bringing together of the three councils in one place, for example, so as to encourage links among them and cooperative projects.

The government could therefore consider approaches other than simply merging the three councils, which actually have very little in common. Once again, I repeat that research in the humanities and social sciences has earned its fine reputation in recent years. The university community supported the SSHRC.

After visiting the Social Sciences and Humanities Research Council last year, I can tell you I found it to be a remarkably well organized and extremely efficient body in choosing grant recipients on the basis of peer assessment.

For us, it is clear that the university community does not want Part III of Bill C-93. However, if this part were to be put to a vote, the amendments we suggested this morning would have to be considered very seriously. Or perhaps other ways of saving money could be found than the one suggested in Part III of Bill C-93.

Mr. Duhamel: Thank you. I therefore understand everyone's clear preference. In some cases, there is only one solution; we must absolutely get rid of Part III.

However, if I understood you correctly, you are prepared to look at other approaches that could be in keeping with your interests, your objectives and your respective mandates. I also understand very clearly that the first priority is to get rid

[Texte]

est d'abandonner cette section, ce projet en ce qui concerne vos institutions et peut-être de regarder ensemble ce qu'on pourrait faire différemment pour rejoindre certains objectifs du gouvernement tout en préservant ce que nous avons déjà. Est-ce que je comprends bien?

• 1015

Encore brièvement, s'il vous plaît, car j'aimerais poser une troisième question.

M. Nadeau: Nous avons tenu à insister sur le fait que, au point de départ et tout au long du processus, la consultation a été nulle. Bien sûr, on pourrait nous rétorquer que ce matin nous sommes consultés. Je pense qu'il est un peu tard pour nous consulter, nous aurions aimé être consultés durant le processus.

Et nous avons laissé entendre et nous laissons toujours entendre que, pour autant que l'objectif serait d'avoir une agence de subventions, un conseil subventionnaire plus efficace et une agence qui soit moins coûteuse, nous sommes ouverts à toutes les études. Ce que nous exigeons en tant que premier bénéficiaire de ces conseils subventionnaires, en tant que clients de ces agences, c'est d'être consultés.

Je pense que nous pourrions effectivement aider le gouvernement à trouver des moyens pour accroître l'efficacité de cette agence. Nous sommes prêts à le faire. Chose certaine, en tous les cas, nous avons dénoncé le processus actuel qui a amené le gouvernement à pondre, en quelque sorte, une nouvelle agence qui a l'air complètement arbitraire et qui va engendrer de nouveaux coûts.

Mme Quesnel: Monsieur le président,

I'd like to stress that we are open to considering other ways of arranging a new agency. This must be dealt with, in our point of view... Talking about getting the social science research community together with the hard science community, or even with the medical science community, involves interesting points and also some difficulties. Why that? Because we have things in common. We have a particular interest in interdisciplinary projects. We can converge on some specific topics and subjects.

When we get to the methodology of the work, there are some important differences. This is where SSHRC, for example, up to now has very well succeeded in taking into account these divergences and these specificities we have. If you want some detail on this, let's just look at the difference between qualitative and quantitative research, at the role of exploratory or experimental research, which we don't do very much, or at our specific theories or paradigms. Our research worlds are quite different.

M. Duhamel: Monsieur Simard, est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose?

Since there are virtually no savings, since the government has not identified, and I suspect does not know, the impacts of these particular decisions, since there has been no consultation, it seems to me there is but one option available if we are in fact going to listen. That option is to stop this particular bill at this particular point in time and set up a new process so that we can start all over again. I take it I have your agreement with that.

Dr. Quesnel: Yes, there is no easy solution to a complex problem, and we certainly can't find a solution in a few hours.

[Traduction]

of the part on the merger of your organizations, and perhaps try to work together to see what could be done differently to meet some of the government's objectives, while preserving what we have already. Did I understand you correctly?

If you could please answer briefly, because I would like to ask a third question.

Mr. Nadeau: We want to insist that from the very beginning and all through the process, there was no consultation. Of course, it could be argued that this morning we are being consulted. I think it's a little late to be consulted—we should have been consulted throughout the process.

We suggested and we are still suggesting that if the goal is to have a granting agency, a more efficient and less costly granting council, we are open to any study. As the primary beneficiary of these granting councils, as the users of these agencies, what we demand is to be consulted.

I feel we could indeed help the government in finding ways to increase the efficiency of the agency. We are ready to do that. In any case, we are against the current process that led the government to create a new agency that seems totally arbitrary and will cost more money.

Dr. Quesnel: Mr. Chairman,

J'aimerais insister sur le fait que nous sommes prêts à envisager d'autres façons de structurer le nouvel organisme. Selon nous, pour y arriver... L'idée de combiner les sciences humaines avec les sciences exactes ou même la médecine soulève des questions intéressantes ainsi que certaines difficultés. Pourquoi? Parce que nous avons des choses en commun. Nous nous intéressons tout particulièrement aux projets interdisciplinaires. Nous nous rejoignons sur certains points.

Pour ce qui est de la méthode de travail, il y a d'importantes divergences. Le CRSHE, justement, a très bien réussi à tenir compte de ces divergences et de ces spécificités. Si vous voulez en savoir plus, considérez la différence entre la recherche qualitative et quantitative, le rôle de la recherche exploratoire ou expérimentale, à laquelle nous ne nous consacrons pas beaucoup, ou à certains de nos théories ou de nos paradigmes. Nos univers de recherche sont très différents.

Mr. Duhamel: Mr. Simard, would you like to add something?

Comme il n'y a pour ainsi dire aucune économie et que le gouvernement n'a pas déterminé et ignore probablement quelles sont les conséquences de ces décisions, il n'y a pas eu de consultation, il me semble qu'une seule option s'offre à nous si nous voulons les écouter. C'est d'arrêter ici ce projet de loi et d'engager un nouveau processus à partir de zéro. Nous nous entendons là-dessus.

Mme Quesnel: Oui, il n'y a pas de solution facile à un problème complexe, et on n'arrivera sûrement pas à trouver une solution en quelques heures.

[Text]

M. Duhamel: Merci.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I'll let Mr. McCurdy go first.

Mr. McCurdy: I'm extremely happy to see all of you here and I'm extremely happy to see that the university community is so unanimous in its condemnation of an unprovoked act of aggression, as I would describe it, against the university community. What I really cannot comprehend is why you sit there saying you are willing to solve a problem that has not been demonstrated to exist. I do not understand why you would solve this problem by suggesting a merger that is likely to be as equally unacceptable to one section of the university community as the merger we're talking about today.

You must have an extraordinary faith in the democratic process that is not substantiated by what we're seeing here. The fact is you can talk all you want here, and those folks over there are not going to pay any attention to you. One of them is struggling to stay awake. All three of them are here simply to make sure the opposition doesn't change this legislation. The only real hope you have is that this government will fall and that this legislation will be revoked. Then we will start again.

• 1020

I have to tell you, the folks you need to be talking to are over there. Asleep or awake, they are not paying any attention to you at all. If you can convince them in a discussion before this committee that they should pay any more attention than they've paid to you up until this stage, then you might get somewhere. But we are totally on your side.

The fact is, you have a piece of legislation for which no cause has been produced. You have a piece of legislation about which certain promises were made to the community, on which the government reneged. I want to ask you this simple question. Then I'll turn it over to my colleague.

What do you really think you're going to accomplish here in view of the pattern of behaviour of this government toward universities to this stage? What do you think you're going to accomplish before this committee?

Dr. Quesnel: Mr. Chairman, perhaps we can accomplish the very small thing of saying to the government, to everybody who is listening, what social science research is about, what we are working on, how we are doing it, and how much we so badly need funding for this research. How this is going to be translated into administrative wordings is a means towards this objective. That's why we're here, to say that we need this funding and that we hope the means retained will be the best possible for research funding. You know "best possible" can mean there could be some arrangements. This is politics.

Mr. McCurdy: Your answer to this is that the game has been dictated by them. You're going to play it because they have dictated the game, rather than representing your own interest.

Prof. Nadeau: We thought from the beginning that it was very important to show the government and Parliament that as far as the deficit problem is in discussion, we are indeed ready to speak about—

[Translation]

Mr. Duhamel: Thank you.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je vais laisser M. McCurdy parler en premier.

M. McCurdy: Je suis très heureux de vous voir ici aujourd'hui et de voir que les milieux universitaires sont unanimes dans leur condamnation de cet acte d'agression sans provocation contre vous. Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi vous dites ici être prêts à régler un problème dont on n'a pas prouvé l'existence. Pourquoi suggérer une fusion qui sera probablement tout aussi inacceptable à une partie du milieu universitaire que la fusion dont il est question aujourd'hui.

Il faut avoir dans le processus démocratique une foi extraordinaire que ne justifie pas ce que l'on voit ici. La réalité, c'est que vous pouvez parler autant que vous voulez de ce côté-ci, de l'autre, on ne vous écoutera pas le moins du monde. Il y en a même un qui a du mal à rester éveillé. Ces trois-là ne sont ici que pour s'assurer que l'opposition ne puisse pas apporter de modifications au projet de loi. Le seul espoir que vous avez, c'est que le gouvernement tombe et que cette loi soit abrogée. Ensuite, on pourra recommencer.

Je vous le dis, c'est aux types d'en face qu'il faut parler. Éveillés ou endormis, ils ne font pas attention à vous. Si vous pouvez les convaincre ici de s'occuper un peu plus de vous qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, alors vous ferez peut-être des progrès. Nous, en tout cas, sommes de votre côté.

La réalité, c'est qu'il y a ici un projet de loi injustifié. Le gouvernement a fait à propos de ce projet de loi certaines promesses qu'il a reniées. Je vais vous poser une question toute simple. Je céderai ensuite mon tour à mes collègues.

Que pensez-vous vraiment pouvoir accomplir vue la façon dont le gouvernement s'est comporté avec les universités jusqu'ici? Que pensez-vous pouvoir accomplir devant le comité?

Mme Quesnel: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous accomplir une toute petite chose: dire au gouvernement et à tous ceux qui écoutent ce que c'est que la recherche en sciences sociales, à quoi nous travaillons, comment nous procédons et combien il nous faut des fonds pour faire ces travaux. La forme administrative que cela prendra c'est le moyen d'arriver à cet objectif. C'est pour cela que nous sommes ici, pour dire que nous avons besoin de ces fonds et formuler l'espoir que le moyen retenu sera le mieux adapté à la recherche. «Le mieux», cela signifie qu'il pourrait y avoir des arrangements. C'est la politique.

M. McCurdy: Ce que vous nous dites c'est que le jeu a été réglé par eux. Vous allez y jouer parce qu'ils ont imposé les règles et non pas pour faire valoir vos intérêts.

M. Nadeau: Dès le début nous avons jugé qu'il fallait montrer au gouvernement et au Parlement qu'en ce qui concerne le problème du déficit nous sommes prêts à parler. . .

[Texte]

Mr. McCurdy: What is the problem?

Prof. Nadeau: If we need to find some money that could be saved in our operating agency, we're ready to look into it as a matter of principle.

La déclaration que nous avons faite ne présuppose pas qu'il y a effectivement des dépenses inconsidérées. Mais il est important, dans la conjoncture économique et politique de ce pays, que les universitaires ne fassent pas bande à part et qu'ils laissent entendre qu'ils sont ouverts à ce genre de démarches.

But we're not sure the government was well advised. If you look at the document we've included in the blue book, this document comes from *fonctionnaires*. You see there won't be any savings. There won't be. All you see is that they're looking at ten PYs per year.

So as a point of comparison, you have to know that actually SSHRC has 104 PYs, Canada Council has 250, including UNESCO, External programs have 71. That makes 425 PYs. We're talking about 10 PYs. That's approximately 2%. That's what we're talking about. We had to do the job in order to convince you people that it's not worth it. This is what you will try to be gaining, but look at what the transition costs will be.

Mr. McCurdy: You have to convince them.

Prof. Nadeau: Yes, I know. We're trying to convince them.

Mr. Simard: Mr. McCurdy, I guess I am the optimist of this group. The government has said it will be open to amendments, consultative amendments to the project, to Bill C-93. From the point of view of AUCC, the most constructive amendment will be simply to get rid of it. So we hope if the government has said that it would be open to amendments, we hope it will follow our recommendation.

Mr. McCurdy: The sad fact is, the government has said that about every bill that has come before a legislative committee or the House of Commons. It turns out to be another promise to be broken, just as the promise was made about the name of this new agency. Promises about amendments are made to be broken. Talk to them.

• 1025

Mr. Blenkarn (Mississauga South): Point of order, Mr. Chairman. I was wondering if we could have the commitment of the New Democratic Party that they would not filibuster the bill when it comes back to the House if there was a change to be made.

Mr. Duhamel: If the section were removed, you'd get my concurrence too.

Mr. de Jong: Right, absolutely.

The Chairman: You've got about three minutes left, Mr. de Jong.

Mr. de Jong: Could you go into the area a bit more as to why putting SSHRC back in under the Canada Council prevents or would hinder the type of interdisciplinary research? What were the original reasons why the social sciences and the humanities were separated from the Canada Council? I think to go into that area might be important as well in order for the government members to understand why originally there was that separation.

[Traduction]

M. McCurdy: Quel est le problème?

M. Nadeau: S'il faut trouver de l'argent pour sauver notre organisme, nous sommes prêts à étudier la question en principe.

The statement we made does not assume there are actually unjustified expenditures. But what matters, in the economic and political situation of the country, is that the university community does not remain uninvolved and that they indicate they are open to such a process.

Mais nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement procède de façon avisée. Si vous examinez le document que nous avons inclus dans le cahier bleu, celui qui vient des fonctionnaires. Vous verrez qu'il n'y aura pas d'économies. Il n'y en aura pas. Tout ce qu'on voit c'est qu'il est question de 10 années-personnes par année.

Faisons la comparaison. À l'heure actuelle, le CRSH a 104 années-personnes, le Conseil des arts du Canada 250, y compris l'UNESCO, les programmes des Affaires extérieures en ont 71. Cela fait 425 années-personnes. Il est question de 10 années-personnes. Ce qui fait environ 2 p. 100. C'est de cela qu'on parle. Il a fallu faire les calculs pour vous convaincre que ça ne vaut pas la peine. C'est ce que vous allez essayer de gagner, mais voyez quels seront les coûts de la transition.

M. McCurdy: C'est eux qu'il faut convaincre.

M. Nadeau: Oui, je sais. Nous essayons de les convaincre.

M. Simard: Monsieur McCurdy, je dois être l'optimiste du groupe. Le gouvernement a dit qu'il est disposé à entendre des amendements consultatifs relatifs au projet de loi C-93. Pour l'AUCC, l'amendement le plus constructif serait tout simplement de s'en débarrasser. Puisque le gouvernement a dit être ouvert aux propositions d'amendement, nous espérons qu'il suivra notre recommandation.

M. McCurdy: La triste réalité, c'est que le gouvernement a tenu ces propos à peu près chaque fois qu'un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes où déferé à un comité législatif. Cela ne fait qu'une autre promesse de brisée, comme celle qui avait été faite à propos du nom de cet organisme. Les promesses relatives aux amendements sont faites pour être brisées. Parlez-leur à eux.

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demandais si le Parti Nouveau démocratique pourrait s'engager à ne pas faire de l'obstruction systématique du projet de loi à la Chambre, si le projet de loi est modifié?

M. Duhamel: Si cette partie était enlevée, je serais d'accord aussi.

M. de Jong: Absolument.

Le président: Il vous reste trois minutes, monsieur de Jong.

M. de Jong: Pourriez-vous nous expliquer davantage pourquoi si on inclut de nouveau le CRSH dans le Conseil des arts du Canada on empêchera ou rendra plus difficile la recherche interdisciplinaire? Pourquoi les sciences sociales et humaines ont-elles été séparées des activités du Conseil des Arts à l'origine? Je crois qu'il serait bon de l'expliquer pour que les députés puissent comprendre pourquoi on les a séparées au début.

[Text]

Dr. Quesnel: Mr. Chairman, could I ask Marcel Lauzière to answer this question, please?

The Chairman: Yes.

Mr. Marcel Lauzière (Executive Director, Social Science Federation): I think it's a question of evolution. I think in the 1960s and 1970s the social sciences and humanities disciplines had evolved tremendously. In fact the whole discussion of an autonomous council for the social sciences and humanities was going on since the early 1960s.

Through the science policy report from the Senate, the Lamontagne report, it became very clear that the social sciences and humanities, as in fact the natural sciences, needed their own autonomous agencies for reasons of visibility, for reasons of funding levels.

SSHRC came out of the Canada Council and NSERC came out of the National Research Council. I think the academic community at that point, certainly the Social Science Federation, applauded that. We've seen over the last 15 years that it was the best way to do things.

There were also, I think, difficulties because of the differences in cultures within Canada Council. Research and funding for the arts are two very different things, and people realized the best way was to have an autonomous council. I think everybody in the community still believes that very strongly.

Mr. de Jong: I noticed as well in your brief that you were saying there's a different tradition in peer review. In what sense is there a difference?

Mr. Lauzière: I think the peer review system at SSHRC has evolved over the years but is very well respected now in the community. I think the jury system is also probably very well respected at Canada Council also. But to evaluate a research proposal or a research fellowship I think is very different from evaluating a theatre group or a music group, for example. The needs are very different; the way of doing things is very different. For example, you have I believe auditions on the Canada Council side. Of course they don't have that type of thing at the Social Sciences and Humanities Research Council, where the peer review system is of course very similar to the ones used in the other two granting councils.

Mr. de Jong: Okay. The one part I do have some difficulty with, and where I might see some rationale in what the government is doing, is considering the humanities. It seems to me there might be some overlapping between the Canada Council and the humanities.

Prof. Nadeau: Maybe I should answer that.

C'est une conception spontanée qu'on a, à savoir qu'il y a plus d'affinités entre les études humaines et le domaine des arts qu'entre les sciences sociales et les arts. Mais en fait, à y regarder plus sérieusement, c'est que très souvent, dans le domaine des études humaines, les objets sont souvent proches de ceux des artistes eux-mêmes ou des gens qui sont dans les arts de performance.

[Translation]

Mme Quesnel: Monsieur le président, pourrais-je demander à Marcel Lauzière de répondre à cette question, s'il vous plaît?

Le président: Oui.

M. Marcel Lauzière (directeur adjoint, Fédération canadienne des sciences sociales): Je crois qu'il s'agit de l'évolution. Au cours des années soixante et soixante-dix, les sciences sociales et les sciences humaines ont évolué beaucoup. Au fait, on discutait de la possibilité d'un conseil autonome pour les sciences sociales et humaines depuis le début des années soixante.

D'après le rapport du Sénat sur les sciences politiques, soit le rapport Lamontagne, il était clair que les sciences sociales et humaines, ainsi que les sciences naturelles avaient besoin d'agences autonomes afin d'être plus visibles et de pouvoir obtenir le niveau de financement dont elles avaient besoin.

Le CRSH est né du Conseil des arts et le SRSNG est né du Conseil national de recherches. Je crois que les milieux universitaires, surtout la Fédération canadienne des sciences sociales s'en sont réjouis. Au cours des 15 dernières années, nous nous sommes rendu compte que c'était la meilleure chose à faire.

Je crois qu'il y avait des problèmes aussi à cause de la différence d'intérêts au sein du Conseil des arts. La recherche dans les arts et le financement pour les arts sont deux domaines très distincts et on s'est rendu compte que c'était mieux d'avoir un conseil autonome. Je crois que tous les intéressés croient encore très fermement que c'est la meilleure solution.

M. de Jong: Dans votre mémoire vous avez dit également qu'il y a une différence de tradition dans l'évaluation des pairs. Quelle est cette différence?

M. Lauzière: Je crois que le système d'évaluation des pairs au sein du CRSH a évolué au fil des années mais c'est un système qui est maintenant très respecté dans notre milieu. Je crois que le système des jurés est aussi très respecté au Conseil des arts. Cependant, l'évaluation d'une proposition de recherche ou d'une demande de bourse de recherches et l'évaluation d'un groupe de théâtre ou d'un groupe de musique sont deux choses distinctes, par exemple. Leurs besoins sont très différents; leurs façons de faire sont très différentes. Par exemple, le Conseil des arts tient des auditions. Bien sûr, cela n'existait pas au Conseil de recherches en sciences humaines, où on utilise un système d'évaluation des pairs qui ressemble beaucoup au système utilisé dans les deux autres conseils subventionnaires.

M. de Jong: Bien. Je me pose encore des questions à propos des sciences humaines; je crois peut-être que je comprends ce que le gouvernement essaie de faire. Il me semble qu'il y a peut-être un chevauchement entre le Conseil des arts et les sciences humaines.

M. Nadeau: Peut-être que je devrais répondre à cette question.

Our first reaction is to think that there is greater affinity between the humanities the arts than there are between social sciences and the arts. But in fact, after looking at this a little more closely, one realizes that the humanities seem to concern subjects that are closely related to the artists themselves or to people who work in the performing arts.

[Texte]

Prenez par exemple la musique: on peut très bien avoir des musicologues du côté des études humaines et des musiciens du côté des artistes. Mais à y regarder de plus près c'est une illusion que de penser que ces gens font le même travail. C'est une chose que de faire de la musique, c'est une autre chose que d'étudier l'histoire, les structures de la musique.

Et c'est à cause du point de départ, finalement, qu'une illusion est créée, laissant croire qu'il y a, en quelque sorte, des atomes crochus. Dans la mesure où la perspective est une perspective de recherche et d'étude, il y a au fond plus d'atomes crochus entre les sciences sociales et les études humaines, elles-mêmes avec les sciences de la santé et les sciences naturelles, qu'avec les artistes.

C'est donc une illusion dont il faut se méfier. Et je crois que c'est pour combattre des appartenances qui risquaient de créer des distorsions que les conseils ont été séparés en 1978, suite à un projet de loi qui a été adopté en 1977.

• 1030

Et si vous regardez comment les choses sont faites un peu partout dans le monde, il ne faudrait pas qu'au Canada on s'imagine qu'on est capable de réinventer la roue. Prenez par exemple les États-Unis: on pense que les études humaines sont tellement spécifiques qu'on a, là-bas, une agence spécifique pour les humanités. Vous avez le National Endowment for Humanities.

On est même rendu plus loin puisqu'on a, en quelque sorte, séparé le conseil subventionneur des études humaines et celui qui est à même de prévoir les besoins des sciences sociales. Par conséquent, à mon avis le Canada fait fausse route en voulant refusionner ce qui avait besoin d'être distinct.

M. Simard: Je voudrais répliquer à ceci que lorsque le Conseil de recherches en sciences humaines a été créé en 1978, un des aspects importants de sa mission était de faire en sorte qu'il couvre tous les secteurs des sciences humaines, parce qu'il y avait beaucoup de secteurs qui relevaient de deux ou trois organismes. Je pense par exemple à la recherche littéraire; à la musicologie qui a été citée tout à l'heure; à la recherche en architecture; en architecture du paysage; en design industriel. C'est une recherche universitaire de type scientifique ayant besoin de méthodologie spéciale et d'évaluation par les pairs qui est tout à fait différente d'une production artistique.

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada avait comme mandat, comme les deux autres conseils, de faire en sorte qu'il n'y ait aucune recherche universitaire qui tombe entre deux chaises. Je pense que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada s'est bien acquitté de cette tâche et a fait en sorte que tout secteur universitaire, quel qu'il soit, ait accès à des organismes de subvention, et que la sélection des projets soit faite en fonction de leur qualité scientifique et de l'adéquation de la méthodologie aux objectifs proposés.

En abolissant le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, dans une certaine mesure on dévalorise un peu tout ce qui se fait comme recherche en sciences humaines. Enfin c'est comme ça que les universitaires le perçoivent.

[Traduction]

Take music for example: one may find musicologists in the humanities and musicians among artists. But it's an illusion to think that these people do the same work. It's one thing to play music, it's another to study history, to study the structures of music.

This illusion is created out of the initial misconception that led us to believe that there were affinities. In so far as your perspective is one of research and study, there are more affinities between the social sciences and the humanities, and between those sciences and the health and natural sciences, than there are between those sciences and artists.

So this is an illusion that we must be aware of. I think it was to avoid those false affinities that might have created distortions that separate councils were established in 1978, following a bill that was passed in 1977.

If you look at how things work in the rest of the world, you realize that in Canada we can't expect to reinvent the wheel. Take the United States for example. There, they think that the humanities are a very specific area and they have therefore created a specific agency for the humanities—the National Endowment for Humanities.

They have even gone further than that, by separating the granting council for the humanities from the council that meets the needs of the social sciences. Consequently, I think that Canada is going in the wrong direction by merging what should be separate.

Mr. Simard: I would like to reply to that by saying that the Social Sciences and Humanities Research Council was established in 1978 and an important part of its mandate was to cover all areas within the humanities because there were two or three organizations responsible for several areas: literary research, musicology—which was mentioned earlier—research and architecture, landscaping, industrial design. This is scientific academic research that requires specific methodology and peer reviews and that is very different from artistic production.

The Social Sciences and Humanities Research Council's mandate was—as was that of the other two councils—to ensure that no university research would fall between two stools. I think that the Social Sciences and Humanities Research Council fulfilled its mandate, ensured that all university researchers—regardless of the area they were working in—should have access to granting agencies and ensured that projects would be selected according to their scientific quality and to the appropriateness methodology chosen to meet the research goals.

To some extent, abolishing the Social Sciences and Humanity Research Council downgrades the value of research in the humanities. At least, that is how the academic community perceives it.

[Text]

Mr. Blenkarn: The person who was appointed as director of the Canada Council on July 1 is the President of SSHRC, if I recall, Dr. Paule Leduc. In other words, Dr. Leduc is running both organizations. Have you had a discussion with Dr. Leduc, Professor Nadeau, as to her aims and objectives and as to how she proposes to carry on as the person in charge of both organizations?

M. Nadeau: Oui. On a eu l'occasion de parler à diverses occasions avec Paule Leduc, depuis le début de l'annonce jusqu'à aujourd'hui, et ma perception est que Paule Leduc estime que ce sera de plus en plus difficile, étant donné que le gouvernement maintient sa conception voulant que les disciplines artistiques soient sous-financées par rapport à des disciplines comme les sciences naturelles ou les sciences médicales.

C'est ce qui explique que lors de l'annonce budgétaire supplémentaire qui a été faite en décembre, on est revenu sur la promesse d'augmentation de 4 p. 100 des trois conseils subventionnaires. On a gelé les trois conseils subventionnaires comme ça a été rappelé hier, mais on a réduit de 10 p. 100 le budget du Conseil des Arts.

On risque de comprendre très bien ce qui pourrait arriver dans la perspective de la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts: dans la mesure où on amalgamera les fonctions du CRSH et celles du Conseil des Arts, on peut penser qu'un sous-financement s'ensuivra pour tout ce qui concerne la recherche en sciences humaines.

Je pourrais peut-être simplement dire, aussi, que M^{me} Leduc a également laissé entendre qu'elle était tout à fait consciente que le parent pauvre actuellement au Canada, c'était le domaine des arts. Et même si les sciences humaines souffrent par rapport aux sciences naturelles et aux sciences médicales, les arts ont besoin d'un rattrapage encore plus grand. On peut s'attendre à ce que, dans la perspective d'une fusion, ce soit finalement sa première priorité.

• 1035

Dr. Quesnel: Yes, we are very happy that Dr. Paule Leduc is acting as chair of the Canada Council, as well as head of the SSHRC. She will probably be in the new agency and we are fully satisfied with that. We have confidence in her, but a person,

même si nous l'aimons beaucoup, même si nous l'apprécions beaucoup,

this person is included in an organization, and we are very concerned about the council of this new agency. How will the council be composed? Who is going to sit on this council? Will it be composed of people who know what social science research is about? This is not certain and we are very concerned.

M. SImard: Il est certain que la communauté universitaire a salué la nomination de Paule Leduc comme étant un facteur très positif. Cependant, ce n'est pas la nomination de M^{me} Leduc dont on parle ce matin, c'est du projet de loi C-93.

Mr. Blenkarn: That's true, but we're talking about the merger and about whether we can effect some savings in administrative costs. In the research document that you have there's no indication of any savings.

[Translation]

M. Blenkarn: La personne nommée directrice du Conseil des arts, le 1^{er} juillet, est la présidente du Conseil de recherches en sciences humaines, M^{me} Paule Leduc, si je me souviens bien. En d'autres mots, M^{me} Leduc préside les deux organismes. Avez-vous parlé avec M^{me} Leduc, professeur Nadeau de ses buts et ses objectifs et de la façon dont elle envisage de présider les deux organismes?

Mr. Nadeau: Yes, I have had a number of opportunities to speak with Paule Leduc since her appointment was announced and I think that Paule Leduc is of the opinion that it would be more and more difficult to carry on because the government still maintains that the arts should be financed less than areas such as the natural or medical sciences.

This explains why the government went back on its promise of a 4% increase to the three granting councils, in its December supplementary budget announcement. The budgets of the three granting councils were frozen, as we were reminded yesterday, but the Canada Council's budget was reduced by 10%.

One can imagine what would happen with the merging of the Social Sciences and Humanities Research Council with the Canada Council. If the SSHRC's and the Canada Council's operations are merged then it is possible that all research in the humanities will be underfinanced.

I might also simply add that M^{me} Leduc also implied that she was quite aware of the fact that in Canada, it is the arts that are treated like a poor relation. Even if the social sciences and humanities are suffering compared to the natural and medical sciences, it is the arts that are suffering even more. We can expect that if the organizations are merged then this will be her first priority.

Mme Quesnel: Oui, nous sommes très contents que ce soit M^{me} Paule Leduc qui sera la présidente du Conseil des arts, ainsi que la présidente du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Elle travaillera probablement avec la nouvelle agence et nous en sommes très contents. Nous lui faisons confiance, mais cette personne,

even if we like her a lot, even if we appreciate her greatly,

fait partie d'un organisme et nous nous préoccupons du conseil de cette nouvelle agence. Quelle sera la composition du conseil? Qui seront les membres du conseil? Le conseil sera-t-il composé de personnes qui connaissent la recherche en sciences sociales? Ce n'est pas certain et cela nous préoccupe.

Mr. SImard: Obviously the academic community hailed the appointment of Paule Leduc as being a very positive factor. However, we are not talking about Mrs. Leduc's appointment this morning. We are talking about Bill C-93.

M. Blenkarn: C'est vrai, mais nous parlons de la fusion et nous essayons de voir si nous pouvons effectuer des économies dans les coûts administratifs. Le document de recherche que vous avez ne montre pas d'économies.

[Texte]

In my private conversations with Treasury Board members they suspected there wasn't much fat in SSHRC, but that there was a fair amount of fat on the other side. They thought they could make an effective savings by putting a competent person such as Dr. Leduc in charge of the whole thing. Can you confirm that Dr. Leduc has been a good administrator?

Mr. Robert Best (Director of Government Relations, Association of Universities and Colleges of Canada): Mr. Blenkarn, I don't know what Treasury Board officials have said in their private conversations, but in their public conversations last night they couldn't find any saving.

Mr. Blenkarn: I appreciate what they said last night, and I appreciate what you filed as well.

Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Mr. Chairman, I am only a temporary member of this legislative committee, but I have been involved in the work of the Standing Committee on Communications and Culture for some time. I certainly have a keen interest in this subject area, although perhaps not a great deal of knowledge about and competence in it.

Given the economic circumstances in which Canada and most countries find themselves today and acknowledging the tremendous pressures on the public purse, is it not possible that, even with no visible savings from this merger, there may be an opportunity for far greater productivity and service, and for real synergy among the agencies themselves?

The conversations I've heard and the briefs I've listened to, in the short time I've been here. . . My honourable colleague spoke with such venom against the opposition. Frankly, he should have been able to make a statement on behalf of universities—he is more academic than any of us here today—but he might as well have been asleep, for all he's contributed.

Is there not a possibility that synergy in terms of service may be the big gain? I disagree with Mr. Blenkarn about fat on the other side. Anything I've discovered about the arts and culture in Canada suggests that they're grossly underfunded relative to their need. The real dollar revenues of the Canada Council have dropped about one third in the past decade.

We are facing a compelling restructuring of all facets of government. We all know this is just the tip of the iceberg. In the representations I have seen here I'm surprised that there are no suggestions in terms of increased productivity and service and about how synergy might occur.

M. Nadeau: Pour faire une réponse rapide avant que mes collègues ne prennent la parole, la synergie qui est attendue ou anticipée entre le Conseil des Arts et le Conseil de recherches en sciences humaines est nulle. C'est un mythe, cela n'existe pas. La synergie qui a été développée au cours des années est celle qu'il faut renforcer et celle que Paule Leduc promet de renforcer malgré la fusion. C'est celle des trois agences subventionnaires, NSERC, MRC, SSHRC. Ce n'est pas la synergie entre le Conseil des Arts et le Conseil de recherches en sciences humaines. On fait fausse route, ce n'est pas là qu'elle est la synergie.

[Traduction]

Au cours de mes conversations privées avec les membres du Conseil du Trésor, on m'a dit qu'il n'y avait pas beaucoup de ressources excédentaires au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada mais qu'il y avait beaucoup de ressources de trop de l'autre côté. Ils ont pensé qu'ils pourraient réaliser des économies en mettant une personne compétente telle que M^{me} Leduc à la tête de l'organisme. Pouvez-vous confirmer que M^{me} Leduc sait bien administrer?

M. Robert Best (directeur des relations avec les gouvernements et les affaires publiques de l'AUCC): Monsieur Blenkarn, je ne sais pas ce que les membres du Conseil du Trésor ont dit au cours de leurs conversations privées, mais hier soir, dans leurs conversations publiques, ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas trouver des économies à réaliser.

M. Blenkarn: Je comprends ce qu'ils ont dit hier soir et je comprends ce que vous avez dit aussi.

M. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le président, je suis un membre temporaire de ce comité législatif, mais je participe au Comité permanent des communications et de la culture depuis un certain temps. Je m'intéresse à cette question, même si je ne possède pas beaucoup de connaissances et de compétences dans ce domaine.

Compte tenu de la situation économique au Canada et de la plupart des pays aujourd'hui, et compte tenu des pressions énormes sur les comptes publics, ne pensez-vous pas que même si cette fusion ne réalise pas d'économies visibles, elle pourrait entraîner une plus grande productivité et une synergie réelle entre les agences elles-mêmes?

Dans le peu de temps que j'ai été ici, les conversations et les mémoires que j'ai écoutés. . . Mon honorable collègue a parlé avec tant d'amertume contre l'opposition. Franchement, il aurait dû présenter un exposé au nom des universités—il est beaucoup plus universitaire que nous—mais il a si peu contribué qu'il aurait pu être en train de dormir.

Est-ce qu'il se peut que la grande réalisation dans tout cela soit la synergie dans la prestation des services? Je ne suis pas d'accord avec M. Blenkarn quand il dit qu'il y a des ressources excédentaires de l'autre côté. D'après ce que j'ai appris des arts et de la culture au Canada, il s'agit d'un domaine qui est énormément sous-financé par rapport à ses besoins. Les revenus en dollars réels du Conseil des Arts ont diminué d'environ un tiers au cours de la dernière décennie.

Il faut restructurer tous les aspects du gouvernement. Nous savons que ce n'est que le début. Cela me surprend que personne n'ait parlé dans les exposés de productivité et de service accrus et de la façon de réaliser cette synergie.

Mr. Nadeau: I will answer quickly before my colleagues take the floor. There will be no synergy between the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council. That is a myth, it does not exist. It is the synergy that has developed over the years that should be reinforced and that Paule Leduc promises to strengthen despite the merger. It is the synergy of the three granting agencies, NSERC, MRC, SSHRC. It is not the synergy between the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council. That is the wrong direction to take; we will not achieve any synergy through such a merger.

[Text]

• 1040

Dr. Quesnel: I would like to briefly add, with all due respect to the member, something concerning the way you're asking the questions. You ask whether it's not possible that there could be a real synergy. Your question shows that we need to be able to answer this question. We don't have the information necessary to answer your question.

It might be possible, but it might not be. Last night in this place we were told by the people from the Treasury Board that as far as SSHRC was concerned there were no economies and that it has not at all been demonstrated how much more efficiency could be arrived at.

It would be trivial to reduce this project to a desk-moving thing and a phone-moving thing. We're not a moving community, we want to promote social science research. So the issue isn't whether there would be some economies through putting the desks of all three councils together. That's not the point.

Mr. Bird: I think you missed my point. The question might really be do we merge or do we perish? It may well be that the horizon doesn't provide for the independent perpetuation of each of the agencies involved. Have you looked at the reality of that? This merger really reunites two agencies, SSHRC and the Canada Council, which were once together, and it incorporates the international cultural affairs of the Department of External Affairs. From a practical point of view it seems to make some sense.

I've acknowledged that I have no depth of expertise on this subject, but I'm asking you from a practical point of view whether you've not looked at it in the context of the compelling economic circumstances which face our country.

Dr. Quesnel: These organizations were together before 1978, but we must remember that since the 1960s there were projects to give full recognition of the social sciences and humanities component and to move toward the creation of SSHRC. This occurred throughout the 1960s and 1970s. They were together, but there some problems and there was a general recognition of the need to recognize this emerging field in the social sciences. The fields were emerging. There were new problematics. The social science problems, the social problems, were becoming so much more important. They've become even more so today. This field needed to be recognized as such. That's still the situation today.

M. Simard: Je pense qu'il faut répéter ici que la synergie, encore une fois, est dans les autres directions. Je pense qu'il faut savoir que les trois conseils échangent des informations sur les programmes de développement des chercheurs universitaires, sur les programmes de grandes subventions. Parce que souvent, un projet ne relève pas seulement d'un seul domaine. Un projet en sciences biomédicales peut avoir des répercussions sociales extrêmement importantes, entre autres, sur les coûts des soins de santé. Et il existe des réunions régulières entre les présidents de ces trois conseils de subventions.

[Translation]

Mme Quesnel: Sans vouloir contredire le député, j'aimerais dire quelque chose à propos de sa façon de poser les questions. Vous demandez si on pourrait réaliser une vraie synergie. Votre question démontre que nous devons pouvoir répondre à la question. Nous n'avons pas les renseignements nécessaires pour répondre à votre question.

Ce serait peut-être possible, peut-être pas. Hier soir, des représentants du Conseil du Trésor nous ont dit ici qu'il n'y avait pas d'économies à réaliser au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et que personne n'a pu montrer comment on pourrait augmenter l'efficacité de l'organisme.

Ce serait irréaliste d'analyser ce projet en disant qu'il s'agit tout simplement de tasser des bureaux et des téléphones. Nous ne sommes pas un milieu chargé de déménager les installations, nous sommes un milieu qui veut promouvoir la recherche en sciences sociales. Donc, la question n'est pas de savoir si nous pouvons réaliser des économies en mettant les bureaux des trois conseils ensemble. Ce n'est pas l'objectif.

M. Bird: Je crois que vous n'avez pas compris ma question. La question est de savoir si nous effectuons la fusion ou si nous périssons. Il se peut qu'il ne soit pas possible à l'avenir de maintenir des agences indépendantes. Avez-vous étudié cette possibilité? Cette fusion comprend deux agences, le CRSH et le Conseil des arts—qui étaient ensemble autrefois—et les affaires culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures. Cela paraît raisonnable d'un point de vue pratique.

Je reconnais que je n'ai pas beaucoup de compétence dans ce domaine mais je vous demande si vous n'avez pas étudié cette question d'un point de vue pratique, compte tenu des circonstances économiques difficiles au pays.

Mme Quesnel: Ces organismes étaient ensemble avant 1978 mais il faut se rappeler que depuis les années 1960 il y avait des projets destinés à reconnaître pleinement les sciences sociales et les sciences humaines et à créer le CRSH. Cela s'est passé au cours des années 1960 et des années 1970. Ils étaient ensemble, mais il y avait des problèmes et on reconnaissait le besoin de reconnaître ce domaine qui faisait jour dans les sciences sociales. Les domaines étaient en train d'apparaître. Il y avait des nouveaux problèmes, des problèmes des sciences sociales, des problèmes sociaux, qui devenaient beaucoup plus importants. Ils le sont encore plus aujourd'hui. Il fallait reconnaître le domaine. C'est toujours la même situation aujourd'hui.

Mr. Simard: I think that it should be repeated that once again, synergy lies in other directions. It should be pointed out that the three councils exchange information on university researcher development programs and programs that are receiving major grants. Often, a project does not fall under one area. A biomedical project may have extremely important social consequences on, for example, health care costs. There are also regular meetings between the presidents of all three granting councils.

[Texte]

Les fonctionnaires qui travaillent à l'intérieur de ces conseils se consultent sur l'utilité de certains programmes. Je me souviens d'avoir eu de très fréquentes conversations avec André Fortier, le premier président du Conseil de recherches en sciences humaines—quand j'étais moi-même au Conseil de recherches médicales du Canada—sur l'opportunité de faire tel ou tel programme pour développer la recherche universitaire dans des secteurs où elle était moins développée, ou dans des secteurs qui semblaient beaucoup plus pertinents pour le bien des Canadiens.

Cette synergie-là existe, elle a été créée. La création des centres d'excellence fait en sorte que maintenant il y a des mariages encore plus étroits, et je ne vois pas la synergie dans l'autre direction. Ce sont des domaines entièrement différents.

The Chairman: Thank you, Mr. Bird. Due to time constraints we just have five minutes left, so this will have to be the last five-minute questioner, as we do have witnesses waiting. Mr. Walker, please.

M. Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Merci beaucoup pour vos mémoires.

I'm very familiar with your work.

Professeure Quesnel et moi avons commencé notre recherche dans le même domaine, le domaine des questions régionales, du gouvernement régional.

I'd first like to declare my conflict of interest. I'm a university researcher myself. I've been involved in the field for close to 20 years. I would like to give a little bit of an overview, particularly for Mr. Blenkarn, because I know he appreciates some of the subtleties of what the government's trying to do.

• 1045

I sat on SSHRC for the first five years. I was there from 1978 through to 1983. I am familiar firsthand with why the government set out to do it at the time, the battles we had and where we are right now. Now I think it is important to stop. Sometimes we get down a trail. Everybody gets caught in the corner, from a government point of view, when they should stop and think about what are the consequence of the actions.

No one should try to romanticize the past and say that from 1978 through to 1983 it was a love-in. It wasn't a love-in. It was a very difficult relationship with your federations and with AUCC until we got the bugs out of the system and began to develop a working relationship.

There are some substantial differences between the way the government relates to the arts community and the way it has related to the social sciences and the humanities community. This involves a lot of subtleties on both points.

In setting up a social science committee, the government was lucky enough to get a core group coming from the Canada Council, widely respected across the country, on the board of directors. This included Tom Symons, Sid Jackson, Michel Bélanger, and Doug Kenny from UBC. Through this core group, André Fortier moved over from the under-secretary of state, one of the top civil servants in the country. He came and set it up.

I wanted you people to understand just how important this first work was. I wanted to set out their working relationships. There are questions that involve the sub-groups.

[Traduction]

The officials working for these councils consult each other about the usefulness of some programs. I remember having had many conversations with André Fortier, the first president of the Social Sciences and Humanities Research Council—when I was with the Medical Research Council—about the advisability of carrying out a particular program to develop university research in areas where it was less developed, or in areas that seemed far more relevant to the well-being of Canadians.

This synergy exists, it was created. The creation of centres of excellence resulted in even closer relationships and I do not see that synergy developing if we take a different approach. These are very different areas.

Le président: Merci, monsieur Bird. Il nous reste seulement cinq minutes, donc le dernier intervenant devra prendre seulement cinq minutes parce que il y a d'autres témoins qui attendent. Monsieur Walker, vous avez la parole.

Mr. Walker (Winnipeg-North-Centre): Thank you very much for your briefs.

Je connais bien votre travail.

Professor Quesnel and myself started our research in the same area, in regional issues, regional government.

J'aimerais d'abord dire que je suis en conflit d'intérêts. Je suis un chercheur universitaire moi-même. Je travaille dans le domaine depuis presque 20 ans. J'aimerais faire un petit survol, surtout pour M. Blenkarn, parce que je sais qu'il comprend les aspect plus subtiles des efforts du gouvernement.

J'ai fait partie du CRSH pendant les cinq premières années. J'y étais de 1978 à 1983. Je sais exactement pourquoi le gouvernement a décidé de le créer à l'époque, je sais quels affrontements ont eu lieu et où nous en sommes maintenant. Je crois qu'il est maintenant important de s'en tenir là. On se laisse parfois emporter. Tout le monde se trouve coincé, du point de vue du gouvernement, et devrait en profiter pour réfléchir aux conséquences des mesures envisagées.

Il ne faut pas avoir une vue romantique des choses et prétendre que, de 1978 à 1983, c'était une lune de miel. Ce n'était pas le cas. Nous avons eu des rapports difficiles avec vos fédérations et avec l'AUCC jusqu'à ce qu'on ait rodé le système et qu'on ait commencé à établir une relation de travail.

Il y a d'importantes différences entre les rapports que le gouvernement entretient avec le monde des arts et ce qu'il a avec le monde des sciences humaines. Il y a toutes sortes d'infimes nuances.

Lors de sa création de comité de sciences sociales, le gouvernement a eu la chance de pouvoir réunir au conseil d'administration un noyau d'anciens membres du Conseil des arts hautement respectés dans l'ensemble du pays, parmi lesquels Tom Symons, Sid Jackson, Michel Bélanger et Doug Kenny de l'UBC. Sur leur intervention, André Fortier a quitté son poste de sous-secrétaire d'État, l'un des plus hauts postes de la fonction publique pour venir mettre l'organisme en place.

Je voulais vous faire comprendre l'importance de cette période initiale. Je voulais présenter les relations de travail existantes. Ce sont des questions qui concernent les sous-groupes.

[Text]

The social science and humanities community evolves into a honeycomb very quickly. You are dealing with very tiny groups of people who know each other. It is hard to set up a proper peer evaluation, as you mentioned before. You are dealing with the relationships between people, you're dealing with projects, you're dealing with histories of research and so forth, which is entirely different from dealing with a group, if you will. For example, the Royal Winnipeg Ballet has its relationships with its officers within the Canada Council. To bring these people back together, the corporate culture is much different.

If I could, speaking as somebody who lived that career, social sciences and humanities have less status in the world than does the arts community. By the way, I used to think being a university teacher was low status until I took on this job. This is really low status.

The point is, they needed to be protected and needed to be set aside from the other group, which goes back to your point, Professor Quesnel, about the one vote. That one vote is a huge red circle in the system. It will be devoured by the higher-status, more aggressive groups, who also have real needs. It was set off in the past because there was this continuous battle within the Canada Council of the smaller group off to the side that was never getting its fair share. We built that up so they would be able to develop their own constituencies in government.

I can tell you, it came very slow to build up that constituency, to develop relationships with the other granting councils, to develop relationships with the Secretary of State, to accept national priorities and research. A huge battle took place.

Then there is the different way things are done in research in Quebec and in the rest of Canada. For example, there's the question of sabbatical leaves. Under its union agreements Quebec had that paid for. The rest of Canada didn't. So that policy had to be dropped. That was very difficult to do in English Canada.

The time is short here, but I just wanted to indicate to the government side, because I think the witnesses would agree, that this change is a giant step backward. We invested, in both the community and government sense, an enormous amount of time and effort to get to this point, where people have a very efficient organization. The project officers have huge loads. The committees come in. Their expense accounts are next to nothing.

For all these reasons we finally have a system that works. To say now that for whatever political purposes are seen, to pull that away means that in five years you're going to go through the cycle again. It is just going to be tremendously expensive for the next people to decide how they get these guys a proper organization. Why not stop it right now while we can and continue to make the system work effectively?

I'm not sure if anybody wants to respond. I just wanted to put that on the table, Mr. Chairman.

[Translation]

Le monde des sciences humaines se transforme rapidement en une sorte de ruche. Il y a toutes sortes de groupes minuscules de personnes qui se connaissent toutes. Il est difficile de mettre en place un système satisfaisant d'évaluation par les pairs, comme vous l'avez déjà signalé. Il y a toutes sortes de choses qui interviennent, les rapports entre les gens, la nature des projets, l'historique des recherches, etc.; ce n'est donc pas du tout comme quand on traite avec un groupe bien défini. Le Ballet royal de Winnipeg, par exemple, est en rapport avec des employés spécialisés du Conseil des arts. Ces secteurs ont des mentalités bien différentes qui font obstacle à un éventuel regroupement.

Sur la base de mon expérience personnelle, je vous dirai que les sciences humaines ont beaucoup moins de prestige que les arts. En fait, je croyais que les professeurs d'université avaient peu de prestige, mais depuis que j'occupe mon présent poste, j'ai vraiment compris ce qu'est l'absence totale de prestige.

En fait, il fallait protéger les sciences humaines et les mettre à l'écart de l'autre groupe, ce qui nous ramène à ce que vous disiez, professeur Quesnel, au sujet du vote unique qui constitue un énorme cercle rouge dans le système. Il sera dévoré par les groupes plus prestigieux et plus combattifs qui ont également des besoins réels. Par le passé, il y avait une bataille constante que menait au sein du Conseil des Arts le petit groupe qui était toujours un peu laissé pour compte. Nous avions fait en sorte qu'il crée son propre réseau au sein du gouvernement.

Je peux vous dire que ce réseau s'est constitué très lentement, il a fallu établir des liens avec les autres conseils subventionnaires, et avec le Secrétariat d'État, accepter les priorités nationales en matière de recherche. . . Ce fut un combat titanesque.

Il y a ensuite le fait que l'on ne pratique pas la recherche de la même façon au Québec et dans le reste du Canada. Il y a notamment la question du congé sabatique. Ceux-ci sont prévus par les conventions collectives au Québec, mais pas dans le reste du pays. Il a donc fallu laisser tomber cela. Cela a été difficile à imposer dans le Canada anglais.

Je n'ai plus beaucoup de temps mais je voulais signaler aux députés du gouvernement—et je pense que les témoins seront d'accord avec moi—que ce changement représente un énorme pas en arrière. Tant les chercheurs que le gouvernement ont investi énormément de temps et d'efforts pour en arriver à pouvoir disposer d'un organisme très efficace. Les chargés de projet ont énormément de travail. Les comités sont fructueux et n'occasionnent pratiquement aucuns frais.

Tout cela fait que nous avons enfin un système qui fonctionne. Dire maintenant, pour quelque motif politique que ce soit, qu'il faut supprimer ce système veut dire que, dans cinq ans, tout va recommencer. Les prochains devront faire d'énormes dépenses pour arriver à mettre sur pied une organisation satisfaisante. Pourquoi ne pas tout arrêter pendant qu'il est encore temps et continuer plutôt d'améliorer l'efficacité du système?

Je ne sais pas si quelqu'un voudra répondre. Je voulais simplement vous donner mon avis, monsieur le président.

[Texte]

Mr. Best: I would just make one comment on that. I have repeatedly heard from people in the academic community over the last year that with regard to the announcement made in last February's budget they have been told over and over, and they have bought into the notion, that we have a compelling need in this country to mobilize all our scientific efforts to meet the challenges of global competition and rapid change. Then out of the blue came an announcement that social sciences and humanities were being forced back into an arrangement, a pre-1978 arrangement, that they outgrew. It's not that they dislike the cultural community, the arts community. It's just they are different. They outgrew that arrangement.

● 1050

So the signal has been enormously confusing. A lot of people are asking what this is about. We agree all our scientific efforts have to be mobilized. There has to be more interdisciplinary work. There have to be links among all aspects of science in this country. We believe that. On the other hand, we're told that the funding arrangements are going back to a pre-1978 system. That's why people are saying it's not too late for the government to rethink this and go on with the rest of Bill C-93, but draw up and rethink part III.

The Chairman: Thank you very much. Unfortunately, we're out of time. On behalf of the committee I'd like to thank each of you for appearing today and answering our questions.

Dr. Quesnel: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: The committee is pleased to welcome at this time three groups that are appearing together, similar to what we had a few moments ago. We have representatives from the Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, the Canadian Association of University Teachers, and the Department of Sociology, University of Montreal.

I understand there's been an agreement among the group that CAUT would go first, followed by the teachers from Quebec, and lastly the University of Montreal, after which time we'll have questions. I'd like to remind the witnesses that as the spokesperson begins speaking he should identify himself and the representative with him for the record please. We begin with the CAUT.

● 1055

Dr. Alan Andrews (President, Canadian Association of University Teachers): Thank you very much, Mr. Chairman. My name is Alan Andrews, and I am the president of the Canadian Association of University Teachers. I have with me Dr. Donald Savage, the executive director of CAUT.

I'll try to be fairly brief in this statement. It seems to me that it's useful if we make ourselves available for the members of the committee to answer questions and discuss the issues that are raised by this bill, particularly by part III of this bill.

I should say at the outset that CAUT represents some 26,000 faculty members and librarians across the country. We would claim to represent all significant researchers served by the research-granting councils. In fact, our members are the council's clients.

[Traduction]

M. Best: Je ferai une remarque à ce sujet. Depuis un an, les universitaires me répètent que, pour ce qui a trait à l'annonce faite dans le cadre du budget de février dernier, on leur a dit à maintes reprises et ils l'ont cru, que notre pays est absolument forcé de mobiliser tous ses efforts scientifiques pour relever le défi de la concurrence internationale et de l'évolution rapide des connaissances. Et voilà que, à la surprise générale, on annonce que les sciences humaines vont se retrouver dans un cadre qu'elles ont quitté depuis 1978 et qui ne leur convient plus. Elles n'ont rien contre le monde des arts et des activités culturelles, mais ce sont deux mondes différents. La cohabitation ne leur convient plus.

Voilà donc une grande source de confusion. Beaucoup de gens se demandent ce qui se passe. Nous reconnaissons tous la nécessité de mobiliser nos efforts scientifiques. Il faut encourager l'interdisciplinarité. Il faut établir des liens entre tous les secteurs scientifiques de notre pays. Nous sommes de cet avis. Par contre, on nous dit que le mode de financement reviendra à ce qu'il était avant 1978. C'est ce qui incite à dire qu'il n'est pas trop tard pour le gouvernement de repenser cette question et d'adopter le reste du projet de loi C-93, mais d'en retirer et de réévaluer la partie III.

Le président: Merci beaucoup. Il ne nous reste malheureusement plus de temps. Au nom du comité, je vous remercie de vous être présentés ici aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions.

M. Quesnel: Merci, monsieur le président.

Le président: Le comité est heureux d'accueillir maintenant trois groupes qui se présentent ensemble, comme cela a déjà été le cas il y a quelques instants. Nous avons des représentants de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, de l'Association canadienne des professeurs d'université et du Département de sociologie de l'Université de Montréal.

Je crois que nos témoins se sont entendus entre eux; c'est l'ACPU qui prendra d'abord la parole, suivie de la Fédération québécoise, pour finir avec l'Université de Montréal. Nous passerons ensuite aux questions. Je rappellerai aux témoins que chaque porte-parole est prié d'indiquer son nom ainsi que celui des personnes qui l'accompagnent. Je donne la parole à l'ACPU.

M. Alan Andrews (président, Association canadienne des professeurs d'université): Merci beaucoup, monsieur le président. Je m'appelle Alan Andrews et je suis président de l'Association canadienne des professeurs d'université. À mes côtés, se trouve M. Donald Savage, directeur exécutif de l'ACPU.

J'essaierai d'être bref. Je crois qu'il sera utile que nous nous mettions à la disposition des membres du comité pour répondre à leurs questions et débattre des problèmes que soulève ce projet de loi, surtout à la partie III.

Je dirais d'abord que l'ACPU représente environ 26 000 professeurs et bibliothécaires de l'ensemble du pays. Nous pensons représenter tous les principaux chercheurs qui reçoivent des bourses de recherche de la part d'un conseil. En fait, nos membres sont les clients du CRSH.

[Text]

I need to make it quite clear that we are strongly opposed to the proposed merger, not only on the grounds that there was no consultation with the community before the proposal was made, although we do think that lack of consultation is unfortunate, but also because we can see no foreseeable improvement either in the delivery of services or in the urgent need for improved funding for research generally across the country. Like others who have spoken, we can see no logic to justify the proposal that was contained in the budget last year.

I want to make an observation here that we have been assured by Madam Leduc, for whom we do indeed have a great deal of respect, as the director of the Social Sciences and Humanities Research Council, that budgetary separation would be maintained amongst the three component parts of the new Canada Council if this legislation goes ahead. But we note there is nothing in the legislation itself that will ensure that it's the case.

We are extremely disturbed to learn that you were told last night that the intention is not to maintain budgetary separation, but to facilitate the movement of moneys from one of the groups of clients to another, as the will or the whim may arise. I wasn't able to be here last night because of the weather. The fact that this budgetary separation is seriously in doubt gives us even less confidence in the proposal than we had.

I would also point out that when the Minister for Science spoke during second reading of the bill he provided a similar assurance to the one I've referred to that we received from Madam Leduc. When he gave that assurance he said indeed that he wanted to go on the record as providing that assurance. So we now find the situation extremely confusing and a source of even further uncertainty to the community.

The minister also gave assurances about the maintenance of the peer review process, but I might draw your attention to the fact that there's nothing about that process in the bill either. Members of the committee might want to take note of that fact.

Some questions have been asked this morning about whether there is anything that might be said in favour of a merger of the Canada Council and SSHRC. It is difficult to find anything. I do appreciate Mr. Bird's question. As it happens, I am a professor of theatre, so I do find myself with an interest in policies relating to the Canada Council and to the Social Sciences and Humanities Research Council. I haven't perceived in the past that there is any valuable or significant achievement of a synergistic kind or any other kind—and certainly not of an economic kind—that might arise from the merging of these two councils.

Having said that, though, it does seem to me that there is a reason to consider the way in which the federal government supports the country's research effort. My association would certainly acknowledge that the federal government has a very significant role to play in supporting the research effort in the country. We are prepared to allow too that the government of the day does its best to support that research effort, even when we criticize it for not doing

[Translation]

Je dois vous dire clairement que nous nous opposons fermement à ce projet de fusion, non seulement parce que le milieu concerné n'a pas du tout été consulté avant ces deux propositions, ce qui nous paraît d'ailleurs regrettable, mais aussi parce que ce projet ne nous semble pas pouvoir améliorer la situation, qu'il s'agisse de la prestation de services ou du besoin urgent d'accroître l'aide accordée aux chercheurs dans l'ensemble du pays. Comme d'autres intervenants, nous ne voyons rien qui puisse justifier la proposition figurant dans le budget de l'année dernière.

Je signalerai en passant que M^{me} Leduc—pour laquelle nous avons beaucoup de respect et qui est la directrice du Conseil de recherches en sciences humaines—nous a assurés que, si ce projet de loi est adopté, les trois éléments constitutifs du nouveau Conseil des arts auront chacun un budget séparé. Nous remarquons cependant que rien dans le projet de loi ne le garantit.

Nous avons été fort troublés en apprenant que l'on vous a dit hier soir qu'il n'est pas prévu de garder des budgets distincts mais au contraire de faciliter les transferts de fonds d'un groupe de clients à l'autre en fonction des besoins ou des caprices du jour. Je n'ai pas pu venir hier à cause des conditions météorologiques. De graves doutes planant au sujet de l'existence de budgets séparés nous incitent à nous méfier encore plus de cette proposition.

J'ajouterai que, lorsque le ministre des Sciences a pris la parole au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi, il a donné la même garantie que celle que, comme je viens de vous le dire, nous avons reçue de la part de M^{me} Leduc. Il a même dit à cette occasion qu'il tenait à affirmer publiquement qu'il donnait cette garantie. Tout cela nous paraît donc extrêmement confus et les chercheurs ne savent plus à quoi s'en tenir.

Le ministre a également donné les garanties au sujet du maintien du système d'évaluation par les pairs, mais j'attirerai votre attention sur le fait que le projet de loi ne contient pas non plus de dispositions à cet effet. Les membres du comité en prendront, je l'espère, bonne note.

On a demandé ce matin si on pouvait présenter un quelconque argument en faveur d'une fusion du Conseil des arts et du CRSH. Il est difficile d'en trouver. Je comprends la question de M. Bird. Il se trouve que je suis professeur de théâtre, je m'intéresse donc aux mesures qui touchent le Conseil des arts comme à celles qui touchent le Conseil de recherches en sciences humaines. Jusqu'à présent, rien ne m'a incité à penser que la fusion de ces deux conseils pourrait avoir un quelconque effet de synergie ou autre—en tout cas pas d'effet économique. . .

Cela dit, il semble cependant que l'on aurait raison d'examiner la façon dont le gouvernement fédéral appuie les efforts de recherche entrepris dans notre pays. Mon association est certainement prête à reconnaître que le gouvernement fédéral a un important rôle à jouer pour venir en aide à la recherche. Nous sommes même prêts à reconnaître que le gouvernement actuel fait de son mieux pour aider les activités de recherche, même si nous lui

[Texte]

more. But if that's the case and if the present government is anxious to find ways of doing a better job of creating appropriate synergies with respect to the country's research, then that should surely be subject to a wide canvassing of opinion and a review of what other proposals or alternatives might indeed produce a better service for research than the particular one.

• 1100

Our brief will show you that when the CAUT executive, though not yet its governing council, heard the news last February, it did in fact think about at least one other alternative that ought to be considered, and that is the possibility of merging the existing research councils into one grander research council with of course separate arrangements in the various areas. It would nevertheless be a larger council that would have the effect of first of all signalling to the community the government's commitment to support for research and would also mean that the claim on the public purse that researchers have would perhaps be better articulated than it sometimes is in present circumstances.

We are not here to say we are not in favour of cooperation. We are not here to say we are not in favour of better cooperation within the research community or indeed among the government departments responsible for supporting research. We think that if that's the objective we need something much more carefully considered than the proposal in the bill you are considering at the moment.

CAUT's position is that by far the preferable amendment to the bill would be an amendment to remove part III altogether from the bill, but if that's not to be the case then we support the amendments already discussed here with respect to at least improving the arrangements.

It is particularly important—and I want to underline this—that the community be reassured with respect to the separation of the funding arrangements for the component parts of the new Canada Council.

We would like to be reassured, Mr. Chairman. If it's possible as a result of the hearings in this committee, that would indeed make us very happy.

The Chairman: Thank you. Mr. Michel Campbell.

M. Michel Campbell (président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université): Je suis Michel Campbell, président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université et je suis accompagné ce matin de Michel Campagna, qui est notre premier conseiller.

La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université remercie le Comité législatif de lui permettre d'exprimer son opposition à la troisième partie du projet de loi C-93 qui dissout le Conseil de recherches en sciences humaines et transfère ses attributions et son personnel au Conseil des arts.

La Fédération regroupe dix-sept syndicats et représente 7 000 professeures et professeurs. Elle a pour mandat d'assurer la défense des droits des professeurs comme celle de l'université. Les professeurs membres des syndicats sont la première clientèle du CRSH et certains d'entre eux ont même contribué à le mettre sur pied.

[Traduction]

reprochons de ne pas faire plus. Mais, si tel est le cas et si le gouvernement actuel cherche à faire un meilleur travail et à favoriser les effets de synergie pour ce qui a trait aux activités de recherche effectuées dans notre pays, il conviendrait alors d'effectuer une vaste consultation et d'examiner quelles autres propositions ou solutions pourraient s'avérer plus utiles pour la recherche que celle-ci.

Vous verrez dans notre mémoire que lorsque l'exécutif de l'ACPU, quoique pas son conseil de direction encore, a entendu la nouvelle au mois de février dernier, il a pensé qu'il faudrait étudier quand même au moins une autre solution, c'est-à-dire la possibilité de regrouper tous les conseils de recherche actuels en un grand conseil de recherche unique avec des accords distincts, évidemment, dans les divers domaines. Néanmoins, ce serait un conseil élargi dont le premier effet serait de signaler à tous les intéressés l'engagement pris par le gouvernement d'appuyer la recherche. Cela signifierait aussi que les fonds publics fournis à la recherche le seraient dans un cadre mieux articulé que ce que nous connaissons maintenant.

Nous ne sommes pas venus dire que nous sommes contre la coopération. Nous ne sommes pas ici pour dire que nous ne sommes pas en faveur d'une plus grande coopération dans le monde de la recherche ou chez les ministères du gouvernement dont la responsabilité est d'encourager la recherche. Si c'est là l'objectif visé, nous croyons qu'il nous faudra quelque chose de beaucoup plus structuré que la proposition qui se trouve dans le projet de loi que vous étudiez maintenant.

L'ACPU préférerait, et de loin, que l'on propose un amendement au projet de loi qui ferait disparaître entièrement la partie III, mais si cela ne se peut nous appuierons les modifications dont il a déjà été question ici du moins pour ce qui est d'améliorer les dispositions.

Je tiens absolument à signaler qu'il est particulièrement important de rassurer les intervenants au sujet de la séparation des dispositions de financement applicables aux diverses composantes du nouveau Conseil des arts du Canada.

Nous cherchons cette assurance, monsieur le président. Si c'était là l'issue des audiences de votre comité, nous en serions fort heureux.

Le président: Merci. Monsieur Michel Campbell.

Mr. Michel Campbell (President of the Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université): I am Michel Campbell, President of the Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université and with me here this morning is Mr. Michel Campagna, our senior advisor.

The FQPPU thanks the legislative committee for this opportunity to express its opposition to the third part of Bill C-93 abolishing the Social Sciences and Humanities Research Council and transferring its staff and functions to the Canada Council.

Our federation is made up of 17 unions and represents 7,000 professors. Its mandate is to defend the rights of both professors and universities. The academics who are the members of these unions are the principal users of the SSHRC and some of them even helped set it up.

[Text]

C'est pourquoi, dès mars 1992, notre Conseil fédéral a tenu à exprimer son indignation face à la décision du ministre de fusionner le CRSH au Conseil des Arts et déplore les conséquences inévitables que causera cette décision sur l'avancement de la recherche en sciences humaines et sociales et ce faisant, sur la carrière de ses membres. Dans une lettre datée du 14 avril 1992 et adressée au Premier ministre du Canada, nous avons fait connaître officiellement notre opposition à ce projet.

Nous comprenons mal que le gouvernement revienne à la formule hybride d'un Conseil des Arts chargé de subventionner des champs d'activités aussi disparates que les arts et les sciences humaines et d'entretenir des liens avec des clientèles dont les traditions et les modes de travail, tant en ce qui concerne les aspects créatifs qu'académiques, sont aussi différents.

Cette formule a déjà été pratiquée durant une vingtaine d'années. C'est à partir de l'expérience concrète, d'une prise en compte des limites de la formule et, suite à un large consensus à la fin des années 1970, que le gouvernement a convenu de la nécessité de créer le CRSH et de laisser à ce dernier et au Conseil des Arts le développement entièrement autonome de leur propre secteur d'activité. La création du CRSH a été bien accueillie par tous.

Le retour à la formule antérieure, sans consultation des milieux concernés, alors que le CRSH développait des liens étroits avec ses homologues—c'est-à-dire le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—nous semble une régression et un signe de mépris pour le travail accompli par toute une génération de chercheurs et de chercheuses.

• 1105

Il nous semble que le CRSH a beaucoup plus d'affinités avec le CRM et le CRSNG, deux organismes qui remplissent des fonctions analogues, qu'avec le Conseil des Arts et les services de la promotion de la culture canadienne à l'étranger.

Enfin, les dernières informations laissent entendre que les économies réalisées par un tel transfert seront minimes, si jamais elles se réalisent. Ceci réfute l'argument majeur avancé par le gouvernement pour procéder à l'abolition du CRSH.

Les enjeux du projet de loi C-93 dépassent de beaucoup la perspective budgétaire. Il s'agit du service d'un organisme qui soutient la réflexion scientifique sur les réalités humaines et sociales qu'il importe de bien saisir en ces temps de grande évolution technologique et de difficultés économiques.

Or, le transfert du CRSH au Conseil des Arts entraînera une perte considérable de visibilité et d'autonomie du secteur des sciences humaines qui reste le plus jeune et le moins développé des champs de recherches subventionnés. De plus, ce transfert l'isole et le marginalise par rapport aux autres secteurs du développement scientifique.

Un premier exemple symptomatique, mais qui reflète la réalité, le projet de loi énonce que le Conseil des Arts du Canada sera désormais dénommé Conseil des Arts et de la recherche en sciences humaines du Canada. Il est à craindre qu'à l'usage courant, on continue d'en parler comme du «Conseil des Arts» et que ses mandats concernant la recherche en sciences humaines et sociales soient occultés.

[Translation]

That is why as early as March, 1992, our federal council wished to express its disagreement with the minister's decision to merge the SSHRC with the Canada Council and it deplores the inevitable consequences this decision will have on the advancement of social sciences and humanities research and, as a result, the effects this will have on the careers of its members. In a letter dated April 14, 1992 and sent to the Prime Minister of Canada, we made known our official opposition to this project.

We have trouble understanding why the government is coming back to the formula of a hybrid Canada Council in charge of funding in fields of activity as disparate as the arts and social sciences and dealing with clients whose traditions and methods of work are so different, both as regards their creative and academic aspects.

That formula was used for some twenty years. Based on practical experience, and understanding of the limits of that formula and a broad consensus reached at the end of the 1970s that the government agreed on the necessity of setting up the SSHRC and leaving it up to the latter and to the Canada Council to develop their own sectors of activity with total independence from one another. The creation of the SSHRC was welcomed by all.

This return to the old formula without consulting the interested parties while the SSHRC was developing close ties with its colleagues—the Medical Research Council and the Natural Sciences and Engineering Research Council—we find to be regressive and a sign of the contempt for the research done by a whole generation of researchers.

It seems to us the SSHRC has far more affinity with the MRC and the NSERC, two organizations playing similar roles, than with the Canada Council and services promoting Canadian culture abroad.

Finally, the latest information leads us to believe that the funds saved through such a merger will be minimal if there are even any. This refutes the major argument put forth by the government for proceeding with the abolition of the SSHRC.

The consequences of Bill C-93 go far beyond anything budgetary. This is the service offered by an organization supporting scientific thinking on human and social reality that we must fully understand in this time of great technological evolution and economic difficulty.

The transfer of the SSHRC to the Canada Council will entail considerable loss of visibility and independence for the social sciences and humanities sector, which is still the youngest and least developed of all fields of funded research. Moreover, this transfer isolates it and marginalizes it as compared to the other sectors of scientific development.

A first symptomatic example which is a good reflection of reality is that the bill stipulates that the Canada Council will henceforth be known as the Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities. We are afraid that in everyday parlance it will simply continue to be referred to as the "Canada Council" and that the terms of reference concerning the social sciences and humanities will simply be left by the wayside.

[Texte]

Un deuxième exemple, mais qui parle plus des enjeux de fonds. L'actuel projet de loi n'assure pas que le financement de la recherche en sciences humaines et sociales émergera de l'enveloppe budgétaire des sciences et de la recherche.

On peut, par ailleurs, craindre que le futur CARSHC aura un budget unique qu'il pourra distribuer à sa guise aux différents secteurs de son mandat. Cela impliquera que, pour fins budgétaires, les sciences humaines et sociales seront considérées à part des autres secteurs de la recherche scientifique. Et l'on doit remettre en question une telle discrimination entre les différents secteurs scientifiques.

En même temps, cela implique aussi qu'à l'intérieur du nouveau CARSHC, les représentants des sciences humaines et sociales devront débattre avec d'autres groupes d'intérêt impliqués dans les arts ou les relations étrangères du pays. On peut aussi remettre en question la sagesse de tels débats entre personnes qui se trouveront constamment en conflit d'intérêts.

Une telle perspective s'avère loin d'être réjouissante et l'on peut prévoir une série de débats stériles qui ne contribueront pas au progrès de la science et de la société canadienne. À l'heure actuelle, le CRSH n'a pas de problème de structure. Son problème majeur consiste à réaliser un mandat visant à assurer, pour la population de ce pays à la veille de l'An 2000, la recherche en sciences humaines et sociales. Or, pour accomplir cette tâche, le CRSH a plus besoin de financement que de restructuration. Faut-il rappeler que la Société royale recommandait, il y a deux ans à peine, que le budget du CRSH soit relevé à 263 millions de dollars d'ici 1996, alors qu'il était à l'époque de 65 millions de dollars?

En conclusion, nous tenons à dire au Comité législatif que le transfert des attributions et du personnel du CRSH au Conseil des Arts nous apparaît comme une entreprise somme toute peu économique en termes financiers et nuisible pour le développement des sciences humaines. Le CARSHC en gestation nous semble une institution dont le succès est loin d'être assuré. S'y engager risque de s'avérer une erreur coûteuse pour le développement de la science, des institutions et de la carrière des personnes.

C'est pourquoi nous recommandons au Comité législatif d'amender le projet de loi C-93 en supprimant les articles de la troisième partie qui ont trait à la dissolution du CRSH et au transfert de ses attributions et de son personnel au Conseil des Arts du Canada.

Recommandations alternatives: Si par ailleurs, le Comité législatif décidait de maintenir ces articles, nous lui recommandons de les amender afin d'assurer dans la lettre de la loi:

- a) le maintien de la visibilité du secteur des sciences humaines à un niveau comparable à celui des sciences médicales, de la nature et du génie;
- b) l'autonomie du secteur des sciences humaines et sociales à l'intérieur du CARSHC;
- c) la création de liens permanents entre le secteur des sciences humaines et sociales du CARSHC et le CRM et le CRSNG;
- d) que le budget du secteur des sciences humaines et sociales du CARSHC émerge de l'enveloppe du budget de recherche scientifique du gouvernement et que l'autonomie de ce budget soit respectée à l'intérieur du CARSHC.

[Traduction]

A second example, but this one has more to do with the substance. The present bill does not ensure that the funding for research in the social sciences and humanities will be coming from the sciences and research budgetary envelope.

On the other hand, it can also be feared that the future CCARSSH will have a single budget that it will be empowered to allocate on its own to the different sectors covered by its terms of reference. As concerns things budgetary, this would mean that the social sciences and humanities will be considered as distinct from the other areas of scientific research. Such discrimination must be questioned.

At the same time, the implication is also that within the new CCARSSH, the people representing the social sciences and humanities will have to have discussions with other groups involved in the arts or external affairs. We could also question the wisdom of such discussions between people who will be in constant conflict of interests.

Such a perspective is far from being a rejoicing one and we can foresee a series of sterile discussions that will not contribute to the progress of science or Canadian society. To date, the SSHRC has not had any structural problems. Its major problem is to discharge a mandate concerning research in social sciences and humanities for the benefit of the population of this country on the threshold of the year 2000. To accomplish this task, the SSHRC is more in need of funding than restructuring. You will recall that hardly two years ago, the Royal Society of Canada recommended that SSHRC's budget be increased to \$263 million by 1996 and its budget, at the time, was only \$65 million.

In conclusion, we would point out to your committee that the transfer of the functions and staff of the SSHRC to the Canada Council seems rather cost ineffective, financially, and counterproductive for social sciences. We think that the soon-to-be-born CCARSSH is an institution whose success is far from being a formal conclusion. Taking that path could turn out to be a costly mistake for the development of science, institutions and careers.

That is why we recommend that this committee amend Bill C-93 by repealing the clauses of the third part concerning the disappearance of the SSHRC and the transfer of its functions and staff to the Canada Council.

Alternate recommendations: If, on the other hand, the committee were to decide to keep those clauses, we would recommend they be amended in such a way that the letter of the law be read so as to ensure:

- a) that the visibility of the social sciences sector be maintained at a level comparable to that of the medical, natural and engineering sciences;
- b) the independence of the social sciences and humanities sector within CCARSSH;
- c) the creation of permanent ties between the social sciences and humanities sector of the CCARSSH and the MRC and NSERC;
- d) that the budget of the social sciences and humanities sector of the CCARSSH be part of the government's scientific research budget envelope and that the autonomy of this budget be ensured by the CCARSSH.

[Text]

• 1110

En même temps, nous recommandons d'amender le projet de loi par l'addition d'un ou plusieurs articles qui prévoieront dans un délai raisonnable, cinq ans tout au plus, un mécanisme d'évaluation du CARSHC par les différents intéressés et ce, en s'assurant particulièrement de la participation des professeurs qui oeuvrent dans la recherche en sciences humaines et sociales au Canada.

Enfin, une question particulière: le projet de loi C-93 stipule que la mission du CARSHC est, entre autres,

de promouvoir une meilleure connaissance et compréhension du Canada et des réalisations canadiennes à l'étranger, ainsi que de celles des autres pays au Canada, par l'entremise de ses activités au soutien des artistes, boursiers, chercheurs et autres tant au Canada qu'à l'étranger.

De plus, la mission indique que

dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions à caractère international, le Conseil tient compte de la politique extérieure du gouvernement du Canada.

L'introduction de ces alinéas dans le projet de loi est un autre exemple de la confusion des genres dans laquelle se trouvera le nouveau Conseil. Il devra gérer en même temps les arts, la recherche scientifique et des dossiers des affaires étrangères, selon un énoncé de mission difficilement applicable de la même manière à tous ces secteurs d'activités. L'application de ces aspects de la mission du Conseil aux chercheuses et chercheurs en sciences humaines pourrait être interprétée comme subordonnant la recherche à des finalités qui lui sont extérieures et qui sont d'ordre politique.

C'est pourquoi nous recommandons que le droit à la liberté académique des chercheurs et des chercheuses soit clairement reconnu dans le projet de loi, si jamais il était maintenu.

Le président: Je vous remercie, monsieur Campbell.

And now from the University of Montreal. . .

M. Simard: Monsieur le président, comme nous ne représentons pas un organisme national, nous sentons le besoin de justifier quelques instants notre présence ici. Nous sommes, d'abord et avant tout, des gens qui sont des chercheurs actifs dans le milieu des sciences sociales et qui plus est, dans une institution, l'Université de Montréal, qui occupe une part assez importante de l'activité de recherches en sciences sociales au Canada.

Nous sommes très au fait du vécu quotidien de la recherche. De plus, je suis personnellement président du Comité de la recherche de mon institution, de sorte que j'ai une vision un peu plus large. Et M. Louis Maheu, qui m'accompagne, est vice-doyen de la Faculté des Études supérieures de cette institution et, à ce titre également, a une vue assez large du développement des sciences humaines, concrètement, sur le terrain, dans une institution de grande envergure.

I should also point out that as far as building a constituency for social sciences and making a link with the public sector, the social sciences milieu has contributed, and we've personally contributed. Louis Maheu has been chair of the committee that reviewed for two years the whole situation of social sciences in Quebec universities for the Council of Universities. He's currently a member of the scientific council of the Canadian Institute for Advanced

[Translation]

We also recommend amending the bill by adding one or several sections to provide for a CCARSSH assessment mechanism to be used by people involved in those areas and more specifically by professors doing humanities and social sciences research in Canada.

Finally, one specific matter: Bill C-93 stipulates that one of the functions of the Council is

to promote a better knowledge and understanding of Canada and Canadian achievements abroad, and of other countries in Canada, through its activities in support of artists, scholars, researchers and others in Canada and abroad.

The bill also says that

in performing its international functions and duties, the Council shall take into consideration the foreign policy of the government of Canada.

Introducing these paragraphs into the bill is another example of the type of confusion surrounding the new council. It will simultaneously have to oversee arts, scientific research and foreign affairs activities in accordance with a mission statement that is difficult to apply consistently to all these areas. Applying those aspects of the Council's functions to humanities researchers could be interpreted as making research secondary to unrelated political aims.

That is why we recommend that researchers' right to academic freedom be clearly defined in the bill, if indeed it were to be upheld.

The Chairman: Thank you, Mr. Campbell.

Et maintenant de l'Université de Montréal. . .

Mr. Simard: Mr. Chairman, since we do not represent a national organization, we feel we should take a few moments to explain why we are here. We are, first and foremost, active researchers in social sciences and more importantly, work at the University of Montreal where a substantial portion of Canada's social sciences research is done.

We are well aware of daily research developments. Moreover, I personally chair my institution's research committee, so I have a somewhat broader view of things. Mr. Louis Maheu, who is with me, is assistant dean of the university's Faculty of Graduate Studies and as such, is well informed of any concrete humanities developments occurring throughout our large institution.

Je devrais aussi souligner que pour susciter l'intérêt envers les sciences sociales et pour établir des liens avec le secteur public, le milieu des sciences sociales et nous-mêmes avons fait notre part. M. Louis Maheu est président du comité qui, pendant deux ans, a étudié la situation des sciences sociales dans les universités québécoises pour le Conseil des universités. Il est actuellement membre du conseil scientifique de l'Institut canadien des recherches

[Texte]

Research, which is one of the best research outfits outside universities in Canada. That institute, by the way, is headed by Dr. Fraser Mustard, who is vice-chairman of the National Advisory Board on Science and Technology, chaired by Prime Minister Mulroney.

I myself have done some of the constituency building and reaching out of the university by being chair of the advisory committee to the Chief Statistician of Canada on social conditions, and I'm also a member of the International Statistical Council. So we know about the interface between social sciences and government to some extent.

Louis is going to present briefly considerations on the identity of the social milieu we're talking about—social sciences research—and then how we delivered on these promises under the current regime. I will get back to why we think this bill does not serve the purposes furthering that effort in interfacing with society and addressing social issues.

M. Louis Maheu (vice-doyen, Faculté des Études supérieures du Département de sociologie, Université de Montréal): Monsieur le président, nous voudrions d'abord développer l'idée que le milieu des sciences sociales et humaines au Canada est un milieu qui existe. C'est un milieu qui est institutionnalisé. Cette idée paraît a priori banale et stupide, mais pour quiconque sait comment se développe une communauté scientifique, combien de temps tout ceci peut prendre, il faut reconnaître qu'il y a 20 ans, 25 ans, on n'aurait pas pu prononcer une telle vérité, parce que le milieu n'était pas aussi développé, aussi structuré, aussi institutionnalisé.

J'ai été responsable d'une étude sectorielle des sciences sociales et humaines pour toute la province de Québec, ce qui m'a donné l'occasion de visiter des universités et des milieux semblables à travers tout le Canada, l'Ontario comme les provinces canadiennes de l'Ouest, et j'ai pu constater combien ce milieu, effectivement, avait émergé depuis les 20 ou 25 dernières années, avec sa spécificité.

• 1115

What does it mean when we say that the scientific community in the social and human sciences does exist? It means that there are some networks of researchers that don't only cover one province but are spread all over the country. It means that there are specialized ways of communicating ideas through scientific journals. It means that there are means of communication between those researchers. It means that there are some social relationships between institutions and between networks of researchers. It means that there's a scientific culture related to the social sciences and human sciences with regard to assessment of research projects and assessment of the evolution of research.

It means an agency, SSHRC, which has been addressing and stimulating the development of our community. We have close and direct links with SSHRC through our commission of research inside the universities and through our graduate faculties involved in the social sciences and human sciences.

[Traduction]

avancées, une des meilleures installations de recherche à l'extérieur des universités au Canada. En passant, cet institut est présidé par M. Fraser Mustard, qui est également vice-président du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le premier ministre Mulroney.

Pour ma part, j'ai essayé de créer des réseaux et d'aller à l'extérieur de l'université, notamment en devenant président du Comité consultatif sur les conditions sociales pour le Statisticien en chef du Canada, et je suis également membre de l'Institut international de statistique. Nous avons donc une assez bonne connaissance des liens entre les sciences sociales et le gouvernement.

Louis fera une courte présentation sur les enjeux entourant l'identité du milieu social dont nous parlons—la recherche en sciences sociales—et vous dira ensuite comment nous avons respecté nos engagements sous le régime actuel. Je reprendrai pour vous expliquer pourquoi nous pensons que ce projet de loi ne fait rien pour nous aider à renforcer nos liens avec la population et pour trouver des solutions aux problèmes sociaux.

Mr. Louis Maheu (Assistant Dean, Faculty of Graduate Studies, Department of Sociology, University of Montreal): Mr. Chairman, we would first like to expand on the idea that social sciences and humanities in Canada is indeed a field that exists. It's an institutionalized field. On the surface, this may seem trite and stupid, but for anyone who knows how a scientific community develops, how much time that can take, one must admit that 20 or 25 years ago, you could not say that because the field was not as developed, nor as structured or institutionalized.

I was responsible for a sectorial study on social sciences and humanities for the entire province of Quebec, which gave me the opportunity to visit universities and similar milieux throughout Canada, in Ontario and in the Western provinces, and I saw just how much that field had developed in the past 20 or 25 years and how specialized it had become.

Que veut-on dire quand on dit que le milieu scientifique des sciences sociales et humaines est un milieu qui existe? Cela veut dire qu'il y a des réseaux de chercheurs qui ne se limitent pas à une seule province, mais s'étendent partout au Canada. Cela veut dire qu'il existe des moyens spécialisés pour communiquer les idées par l'entremise de revues scientifiques. Cela veut dire que ces chercheurs peuvent communiquer entre eux. Cela veut dire qu'il existe des relations sociales entre les institutions et entre les réseaux de chercheurs. Cela veut dire qu'il existe une culture scientifique pour les sciences sociales et les sciences humaines pour ce qui est d'évaluer les projets de recherche et de faire le bilan des progrès.

Cela veut dire qu'une agence, le CRSH, étudie et encourage la croissance de notre milieu. Nous avons des liens étroits et directs avec le CRSH par l'entremise de notre commission de recherche au sein des universités et par l'entremise des facultés des études supérieures qui oeuvrent dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines.

[Text]

All this development isn't a product of the researchers themselves, although they certainly have contributed quite a lot to the development of this milieu. The development has been helped by political decisions, by policies of governments. The federal government has helped in the development of this scientific community. It has also been helped by the development and performance of SSHRC itself.

Since 1978 SSHRC has been an important agent in the development of this scientific milieu. It has also been helped in its development by relationships between SSHRC, NSERC, and MRC. Joint agreements are very important to the development of the overall Canadian scientific, of which we're the social science and human science branch. It's a very important point that we should stress. The scientific milieu of the social sciences and human sciences does exist. It has its culture. It has its actors. It has its core development. This is all very strongly linked to a federal agency, SSHRC, and it's a scientific milieu. It has very little to do with artists. If we must have partners we should be in a relationship with NSERC and MRC.

From that basis, we have the right and the moral duty to say that very strongly. This milieu exists and it's a scientific milieu, and that's a very important point.

Je voudrais aussi mentionner que ce milieu des sciences sociales et humaines a une visibilité, une performance, qui s'est largement améliorée dans les dernières années. Non seulement en ressources humaines, bien qu'elles comptent beaucoup, il y a de plus en plus de doctorats en sciences humaines et en sciences sociales; il y a aussi de plus en plus de post-doctorats en sciences sociales et en sciences humaines; il y a de plus en plus de professeurs-chercheurs, il y a de plus en plus de projets de recherches qui se sont développés et d'activités de recherches.

Malgré les faibles ressources dont disposait le SSHRC, il n'a pu développer des programmes d'aide au développement de la recherche qui ont eu un impact important, et le SSHRC a été de ce point de vue-là un acteur fort important à l'output du système des sciences sociales et humaines au Canada.

Il ne s'agit pas uniquement d'activités de recherche de type fondamental. Il y a beaucoup d'activités de recherche qui se sont faites aussi sur le terrain de la recherche orientée et de la recherche appliquée.

I can say, because of my participation in different milieu, that we have been very closely involved through SSHRC help in developing applied and oriented research projects. I was chairman of an institute on applied research on work issues. We've been developing a lot of research on the aging processes of the working population in Canada and the impact of new technologies on the manpower development.

As a member of CAR I was also involved in following the development of health programs related to the social determination of population and health issues in the country, and the relationship between technology and economic development. I've had lots of involvement in how human development is a very important issue in society, from childhood to adult life, and how we can assess and study that through research agendas and research projects and activities.

[Translation]

Tous ces progrès ne sont pas le fruit du travail des chercheurs eux-mêmes, bien qu'ils aient sans doute grandement contribué à la croissance de ce milieu. Les décisions politiques et les politiques gouvernementales ont contribué à ces progrès. Le gouvernement fédéral a fait sa part dans le développement de ce milieu scientifique. Il a aussi contribué à l'évolution et aux activités du CRSH.

Depuis 1978, le CRSH joue un rôle important dans l'évolution de ce milieu scientifique. Il a aussi contribué à son évolution grâce aux relations entre le CRSH, le CRSNG et le CRM. Les ententes bilatérales sont très importantes pour le développement de la communauté scientifique canadienne en général, dont nous représentons les sciences sociales et les sciences humaines. Nous voulons attirer votre attention sur ce fait. La communauté scientifique des sciences sociales et des sciences humaines existe. Elle a sa propre culture. Elle a ses acteurs. Elle a ses activités de base. Tout cela est étroitement lié à une agence fédérale, le CRSH, et c'est un milieu scientifique. Cela a très peu à voir avec les artistes. Si nous devons avoir des partenaires, nous devrions avoir des relations avec le CRSNG et le CRM.

Si on part de ce principe de base, nous avons le droit et l'obligation morale de le dire très clairement. Ce milieu existe et c'est un milieu scientifique et c'est un point très important.

I would also like to mention that this social sciences and humanities community has some visibility, a performance, that has considerably improved in the past few years. Not only in terms of human resources, although that does count for a lot, there has been an increasing number of doctorates in humanities and social sciences; there is also an increasing number of post-doctorates in social sciences and humanities; there is an increasing number of professors—researchers—as well as an increasing number of research projects and activities.

Despite the SSHRC's limited resources, it managed to develop research development assistance programs that had considerable impact, and the SSHRC, from that perspective, was an important catalyst in the output of the social sciences and humanities system in Canada.

It is not just a matter of basic research activities. There was also a lot of oriented and applied research.

A cause de ma participation dans divers milieux, je peux vous dire que nous avons travaillé étroitement avec le CRSH pour développer des projets de recherche orientée et appliquée. J'ai été président d'un institut pour la recherche appliquée sur les questions liées au travail. Nous avons fait beaucoup de recherche sur le vieillissement de la main-d'oeuvre au Canada et sur l'impact des nouvelles technologies sur la formation de la main-d'oeuvre.

A titre de membre du CAR, j'ai également participé à l'élaboration de programmes de santé reliés à la détermination sociale de la population et aux questions de santé au Canada, ainsi que sur la relation entre la technologie et la croissance économique. J'ai fait beaucoup de travail sur l'évolution de l'être humain, une question très importante pour la société, depuis l'enfance jusqu'à la vie adulte, et j'ai essayé de voir comment nous pourrions évaluer et étudier cela par le biais de projets et d'activités de recherche.

[Texte]

All of this has been facilitated and very strongly organized with direct links to SSHRC. The visibility and performance of our oriented research and applied research is a very important contribution and couldn't have been done without the scientific milieu and a direct relationship with SSHRC as a federal agency.

• 1120

M. Paul Bernard (professeur, Département de sociologie de l'Université de Montréal): Puis-je ajouter, monsieur le président, que la réponse à ces demandes sociales sont là. Les problèmes liés au comportement sexuel et au SIDA, par exemple, ou les problèmes de développement technologique, de gestion de la technologie, ne peuvent pas venir de l'étranger; c'est impossible. Et les experts étrangers étudient les problèmes qui leur sont spécifiques. Si la société canadienne doit se constituer un corps de spécialistes qui se penche sur ces questions et qui les fait avancer, il faut absolument les avoir sur place, les avoir disponibles. C'est ce qu'a fait le CRSH.

Je ne reprendrai pas dans le détail tout ce qui a été dit jusque ici sur le projet de loi. Je crois qu'on a démontré abondamment le fait qu'un grand nombre de critères de moyens de fonctionnement de cette communauté sont profondément menacés par le projet de loi qui n'offre aucune garantie au plan du jugement par les pairs, aucune garantie quant à l'indépendance budgétaire et administrative du secteur des sciences sociales au sein du nouvel organisme, aucune garantie au plan de l'accès à l'enveloppe scientifique plutôt qu'à l'enveloppe des arts et des communications, aucune garantie au plan de la poursuite de la collaboration extrêmement étroite qui s'ébauche entre les trois conseils.

Nous appartenons à cet univers scientifique, non pas à l'univers artistique. Nous fonctionnons en général dans les universités. C'est cet aspect des choses qu'il faut respecter.

Ours is a milieu that has attained a cruising speed. This bill goes against the grain of the establishment of a cruising speed by that milieu. We're not resisting change. We're just dumbfounded. We can't figure out why we get that vote of non-confidence. It's as if the institutions we have now have not delivered. They have delivered. This has been achieved in cooperation with the Canadian state, and we expect this to continue rather than be threatened.

We're talking from the point of view of researchers we've been in contact with. We can tell you the researchers in the universities don't want anything to do with part III of Bill C-93. There may be alternative solutions. There might be things in the direction of merging or facilitating cooperation between the three scientific councils. Other lines could be explored, but this is not showing respect for the way this community was established and has become efficient over the last 15 years. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. We'll begin the question with Mr. Duhamel.

M. Duhamel: Merci, messieurs, pour vos présentations respectives que j'ai beaucoup appréciées. Vous connaissez évidemment à fond la problématique.

[Traduction]

Tout cela a été facilité et très bien organisé grâce aux liens directs avec le CRSH. La visibilité et les résultats de notre recherche orientée et appliquée sont des contributions très importantes et n'auraient pas été possibles sans le milieu scientifique et le lien direct avec le CRSH comme agence fédérale.

Dr. Paul Bernard (Professor, Department of Sociology, University of Montreal): I might add, Mr. Chairman, that the answers to such society demands are available. There is no way we can find in some foreign country any solution to our problems as they relate to our sexual behaviour and SIDA, for example, or to technological development and management; it is impossible. Foreign experts study those problems that are specific to them. If Canadian society wants to develop a large group of specialists studying such questions and bringing them forward, they must absolutely be here, they must be available. That's what the SSHRC has been trying to do.

I won't repeat every detail of what has been said up to now on this bill. I believe that it has been amply demonstrated that many criteria upon which this community is relying in its daily work are threatened by this bill that doesn't offer any assurances with regard to a peer judgment, with regard to the budgetary and administrative independence of the social sciences sector within the new organization, with regard to the access to the scientific envelope rather than the arts and communications envelope, or with regard to the very close cooperation that is starting to get established between the three councils.

We belong to the world of sciences, not to the world of art. We usually operate in universities. That's what has to be taken into account.

Notre milieu a maintenant atteint une vitesse de croisière et ce projet de loi fait obstacle au maintien de cette vitesse de croisière. Nous ne nous opposons pas au changement, nous sommes simplement stupéfaits. Nous ne pouvons pas voir la raison de ce vote de non-confiance. On dirait que ces institutions n'ont pas répondu aux attentes placées en elles. Pourtant, si, elles y sont parvenues en collaboration avec l'État canadien et nous nous attendons à ce que cela soit maintenu, et non pas menacé.

Nous parlons du point de vue des chercheurs avec lesquels nous sommes en rapport. Nous pouvons vous assurer que les chercheurs universitaires ne veulent pas entendre parler de la partie III du projet de loi C-93. Il peut y avoir d'autres solutions, comme s'orienter vers une fusion des trois conseils scientifiques ou faciliter la coopération entre eux. On pourrait envisager d'autres méthodes, mais celle-ci ne rend pas justice à la façon dont cette communauté a été créée et a donné de bons résultats au cours des 15 dernières années. Merci.

Le président: Merci beaucoup. M. Duhamel posera la première question.

Mr. Duhamel: Thank you, gentlemen, for your presentations. I found them extremely interesting. Clearly, you are very familiar with the situation.

[Text]

I want to ask just one major question. There is no evidence that's been presented with respect to savings. There's no evidence that's been presented with respect to increased efficiency. There's no evidence that's been presented with regard to what might be called additional effectiveness in terms of the changes that are being proposed. The rationale. . .

il n'y en a pas. On ne montre aucunement le bien-fondé de ce projet de loi.

This morning a number of organizations and spokespersons have shown rather clearly some potential serious losses to the country. Because they did not have all of the information, they've admitted that was tentative in some cases. Clearly the arguments that have been put forward are extremely powerful.

Now, you have all indicated you're willing to start all over again, to see whether or not the government's particular objectives with regard to finances, increased effectiveness, efficiency, and so on, can be reached. There seems to be agreement that this has got to be abandoned.

We've reached a point where you are trying to persuade the government through logic and reason. You have to ask yourselves whether or not that's going to work or whether or not it is now time to go to political action. You have within your means, by virtue of the number of people you represent in the organization. . .

Just a moment. You get a chance to say what you want to say. Listen to what I have to say, because this could be the most important thing that's going to happen to you, Blenkarn.

You have within your grasp the opportunity to mobilize all of the people you represent. You can tell them to sit down with you and work out an alternative arrangement. You can tell them to abandon this project now, or you will do everything in your power to defeat them at the next election. I have to tell you, they're going to listen to you. You have to make that decision. Is it going to be reason or is it going to be political action, gentlemen?

• 1125

Dr. Andrews: Let me respond by saying we would really like to see this issue as a much less partisan one than it's inevitably become. In part, I would have to say that this is my own observation, but it's become that because of the way in which this issue was presented, first to Parliament, then to the community at large.

Nevertheless, it seems to me that the right way to try to move forward is not to turn this into a partisan issue if we can possibly avoid doing so. I have to tell you that if this proposal were coming forward from a government of another political character it is quite likely that CAUT would still be here objecting in the same way we're objecting now.

So it seems to me that if we can get the issue away from that partisan dispute a bit we might be able to make some headway, because our object here is not to foment the political dispute, but to achieve what we think is best for research in the country. I recognize that this means persuading the government to withdraw part III of Bill C-93, and that is a difficult thing for the government to do now, the bill having gone through second reading and so on. But it

[Translation]

Je vous poserai simplement une question principale. On ne nous a présenté aucune preuve au sujet d'éventuelles économies, aucune non plus au sujet d'un accroissement de l'efficience, et aucune non plus quant à l'efficacité supplémentaire susceptible de résulter des modifications proposées. Le bien-fondé. . .

there is none at all. Nothing has been presented with regard to the rationale of this bill.

Ce matin, un certain nombre d'organismes et de porte-parole ont clairement mis en relief certaines choses que cela pourrait faire perdre à notre pays. Comme ils ne disposaient pas toujours de tous les renseignements nécessaires, ils ont reconnu que leurs propos n'étaient pas nécessairement définitifs. Les arguments présentés sont manifestement extrêmement puissants.

Bon, vous avez tous indiqué que vous êtes prêts à repartir à zéro pour voir s'il est possible d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de finance et d'accroissement de l'efficacité, de l'efficience, etc. Vous semblez tous d'accord pour dire que ce projet de loi doit être abandonné.

Vous en êtes maintenant à essayer de convaincre le gouvernement par la logique et la raison. Vous devez vous demander si cela va donner des résultats ou s'il n'est pas temps de passer à l'action politique. Grâce au nombre de gens que vous représentez dans vos organisations, vous êtes en mesure. . .

Attendez un peu. Vous pourrez dire ce que vous voulez. Écoutez ce que j'ai à dire, car c'est peut-être ce qui peut vous arriver de plus important, Blenkarn.

La mobilisation de tous les gens que vous représentez est à votre portée. Vous pouvez leur dire de vous rencontrer pour élaborer ensemble une autre solution. Vous pouvez leur dire d'abandonner ce projet maintenant, sinon vous ferez tout votre possible pour assurer leur défaite lors des prochaines élections. Croyez-moi, ils vont vous écouter. Vous devez vous décider. Allez-vous choisir l'argumentation logique ou l'action politique, messieurs?

M. Andrews: Je vous dirai que nous aurions préféré que cette question soit moins partisane que ce qu'elle est devenue par la force des choses. J'ai pu le constater, mais cela est dû à la façon dont la question a été présentée, d'abord au Parlement puis à l'ensemble des personnes concernées.

Il nous semble néanmoins que, si l'on veut avancer, il faut, dans toute la mesure du possible, essayer d'éviter d'en faire une question partisane. Je dois vous dire que si cette proposition émanait d'un gouvernement représentant une autre orientation politique, l'ACPU serait sans doute ici en train de présenter les mêmes objections que maintenant.

Il me semble donc que si nous pouvons laisser un peu de côté cet aspect politique, nous pourrions faire quelques progrès parce que nous ne voulons pas alimenter la dissension entre les partis, mais plutôt atteindre ce qui nous paraît le mieux répondre aux intérêts des chercheurs de notre pays. Il faut donc, je l'admets, convaincre le gouvernement de retirer la partie III du projet de loi C-93 et le gouvernement aura du mal à le faire maintenant, puisque le projet de loi est

[Texte]

does seem to me that this is by far the best thing to do. It would demonstrate to the community at large that the government is really listening to the community and the so-called client groups when it's talking about research and the support of research.

We are prepared to activate all the political instruments at our disposal in terms of direct lobbying of members who sit for university constituencies and so on, with respect to this particular issue. I want to say that in response to you. We don't do so with any sense of particular pleasure about an aggressive action toward members of Parliament. Our view is that members of Parliament serve the country very well on the whole, perhaps most well when they're disagreeing with one another, but nevertheless they serve the country very well, and the research community is served by the federal government. It's important that the research community be served by the federal government and not be disserved, if I may make a neologism, by the federal government in the actions it takes. Our concern is really with the result of this process and not with the process itself.

Dr. Maheu: I would like to pinpoint, Mr. Chairman, one point. We are surprised, being barefoot soldiers from the bases—I am vice-dean of the sector of social sciences and human sciences—and what is very difficult for us to understand is how something that has been coming out of good political decision-making process, to help us to develop by creating SSHRC in 1978, could be jeopardized by this kind of decision. We don't understand that.

We have the feeling that we are going backwards and that this government is in a certain sense proving its lack of confidence insofar as social sciences in the country are concerned. This is a very important issue.

May I mention that this is already a political issue? I took some time to come here just to say that. This issue is already a political one. It might not be related to *politique partisane*, but the issue has a tremendous political dimension to it.

The community of social scientists and human scientists does not understand why we are going in that direction. What is the rationale? What is it all about? We don't understand that. We played the game well, in a certain sense. I came here. I am not totally impressed with what could be coming out of it, but I played the game. This is an important political process, which you people do understand, but people at the bases have to say about those kinds of policies that we really don't understand.

Mr. Michel Campagna (Adviser, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université): It is okay, Mr. Chairman, to look for ways to improve management of tax money. We are for that. But this bill is not a good one by which to improve management of tax money. This is the worst bill we have seen for a long time.

We've worked for 20 years building CRSHC. It is a success and a very efficient organism. Our members ask why tamper with it, if it goes so well? That's a simple question.

[Traduction]

déjà passé en deuxième lecture. Il me semble néanmoins que c'est de loin la meilleure solution. Cela prouverait à l'ensemble des chercheurs que le gouvernement les écoute vraiment, ainsi que les groupes-clients lorsqu'il parle de la recherche et de l'aide qu'il lui apporte.

Nous sommes prêts à faire usage de tous les instruments politiques dont nous disposons pour exercer des pressions directes sur les députés représentant des circonscriptions particulières pour faire avancer cette question. Voilà ce que je voulais vous répondre. Nous ne prenons aucun plaisir particulier à nous attaquer à des députés. Nous pensons que ceux-ci servent dans l'ensemble assez bien le pays. Surtout peut-être lorsqu'ils sont en désaccord les uns avec les autres. Quoi qu'il en soit, ils servent assez bien le pays et le gouvernement fédéral sert les chercheurs de notre pays. Il est important que le gouvernement fédéral serve les chercheurs au lieu de les desservir par les mesures qu'il prend. Ce qui nous concerne n'est pas tant le contenu de cette proposition mais ses résultats éventuels.

M. Maheu: Je signalerais une chose, monsieur le président. Nous ne sommes que des petits soldats, des va-nu-pieds—je suis vice-doyen du secteur des sciences sociales et des sciences humaines—et ce qui nous surprend, ce que nous avons du mal à comprendre c'est comment le résultat d'un bon processus de prise de décision politique—qui avait abouti à la création positive pour nous, du CRSH en 1978—a pu être compromis par une décision de ce genre. Cela nous paraît incompréhensible.

Nous avons l'impression de revenir en arrière et le gouvernement nous paraît d'une certaine façon prouver son manque de confiance à l'endroit des sciences sociales de notre pays. C'est une question très importante.

Puis-je ajouter que c'est déjà un problème politique? C'est ce que je voulais vous dire. Cette question est déjà politique. Il ne s'agit peut-être pas de *politique partisane*, mais c'est une question qui a d'énormes implications politiques.

Les chercheurs en sciences sociales et en sciences humaines ne comprennent pas la raison de cette orientation. A-t-elle un bien-fondé? A quoi cela correspond-il? Nous ne comprenons pas. Nous avons d'une certaine façon respecté les règles du jeu. Je suis venu ici. Je ne suis pas convaincu de pouvoir obtenir des résultats concrets, mais j'ai respecté les règles. Il s'agit d'une procédure politique importante que vous comprenez mais pour les profanes comme nous, les mesures politiques de ce genre nous paraissent tout à fait incompréhensibles.

M. Michel Campagna (conseiller, Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université): Il est bon, monsieur le président, de chercher à améliorer la gestion des fonds publics. Nous sommes en faveur de cela. Mais ce projet de loi ne permet pas d'améliorer la gestion des fonds publics. C'est le pire projet de loi que j'ai vu depuis bien longtemps.

Nous avons consacré 20 ans d'efforts à l'édification du CRSH. Ces efforts ont été couronnés de succès et l'organisme fonctionne très bien. Nos membres se demandent pourquoi le modifier, s'il marche si bien. C'est une question bien simple.

[Text]

We say to you please don't go ahead with part III of this bill. That is what we've travelled for hours to tell you, and we know what we're talking about, because it's our living. If that bill goes through, we say part III would be a very serious mistake, a mistake that would antagonize everyone. It's a mistake, I'm afraid, that later on will have to be undone, to resume it.

• 1130

Mr. Duhamel: I have a final comment. I'm not looking at this particular issue as a partisan issue. There are no savings. There is no increased efficiency. There is no increased effectiveness. There is no solid rationale. That is not partisan. I'm simply looking at this and saying it is not appropriate.

You have as a group, as have those who preceded you, suggested alternatives. Perhaps if the minister were to come in here and share with us some other reasons we have not yet heard, I could be persuaded to do otherwise. But I want to make it very clear. Give me the figures that show savings, increased efficiency and effectiveness with a solid rationale and I will support this bill. Let that be unequivocal. I do not see it. Until I do, I will not, *absolument pas*.

The Chairman: Do you wish to respond, Mr. Bernard?

Dr. Bernard: May I point out that in the last decades all governments, whatever the party in power, have needed social sciences. Under this government as well as others, consultative committees, advisory committees involving social scientists from the universities, actually have been all over the place. Statistics Canada, an organisation I know quite well, has about 15 advisory committees on various subjects.

Who sits on these committees? They are social scientists, mostly from universities, some from the private sector, some from various governments. You just can't dispense with that advice, history shows. You can't get it from off the shelf. For example, Americans have done this, or that has been done in Europe. It is too local. It is too applied to a given society. You have to have that. All governments have to have that.

The conclusion I draw from this is not to threaten the organization, the overall network of social research that has produced this good, which obviously all governments need. The competence of these social scientists has directly been created over the last decades, especially in the last 15 years, by that system. It works. Don't tamper with it. You need it.

Mr. de Jong: I'd like to continue with what you were just saying.

It surprises me as well how few people really understand the significance and the importance of social sciences. As my colleague Howard McCurdy pointed out, social scientists also drafted this bill. Just the operations of government and public institutions cannot function without the social sciences. It quite amazes me how many people who are really practitioners of the social sciences don't really realize what they're doing, that they are indeed social scientists.

[Translation]

Nous vous prions de ne pas adopter la partie III de ce projet de loi. C'est pour vous dire cela que nous avons fait un voyage de plusieurs heures et nous savons de quoi nous parlons, puisque c'est à cela que nous avons consacré notre vie. Si ce projet de loi est adopté, nous disons que la partie III constituera une erreur très grave qui déplaira à tout le monde. C'est une erreur qu'il faudra, je le crains, corriger ensuite pour repartir du bon pied.

M. Duhamel: J'ai une dernière remarque. Je ne vois pas là une question partisane. Ce projet n'apporte aucune économie. Il n'améliore ni la productivité ni l'efficacité. Il n'a aucune justification solide. Tout cela n'est pas partisan. Il suffit d'examiner la chose pour dire qu'elle ne convient pas.

Comme ceux qui ont intervenu avant vous, votre groupe a proposé des solutions de rechange. Peut-être que si le ministre venait nous présenter des raisons que nous n'avons pas encore entendues, je me laisserais convaincre du contraire. Je serai néanmoins très clair. Montrez-moi des chiffres indiquant les économies, l'augmentation de la productivité et de l'efficacité, montrez-moi des raisons sérieuses et j'appuierai ce projet de loi. Je voudrais des preuves manifestes et je n'en vois pas. Tant que je n'en verrai pas, je ne pourrai pas donner mon appui, absolument pas.

Le président: Voulez-vous répondre, monsieur Bernard?

M. Bernard: Je signalerai que, au cours des dernières décennies, tous les gouvernements, quelle que soit leur obédience, ont eu besoin des sciences sociales. Sous le gouvernement actuel comme du temps de ses prédécesseurs, on a eu toutes sortes de comités consultatifs auxquels participaient des universitaires spécialisés en sciences sociales. Statistique Canada, que je connais bien, a une quinzaine de comités consultatifs qui étudient divers sujets.

Qui siège au sein de ces comités? Ce sont des spécialistes en sciences sociales, universitaires pour la plupart ou, pour certains d'entre eux, venant du secteur privé ou de divers gouvernements. On ne peut pas se passer de leurs conseils, l'histoire le prouve. Il n'existe pas non plus du prêt à l'emploi. On ne peut pas dire par exemple, que les Américains ont déjà fait ceci, ou qu'il y a une étude européenne. C'est trop localisé, cela s'applique trop à une société donnée. Il faut s'adresser à eux, tous les gouvernements doivent le faire.

J'en déduis qu'il ne faudrait pas menacer l'organisation, le réseau d'ensemble de la recherche sociale qui donne les résultats dont tous les gouvernements ont manifestement besoin. C'est grâce à l'influence directe de ce système que les spécialistes en sciences sociales ont acquis leur compétence au fil des dernières décennies, et surtout ces 15 dernières années. Le système marche. Il ne faut pas y toucher, on en a besoin.

M. de Jong: Je continuerai dans la même veine.

Je m'étonne également que si peu de gens se rendent vraiment compte de l'importance des sciences sociales. Comme l'a dit mon collègue Howard McCurdy, des spécialistes en sciences sociales ont également participé à la rédaction de ce projet de loi. Le gouvernement et les institutions publiques ne peuvent pas fonctionner sans les sciences sociales. À ma grande surprise, il y a beaucoup de gens qui pratiquent en fait les sciences sociales sans se rendre compte de ce qu'ils font, sans se rendre compte qu'ils sont en fait des praticiens des sciences sociales malgré eux.

[Texte]

In this day and age of very rapid economic, social, cultural and psychological changes, for our society to attempt to adjust and to anticipate and to have these changes occurring with the minimum amount of human displacement and suffering, it becomes even more essential to have the proper research done. As with everybody in this room, I'm totally at a loss as to why the government proceeded with this. I keep scratching my head to try to find some reason for it.

Yesterday we heard there was no saving, no efficiencies. There's no logical rationale. The only thing I can come up with is that it's a political reason. The government wanted to be seen as doing something, or there's some perception out there that there are too many boards and commissions. The government wanted to get the perception out there that they were doing something about that. Lo and behold, when you hit the artists and the social scientists, they're bound to scream.

Maybe we're playing into the government's agenda. The more publicity we create in our objections to what they're doing, the more it reinforces perhaps the public perception that the government is doing something. They might not understand what the government is doing, but at least it creates the impression the government is doing something. Perhaps what we're doing is playing right into the government's agenda by the type of opposition we're creating to this insanity. That's the only way I can describe it. It's insane. It's stupid.

• 1135

All the testimony we've heard this morning—the type of work that has gone on in the last years to build, foster and nourish the research in the humanities and social sciences—it all gets put into jeopardy by some irrational act. It's really not a question. It's more of a statement and an expression of my own frustration in dealing with this bill.

We can try four amendments. As I understand it, the indications are the government will entertain some amendments. I'm not certain the government will entertain the one major amendment we will be proposing. That is to delete part III of the bill.

Should we go through the process of trying to correct something that is basically wrong? Should we hope that a year from now there will be another government? Both the Liberal Party and our party have made a commitment that this will be reviewed one year after the formation of a new government.

My question is really whether we should go through the process of trying to make something a little better than what it is now or whether we should wait a year and re-do what this group here is trying to do in their dying mandate.

Dr. Andrews: Mr. Chairman, the members from the New Democratic Party will no doubt recognize the quotation about the best being the enemy of the good. It may be more desirable to try to achieve what can be achieved and leave other matters to chance. That is if an election can be described as a chance.

[Traduction]

Nous connaissons aujourd'hui des changements très rapides sur le plan économique, social, culturel et psychologique et si notre société veut pouvoir s'ajuster aux événements et les prévoir et essayer de réduire les souffrances et les bouleversements imposés à la population, il est encore plus indispensable de faire effectuer des recherches appropriées. Comme toutes les personnes ici présentes, je ne comprends pas du tout pourquoi le gouvernement présente ce projet. Je me gratte la tête en vain pour essayer d'en trouver la raison.

On nous a dit hier que cela n'entraînerait aucune économie, que le système ne fonctionnerait pas plus efficacement. Il n'y a aucune raison logique. La seule chose que je puisse imaginer est une raison politique. Soit le gouvernement voulait donner l'impression de faire quelque chose, soit certains pensent qu'il y a trop d'offices et de commissions. Le gouvernement voulait donner l'impression qu'il faisait quelque chose pour régler ce problème. Alors, vous pensez, si l'on s'en prend au monde des arts et des sciences sociales, il y aura des cris.

Nous jouons peut-être le jeu du gouvernement. Plus nous faisons du bruit autour de nos objections, plus cela donne-t-il peut-être au grand public l'impression que le gouvernement fait quelque chose. Les gens ne comprennent peut-être pas ce que fait le gouvernement, mais ils en retirent au moins l'impression qu'il fait quelque chose. Nous jouons donc peut-être le jeu du gouvernement en manifestant notre opposition à cette absurdité. Je ne vois pas comment appeler ça autrement. C'est une absurdité, c'est une idiotie.

Nous l'avons entendu dans les témoignages de ce matin: tous les efforts qui ont été déployés au cours de ces dernières années pour édifier, encourager et alimenter la recherche en sciences humaines et en sciences sociales se trouvent compromis par un acte irrationnel. Je ne suis pas en train de poser une question, mais plutôt d'exprimer la frustration que m'inspire ce projet de loi.

Nous pouvons essayer de présenter quatre amendements. À ma connaissance, il semble que le gouvernement soit prêt à en accepter. Je ne sais cependant pas s'il sera prêt à accepter le principal amendement que nous allons proposer, la suppression de la partie III du projet de loi.

Devrions-nous vraiment essayer de corriger quelque chose qui est fondamentalement mauvais? Devrions-nous placer nos espoirs dans l'existence, dans un an, d'un autre gouvernement? Le Parti libéral et le nôtre se sont tous deux engagés à réexaminer cette question un an après la formation d'un nouveau gouvernement.

Je me demande donc en fait si nous devons nous donner du mal pour essayer d'améliorer un peu le projet actuel ou s'il ne vaut pas mieux attendre un an pour refaire ce que ces gens-là sont en train d'essayer de défaire dans les derniers jours de leur mandat.

M. Andrews: Monsieur le président, les membres du Nouveau Parti démocratique savent assurément que, comme on dit, le mieux est l'ennemi du bien. Il vaut peut-être mieux se donner des objectifs réalistes et, pour le reste, se fier au hasard, dans la mesure toutefois où on peut considérer une élection comme une forme de hasard.

[Text]

In answering you, I did want to make one point I hope members who sit on the government side of the House will recognize. It's by no means always that the organizations representing the universities of this country stand together on an issue. In fact, it's an unusual experience for the AUCC, the CAUT, our colleagues from Quebec, the Science Federation and the Humanities Federation.

Let me point out that the Consortium of Learned Societies stands behind us in this as well. So you really are facing representations made on behalf of the whole university community with respect to this particular matter.

I would urge the government members again to take that seriously. As far as we're concerned, this is not a trivial matter. We recognize this government is interested in the research activity of this country. We think if that interest is pursued a bit more penetratingly, there may be things that can be done about the way in which research in this country is funded.

We are all convinced this particular proposal will not serve the research community well. I happen to believe it won't serve the arts community well either, but that of course is a separate issue at the moment.

M. Campbell: Je pense, pour ma part, qu'il faut essayer de sortir de ce problème qui veut être un faux problème. J'avoue que je ne comprenais pas le bien-fondé de la position du gouvernement ce matin, suite à une de vos questions. J'ai peut-être un peu mieux compris le problème de la confusion qu'il peut y avoir entre les objets des sciences humaines et les objets des arts. Même en anglais, pour *liberal arts and arts*, j'ai compris qu'on pouvait avoir une difficulté sémantique, ce qui pourrait peut-être expliquer comment on est parvenu à la position d'aujourd'hui.

Je prierais le Comité de nous sortir de ce faux problème. Il faut travailler le plus possible et essayer de nous sortir de ce faux problème, parce que la question ne concerne pas le développement des sciences humaines, il s'agit plutôt du financement. À ce moment-là, si, à la fin de ce chapitre de notre histoire, et sans préjuger de ce qui arrivera après, on peut disposer de ce projet de loi, il me semble que ça vaut la peine de faire l'exercice.

• 1140

Dr. Maheu: I just want to point out that they are not looking forward to bring political support or whatever kind of support to any political parties. I think the main point is that we have a political consciousness of the importance of research activity for the country. Inside this overall research activity are the social sciences and human sciences activities in this overall research program. This is the main point.

This is a political and a moral investment on our part. We are looking forward to having the best condition to give to this country the best production of social and human sciences that could be available to every person, for political decision-making as well.

I would like to come back to the synergy possibilities and devices. For my part, I don't think by merging two concepts you will produce synergies. You don't produce this in the scientific community from the top down. You produce it

[Translation]

Pour vous répondre, je vous dirai une chose dont j'espère que les députés ministériels prendront bonne note. Ce n'est pas tous les jours que les organisations qui représentent les universités de notre pays s'entendent sur une question donnée. En fait, c'est très inhabituel pour l'AUCC, l'ACPU, nos collègues du Québec, la Fédération des sciences et la Fédération des études humaines.

J'ajouterai que le Consortium des sociétés savantes nous appuie également. Pour ce qui a trait à cette question, nous intervenons donc vraiment au nom de l'ensemble du monde universitaire.

J'inviterai à nouveau les députés ministériels à prendre cela au sérieux. Nous ne considérons pas cela comme un problème sans importance. Nous reconnaissons que le gouvernement s'intéresse aux activités de recherche entreprises dans notre pays. Nous pensons que si ces intérêts se manifestent de façon un peu plus appropriée, il y aura des choses à faire pour améliorer les modalités de financement de la recherche dans notre pays.

Nous sommes tous convaincus que cette proposition ne rendra pas service au monde de la recherche. Je trouve en outre qu'elle ne rendra pas non plus service au monde des arts, mais c'est bien sûr, pour le moment, une autre question.

Mr. Campbell: I think personally that we should try to find a way out of this problem that is indeed a false problem. I admit that I did not understand the rationale of the government's position when you asked one question about it this morning. I have probably become better aware of the confusion that may exist between the realm of the humanities and the realm of the arts. Even in English I understood that there might be some semantical problem in distinguishing between liberal arts and arts, which might explain how we have ended up with today's position.

I would ask the committee to find a way out of this false problem. We should make every effort to find a way out because this is not related to the development of humanities but rather to the financing. If then, after having done so, and without prejudging of what might happen later on, we can dispose of this bill, it would seem to me that this exercise would have been worthwhile.

M. Maheu: Je veux simplement souligner qu'il ne s'agit pas d'appuyer politiquement, ou autrement, un parti ou un autre. Le principal est de prendre politiquement conscience de l'importance de la recherche pour notre pays. À l'intérieur du programme global de la recherche, il y a les activités de recherche effectuées en sciences sociales et en sciences humaines. C'est surtout cela qui compte.

Cela représente de notre part un investissement politique et moral. Nous cherchons à être en mesure de fournir à notre pays les meilleurs résultats en matière de sciences sociales et humaines qui puissent être mis à la disposition de tous, notamment pour aider à la prise de décision politique.

Je reviendrai à la question de la synergie et de ce qui peut la favoriser. Je ne pense pas, personnellement, que la fusion de ces deux éléments entraîne nécessairement des synergies. Dans le monde scientifique, cela ne peut pas se

[Texte]

when there are some networks already organized that people get into contact with, that are producing contacts among themselves. If there are any synergies that could be produced, it is not in the direction the bill is looking for, it is in the other direction. It is synergies with the natural sciences, with the medical life sciences.

So synergy is a very important step forward in networking in the scientific community, but it cannot be produced from the top down. It has to be produced at the level of those who produce research. We are not networking in the direction of being in contact with artists. We are working in the direction of bringing in synergy and networking with other scientists in other branches of the overall scientific community in Canada.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): I would like to ask the witnesses a question I asked last night, but first of all I would like to make a comment that responds to some of the things that have been said on the other side of the table.

As social scientists, you will undoubtedly appreciate the value of symbolism. One of the comments we have heard is that this measure is as much symbolic as real, in the sense that there are perhaps no effective cost savings. I am not going to try to dispute that. I have no basis on which to say there are or there aren't. But there is no doubt, as Mr. de Jong has commented, a lot of people, a lot of Canadians believe there is a plethora of government. There are dozens and dozens of agencies and boards. They are getting very distressed with what they see as the endless cost to them.

I have sat in this Parliament and the last Parliament on the other end of the issue, trying to find the revenue for these things, or the taxes. We always find that very difficult. We get considerable representations from people coming in to tell us in one way or another they don't want to pay these taxes. It can be income taxes, it can be sales taxes. I hope we are not going to have a tax debate here. I don't want to get into that.

The point of the matter is, it is increasingly difficult to squeeze out the necessary funds. One of the things the government has to do is try to respond to those public concerns. In some cases it may be real, such as a 10% cut to grants and contributions. In some cases it may be symbolic, such as taking away certain privileges for members of Parliament. That probably saves no money, but for the broader public perception it is important to do. In budgets there are usually a couple of those things. We usually have something like that.

We don't want to damage the social sciences effort in this country. I am going to ask a question brought to my attention by the president of a university. He didn't give the backdrop I just did. I had better make that clear. I don't want to attribute the wrong motives.

He said if the government was looking for ways to consolidate government agencies, if that was the objective, perhaps in terms of the SSHRC we should look to combining it with NSERC—combining the sciences, if you like, as one

[Traduction]

faire par en haut. On y arrive lorsqu'il existe déjà des réseaux organisés avec lesquels les gens entrent en contact et qui établissent des contacts entre eux. Si une synergie doit se produire, ce ne sera pas dans la direction dans laquelle s'engage ce projet de loi, mais dans l'autre. Cela se passera plutôt avec les sciences naturelles, avec les sciences médicales.

La synergie est donc un facteur important dans l'établissement de réseaux au sein du monde scientifique, mais on ne peut pas l'imposer d'en haut. L'initiative doit venir des chercheurs eux-mêmes. Nous ne cherchons pas à établir de réseaux de communication avec les artistes, mais plutôt à créer une synergie résultant de notre collaboration avec d'autres chercheurs actifs dans les autres secteurs du monde scientifique canadien.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Je poserai aux témoins une question que j'ai déjà posée hier soir, mais je voudrais d'abord faire un commentaire en réponse à certains propos qui ont été tenus de l'autre côté de cette table.

En tant que spécialistes des sciences sociales, vous comprenez assurément la valeur des symboles. Quelqu'un a dit que cette mesure était aussi symbolique que concrète, dans le sens qu'elle n'entraîne peut-être aucune économie réelle. Je n'essaierai pas de contester cela. Rien ne me permet d'infirmier ou de confirmer cette assertion. Néanmoins, comme l'a dit M. de Jong, il est clair que beaucoup de Canadiens considèrent que nous avons une bureaucratie excessive. Il y a des douzaines et des douzaines d'organismes et d'offices. Cela inquiète beaucoup les Canadiens qui considèrent que tout cela coûte horriblement cher.

Au cours de cette législature-ci, et de la précédente, j'ai étudié cette question sous l'angle opposé, en essayant de trouver les fonds correspondants, notamment par les impôts. Cela pose toujours des problèmes. Il y a des gens qui font fortement pression sur nous, de diverses manières, parce qu'ils ne veulent pas payer ces impôts, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou de la taxe de vente. Je ne souhaite d'ailleurs pas que nous nous lancions ici dans un débat sur les impôts.

Il n'en reste pas moins qu'il est de plus en plus difficile de réunir les fonds nécessaires. Le gouvernement doit donc essayer de répondre à ces préoccupations de la population. Dans certains cas, il prendra des mesures concrètes, comme une diminution de 10 p. 100 des subventions et des contributions. Dans d'autres cas, il agira symboliquement, en supprimant par exemple certains privilèges des députés. Cela n'entraîne sans doute aucune économie, mais c'est important à cause de l'impression d'ensemble que cela laisse sur la population. Dans les budgets, on trouve généralement quelques mesures de ce genre. C'est d'habitude le cas.

Nous ne voulons pas compromettre les efforts entrepris dans notre pays en matière de sciences sociales. Je vais poser une question qui m'a été signalée par le président d'une université. Il n'avait pas placé les choses dans le même contexte que moi. Je veux mieux le préciser pour ne pas créer de malentendus.

Il a dit que si le gouvernement voulait regrouper différents organismes, si tel était son objectif, il vaudrait peut-être mieux fusionner le CRSHC avec le CRSNGC, c'est-à-dire, en quelque sorte, regrouper l'ensemble de la

[Text]

institution, as opposed to trying to consolidate it with the Canada Council. I would like to have your comments on that. Is that a possibility, and would that be a better option than what this is?

• 1145

Dr. Bernard: About the general issue of this being symbolic, this measure is not symbolic. There are tremendous costs even in the operation of changing the whole system for one year and then setting it up over five years and setting it back to what we think—

Mr. Dorin: Maybe I should clarify that. I'm not suggesting that it's symbolic for you or for the SSHRC. What I'm suggesting is that for 98% of the people who live in the corner of Edmonton that I come from, they don't know or care what the SSHRC is and what they do. That's just a fact of life. We might as well accept that they don't know and they don't care. They know what taxes are, though. All I'm saying is if I were to take a vote, there would probably be a vote that the institution shouldn't exist at all. I don't want to suggest that it's symbolic for you. I maybe gave you the incorrect impression.

Dr. Bernard: Fine. But I don't think the sort of cost savings, which were evoked yesterday night, particularly speak to any kind of symbol. They are not cutting anything, apparently, from any estimate that was presented. And the cost to the community is tremendous.

Let me get back to the point of an advisory board, which I mentioned earlier. Because the social sciences milieu exists and is already paid for by university budgets and by budgets such as SSHRC's, all of that consultation keeps on going all of the time. The Minister of National Health and Welfare announced a major program of research in child welfare. Now, a lot of constituents all over Canada would recognize that this is a major issue, that there are a lot of things we don't know about that. Well, you need social scientists right there. There is a tremendous problem with unemployment. A new survey of labour and income dynamics has been put out by Employment and Immigration and Statistics Canada.

Everywhere you turn you need social sciences, and because social sciences are established you can get them relatively cheap. Those advisory boards I mention involve almost no money. Why? Because you don't have to set it up from scratch; you use the resources that are there. Most of the time university people are more than happy to come for nothing, or almost nothing, to Ottawa to consult. They provide services that this government, as well as others, has a need for and calls for every so often.

In terms of symbols, you won't achieve much. You'll lose some of the ground that has been gained by establishing the social sciences research community.

[Translation]

recherche scientifique dans un seul organisme au lieu de l'associer avec le Conseil des Arts. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Est-ce une possibilité ou est-ce que ce serait une meilleure solution que celle-ci?

M. Bernard: Personnellement, je ne trouve pas que cette mesure est symbolique. Elle entraînera des frais énormes même pour changer complètement le système pendant un an, pour l'organiser pendant cinq ans puis pour l'ajuster ensuite.

M. Dorin: Il serait peut-être bon que je précise. Je n'insinue pas que cette mesure revêt un caractère symbolique à vos yeux ni à ceux du CRSH. Ce que je veux dire, c'est que dans le coin d'Edmonton d'où je viens, 98 p. 100 de la population n'est pas au courant de l'existence ou des activités du CRSH ou s'en désintéresse complètement. C'est un fait. Autant l'admettre. Par contre, ces gens-là sont conscients des charges fiscales. Je peux donc dire tout simplement que si je devais voter, je voterais probablement en faveur de la suppression pure et simple de cet organisme. Je n'insinue pas que vous lui attribuez une valeur symbolique. Je vous ai peut-être donné cette fausse impression.

M. Bernard: Parfait. Je ne crois toutefois pas que les économies auxquelles on a fait allusion hier soir soient liées à une valeur symbolique quelconque. À en juger d'après les prévisions qui ont été faites, les frais ne diminueront pas du tout. Par contre, le coût sera énorme pour la collectivité.

Revenons à ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet d'une commission consultative. Étant donné qu'il existe déjà un milieu de la recherche en sciences sociales et que ses activités sont déjà financées à même les budgets des universités et d'organismes comme le CRSH, la consultation est permanente. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé un programme de recherche d'envergure sur le bien-être de l'enfance. Bien des Canadiens de toutes les régions du pays reconnaissent certainement qu'il s'agit là d'un problème important et que nous ignorons beaucoup de choses dans ce domaine. Eh bien il faut des spécialistes en sciences sociales pour faire ce genre de travail. Le chômage est un problème énorme. Emploi et Immigration et Statistique Canada ont lancé dernièrement une enquête sur la dynamique de la main-d'oeuvre et des revenus.

On a constamment besoin des sciences sociales, dans tous les domaines, et c'est grâce à leur existence que l'on peut y avoir recours à relativement peu de frais. Les commissions consultatives dont je parle ne coûtent presque rien. Pourquoi? Parce qu'elles ne doivent pas être créées de toutes pièces; on utilise les ressources qui existent. La plupart du temps, les universitaires se font un plaisir de venir gratuitement, ou presque, à Ottawa pour participer à des consultations. Ils fournissent à ce gouvernement-ci, ainsi qu'à d'autres, les services dont ils ont besoin et qu'ils réclament de temps en temps.

On n'arrivera pas à grand-chose sur le plan symbolique avec cette mesure. On perdra une partie du terrain que l'on a conquis en créant la communauté que forment les chercheurs en sciences sociales.

[Texte]

Dr. Andrews: I understood the question just a little bit differently. I did want to comment that it seems to me wherever in Edmonton your constituents live, they're probably aware that one of the leading universities in the country is located in that city, as well one of the leading research institutions in the country.

Mr. Dorin: The person I was talking to, by the way, was the president of that institution.

Dr. Andrews: And he wasn't aware that there was a university in Edmonton?

Mr. Dorin: No, no.

Dr. Andrews: We've heard rumours about this president, but not that one.

Mr. Dorin: It's not a question of the awareness of the university, it's a question of reading about various grants and contributions that get publicized from time to time in newspapers that upsets taxpayers. That's a totally different issue, I acknowledge.

The point I want to get to—

Dr. Andrews: You asked a specific question.

Mr. Dorin: —is merging with the natural sciences.

Dr. Andrews: It seems to me that the answer to your question is if the government or if the political parties are serious about looking at the research effort, particularly looking at reorganizing the administrative structures whereby the government delivers support to the research effort in this country, then that may not be an unreasonable thing to do. What does seem to us to be unreasonable is the proposal that came down with the budget a year ago that didn't follow any consideration of what might be a sensible way to proceed to do this.

If you read our brief, you'll see that in our brief we indicate to you that the executive of my association, when it heard news of last year's budget, did indeed look at the possibility of merging not only SSHRC and NSERC but merging all of the research councils so that the research effort was a more carefully coherent and coordinated effort at this level.

Let's make no bones about it here, CAUT thinks that research is extremely important in this country, that it's important that whatever government is in power has a coherent policy with respect to research and the way research is carried on.

• 1150

There may or may not be agreement as to whether one large research-granting organization is preferable to the more discipline-specific, research-granting organizations. Until we have a discussion about a sensible way to do this, we don't know what the community is going to say about that, we don't know what the politicians are going to say about that, we don't know what the civil service is going to say about that. And our objection to part III of the present bill is that it comes out of nowhere, essentially.

I understand there was a certain mind-set that thought in terms of reducing the number of advisory boards the government was funding and so on. I don't think the Canada Council and SSHRC fall into that category. They have a different function from organizations such as the boards that were in fact disbanded as a result of the budget decision. So it's unfair, it seems to me, to relate it to this particular decision.

[Traduction]

M. Andrews: J'ai compris la question d'une manière légèrement différente. Mais j'ai tout de même l'impression que vos électeurs, dans quelque quartier d'Edmonton qu'ils se trouvent, savent qu'il y a dans cette ville une des universités et un des établissements de recherche les plus importants du pays.

M. Dorin: Je signale en passant que la personne à qui j'ai parlé est précisément le président de cet établissement.

M. Andrews: Et il ne savait pas qu'il y a une université à Edmonton?

M. Dorin: Non, pas du tout.

M. Andrews: Nous avons entendu certaines rumeurs au sujet de ce président, mais pas celle-là.

M. Dorin: Il ne s'agit pas d'être conscient de l'existence de l'université, mais plutôt de ce qu'on peut lire de temps en temps dans les journaux au sujet de diverses subventions et aux autres contributions financières qui suscitent le mécontentement chez les contribuables. Il faut dire que c'est une question totalement différente.

Revenons-en maintenant à la question. . .

M. Andrews: Vous avez une question précise.

M. Dorin: . . . de la fusion avec les sciences naturelles.

M. Andrews: Pour répondre à votre question, je dirais que si le gouvernement ou les partis politiques s'intéressent vraiment à la recherche, surtout s'ils s'efforcent de réorganiser l'infrastructure administrative de l'aide gouvernementale à la recherche au Canada, ce n'est pas nécessairement une mauvaise idée. Par contre, ce qui ne nous semble pas raisonnable, c'est la proposition que le gouvernement a faite il y a un an, dans le cadre de son exposé budgétaire car elle ne repose sur aucune réflexion sérieuse quant au moyen à utiliser pour obtenir ce résultat.

Dans notre mémoire, nous signalons au comité que lorsqu'elle a appris la nouvelle au sujet du budget de l'année dernière, la direction de mon association a envisagé la possibilité de fusionner non seulement le CRSH et le CRSNG, mais aussi tous les conseils de recherche dans le but d'assurer une plus grande cohésion et une meilleure coordination au niveau de l'effort de recherche.

Disons-le carrément, l'ACPU estime que la recherche est extrêmement importante au Canada et qu'il faut que le gouvernement au pouvoir adopte une politique qui se tienne en ce qui concerne la recherche et la façon dont elle est effectuée.

Peut-être est-il préférable de remplacer par un seul grand organisme subventionnaire une série d'organismes analogues plus spécialisés, peut-être que non. Tant que nous n'aurons pas discuté d'une façon de procéder raisonnable, nous ignorerons ce qu'en pense la collectivité, ce qu'en pensent les politiciens et les fonctionnaires. Ce que nous reprochons surtout à la partie III du présent projet de loi, c'est qu'elle ne repose sur aucun fondement.

Je sais que l'idée était de réduire le nombre d'organismes consultatifs financés par le gouvernement. Par contre, je ne pense pas que le Conseil des arts du Canada et le CRSH fassent partie de cette catégorie. Ils ne remplissent pas les mêmes fonctions que des organismes comme les commissions qui ont été supprimées à la suite de la décision budgétaire. Par conséquent, j'estime qu'il ne faut pas faire un parallèle entre les deux.

[Text]

Finally, on the point of symbolism, you will remember the story of the emperor who challenged his people to believe he was wearing clothes when he walked down the street, and he wasn't. Some symbols don't work.

M. Campbell: Ou certains symboles qui contre-agissent. Parce que c'est vrai qu'il y a une question de symbolisme ici.

Je pense que, par ailleurs, ce serait une symbolique négative que de dire: on va te couper quelque part, on va couper là où les électeurs de la base n'ont pas de préoccupation, et à ce moment-là, on va envoyer un message positif.

Ce dont on parle, c'est justement de symbolisme. Il y a un proverbe sur la ville de Paris qui dit: «Vous pouvez ne pas penser à Paris, mais Paris vous pense». C'est un proverbe qui est assez prétentieux qui fait très parisien; mais c'est un proverbe qui, quelque part, parle peut-être du fait que Paris est une des premières villes universitaires. Et les gens ne peuvent pas penser à l'université, à la recherche, mais il n'en reste pas moins que la recherche, les universités, les chercheurs passent leur temps à essayer de penser la vie des gens, les problèmes des gens et à essayer de les comprendre.

En ce sens-là, le gouvernement a des choix à faire. On peut jouer la carte qui consiste à dire: vous voyez, on essaie de rationaliser les choses. On peut aussi jouer l'autre carte et dire: vous voyez, on essaie d'aider les gens qui réfléchissent sur l'état de la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle.

Il est certain que l'idée de reprendre le travail par rapport aux sciences, aux deux autres Conseils, peut être intéressante. Et je pense que tout le monde a redit ce matin qu'il y a beaucoup plus d'affinité avec les deux autres conseils de recherche qu'avec le monde des arts. Mais encore là, je ne suis pas prêt à dire qu'il faut aller nécessairement dans ce sens.

C'est toujours une notion de symbolisme et ce qu'on a dit ce matin, c'est que le CRSH était fondé comme une entreprise autonome justement pour lui permettre de se faire connaître, pour avoir pignon sur rue, pour avoir des relations avec les CRSH ou avec les organismes analogues dans les autres pays. Et l'idée d'aller trop vite vers un conglomérat des trois conseils de recherches pourrait peut-être nuire en ce sens-là. Mais il serait préférable de se diriger dans cette voie plutôt que de faire ce qu'on veut faire à l'heure actuelle avec le Conseil des Arts.

The Chairman: I have three questioners on the list, and that's going to wrap it up. I have Mr. Duhamel, Mr. McCurdy and Mr. Bird.

Mr. Duhamel: I want to take this opportunity to thank you all for your presentations, and those who preceded you. Clearly, you confirmed—and I don't say this in a gloating or unkind way, I can assure you—that there are problems with the government's case with respect to savings, efficiency, effectiveness, and so on. There has been great consistency within your various presentations, and with those who came before you. I appreciate, in particular, your willingness to look at options and to work cooperatively with others to do this.

[Translation]

Pour revenir à la question du symbolisme, je vous rappelle que certains symboles ne donnent rien, comme le démontre l'histoire de l'empereur qui voulait convaincre ses sujets qu'il portait des vêtements alors qu'il marchait nu dans la rue.

Mr. Campbell: Or some symbols counteract. Because it's true there is an issue of symbolism here.

Moreover I think it would be a negative symbol-making to say that we make a cut where grassroots constituents have no concern and thereby send a positive message.

The issue here is precisely symbolism. There is a saying concerning the city of Paris which goes as follow «You may not think of Paris but Paris thinks you». It is a rather pretentious proverb which sounds very Parisian but it is a proverb which mentions perhaps somewhere that Paris is one of the first university cities. And people may not think of university, of research but it remains nonetheless that research, universities, researchers spend their time trying to think people's life, people's concerns and understanding them.

In that sense, the government has choices to make. You can play the card which consists in saying: you see, we are trying to rationalize things. We can also play the other card and say: you see, we're trying to help the people who are thinking of the situation we are in presently.

There is certainly some merit in the idea of looking at the issue all over again in terms of sciences, in terms of both councils. I think everyone said this morning that there is much more affinity with the two other research councils than with the world of arts. But here again, I'm not ready to say that we should necessarily go in that direction.

It still is a notion of symbolisme and what was said this morning is that SSHRC was created as a autonomous organization precisely to enable them to be noticed and recognized in order to have contacts with the SSHRC or similar organizations in another countries, and the idea to rush towards a conglomerate of three research councils harm in that sense. But it would be better to go in that direction than to do this now with the Canada Council.

Le président: Il me reste trois noms sur la liste des personnes qui veulent poser des questions, et ce sera tout. Il s'agit de M. Duhamel, M. McCurdy et M. Bird.

M. Duhamel: Je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier tous, vous et ceux qui vous ont précédés, pour vos exposés. Vous avez confirmé—et je ne dis pas cela par malveillance ou par méchanceté, je vous l'assure—que l'on n'apprécie pas beaucoup les explications du gouvernement qui parle d'économie, d'efficience, d'efficacité et Dieu sait quoi. Il y a beaucoup de substance dans vos exposés et dans ceux des témoins qui vous ont précédés. Je suis particulièrement heureux de constater que vous êtes disposés à examiner les diverses options et à collaborer dans ce contexte.

[Texte]

I would hope that as responsible members of Parliament, no matter what parties we represent and from where we're coming at this, we might be able to set some time aside to talk about options or alternatives. Some have been suggested. My only concern is that we don't veer too much in one direction, because we might find ourselves with a very similar kind of problem, with minimal or no improvement.

• 1155

I make that comment. I don't necessarily need a response. If you want to respond, I would welcome it. Thank you.

Dr. Maheu: I want to make a very short comment. I think the main point is that we conceive of ourselves as scientists. Whatever is being done, it has to be done irrespective of how we perceive the work we're doing. The allies we would then have are scientists. That means if there's something to be done, it's in relation to the other councils. We approve very strongly whatever SSHRC has been doing in that direction, formally and informally, to tie better to these other parts of the scientific community in Canada.

Mr. Campagna: If we go ahead with this mistake, it will take not only money, but time to correct it. Time is so short. We might as well think about it before we make that mistake.

Mr. Duhamel: But that's my plea, that we look at alternatives cooperatively. I hope we can do that.

The Chairman: Dr. Savage, do you wish to respond?

Dr. Donald Savage (Executive Director and Professor of History, Carleton University): When they returned in 1977-78, I was there and a participant in it. One of the things CAUT said was that the important symbolism was to create structures or to do things so that there would be an improvement in the research effort of the country—that if that wasn't the intention or wasn't going to be the result, there wasn't any point doing it.

In fact, the symbolism was right. In 1978 we did get more and better research in the humanities and the social sciences. It seems to me the symbolism now is saying we want to disregard that and go backwards. I think that's a mistake.

The Chairman: Before we move to Mr. McCurdy, I want to remind the committee that we're scheduled to continue the meeting at 3:30 this afternoon in this room. There's a possibility we could be interrupted or delayed slightly by a vote. If there is a vote, I would ask the committee members to convene as quickly after the vote as we can. Dr. McCurdy.

Mr. McCurdy: I think one of the impressive aspects of all of this is the unanimity within the university community, as it has appeared before this committee and elsewhere. I think Dr. Savage has made the point that the separation of SSHRC in 1978 had logic to it and that the results reflect that logic.

[Traduction]

J'ose espérer que nous serons à la hauteur de nos responsabilités en tant que députés et que peu importe le parti et la région que nous représentons, nous arriverons à trouver le temps de discuter des diverses solutions possibles. On en a suggéré quelques-unes. Tout ce que je voudrais, c'est que l'on ne s'engage pas trop à fond dans une direction précise parce que nous pourrions très bien nous retrouver avec un problème très analogue à celui-ci sur les bras, sans avoir amélioré du tout la situation, ou à peine.

C'est un commentaire que je fais. Je n'ai pas nécessairement besoin de réponse. Si vous voulez répondre, tant mieux. Merci.

M. Maheu: Je voudrais faire une toute petite observation. Essentiel à mon sens, c'est que nous nous considérons comme des scientifiques. Quoi que l'on fasse, il ne faut pas que l'on tienne compte de la perception que nous avons de notre travail. À partir de ce moment-là, tous les scientifiques seront nos alliés. Cela signifie que s'il faut faire quelque chose, il faut tenir compte des autres conseils. Nous approuvons vigoureusement les efforts que le CRSH a faits officiellement et officieusement pour essayer de se rapprocher des autres membres de la communauté scientifique canadienne.

M. Campagna: Si nous commettons effectivement cette erreur, il faudra non seulement de l'argent mais du temps pour la redresser. Le temps est précieux. Autant y réfléchir avant de commettre l'erreur.

M. Duhamel: C'est précisément mon propos; je veux que nous examinions ensemble les diverses possibilités. J'espère que nous y arriverons.

Le président: Monsieur Savage, voulez-vous répondre?

M. Donald Savage (directeur adjoint et professeur d'histoire, Université Carleton): J'ai participé aux discussions qui ont eu lieu en 1977-1978. L'ACPU a dit notamment que la création de structures ou la poursuite d'activités montrant que l'effort de recherche allait être considérablement accru dans le pays revêtait une valeur symbolique importante et que si telle n'était pas l'intention ou si ce n'était pas le résultat que l'on allait obtenir, cela ne servait à rien.

En réalité, le symbolisme était bon. En 1978, nous avons effectivement effectué davantage de recherche et nous avons fait du meilleur travail dans le domaine des sciences humaines et des sciences sociales. J'ai l'impression que le symbolisme consiste maintenant à vouloir ne pas tenir compte de cela et à revenir en arrière. J'estime que c'est une erreur.

Le président: Avant de passer la parole à M. McCurdy, je tiens à rappeler à mes collègues que la séance doit reprendre à 15h30 cet après-midi, dans cette pièce. Il est possible que nous soyons interrompus ou légèrement retardés par un vote. Si c'est le cas, je demanderai aux membres du comité de revenir ici le plus vite possible après le vote. Monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Ce qui m'impressionne dans tout cela, c'est l'unanimité qui se manifeste au sein du milieu universitaire, à en juger d'après les témoins qui ont comparu et d'après les réactions qui se sont manifestées ailleurs. Je crois que M. Savage a dit que la séparation du CRSH était logique en 1978 et que les résultats l'ont prouvée.

[Text]

However, I would caution you. It seems to me you're in danger of defending yourselves by starting a whole new controversy, that it's likely to be just as difficult for the university community as has been propositioned. It is one thing to recognize there is a certain relationship, methodology and so on between the social sciences and the natural sciences. It's quite another to begin suggesting the kind of merger that has been repeatedly raised by the university community before this committee.

Let me first of all declare a conflict of interest, as my colleague did. I'm a former president of CAUT, I'm a 25-year member of the university community, I'm a natural scientist. You know very well that the proposition brought forward that would merge SSHRC, NSERC, and MRC, in the same sense as the Canada Council and SSHRC are threatened with here, would be a divisive sort of proposition. Why raise it here as a serious proposition to people who are looking for any old way, regardless of disciplinary definition, to save money? They've already demonstrated their ignorance of the distinction between science and the arts. Why give them another opportunity to exhibit that ignorance and raise a controversy that will put in jeopardy the increased communication and mutual support and interdisciplinary activity that are occurring among SSHRC, MRC, and NSERC?

Dr. Andrews: Well, the short answer to that question is simply that it's our view that there are many options—

Mr. Duhamel: Absolutely.

Dr. Andrews: —that are susceptible to consideration. We have not taken a position in support of this particular one. That's very clear in our brief. It was an idea that was on the table when the CAUT executive responded to the budget statement last year. It does not have the authority of the CAUT's governing council, and I'm not presenting it here as a policy position of CAUT. I'd like that to be clear.

• 1200

Mr. McCurdy: Has it been a serious proposition from NSERC or MRC?

Dr. Andrews: I do not know. Not to us, but I don't know. . .

Mr. McCurdy: I think we are advised as the university community to make sure that we speak among ourselves and reach some sort of consensus before we come here, before tempting the government to make another error in the interest of saving money on boards or commissions.

Dr. Savage: I think what we are saying is that we're prepared to debate any proposition, anywhere and anytime, as university faculties should. If the government wants to make proposals to change the structures, we are prepared to debate

[Translation]

Je tiens toutefois à vous mettre en garde. Vous risquez de vous défendre en déclenchant une toute nouvelle polémique qui sera tout aussi pénible pour le milieu universitaire que la solution qui a été proposée. C'est bien beau de reconnaître qu'il existe un certain rapport, une certaine communauté sur le plan méthodologique entre les sciences sociales et les sciences naturelles. C'est tout autre chose, lorsqu'on se met à recommander le genre de fusion à laquelle les représentants du milieu universitaire qui ont témoigné devant ce comité n'ont cessé de faire allusion.

À l'instar de mon collègue, je vais commencer par avouer que je suis dans une situation de conflit d'intérêts. J'ai déjà été président de l'ACPU, je fais partie de la communauté universitaire depuis 25 ans et je suis spécialiste en sciences naturelles. Vous savez très bien que la fusion du CRSH, du CRSNG et du CRM, au même titre que l'amalgamation du Conseil des arts du Canada et du CRSH qui est proposée dans le présent projet de loi, est une solution qui susciterait des divisions. Pourquoi faire sérieusement une telle proposition à des gens qui essaient de trouver à tout prix un moyen d'économiser de l'argent, sans faire de distinction entre les diverses disciplines? C'est gens-là ont déjà prouvé qu'ils ne connaissent pas la différence qui existe entre les sciences et les arts. Pourquoi leur donner une nouvelle occasion de prouver leur ignorance et déclencher ainsi une polémique qui compromettra l'amélioration des communications, de l'entraide et des activités interdisciplinaires que l'on constate entre le CRSH, le CRM et le CRSNG?

M. Andrews: Pour répondre brièvement à cette question, je dirais seulement qu'il y a à notre avis beaucoup de possibilités. . .

M. Duhamel: Absolument.

M. Andrews: . . . qui méritent d'être étudiées. Nous n'avons pas pris position en faveur de celle-là en particulier. C'est très clair dans notre mémoire. C'est une idée qui avait été lancée quand la direction de l'ACPU a réagi à l'exposé budgétaire de l'année dernière. Elle n'a pas autant de pouvoir que le conseil d'administration de l'association et je ne présente pas cela comme une position de principe de l'ACPU. Je tiens à le préciser.

M. McCurdy: Est-ce une proposition sérieuse du CRSNG ou du CRM?

M. Andrews: Je ne sais pas. Ce n'est pas notre cas, mais j'ignore. . .

M. McCurdy: Je crois qu'il serait bon que les divers membres de la communauté universitaire se consultent et se mettent d'accord avant de venir ici, avant d'inciter le gouvernement à commettre une autre erreur dans l'espoir d'économiser de l'argent au niveau des conseils ou des commissions.

M. Savage: Ce que nous voulons dire, c'est que nous sommes prêts à discuter de n'importe quelle solution, n'importe où et n'importe quand, ce qui est normal pour des universitaires. Si le gouvernement veut proposer certains

[Texte]

and consider those on their merits. With this particular approach—if they want to put it forward—after consultation with everybody, we are prepared to tell you what we think are its merits or otherwise. I think that's the only position university academics can take.

In answer to your particular question—

Mr. McCurdy: It's not as you have described it. They did not propose it. The university community, every one of whom—except the CAUT—is representing a particular disciplinary perspective, have made a proposition that they know will be controversial within the university community. They have said that if you toss this to us, we will think about it. That is a much different situation from the bill you have here now. Nobody suggested this bill. Nobody from the university community suggested that the Canada Council and the SSHRC should be merged, not a soul. Now you're coming here with an alternative proposition, which is a much different thing. It's not a question of the university community considering any suggestion. You have made the suggestion.

Dr. Maheu: I would like to pinpoint something that is very important for us. We want to delete part III of this bill. That's the only thing we're looking for. And it's not in support of any political party; it's in the higher interest of the scientific community. If there is anything else to be done, we think it should be in relation to the synergies already being built. We are not proposing a strong alternative proposal; that's not the case. We're saying that there are formal and informal relationships within the scientific community that criss-cross those agencies, and if something is to be looked at, it should be that rather than trying to bring us back to the artistic community. That is an important point.

We are not interested in discussing any amendments to this bill. We don't think it's in the best interests of the Canadian scientific community, nor in the interests of the social science and human sciences community.

Dr. Bernard: It's not a yes or no thing. There are integration efforts within these three councils. Some of the questions span disciplines like ecology and management of new technology. What have they done? They've moved in the direction of setting up accords and joint programs and so on. This might be the way to go. So it's not all or nothing, it's just that we have to address issues, and some of the issues span councils right now. Science marches on and it doesn't ask whether it's sociology, medical science, or whatever. It marches on, and we have to follow; otherwise we'll fall behind and move backwards.

The Chairman: Mr. Bird.

[Traduction]

changements structurels, nous sommes prêts à en discuter et à les étudier en toute impartialité. Si le gouvernement veut faire de telles propositions après avoir consulté tout le monde, nous sommes disposés à vous dire ce que nous en pensons, que ce soit en bien ou en mal. C'est à mon avis la seule attitude que des universitaires puissent adopter.

Pour répondre à votre question. . .

M. McCurdy: La situation n'est pas comme vous l'avez décrite. Ce n'est pas le gouvernement qui a fait cette proposition. Ce sont les membres de la communauté universitaire qui, à l'exception de l'ACPU, représentent tous une discipline bien précise, qui ont préconisé une solution en sachant qu'elle suscitera des controverses internes. Tous ces gens-là ont dit que si on leur soumettait cette proposition, ils y réfléchiraient. C'est une situation qui n'a pas grand-chose à voir avec le projet de loi qui nous concerne. Personne n'a recommandé ce projet de loi. Il n'y a personne au sein de la communauté universitaire qui ait préconisé une fusion du Conseil des arts du Canada et du CRSH, absolument personne. Vous nous proposez maintenant une autre solution, complètement différente. Il ne s'agit pas de n'importe quelle proposition, mais de celle de la communauté universitaire.

M. Maheu: Je tiens à signaler une chose très importante pour nous. Nous voulons que la partie III de ce projet de loi soit supprimée. C'est la seule chose que nous voulons. Et nous ne faisons pas cela par sympathie pour un parti politique ou l'autre, mais dans l'intérêt de la communauté scientifique. Si l'on veut faire quoi que ce soit d'autre, il faut que cela ait un rapport avec les synergies qui sont déjà en train de se former. Nous ne proposons pas une solution de rechange à laquelle nous tenons; ce n'est pas le cas. Nous disons qu'il existe déjà certains liens officiels et officieux entre les divers organismes qui forment la communauté scientifique et que si l'on envisage une solution, il faut qu'elle aille plutôt dans le sens d'un rapprochement entre nous que dans celui d'un rapprochement avec la communauté artistique. C'est cela qui est important.

Cela ne nous intéresse pas de discuter d'amendements éventuels à ce projet de loi. Nous sommes convaincus qu'il va à l'encontre des intérêts de la communauté scientifique canadienne, de ceux des spécialistes dans la recherche en sciences sociales et en sciences humaines.

M. Bernard: Il ne s'agit pas d'accepter ni de rejeter purement et simplement la proposition. Ces trois conseils ont fait des efforts au niveau de la collaboration. Certains de ces efforts portent sur des disciplines comme l'écologie et la gestion des technologies nouvelles. Qu'ont fait ces conseils? Ils se sont mis à passer des accords, à adopter des programmes communs et à collaborer d'autres façons. C'est peut-être dans ce sens qu'il faut chercher la solution. Il ne s'agit pas de tout accepter ou de tout rejeter en bloc; il faut s'attaquer aux problèmes et certains débordent sur plusieurs disciplines. La science en général progresse, sans faire de distinction entre la sociologie, la science médicale ou d'autres disciplines. Elle progresse et il faut suivre, sinon nous serons en retard et en régression.

Le président: Monsieur Bird.

[Text]

Mr. Bird: It's very interesting that Dr. McCurdy, after tossing insults across the table all morning, has turned his guns on you because you have dared to consider in a responsible way that perhaps there is an alternative, that maybe you do have a responsibility to help search this out, instead of kind of blindly opposing everything, as he is prone to do.

I would like to put some perspective on this. You're aware that the people of Canada have clearly said that government is too big, and that efforts have been made to downsize ministries and departments. That is clearly on the table. You're obviously aware of the tremendously compelling financial problems with which the Government of Canada is faced.

• 1205

Mr. Dorin: And provincial governments.

Mr. Bird: Obviously innovation and change are required. There's a plethora of agencies, institutions, departments and what have you that simply are going to be under scrutiny at all levels. I don't think it's exactly symbolism. I think, as I said earlier, that you're seeing the tip of the iceberg, that you're seeing the beginnings of directions.

You've made considerable logic and sense with your presentations and your objections to the merger with the Canada Council. Certainly I've listened; I'm sure my colleagues have listened. I think it's interesting that you suggested that if there is to be some rationalization that perhaps it's in the directions of the other granting councils. I come from a university community in Fredericton, UNB in St. Thomas, and I understand university politics very well, but there are also politics between the people of Canada and the university community. It's not just party politics. We all have to sort of make our case for our own positions in society. There is an attack on the costs of running our society and we have a responsibility to address that. That's what the government in this case is trying to do.

I talked about synergy. Necessity is the mother of invention. It may well be that we're going to have to compress our institutions, as we are setting out to compress our ministries, in the faith that we will have the ingenuity to innovate and to find ways to maintain our service at lower cost.

I'll just leave that with you. It is a funding matter. In the final analysis, it is not necessarily so that if there is no merger then funding will be maintained. I think what we're looking forward to is the probability that funding is going to be less, not more, and that we have to find institutional rationalization that perhaps will make the most of that funding. I'll just leave that with you. I think it has been a very interesting morning.

The Chairman: Thank you, Mr. Bird.

Dr. Andrews: I wanted to just not let Mr. Bird get away with it completely. His earlier comment I thought indicated that as far as the Canada Council was concerned, not as far as SSHRC was concerned, he was persuaded that more

[Translation]

M. Bird: Je constate une chose très intéressante: M. McCurdy après avoir injurié tout le monde toute la matinée s'est retourné contre vous parce que vous avez eu l'audace d'envisager sérieusement la possibilité d'une autre solution, parce que vous avez pu songer que vous vous deviez d'essayer de trouver une solution au lieu d'opposer une résistance aveugle et systématique, comme il a tendance à le faire.

Pour bien situer le problème, je signale que les Canadiens ont dit clairement que l'appareil gouvernemental est trop lourd, et que par ailleurs certains efforts ont été faits pour réduire la taille des ministères. C'est une chose qui est claire. Vous n'ignorez certainement pas les problèmes financiers énormes auxquels le gouvernement doit faire face.

M. Dorin: Et les gouvernements provinciaux aussi.

M. Bird: Une certaine innovation et certains changements sont manifestement nécessaires. Il y a pléthore d'organismes, d'institutions, de ministères et de toutes sortes de structures administratives dont l'existence va être mise en question, à tous les paliers de gouvernement. Je ne pense pas que ce soit une question de symbolisme à vrai dire. Je le répète, ce que l'on voit, ce n'est que la pointe de l'iceberg, ce n'est qu'un début.

Vous avez tenu de bien beaux raisonnements logiques en expliquant votre opposition à la fusion du CRSH et du Conseil des arts du Canada. Je vous ai écoutés attentivement et je suis sûr que mes collègues ont fait la même chose. Vous avez fait une réflexion intéressante quand vous avez dit que s'il faut procéder à une certaine rationalisation, il convient peut-être d'aller dans le même sens que les autres conseils susventionnaires. Je viens de Fredericton et je vis dans un milieu universitaire, l'Université du Nouveau-Brunswick, à St. Thomas, et je comprends très bien les trafics d'influence qui existent dans ce milieu. C'est une relation qui existe aussi entre les Canadiens et le milieu universitaire et il ne s'agit pas seulement d'un trafic d'influence politique. Nous devons tous défendre notre position dans la société. Il y a une attaque qui est lancée contre les frais d'administration de la société et il nous incombe d'y répondre. C'est précisément ce que le gouvernement essaie de faire dans ce cas-ci.

J'ai parlé de synergie. La nécessité est la mère de l'invention. Il est très possible que nous devions combiner nos institutions; nous commençons d'ailleurs à comprimer nos ministères, avec la conviction que nous aurons assez d'ingéniosité pour innover et trouver un moyen de maintenir les services à moindres frais.

Je soumets cela à votre réflexion. C'est une question de financement. En dernière analyse, le financement ne sera pas nécessairement maintenu s'il n'y a pas de fusion. Il est fort probable que les crédits diminueront au lieu d'augmenter et qu'il faudra trouver moyen de rationaliser les structures institutionnelles pour tirer le meilleur parti possible de cet argent. Songez-y. Je trouve que la discussion a été très intéressante aujourd'hui.

Le président: Merci, monsieur Bird.

M. Andrews: Je ne veux pas laisser passer cela sans rien dire. M. Bird avait dit, si je ne m'abuse, qu'il était convaincu qu'il serait légitime d'accorder davantage de crédits au Conseil des arts du Canada, mais pas au CRSH. Je tiens à lui

[Texte]

funding was in fact legitimate. In response to his comment I wanted to point out that the people of Canada repeatedly show that they believe in the importance of universities and they support universities in this country. I don't think the government should be timid about articulating that support from its point of view with respect to what the people might think.

The second observation I want to make is that the Prosperity Initiative, one of the major projects of this government, lays great emphasis on the importance of research and the necessity for strategic research plans in this country. I don't see how you can take the position you have just taken in the face of those facts.

Mr. Bird: If I may, I did not speak disparagingly on research in any way. I support research as one of the ultimate priorities. I just say that even research has a responsibility, as you have demonstrated this morning, to examine different and better ways to do it, and not, as our honourable friend across has invited you to do, to just blindly oppose everything in sight.

The Chairman: Unfortunately, we're out of time. On behalf of the committee I would like to thank you, gentlemen, for appearing today and answering our many questions.

Dr. Andrews: Thank you very much.

The Chairman: The committee is adjourned until immediately after the vote this afternoon in the same room.

AFTERNOON SITTING

• 1557

The Chairman: The chair sees a quorum. I'll call the meeting to order, please.

The committee is continuing its consideration of Bill C-93, an Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

We have, as our first witnesses this afternoon, the representatives from the International Council for Canadian Studies. I apologize for the delay, but it happens around here sometimes. We get a vote that delays matters.

We welcome you here today. I welcome you to give an opening statement if you wish, and after that we'll move to questions from our committee members. I would ask the spokesperson to please identify himself and the colleagues with him for the record when he starts.

M. Alain Guilmont (directeur général, Conseil International d'études canadiennes): Je me nomme Alain Guimont. Je suis directeur général au Conseil international d'études canadiennes. Voici M. John Halstead qui a présidé pour nous un groupe de travail et qui a étudié les conséquences pour le Conseil du projet de loi C-93.

Mr. Halstead is a retired Canadian diplomat, and he will make the presentation for the council.

M. John Halstead (membre, Conseil International d'études canadiennes): Merci. De la part du Conseil international d'études canadiennes, je tiens à vous remercier pour l'occasion que vous nous offrez d'attirer votre attention

[Traduction]

signaler que les Canadiens ne cessent de manifester l'intérêt qu'ils portent aux universités et qu'ils les soutiennent. Je ne crois pas que le gouvernement doive hésiter à leur apporter cette aide en tenant compte des opinions des citoyens.

La deuxième observation que j'ai à faire, c'est que l'Initiative de la prospérité, un des grands projets de ce gouvernement, insiste sur l'importance de la recherche et la nécessité d'élaborer une stratégie dans ce domaine au Canada. Je ne vois pas comment vous arrivez à prendre la position que vous venez de prendre compte tenu de tous ces faits.

M. Bird: Je vous signale que je n'ai pas parlé de façon désobligeante de la recherche. Je considère que c'est une des principales priorités. Ce que je dis, c'est que même les chercheurs ont la responsabilité, comme vous l'avez démontré ce matin, d'étudier diverses façons de faire la recherche et des moyens de l'améliorer, sans s'opposer aveuglément et systématiquement à tout, comme vous le recommande notre honorable ami qui est là-bas.

Le président: Il ne nous reste malheureusement plus de temps. Messieurs, au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier d'être venus aujourd'hui et d'avoir répondu à nos nombreuses questions.

M. Andrews: Merci beaucoup.

Le président: Les délibérations sont suspendues et elle reprendront cet après-midi, dans la même pièce, immédiatement après le vote.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous avons atteint le quorum. La séance est ouverte.

Le comité poursuit son examen du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre des dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Nos premiers témoins cet après-midi représentent le Conseil international d'études canadiennes. Je m'excuse pour le retard, ce sont des choses qui arrivent souvent ici. Un vote peut retarder nos travaux.

Je vous souhaite la bienvenue. Vous pouvez si vous le désirez faire une déclaration avant de répondre aux questions des membres du comité. Je vais demander au porte-parole de se présenter et de nous présenter ses collègues, avant de commencer.

Mr. Alain Guilmont (Director General, International Council for Canadian Studies): I am Alain Guimont. I am director general of the International Council for Canadian Studies. With me is Mr. John Halstead who chaired a task force for us on the consequences for the Council of Bill C-93.

M. Halstead est un diplomate canadien à la retraite. C'est lui qui prononcera l'exposé du Conseil.

Mr. John Halstead (Member, International Council for Canadian Studies): Thank you. On behalf of the International Council for Canadian Studies, I wish to thank you for this opportunity to bring to your attention our

[Text]

sur les soucis que nous occasionne le projet de loi C-93. Je ferai ma présentation en anglais, si vous me le permettez, mais nous pourrions répondre à vos questions en français, le cas échéant.

First a little background on the ICCS, the International Council for Canadian Studies. It was established in 1981 as a non-governmental organization to bring together Canadian and foreign academics specializing in Canadian studies. As of the present day it links 16 national and multinational associations with membership of more than 5,000 academics, 1,000 of which, I might say, are in the United States. Its mission is to promote Canadian studies in all disciplines and in all countries.

The council is grateful for the ongoing support of the Canadian government, and we support, I want to make clear, the objectives of streamlining and improving services, but we are concerned that one of the proposals in Bill C-93 will negatively affect the integrity and the effectiveness of the Canadian studies abroad program. That proposal, which is found in part III of the bill, is to transfer responsibility for academic relations and specifically the program for Canadian studies abroad from External Affairs and International Trade Canada to the new Canada Council. Let me explain.

• 1600

The program of Canadian studies abroad was established to develop better knowledge and understanding of Canada among people abroad who are today students but will become leaders tomorrow in their chosen fields. It is, therefore, an important instrument of Canadian foreign policy. Until now it has been the responsibility of the academic relations division of External Affairs, which tries to create the most favourable conditions for achievement of the Canadian foreign policy objectives in the area of education and the arts, including scholarships and exchanges at the university level.

Canadian studies abroad is a unique program because it is a partnership between federal and provincial governments in Canada, foreign governments, Canadian and foreign scholars, and business communities. It is the only Canadian government program that is actually delivered by foreigners. Canadian studies abroad is also an extremely cost-effective program. The ICCS, which administers the program on behalf of External Affairs, won that contract in a competitive bidding, thus ensuring its cost effectiveness.

The program produces high political, economic and cultural returns from a relatively low investment, about \$5 million per year, and targets countries important to Canada. For every dollar contributed in grants from Canada, \$9 are

[Translation]

concerns with Bill C-93. With your concurrence, I will make my presentation in English. But we can always answer your questions in French, if need be.

Je vais d'abord vous renseigner un peu sur le Conseil international d'études canadiennes, le CIÉC. Le Conseil, établi en 1981, est un organisme non gouvernemental visant à regrouper des universitaires canadiens et étrangers spécialisés dans les études canadiennes. Le Conseil représente plus de 5 000 canadiennes regroupés en 16 associations nationales et multinationales. Un millier de ses membres sont aux États-Unis. Le Conseil a pour mission de promouvoir les études canadiennes de toutes disciplines, dans tous les pays.

Le Conseil est reconnaissant de l'appui qu'il n'a cessé de recevoir du gouvernement canadien. Je tiens à dire que le Conseil est d'accord avec l'objectif de réduction des dépenses gouvernementales et d'amélioration des services. Mais nous sommes préoccupés par l'une des propositions du projet de loi C-93 qui aura un effet négatif sur l'intégrité et sur l'efficacité du programme d'études canadiennes à l'étranger. Il s'agit de la proposition qui se trouve à la partie III du projet de loi, soit le transfert de la responsabilité des relations universitaires, et plus spécialement du Programme d'études canadiennes à l'étranger, du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur au nouveau Conseil des arts. Je m'explique.

Le programme d'études canadiennes a été établi dans le but de mieux faire connaître et de mieux faire comprendre le Canada auprès d'étudiants étrangers qui deviendront un jour des décideurs, dans leurs domaines respectifs. Il s'agit donc d'un instrument important de la politique extérieure canadienne. Sa responsabilité incombait jusqu'ici à la Section des relations universitaires du ministère des Affaires extérieures qui s'efforce de créer les conditions les plus favorables à la poursuite des objectifs de politique extérieure du Canada dans les domaines de l'éducation et des arts notamment par l'octroi de bourses et l'organisation d'échanges universitaires.

Ce programme d'études canadiennes à l'étranger est unique du fait qu'il incite les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada, les gouvernements étrangers, les chercheurs canadiens et étrangers, ainsi que des groupes de gens d'affaires, à collaborer les uns avec les autres. C'est le seul programme gouvernemental canadien qui soit mis en oeuvre par des étrangers. Le programme est aussi un programme de rapport coût-efficacité extrêmement élevé. Le CIÉC administre le programme au nom des Affaires extérieures. Il a obtenu ce contrat en présentant une soumission, ce qui garantit un bon rapport coût-efficacité.

Le programme rapporte beaucoup dans les domaines politique, économique et culturel, à partir d'un investissement relativement peu élevé, soit 5 millions de dollars par année. Il est destiné à des pays qui comptent pour

[Texte]

spent by the recipient country. A large part of the money spent on Canadian studies abroad is returned to Canada in one form or another—academic visits, purchases of Canadian books and so on. According to one study, \$3 are returned to Canada for every \$1 we spend abroad.

At a time when the Canadian government is rightly emphasizing streamlining and cost effectiveness, the ICCS is seriously concerned that the proposal before the committee, contrary to its intention, will create additional bureaucracy and duplication. Why? For one thing the Canada Council is a domestic agency delivering programs in Canada. It has neither the experience in Canadian foreign policy, nor the contacts with academics abroad involved in Canadian studies. Even with the transfer of staff from External Affairs, which is contemplated, the council will have to establish its own external affairs office and network, but without the benefit of the foreign policy framework and support of External Affairs.

Moreover, although the front-line contact with foreign academics will be maintained, as at present, by officers in Canadian missions abroad, they will henceforth be answerable not only to their heads of mission, but also to the Canada Council. This transfer to an arm's length domestic agency, which is not an agency of Her Majesty, is likely to be perceived abroad as a signal of disengagement. Indeed, it has already been greeted with profound uneasiness by Canadian studies associations abroad.

Foreign governments may thus cut their own funding, and academics abroad may be less interested in pursuing the study of Canada. In this year, in this way, a 20-year investment that Canada has made in projecting the image of Canada and re-enforcing the Canadian identity abroad could be undermined.

Most important, the transfer will jeopardize an essential link between foreign policy, which will be the continuing responsibility of External Affairs, and program policy and delivery, which is to be the responsibility of the new Canada Council. The council will not be obliged to do more than take foreign policy into consideration, and the government's ability to ensure that funding supports the highest foreign policy priorities will be weakened without any compensating advantages, as far as I can see.

To sum up, we are concerned, Mr. Chairman, on four counts. First, there's no assurance that the program of Canadian studies abroad will be maintained at its present level. Second, there's no insurance that its integrity will be preserved separate from domestic programs. Third, the essential link between foreign policy priorities and program policy and delivery will be jeopardized. Fourth, it appears to us that the program will be more costly and less effective.

[Traduction]

le Canada. Pour chaque dollar que le Canada donne en subvention, le pays qui le reçoit en dépense 9. De plus, une grande partie de l'argent investi dans le développement des études canadiennes à l'étranger revient au Canada sous une forme ou une autre: par exemple, sous forme de visites de professeurs d'université, d'achats de livres canadiens et ainsi de suite. D'après une étude, pour chaque dollar canadien dépensé dans le cadre d'un programme de ce genre, 3\$ étaient réinvestis au Canada.

Alors que le gouvernement canadien est en train d'insister, à juste titre, sur le besoin de maintenir un bon rapport coût-efficacité, le Conseil s'inquiète de la possibilité que vous acceptiez une proposition qui, sans en avoir l'intention, alourdira la bureaucratie et augmentera les dédoublements de tâches. Pourquoi? D'une part, parce que le Conseil des arts est un organisme canadien qui administre des programmes au Canada. Cet organisme n'a aucune expérience en politique extérieure canadienne et ne maintient pas de contacts avec les universitaires étrangers s'occupant des études canadiennes. Même avec le transfert du personnel des Affaires extérieures que l'on envisage, le Conseil des arts devra mettre sur pied son propre bureau d'affaires extérieures et un réseau à l'étranger, sans jouir de l'inclusion dans le cadre de la politique extérieure et de l'appui du ministère des Affaires extérieures.

En outre, les agents des missions canadiennes à l'étranger qui vont maintenir le contact avec les universitaires étrangers, comme ils le font actuellement, relèveront désormais non seulement de leurs chefs de mission mais également du Conseil des arts. Le transfert de la responsabilité de ce programme à un organisme indépendant de l'État, qui ne relève pas de la Couronne, sera interprété à l'étranger comme un signe de désengagement. Déjà, la nouvelle a causé un profond malaise chez les associations d'études canadiennes à l'étranger.

Les gouvernements étrangers pourraient alors réduire leurs subventions et l'intérêt des universitaires pour les études canadiennes se refroidira. Cela pourrait miner les résultats de tous les efforts déployés par le Canada depuis une vingtaine d'années pour embellir son image et renforcer l'identité canadienne.

Mais le plus important, c'est que ce transfert va mettre en péril le lien que nous devons maintenir entre la politique extérieure, qui doit rester sous la responsabilité des Affaires extérieures, et les politiques et la mise en oeuvre du programme, qui relèveront du nouveau Conseil des arts. Le Conseil ne sera pas tenu de faire davantage que de prendre en considération la politique étrangère. La capacité pour le gouvernement d'assurer le financement des activités de politique étrangère prioritaires sera diminuée, sans aucune compensation, à mon avis.

Pour résumer, monsieur le président, nous nous inquiétons de quatre choses. Tout d'abord, rien ne garantit que le Programme d'études canadiennes à l'étranger arrive à maintenir son niveau d'efficacité actuel. Deuxièmement, nous craignons qu'il ne perde de son intégrité en n'étant pas totalement distinct des programmes à vocation intérieure. Troisièmement, nous craignons que le lien si important entre la politique extérieure et les politiques et la mise en oeuvre du programme ne soit remis en question. Quatrièmement, il nous semble que le programme sera plus coûteux et moins efficace.

[Text]

• 1605

For these reasons we believe the Canadian government's professed objective will be better served by leaving to External Affairs the responsibility for administering the program of Canadian studies abroad. We therefore recommend that in part III of Bill C-93 subclause 40.(1), which deals with the functions and powers of the new Canada Council, be amended to delete from proposed paragraph 8.(1)(c) the reference to "scholars, researchers and others" involved in Canadian studies abroad. That would exclude from any transfer the functions and staff of the Department of External Affairs concerned with the promotion of international academic relations.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Halstead. We'll move to questioning in the 10-minute round. Mr. Duhamel, please.

Mr. Duhamel: Thank you, Mr. Chairman.

Merci, monsieur. J'ai beaucoup apprécié votre présentation. Je vais revoir quelques faits que vous avez partagés avec nous.

You'd indicated, if my memory serves me correctly and if I understood, that \$1 spent activated the equivalent of \$9 additional dollars spent abroad. Correct? You also said that \$1 spent in one study had a return of the equivalent of \$3 back to Canada. Right?

I want to deal with the points you've outlined as your most serious concerns. There's no assurance with these proposed changes that Canadian studies abroad would be maintained at their current level or that they would be continued. Both situations are possible.

Your second concern deals with the integrity of the program itself. You're worried that its integrity might slip or not be kept as a result of these changes. What exactly do you mean by that? Could you just give me a brief description? I want to make sure that I understand it.

Mr. Halstead: At present the Canadian studies program abroad is a separate program. We're worried that the integrity of that program, in the sense of a program supporting Canadian studies abroad, might not be maintained and that the program might become folded in with other programs at home.

Mr. Duhamel: Got it. The link then between the programs that now exist in External Affairs could be jeopardized. I understand that.

I want to go to the last point. In your estimation the program would be more costly. Why do you say that?

Mr. Halstead: As I explained briefly in my presentation, the new Canada Council, if it's to have the resources and knowledge necessary to administer and manage this program in the future, in all likelihood will have to set up its own external affairs office of some kind or another. I have no idea what form that organization might take. It will have to dispose of the knowledge and resources necessary to administer this program on the level and in the way it's currently being done.

That will require human resources in addition to the staff that will be transferred from External Affairs, because that staff operates now within the Department of External Affairs and enjoys all the supporting infrastructure and personnel of the Department of External Affairs.

[Translation]

Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'objectif poursuivi par le gouvernement canadien d'une plus grande efficacité et d'une plus grande efficience dans l'administration de ces programmes serait mieux servi en laissant au ministère des Affaires extérieures la responsabilité du Programme d'études canadiennes à l'étranger. Nous recommandons donc que la partie III du projet de loi C-93 soit amendée à l'article 40.(1), traitant de la mission et des pouvoirs du nouveau Conseil des arts, de façon à supprimer à l'alinéa 8.(1)c) proposé la mention «boursiers, chercheurs et autres» participant à la promotion des études canadiennes à l'étranger. Le transfert des fonctions et du personnel du ministère des Affaires extérieures s'occupant des relations universitaires sur le plan international serait ainsi évité.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Halstead. Nous allons amorcer les rondes de dix minutes avec M. Duhamel.

M. Duhamel: Merci, monsieur le président.

Thank you, sir. I enjoyed your presentation very much. I would like to come back to a few of your points.

Si je vous ai bien compris, vous avez émis l'avis selon lequel chaque dollar investi entraîne le débours de neuf autres dollars à l'étranger. C'est juste? Et chaque dollar dépensé pour une étude rapporte l'équivalent de trois dollars au Canada.

Je reviens également à un de vos thèmes principaux. Rien ne garantit que les changements proposés au niveau des études canadiennes à l'étranger permettront de maintenir le niveau actuel d'activité. Le travail qui se fait actuellement pourrait diminuer ou cesser.

Vous dites craindre également pour l'intégrité du programme. Les changements proposés y portent atteinte. Pourriez-vous nous préciser votre pensée à cet égard? Il faudrait que ce soit bien clair pour tout le monde.

M. Halstead: Le programme d'études canadiennes à l'étranger est actuellement un programme distinct. Nous craignons pour son intégrité, comme telle, nous craignons qu'il ne soit pas conservé ou qu'il soit fusionné avec d'autres programmes.

M. Duhamel: Je comprends. Le lien qui existe actuellement à l'intérieur du ministère des Affaires extérieures serait mis en péril.

Je reviens de même à votre dernier point. À votre avis, le programme risquerait d'être plus coûteux. Pourquoi?

M. Halstead: Comme je l'ai expliqué, pour avoir les ressources et les compétences nécessaires en vue d'administrer et de diriger le programme à l'avenir, le nouveau Conseil des arts devra sans doute se doter de sa propre section des affaires extérieures ou l'équivalent. Je ne connais pas ses intentions, mais il me semble qu'il devra se doter des ressources et des compétences nécessaires en vue de poursuivre le travail qui se fait.

Il lui faudra des ressources humaines en sus de celles qui lui viendront du ministère des Affaires extérieures, parce que ces gens fonctionnent actuellement à l'intérieur du ministère des Affaires extérieures et peuvent compter sur son infrastructure et son organisation.

[Texte]

Mr. Duhamel: So here's another example of what was perhaps a noble government intent, to try to reduce costs, which could have the very opposite effect. That's what we're saying?

Mr. Halstead: That's what I'm saying.

• 1610

Mr. Duhamel: I want to make sure that if it were possible, and I don't know if it is, for the government to withdraw part III, then that would take care of your particular concerns—if it were deleted.

Mr. Halstead: It would, sir.

Mr. Duhamel: What about the accountability as it currently exists and as it would exist with the proposed legislation? Does it change? If so, in what way?

Mr. Halstead: Yes, as the bill reads and as we understand it, that accountability would change. There is now a single accountability that goes from the deliverers of this program abroad, namely the foreign academics, through the Canadian missions abroad, to the Department of External Affairs.

Under the new scheme, as proposed in this bill, that accountability would be split. The officers at Canadian missions abroad would continue to be accountable for their activities as they are now to their heads of mission, but they would be at the same time accountable to the new Canada Council for the program delivery according to a policy set in the Canada Council, not in the Department of External Affairs.

Mr. Duhamel: As I consider again the points you've made and the responses you've given to my questions, it seems to me we can conclude with some degree of assurance that the proposed legislation will not make this program more efficient. It will not make it more effective. Certainly, it will not save money. In fact, it could end up costing more money. That is a fair and correct statement from your perspective.

Mr. Halstead: That is fair and correct, sir.

Mr. Duhamel: I have just one final question. From your perspective, what is perhaps the one most significant loss to Canada or Canadians that would occur if this proposed legislation were to go forward?

Mr. Halstead: If one discounts the loss of taxpayers' money not effectively spent, aside from that I would say in substantive terms the most significant loss with regard to the possible deterioration of this program is the twenty-year investment Canada has made in projecting its image abroad and in reinforcing the Canadian identity. I think particularly in present circumstances that is a risk no one should run.

Mr. Duhamel: I take it you make that statement as a result of your own vision of Canada's role in the world and its potential as a world leader. You've indicated Canada's image abroad, its identity abroad. I'm concluding, and I don't want to put words into your mouth, you are in fact suggesting that needs not only to continue but also perhaps to be enhanced. Certainly it needs to be sustained if we're going to play the kind of role most Canadians would like to see this country play.

[Traduction]

M. Duhamel: Voici donc un autre exemple d'une initiative gouvernementale qui part d'une bonne intention, la réduction des coûts, mais qui risque d'avoir des résultats tout à fait différentes de ceux auxquels on s'attend. C'est bien ce que vous dites?

M. Halstead: En effet.

M. Duhamel: Je ne sais pas si c'est possible, mais si le gouvernement décidait de retirer la partie III—si cette partie était supprimée—votre problème serait réglé.

M. Halstead: Oui.

M. Duhamel: Qu'en est-il du principe de l'imputabilité, tel qu'il existe et tel qu'il existerait en vertu des nouvelles dispositions? Serait-il touché? Si oui, de quelle façon?

M. Halstead: De la façon dont le projet de loi est rédigé et dont nous le comprenons, ce principe serait altéré. L'imputabilité est directe actuellement. Ceux qui exécutent le programme à l'étranger, c'est-à-dire les universitaires à l'étranger, font rapport au ministère des Affaires extérieures par l'intermédiaire des missions canadiennes à l'étranger.

En vertu du nouveau programme, tel qu'envisagé dans le projet de loi, l'imputabilité serait divisée. Les agents des missions canadiennes à l'étranger continueraient de faire rapport de leurs activités aux chefs de mission comme maintenant, mais ils seraient également forcés de rendre des comptes au nouveau Conseil des arts. Il faudrait qu'ils appliquent la politique du nouveau Conseil des arts, non plus celle du ministère des Affaires extérieures, dans l'exécution du programme.

M. Duhamel: Les arguments que vous faites valoir dans votre mémoire et de vive voix nous permettent d'affirmer que la loi proposée ne rendra pas le programme plus efficient ou efficace. Elle ne permettra certainement pas non plus de réaliser des économies. Au contraire, elle entraînera des frais supplémentaires. C'est bien le sens de votre intervention.

M. Halstead: Tout à fait.

M. Duhamel: Une dernière question, si vous le permettez. À votre avis, quelle serait la plus grande perte que pourraient subir le Canada ou les Canadiens si cette loi était adoptée?

M. Halstead: À part l'usage inefficace des deniers publics, à part la perte importante que représenterait à mon avis la détérioration possible du programme, le Canada met en péril son investissement sur une période de 20 ans en vue de projeter une image de marque à l'étranger et de renforcer son identité. Dans la conjoncture, c'est un risque qui ne devrait pas être pris.

M. Duhamel: Je pense que vous l'affirmez à partir de votre propre vision du rôle du Canada dans le monde et de sa place en tant que leader. Vous parlez de l'image, de l'identité du Canada à l'étranger. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire, mais vous proposez que de toute évidence cette activité se poursuive et s'intensifie. C'est nécessaire si le Canada doit continuer de jouer le rôle que souhaite lui voir jouer les Canadiens.

[Text]

Mr. Halstead: Yes, I think that's right. Perhaps I should explain very briefly where I come from on this. I was Canadian ambassador in Bonn in the late 1970s and had an active part in setting up the German Association for Canadian Studies, which has since flourished. It is now the second-largest national association for Canadian studies abroad, the largest being in the United States.

I also had a part for several years in the Association for Canadian Studies in the United States. There are 20,000 students in the United States every year who are learning about Canada through this program. I would hate to see that and the other Canadian studies programs abroad jeopardized in any way.

• 1615

Mr. Duhamel: I would, too, sir. Thank you for your testimony and your sharing of ideas with me.

The Chairman: Thank you.

Mr. Blenkarn:

Mr. Blenkarn: It really baffles my mind as to why the Department of External Affairs, involved in trade policy, involved in manpower and immigration, is such a great department to have there to direct the cultural activities or inspire people to cultural activities or understand Canada. It would seem to me that the new Canada Council, with the humanities and all the research they're going to be doing with universities, would be a far better handle than the current Department of External Affairs. You're an orphan over there. This is completely an orphan operation.

It seems to me that we aren't getting anything like the punch we would get if we had it tied in with the humanities research council, with the arts in Canada, with the universities in Canada, the university research in Canada. It seems to me there's no advantage in not going along with this change. It seems to me you're going to get a far better synergy here. I don't understand why you think the Department of External Affairs is the department that ought to look after this kind of thing.

Mr. Halstead: I'm afraid I don't know what you mean by an orphan department. As far as I'm aware, subject to correction, the Department of External Affairs is still the department of the Canadian government responsible for the formulation and implementation of foreign policy.

Mr. Blenkarn: That's right.

Mr. Halstead: I would submit to you that academic relations and cultural exchanges these days are an integral part of foreign policy, just as trade policy is an integral part of foreign policy, and just as other aspects, perhaps newly developed, such as scientific and technological exchanges, are now all a part of foreign policy.

Foreign policy is no longer what it was 20, 30, 40 years ago. Any department or agency that is responsible for dealing with foreign policy must realistically take account of these new dimensions of foreign policy. I would submit that the one we're talking about is an integral part of foreign policy. The new Canada Council will, of course, have responsibilities within Canada, as the old Canada Council had.

[Translation]

M. Halstead: Je crois. Je devrais peut-être préciser mon optique particulière. J'ai été ambassadeur du Canada à Bonn à la fin des années soixante-dix et joué un rôle de premier plan dans la création de l'Association allemande pour les études canadiennes, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis. Elle est devenue, en importance, la deuxième association nationale pour les études canadiennes à l'étranger, après l'association américaine.

J'ai également fait partie pendant plusieurs années de l'Association américaine pour les études canadiennes. Il y a 20 000 étudiants américains par année qui s'intéressent aux études canadiennes par l'intermédiaire de ce programme. Je ne voudrais pas voir cet intérêt diminuer ou le programme des études canadiennes menacé de quelque façon que ce soit.

M. Duhamel: Je ne le voudrais pas non plus. Merci de votre témoignage et de vos suggestions.

Le président: Merci.

Monsieur Blenkarn:

M. Blenkarn: Je ne comprends vraiment pas pourquoi le ministère des Affaires extérieures, qui joue également un rôle au niveau de la politique commerciale, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, est le ministère idéal pour promouvoir l'activité culturelle ou amener les gens à mieux comprendre le Canada. Il me semble que le nouveau Conseil des arts, avec ses sciences sociales, avec toute sa recherche en collaboration avec les universités, sera bien mieux placé que le ministère des Affaires extérieures pour effectuer le travail. Vous êtes orphelins dans votre sphère. Vous êtes tout à fait séparés des autres.

Notre action a moins d'effet qu'elle en aurait si elle était reliée au Conseil de recherches en sciences humaines, au domaine artistique, aux universités, à la recherche universitaire au Canada. Nous avons tout à gagner en effectuant le changement. La synergie risque d'être bien meilleure. Je ne vois vraiment pas pourquoi vous tenez tant à ce que ce soit le ministère des Affaires extérieures qui supervise ce genre d'activité.

M. Halstead: Je ne sais ce que vous voulez dire lorsque vous employez le terme d'orphelin. À ma connaissance, le ministère des Affaires extérieures continue d'être le ministère canadien chargé de la formulation et de l'application de la politique étrangère.

M. Blenkarn: Il l'est.

M. Halstead: Je vous fais remarquer que les relations universitaires et les échanges culturels ces jours-ci sont une partie intégrante de la politique étrangère d'un pays, tout autant que la politique commerciale, les échanges scientifiques et technologiques, de souche plus récente, et d'autres aspects de la politique étrangère.

La politique étrangère n'est plus ce qu'elle était il y a 20, 30 ou 40 ans. Tout ministère ou organisme vraiment responsable de la politique étrangère doit aujourd'hui tenir compte des nouvelles dimensions qui s'y sont ajoutées. Le programme dont nous parlons aujourd'hui est une partie intégrante de la politique étrangère. Le nouveau Conseil des arts, comme le conseil actuel, aura un certain nombre de responsabilités à l'intérieur du Canada.

[Texte]

Mr. Blenkarn: It will be projecting Canada, and it will be projecting museums and trade and that kind of thing. Everything that Canadians do in university studies, and the rest of it...there's no reason why it shouldn't have an external component to it. There's no reason why the people who work for that council can't do things to enhance the study of Canada and Canadian studies abroad far better than the Department of External Affairs.

Right now we have immigration. It's conducted under the auspices of our posts abroad, but it reports to the Minister of Immigration, and that's the way it ought to be. Here all we're doing is suggesting that culture will report to the Canada Council. Sure, the person abroad will be subject to the disciplines and the policy of Canada in the foreign country, and subject to what the ambassador or high commissioner directs. But surely the whole cultural matter would be very much enhanced by giving the 25 external officers the broad base of the Canada Council and the research in the humanities that is contemplated in this new council of arts and sciences that we're creating. It seems to me that all this does is improve the situation, not detract from it.

• 1620

I don't see anything in your statement to indicate why the Department of External Affairs is such a hot-shot department to be able to look after the cultural activities, trying to get people acquainted with the cultural activities of Canada with 25 officers, spread one in a post here and one in a post there. There is no synergy, nothing to work with, other than perhaps their own personal understanding of how it ought to operate.

Mr. Halstead: If you'll allow me, I would say that the proof of the pudding is in the eating. If you look at the expansion of the Canadian studies program abroad over the last 20 years, you will see why and how External Affairs has been extremely successful in this program. I'm not here to make any general apology for the Department of External Affairs; I'm talking about this specific program. But what is proposed here is that the Canada Council be given a totally new mandate, which it has no experience in to date—

Mr. Blenkarn: Oh, it'll have the experience of your 25 officers.

Mr. Halstead: But, excuse me, that's not the total experience that the Department of External Affairs is now bringing to bear on this program. Why are we starting from scratch with a new agency and giving it a new mandate abroad when there is already a program that is working extremely cost-effectively and successfully? As the saying goes, "if it ain't broke, why fix it?"

Mr. Blenkarn: The government, obviously, believes that it is broken, it should be fixed. So you can take the position that it isn't broken, why fix it, but there seems to be an intention by the government to try to make sure our humanity-type programs are more effectively presented abroad by the Canada Council.

Mr. Halstead: The witnesses I have for my statement that it isn't broken are the associations abroad for Canadian studies.

Mr. Blenkarn: I don't see any convincing reason, from what you've said, that would lead me to leave things as they are.

The Chairman: Thank you, Mr. Blenkarn. Mr. de Jong.

[Traduction]

M. Blenkarn: Il fera la promotion du Canada, des musées et de la culture canadienne. Les études universitaires, la culture canadienne...rien n'empêche de leur donner une dimension extérieure. Rien n'empêche les gens du Conseil d'encourager les études canadiennes à l'étranger et de le faire d'une façon plus efficace que le ministère des Affaires extérieures.

Pour l'immigration, par exemple, les missions à l'étranger ont un rôle à jouer, mais elles font rapport au ministre de l'Immigration, comme il se doit. Nous disons simplement ici que pour la culture les missions font rapport au Conseil des arts. Les agents à l'étranger devront respecter la politique canadienne dans les pays où ils se trouveront et dépendent des ambassadeurs et des hauts commissaires. Cependant, s'il y a 25 agents aux Affaires extérieures, ils pourront sûrement faire beaucoup plus dans le domaine de la culture en ayant comme référence le Conseil des arts et toute la recherche en sciences humaines et autres qui s'y effectuera. Il me semble que cette mesure est positive, non pas négative.

Rien dans votre déclaration ne me prouve que le ministère des Affaires extérieures est si bien placé pour s'occuper des activités culturelles, pour familiariser les gens avec les activités culturelles du Canada en faisant appel à 25 agents répartis un ici, un autre là. Il n'y a pas de synergie, pas de cohésion; les agents sont plus ou moins laissés à eux-mêmes.

M. Halstead: Ce sont les résultats qui comptent. Le succès remarquable du programme d'études canadiennes à l'étranger au cours des 20 dernières années atteste du bon travail du ministère des Affaires extérieures. Je ne suis cependant pas ici pour le défendre. Je suis ici pour parler du programme lui-même. Le Conseil des arts reçoit à cet égard un tout nouveau mandat; il n'a aucune expérience pertinente—

M. Blenkarn: Il aura l'expérience de vos 25 agents.

M. Halstead: En toute déférence, il ne possédera pas la somme de l'expérience du ministère des Affaires extérieures en la matière. Pourquoi recommencer à zéro et confier un nouveau mandat à l'étranger à un nouvel organisme alors que le programme est très efficace et très rentable tel quel? Ne dit-on pas: «Le mieux est l'ennemi du bien?»

M. Blenkarn: De toute évidence, le gouvernement croit pouvoir faire mieux. Vous dites que tout va très bien dans le meilleur des mondes, mais le gouvernement pense que les programmes en sciences humaines ou apprentis peuvent être mieux présentés à l'étranger par le Conseil des arts.

M. Halstead: Les associations pour les études canadiennes à l'étranger peuvent vous confirmer que le système fonctionne très bien.

M. Blenkarn: Vous ne m'avez pas convaincu de la nécessité de laisser les choses telles quelles.

Le président: Merci, monsieur Blenkarn. M. de Jong.

[Text]

Mr. de Jong: Thank you, Mr. Chairman, and my apologies for not being here at the beginning of your presentation.

I have here—and I'm quickly trying to work through this—the study by Harry Hillman Chartrand, the chief economist with the Kultural Econometrics International. The study is done on the *International Cultural Affairs & the Canada Council, A Comparative International Policy Assessment, 1992*. I'm not certain if you're aware of this study that he has done on that.

He points out several problems, or anticipated problems, with the move that is anticipated in Bill C-93. I think you point out some of them in your brief. First and foremost: where is the savings on this? In fact, that is a concern that you have expressed as well; that it might end up costing even more money. External Affairs has the experience with its cultural section, and also the cultural section is used by External Affairs to promote the broader Canadian interests. It is the knowledge of these interests that the reconstructed Canada Council wouldn't necessarily have, in part because it's an arm's-length agency and not a government department itself.

So you begin to wonder how the new Canada Council, doing its work in the international cultural sector, can promote Canada's interest when it's not really plugged into the day-to-day operations. One example that is brought forward was the concern in Europe, by our diplomatic posts, that in an attempt to portray our silviculture or our forestry practices... Canada was going to be portrayed as the Brazil of the north. Our embassies, through their cultural offices as well, in their contacts with the media, with the artistic, academic communities in those countries, then started a dialogue on this issue.

• 1625

Now, that would not be possible, would it, if C-93 succeeds and you have that coming off of academic and cultural activities from this section of External Affairs?

Mr. Halstead: That's our concern, sir. That's our worry; that's our fear.

Mr. de Jong: So, in part, it also creates a disservice to Canada. Is this part of the concern as well of the new direction of Mr. Reid Morden in External Affairs. For example, I look at an article written by Carol Goar—I am sorry, but I don't have the publication or date—where it is pointed out that Mr. Morden has shed various parts from External Affairs, including cultural and academic relations. His focus in External Affairs is just to deal with the security and international trade. Now, isn't that really a very narrow and one-dimensional view of what External should be doing and what our External embassies and the posts should be doing?

Mr. Halstead: I wouldn't want to make any comment on what Mr. Reid Morden's views are, but I think from what I said in response to an earlier question, it is clear that I regard cultural relations and, in this case, academic relations as an integral and essential dimension of the delivery of Canadian foreign policy abroad.

Mr. Gulmont: If I may add, you are quoting the Chartrand study, and in that study—I do not have the exact page—it says that the program has been so successful that the United States, for example, is proposing to use this

[Translation]

M. de Jong: Merci, monsieur le président. Je m'excuse d'avoir été absent au début de votre exposé.

J'ai ici—j'essaie de m'y retrouver—l'étude de Harry Hillman Chartrand, l'économiste principal de Kultural Econometrics International. Elle porte sur les affaires culturelles internationales et le Conseil des arts et s'intitule *A Comparative International Policy Assessment, 1992*. Je ne sais pas si vous la connaissez.

L'auteur s'y interroge au sujet des conséquences du projet de loi C-93. Il se pose d'abord la même question que vous dans votre mémoire. Y a-t-il des économies à réaliser? Vous exprimez la même préoccupation en disant que cela pourrait même devenir plus coûteux. La section culturelle du ministère des Affaires extérieures a une certaine expérience et elle sert au ministère promouvoir de façon générale les intérêts du Canada à l'étranger. Le nouveau Conseil des arts ne pourrait peut-être pas faire le même travail du fait, entre autres que c'est un organisme autonome, non pas un ministère du gouvernement.

Il convient donc de se demander comment le nouveau Conseil des arts, oeuvrant dans le domaine culturel international, pourra promouvoir efficacement les intérêts du Canada sans être relié directement au fonctionnement du gouvernement. Par exemple, nos missions diplomatiques en Europe déplorent le fait qu'en ce qui concerne la silviculture et les pratiques forestières... le Canada soit dépeint comme le Brésil du nord. Nos ambassades, dans leurs contacts avec les médias, le monde artistique et le monde universitaire ont amorcé dans ces pays un dialogue sur le sujet par l'intermédiaire de leurs bureaux culturels.

Une telle démarche ne serait pas possible, n'est-ce pas, si le projet de loi C-93 retire les activités universitaires et culturelles du mandat du ministère des Affaires extérieures?

M. Halstead: C'est le genre de situation que nous craignons effectivement.

M. de Jong: On risque de rendre un mauvais service au Canada. Tout cela fait partie de la nouvelle orientation de M. Reid Morden aux Affaires extérieures. Un article de Carol Goar—je regrette, je n'ai ni le nom de la publication, ni la date—indique que M. Morden déleste le ministère des Affaires extérieures de plusieurs de ses responsabilités, dont les relations culturelles et universitaires. Il oriente le ministère seulement vers la sécurité et le commerce international. N'est-ce pas là une conception très étroite du rôle du ministère des Affaires extérieures et de ses ambassades et missions à l'étranger?

M. Halstead: Je ne veux pas me prononcer sur les idées de M. Reid Morden. J'estime simplement, je l'ai déjà dit en réponse à une question antérieure, que les relations culturelles et, en particulier, les relations universitaires sont une partie intégrante et une dimension essentielle de la politique étrangère du Canada.

M. Gulmont: J'aimerais ajouter, en ce qui concerne l'étude Chartrand que vous citez—je n'ai pas la référence exacte—qu'à son avis le programme est une telle réussite que les États-Unis, entre autres, envisagent de le prendre

[Texte]

model for promoting the U.S.A. image abroad. So in fact, the program, to support Mr. Halstead's statement of a few minutes ago, worked so well until now that other countries—the U.S.A. is one, but it is also the case with Germany, with France, and with England—are using the same model. I think the point is clear and it is part of this study. I can find the quotation if you want me to.

Mr. de Jong: I am sort of going through this as well and trying to locate it. Part of the other function, and that would still remain of course with External Affairs and International Trade, would be promoting Canadian cultural products abroad. Again, with the splitting up, wouldn't you agree that the ability for our foreign posts to promote, from a commercial sense, Canadian cultural products would be lessened by splitting up the responsibility and moving some responsibility into this newly constructed Canada Council?

Mr. Halstead: It seems to me that, as you pointed out, the best way to work all these different dimensions of our foreign policy together, in what was referred to earlier as synergy, is accomplished by leaving the responsibility where it is now.

Mr. de Jong: I suppose this is what you mean when you say it could conceivably cost more, because you are going to have duplication.

Mr. Halstead: I am afraid we are going to have duplication if this bill is passed in its present form.

• 1630

Mr. de Jong: Thank you.

The Chairman: Mr. Couture.

M. Couture (Saint-Jean): Merci, monsieur le président.

J'ai beaucoup apprécié vos remarques d'ouverture quand vous avez dit que vous étiez d'accord que le gouvernement effectue des réformes, effectue des changements.

On a présentement tout près de 400 agences et sociétés de la Couronne. Personnellement, je crois qu'avec une centaine on en a plus qu'assez pour accomplir le travail qu'on doit accomplir. Mais j'apprécie quand même le fait que vous compreniez qu'il y a un travail à faire pour éliminer des agences qui n'ont pas d'objectif ou de but réellement valable, pour fusionner d'autres agences afin de réduire la machine gouvernementale, ce qui permettra au bout du compte d'obtenir les services et les renseignements dont on a besoin.

Ce que j'apprécie, pour ce qui est du Conseil international des études canadiennes, c'est que le gouvernement lui a donné une bonne importance. La preuve est qu'il vient de le conserver et de le confier au nouveau Conseil des Arts. C'est déjà un acquis très valable.

Maintenant, quant aux Affaires extérieures, en autant que je sache, le ministère demeure en place jusqu'à nouvel ordre. Les services requis au niveau des Affaires extérieures pour toutes les études à l'étranger demeurent donc disponibles.

[Traduction]

comme modèle pour promouvoir leur image à l'étranger. Pour confirmer ce que M. Halstead disait il y a quelques minutes, le programme fonctionne si bien jusqu'à présent que d'autres pays—pas seulement les États-Unis, mais également l'Allemagne, la France et l'Angleterre—s'en inspirent. L'étude ne manque pas de le noter. Je peux trouver la référence si vous le désirez.

M. de Jong: J'essaie également de la retrouver. Il y aurait également la promotion des produits culturels canadiens à l'étranger, et cette fonction continuerait évidemment de relever du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. Ne croyez-vous pas que le fait de confier certaines responsabilités en la matière au nouveau Conseil des arts empêcherait nos missions à l'étranger de promouvoir efficacement, sur le plan commercial, les produits culturels canadiens?

M. Halstead: A mon avis, la meilleure façon de combiner toutes ces dimensions de notre politique étrangère, de conserver ce qu'on a appelé plus tôt une synergie, est de laisser les responsabilités correspondantes à ceux qui les ont actuellement.

M. de Jong: Je suppose que c'est ce que vous voulez dire lorsque vous évoquez le risque de coût plus élevé. Il pourrait y avoir double emploi.

M. Halstead: Le risque de double emploi existe effectivement si le projet de loi est adopté tel quel.

M. de Jong: Merci.

Le président: Monsieur Couture.

Mr. Couture (Saint-Jean): Thank you, Mr. Chairman.

I greatly appreciated your opening remarks when you said that you agreed that the government should carry out reforms and make changes.

Right now, we have nearly 400 Crown agencies and corporations. Personally, I think that 100 would be more than enough to do the job that needs to be done. But still, I do appreciate the fact that you understand that we should eliminate agencies that no longer have a valid purpose or objective and merge other agencies in order to reduce the government machinery, which in the end will allow us to provide the services and information we require.

I am pleased to see that the government has recognized the importance of the International Council for Canadian Studies. This is proven by the fact that it has decided to maintain the council and place it under the auspices of the new Canada Council. That in itself is highly significant.

Now, with regard to External Affairs, as far as I know, the department remains in place until further notice. The services required from External Affairs for studies abroad therefore remain available.

[Text]

J'ai du mal à comprendre, dans un esprit de réorganisation, l'idée de rendre le gouvernement un peu plus *streamline*, de réduire cette machine gouvernementale tout en gardant les services qui sont essentiels, en conservant le but ultime des programmes d'études canadiennes à l'étranger. Parce qu'on en a la preuve, on le garde; on ne fait simplement que le mettre sous la juridiction du Conseil des Arts.

Je ne peux pas comprendre pourquoi on va perdre l'efficacité, pourquoi cela va devenir plus coûteux, et pourquoi, tout à coup, parce qu'on change le chapeau, il n'y a plus rien qui va fonctionner. Je ne sais pas, j'ai peut-être mal compris vos explications du début, mais je me dis que pour des gens de bonne volonté, il est certainement possible, avec les buts, les objectifs ultimes que vous avez—qui demeurent en place—, que le gouvernement reconnaisse que vous ne pouviez pas avec le même dynamisme, le même sentiment d'appartenance vis-à-vis du Canada, donner au Canada les renseignements dont il a besoin au travers de ce nouveau chapeau.

Je n'ai peut-être pas compris, mais j'ai de la difficulté à accepter que tout d'un coup, tout est chambardé et que ça va coûter deux fois plus cher.

M. Guimont: Je vais me faire le plaisir de tenter de vous expliquer un peu. Malheureusement, vous n'étiez pas là hier, il a été clairement démontré que les économies estimées grâce à la Partie III s'élevaient à 1,5 millions sur cinq ans. Je pense que l'argument est pertinent, à savoir que les économies réalisées sont minimales à ce niveau-là.

Nous sommes bien d'accord, et je pense que tous les gens qui se sont présentés ici depuis le début ont dit la même chose, que ces opérations vont faire en sorte que le gouvernement va être plus efficace. Mais les données qui ont été présentées en termes d'économies financières démontrent que c'est pratiquement nul. Et ce sont des estimations, ce n'est même pas certain.

Une fois qu'on a établi cela, la question qu'on se pose est la suivante: Est-ce que le gouvernement canadien ne court pas un trop grand risque en créant... Imaginez, vous êtes en Corée, au Japon ou en Allemagne: le signal que vous allez recevoir à 3 000 ou 4 000 milles de distance d'une décision comme celle-là, comment allez-vous l'interpréter?

Et dans l'environnement international, quand vous créez de tels remous, vous mettez en jeu l'existence même des programmes. Et en affaires, tout le monde sait très bien que quand les choses fonctionnent, on essaie de ne pas trop faire de vagues, de garder les choses en ligne.

C'est ce qui nous inquiète et c'est le message qui nous est livré par les gens que nous représentons, qui sont à l'étranger et qui sont ceux qui font la recherche, et livrent les programmes en matière d'études canadiennes. Ils disent: écoutez, avec tout ce chambardement, on ne comprend plus rien. Pour chaque dollar dépensé, s'il y en a neuf qui sont dépensés à l'étranger, les autres gouvernements pourraient alors dire: si le Canada n'est plus intéressé, nous non plus on ne l'est pas.

[Translation]

In the context of this reorganization, I fail to understand the notion of making the government a bit more streamlined, of reducing government machinery while maintaining essential services, while maintaining the ultimate goal of preserving Canadian studies abroad. The evidence is there, we are maintaining this program. We're simply placing it under the jurisdiction of the Canada Council.

I fail to understand why it will become less efficient and more expensive and why all of a sudden, just because the organization comes under a new umbrella, everything will come grinding to a halt. I'm not sure, perhaps I misunderstood your explanations at the beginning, but I feel that when people are acting in good faith, it should certainly be possible, given the goals and ultimate objectives that you have and that remain in place and that the government recognize, that you could give the country the information it needs through this new organization with the same dynamism, the same sense of belonging to Canada.

Perhaps I misunderstood, but I find it difficult to accept that all of a sudden, everything will be turned upside down and will cost twice as much.

Mr. Guimont: I will be pleased to try to elucidate this for you. Unfortunately, you were absent yesterday, but it was clearly demonstrated that the estimated savings under Part III were 1.5 million dollars over five years. I think that the relevant argument is that the savings to be achieved are quite minimal.

We all agree, and I think that all the witnesses who appeared since the beginning have said the same, that the operations will mean that the government will be more efficient. But the figures that were presented with regard to the financial savings to be achieved clearly show that such savings are practically nil. And those are just estimates, it's not even certain.

Once you've established that, the question that arises is as follows: isn't the government of Canada taking too big a risk in creating... Imagine for a moment that you are in Korea, in Japan or in Germany: how will you interpret the meaning of such a decision when you're 3,000 or 4,000 miles away?

In the international environment, when you create a stir like this, you're jeopardizing the very existence of these programs. In business, everybody knows very well that when things work, you try not to make waves and keep things in place.

This is what worries us and what we're hearing from the people we represent and who are abroad or are conducting the research and delivering Canadian studies programs. They are saying: listen, we don't know what's going on anymore with all this upheaval. Since \$9 are spent abroad for every dollar spent here, foreign governments might say, if Canada isn't interested anymore, we aren't either.

[Texte]

[Traduction]

• 1635

Parce qu'il y a une très grosse différence entre une agence comme le Conseil des Arts—qui n'est pas une agence de Sa Majesté, qui est une corporation *armslength* du gouvernement—et le ministère des Affaires extérieures. Il ne faut pas se le cacher. Il y a une très grande différence. Allez à l'étranger et vous allez la voir, cette différence! Et c'est ce qu'on dit.

M. Couture: Mais pourquoi, à chaque fois que le Canada fait un mouvement vers une intégration plus complète, tous les membres du FMI et de la Banque mondiale sont-ils toujours extraordinairement heureux? Pourquoi, tout d'un coup, parce qu'on vient de changer le chapeau pour les études à l'étranger, des pays auraient-ils une réaction complètement différente et négative vis-à-vis du Canada parce qu'ils ne sauraient plus où on s'en va? Au contraire, je pense que la réaction va être positive, les gens se disant: le Canada se restructure, voit exactement où sont ses objectifs et s'organise, naturellement, pour placer chaque chose à sa place dans une perspective qui a du sens.

Je reprends les propos de M. Blenkarn. Ce n'est pas parce que vous allez être en-dessous des Affaires extérieures que cela va marcher mieux. Il est évident qu'à l'étranger, on va se demander: le chapeau est changé, qu'est-ce qui se passe exactement? Mais dans la perspective d'une meilleure efficacité et d'une meilleure gestion canadienne, avec, naturellement, l'objectif ultime d'aller chercher les mêmes renseignements dont on a besoin, je pense que l'attitude va être positive.

M. Guimont: Dans le projet de loi qui a été déposé, il n'y a aucune mesure qui permet de garantir que l'enveloppe budgétaire actuellement consentie pour le programme d'études canadiennes va être préservée.

M. Couture: Ma paye n'est même pas garantie, à moi non plus.

M. Guimont: On parle de la distinction. Dans un contexte de restriction, si tous les fonds de recherche—et c'est ce qui va éventuellement arriver—sont placés à l'intérieur d'une même enveloppe, soit les études canadiennes faites par des Canadiens et les études canadiennes faites par des étrangers, quand va venir le temps de l'adjudication de ces montants, de quelle façon pensez-vous que l'argent va être distribué?

M. Couture: On va distribuer la somme qu'on a aux priorités canadiennes pour le bien des Canadiens et le bien de la nation. Il est clair que si nous n'avons plus d'argent, vous n'en aurez plus non plus. On va essayer de placer cela aux endroits où les gens en ont besoin.

On peut créer des services et maintenir des services, mais il faut être capable de les payer. Et il faut surtout être capable de les gérer. Actuellement, avec nos 400 agences et sociétés de la Couronne à l'intérieur du pays, on un beau fouilli. Il faut faire le ménage là-dedans et cela presse. Et on essaie de le faire à la vitesse qu'on peut pour, naturellement, donner aux Canadiens les services qui leur appartiennent.

Mais, encore une fois, on a donné la priorité à vos objectifs. On vous a conservé en entier, on a simplement changé votre appartenance. Bref! J'ai de la difficulté... Je pense que vous allez avoir beaucoup de problèmes à me convaincre.

Je vous remercie des réponses que vous m'avez quand même données.

The point is, there is a major difference between an agency like the Canada Council, which is not one of Her Majesty's agencies, but an arm's length government corporation, and the Department of External Affairs. It's not use hiding that fact. There is a very important difference. Go abroad and you will see that difference! And that's what's being said.

Mr. Couture: Why is it then that every time Canada makes a move toward greater integration, all the members of the International Monetary Fund and the World Bank are extraordinarily happy? Why would other countries, all of a sudden, just because we want to change the umbrella over Canadian studies abroad, have a completely different and negative reaction toward Canada because they'd have no idea what direction we're heading in anymore? On the contrary, I think the reaction will be very positive. People will say: Canada is restructuring, sees exactly where its objectives lie and, of course, is organizing itself to put everything in its place in a way that makes sense.

I would reiterate what Mr. Blenkarn said. It's not because you're under External Affairs that things will go better. Of course, those abroad will wonder what's going on exactly, since the overseeing organization has changed. But in the context of greater efficiency and better management on the part of Canada, with the ultimate objective of obtaining the information we need, I think the reaction will be a positive one.

Mr. Guimont: The bill that was tabled contains no provision that guarantees that the budget envelope currently allocated for the Canadian studies program will be maintained.

Mr. Couture: My paycheque isn't guaranteed either.

Mr. Guimont: We're talking about the distinction. In an era of restraint, if all research funds—and this is what's going to happen eventually—are placed in the same envelope, namely Canadian studies done by Canadians and Canadian studies done by foreigners, when that money is allocated, how do you think it will be distributed?

Mr. Couture: We will distribute the funds available according to Canadian priorities for the good of Canadians and of the country. Obviously, if we don't have any money anymore, you won't get any either. We will try to allocate it wherever people need it most.

You can create and maintain services, but you have to be able to pay for them. And above all, you have to be able to manage them. Right now, we have a real mess on our hands with these 400 Crown corporations and agencies in this country. We have to do some housecleaning and fast. We're trying to do it quickly in order to keep on providing Canadians with the services they've always enjoyed.

But once again, we have made your objectives a priority. We have kept your entire council and we've simply changed the organization you belong to. Look, on the whole, I have trouble with... I think you're going to have a lot of problems convincing me.

In any event, I do thank you for the answers you've provided.

[Text]

The Chairman: Just a brief response, and we'll have to move on.

Mr. Halstead: Would you permit me just to add one word here, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

M. Halstead: En ce moment, il n'y a aucune duplication dans la livraison de ce programme des études canadiennes à l'étranger. Il y en aura si ce projet de loi est approuvé. Alors je ne vois pas comment on peut faire de *streamlining* en créant de la duplication.

Mr. Couture: No, you're going to have to watch that to make sure there's no duplication in it.

M. Halstead: Une courte mise au point, monsieur le président. Nous sommes tout à fait d'accord que les Canadiens et les Canadiennes veulent que le gouvernement fasse le ménage et essaie de réaliser des épargnes. Mais le débat, ici, chers amis—et je veux vous le rappeler—c'est qu'il n'y a pas d'épargne. Il n'y a pas plus d'efficacité dans ce que l'on propose par ce projet de loi.

S'il y en avait, je comprends bien que les gens diraient oui. Mais c'est un faux débat. Le débat que vous apportez, cher ami, est un débat qui est réel: les Canadiens veulent des changements. Mais les Canadiens ne veulent pas des changements simplement pour le changement, et pas des changements qui n'apporteront aucune épargne ou aucune autre efficacité.

The Chairman: Unfortunately, we have to move on; we have other witnesses waiting. On behalf of the committee, I want to thank you, gentlemen, for appearing today and answering our questions.

Mr. Halstead: Thank you very much.

The Chairman: Can I ask the next couple of witnesses, the representatives from SOCAN and the Patent and Trademark Institute, to please make their way to the witness table, and we'll get going as soon as we possibly can.

• 1640

On behalf of the committee, we're pleased to welcome two groups. We have, from the Patent and Trademark Institute of Canada, Mr. Robert Gould, and also, from the Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, Mr. Rock.

Mr. Paul Spurgeon (Legal Counsel, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, SOCAN): Mr. Rock has not joined me. My name is Paul Spurgeon.

The Chairman: Welcome, Mr. Spurgeon. I understand that we'll have a presentation from each of you, beginning with Mr. Gould, followed by Mr. Spurgeon, and then we'll have questions from our committee members. If you'd like to proceed please, Mr. Gould.

Mr. Robert D. Gould (Member, Patent and Trademark Institute of Canada): Thank you, Mr. Chairman. My name is Robert Gould and I represent, as honorary chairman and treasurer, the Patent and Trademark Institute of Canada. Our institute is 70 years old and comprises approximately 1,000 patent and trade mark agents across Canada, both private and corporate, who in turn represent many more patent and trade mark holders.

[Translation]

Le président: Une brève réponse, s'il vous plaît, et ensuite il faudra passer à autre chose.

M. Halstead: Vous me permettez de rajouter un mot, monsieur le président?

Le président: Oui.

Mr. Halstead: Right now, there is no duplication in the delivery of this program for Canadian studies abroad. There will be if this bill is passed. So I don't see how one can talk about streamlining when one is creating duplication.

M. Couture: Non, c'est vous qui allez devoir surveiller les choses pour vous assurer qu'il n'y ait pas de double emploi.

Mr. Halstead: A brief clarification, Mr. Chairman. We agree completely that Canadians want the government to do some housecleaning and try to achieve some savings. But the point here, my friends—and I want to emphasize this—is that there are no savings to be achieved. This bill will not lead to any greater efficiency or effectiveness.

If that were the case, I would understand that people would agree with it. But this is a false debate. The argument you're putting forward, dear friend, is a very real one: Canadians want change. But they don't want change for change's sake; they don't want change that will not bring about any increase in savings or efficiency.

Le président: Malheureusement, nous devons passer à autre chose; d'autres témoins attendent. Au nom du comité, je tiens à vous remercier, messieurs, pour votre comparution et pour avoir bien voulu répondre à nos questions.

M. Halstead: Merci beaucoup.

Le président: Je demanderai aux deux prochains témoins, les représentants de SOCAN et de l'Institut canadien des brevets et marques, de s'installer à la table afin que nous puissions poursuivre nos délibérations aussitôt que possible.

Au nom de mes collègues, je souhaite la bienvenue aux représentants des deux organismes. Nous avons ici M. Robert Gould, membre de l'Institut canadien des brevets et marques ainsi que M. Rock, qui représente la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

M. Paul Spurgeon (conseiller juridique, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SOCAN): M. Rock n'est pas venu avec moi. Je m'appelle Paul Spurgeon.

Le président: Soyez le bienvenu, M. Spurgeon. Je crois savoir que chacun de vous fera un exposé. Nous commencerons par M. Gould, ensuite ce sera le tour de M. Spurgeon, puis nos collègues poseront des questions. Allez-y, M. Gould.

M. Robert D. Gould (membre, Institut canadien des brevets et marques): Merci, monsieur le président. Je m'appelle Robert Gould et je représente l'Institut canadien des brevets et marques à titre de président honoraire et de trésorier. L'Institut existe depuis 70 ans et il regroupe un millier d'agents de brevets et de marques de commerce de toutes les régions du Canada, tant des particuliers que des sociétés. Ces agents représentent à leur tour un bien plus grand nombre de titulaires de brevets et de marques de commerce.

[Texte]

I've tabled a document, a letter written to the Department of Consumer and Corporate Affairs. It has some technical points in it, and if you were to turn to page 48 of the bill, at that page 48, you'd readily see some of the technical errors that we point out to assist this committee.

If you'll look, for example, at proposed subsection 45.2(8) on page 48, it has proposed paragraphs 45.2(8)(a) and 45.2(8)(b). The French translation has no such proposed paragraphs, and while it bears some resemblance to the English, it's only close. Likewise, proposed subsection 45.2(7) bears some resemblance but not total, as well as proposed subsection 45.2(6) on that page. One doesn't know whether the English or the French is operative. In any event, we do point that out to this committee for your help.

What I do want to point out today, in the thrust of my submissions, is that this budgetary measure to merge the Trade Marks Opposition Board with the Copyright Appeal Board to create a new intellectual property tribunal will result in trade mark oppositions being more costly for parties in the private sector and, as well, far more costly to the Canadian government.

Historically speaking, in the bailiwick of intellectual property, there's been for decades a Copyright Appeal Board, a Patent Appeal Board and a Trade Marks Opposition Board. Remember that at the next level there's the Federal Court of Canada, and they consider everything on appeal. But there are these specialized boards.

The Copyright Appeal Board functions outside the Department of Consumer and Corporate Affairs and has as its chair, I believe, a judge. Personally speaking, it's an area in which I don't practise at all, even though it loosely falls under the umbrella of intellectual property. The Copyright Appeal Board is a specialized entity and deals with royalties, compulsory licences, performing arts societies and the like.

The two boards with which I have great familiarity, and the members of my institute are more familiar with, are the Patent Appeal Board and the Trade Marks Opposition Board. A decision has been made to merge the Trade Marks Opposition Board with the Copyright Appeal Board as part of the new intellectual property tribunal. A decision was made not to merge the Patent Appeal Board with the intellectual property tribunal because I think—I don't want to speak for others—it was felt that the subject of patents was specialized and complex and might not be readily dealt with by an intellectual property tribunal where some or most of the members would have no background in patents.

In my submission, and the submission of my institute, trade marks is just as specialized, and the combining of the two is going to result in the inefficiency and added cost, which I'll get to. A decision was made to merge the Trade Marks Opposition Board with the new intellectual property tribunal, and yet I'd submit trade marks are as different from copyright as patents are different from copyright. It might make even more sense to merge the Copyright Appeal Board with the CRTC because both are dealing with property that's subject to copyright.

[Traduction]

J'ai déposé un document, une lettre adressée au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. Elle contient quelques observations relatives à des erreurs de forme. Nous signalons notamment au comité quelques erreurs qui se sont glissées à la page 48 du projet de loi.

Prenez par exemple l'alinéa 45.2(8), page 48: il a deux sous-alinéas, 45.2(8)a) et 45.2(8)b), qui ne se retrouvent pas dans la traduction française. Si celle-ci ressemble à la version anglaise, ce n'est que de façon approximative. Il en est de même pour le paragraphe 45.2(7) ainsi que pour le paragraphe 45.2(6), à la même page: il y a une certaine ressemblance entre les deux versions mais elles ne sont pas identiques. On ne sait pas si c'est la version anglaise ou la version française qui fait foi. De toute façon, c'est pour vous aider que nous signalons ces erreurs.

Ce que je voulais vous dire aujourd'hui, c'est que cette mesure budgétaire qui consiste à fusionner la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission d'appel du droit d'auteur pour former un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle fera augmenter les frais liés aux oppositions relatives aux marques de commerce aussi bien pour le secteur privé que pour le gouvernement.

Je signale que, dans le fief de la propriété intellectuelle, il existe depuis des décennies une Commission d'appel du droit d'auteur, une Commission d'appel des brevets ainsi qu'une Commission des oppositions des marques de commerce. Il ne faut pas oublier qu'à l'échelon suivant il y a la Cour fédérale du Canada qui n'intervient qu'en cas d'appel. Mais il y a ces commissions spécialisées.

La Commission d'appel du droit d'auteur est indépendante du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales et elle est présidée par un juge, si je ne m'abuse. Pour ma part, c'est un domaine dans lequel je n'exerce pas, même s'il relève plus ou moins de la propriété intellectuelle. La Commission d'appel du droit d'auteur est une entité spécialisée et elle s'intéresse aux questions qui concernent les redevances, les permis obligatoires, les troupes de spectacles, etc.

Les deux commissions que je connais bien et que les membres de mon Institut connaissent mieux sont la Commission d'appel des brevets et la Commission des oppositions des marques de commerce. Le gouvernement a décidé de fusionner la Commission des oppositions des marques de commerce avec la Commission d'appel du droit d'auteur pour former le nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle. On a décidé de ne pas intégrer la Commission d'appel des brevets à ce tribunal parce que les brevets constituent un domaine très spécialisé et très complexe et qu'un tribunal de la propriété intellectuelle, dont la plupart des membres n'auront probablement aucune expérience dans ce domaine, aurait de la difficulté à s'en occuper. C'est ce que je pense du moins, mais je n'en suis pas absolument certain.

À notre avis, le domaine des marques de commerce est tout aussi spécialisé et la fusion des deux diminuera l'efficacité et fera augmenter les coûts, car on a décidé d'intégrer la Commission des oppositions des marques de commerce au nouveau tribunal de la propriété intellectuelle alors qu'il y a autant de différences entre les marques de commerce et le droit d'auteur qu'il y en a entre celui-ci et les brevets. Il vaudrait peut-être mieux fusionner la Commission d'appel du droit d'auteur avec le CRTC, car tous deux s'occupent de biens intellectuels assujettis au droit d'auteur.

[Text]

Be that as it may, a decision was made for budgetary reasons to merge the Trade Marks Opposition Board with the copyright board, and I don't really want to make submissions today as to whether the decision was right. We don't feel it's going to result in cost-saving measures, and as a budgetary measure one would have expected that.

• 1645

But the point on which we wish to make submissions is a single one; that is, for trade mark matters, as part of the new intellectual property tribunal, the bill contains a provision that, in a trade mark opposition, no new evidence can be filed in the event the matter is appealed to the Federal Court of Canada.

That provision is found on page 50 and it's at subclause 137.(2), with regard to proposed subsection 56.(6), towards the bottom of the page. I won't burden you with looking at the proposed subsection, but it basically says that, on appeal, no new evidence can be filed, whereas you can file new evidence today on appeal.

I believe it's the intention of those responsible for the legislation to defer implementation of this provision until some announced time in the future. I think the reason for deferring the implementation is due to the concern with this provision—no new evidence on appeal—about which I'll now speak.

Under the system today, when there is a trade mark opposition, evidence is filed by both sides in the form of affidavits, written arguments are filed, and there's an opportunity for an oral hearing. The opposition board is chaired by a lawyer, having close to two decades of experience in these trade mark matters on the board, ably assisted by two other hearing officers. Trade mark agents who are lawyers or are not lawyers plead the cases of their clients before the board. There can be cross-examination of affidavit evidence, although this takes place in less than 5% of the cases, and the entire procedure is summary in nature and not extremely expensive.

Less than 2% of all cases decided by this Trade Marks Opposition Board are appealed and hundreds of cases are heard annually, so the system works well. For those cases that are appealed the parties are able to file additional evidence on appeal and, I repeat, that's only in 2% of the cases.

Now, what's going to happen when, as a result of this budgetary process, we have a new intellectual property tribunal, which hears trade mark opposition cases and for which all the evidence, for now and for all time, has to be filed before the intellectual property tribunal because no new evidence can be filed on appeal.

Do you think there are going to be cross-examinations in only 5% of the cases? Hardly. Because this is a person's last chance, I would expect there'll be cross-examinations going on in the majority of the cases. Then, what about a small Canadian company that's the applicant or the opponent and that's going to file today perhaps the affidavit of its officer? Under the new system, where this is your last chance, it'll be the affidavit of the officer, the affidavit of customers, and survey evidence, and it's going to turn into a much more costly exercise.

[Translation]

Quoiqu'il en soit, on a décidé pour des motifs budgétaires de fusionner la Commission des oppositions des marques de commerce avec la Commission d'appel du droit d'auteur et je ne tiens pas vraiment à m'étendre sur la question du bien-fondé de cette décision. Nous ne croyons pas que cela permettra de réaliser des économies, contrairement à ce que l'on pouvait attendre d'une mesure budgétaire.

Il y a toutefois une chose que je tiens à signaler, il s'agit des oppositions liées aux marques de commerce, dans le contexte du nouveau Tribunal sur la propriété intellectuelle. A cet égard, le projet de loi renferme une disposition qui empêchera d'apporter de nouvelles preuves en cas d'appel devant la Cour fédérale du Canada.

Il s'agit du paragraphe 137.(2), qui se trouve au bas de la page 50 et qui concerne le paragraphe 56.(6) de la loi. Je ne vous demanderai pas de regarder le paragraphe en question, mais il dit en gros qu'en cas d'appel, aucune nouvelle preuve ne peut être déposée alors que c'est possible actuellement.

Je crois que les responsables de ce projet de loi ont l'intention de remettre l'entrée en vigueur de cette disposition à une date qui sera annoncée ultérieurement et je crois que c'est précisément à cause de ce problème.

À l'heure actuelle, lorsqu'il y a opposition au sujet d'une marque de commerce, les deux parties déposent des preuves sous forme d'affidavit, de documents écrits et il peut aussi y avoir une audition orale. La Commission des oppositions est présidée par un avocat qui a près de vingt ans d'expérience dans ce domaine et qui est encadré de deux adjoints très compétents. Les agents des marques de commerce qui sont parfois des avocats, mais pas toujours, plaident la cause de leurs clients devant la commission. Les preuves apportées par affidavit peuvent être contre-vérfiées, mais cela se fait dans moins de 5 p. 100 des cas; il s'agit essentiellement d'une procédure sommaire, qui n'est pas extrêmement coûteuse.

Il y a appel au sujet des décisions de cette commission dans moins de 2 p. 100 des cas, alors qu'elle en traite plusieurs centaines par an, ce qui veut dire que le système fonctionne bien. En cas d'appel, les parties peuvent déposer des preuves supplémentaires et je répète que cela ne représente que 2 p. 100 des cas.

Que va-t-il se passer quand, à la suite de cette décision budgétaire, il y aura un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle qui entendra les oppositions liées aux marques de commerce, si toutes les preuves doivent être déposées devant lui puisqu'il ne sera plus permis de produire de nouvelles preuves en cas d'appel.

Croyez-vous que l'on fera une contre-vérification dans 5 p. 100 des cas seulement? Pas du tout. Comme ce sera la dernière chance qu'aura le plaignant, je m'attends à ce que cela se fasse dans la majorité des cas. Et que dire d'une petite entreprise canadienne qui se contentera pour le moment de déposer peut-être l'affidavit de son représentant alors que, sous le nouveau système, puisqu'il n'y aura plus moyen de le faire plus tard, on déposera probablement l'affidavit du représentant de la société, celui des clients ainsi que des preuves issues d'une enquête, et ce sera beaucoup plus coûteux.

[Texte]

I estimate to clients I deal with that the cost of an evidence stage of an opposition is between approximately \$1,000 and \$2,000. I would estimate that under the new system, before the intellectual property tribunal, where you have three people hearing and all this cross-examination and survey evidence—your last chance—it's going to cost perhaps between \$10,000 and \$20,000 for the members of the public. And it's going to cost the government, which is going to have three people hearing these cases and hearing all this extra evidence, cross-examination, procedural rules, taxation of cost, and everything, a heck of a lot more money than it does today, when it's run by the trade marks office as part of the Trade Marks Opposition Board.

In addition, another concern to our institute is that, while trade mark agents handle the case before the Trade Marks Opposition Board, just as accountants might handle tax matters before a tax appeal board, for example, and then the lawyers take over when the case goes to court, under the new system, because there's no new evidence on appeal, the trade mark agents might be pre-empted from effectively representing their clients and you're going to have lawyers involved, even at the early stage.

Some may argue that, in support of the abolition of the right to adduce new evidence on appeal, if you're going to do so, do it right the first time. Well, I submit to you, Mr. Chairman, that being able to do so in a summary way now, in the successful way in which it's been done to date, in a cost-effective way, is the right way. The very fact that less than 2% of cases are appealed as of today confirms that decisions being made by the Trade Marks Opposition Board are quality decisions.

As I said, I've tabled the letter our president wrote to the ministry and it makes some of the points I've made in my submission and some of those technical points.

• 1650

I would submit that it is not an answer to say that this provision about no new evidence is going to be deferred. If it is not worthy of being in the legislation today, or implemented today, surely if it does become worthy at some time in the future, that's the time to put it in.

Apart from those technical observations that are in the letter, and I won't burden you with them now, those are all the submissions I have to make, although you may wish to defer them for study by your officials.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Gould.

Mr. Spurgeon.

Mr. Spurgeon: I am Paul Spurgeon. I am legal counsel with SOCAN, the Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada. I hope all of you have copies of the brief that we have submitted.

[Traduction]

J'estime que, pour mes clients, la production de preuve dans le cadre d'une opposition coûte entre 1 000 et 2 000 dollars. Dans le cadre du nouveau système, c'est-à-dire le Tribunal de la propriété intellectuelle—qui sera représenté par trois personnes dans le cadre des audiences—compte tenu de toutes ces contre-vérifications et du fait qu'il s'agit d'une dernière chance, cela pourra coûter entre 10 000 et 20 000 dollars. Et cela coûtera également plus cher au gouvernement puisque le tribunal sera composé de trois personnes et qu'il y aura aussi tous les frais supplémentaires liés aux preuves supplémentaires, aux contre-vérifications, aux règles de procédure, aux taxes, etc. Cela coûtera beaucoup plus qu'à l'heure actuelle où c'est le Bureau des marques de commerce qui s'en occupe pour le compte de la Commission des oppositions des marques de commerce.

Il y a une autre question qui nous préoccupe. Alors qu'à l'heure actuelle, ce sont les agents des marques de commerce qui défendent la cause de leurs clients devant la Commission des oppositions des marques de commerce, à l'instar des comptables qui défendent eux-mêmes leurs clients devant la Cour canadienne de l'impôt et que les avocats prennent la relève quand l'affaire est portée devant le tribunal, avec le nouveau système, comme on ne pourra pas produire de nouvelles preuves en cas d'appel, il se pourrait que les agents n'arrivent pas à défendre convenablement leurs clients et il faudra faire appel à des avocats dès le début des procédures.

Certains diront peut-être, pour justifier l'abolition du droit de produire des preuves supplémentaires en appel, que si l'on veut déposer des preuves, il faut faire directement les choses comme il faut. Monsieur le président, j'affirme que la façon actuelle de procéder est la bonne car elle est sommaire, elle a donné de bons résultats jusqu'à présent et elle est peu coûteuse. Le fait même que moins de 2 p. 100 des cas fassent l'objet d'un appel confirme que les décisions de la Commission des oppositions des marques de commerce sont judicieuses.

Je le répète, j'ai déposé la lettre que notre président a envoyée au ministère et où il est question de certaines des observations que je viens de faire et des erreurs que nous avons relevées dans le libellé du projet de loi.

À mon avis, ce n'est pas une solution que de reporter l'entrée en vigueur de la disposition du projet de loi en question. Si l'on juge bon de ne pas la mettre en application immédiatement, il sera encore temps de l'insérer ultérieurement.

À part les observations d'ordre technique que contient la lettre, et sur lesquelles je ne m'étendrai pas, c'est tout ce que je voulais dire aujourd'hui. Il serait peut-être bon que vous fassiez examiner les erreurs que nous avons relevées par vos experts.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Gould.

Monsieur Spurgeon.

M. Spurgeon: Je m'appelle Paul Spurgeon. Je suis le conseiller juridique de la SOCAN, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. J'espère que vous avez tous reçu un exemplaire du mémoire que nous avons envoyé.

[Text]

For your information, we are another facet of intellectual property. We deal with copyrights, and more specifically, within copyrights, the performing right. SOCAN licenses the musical performing right on behalf of Canadian composers, song writers, lyricists and their publishers, and songwriters, lyricists, composers and publishers from around the world. It has done so since 1925 through its predecessor organizations.

There are many rights in a copyright, but the performing right is perhaps the most important right, because that is the right that people wish to enjoy or exploit or listen to when they are in bars and nightclubs, when they are at home listening to the radio or watching television, or for that matter, even in an elevator. All these areas are licensed by SOCAN.

Royalties are collected and distributed. In effect, SOCAN is a clearing house for those copyright owners, and it is also a clearing house for the users who use those copyrights. It would be impossible for those users to clear the individual rights they require on a daily basis without the existence of an organization such as SOCAN.

SOCAN is a collective, and in Bill C-93 it will be defined as a licensing body. And that's very important to the discussion in our submissions.

As an organization under the Copyright Act, we must file our proposed tariffs on an annual basis in order for us to soon collect for those royalties. If we don't file a tariff, we have to seek permission from the minister. When we do file proposed tariffs, and as I say, we have no choice, we must file those proposed tariffs annually. Those tariffs are approved by the copyright board, and the tariff flowing from that tariff from music users is the lawful tariff SOCAN is entitled to rely on and collect a royalty on.

I would now direct the committee to the schedule of the bill. A clause of the bill that SOCAN is very concerned with is clause 12. If you look at page 4 of the brief and the top of page 5, clause 12 and subclause 17(2) of the schedule of the bill are the clauses SOCAN is particularly concerned with. Referring now to page 5 of the brief, SOCAN is requesting that both those clauses be removed.

If one considers that the current legislative scheme provides that SOCAN must propose its set of tariffs, I think it is a situation where we have no choice. Under section 67 of the Copyright Act, SOCAN must go before the tribunal and it must have its tariffs approved. It is not just SOCAN acting on behalf of creators that must or can appear before the tribunal; users can and do go before the tribunal and object to the tariffs that SOCAN proposes on an annual basis.

• 1655

So in many cases one of SOCAN's over 30,000 individual licensees in Canada could trigger a hearing process before the copyright board. In SOCAN's submission it's not proper that SOCAN should have to pay costs of a process that it really has no effect over. It's a compulsory process provided in the bill.

Part of subclause 17.(2) at the bottom of page 82 of the bill says:

the Tribunal may, for the purposes of recovering all or a portion of its costs with respect to its responsibilities under the *Copyright Act* . . . make regulations imposing, on any licensing body, fees or other charges attributable to such responsibilities

[Translation]

Je vous signale que nous représentons une autre facette de la propriété intellectuelle. Nous nous occupons de droits d'auteur et plus précisément du droit d'exécution. La SOCAN accorde des droits d'interprétation ou d'exécution pour les compositeurs, auteurs, paroliers et éditeurs du Canada et du monde entier. Cela se fait depuis 1925, car la SOCAN a eu des prédécesseurs.

Il y a beaucoup de droits différents dans le droit d'auteur, mais le droit d'interprétation est peut-être le plus important parce que c'est celui qui intervient lorsqu'on veut écouter de la musique dans un bar ou dans une boîte de nuit, lorsqu'on écoute la radio ou que l'on regarde la télévision chez-soi ou même dans un ascenseur. Tous ces droits sont distribués par la SOCAN.

Les droits d'auteur sont perçus et distribués par la SOCAN qui sert en quelque sorte d'intermédiaire entre les titulaires de droits d'auteur et les utilisateurs. Ces derniers seraient dans l'impossibilité d'obtenir les différents droits dont ils ont besoin tous les jours s'il n'existait pas un organisme comme la SOCAN.

La SOCAN est une société collective et, dans le contexte du projet de loi C-93, elle deviendra une société de gestion. C'est très important dans le cadre de la discussion qui nous occupe.

En tant qu'organisme soumis à la Loi sur les droits d'auteur, nous devons déposer chaque année les tarifs que nous proposons pour pouvoir percevoir ces droits d'auteur. Si nous ne les déposons pas d'avance, nous devons alors obtenir la permission du ministre. Comme je le dis, nous n'avons pas le choix et nous devons les déposer chaque année. Ces tarifs sont approuvés par la Commission du droit d'auteur et ils représentent le tarif légal que la SOCAN a le droit d'appliquer, c'est-à-dire les droits d'auteur qu'elle peut faire payer aux utilisateurs d'oeuvres musicales.

Je passe maintenant à l'annexe du projet de loi. Il y a un article du projet de loi qui préoccupe beaucoup la SOCAN, l'article 12. Si vous regardez le mémoire, vous verrez à la page 4 et au haut de la page 5 que l'article 12 et le paragraphe 17(2) de l'annexe du projet de loi sont les dispositions qui inquiètent le plus la SOCAN. À la page 5 de son mémoire, la SOCAN demande que l'on supprime ces deux articles.

En fait nous n'avons pas le choix, car la loi actuelle oblige la SOCAN à déposer d'avance ses tarifs. L'article 67 de la Loi sur le droit d'auteur l'oblige à faire approuver ces tarifs par le tribunal. Et il n'y a pas que la SOCAN, en tant que représentante des créateurs, qui peut comparaître devant le tribunal; les utilisateurs peuvent s'opposer aux tarifs que la SOCAN propose chaque année, et ils le font.

Donc, dans bien des cas, un seul des plus de 30 000 membres affiliés à la SOCAN au Canada, pourrait déclencher une audience devant la Commission du droit d'auteur. La SOCAN considère que ce n'est pas à elle de payer le coût d'une procédure sur laquelle elle n'a en fait aucune prise. Il s'agit d'une procédure d'application obligatoire qui est prévue par le projet de loi.

Le paragraphe 17.(2) qui se trouve au bas de la page 82 du texte du projet de loi, dispose entre autres:

Le tribunal peut, par règlement, afin de recouvrer tout ou partie des coûts afférents. . . à l'exercice de ses attributions dans le cadre de la *Loi sur le droit d'auteur* . . . imposer des droits ou frais aux sociétés de gestion.

[Texte]

In our view, section 61 of the Copyright Act requires music creators to go before the tribunal and it permits users to go before the tribunal to object. But in this clause only creators, only SOCAN, the licensing body, has been singled out to be liable for the tribunal's copyright costs. Creators shouldn't be liable solely for the cost that could be created by users and others. Clearly, the statute here singles out the licensing body only. In our submission this is unfair.

We suggested in the alternative that if those clauses are not removed, Parliament shouldn't delegate such open-ended regulation-making power to the tribunal, and it should provide legislative guidelines that will define more clearly the tribunal's regulation-making power. They are set out in page 6 of the brief.

Clearly, the scope of any regulation can only be determined by the statute it is made under. In this case, subclause 17.(2) says "licensing body" and, in our submission, this restricts the recovery of costs from licensing bodies, such as SOCAN, the creators, music composers, lyricists and songwriters who depend and who must file before the copyright board in order to collect those royalties.

Those are our submissions. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. We'll move to questions. Mr. Duhamel, would you like to begin, please?

Mr. Duhamel: While each presentation differed somewhat, I want to come back to a particular point that's of some significant importance to me. I take it that it's the assessment of at least one party that there will not be any money saved if this legislation were to go through and that there will not be additional effectiveness. I'm referring to our first presenter, where it was indicated that it will in fact be more expensive for the parties involved and also for the government.

Perhaps you would like to react to that in a moment and confirm that my understanding is in fact correct or not correct.

To SOCAN, I would like to know if there are financial implications in this legislation. I recognize the clauses you'd like removed, and the alternative if they cannot be. Are there any financial, efficiency, or effectiveness implications in this legislation?

Mr. Gould: Yes, our position is that it is going to be more expensive to the users, the members of the Canadian public, and to the government, because instead of one tribunal member in the Trade Marks Opposition Board hearing and considering this much evidence, you're now going to have a tribunal that I think is going to be composed of three people, considering this much evidence—and my hand is about 10 times higher than it was the first time—conducting cross-examinations and the like. You're also going to be dealing with a tribunal that in part is going to consist of the existing members of the Copyright Appeal Board. Those people understand Mr. Spurgeon's area of expertise, which I don't understand, and you're going to have people who understand my area of expertise and perhaps not Mr. Spurgeon's.

[Traduction]

À notre avis, l'article 61 de la Loi sur le droit d'auteur exige que les créateurs de musique se présentent devant le tribunal et il autorise les utilisateurs à s'adresser eux aussi à ce même tribunal pour faire connaître leur opposition. Toutefois, dans l'article que je viens de citer, seuls les créateurs, seule la SOCAN, la société de gestion, sont jugés responsable des coûts liés au droit d'auteur devant un tribunal. Les créateurs ne devraient pas être les seuls responsables des coûts entraînés par les utilisateurs et par d'autres. Il est évident que la loi fait de la société de gestion un cas à part. Nous considérons que c'est injuste.

Subsidiairement, nous proposons qu'au cas où l'on ne retirerait pas ces articles, le Parlement ne devrait pas déléguer au tribunal un pouvoir de réglementation aussi peu limité, mais présenter des lignes directrices définissant plus précisément ce pouvoir. On les trouvera à la page 6 de notre mémoire.

Il est clair que la portée d'un règlement ne peut être déterminée que par la loi en vertu de laquelle il est prescrit. Ici, on nous parle au paragraphe 17.(2) de «société de gestion» et, à notre avis, cette disposition limite les coûts pouvant être recouverts par les sociétés de gestion telles que la SOCAN, les créateurs, les compositeurs de musique, les paroliers et les auteurs de chansons, qui doivent s'inscrire auprès de la Commission du droit d'auteur et qui dépendent d'elle pour percevoir ces redevances.

C'est tout. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons passer aux questions. Monsieur Duhamel, vous voulez commencer?

M. Duhamel: Les exposés différaient quelque peu, mais il y a un point en particulier sur lequel je voudrais revenir parce que je le trouve intéressant. L'un d'entre vous au moins considère que l'on n'économisera pas d'argent en adoptant cette loi et que l'on n'y gagnera pas en efficacité. Je veux parler ici du premier intervenant, qui nous a dit que la procédure sera en fait plus onéreuse pour les parties en cause ainsi que pour le gouvernement.

J'aimerais que vous me disiez tout à l'heure si mon interprétation est juste ou non.

Pour ce qui est de SOCAN, j'aimerais savoir si cette loi aura des conséquences financières. Je me rends compte que vous aimeriez faire supprimer certains articles ou, si ce n'est pas possible, apporter certains aménagements. Est-ce que cette loi aura des répercussions financières ou des conséquences sur le plan de l'efficacité ou de la rentabilité?

M. Gould: Oui, nous considérons qu'il va en coûter plus cher aux utilisateurs, au public canadien en général et au gouvernement; en effet, au lieu d'avoir, à la Commission des oppositions aux marques de commerce, un tribunal ne comportant qu'un seul membre, qui prend connaissance d'un dossier haut comme ça, on aura désormais un tribunal composé, je crois, de trois membres, chargé de prendre connaissance d'un dossier haut comme ça—et vous voyez que je viens de lever la main dix fois plus haut—, qui devra procéder à des contre-interrogatoires, etc. On aura aussi affaire à un tribunal composé en partie par les membres actuels de la Commission d'appel du droit d'auteur. Ces gens sont familiarisés avec le domaine de compétence de M. Spurgeon, domaine que je ne comprends pas, et il y aura aussi des gens qui comprennent mon domaine et peut-être pas celui de M. Spurgeon.

[Text]

• 1700

There's nothing wrong with that at the federal court level, for example, where a judge might have to consider patents, trade marks, copyright, tax and the like, and that's why it's now opportune to have a specialized agency, a tribunal. But if I have to make presentations to a tribunal of three people, one or two of whom don't know my area of expertise, obviously I'm going to be a lot longer in my presentations and that's going to be more expensive.

Mr. Duhamel: You made that very clear, but I want to probe it very, very briefly. I want to go to Mr. Spurgeon. Then, in your view, obviously there will not be increased efficiency or effectiveness.

Mr. Gould: I couldn't testify to that. I know that I anticipate it's going to cost more. I don't know enough about government workings to say whether, if instead of the four people who work on the opposition board today, there are 25 people working as clerks on the Copyright Appeal Board, the merging of the two will result in more inefficiencies. I think it's going to cost more for the reasons I say.

Mr. Spurgeon: We look at it from the point of view of the costs. Obviously, the board will be able to pass its costs, for a particular proceeding or its costs generally, on to SOCAN or to licensing bodies. It could very well be efficient for the tribunal, but we look at that as a tax on composers and creative people. Specifically, they're being singled out to pay for this; they have no choice. They must file tariffs before the tribunal.

There's no mechanism for passing costs on to the users who can trigger the hearing process, so it is in effect confiscatory. This money will come right out of the pockets of the people who write the music, and we feel this is unfair.

Mr. Duhamel: I want to make sure that I understand your points correctly. You are indicating that this will in fact trigger user fees to one particular group or—

Mr. Spurgeon: To one particular group. When you say "user", we look at music users as people we think should bear some responsibility for this as well. Here as it's currently worded, SOCAN as a licensing body is entirely responsible for these costs. There's no provision here for any other user. You have to remember that it's not just the collectives that appear before the copyright board. We have users: radio stations, television stations, restaurateurs—

Mr. Duhamel: Elevators.

Mr. Spurgeon: Elevators. Anyone who wants to object can put a letter in, which will cause a hearing process to begin. What we're saying is that the responsibility for the costs, both the specific costs of the process and the general costs of the board, is on the licensing body.

[Translation]

Cela ne présenterait peut-être aucun inconvénient au niveau de la Cour fédérale, par exemple, où un juge peut avoir à examiner les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteurs, la fiscalité, etc., et c'est pourquoi il est bon aujourd'hui de pouvoir compter sur un organisme spécialisé, un tribunal. Toutefois, à partir du moment où il me faut défendre une cause devant un tribunal comportant trois membres, dont un ou deux ne connaissent pas mon domaine, il me faudra bien entendu exposer bien plus longtemps mon dossier, et ce sera plus cher.

M. Duhamel: Vous avez présenté la chose très clairement, mais j'aimerais vous poser très rapidement une question pour m'en convaincre. Je m'adresse à M. Spurgeon. Donc, à votre avis, il n'y aura aucune amélioration au niveau de l'efficacité ou de la rentabilité.

M. Gould: Je ne peux pas l'affirmer. Ce que je prévois effectivement, c'est que ça va coûter plus cher. Je ne connais pas suffisamment la façon dont travaille le gouvernement pour dire si, en réunissant les quatre personnes qui travaillent à l'heure actuelle à la Commission des oppositions et les 25 employés de la Commission d'appel du droit d'auteur, on aura une administration plus efficace. Tout ce que je sais, c'est que ça va coûter plus cher pour les raisons que je vous ai indiquées.

M. Spurgeon: Nous examinons la chose du point de vue des coûts. Évidemment, la Commission sera en mesure de répercuter ses coûts, qu'il s'agisse de ses frais généraux ou de ceux qui sont liés directement à chaque procédure, sur la SOCAN ou sur les sociétés de gestion. Il se peut très bien que ce soit rentable en ce qui concerne le tribunal, mais nous considérons qu'il s'agit là d'une taxe imposée aux compositeurs et aux créateurs. Ils sont spécialement désignés pour la payer; ils n'ont pas le choix. Il leur faut déposer leur tarif devant le tribunal.

Il n'y a aucun mécanisme qui permette de répercuter les coûts sur les utilisateurs qui déclenchent le mécanisme des audiences, et il y a donc un effet confiscatoire. Cet argent va être directement prélevé dans les poches des créateurs de musique, et nous estimons que c'est injuste.

M. Duhamel: Je veux être sûr de bien vous comprendre. Vous nous dites que ce mécanisme va forcer un groupe particulier d'utilisateurs à payer des frais. . .

M. Spurgeon: Un groupe en particulier. Vous parlez «d'utilisateurs», et nous considérons qu'il faudrait que les utilisateurs de la musique assument aussi une part de responsabilité. D'après le libellé actuel, la SOCAN en tant que la société de gestion est seule tenue responsable du paiement de ces coûts. Il n'y a pas d'autres dispositions ici en ce qui concerne d'autres utilisateurs. Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas seulement les associations qui comparaissent devant la Commission des droits d'auteur. Il y a aussi des utilisateurs: les stations de radio ou de télévision, les restaurateurs. . .

M. Duhamel: Les ascenseurs.

M. Spurgeon: Les ascenseurs. Quiconque veut s'opposer peut déclencher la tenue d'une audience en envoyant une simple lettre. Nous faisons simplement remarquer que les coûts, qu'il s'agisse des frais généraux de la Commission ou des coûts de chaque audience, sont uniquement à la charge de la société de gestion.

[Texte]

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, an observation, and our guests may want to react to it. I have been impressed by the testimony today of all groups. I think they come with an in-depth knowledge and obviously with the mandates of their various organizations. I suppose what's missing—and I don't say this unkindly—is a rebuttal from government. For example, we have two very knowledgeable people here, we had some equally knowledgeable people before, and we have no one who is their equal—I don't say that to be unkind—to say "Yes, but have you thought of this...?"

I find that really, really unfortunate. I don't know how we can address that. I have a tendency to lean very heavily towards the presenters because they've made a lot of sense to me. I don't know if we can correct this process in the future, but it really has to be looked at. Frankly, it's a one-sided argument; it's not even fair. You're beating the whatever out of government right now and that's not your intent. You're trying to make a case and you've persuaded me that your case is a very sound one. I'd like to have at least the other side of the medal presented and I'm not having it. I didn't have it last night, I didn't have it today—with all due respect to my colleagues on the other side.

• 1705

Just one final point. Let's not confuse the debate. There's no doubt Canadians want a leaner, meaner, more effective government—they want streamlining. Do they want these agencies streamlined? Will it bring about cost-effectiveness? The answer is no. Will it bring about additional efficiency? No. Savings? No.

I don't know if my colleagues from either side want to respond to those points... or perhaps our guests.

The Chairman: We'll keep an order. Mr. de Jong, and then we'll give time to Mr. Blenkarn.

Mr. de Jong: I think the point my colleague raised is very crucial, and these things were also going through my mind.

The presentation we heard was technical and yet also very convincing. We don't have the opportunity of hearing the other side, and I think that puts us in a disadvantage.

Part of the problem is also time. We're being called to give this bill clause-by-clause consideration tomorrow.

I'm not certain how Mr. Blenkarn from the government side wants to handle this, but I had an indication that he agreed with our dilemma here.

The Chairman: Would it be all right if I had him respond to what you two said?

Mr. de Jong: Yes.

[Traduction]

M. Duhamel: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation pour savoir ce qu'en pensent nos invités. J'ai été impressionné par les témoignages de tous les groupes qui ont comparu aujourd'hui. J'ai le sentiment qu'ils connaissent à fond leurs dossiers et qu'ils ont été de toute évidence mandatés par leurs diverses organisations. J'ai l'impression que ce qui manque—et je le dis de façon tout à fait amicale—c'est une possibilité de réfutation de la part du gouvernement. Ainsi, nous avons devant nous deux personnes très compétentes et d'autres, tout aussi compétentes, les ont précédées, alors qu'il n'y a personne en face à leur niveau—et je le dis sans méchanceté—pour leur répondre «oui, mais avez-vous pensé à telle ou telle chose...?»

Voilà en fait une situation que je déplore. Je ne sais pas comment on pourrait y remédier. J'ai tendance à pencher fortement en faveur des intervenants parce que leur discours me paraît très sensé. Je me demande si on ne pourrait pas corriger cette situation à l'avenir, car, à mon avis, cela s'impose. Il faut bien avouer que les arguments vont tous dans le même sens, et la lutte est inégale. Vous êtes en train de battre le gouvernement à plate couture, et je sais que ce n'est pas votre intention. Vous vous efforcez de faire valoir votre cause et vous m'avez convaincu qu'elle est très bonne. J'aimerais qu'on me fasse voir l'envers de la médaille et je n'y parviens pas. On ne me l'a pas montré hier soir, et aujourd'hui non plus—avec tout le respect que je dois à mes collègues d'en face.

Un dernier point. Ne compliquons pas le débat. Il est indéniable que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, un gouvernement dégraissé—ils veulent une rationalisation. Ne veulent-ils pas que l'on rationalise ces organismes? Est-ce que la rentabilité va en être améliorée? La réponse est non. Est-ce que l'efficacité va en être améliorée? Non encore. Est-ce que l'on va faire des économies? Non.

Je ne sais pas si l'un de mes collègues, d'un côté ou de l'autre de cette table, veut me répondre... ou peut-être nos invités.

Le président: Nous allons procéder en bon ordre. Monsieur de Jong, puis nous donnerons la parole à M. Blenkarn.

M. de Jong: La question que vient de soulever mon collègue est à mon avis fondamentale et j'y ai pensé moi aussi.

Nous venons d'entendre un exposé très technique et en même temps très convaincant. Nous n'avons pas eu la possibilité d'entendre les partisans de l'autre camp, et je considère que c'est un handicap.

Le problème vient en partie du manque de temps. On nous demande de passer demain à l'examen article par article de ce projet de loi.

Je ne sais pas si M. Blenkarn veut faire quelque chose pour y remédier au nom du gouvernement, mais j'ai eu l'impression qu'il comprenait ici notre dilemme.

Le président: Puis-je lui demander de vous répondre sur ce point?

M. de Jong: Oui.

[Text]

Mr. Blenkarn: I am suggesting to Mr. Duhamel that we have two officials from the Privy Council Office tomorrow before we go to clause by clause to answer in detail the problems raised by the various witnesses today and to give the operational rationale behind the suggestions the government made.

I was not as happy as all that with our presentations last evening. I am advised that the people the government wants to send tomorrow have those answers and I think, in fairness, they ought to be put forth. I would make that motion right now, Mr. Chairman, if you like.

The Chairman: We have witnesses before us, but it's obviously important enough that if the witnesses would bear with us for a moment, we'll pass this.

Mr. Blenkarn: Tomorrow, if we call witnesses from the Privy Council Office, Mr. Jim Mitchell and Mr. Nick d'Ombraïn, to explain how the operations of the statute will work, we can then proceed to clause by clause after their presentation.

Mr. Duhamel: On a point of order, Mr. Chairman, I just want to get this in writing, then we'll get into that debate.

The Chairman: Yes, I have the names here.

Mr. de Jong: Would the Privy Council Office be able to supply us the technical information, for example, that deals with the questions raised?

Mr. Blenkarn: Yes, they will, and I have some of the answers to that and want to draw it out in questions. They also want to explain what happened since the budget of a year ago in terms of the work done on account of this bill.

Remember, the world didn't stop and wait for the bill. There have been appointments made. There have been amalgamations made. The whole of part III of the bill to a large extent has been implemented. So I think you ought to hear this before you get carried away with it.

The Chairman: The motion is in order. Mr. Duhamel, please.

Mr. Duhamel: I just want some clarification and some guidance here.

We have witnesses, and it seems to me we ought to hear their testimony, ask the questions, perhaps deal with this separately.

I understand it's related to the point I raised, that we're having expert testimony that's very persuasive. In fact, I believe what I'm hearing. I'm not getting the other side at all. So I suspect that's what triggered this. It should not prevent us, however, from making sure our witnesses provide the answers we want to raise and then dealing with this motion after. Is this not in order?

Mr. Blenkarn: I don't care.

The Chairman: If I have the consent of the committee, we can set this aside until we've dealt with these witnesses. There's nothing to stop us.

[Translation]

M. Blenkarn: J'ai proposé à M. Duhamel que nous fassions venir demain, avant de passer à l'examen article par article, deux fonctionnaires du Conseil privé, qui se pencheront en détail sur les différents problèmes soulevés par les témoins aujourd'hui et nous préciseront les raisons pour lesquelles le gouvernement a fait ces propositions.

Je n'ai pas été du tout satisfait des exposés d'hier soir. On me dit que les responsables que le gouvernement veut faire comparaître demain ont les réponses que nous souhaitons et je crois qu'en toute justice il nous faudrait en prendre connaissance. Je suis prêt, si vous le voulez, monsieur le président, à déposer immédiatement une motion en ce sens.

Le président: Nous sommes ici en train d'entendre des témoins, mais s'ils veulent bien nous excuser un instant, c'est une affaire évidemment importante et il faut que nous la réglions.

M. Blenkarn: Nous pourrions faire comparaître demain les témoins du Bureau du Conseil privé, Jim Mitchell et Nick d'Ombraïn, qui nous expliqueront le fonctionnement de la loi, puis nous pourrions passer ensuite à l'examen article par article.

M. Duhamel: J'en appelle au Règlement, monsieur le président; j'aimerais qu'on mette cela par écrit et nous pourrions ensuite passer au débat.

Le président: Oui, j'ai les noms ici.

M. de Jong: Est-ce que le Bureau du Conseil privé sera par exemple en mesure de nous fournir l'information technique qui porte sur les questions traitées?

M. Blenkarn: Oui, et j'ai aussi un certain nombre de réponses que je présenterai en posant mes questions. Ils veulent aussi vous exposer ce qui a été fait au sujet de ce projet de loi depuis l'adoption du budget, il y a un an.

N'oubliez pas que le monde n'a pas cessé de tourner en attendant ce projet de loi. Des nominations ont été faites. On a procédé à des fusions. La partie 3 du projet de loi a presque entièrement été mise en application. Il faut donc à mon avis que vous entendiez tout cela avant de vous laisser emporter.

Le président: La motion est recevable. Monsieur Duhamel, vous avez la parole.

M. Duhamel: Je voudrais simplement avoir des précisions et quelques conseils.

Nous avons devant nous des témoins, et il me semble qu'il nous faudrait entendre leurs témoignages, poser des questions et éventuellement traiter la chose séparément.

Si je comprends bien, tout cela se rapporte à ce que j'ai dit tout à l'heure, au fait que nous entendons des témoignages d'experts qui sont très persuasifs. En fait, je suis convaincu par ce que j'entends. On ne me fait pas voir du tout l'envers de la médaille. J'imagine donc que tout vient de là. Cela ne devrait pas nous empêcher, toutefois, de nous assurer que nos témoins nous fournissent les réponses aux questions que nous voulons leur poser; nous pourrions passer ensuite à la motion. N'est-ce pas la bonne façon de procéder?

M. Blenkarn: Cela m'est égal.

Le président: Si le comité est d'accord, nous pouvons remettre la chose à plus tard, pour entendre d'abord ces témoins. Rien ne nous en empêche.

[Texte]

Mr. Duhamel: Let's set it aside.

Mr. de Jong: Agreed.

The Chairman: Thank you for your indulgence, gentlemen.

Mr. Duhamel: Parliamentarians can be fun.

The Chairman: Mr. de Jong, did you want to continue with any questions for the witnesses?

• 1710

Mr. de Jong: I'm going to have to reread your brief to be able to digest it all. With SOCAN I understand what's happening, in part because I've been dealing with SOCAN on the communications committee. I understand what they're telling us. A restaurateur who is pissed off and wants to get back can start a nuisance action. You're going to be covered with the cost.

Mr. Spurgeon: That's one part of it. The other part, of course, is the general cost of the board.

The costs in a particular proceeding, of course, as between the parties, or the costs to the board in a particular proceeding are one thing, but then in subclause 17.(2) it says only the licensing bodies, no users at all, no one else who appears before the board. In other words, only one-half of the puzzle that appears before the board is responsible for the costs. Subclause 17.(2) is clear that only licensing bodies can get dinged for these board costs. That's really the bottom line.

Mr. de Jong: That really puts you out there, doesn't it. It exposes you to all types of folks who might get angry at you and have all types of nuisance complaints against you.

Mr. Spurgeon: Yes.

Mr. de Jong: You would then have to bear the cost of those hearings.

Mr. Spurgeon: In fact, even a licensing body can that doesn't appear before the tribunal. A licensing body, as defined in the act, one that's just out there, could be dinged.

Mr. de Jong: I'm also concerned about the process of consultation. Were you aware at all, before the government made these amendments, what types of consultation existed?

Mr. Gould: Yes, we had some consultation with Consumer and Corporate Affairs. As for the budgetary aspects in combining copyright and trade mark but not adding patent because it's complicated and not adding agriculture or whatever, in responding to the question before, it's difficult for me to say whether or not it's cost effective. In a budgetary bill, amending the law, you can't adduce new evidence on appeal, whereas before you could.

I appeared at Consumer and Corporate Affairs and said it's not budgetary to deny a party the right to adduce new evidence at the federal court of appeal. I made submissions, other people made submissions. They got submissions from maybe 20 people. The Department of Consumer and Corporate Affairs is a very open department. It does consult with the profession and the members of the public very well.

[Traduction]

M. Duhamel: Reportons-la à plus tard.

M. de Jong: D'accord.

Le président: Je vous remercie de votre indulgence, messieurs.

M. Duhamel: Les parlementaires sont drôles parfois.

Le président: Monsieur de Jong, voulez-vous continuer à poser des questions aux témoins?

M. de Jong: Je vais être obligé de relire votre mémoire si je veux tout comprendre. En ce qui concerne la SOCAN, je comprends ce qui se passe, en partie parce que j'ai déjà traité avec elle au sein du Comité des communications. Je comprends ce qu'elle nous dit. Un restaurateur mécontent pourrait intenter un recours par simple volonté de nuire. C'est vous qui devrez en supporter les coûts.

M. Spurgeon: C'est l'une des dimensions du problème. L'autre, bien entendu, ce sont les frais généraux de la commission.

Bien entendu, les coûts d'une audience en particulier entre les parties, ou les coûts de la commission dans une audience en particulier, c'est une chose, mais il y a aussi le paragraphe 17.(2) où on ne parle pas du tout des utilisateurs, mais uniquement des sociétés de gestion, et d'aucun autre intervenant éventuel. Autrement dit, l'une des parties qui comparait devant la commission doit assumer seule la totalité des coûts. Le paragraphe 17.(2) montre bien que seules les sociétés de gestion peuvent avoir à payer les coûts de la commission. Voilà finalement à quoi ça se ramène.

M. de Jong: C'est vraiment là que le bât blesse, n'est-ce pas. Vous êtes placé à la merci de tous ceux qui peuvent vous en vouloir et qui seront en mesure d'intenter des recours contre vous pour vous nuire.

M. Spurgeon: Oui.

M. de Jong: Il vous faudrait alors assumer le coût de ces audiences.

M. Spurgeon: D'ailleurs, même une société de gestion qui ne comparait pas devant le tribunal pourrait en être responsable. Une société de gestion, selon la définition donnée par la loi, du fait de sa seule existence, pourrait être frappée.

M. de Jong: Je suis aussi préoccupé par la façon dont on a procédé à la consultation. Avant que le gouvernement ne fasse ces modifications, étiez-vous au courant, avez-vous été consultés?

M. Gould: Oui, nous avons eu un certain nombre de consultations avec Consommation et Affaires commerciales. Quant aux répercussions budgétaires d'une fusion entre le droit d'auteur et les marques de commerce—en excluant les brevets parce que c'est compliqué, ainsi que l'agriculture, etc.—, pour répondre à la question qui m'a été posée précédemment, j'ai du mal à dire si ce sera ou non rentable. On a un projet de loi budgétaire, portant modification de la loi, qui n'autorise pas à présenter de nouvelles preuves en appel, alors qu'avant on le pouvait.

Je me suis adressé au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales pour expliquer que le fait de refuser à une partie le droit de présenter de nouvelles preuves devant la Cour fédérale d'appel n'avait rien à voir avec le budget. Je suis intervenu, d'autres que moi aussi. Une vingtaine de personnes, peut-être, se sont adressées au ministère. Le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales est très ouvert. Il ne manque pas de consulter les professionnels et la population.

[Text]

Mr. de Jong: But you weren't able to dissuade them from introducing these amendments.

Mr. Gould: The answer was that it would be in the bill, but they wouldn't implement it.

Let me make it clear that on page 50, it's proposed subsection 56.(6) that we would like to see removed. That's the one where in a budgetary bill it says no new evidence when you appeal to the Federal Court of Canada. It's proposed subsection 56.(6), the second paragraph from the bottom of page 50. We'd delete that and then in the paragraph above, in proposed subsection 56.(5), we'd add paragraph (1)(b) after (1)(a).

It then would read:

On an appeal under paragraph 1(a) or 1(b), evidence in addition to that adduced before the Registrar may be adduced.

That's the law as it is today. That's the non-budgetary law as it is today. To change that law in a budget bill is. . .

Mr. de Jong: It's odd. It gets to be more Alice in Wonderland around here all the time.

I invite Mr. Blenkarn to continue with the questioning.

Mr. Duhamel: Of course, to explain the rationale, as well.

Mr. Blenkarn: Where do you get the idea that we're going to have any more than one person on a tribunal hearing these things? My understanding is that the tribunal is a one-person tribunal. Have you any evidence to the contrary?

Mr. Gould: That's just from a reading of the bill, sir. Section 16 talks about the presiding member being able to delegate other members and then come back and report on the evidence—

Mr. Blenkarn: Did you have a discussion with them on whether they're going to have more than one person hear these cases?

Mr. Gould: I don't recall.

Mr. Blenkarn: All right.

• 1715

Under the new system, there's one trial on the issue and then it may be appealed, as in any other court arrangement. Under the current system, you have a trial *de novo* before the court. Isn't that correct? That's what we're really doing here.

Mr. Gould: No, that's not my understanding. It's basically the same system. It's just that one new twist is that there's no evidence. They're both appeals. They're both called appeals, they both function as appeals. The court gives great weight to the decision of the trade marks office in those few appeals that there are in trade marks cases, as the initial trier or the initial decider. They are both appeals.

Mr. Blenkarn: With respect to fees—SOCAN is complaining about these—fees are mentioned in paragraph 17.(1)(b):

prescribing the persons who may appear before the Tribunal for any fee, reward or other form of remuneration;

[Translation]

M. de Jong: Toutefois, vous n'avez pas pu le dissuader de présenter ces modifications.

M. Gould: On nous a répondu que les dispositions figureraient dans le projet de loi mais qu'on ne les appliquerait pas.

Je tiens à vous dire clairement qu'à la page 50, ce que nous voulons faire supprimer, c'est le paragraphe 56.(6). C'est là que ce projet de loi de type budgétaire stipule qu'aucune preuve nouvelle n'est admise lorsqu'on fait appel devant la Cour fédérale du Canada. Il s'agit du nouveau paragraphe 56.(6), l'avant-dernier paragraphe de la page 50. Nous aimerions qu'il soit supprimé et que dans celui qui précède, le paragraphe 56.(5), on ajoute l'alinéa 1(b) après l'alinéa 1(a).

La disposition serait alors la suivante:

Lors de l'appel visé à l'alinéa 1(a) ou 1(b), il peut être apporté une preuve en plus de celle qui a été fournie devant le registraire.

C'est la loi actuelle. C'est la loi non budgétaire. Modifier cette loi dans un projet de loi budgétaire, c'est. . .

M. de Jong: C'est bizarre. On a de plus en plus l'impression d'être dans Alice au Pays des Merveilles.

J'invite M. Blenkarn à poursuivre les questions.

M. Duhamel: Et, bien entendu, à nous donner aussi des explications.

M. Blenkarn: Où avez-vous pris que les audiences de ce tribunal se feront devant plusieurs personnes? À ce que je sache, ce tribunal ne comptera qu'un membre. Avez-vous des preuves du contraire?

M. Gould: Il suffit de lire le projet de loi. On nous dit à l'article 16 que le président de séance peut charger un membre affecté à une affaire de recueillir des éléments de preuve et d'en faire rapport au tribunal. . .

M. Blenkarn: Avez-vous discuté avec les responsables pour savoir si ces affaires seront entendues par plus d'une personne?

M. Gould: Je ne m'en souviens pas.

M. Blenkarn: Très bien.

En vertu du nouveau système, il y a une première instance puis une possibilité d'appel, comme dans n'importe quel système judiciaire. Selon le système actuel, il y a un procès *de novo* devant la Cour. C'est bien ça? Voilà enfin à quoi se ramène cette disposition.

M. Gould: Non, ce n'est pas ce que j'ai compris. C'est essentiellement le même système. La seule chose qui a changé, c'est qu'il n'y a pas de nouvelles preuves. Ce sont dans les deux cas des appels. Dans les deux cas, il s'agit d'une procédure d'appel. La Cour accorde un grand poids à la décision initiale prise par la Commission des marques de commerce dans les quelques appels qui sont interjetés des décisions prises en matière de marques de commerce. Il s'agit dans les deux cas d'un appel.

M. Blenkarn: Au sujet des frais dont la SOCAN se plaint et qui sont mentionnés à l'alinéa 17.(1)(b):

Les personnes qui peuvent comparaître devant lui moyennant rémunération;

[Texte]

and paragraph 17.(1)(g):

imposing filing and other fees necessary for or incidental to proceedings before the Tribunal;

Then you go on and say that only certain people can be charged fees under subclause (2). I don't read it that way at all. I read this as a general fee provision, that the board is going to be self-sustaining and anybody who goes before the board is going to pay. I was wondering what objection you have to the user-fee concept.

Mr. Spurgeon: Well, the provision we're talking about in subclause 17.(2) is quite clear. In my submission, it says:

... make regulations imposing, on any licensing body, fees or other charges attributable to such responsibilities and providing for the manner of calculating...

All it does is speak to one part, as I say, one group that appears before the tribunal, that being licensing bodies. It doesn't say "imposing on anyone who appears before the body or on licensing bodies and objectors to licensing schemes". It's just on the licensing bodies itself, and these are the general—

Mr. Blenkarn: Well, wait a minute. It goes on to say:

... and providing for the manner of calculating the fees or charges and the payment of those fees or charges to the Tribunal.

It doesn't say just the licensing body.

Mr. Spurgeon: I read that very specifically as referring only to—

Mr. Blenkarn: How do you read paragraph 17.(1)(g):

imposing filing and other fees necessary for or incidental to proceedings before the Tribunal;

Mr. Spurgeon: Those would be incidental costs, filing fees, but what we're talking about in subclause 17.(2) are the costs of the tribunal generally:

for the purposes of recovering all or a portion of the costs that the Tribunal determines are attributable to its responsibilities under the

Those are really its operational costs, and they are only imposable on licensing bodies. That's how I read that section.

Mr. Blenkarn: All right. We'll have to have the officials back to discuss that with us.

Mr. de Jong: Have you brought that up to people in the department?

Mr. Spurgeon: The problem has been time. I've spoken briefly—and I know other people have spoken—about this particular matter. I just got a submission in. I really haven't had a chance, in fairness, but we certainly would welcome discussion about these provisions.

Mr. Duhamel: Just a word of caution. I think we need to be awfully careful and prudent not to proceed with these questions that have been raised before they're understood. This is like walking into a forest full of whatever, just toddling along happily.

[Traduction]

et à l'alinéa 17.(1)g):

La détermination des frais de demandes ou autres relatifs aux affaires portées devant lui;

Vous nous dites qu'il n'y a que certaines personnes à qui l'on peut imposer des frais au titre du paragraphe 2. Ce n'est pas du tout de cette manière que je l'interprète. Selon mon interprétation, il s'agit d'une disposition générale concernant les frais, qui prévoit l'autonomie financière de la Commission et aux termes de laquelle tous ceux qui vont se présenter devant la Commission devront payer. Je me demande ce que vous reprochez du recouvrement des frais.

M. Spurgeon: Pourtant, la disposition dont nous parlons, qui se trouve au paragraphe 17.(2), est très claire. Je la cite dans mon mémoire:

... imposer des droits ou frais aux sociétés de gestion et en déterminer les modalités de calcul...

Je vous répète que l'on n'y mentionne qu'une des parties, que l'un des groupes qui comparaît devant le tribunal, soit celui des sociétés de gestion. On ne nous dit pas «imposer des droits ou des frais à quiconque se présente devant l'organisme ou encore aux sociétés de gestion et à ceux qui s'y opposent». On les impose uniquement aux sociétés de gestion, et c'est de manière générale...

M. Blenkarn: Un instant, s'il vous plaît. On nous dit ensuite:

... et en déterminer les modalités de calcul et de paiement.

On ne nous parle pas que des sociétés de gestion.

M. Spurgeon: Selon mon interprétation, ça se réfère très précisément...

M. Blenkarn: Comment interprétez-vous alors l'alinéa 17.(1)g):

La détermination des frais de demandes ou autres relatifs aux affaires portées devant lui;

M. Spurgeon: Il s'agit-là des frais accessoires, des frais de dépôt des demandes, mais nous parlons au paragraphe 17.(2) des frais généraux du tribunal.

Afin de recouvrer tout ou partie des coûts afférents, selon lui, à l'exercice de ses attributions.

Il s'agit-là en fait des frais de fonctionnement, qui ne seront imputés qu'aux sociétés de gestion. C'est ainsi que j'interprète cette disposition.

M. Blenkarn: Très bien. Il nous faudra demander aux fonctionnaires de venir nous en reparler.

M. de Jong: Avez-vous fait part de ce problème aux responsables du ministère?

M. Spurgeon: C'est le temps qui nous a manqué. J'ai évoqué rapidement la question—et je sais que d'autres que moi l'on fait. Je viens juste de présenter un mémoire. Je dois vous avouer que je n'ai pas encore eu la chance d'en parler, mais nous serions évidemment heureux de pouvoir le faire.

M. Duhamel: Je vous invite à la prudence. Je crois qu'il nous faut faire bien attention de ne pas aller trop loin sur toutes ces questions avant de les avoir bien comprises. C'est comme si l'on marchait dans une forêt pleine de dangers sans faire attention.

[Text]

Mr. de Jong: That's what happened to Alice in Wonderland. And there's the Mad Hatter.

The Chairman: On behalf of the committee, Mr. Gould and Mr. Spurgeon, I'd like to thank you. Your testimony has been very helpful. I do appreciate it. Thank you very much.

I have one other group we'd like to hear from today. I'll ask the representatives from the Canadian Conference of the Arts to approach the table, and we'll begin in a moment.

First I want to remind the committee and those here watching that our meeting tomorrow has been moved to room 253-D in the Centre Block; it's a larger room than the one we originally had scheduled. I wanted to make the committee members aware of that.

• 1720

We are pleased to welcome from the Canadian Conference of the Arts, Mr. Keith Kelly, the national director, and Miss Katherine Watson, who I understand is the governor.

Mr. Kelly and Miss Watson, as you're probably aware, we'll give you the opportunity to give a presentation to the committee, after which time we'll have questioning from our committee members. Perhaps the spokesperson could identify himself or herself and identify the other delegates for the record. I invite you to begin.

Mr. Keith Kelly (National Director, Canadian Conference of the Arts): Thank you. With me today is Katherine Watson, the president of the Canadian Association of Professional Dance Organizations and a member of the board of governors of the Canadian Conference of the Arts.

First of all, I would like to thank the committee for agreeing to add us to the speaking list at the last moment. We're very happy to have the opportunity to speak to Bill C-93, and we are very appreciative that the arts community will have this opportunity to make an intervention.

First of all, I guess this will not be something you've heard for the first time, but our community was as surprised as anyone else at the decision of the government to proceed with the merger of the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, and the International Cultural Relations Bureau of the Department of External Affairs.

There had been no previous consultation with anyone within the community. After the merger decision was announced, there was no consultation leading up to the construction of Bill C-93. I would be less than fair if I didn't tell you that there are many within our community who question the fundamental rationale behind this decision. There appear to be no significant economies to the federal government and there also appear to be great difficulties in amalgamating two councils that have evolved very much into their own corporate cultures over the years.

[Translation]

M. de Jong: C'est ce qui s'est passé dans Alice au Pays des Merveilles. En plus, il ne faut pas oublier le chapelier fou.

Le président: M. Gould et M. Spurgeon, au nom du comité, je vous remercie. Votre témoignage nous a été très utile. J'apprécie votre venue. Merci beaucoup.

Nous avons un autre groupe à entendre. Je demanderai aux représentants de la Conférence canadienne des arts de s'approcher de la table, nous allons les entendre dans un instant.

En attendant, je rappelle aux membres du comité et aux personnes qui assistent à nos délibérations que la séance de demain ne se tiendra pas dans la salle prévue à l'origine; nous déménagerons à la salle 253-D de l'Édifice du Centre, qui est plus grande. Je tenais à ce que les membres du comité le sachent.

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous les représentants de la Conférence canadienne des arts, Keith Kelly, son directeur national, et Katherine Watson, qui est membre, je crois, de son Conseil des gouverneurs.

M. Kelly et M^{me} Watson, vous connaissez certainement la procédure. Vous pourrez présenter votre exposé préliminaire au comité, après quoi nous vous poserons des questions. Je demanderai à votre porte-parole de se présenter, ainsi que la personne qui l'accompagne, pour que ce soit consigné dans notre procès-verbal. Vous pouvez commencer.

M. Keith Kelly (directeur national, Conférence canadienne des arts): Merci. La personne qui m'accompagne est Katherine Watson, présidente de l'Association canadienne des organisations professionnelles de la danse et membre du Conseil des gouverneurs de la Conférence canadienne des arts.

Je tiens tout d'abord à remercier le comité d'avoir accepté de nous ajouter à la dernière minute sur sa liste d'intervenants. Nous sommes très heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole au sujet du projet de loi C-93 et nous nous félicitons que le milieu des arts ait ainsi l'occasion de faire entendre sa voix.

Tout d'abord, je tiens à vous dire, même si c'est quelque chose que vous n'entendez certainement pas pour la première fois, que personne n'a été aussi surpris que les gens de notre milieu d'apprendre que le gouvernement avait décidé de fusionner le Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en Sciences humaines et la direction générale des Relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures.

Nous n'avons nullement été consultés à l'avance. Une fois annoncée la décision de fusionner ces différents organismes, aucune consultation n'a eu lieu avant la rédaction du projet de loi C-93. Je mentirais si je vous taisais que nombreux sont ceux qui dans notre milieu remettent en cause le bien-fondé de cette décision. Il semble qu'aucune économie significative ne puisse en résulter pour le gouvernement fédéral et que l'on aura par ailleurs bien des difficultés à regrouper deux conseils qui, au fil des années, ont chacun acquis leur propre personnalité.

[Texte]

• 1725

Both councils in their separate and autonomous existences have distinguished themselves domestically and internationally. It seems odd we would tinker with success for no real financial gain and indeed a great deal of expense and difficulty on all parts.

One thing we have realized over the course of this process is that it has given the arts community a great opportunity to consolidate its partnership with our academic colleagues who share the same views. We have very much enjoyed the opportunity of collaborating with them, and I think we have developed a fair measure of mutual respect for the work each of our sectors is involved with.

So following on to that spirit, one of the first things we find of concern is the language in the preamble to part III of Bill C-93, where you are winding up the Social Sciences and Humanities Research Council to transfer its functions and its staff to the Canada Council and to transfer certain functions and staff there from the Department of External Affairs as well.

In a new agency that is ostensibly predicated on a partnership of equals, this is certainly not the language that will achieve any sort of spirit of cooperation and goodwill.

From the very announcement of this policy, there has been a sense in the academic community that their interests would be subsumed by the arts community. I can also tell you there has been the same sense in the arts community that the interests of the arts and cultural workers will be subsumed by the academics. This language does nothing to allay any of those concerns.

So we would hope the committee would recommend the preamble be rewritten with a high measure of sensitivity to what we're trying to achieve. Of course, that presumes we know what we're trying to achieve. If we're going ahead with this legislation, what we hope would come of it is a stronger council where all the interests that have been served by two unique councils would be treated with some respect.

Ms Katherine Watson (Governor, Canadian Conference of the Arts): With specific reference to the section of the legislation that deals with the appointment of members to the board of the new agency, the cultural community certainly has in the past expressed some concern with the quality of appointments to national boards.

We really would prefer to see specific knowledge of the community that those people serve when they're sitting on that board. In that light, now that there is a situation where new legislation may in fact be drafted, we'd be looking at incorporating into that legislation a proviso or a rider that would ensure specific knowledge of the communities enfolded in the new organization would be part of the criteria when looking at the selection of board members.

In the same vein, it would certainly make the cultural community feel much more comfortable if there was opportunity for the community—and I think we also speak for the academic community—to be able to make some kind

[Traduction]

Ces deux conseils, qui ont mené une existence distincte et autonome, se sont distingués aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger. Il paraît étrange de modifier quelque chose qui marche sans obtenir de véritables gains financiers, et, au contraire, à grands frais et au prix d'énormes difficultés pour toutes les parties concernées.

Ce que nous a toutefois apporté cette situation, c'est que le monde des arts a appris à renforcer ses liens avec nos collègues des milieux universitaires, qui partagent le même point de vue. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de collaborer avec eux, et je crois que nous avons acquis un certain respect pour le travail de chacun.

Donc, pour poursuivre dans cet esprit, l'un de nos premiers sujets de préoccupation, c'est la formulation du préambule de la partie III du projet de loi C-93, qui dissout le Conseil de recherche en sciences humaines pour en transférer les attributions et le personnel au Conseil des arts du Canada, auquel sont également transférés certaines attributions et certains employés du ministère des Affaires extérieures.

Lorsqu'on crée un nouvel organisme qui associe délibérément des partenaires que l'on veut égaux, ce n'est certainement pas là le genre de formulation qui va inciter à la coopération et encourager les bonnes volontés.

Dès l'annonce de cette politique, les milieux universitaires ont eu l'impression que leurs intérêts allaient passer après ceux des arts. Je peux ajouter que le monde des arts a eu lui aussi l'impression que ses intérêts et ceux des gens qui travaillent dans ce secteur allaient passer après ceux du monde universitaire. Cette formulation ne fait rien pour apaiser ces craintes.

Nous espérons donc que le Comité recommandera une nouvelle rédaction du préambule qui tienne davantage compte de ce que nous voulons atteindre, pour autant, bien entendu, que nous le sachions. Si l'on adopte ce projet de loi, nous espérons qu'il donnera naissance à un conseil plus fort qui respecte tous les intérêts servis par les deux conseils dont il émane.

Mme Katherine Watson (membre du Conseil des gouverneurs, Conférence canadienne des arts): En ce qui a trait précisément à l'article du projet de loi qui traite des nominations des membres au sein du conseil d'administration du nouvel organisme, il est évident que la communauté culturelle n'a pas manqué par le passé d'exprimer certaines préoccupations au sujet de la qualité des nominations faites au sein des conseils nationaux.

Nous aimerions que les gens qui vont siéger au sein de ces conseils aient une connaissance précise des milieux qu'ils vont servir. Cela étant, et puisqu'il semble désormais que l'on va rédiger un nouveau projet de loi, nous aimerions que l'on y fasse figurer une disposition ou une clause prévoyant que, dans les critères de sélection des membres des conseils d'administration, on tienne compte de la connaissance précise des milieux desservis par la nouvelle organisation.

Dans ce même ordre d'idée, la communauté culturelle se sentirait certainement soulagée d'avoir la possibilité—et il en va de même, je pense, des milieux universitaires—de présenter en quelque sorte des candidatures, de faire des

[Text]

of nomination, some kind of suggestions as to the type of people the government could consider in their appointments to the board. We realize it is the government's process, but certainly we would prefer to be involved perhaps to a greater degree in the nomination of persons to that board.

Mr. Kelly: As you know from our brief, in proposed subsection 5.1 there seems to be a lack of clarity about the length of term for the appointment of the president and vice-president. We would encourage the committee to seek some clarification.

From our point of view, it would be best if the clarification would result in a five-year term limit for both the president and vice-president to ensure the new agency would have a continuous flow of new energy and new ideas. It might also give an opportunity to the government to alternate the president from the arts community and the academic community. So again the partnership we hope to see achieved through the new agency could be reflected at the very head of the agency.

You would probably have to stagger that in the beginning, or else every five years you'd find yourself with a total new look at the senior management. You'd want to have at least some element of continuity.

• 1730

Ms Watson: In the area of the enfolding of the responsibilities of the international branch of External Affairs with Canada Council, there are certainly a lot of issues that still need looking at specifically. When you enfold two different responsibilities together, you should consider whether all of the complications have been sufficiently addressed and whether there will be a clarity of responsibilities that comes down.

Certainly Canada has achieved a very high standing in the international scene—I can speak for dance—for all of the performing arts. We would like to ensure the cultural, the artistic issues are what drive those choices, those decisions on who is touring outside the country, and that this is not driven by either political or trade issues.

By enfolding the international branch with the Canada Council and by ensuring that the arm's length responsibility, the arm's length principle, that is now in place in the Canada Council continues to be in place in the international considerations, we will be seeing a consistency across the board in international touring.

There are many things that have to be looked at. One in particular is the issue of the cultural employees who are in the field. Some of them are currently engaged locally, and some of them are Canadian diplomats.

There should be a consistency or a clarity of their roles and responsibilities in terms of who they are serving, whether they are working with the Canada Council and its priorities or whether they are in fact working with the diplomatic group that is in the foreign country. There are many issues to be looked at in this whole area of the responsibilities internationally and with the Canada Council merging.

[Translation]

propositions concernant les gens susceptibles d'être nommés au sein de ces conseils par le gouvernement. Nous savons que c'est au gouvernement d'en décider, mais nous serions évidemment très heureux de pouvoir participer davantage à la désignation des candidats.

M. Kelly: Comme vous avez pu le voir en lisant notre mémoire, il semble que le paragraphe 5.1 ne prévoit pas clairement la durée du mandat du président et du vice-président. Nous incitons le comité à demander des éclaircissements à ce sujet.

À notre avis, il serait préférable qu'à la suite de ces éclaircissements, on fixe un mandat d'une durée maximum de cinq ans pour le président comme pour le vice-président pour apporter une énergie nouvelle à l'organisme et lui garantir constamment l'apport d'un sang neuf. Il serait bon aussi que le gouvernement saisisse cette occasion pour prévoir une alternance à la présidence entre le milieu des arts et le monde universitaire. Là encore, le partenariat que nous espérons réaliser se retrouverait à la tête même de cet organisme.

Il vous faudrait probablement ménager des étapes transitoires au départ pour éviter tous les cinq ans un bouleversement complet au niveau de la haute direction. Il faudrait assurer un minimum de continuité.

Mme Watson: Pour ce qui est de la fusion des responsabilités de la Direction générale du ministère des Affaires extérieures avec celles du Conseil des arts du Canada, il reste encore bien des points à examiner de près. Lorsque l'on associe deux responsabilités bien différentes, il faut bien examiner jusqu'à quel point toutes les difficultés ont été suffisamment aplanies et si les nouvelles responsabilités qui vont en découler sont claires.

Il est indéniable que le Canada a acquis une grande renommée sur le plan international—je peux parler personnellement de la danse—dans tous les arts de la scène. Nous voulons être sûrs que ce sont des critères culturels et artistiques qui vont guider les choix, les décisions d'envoyer en tournée tel ou tel artiste à l'étranger, et que ce ne seront pas des critères politiques ou commerciaux.

En combinant les activités de la Direction générale des relations culturelles internationales avec celles du Conseil des arts du Canada et en faisant en sorte que le principe d'indépendance, de non-ingérence, qui est en place à l'heure actuelle au sein du Conseil des arts continue à régner dans nos relations internationales, nous garantirons une certaine cohérence à l'ensemble de nos tournées internationales.

Il y a bien des choses à considérer. En particulier, il y a la question des employés du secteur culturel qui travaillent sur le terrain. Certains d'entre eux sont à l'heure actuelle des recrutés locaux et d'autres sont des diplomates canadiens.

Il faudrait garantir une certaine cohérence et clarifier les rôles et les responsabilités, savoir quels intérêts ils servent, s'ils travaillent pour le compte du Conseil des arts du Canada et en fonction de ses priorités ou s'ils sont en fait au service de l'équipe des diplomates postés dans le pays étranger. Il y a de nombreux points à considérer sur toute cette question des responsabilités internationales en ce qui a trait à la fusion avec le Conseil des arts.

[Texte]

Mr. Kelly: Katherine also reminded me that one of the other concerns, apart from preserving the arm's length relationship of the Canada Council or the new agency, whatever becomes of it, is certainly the arm's length relationship to government. It is also a commitment to the principle of peer assessment that has served us very well in selecting the brightest and the best for the support of the council, especially at a time when its budget is extremely limited and the opportunities for investment are extremely wide.

This hooks into the funding issues of the council and our concern that the legislation remains mute on the issue of revenues from the endowment fund. As you will recall, the Canada Council was founded on the basis of an endowment fund, the proceeds of which would underwrite the activities of the council.

When SSHRC was separated from the council in 1978, there was no need, to change the legislation, which said the proceeds would support the general activities of the council. With Bill C-93 we're bringing two new partners into the equation. We really hope the committee will support an amendment that would preserve the proceeds of the endowment fund to support the artistic rather than the general activities of the new body.

Finally, it's clear there's a fair measure of distaste for this legislation within the artistic community. As I said earlier, it's very difficult to discern any rationale for this development. It also seems to be fairly clear there's a determination on the part of the government to proceed with this legislation.

If, for whatever reason, the legislation is passed and implemented, we would certainly join with our colleagues in the academic community and call for a mandatory parliamentary review of this fundamental decision no later than five years from now to see whether or not this decision has served the academic and artistic interests of this country productively.

That being said, this concludes our comments on Bill C-93.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Duhamel, would you begin please.

Mr. Duhamel: Yes, Mr. Chairman. Thank you both for your presentation. I just want to confirm what I believe I heard.

• 1735

From your perspective no money will be saved and there will be no additional efficiency or effectiveness. Is that correct?

Mr. Kelly: That's right.

Mr. Duhamel: You've also pointed out that there had been no previous consultation. I guess it's a question of opinion, but had there been consultation is it possible that this wouldn't have happened because the government would have found out that there would be no savings and no increased efficiency or effectiveness? Is that a possibility?

Mr. Kelly: That's a possibility. I would also suggest that it would have found, had it consulted with the artistic community and certainly the academic community, that there's just no taste for a merger of this nature, which is

[Traduction]

M. Kelly: J'avais oublié de vous dire, c'est Katherine qui me le rappelle, qu'en plus de préserver la relation d'indépendance du Conseil des arts ou d'un nouvel organisme, quel qu'il soit, il faut aussi certainement préserver sa relation d'indépendance avec le gouvernement. Il y a aussi l'engagement de principe en faveur d'une évaluation par les pairs, système qui nous a si bien servis et nous a aidés à choisir les meilleurs et les plus compétents pour appuyer les efforts du conseil, particulièrement en ces temps où les budgets sont extrêmement limités et où les possibilités d'investissements sont si diversifiées.

Voilà qui nous ramène au problème du financement du conseil et au fait que nous voyons avec crainte que ce projet de loi ne dit rien des recettes provenant du fonds de dotation. Je vous rappelle que le Conseil des arts du Canada devrait être financé par un fonds de dotation, dont le produit permettrait au conseil d'exercer ses activités.

Lorsque les activités du CRSH ont été séparées de celles du conseil en 1978, il n'a pas été nécessaire de modifier la législation, qui prévoyait que le produit du fonds permettrait d'alimenter les activités générales du conseil. Le projet de loi C-93 va faire entrer deux autres partenaires au sein de l'organisation. Nous souhaitons très fortement que votre comité appuie l'adoption d'une modification permettant de réserver le produit du fonds de dotation au financement des activités artistiques et non pas de l'ensemble des activités du nouvel organisme.

Enfin, il est clair que les milieux artistiques voient d'un très mauvais oeil ce projet de loi. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il est bien difficile de comprendre la raison de cette décision. Il est tout aussi clair par ailleurs que le gouvernement est décidé à adopter ce projet de loi.

Si, pour une raison ou pour une autre, ce projet de loi est adopté et mis en application, nous sommes tout à fait décidés à nous joindre à nos collègues du monde universitaire pour exiger que le Parlement procède à un réexamen obligatoire de cette décision fondamentale dans les cinq ans afin de voir si elle a servi utilement les intérêts universitaires et artistiques de notre pays.

Voilà qui conclut notre exposé au sujet du projet de loi C-93.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Duhamel, vous pouvez commencer.

M. Duhamel: Très bien, monsieur le président. Je vous remercie tous deux de votre exposé. J'aimerais simplement me faire confirmer ce que je crois avoir entendu.

À votre avis, il n'y aura aucune économie et aucune amélioration du rendement ou de la rentabilité. Est-ce exact?

M. Kelly: C'est bien ça.

M. Duhamel: Vous avez aussi indiqué que ce projet de loi n'a été précédé d'aucune consultation. J'imagine que c'est une question d'opinion, mais s'il y avait eu des consultations, pensez-vous que cela ne se serait pas produit parce que le gouvernement se serait aperçu qu'aucune économie n'allait en résulter, ni aucune amélioration de l'efficacité ou de la rentabilité? Est-ce une possibilité?

M. Kelly: C'est une possibilité. Je vous ferai remarquer par ailleurs, qu'il aurait constaté, s'il avait consulté le milieu artistique et, bien évidemment aussi, le monde universitaire, que l'on voyait d'un très mauvais oeil une fusion de cette

[Text]

really quite a regressive step. A decision was made in 1978 to create the Social Sciences and Humanities Research Council as a distinct entity. Since that time it has evolved into its own corporate culture, as has the Canada Council. At this late hour the government is fusing them together and expecting them to somehow do that smoothly and effectively. It's going to pose extreme challenges to everyone concerned.

Mr. Duhamel: From what you're saying I take it that there are obviously some problems that you've identified, but there may be others along the way that you or others have not anticipated. Is that possible?

Mr. Kelly: I think it's very possible. When we look at C-93 we're really looking at the barest of legislative frameworks to effect this merger. I don't think we have seen in the legislation, nor can we, the challenges that the senior management of the new council will be facing. It will have to bring together these organizations, each of which has its own administration section, its own heads of section, and a very distinct way of dealing with its clientele.

Have we created a super-agency so that the Canada Council, SSHRC, and the international cultural relations bureau can continue to function as they always have? Has the only thing we've done, as a result of this legislation, been to somehow satisfy the perception that it's compressing government operations when no such compression is taking place.

Mr. Duhamel: That's a point that's been made earlier today. I think Canadians do want a leaner, more effective, and more efficient government, but there's a false debate going on. No one really disagrees with that first premise, that first statement, but I'm not at all convinced that Canadians understand that what's involved in this particular bill, C-93, isn't going to lead to that kind of streamlining, efficiency, additional effectiveness, or moneys saved at all. Thank you for having made that point.

I suspect that the government has made a serious mistake, not in the prime objective of trying to streamline and render government more effective, but in selecting what now have become the sacrificial lambs to something that isn't going to pay off.

What's wrong with what we've got right now? Be hard-nosed about it and tell me what's wrong with the organization.

Mr. Kelly: With the Canada Council?

Mr. Duhamel: Yes, with the way it exists now. There must be some terrible things going on that I don't know a whole lot about because we're changing it. We normally change things when things aren't right, so what's wrong?

Mr. Kelly: I wouldn't say that there are obvious problems screaming to be resolved. Like every organization, like every agency in government, I'm sure there are lots of opportunities for greater cost efficiencies. The new director of the Canada Council, Dr. Paule Leduc, has made it very clear that she wants to achieve greater administrative efficiencies and with those administrative efficiencies put that money into the grants and contributions program so it can benefit the people these agencies were created to serve.

[Translation]

nature, qui est finalement tout à fait rétrograde. Il a été décidé en 1978 de faire du Conseil de recherches en sciences humaines un organisme autonome. Depuis lors, ce conseil a évolué en fonction de sa propre personnalité, comme l'a fait de son côté le Conseil des arts du Canada. Après tant d'années, voilà que le gouvernement les fusionne aujourd'hui en s'attendant à ce que tout se passe harmonieusement et sans heurt. Cela va causer de grandes difficultés à toutes les parties concernées.

M. Duhamel: J'en déduis qu'il y a là évidemment un certain nombre de problèmes que vous avez déjà définis, mais qu'il pourrait y en avoir d'autres que vous n'avez pas encore prévus, ni vous, ni personne. Est-ce possible?

M. Kelly: Je crois que c'est très possible. Lorsqu'on examine le projet de loi C-93, on se rend compte en fait que le cadre législatif de cette fusion n'est qu'une coquille vide. Je ne crois pas que nous ayons vu, ni que nous puissions voir, dans ce projet de loi, tous les défis qui attendent la haute direction du nouveau conseil. Il lui faudra regrouper toutes ces organisations, dont chacune a sa propre administration, ses propres chefs de sections, et sa façon très particulière de traiter sa clientèle.

Avons-nous créé un super organisme pour permettre au Conseil des arts du Canada, au CRSH et à la Direction générale des relations culturelles internationales de travailler comme ils l'ont toujours fait? Ce projet de loi a-t-il pour seul résultat de donner en quelque sorte l'impression que le gouvernement comprime ses activités sans qu'il y ait de véritables compressions?

M. Duhamel: C'est un argument qui a déjà été soulevé aujourd'hui. Je pense que les Canadiens veulent avoir un gouvernement plus efficace, dégraissé, moins gaspilleur, mais il y a là un faux débat. Tout le monde est en fait d'accord avec cet objectif, cette déclaration de principe, mais je ne suis pas du tout convaincu que les Canadiens comprennent bien que ce que l'on va faire dans ce projet de loi C-93 en particulier, ne va entraîner aucune rationalisation, aucune amélioration de l'efficacité ou de la rentabilité, aucune économie. Je vous remercie de nous l'avoir fait comprendre.

J'ai l'impression que le gouvernement a commis une erreur grave, non pas sur le plan du principe qui consiste à rationaliser les activités du gouvernement et à les rendre plus efficaces, mais en choisissant mal ses boucs émissaires.

Quels sont les défauts de l'organisation actuelle? Ne prenez-pas de gants et dites moi ce qui ne va pas dans votre organisation?

M. Kelly: Au Conseil des arts?

M. Duhamel: Oui, dans son organisation actuelle. Il doit se passer des choses terribles dont je n'ai pas connaissance, puisque nous sommes en train de tout changer. On change normalement ce qui ne va pas; donc, qu'est-ce qui ne va pas?

M. Kelly: Je ne suis pas prêt à dire qu'il y a des problèmes criants qu'il faut absolument résoudre. Comme dans toute organisation, dans tout organisme du gouvernement, je suis sûr qu'il y aurait de nombreuses améliorations à apporter pour réduire les coûts. La nouvelle directrice du Conseil des arts, Paule Leduc, a bien précisé qu'elle voulait faire davantage d'économies du côté de l'administration pour consacrer cet argent au programme de subventions et de contributions afin de mieux servir les gens pour lesquels ce genre d'organisme a été créé.

[Texte]

Mr. Duhamel: Is that good?

Mr. Kelly: That's wonderful.

Mr. Duhamel: Could that have been done without this change?

Mr. Kelly: Absolutely.

Mr. Duhamel: Oh?

Mr. Kelly: Absolutely.

Mr. Duhamel: Then the change isn't necessarily responding to the problems, priorities, or concerns of the organizations?

Mr. Kelly: I wouldn't say so. What we're doing in the interest of cosmetics, and this legislation is a cosmetic measure, is probably not addressing some of the issues that we'd like to address. We're instead using the energies of the senior managements and the boards of both national institutions to focus on the very real challenges and expenses of this merger.

• 1740

Mr. Duhamel: It's like amputating the foot to get at the hangnail. Earlier today we had an organization that said it represented 13,000 to 15,000 people, while another one said it represented 26,000 people and 66 universities. How many people do you represent? It may be difficult for you to answer that question.

Mr. Kelly: No, it's not difficult at all. We represent over 200,000 professional artists and cultural workers in Canada.

Mr. Duhamel: Really. You know the answer to that very, very well—200,000?

Mr. Kelly: Over 200,000.

Mr. Duhamel: I see. That's good enough for now. Thank you for your answers.

Mr. de Jong: I'm glad to see that members of the artistic community are lining up and joining with people in the social sciences and humanities. Part of the concern was that you were going to set the two groups against each other, and I think the fact that you've made a joint letter to the minister—I commend both of you for doing that and for the position you're taking.

All of us involved in the arts and in the social sciences and humanities are totally perplexed about why this is happening. It came totally out of the blue, with no consultation. The rationale we heard last night was that there is no rationale in terms of efficiency and saving money and all of that. So you're back to trying to figure out why. Unless there's some kinky desire on the part of the government to slash and burn and just upset something. . . Perhaps it satisfies some deep Freudian craving on their part.

Mr. Duhamel: I was going to say he's artistic but I think "creative" is a better word.

Mr. de Jong: We can't understand it. Rational reasons have not been provided for this.

Mr. Blenkarn: We've already tried to join the organization to the same director.

[Traduction]

M. Duhamel: Est-ce une bonne chose?

M. Kelly: C'est une excellente chose.

M. Duhamel: Est-ce qu'on aurait pu le faire sans ce changement?

M. Kelly: Tout à fait.

M. Duhamel: Oui?

M. Kelly: Tout à fait.

M. Duhamel: Donc, ce changement ne répond pas nécessairement aux problèmes, aux priorités ou aux préoccupations de ces organisations?

M. Kelly: C'est ce que je dirais. Il est probable que les changements de façade que nous apportons, et ce projet de loi n'est qu'une mesure de façade, ne règlent pas les véritables questions que nous aimerions régler. En fait, nous gaspillons l'énergie de la haute direction et des conseils d'administration de ces deux institutions nationales, qui doivent faire face aux défis très réels que soulève cette fusion et aux frais qui en découlent.

M. Duhamel: C'est comme de s'amputer un pied pour se couper un ongle. Nous avons entendu plus tôt une organisation qui disait représenter de 13 000 à 15 000 personnes, tandis qu'une autre affirmait parler au nom de 26 000 et 66 universités. Combien de personnes représentez-vous? C'est peut-être une question difficile.

M. Kelly: Non, pas du tout. Nous représentons plus de 200 000 artistes professionnels et travailleurs de la culture du Canada.

M. Duhamel: Vraiment. Vous connaissez ce chiffre de façon très précise—200 000?

M. Kelly: Plus de 200 000.

M. Duhamel: Je vois. Je n'ai pas d'autre question pour le moment. Je vous remercie de vos réponses.

M. de Jong: Je suis heureux de voir que les artistes se montrent solidaires de ceux qui pratiquent les sciences sociales. On craignait que les deux groupes ne se divisent et s'affrontent, et le fait que vous ayez envoyé une lettre conjointe au ministre—je félicite les deux groupes de leur solidarité, ainsi que de la position qu'ils ont adoptée.

Tous ceux qui connaissent un peu les arts et les sciences sociales sont totalement abasourdis par tout cela. C'est vraiment une mesure surprise, prise sans aucune concertation. On nous a expliqué hier soir qu'il n'en résultera aucun gain d'efficacité ni aucune économie, rien de tout cela. On est donc à se demander quelle est sa raison d'être. À moins que le gouvernement ne satisfasse quelque tendance perverse à détruire et amputer pour le plaisir. . . Peut-être cela satisfait-il quelque pulsion freudienne chez lui.

M. Duhamel: J'allais dire que c'est un travail d'artiste, mais je préfère le qualificatif de «créateur».

M. de Jong: Nous ne comprenons pas. On ne nous a donné aucune explication rationnelle.

M. Blenkarn: Nous avons déjà essayé de mettre l'organisation sous l'autorité d'une même directrice.

[Text]

Mr. de Jong: Let me deal with that in—

Mr. Blenkarn: Everybody says nice things about her, so I don't know why you're attacking her.

Mr. de Jong: One of the things we explored last night, and we heard it again today... the people from Treasury Board were thinking of having just two votes. The people in the social sciences and humanities were quite alarmed about that. I think you understand that, as it's expressed in your presentation as well. To keep the different envelopes or sections separate... it's important that there are different parliamentary votes according to the sections. To only have two votes opens the door to this type of fight for funding between the social sciences and humanities and the arts. This is something you want to avoid, and having separate votes would help to guarantee that. What is your comment on that?

Mr. Kelly: We totally support the position of the academic community in this regard.

Mr. de Jong: Okay.

Let me pick up from what Mr. Blenkarn started in on. He suggested that there is already a director of this new organization who comes from the social sciences. What we're also beginning to understand, I think, is that over the last year the government's been busy implementing this bill. Even though it might not like what it has done, it moved on its own with very little consultation, and with very little consultation within government departments, I understand.

This decision was probably made in Finance by a small group of people who did not fully appreciate and understand all of the implications. From the performance last night, some of them are... obviously it's quite embarrassing, but the sense is that they've gone too far and can't back down now or lose face. It might also cost too much to backtrack.

• 1745

As the head of the Canadian Conference of the Arts, you are very close to what's happening with the Canada Council. Can you report to us how far the integration is going? Is it possible to untangle what has been put in place? Would this be costly or not so costly? Do you have any suggestions in terms of your experience and observation on these points?

Mr. Kelly: Certainly, my sense is that it is not too late to reverse this decision. I would say the longer it is delayed, the very real likelihood of increased costs presents itself. The staff of both agencies is still largely intact. There has already been some reorganization of responsibilities, but as I understand it the principal players from both agencies are still in place.

If the government were to decide to withdraw this part of Bill C-93, I would say this is probably the time to do it. The longer it goes on—I understand there is a search for shared accommodation for the new agency. Once you sign into a long-term commercial lease, there are very important financial considerations to get out of that.

[Translation]

M. de Jong: Nous verrons cela. . .

M. Blenkarn: Tout le monde chante ses louanges, et je ne vois pas pourquoi vous l'attaquez.

M. de Jong: L'un des sujets que nous avons abordés hier soir, et dont il a été question de nouveau aujourd'hui... Le Conseil du Trésor envisage deux crédits budgétaires seulement, ce qui inquiète beaucoup les représentants du secteur sciences sociales. Je pense qu'il en est de même pour vous, car vous en parlez également dans votre exposé. Si l'on veut garder la séparation entre les différentes enveloppes budgétaires ou les sections... Il importe qu'il y ait un crédit budgétaire par section. Si l'on n'a plus que deux crédits, on va susciter des luttes entre le secteur science sociale et le secteur artistique pour la répartition des fonds. Ce n'est pas souhaitable; la solution serait de prévoir des crédits budgétaires distincts. Qu'en pensez-vous?

M. Kelly: Nous partageons tout à fait l'avis des universitaires à ce sujet.

M. de Jong: Bien.

Venons-en maintenant à ce que M. Blenkarn vient de dire. Il dit que cette nouvelle organisation a déjà une directrice provenant des sciences humaines. Il commence aussi à devenir apparent que le gouvernement s'est efforcé de concrétiser les mesures contenues dans ce projet de loi au cours de l'année écoulée. Même s'il regrette un peu ce qu'il a fait, il a commencé la mise en oeuvre avec très peu de consultations et avec très peu de concertation entre les ministères, semble-t-il.

Cette décision a probablement été prise au ministère des Finances par un petit groupe de gens qui n'en mesureraient pas ou n'en comprennent pas toutes les conséquences. D'après ce que nous avons constaté hier soir, certains d'entre eux sont... Ils sont manifestement embarrassés, se rendant compte qu'ils sont allés trop loin mais ils ne peuvent plus faire marche arrière maintenant sans perdre la face. Cela coûterait peut-être aussi trop cher.

En tant que responsable de la Conférence canadienne des arts, vous suivez de très près tout ce qui se passe au Conseil des arts du Canada. Pouvez-vous nous dire jusqu'où est déjà allée l'intégration? Est-il encore possible de défaire ce qui a été fait? Est-ce que cela coûterait cher ou bien pas trop? Que pouvez-vous nous en dire, sur la base de votre expérience et de vos observations?

M. Kelly: À mon avis, il n'est pas trop tard pour faire marche arrière, mais plus on attend et plus cela coûterait cher. Le personnel des deux organismes reste à peu près intact. Il y a déjà eu une certaine redistribution des responsabilités, mais d'après ce que je sais les principaux cadres des deux organismes sont encore en place.

Si le gouvernement décidait de retirer cette partie du projet de loi C-93, je pense qu'il devrait le faire maintenant. Plus on attend—je crois savoir que l'on est déjà en quête de locaux pour ce nouvel organisme. Une fois qu'un bail à long terme est signé, il peut en coûter très cher de l'annuler.

[Texte]

So I would say if there were any possibility to dissuade the government from this course of action, that decision should happen sooner rather than later. Six months from now, a year from now, even five years from now, when we call for a mandatory parliamentary review, you are talking about a very expensive process of untangling the various streams that form this new agency.

Mr. de Jong: Even a year from now?

Mr. Kelly: I would say so, yes.

Mr. de Jong: Would that be particularly in the area of rental properties and real estate? Would that be the major cost?

Mr. Kelly: I would say that, and equipment would probably... There are also some labour relations issues that are being dealt with, as you know. All of these things are progressing, and to pull them apart at a later time once the deal is sealed is going to be a very costly confession that perhaps this was not the product the government had hoped to attain through, as you say, what we all recognize as a very commendable goal in streamlining government expenses. This is not a place where you are going to see a benefit from that.

Mr. de Jong: I agree, again. I have put it on the record and I think every member of this committee has too. We have no problem with the goal: streamline government operation, do away with duplication. Absolutely. That requires intelligence in the sense of knowing what the duplication is, being able to identify it, and doing the intelligent work of reducing some and changing some. That involves consultation and forethought and so forth.

Every indication we have is that there is no consultation, no forethought, no preplanning in all this. It is as though it comes out of some primordial desire to do some... I don't know what it is, on the government's part. Perhaps Mr. Blenkarn can enlighten us more on this primordial desire by the government members, but I will leave that up to him.

It is important for us in your answer that if it is going to be changed, now is the time to do it, that there are not the type of costs that have been incurred now that would prevent or make it more difficult in terms of cost of changing course. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. de Jong. Mr. McCreath.

Mr. McCreath (South Shore): Thank you, Mr. Chairman. I won't make any snide remarks about my honourable colleague opposite, although I enjoy listening to him. I am never sure whether his background is from the social sciences or indeed from the dramatic arts. In either case it has made the committee meetings much more enjoyable.

Thank you both for coming. I know the notice was short, but we only received indication yesterday of your interest in coming and I am glad you were able to be here.

Mr. Kelly, what is the membership fee in your organization?

• 1750

Mr. Kelly: There's a sliding scale based on overall budget size for our organizations, and membership is \$25 for an individual.

[Traduction]

Je pense donc que, s'il y a la moindre possibilité de dissuader le gouvernement de poursuivre dans cette voie, la décision devrait être prise le plus vite possible. Dans six mois, dans un an, et surtout dans cinq ans au moment où se tiendrait l'examen parlementaire obligatoire, la séparation des divers courants qui forment le nouvel organisme serait très coûteuse.

M. de Jong: Même déjà dans un an?

M. Kelly: Je pense que oui.

M. de Jong: Est-ce que ce serait surtout au niveau des baux et des locaux? Est-ce que ce serait le plus gros poste de coûts?

M. Kelly: Je pense que oui, et aussi le matériel... Il y a aussi un certain nombre de changements en cours au niveau des effectifs, comme vous le savez. Toutes ces choses avancent et de faire marche arrière plus tard, une fois tout réglé, équivaudra à un aveu d'échec très coûteux par rapport à un objectif très louable, nous le reconnaissons tous, celui de réduire les dépenses de l'État. En l'occurrence, il ne résultera rien de tel.

M. de Jong: Là encore, je suis d'accord. Je l'ai déjà dit publiquement ici, comme tous les autres membres du comité. L'objectif ne nous pose pas de problème: rationaliser l'administration, éviter les doubles emplois. Absolument. Cela suppose que l'on sache déceler où sont les doubles emplois, les cerner et apporter les correctifs nécessaires. Mais tout cela exige une concertation et une réflexion.

Or, ici, tout montre qu'il n'y a pas eu de consultations, pas de réflexions, aucune planification préalable. C'est comme si tout cela résultait de quelque désir primordial de... je ne sais pas trop ce que c'est, de la part du gouvernement. Peut-être M. Blenkarn pourrait-il nous éclairer un peu sur cette pulsion primordiale des membres du gouvernement, et je m'en remets à lui.

L'élément important de votre réponse est donc que si nous voulons changer, c'est maintenant qu'il faut le faire, que les coûts encourus jusqu'à présent n'empêcheraient pas ou ne compliqueraient pas une marche arrière. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur de Jong. Monsieur McCreath.

M. McCreath (South Shore): Je vous remercie, monsieur le président. Je n'userai pas de sarcasmes à l'endroit de mon honorable collègue d'en face, car j'aime beaucoup l'écouter. Je ne sais jamais trop s'il nous vient du secteur des sciences sociales ou bien du théâtre. Quoi qu'il en soit, on ne s'ennuie pas quand il est là.

Je vous remercie tous deux d'être venus. Je sais que le préavis était bref, mais nous n'avons appris qu'hier que vous étiez intéressés à comparaître et je suis heureux que cela ait pu se faire.

Monsieur Kelly, combien coûte la cotisation annuelle à votre organisation?

M. Kelly: Il y a une échelle mobile qui est fonction du budget des organisations membres, et la cotisation personnelle est de 25\$.

[Text]

Mr. McCreath: So your actual members are the organizations within the umbrella.

Mr. Kelly: And also individual artists and cultural workers.

Mr. McCreath: How many of those individuals would have voluntarily joined?

Mr. Kelly: We have approximately 1,000 individuals at the moment.

Mr. McCreath: I want to ask a couple of questions with respect to proposed subsection 4.(4), at clause 38 of the bill. In the amendment you have recommended that:

A person is not eligible to be appointed as a member of the new Council if the person does not have a knowledge or experience that will assist the Council

Aside from the fact that I suggest you remove the double negatives and say that you suggest people be appointed who do have the knowledge, how do you define that? That phrase "has a knowledge or experience" is rather fuzzy. What's the determinant as to whom that applies?

Mr. Kelly: Certainly, the scope would be some professional experience or knowledge that could be brought to an agency to help them address the issues they are charged with. Yes, you can have international experience by taking a trip abroad or you can have artistic experience from performing in the local little theatre or by being a Sunday painter. But because we're looking for an agency whose primary mandate is to foster excellence in both the arts and the academic world, we would hopefully restrict the eligibility to people who reflected that sense of excellence in their own background and level of achievement.

Mr. McCreath: What about the concept of reconciling? As you've indicated, these agencies are intended to be at arm's length. You obviously have some feeling that this is not now the case, or am I misreading what you're saying, the implication being that—and I believe Ms Watson indicated—people should be appointed to represent communities, and I presume by this you mean artistic communities, so you'd have someone on the board who reflects the dance perspective and someone—

Ms Watson: Not necessarily. Specific knowledge doesn't mean you have to dance or sing or act. There are many leaders in this country who work on cultural boards and have specific knowledge of the cultural sector and, I believe, of the academic and the research sector as well. So we're not looking at going out and finding. . .

Mr. McCreath: That's why I'm trying to reflect that aspect with the other ones. So you're not saying that you have to be artists or authors or playwrights in order to serve on the board. But you're saying they should be people who have some demonstrated interest in the areas. I'm not sure that's what this proposed text says or implies, but then perhaps I'm misreading it.

I'm trying to get at the reconciliation of an arm's length agency with the principle of accountability for government or public funds. We, as members of Parliament, for example, and even, I suspect, my honourable friends opposite, receive

[Translation]

M. McCreath: Donc vos membres sont les organisations que vous coiffez.

M. Kelly: Il y a aussi des artistes et des travailleurs culturels individuels.

M. McCreath: Combien de personnes ont fait acte d'adhésion individuellement?

M. Kelly: Nous comptons environ 1 000 membres à titre personnel en ce moment.

M. McCreath: J'aimerais vous poser quelques questions concernant le nouveau paragraphe 4.4, à l'article 38 du projet de loi. Vous recommandez dans votre amendement ce qui suit:

Une personne ne peut pas être nommée membre du nouveau conseil si elle n'a pas des connaissances ou une expérience susceptibles d'aider le conseil à remplir au moins une de ces missions.

Indépendamment du fait que j'enlèverais la double négation pour dire que pour être nommé il faut avoir les connaissances ou l'expérience, comment définissez-vous ces notions? La formule «a des connaissances ou une expérience» est plutôt floue. Comment déterminerai-t-on l'existence de ces qualités?

M. Kelly: Je pense qu'il convient de posséder quelque expérience ou connaissance professionnelle en rapport avec les fonctions du conseil. Certes, on peut avoir une expérience internationale du fait que l'on a voyagé à l'étranger, ou bien une expérience artistique parce qu'on s'est produit dans le petit théâtre local ou qu'on fait de la peinture le dimanche. Mais s'agissant d'un organisme ayant pour principal mandat de promouvoir l'excellence tant dans le monde des arts que des sciences humaines, il faut espérer que l'on nommera à ces postes des gens qui feront preuve eux-mêmes de cette excellence dans leur travail et dans leurs antécédents professionnels.

M. McCreath: Qu'en est-il de l'idée de concilier les points de vue? Comme vous l'avez dit, ces organismes sont censés être autonomes. Vous pensez manifestement que tel n'est pas le cas aujourd'hui, à moins que je ne me trompe, ce qui suppose—et je crois que M^{me} Watson en a exprimé le souhait—que les membres soient représentatifs des collectivités, et je présume que vous entendez par là les collectivités artistiques, si bien que l'on aurait au conseil d'administration des membres représentant la discipline de la danse et d'autres. . .

Mme Watson: Pas nécessairement. Avoir des connaissances ne signifie pas qu'il faille soi-même être danseur, chanteur ou comédien. Il y a beaucoup de gens en vue dans notre pays qui siègent dans les organisations culturelles et connaissent bien ce secteur ou celui des universités ou de la recherche. Il ne s'agit donc pas. . .

M. McCreath: C'est pourquoi j'essaie de concilier cet aspect avec les autres. Vous ne réclamez donc pas que les membres du conseil soient des artistes, des écrivains ou des dramaturges. Il suffit qu'ils aient manifesté un certain intérêt pour ces domaines. Je ne suis pas sûr que le texte que vous préconisez dise cela, mais je l'interprète peut-être mal.

J'essaie de concilier la notion d'autonomie de l'organisme avec celui de l'obligation de rendre compte de l'emploi de crédits publics. Nous, députés, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, recevons de temps à autre des

[Texte]

phone calls from constituents from time to time when a grant is made for a purpose that some people might not think is worthy. On the other hand, that endeavour may, through peer review, be deemed to be most appropriate.

I don't for a minute think you should have a bunch of political hacks sitting around deciding what constitutes good art, good music, or a sound proposal for a doctoral dissertation in history.

Mr. Blenkarn: We should have Holtmann in there.

Mr. McCreath: In other words, that's where we end up, to use a classic example, with the meat dress and *Voice of Fire* type of controversy that emerge from time to time. On the other hand, that is a reality of the political process, that the public holds you accountable for how these bodies spend their money.

Now, it seems to me that you need some kind of balance within the boards, between people who understand the concept of political and financial accountability, on the one hand, and bona fide understanding of the field and expertise in it, on the other.

• 1755

I'm just wondering what in effect would be your recommendations for how this board should be structured. Are you saying that nominations should come from within the various arts communities that may or may not nominate people who are themselves practising artists? Are you saying that the government should not be appointing these people to, in effect, function as a board of directors for an agency for which the government is accountable? Could you just kind of share with me your thoughts on how you would see the construction of a board for an agency like this, whether it is a new one with a broader mandate, or the more focused ones that exist now?

Ms Watson: There's no doubt that we believe the government should be making these appointments, because there is an accountability concern. All that I was bringing forward is that there's a community out there that can be consulted with in terms of making appointments. There are various members across the country who we feel have a wide expertise and a wide skill set in this field. It's up to the government to decide whether or not those appointments are valid.

The board in itself is accountable for the running of that organization. The actual artistic judgments are then made by a peer assessment group, which is one layer below. Artists are very comfortable with this because they are being assessed. I submit that your accountability is much better served by an arm's length function because you have set up a process that everybody supports. The audience, the taxpayer and the artists support this. You, as the government, have put this in process and can see it run. I feel you're much more accountable by having that arm's length process than by being directly involved in the system.

Mr. McCreath: I agree with you—

The Chairman: One final point, Mr. McCreath, then we have to wrap up.

[Traduction]

appels téléphoniques d'électeurs qui se plaignent qu'une subvention ait été accordée pour une activité qui n'en vaut pas la peine, selon eux. En revanche, cette même initiative pourrait être jugée tout à fait opportune par des pairs.

Je ne songe pas un instant à confier à une bande de politiciens le soin de décider ce qu'est une bonne musique, une bonne oeuvre d'art ou un bon projet de thèse de doctorat en histoire.

M. Blenkarn: Il faudrait faire venir Holtmann.

M. McCreath: Or, c'est à cela qu'on aboutit, pour reprendre un exemple classique, avec les controverses qui ont entouré la robe de viande ou le tableau «Voix de feu». C'est néanmoins une réalité de la vie politique que le public nous tient responsables de l'usage que ces organismes font de leur argent.

Il me semble donc qu'il faut parvenir à une espèce d'équilibre au sein de ces conseils d'administration, entre ceux qui comprennent ce qu'est la responsabilité politique financière, d'une part et, d'autre part, ceux qui connaissent bien les domaines considérés.

Quelle structure recommanderiez-vous pour ce conseil. Dites-vous que les nominations devraient être faites par les diverses disciplines artistiques qui choisiraient des gens qui seraient ou non des artistes eux-mêmes? Dites-vous que le gouvernement ne devrait pas nommer lui-même les membres du conseil d'administration d'un organisme dont il assume la responsabilité? Pourriez-vous nous dire comment vous envisagez la structure du conseil d'administration d'un organisme comme celui-ci, qu'il s'agisse d'un organisme nouveau avec un mandat élargi ou d'organismes plus spécialisés tels qu'ils existent aujourd'hui?

Mme Watson: Nul doute qu'il appartient au gouvernement de faire ces nominations, car c'est à lui de rendre compte. Tout ce que je voulais dire par là c'est qu'il devrait procéder pour cela à des consultations avec les collectivités concernées. Il ne manque pas de gens à travers le pays qui ont une vaste expérience et de grandes connaissances dans ce domaine. Il appartient au gouvernement de décider si les choix sont valables ou non.

Le conseil lui-même est responsable de la gestion de l'organisation. Les jugements artistiques sont rendus par un groupe d'évaluation formé de pairs, situé un palier plus bas. Les artistes se sentent tout à fait à l'aise avec une telle structure, car ils font l'objet d'une évaluation. Je pense que la reddition de comptes s'exerce beaucoup mieux lorsqu'il n'existe aucun lien de dépendance, car le processus que vous avez institué fait l'unanimité. Le public, le contribuable et les artistes y sont tous favorables. Vous, en tant que gouvernement, avez instauré ce processus et vous le voyez fonctionner. Je pense que vous vous acquitez beaucoup mieux de votre responsabilité avec un processus d'autonomie qu'en intervenant directement dans le système.

M. McCreath: Je suis d'accord avec vous. . .

Le président: Dernière question, monsieur McCreath, ensuite de quoi, nous devons lever la séance.

[Text]

Mr. McCreath: Oh, yes. That's the way it should be, and I wish the heck it did work that way, but you know, every time you read one of those snippets in the newspaper, we get the phone calls, and that's the reality. I think it's an ongoing tension that's always going to be there between those two very important principles. Sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. McCreath. On behalf of the committee, I would like to thank both of you for being here today and answering our questions. We appreciate it very much. Thank you.

We have a motion on the floor. We're just going to take a couple more minutes. It was moved by Mr. Blenkarn:

That officials from the Privy Council Office be called as witnesses before the committee at 3:30 p.m. Wednesday, February 24, 1993, following which the committee will proceed to complete its clause-by-clause consideration of the bill.

Mr. McCreath: I understand there's to be a vote in the House tomorrow roughly between 3:30 p.m. and 4 p.m. Could I suggest the time of the meeting be set at 4 p.m. as opposed to doing what we did to these people today. We changed the time on them when they turned up.

Mr. Dorin: We all understand what 3:30 p.m. means. It's 3:30 p.m. or after the vote.

The Chairman: Yes, 3:30 p.m. or after the vote. Hopefully, it'll be before 4 p.m., if that's all right. That's a good point, Mr. McCreath.

Mr. Duhamel: I have no particular difficulties with that motion. I just want to make sure that I understand what's going to come out of this. Is it the intent to have answers to some of the testimony that we've received?

Mr. Blenkarn: Yes, I guess we need some answers.

Mr. McCreath: There were a lot of questions that were put last night, but weren't really appropriate questions for public servants to have to deal with from a Treasury Board or a finance department perspective. I think it's very clear that a number of members of the committee had questions about the rationales and those kinds of questions. We felt that it was important that there should be an opportunity for you to get answers to those kinds of questions.

Mr. Duhamel: Again I say I have no particular difficulty with this. You're sure you wouldn't want your ministers here rather than senior officials to answer those kinds of questions?

Mr. Dorin: That's another possibility, but at least in this particular case, I think there are a couple of things, and one of them is the more technical aspect. The other thing is from a practical point of view. There was only one group that we asked about what had happened so far.

For example, in a previous bill like this we eliminated the Economic Council of Canada. The fact of the matter is that at the time the bill was passed, there was nothing to eliminate any more. It had already been done. I think there are some practical questions to determine as to where this sits at the moment so that if we are going to then deal with this in clause-by-clause study, we are aware of the implications of what we might or might not do.

[Translation]

M. McCreath: Oui. C'est comme cela que les choses devraient se passer, et j'aimerais beaucoup qu'il en soit ainsi, mais vous savez, chaque fois que paraît un de ces entrefilets dans la presse, c'est à nous qu'on téléphone pour se plaindre: voilà la réalité. Je pense qu'il y a une contradiction irréductible entre ces deux principes importants. Désolé, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur McCreath. Au nom du comité, je voudrais remercier les deux témoins d'être venus aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions. Merci beaucoup.

Nous avons à débattre d'une motion. Cela nous prendra juste quelques minutes. M. Blenkarn propose:

Que des représentants du Bureau du conseil privé soient convoqués à témoigner devant le comité le mercredi 24 février 1993 à 15h30, ensuite de quoi le comité passera à l'étude article par article du projet de loi.

M. McCreath: Je crois savoir qu'il y a un vote à la Chambre demain, entre 15h30 et 16 heures. Je propose donc de fixer l'heure de la réunion à 16 heures, afin de ne pas infliger la même attente aux témoins qu'aujourd'hui. Nous avons retardé l'heure alors qu'ils étaient déjà ici.

M. Dorin: Nous savons tous ce que signifie 15h30. C'est 15h30, ou bien après le vote.

Le président: Oui, 15h30 ou après le vote. J'espère que ce sera avant 16 heures, si cela vous convient. Bonne remarque, monsieur McCreath.

M. Duhamel: Je n'ai rien à redire à cette motion. J'aimerais simplement m'assurer de bien comprendre ce qui doit ressortir de cela. Est-ce que nous serons censés recevoir les réponses à certains témoignages que nous avons entendus?

M. Blenkarn: Oui, je pense que nous avons besoin de quelques réponses.

M. McCreath: On a posé hier soir quantité de questions auxquelles ne pouvaient vraiment répondre les fonctionnaires du Conseil du Trésor ou du ministère des Finances. Il est très clair qu'un certain nombre des membres du comité avaient des questions à poser sur les motifs, les raisons d'être et ce genre de choses. Nous avons pensé que vous devriez avoir l'occasion d'obtenir des réponses à ce genre de questions.

M. Duhamel: Encore une fois, je ne suis pas contre la motion. Êtes-vous sûr qu'il ne faudrait pas plutôt demander aux ministres de venir y répondre, plutôt qu'à des hauts fonctionnaires?

M. Dorin: C'est une autre possibilité, mais je pense qu'il y a plusieurs dimensions au sujet qui nous occupe, l'une étant un peu plus technique. Il y a aussi des considérations pratiques. Il n'y a qu'un seul groupe à qui nous avons demandé ce qui s'est passé jusqu'à présent.

Par exemple, dans un projet de loi antérieur similaire à celui-ci, on avait supprimé le Conseil économique du Canada. En fait, au moment où nous avons adopté le projet de loi, il n'y avait déjà plus rien d'autre à supprimer. On l'avait déjà fait. Je pense qu'il y a donc lieu de déterminer où en sont les choses, afin que nous sachions, au moment de l'étude article par article, quelles seraient les conséquences de telle ou telle décision que nous prendrions.

[Texte]

Mr. Duhamel: I appreciate that. The question was raised by my colleague, Mr. de Jong. Hopefully, by virtue of the fact that the government has proceeded, that would not necessarily negate a review of the evidence that was received to see whether or not there are options or alternatives that could be explored. This is in spite of the fact that the government has gone forward on certain fronts. But if it's with that intent, to bring some clarity, some insight and perhaps look at options and alternatives, I'm quite supportive.

• 1800

Mr. de Jong: I think the whole question of how far it has gone and is there room is going to be key here as well. Would the committee agree that we call in the head of the new Canada Council as well?

Mr. Dorin: I don't have any problems with that, but I'm wondering, to what end?

Mr. de Jong: To see how far the amalgamations have occurred and what expense or what room there is to either backtrack—

Mr. McCreath: I think it would be more appropriate...the people from Treasury Board... The questions you were focusing on yesterday really had to do with the rationale for the decision that was taken, and, as Mr. Dorin said, to some degree it has been implemented. I think they were valid questions to put forward, and that's why we went back to see if it would be possible to bring forward some people from the Privy Council who were the ones who did the kind of assessments that led to the decision to do that.

As far as putting the head of the agency on the spot as to how far along the implementation... I think it's not really fair to put that person in that position.

Mr. Blenkarn: You would put that person in a terrible position, because she's got an awful lot of her client groups opposed to it. Then she's...

Mr. McCreath: You may or may not be satisfied with the answers you get, but I think it's fair ball that you should have an opportunity to understand the rationale that was there.

Mr. Duhamel: If I may, let's not discard our colleague's idea outright because it may be appropriate to look at that subsequent to the testimony we'll receive tomorrow.

Mr. Blenkarn: All right.

Mr. Duhamel: I don't know if Mr. de Jong is satisfied with that.

Mr. Dorin: I think that's fair, but I guess the only point to bear in mind is it would be a little bit unfair to ask someone who has been, presumably, invited to take the position and has accepted it, to then comment on whether or not that position should be there. You're putting that person in a very difficult spot. I think we have to be careful about that.

Mr. de Jong: I think that would be understood, but I think it is also important for us to know what's been happening, what the problems have been so far, if there have been any, and just her own—

Mr. Blenkarn: Let's listen to the witnesses tomorrow and see how we make out then, and if that becomes absolutely necessary, then we'll do it tomorrow.

[Traduction]

M. Duhamel: Je saisis bien. La question a été soulevée par mon collègue, M. de Jong. Le fait que le gouvernement n'ait pas attendu ne nous empêchera pas, j'espère, de passer en revue les témoignages pour voir s'il n'y aurait pas d'autres options que l'on pourrait retenir, et cela même si le gouvernement a pris un certain nombre de mesures concrètes. Si c'est dans ce but, c'est-à-dire, mettre la situation au clair, faire le point et peut-être envisager d'autres options et solutions, je suis tout à fait d'accord.

M. de Jong: Je pense que toute la question est de savoir où les choses en sont et s'il y a encore une marge de manoeuvre, sera essentielle ici encore. Est-ce que le comité accepterait que nous convoquions également le responsable du nouveau Conseil des Arts?

M. Dorin: Je n'ai pas d'objection, mais pour quoi faire?

M. de Jong: Pour voir jusqu'où les fusions sont déjà allées et combien il en coûterait pour faire soit marche arrière... .

M. McCreath: Je pense qu'il vaudrait mieux... les représentants du Conseil du Trésor... les questions que vous posiez hier portaient davantage sur la raison d'être de la décision qui a été prise et qui, dans une certaine mesure a déjà été mise à exécution, comme M. Dorin l'a dit. Je pense que ces questions étaient tout à fait justifiées et c'est pourquoi nous avons songé à faire venir un certain nombre de représentants du Conseil privé, car ce sont eux qui ont fait les évaluations sur lesquelles s'appuyait la décision.

Quant à mettre sur la sellette le responsable du Conseil des Arts et lui faire dire jusqu'où l'exécution... Cela me paraît peut-être un peu injuste.

M. Blenkarn: Vous mettriez cette personne dans une situation très délicate, car bon nombre de ses groupes clients sont opposés. Ensuite... .

M. McCreath: Vous serez peut-être satisfait ou mécontent des réponses que vous obtiendrez, mais je pense qu'il est juste que l'on vous explique les raisons qui ont présidé à la décision.

M. Duhamel: Ne rejetons pas d'emblée l'idée de notre collègue, car il sera peut-être judicieux de voir tout cela après le témoignage que nous entendrons demain.

M. Blenkarn: Très bien.

M. Duhamel: Je ne sais pas si cela satisfait M. de Jong.

M. Dorin: Je pense que c'est équitable, mais qu'il serait peut-être un peu injuste de demander à quelqu'un que l'on a invité à occuper ce poste et qui l'a accepté, de se prononcer ensuite sur l'opportunité du poste. C'est vraiment le placer dans une situation très délicate. Il faut être prudent.

M. de Jong: Nous en sommes tous conscients, mais je pense qu'il importe également que nous sachions où en sont les choses, quels problèmes, s'il en est, se sont posés jusqu'à présent et qu'on nous dise... .

M. Blenkarn: Entendons donc les témoins demain et voyons ce qui va en sortir, et si cela devient absolument nécessaire, nous déciderons le moment venu.

[Text]

Mr. de Jong: Okay.

Mr. Blenkarn: Can I move the question?

The Chairman: The question that's called for is whether there is agreement on the motion of Mr. Blenkarn. All those in favour?

Mr. Duhamel: With the caveats that have been indicated.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The motion is carried. If there are amendments, I would encourage the committee to get them to the clerk as soon as possible. As a final reminder, the committee is going to be in 253-D tomorrow afternoon.

The meeting is adjourned.

[Translation]

M. de Jong: D'accord.

M. Blenkarn: Puis-je proposer la mise aux voix?

Le président: Je mets donc aux voix la motion de M. Blenkarn. Tous ceux qui sont en faveur?

M. Duhamel: Avec les réserves qu'on a faites.

Des voix: Adopté.

Le président: La motion est adoptée. S'il y a des amendements, j'encourage les membres du comité à les communiquer au greffier le plus rapidement possible. Je rappelle enfin que nous siégeons dans la salle 253-D, demain après-midi.

La séance est levée.

From the Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal:

Paul Bernard, Professor;
Louis Maheu, Vice Dean, Faculty of Graduate Studies.

At 3:30 a.m.

From the International Council for Canadian Studies:

John Halstead, Member;
Alain Guimont, Executive Director.

From the Patent and Trademark Institute of Canada:

Robert D. Gould, Member.

From SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada:

Paul Spurgeon, Legal Counsel.

From the Canadian Conference of the Arts:

Keith Kelly, National Director;
Katherine Watson, Governor.

Du Comité de la recherche en sciences sociales, Université de Montréal:

Paul Bernard, Professeur;
Louis Maheu, vice-doyen, Faculté des études supérieures.

À 15 h 30

Du Conseil international d'études canadiennes:

John Halstead, membre;
Alain Guimont, directeur adjoint.

De l'Institut canadien des brevets et marques:

Robert D. Gould, membre.

De SOCAN, Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique:

Paul Spurgeon, conseiller législatif.

De la Conférence canadienne des arts:

Keith Kelly, directeur national;
Katherine Watson, Gouverneur.

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

**K1A 0S9
Ottawa**

If undelivered, return **COVER ONLY** to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

At 9:30

From the Canadian Federation for the Humanities:

Professor Robert Nadeau, President.

From the Social Science Federation:

Dr. Louise Quesnel, President;

Marcel Lauzière, Executive Director.

From the Association of Universities and Colleges of Canada:

René Simard, Vice-rector (academic and research) University of Montreal;

Robert Best, Director, Government Relations and Public Affairs.

From the Canadian Association of University Teachers:

Dr. Alan Andrews, President;

Dr. Donald Savage, Executive Director.

From "Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université":

Michel Campbell, President;

Michel Campagna, Advisor.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

À 9 h 30

De la Fédération canadienne des études humaines:

Professeur Robert Nadeau, président.

De la Fédération canadienne des sciences sociales:

Dr. Louise Quesnel, président;

Marcel Lauzière, directeur adjoint.

De l'Association des universités et collèges du Canada:

René Simard, vice-recteur (enseignement et recherche) Université de Montréal;

Robert Best, Directeur, Relations gouvernementales et affaires publiques.

De l'Association canadienne des professeurs d'université:

Dr. Alan Andrews, président;

Dr. Donald Savage, directeur adjoint.

De la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université:

Michel Campbell, président;

Michel Campagna, Conseiller.

(Suite à la page précédente)

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Wednesday, February 24, 1993

Chairman: Brian White

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mercredi 24 février 1993

Président: Brian White

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-93

An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-93

Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS

Le rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-93

Chairman: Brian White

Members

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Peter McCreath
Greg Thompson
David Walker—(8)

(Quorum 5)

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, February 24, 1993:

Greg Thompson replaced Gabriel Fontaine.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-93

Président: Brian White

Membres

Don Blenkarn
Clément Couture
Simon de Jong
Murray Dorin
Ron Duhamel
Peter McCreath
Greg Thompson
David Walker—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 24 février 1993:

Greg Thompson remplace Gabriel Fontaine.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, February 25, 1993

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, February 16, 1993, your Committee has considered Bill C-93 and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 40

Strike out lines 25 to 27, at page 15, and substitute the following therefor:

“(b) foster, promote, sponsor and assist research and scholarship in the social sciences and humanities and to foster and promote links between the Council and both the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Medical Research Council;”

Clause 134

Strike out line 44, at page 48, and substitute the following therefor: “with the decision made under subsec-”

Clause 137

Strike out line 36, at page 50, and substitute the following therefor: “which was adduced before the Tribunal, other than by leave of the Federal Court.”

The Schedule

In the French version only, strike out line 16, at page 80, and substitute the following therefor:

« saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie »

Strike out line 4, at page 83, and substitute the following therefor: “section 70.1 or subsection 70.61(1) of the”

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1, 2 and 3 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

BRIAN WHITE,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 25 février 1993

Le Comité législatif sur le projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 16 février 1993, votre Comité a étudié le projet de loi C-93 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 40

Retrancher les lignes 25 à 27, à la page 15, et les remplacer par ce qui suit :

« b) promouvoir et appuyer la recherche en sciences humaines, notamment en offrant des subventions et des bourses, ainsi que favoriser les rapports entre lui et tant le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie que le Conseil de recherches médicales; »

Article 134

Retrancher les lignes 30 et 31, à la page 48, et les remplacer par ce qui suit :

« (10) Le registraire exécute sa décision; en cas d'appel de celle-ci dans le »

Article 137

Retrancher la ligne 38, à la page 50, et la remplacer par ce qui suit : « celle qui a été fournie devant le Tribunal, sauf autorisation de la Cour fédérale. »

L'annexe

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 16, à la page 80, et la remplacer par ce qui suit :

« saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie »

Retrancher la ligne 5, à la page 83, et la remplacer par ce qui suit : « paragraphe 70.61(1) de la Loi sur le droit »

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 1, 2 et 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 1993

(5)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992, met at 4:35 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Brian White, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Peter McCreath and Greg Thompson.

Witnesses: From the Privy Council Office: N. d'Ombraïn, Deputy Secretary to the Cabinet, Machinery of Government, and J.A. Mitchell, Assistant Secretary to the Cabinet, Machinery of Government. *From the Department of Consumer and Corporate Affairs Canada:* Brian Botting, Analyst, Intellectual Property Review Board, and Alan Troicuk, Analyst, Intellectual Property Review Board. *From the Department of Justice:* David Wolinsky, Counsel. *From the Royal Canadian Mounted Police Complaints Division:* Bert Giroux, Executive Director. Mark Ross, Individual. *From the Department of Communications:* Hubert Lussier, Director, Arts Policy.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, February 16, 1993 relating to Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992 (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Thursday, February 4, 1993, Issue No. 1*)

The witnesses from the Privy Council Office answered questions.

At 5:45 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:05 o'clock p.m., the sitting resumed.

The witnesses answered questions.

Clause 1 was allowed to stand.

Clauses 2 to 14 carried, on division.

Clauses 15 to 34 carried, on division.

Clauses 35 to 39 carried, on division.

On Clause 40

Peter McCreath moved,—That Clause 40 be amended by striking out lines 25 to 27 at page 15 and substituting the following therefor:

“(b) foster, promote, sponsor and assist research and scholarship in the social sciences and humanities and to foster and promote links between the Council and both the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Medical Research Council;”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 40, as amended, carried.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993

(5)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux, se réunit à 16 h 35, dans la salle 253-D l'édifice du Centre, sous la présidence de Brian White (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, Ron Duhamel, Peter McCreath et Greg Thompson.

Témoins: Du Bureau du Conseil privé: N. D'Ombraïn, sous-secrétaire du Cabinet, Appareil gouvernemental; J.A. Mitchell, secrétaire adjoint du Cabinet, Appareil gouvernemental. *Du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales:* Brian Botting, analyste, Révision de la propriété intellectuelle; Alan Troicuk, analyste, Révision de la propriété intellectuelle. *Du ministère de la Justice:* David Wolinsky, conseiller. *De la Gendarmerie royale du Canada:* Bert Giroux, directeur exécutif. *À titre particulier:* Mark Ross. *Du ministère des Communications:* Hubert Lussier, directeur, Politique des arts.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 16 février 1993, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 4 février 1993, fascicule n° 1*).

Les témoins du Bureau du conseil privé répondent aux questions.

À 17 h 45, la séance est suspendue.

À 18 h 05, la séance reprend.

Les témoins répondent aux questions.

L'article 1 est reporté.

Les articles 2 à 14 sont adoptés, avec dissidence.

Les articles 15 à 34 sont adoptés, avec dissidence.

Les articles 35 à 39 sont adoptés, avec dissidence.

Article 40

Peter McCreath propose,—Que l'article 40 soit modifié en remplaçant les lignes 25 à 27, à la page 15, par ce qui suit:

«(b) promouvoir et appuyer la recherche en sciences humaines, notamment en offrant des subventions et des bourses, ainsi que favoriser les rapports entre lui et tant le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie que le Conseil de recherches médicales;»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 40, modifié, est adopté.

Clauses 41 to 71 carried, on division.

Clauses 72 to 91 carried, on division.

Clauses 92 to 98 carried, on division.

Clauses 99 to 133 carried, on division.

On Clause 134

Peter McCreath moved,—That Clause 134 be amended by striking out line 44 at page 48 and substituting the following therefor:

“with the decision made under subsec-”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 134, as amended, carried.

Clauses 135 and 136 carried, on division.

On Clause 137

Peter McCreath moved,—That Clause 137 be amended by striking out line 36 at page 50 and substituting the following therefor:

“which was adduced before the Tribunal, other than by leave of the Federal Court.”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 137, as amended, carried.

Clauses 138 to 204 carried, on division.

On the Schedule

Peter McCreath moved,—That the French version of the Schedule be amended by striking out line 16 at page 80 and substituting the following therefor:

“saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to, on division.

Peter McCreath moved,—That the Schedule be amended by striking out line 4 at page 83 and substituting the following therefor:

“section 70.1 or subsection 70.61(1) of the”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

The Schedule, as amended, carried.

Clause 1 carried.

The Title carried.

Bill C-93, as amended, carried, on division.

Les articles 41 à 71 sont adoptés, avec dissidence.

Les articles 72 à 91 sont adoptés, avec dissidence.

Les articles 92 à 98 sont adoptés, avec dissidence.

Les articles 99 à 133 sont adoptés, avec dissidence.

Article 134

Peter McCreath propose,—Que l'article 134 soit modifié en remplaçant les lignes 30 et 31, à la page 48, par ce qui suit:

«(10) Le registraire exécut sa décision; en cas d'appel de celle-ci dans le»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 134, modifié, est adopté.

Les articles 135 et 136 sont adoptés, avec dissidence.

Article 137

Peter McCreath propose,—Que l'article 137 soit modifié en remplaçant la ligne 38, à la page 50, par ce qui suit:

«celle qui a été fournie devant le Tribunal, sauf autorisation de la Cour fédérale.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 137, modifié, est adopté.

Les articles 138 à 204 sont adoptés, avec dissidence.

Annexe

Peter McCreath propose,—Que la version française de l'annexe soit modifiée en remplaçant la ligne 16, page 80, par ce qui suit:

«saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté avec dissidence.

Peter McCreath propose,—Que l'annexe soit modifiée en remplaçant la ligne 5, page 83, par ce qui suit:

«paragraphe 70.61(1) de la *Loi sur le droit*»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'annexe, modifiée, est adoptée.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi, modifié, est adopté avec dissidence.

MINUTES OF PROCEEDINGS

The Chairman was instructed to report Bill C-93, as amended, to the House.

At 6:40 o'clock p.m., the Committee adjourned.

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

PROCES-VERBAL

Le président est prié de faire rapport à la Chambre du projet de loi C-93, modifié.

À 18 h 40, la séance est levée.

Le greffier du Comité

G. A. Sandy Birch

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, February 24, 1993

• 1634

The Chairman: The chair sees a quorum. We'll call the meeting to order, please.

The committee is continuing its consideration of Bill C-93, An Act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

According to a motion passed at the meeting yesterday, we have two witnesses from the Privy Council Office. I understand there are a few comments one of the spokespersons would like to say. I would ask the spokesperson to identify himself and the other person with him for the record, and then I invite him to proceed. When you've finished your introductory comments, we'll get right into questions.

• 1635

Mr. N. d'Ombain (Deputy Secretary to the Cabinet, Machinery of Government and Senior Personnel, Privy Council Office): Thank you, Mr. Chairman.

My name is Nick d'Ombain, and I'm the Deputy Secretary to the Cabinet for Machinery of Government and Senior Personnel in the Privy Council Office. My colleague is Jim Mitchell, Assistant Secretary to the Cabinet for Machinery of Government.

I have no prepared statement. I thought perhaps it might be useful if I took just a minute or two to explain what we do in the Privy Council Office in relation to machinery of government before taking your questions.

Essentially, the machinery of government function in PCO provides advice to the government on the entire range of government organizations. In order to do that we maintain an overview of the 400-odd departments, boards, agencies, corporations, and so on, and we maintain an overview, in particular, of their mandates. Where mandates overlap, we assist in the process of regulating the consequences of overlapping mandates. We provide advice on the way the decision-making process works, and we provide advice generally on the relationships among government organizations and between specific government organizations and the broader institutions of our system of government. We also advise on the creation of new organizations, and we advise on consolidations, mergers, and wind-ups. That essentially is what brings us to the relevance of our presence here today in relation to the bill you have before you.

Thank you, Mr. Chairman

The Chairman: Thank you very much.

We'll start with Mr. Duhamel, please.

Mr. Duhamel (St. Boniface): *Merci, monsieur le président.* Thank you, gentlemen.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 24 février 1993

Le président: Je constate que le quorum est réuni. Nous pouvons donc ouvrir la séance.

Le comité poursuit son examen du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

En vertu d'une motion adoptée lors de notre séance d'hier, nous entendons aujourd'hui deux témoins du Bureau du Conseil privé. Je crois que l'un des intervenants aimerait faire tout d'abord une petite déclaration. Je vais lui demander de se présenter et de nous présenter son collègue, et je l'inviterai ensuite à faire sa déclaration. Une fois que vous aurez terminé, nous passerons directement aux questions.

M. N. d'Ombain (sous-secrétaire du Cabinet, appareil gouvernemental et personnel principal, Bureau du Conseil privé): Merci monsieur le président.

Je m'appelle Nick d'Ombain et je suis sous-secrétaire du Cabinet, appareil gouvernemental et personnel principal, au Bureau du Conseil privé. Mon collègue est Jim Mitchell, secrétaire adjoint du Cabinet, appareil gouvernemental.

Je n'ai pas de déclaration toute prête. J'ai pensé qu'il serait peut-être bon de prendre une minute ou deux pour vous expliquer, avant que l'on passe aux questions, ce qui se fait au Bureau du Conseil privé au sujet de l'appareil gouvernemental.

Essentiellement, le service qui s'occupe de cet appareil au sein du BCP se charge de conseiller le gouvernement au sujet de l'ensemble des organisations gouvernementales. Pour ce faire, nous supervisons quelque 400 ministères, offices, organismes, sociétés d'État, etc, et nous assurons en particulier un suivi en ce qui a trait à leur mandat. Lorsque ces mandats se chevauchent, nous contribuons à en régler les conséquences. Nous donnons des conseils sur le fonctionnement des mécanismes de décision et, de manière générale, sur les relations entre les différentes organisations du gouvernement ainsi qu'entre certaines organisations gouvernementales précises et les grandes institutions de notre système de gouvernement. Nous offrons aussi des services consultatifs en ce qui a trait à la création de nouveaux organismes ainsi qu'en matière de regroupement, de fusion et de liquidation. Voilà en somme pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler de ce projet de loi.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Duhamel, vous pouvez commencer.

M. Duhamel (Saint-Boniface): *Thank you, Mr. Chairman.* Merci messieurs.

[Text]

You've just indicated that you give advice with respect to consolidations, mergers, and wind-ups. Do you, in the process of giving that advice, do studies on economic service impacts, other possible impacts of the various consolidations, mergers, and wind-ups?

Mr. d'Ombrain: Mr. Chairman, we maintain a general oversight of the entire organization of government. In order to carry out that function, we keep ourselves generally current on trends in government organization in various countries, and we deal with a lot of operational work that has to do with the day-to-day interrelationship of organizations and their mandates. In that regard, we are generally up to date on the state of government organization and on the technique or the art, if you like, of efficient government administration at the level of large organizations.

Mr. Duhamel: I appreciate that. Have there been any studies done? I am told that there were not with respect to—

Mr. d'Ombrain: With respect to what?

Mr. Duhamel: For example, the Social Sciences and Humanities Research Council and other organizations that are merging with Canada Council. Have there been any studies at all that were done?

Mr. d'Ombrain: Mr. Chairman, let me try to answer that question in the following way. The bill you have before you is the product of a broad policy of the government that relates to the government's fiscal position, the country's fiscal position, and to the government's policy on trying to simplify and streamline the number of government organizations. Our role in relation to this sort of work is to advise on the "doability" of particular proposals, either to create new organizations, or to merge, consolidate, or remove organizations. The issues for us are essentially to be able to respond in a positive and useful way to implement the government's policy.

Now, the government's policy, if I may just take a moment on this, first of all is concerned with the reality of our debt situation and what that does to us in terms of our fiscal situation.

• 1640

Over the last decade the public service has been endeavouring in every way possible to try to find ways and means of saving on the administrative costs of public enterprises. We are trying to save on the administrative overhead, to find ways and means of transferring resources to the actual delivery of services to our citizens.

That is the most fundamental driver of the government's policy. The government's policy is further supplemented by a view that the organization and structure of government is overly complicated and overly divided into watertight compartments. As I said, we have over 400 organizations of various sorts, and what you have before you is a step in the direction of trying to streamline and simplify. That is the policy, and that is what this bill represents.

[Translation]

Vous venez de nous dire que vous donnez des conseils en matière de regroupement, de fusion et de liquidation. Lorsque vous avez à donner de tels conseils, est-ce que vous étudiez les répercussions économiques au niveau du service et les autres répercussions éventuelles des regroupements, des fusions ou des liquidations en question?

M. d'Ombrain: Monsieur le président, nous supervisons de manière générale toute l'organisation du gouvernement. Pour exercer cette fonction, nous nous tenons de manière générale au courant de toutes les tendances de l'organisation des gouvernements dans différents pays, et nous avons de nombreuses activités qui portent sur les échanges quotidiens qu'ont entre elles les organisations et sur leurs mandats. De ce point de vue, nous sommes de manière générale très au courant de l'état de l'organisation du gouvernement et des règles de l'art, si vous voulez, pour ce qui est de l'efficacité de l'administration gouvernementale au niveau des grosses organisations.

M. Duhamel: Je comprends. A-t-on effectué des études? On me dit qu'il n'y en a pas eu au sujet de...

M. d'Ombrain: À quel sujet?

M. Duhamel: Au sujet, par exemple, du Conseil de recherches en sciences humaines et d'autres organismes qui fusionnent avec le Conseil des arts du Canada. A-t-on procédé à une étude quelconque à ce sujet?

M. d'Ombrain: Monsieur le président, voici ce que je peux vous répondre. Le projet de loi que vous avez devant vous est le produit d'une politique générale du gouvernement qui tient compte de sa situation financière, de la situation financière du pays, et de l'intention du gouvernement de simplifier et de rationaliser un certain nombre d'organisations gouvernementales. Nous sommes chargés dans ce cadre de donner notre avis sur la «faisabilité» de différents projets, qu'il s'agisse de créer de nouvelles organisations, de les fusionner, de les regrouper ou d'en supprimer. Il s'agit finalement pour nous de remplir notre rôle de manière positive et utile pour permettre la mise en oeuvre de la politique du gouvernement.

Or, la politique du gouvernement, si vous permettez que j'évoque un instant cette question, vise tout d'abord à faire face à notre endettement bien réel et à ses conséquences sur notre situation financière.

Ces dix dernières années, la fonction publique a cherché par tous les moyens à réduire les frais d'administration de nos entreprises publiques. Nous nous efforçons d'économiser sur les frais généraux d'administration, de dégager, par différentes méthodes, des ressources au profit des services effectivement dispensés à nos citoyens.

Voilà ce qui motive fondamentalement la politique du gouvernement. Elle est confortée par ailleurs par le sentiment que l'organisation et la structure du gouvernement sont bien trop complexes et trop cloisonnées en compartiments étanches. Je vous répète que nous avons plus de 400 organisations de toutes sortes, et vous avez devant vous une première tentative de rationalisation et de simplification. Voilà quelle est la politique et voilà à quel objectif répond ce projet de loi.

[Texte]

Mr. Duhamel: I understand that. Thank you for that explanation, but no evidence has been given of any significant savings. For example, in the one case that I mentioned, there has been testimony to the contrary, that there will be additional costs. In fact there's been testimony that there will be decreased efficiency, decreased effectiveness. Just today I was told that start-up costs have already been incurred, and these will probably negate any small savings that would have been realized. Do you have any evidence to counter these statements?

Mr. d'Ombrain: Mr. Chairman, organizational change is always costly in the short term. The purpose of the government's policy is to create a foundation on which, in the long term, the administrative costs of government will go down and the accessibility to government services will go up, because the number of organizations will be fewer and they will be more accessible to Canadians.

Mr. Duhamel: Do you have evidence of long-term savings, of long-term efficiencies?

Mr. d'Ombrain: There is no question that there are long-term savings to be achieved. For example, two government departments will have two ministers, two deputy ministers, anywhere from five to ten assistant deputy ministers, and on down through the system of directors general and directors and so on.

The closer you get to the "coal face" in these organizations, if you consolidate them, the fewer are the changes that actually occur to the personnel who are delivering the programs. But as you rise through the management structure in these consolidations, you do not need two directors of finance or two assistant deputy ministers in charge of policy and so on. There is no question that over time consolidation will significantly reduce the administrative overhead of government organizations. There is no question about that.

Mr. Duhamel: I know you believe what you say, but I see no evidence of it. I too come from an administrative background. As a former deputy minister, I've had to consolidate. I also know that there were start-up costs and often there were decreased efficiencies and decreased effectiveness along the way. If you could give me proof that this is so—and I respect the fact you have some expertise in this area—it would be a heck of a lot more convincing than what I have right now.

I want to ask another question. Have you had a chance to review the testimony that was given by the various organizations?

Mr. d'Ombrain: I saw only some of the testimony given yesterday, Mr. Chairman. Perhaps my colleague had a chance to read more of it.

Mr. J.A. Mitchell (Assistant Secretary to the Cabinet, Machinery of Government, Privy Council Office): I've read Monday night's testimony but not Tuesday's.

[Traduction]

M. Duhamel: Je comprends bien. Je vous remercie de votre explication, mais vous ne nous apportez pas la preuve que des économies significatives peuvent être réalisées. Ainsi, dans l'exemple que je vous ai donné, certains témoins ont déclaré le contraire, qu'il y aura des coûts supplémentaires. Certains ont d'ailleurs affirmé que l'efficacité et la rentabilité vont diminuer. Aujourd'hui même, on vient de me dire que des frais de démarrage ont déjà été engagés, ce qui va probablement annuler les quelques économies que l'on aurait pu réaliser. Avez-vous des preuves du contraire?

M. d'Ombrain: Monsieur le président, une réorganisation entraîne toujours des coûts à court terme. La politique du gouvernement a pour but de créer une assise à partir de laquelle, à long terme, les frais d'administration du gouvernement vont pouvoir baisser et l'accessibilité aux services du gouvernement augmenter, parce qu'il y aura moins d'organisations et parce que la population canadienne y aura plus facilement accès.

M. Duhamel: Avez-vous la preuve qu'il y aura des économies à long terme, des améliorations du rendement à long terme?

M. d'Ombrain: Il est évident que l'on pourra réaliser des économies à long terme. Ainsi, si vous avez deux ministères du gouvernement, il vous faut deux ministres, deux sous-ministres, entre cinq et dix sous-ministres adjoints ainsi que des directeurs généraux, des directeurs, etc.

Plus on se rapproche de la «base» de ces organisations, lorsqu'on les regroupe, moins il y a de changements qui touchent effectivement le personnel chargé d'administrer les programmes. Toutefois, lorsqu'on s'élève le long de la hiérarchie, on n'a plus besoin de deux directeurs des Finances, de deux sous-ministres adjoints chargés de l'orientation de la politique, etc. Il est indéniable qu'avec le temps, un regroupement va réduire de manière significative les frais d'administration des organisations gouvernementales. C'est absolument certain.

M. Duhamel: Je sais que vous êtes convaincu de ce que vous dites, mais je n'en vois pas la preuve. J'ai moi aussi une formation administrative. Lorsque j'étais sous-ministre, j'ai eu à faire des regroupements. Je sais aussi qu'il y avait des frais de démarrage et que bien souvent il y avait une baisse d'efficacité et de rentabilité par la suite. Si vous pouviez me donner des preuves—et je ne nie pas que vous soyez un spécialiste dans ce domaine—ce serait mille fois plus convaincant que ce que j'ai devant moi à l'heure actuelle.

J'ai une autre question à vous poser. Avez-vous eu l'occasion d'étudier les témoignages qui nous ont été donnés par différentes organisations?

M. d'Ombrain: Je n'ai pris connaissance que d'une partie des témoignages d'hier, monsieur le président. Mon collègue en a peut-être lu davantage que moi.

M. Mitchell (secrétaire adjoint du Cabinet, appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé): J'ai lu ceux de lundi soir, mais pas ceux de mardi.

[Text]

Mr. Duhamel: I understand the short time line involved, but it would have been useful if both of you had been able to read that. I could have asked specific questions as to whether or not you agreed or disagreed with that testimony, because right now it's a one-sided, lop-sided presentation. The organizations have been extremely persuasive in showing that there would be no cost savings.

Equally persuasive, there are start-up costs that have not been identified for us—I'd like to know whether or not that's true—and there would be decreased efficiency and effectiveness. Until that's reviewed, until somebody can tell me that is incorrect and so is that and that and that, I'm not being a responsible parliamentarian.

• 1645

Mr. Mitchell: Mr. Chairman, if I may respond to Mr. Duhamel's question, I think members might want to bear in mind that the merger part of the larger bill with respect to the Canada Council and SSHRC very clearly does not touch the programs of the two organizations. It's a very simple change, as I think Mr. Duhamel would recognize from his experience in the government. It doesn't change or confuse or rejuggle those programs. As my colleague was saying, it doesn't really touch the people actually working on the programs that work with the clients out there. It's going to affect the overhead of those organizations but not the actual programs.

Mr. Duhamel: Again, I know you mean what you say. But we have equally eloquent and I suspect equally knowledgeable people who would take the opposite view.

Let me ask you a question on whether or not this is a problem. I don't know the answer to this, I assure you. Is there a question of morality involved here?

There have been start-up initiatives. There have been start-up costs. The government is going forward without the legislation in place to do that. Is that the usual procedure? Do you just do what you want without the legislation in place to do it?

Mr. Blenkarn (Mississauga South): It was passed in the budget.

Mr. Duhamel: I see.

Mr. Blenkarn: The budget was passed. We've changed tax laws that way without passing the tax bills.

Mr. Duhamel: Ah, but is that correct? Is that morally correct, Mr. Blenkarn?

An hon. member: It's been common practice for decades.

The Chairman: Order, please. Let's direct our questions to the witnesses.

Mr. Mitchell, do you want to answer that question?

[Translation]

M. Duhamel: Je conviens que vous n'avez pas eu beaucoup de temps, mais il aurait été bon que vous puissiez tous deux en prendre connaissance. J'aurais pu vous poser des questions précises pour vous demander si vous étiez d'accord ou non avec ce qui a été dit, parce que, jusqu'à présent, les témoignages sont tous allés dans le même sens et la démonstration est totalement déséquilibrée. Les différentes organisations ont très bien su nous démontrer qu'il n'y aurait aucune réduction de coût.

Elles nous ont démontré avec tout autant de force qu'il y avait des frais de démarrage dont on ne nous a pas fait part—j'aimerais savoir si c'est vrai—et que l'efficacité et le rendement allaient diminuer. Tant que l'on n'aura pas passé tout cela en revue, tant que quelqu'un ne m'aura pas dit que c'est faux pour telle et telle raison, je n'aurai pas l'impression d'agir en parlementaire responsable.

M. Mitchell: Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question posée par M. Duhamel en rappelant aux députés que la partie du projet de loi consacrée à la fusion du Conseil des arts du Canada et du CRSH ne touche absolument pas les programmes de ces deux organisations. C'est un changement très simple, je crois que M. Duhamel, qui a l'expérience du gouvernement, en conviendra. Ces programmes ne subissent aucun changement, on n'y sème pas la confusion et on n'effectue aucun bouleversement. Comme mon collègue vient de vous le dire, ces changements ne touchent pas en fait les gens qui sont à la base au contact avec les clients. Ils vont concerner l'administration des organisations en cause mais pas leurs programmes eux-mêmes.

M. Duhamel: Je conçois que vous en soyez convaincu, je vous le répète. Toutefois, des gens aussi éloquents que vous et, j'imagine, tout aussi compétents, sont d'avis contraire.

Je vais vous poser une question pour voir s'il y a là un problème. Je n'en ai pas la réponse, je peux vous le garantir. Y a-t-il là un problème d'ordre moral?

On a enclenché le processus. Il y a eu des frais de démarrage. Le gouvernement procède à la mise en place sans que la loi correspondante ait été adoptée. Est-ce la façon de procéder habituelle? Est-ce que vous pouvez faire ce que vous voulez, qu'il y ait une loi ou non?

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): Les mesures ont été adoptées dans le budget.

M. Duhamel: Je comprends.

M. Blenkarn: Le budget a été adopté. Nous avons modifié des lois fiscales de cette manière sans adopter des projets de loi fiscaux.

M. Duhamel: Est-il légitime d'agir ainsi? Est-ce que c'est légitime sur le plan moral, monsieur Blenkarn?

Une voix: C'est la pratique habituelle depuis des dizaines d'années.

Le président: Un peu d'ordre, s'il vous plaît. Contentons-nous de poser des questions aux témoins.

Monsieur Mitchell, est-ce que vous voulez répondre à cette question?

[Texte]

Mr. Mitchell: Just briefly with respect to Mr. Duhamel's question, yes, sir. That is the practice when the government makes an announcement of its intention to bring forward legislation to do something like this. It normally takes certain administrative steps to launch the process but not to take any final legal steps without the legal authority to do it.

So in these cases, that is indeed the normal practice. There are a lot of precedents for that.

Mr. Duhamel: I know, but at the same time. . . I suppose we could debate this. I don't want to. I don't think it's fair, whether or not it is correct. I know there are precedents.

Tell me—because I've not heard it clearly, I've heard it from another source—whether or not there have been some start-up costs and what is the magnitude of those start-up costs thus far on this particular series of initiatives.

Mr. Mitchell: Mr. Duhamel, is that with respect to all of the organizations in the bill or just the Canada Council and SSHRC?

Mr. Duhamel: Perhaps overall in the Canada Council would simplify it. I don't want to go through it all.

Mr. Mitchell: Yes, I'm sure there have been some costs incurred with respect to the administrative steps to begin the integration, but you'd have to ask the finance people from those organizations. Perhaps the Treasury Board would have a number for you there. I don't believe they're very significant. I'm sure a bit of money has been spent.

Mr. Duhamel: My understanding is that Treasury Board did not have it. Perhaps I'm mistaken. Through the chairman, I will ask whether or not that information with respect to start-up costs incurred to date is available, either from Treasury Board or from the finance people. I think that would facilitate the discussions and debates here.

Mr. Blenkarn: Dr. Paule Leduc was a director in charge of SSHRC. She now is the director in charge of the Canada Council as well. Does Miss Leduc get two salaries?

Mr. d'Ombrain: No, Mr. Chairman.

Mr. Blenkarn: What other consolidations have you had, then?

Mr. d'Ombrain: Is that in relation to the two councils at this stage?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. d'Ombrain: I'm sorry, I'd have to reiterate my colleague's comments. The details of the bringing together of the two organizations are questions you will have to put to Madam Leduc and to her officers.

Mr. Mitchell: In response to Mr. Blenkarn, I'll run through a short list of some of the obvious areas where you would expect to see savings.

[Traduction]

M. Mitchell: Oui, je répondrai brièvement à la question posée par M. Duhamel. Il est de pratique courante d'agir ainsi lorsque le gouvernement annonce son intention de présenter une loi. Il y a normalement un certain nombre de formalités administratives à prendre pour mettre en place le projet, mais on ne prend les mesures légales définitives que lorsqu'on est habilité par la loi à le faire.

Donc, dans ce cas, c'est la pratique courante. Il y a bon nombre de précédents.

M. Duhamel: Je sais bien, mais d'un autre côté. . . J'imagine qu'on pourrait discuter de la question. Je n'ai pas l'intention de le faire ici. Même si c'est la façon de procéder, je ne crois pas qu'elle soit légitime. Je sais bien qu'il y a des précédents.

Confirmez-moi—parce qu'on ne me l'a pas dit clairement, je l'ai entendu dire par une autre source—s'il y a eu des frais de démarrage et quel est leur ordre de grandeur dans toute cette série de projets.

M. Mitchell: Monsieur Duhamel, est-ce que vous voulez parler de l'ensemble des organisations visées par ce projet de loi ou simplement du Conseil des arts et du CRSH?

M. Duhamel: Il serait peut-être plus simple de parler de ce qui s'est passé au sein de l'ensemble du Conseil des arts. Je ne veux pas tout passer en revue.

M. Mitchell: Oui, je suis sûr que des frais ont été engagés lorsqu'on a fait des démarches administratives pour mettre en place l'intégration, mais il faudrait le demander aux responsables des finances de ces organisations. Le Conseil du Trésor aurait peut-être des chiffres à vous donner. Je ne crois pas que les montants soient très élevés. Je suis sûr cependant qu'il y a eu quelque argent de dépensé.

M. Duhamel: J'avais l'impression que le Conseil du Trésor n'avait pas ces chiffres. Je me trompe peut-être. Je demanderai au président de s'informer pour savoir s'il est possible d'obtenir des chiffres concernant ces frais de démarrage, soit au Conseil du Trésor, soit dans les services financiers. Cela simplifierait à mon avis nos discussions.

M. Blenkarn: Paule Leduc était la directrice responsable du CRSH. Aujourd'hui, elle est aussi directrice du Conseil des arts. Est-ce que M^{me} Leduc a deux salaires?

M. d'Ombrain: Non, monsieur le président.

M. Blenkarn: Quels sont les autres regroupements que vous avez effectués?

M. d'Ombrain: Au sujet de ces deux conseils, au stade où nous en sommes?

M. Blenkarn: Oui.

M. d'Ombrain: Je regrette, mais il me faut répéter ce que vous a dit mon collègue. Les détails concernant le regroupement de ces deux organisations, il vous faudra les demander à M^{me} Leduc et à ses collaborateurs.

M. Mitchell: Pour répondre à M. Blenkarn, je vais vous énumérer rapidement certains des domaines dans lesquels on peut s'attendre à coup sûr à réaliser des économies.

[Text]

Right now you have two organizations in two buildings. Well, there'd be one organization in one building. Right now you have two sets of administration. There'd be one set of administration. Up until recently, you were paying two heads. You'll only have one. Right now you have a total of 43 members of the two boards. Under the bill, you'd have 21.

If you just run down a list of changes like these, that's where you would expect to see savings. Some of those savings would be immediate and some would take a little while, but in terms of the start-up costs, you'd have to ask the finance people from the affected council.

• 1650

Mr. Blenkarn: What about the costs with respect to the Department of External Affairs? One part in part III of this bill is to bring into the Canada Council certain overseas Canadian studies programs conducted by External Affairs. Were any studies done on that? What is your view with respect to that particular move?

Mr. Mitchell: Mr. Chairman, it's worth noting that what External Affairs has been doing overseas in this area almost exactly parallels what the Canada Council and SSHRC have been doing domestically, and to a modest extent internationally. So what's happening here is that External's program, which operates abroad, is being transferred to an organization that's already in the business.

The actual transfer of resources is mostly a transfer of program dollars. A small number of headquarters people would move over, but the program itself will continue to be delivered overseas by the same people who were delivering it before. We understand that the transfer costs are very modest. What you get is an obvious synergy of cultural and academic relations programs abroad, and you situate them with an organization that's in the culture and academic relations business.

Mr. Blenkarn: In Canada.

Mr. Mitchell: In Canada, but to some extent abroad, Mr. Blenkarn. Both SSHRC and the Canada Council spend money and do a modest amount of international programming.

Mr. Blenkarn: Is it your view that the international work currently done by SSHRC and the Canada Council will be done more effectively when the international organization is merged with SSHRC and the Canada Council?

Mr. Mitchell: I think the important international programming of External Affairs will be more effectively done if it's housed with this new council. So I'd take your point but I would rephrase it.

[Translation]

À l'heure actuelle, il y a deux organisations qui se trouvent dans deux bâtiments différents. Il n'y aura plus qu'une organisation, dans un seul bâtiment. À l'heure actuelle, il y a deux administrations. Il y en aura plus qu'une. Jusqu'à une date récente, vous payiez le salaire de deux directeurs. Il n'y en aura qu'un. Aujourd'hui, les deux conseils d'administration comptent au total 43 membres. Après l'adoption du projet de loi, il n'y en aura plus que 21.

Il y a toute une liste de changements de ce type qui doivent nous permettre de faire des économies. Un certain nombre de ces économies seront réalisées immédiatement, pour d'autres il faudra un peu plus de temps, mais pour ce qui est des frais de démarrage, il vous faudra demander aux responsables des finances du conseil en question.

M. Blenkarn: Quels sont les coûts correspondant au ministère des Affaires extérieures? Certaines dispositions de la partie III de ce projet de loi visent à rattacher au Conseil des arts du Canada un certain nombre de programmes d'études canadiennes outre-mer dont se charge le ministère des Affaires extérieures. A-t-on effectué des études à ce sujet? Que pensez-vous de cette décision?

M. Mitchell: Monsieur le président, il faut bien voir que ce que faisait dans ce domaine le ministère des Affaires extérieures à l'étranger était presque le pendant exact de ce que font le Conseil des arts du Canada et le CRSH au plan national et, dans une moindre mesure, à l'échelle internationale. Donc, ce qui se passe ici, c'est que le programme des Affaires extérieures, qui est administré à l'étranger, passe entre les mains d'une organisation qui est déjà spécialisée dans le domaine.

Le transfert effectif de ressources revient principalement à transférer les crédits correspondant au programme. Quelques membres du personnel de l'administration centrale vont être mutés, mais le programme lui-même continuera à être administré outre-mer par les mêmes personnes qu'avant. On nous a fait savoir que les coûts de transfert étaient très faibles. On obtient évidemment une meilleure synergie des programmes de relations culturelles et universitaires à l'étranger et on les place au sein d'une organisation spécialisée dans le domaine des relations culturelles et universitaires.

M. Blenkarn: Au Canada.

M. Mitchell: Au Canada, mais dans une certaine mesure à l'étranger, monsieur Blenkarn. Le CRSH comme le Conseil des arts consacrent des crédits à un petit nombre de programmes internationaux.

M. Blenkarn: À votre avis, est-ce que le travail que font actuellement le CRSH et le Conseil des arts à l'étranger sera exécuté plus efficacement une fois que l'on aura fusionné l'organisation internationale avec le CRSH et le Conseil des arts?

M. Mitchell: Je considère que le programme important qu'administrent les Affaires extérieures à l'échelle internationale sera plus efficace lorsqu'il sera pris en charge par le nouveau conseil. En reformulant ainsi la chose, je suis d'accord avec vous.

[Texte]

I think this strengthens Canada's capacity to project its image abroad. The program will rest with an organization that is exclusively in the culture and academic relations business, instead of being a little tag-on of a big foreign ministry that's largely concerned with politics and trade.

Mr. Blenkarn: Yesterday's witnesses expressed some concern that if you really were going to amalgamate SSHRC, you might have thought about amalgamating it with NSERC or with the Medical Research Council, because they dealt with university-type people. Why did you not make that amalgamation instead of this amalgamation with the Canada Council?

Mr. d'Ombrain: Mr. Chairman, that's a very good question. Let me attempt to sketch out a little bit of the background of this. We're talking about a budgetary initiative that affected some 46 organizations in one way or another.

As I said at the beginning, we keep under constant review the state of health of the overall organization of the government. In the context of giving effect to the government's policy of trying to bring about consolidations to achieve efficiencies, to transfer the funds, spent more on the delivery of programs and less on the overhead. In arriving at a final list of 46, we obviously went through many possibilities.

The point I really want to stress is that our concern was to produce for the government a set of changes that were doable. The policy is to consolidate, to streamline and to downsize where possible.

With 400 organizations, there is a large field to till. Our concern was to be able to tell the government that in order to fulfil their policy... we believed that a mix of that sort represented a doable way of executing their policy.

• 1655

Yes, there no doubt are other combinations that could have been thought of, but our criteria was not to be able to say this was the absolute best way to do any one of these things. It was to be able to say this was a doable proposition, consistent with policy. Our belief is that it can be effected in a way that will achieve your objective, which is ultimately more effective government organization and less spent on overhead.

Mr. Blenkarn: Currently, is there any overlap between SSHRC and the Canada Council?

Mr. d'Ombrain: I would not be the expert witness to answer that. There are, however, certain affinities and I am told certain gaps in the interface between cultural and artistic granting on the part of the Canada Council and academic granting on the part of SSHRC. One element that should be an advantage in this consolidation is to fill this gap where there are certain disciplines and certain types of activities that fall between the two organizations.

Mr. Blenkarn: Thank you, that's all I have.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I'm sorry I wasn't able to be here at the beginning of the meeting for the questioning from my Liberal colleague.

[Traduction]

Je considère que la capacité qu'a le Canada de se faire connaître à l'étranger en est ainsi renforcée. Ce programme sera confié à une organisation qui traite exclusivement des questions de relations culturelles et universitaires au lieu de n'être qu'un simple appendice d'une énorme organisation comme celle du ministère des Affaires extérieures, qui s'intéresse avant tout aux questions politiques et commerciales.

M. Blenkarn: Des témoins ont exprimé hier leur inquiétude en indiquant que, si l'on voulait vraiment fusionner le CRSH, il aurait été préférable de le faire avec le CRSNG ou avec le Conseil de recherches médicales du Canada, qui traitent tous deux avec les milieux universitaires. Pour quelle raison avez-vous préféré le fusionner avec le Conseil des arts?

M. d'Ombrain: Monsieur le président, la question est très intéressante. Laissez-moi vous donner un petit aperçu de ce qui s'est passé ici. Il s'agit d'une initiative budgétaire qui touche, sous une forme ou sous une autre, quelque 46 organisations.

Comme je vous l'ai dit au début, nous surveillons en permanence l'état dans lequel se trouve l'ensemble de l'organisation gouvernementale. Il s'agit de mettre en oeuvre la politique du gouvernement qui vise à faire des regroupements pour améliorer le rendement, transférer des crédits, consacrer davantage d'argent aux programmes eux-mêmes et moins aux frais généraux. Avant d'arrêter la liste à 46, nous avons évidemment examiné de nombreuses possibilités.

J'insiste sur le fait que nous voulions avant tout proposer au gouvernement une série de changements qui soient faisables. La politique est de regrouper, de rationaliser et de réduire les effectifs partout où c'est possible.

Lorsqu'on est en présence de 400 organisations, il y a du pain sur la planche. Nous voulions être en mesure de dire au gouvernement que, pour mettre en oeuvre sa politique... nous considérons que cet ensemble de mesures correspondait à un projet faisable.

Bien évidemment, on aurait pu penser à d'autres combinaisons, mais il ne s'agissait pas pour nous de pouvoir dire que nous avons trouvé la solution parfaite. Nous voulions être en mesure de présenter un projet faisable, conforme à la politique établie. Nous sommes convaincus qu'il est possible de le mettre en oeuvre de façon à atteindre notre objectif, qui est en fin de compte de pouvoir disposer d'une organisation gouvernementale plus efficace en dépensant moins en frais généraux.

M. Blenkarn: À l'heure actuelle, est-ce qu'il y a des chevauchements entre le CRSH et le Conseil des arts du Canada?

M. d'Ombrain: Je ne peux pas vous répondre, je ne suis pas un expert en la matière. Il y a cependant un certain nombre d'affinités et on me dit qu'entre le monde culturel et artistique d'une part et le monde universitaire de l'autre, il reste des lacunes que ne comblent ni les subventions du Conseil des arts, ni celles du CRSH. Ce regroupement pourrait avoir son utilité en comblant ces lacunes en ce qui a trait à certaines disciplines et certains types d'activités qui ne sont actuellement pris en charge ni par une organisation, ni par l'autre.

M. Blenkarn: Merci, c'est tout ce que j'avais à vous demander.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je regrette de ne pas avoir pu assister aux questions qu'a posées mon collègue libéral au début de la séance.

[Text]

This committee has serious concerns about the savings. When we heard from officials from Treasury Board and Department of Finance on Monday night, they suggested to us that savings would be minimal at best. The best estimate they had would be around \$1.4 million or \$1.5 million over five years.

In fact, we were supplied later with a copy of a document issued by the Ministry of Finance on February 15, 1992. It looked at streamlining government and budgetary savings. Under the new single cultural agency, it was: cross-savings, 1992-93, zero; 1993-94, zero; five-year savings, zero; offsets, zero; net savings, zero; personal reductions, 10 man-years. But you're telling us that when you made the decision to collapse SSHRC, you were doing it entirely motivated on budgetary savings. Is that a correct assumption?

Mr. d'Ombrain: No, Mr. de Jong. Perhaps I can just reiterate what I said earlier, when perhaps you were not here.

The government's policy is to bring about long-term streamlining and restructuring of government. It is a policy fundamentally rooted in our fiscal situation, but it is also a policy that endeavours to be as constructive as possible and to find, in the need to achieve particularly administrative savings, other advantages, in particular, reducing the complexity of government organization and making government more accessible by not having such a labyrinth of different organizations carrying out different functions. That is the broad government policy that underlies the budget decisions that are reflected, in part, in the bill before you.

The question of administrative savings is an issue that can be looked at in detail, as my colleague has suggested, by talking in detail to the agencies involved. But I would reiterate the point I made earlier. We have absolutely no doubt there are administrative savings to be had when you take organizations and bring them together. As I said earlier, you do not need to have two directors of finance and two directors of personnel and two chiefs of corporate services, or if you translate this into the area of government departments, you do not need to have two ADMs in charge of policy. You do not need to have two deputy ministers. You do not need to have two directors in charge of the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council.

• 1700

These are real savings. They are small, this is true, in the context of the overall government budget, but they are real savings. In the context that we find ourselves in this country, it is the government's policy to make savings where it can.

I would make that point, but I would stress more strongly the long-term policy, which is to try to create a simpler framework where resources are used more to provide programs and services to Canadians and less to administer the delivery of those services and programs.

[Translation]

Notre comité se pose de sérieuses questions au sujet des économies. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère des Finances que nous avons entendus lundi soir nous ont dit qu'elles seraient tout au plus minimales. Dans le meilleur des cas, ils estiment qu'elles seraient de l'ordre de 1,4 ou 1,5 million de dollars sur cinq ans.

On nous a d'ailleurs remis par la suite une copie du document rendu public par le ministère des Finances le 15 février 1992. On y examine les mesures de rationalisation du gouvernement et les économies budgétaires. Au chapitre qui correspond au nouvel organisme culturel, on peut lire : économies internes, 1992-1993, zéro, 1993-1994, zéro; économies sur cinq ans, zéro; compensation, zéro; économies nettes, zéro; réductions de personnel, 10 années-personnes. Pourtant, vous nous dites qu'en mettant fin à l'existence du CRSR, vous étiez uniquement motivés par la volonté de réaliser des économies budgétaires. Est-ce exact?

M. d'Ombrain: Non, monsieur de Jong. Il serait peut-être bon que je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez là.

La politique du gouvernement vise à rationaliser et à restructurer à long terme le gouvernement. C'est une politique qui découle fondamentalement de notre situation financière, mais qui s'efforce par ailleurs d'être aussi constructive que possible et de dégager d'autres avantages, en plus des frais d'administration que l'on peut économiser, et notamment de réduire la complexité de l'organisation gouvernementale et de faire en sorte que le gouvernement soit plus accessible en évitant qu'il y ait une pléthore d'organisations différentes qui exercent des fonctions différentes. C'est cette politique générale du gouvernement qui sous-tend les décisions budgétaires que reflète, en partie, le projet de loi que vous avez devant vous.

La question des économies administratives peut être examinée en détail, comme mon collègue l'a proposé, en adressant des questions précises aux organismes concernés. Je reviens toutefois sur l'argument que j'ai présenté plus tôt. Nous sommes tout à fait convaincus que l'on peut économiser sur les frais d'administration lorsqu'on rassemble des organisations jusqu'alors séparées. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on n'a plus besoin alors de deux directeurs financiers, de deux directeurs du personnel et de deux chefs des services intégrés ou, pour transposer à l'échelle des ministères du gouvernement, on n'a plus besoin de deux SMA chargés de l'orientation de la politique. On n'a plus besoin de deux sous-ministres. On n'a plus besoin de deux directeurs, un pour le Conseil des arts du Canada et un autre pour le Conseil de recherches en sciences humaines.

Ce sont des économies réelles. Elles restent minimales, certes, comparativement à l'ensemble du budget du gouvernement, mais ce sont de vraies économies. Compte tenu de la situation dans laquelle se trouve notre pays, le gouvernement a pour politique de réaliser des économies partout où il le peut.

Je fais valoir cet argument, mais j'insiste encore plus sur l'objectif de la politique à long terme, qui est d'essayer d'établir un cadre plus simple dans lequel les ressources servent davantage à financer les programmes et les services dispensés aux Canadiens et moins à administrer la fourniture de ces programmes et de ces services.

[Texte]

Mr. de Jong: I don't think we have any problem at all with streamlining government, making government more accessible, reducing overhead costs. I'm sure the artists and the academicians in this country would welcome more of the dollars going to grants and to the purchase of artistic works, etc., rather than it going into maintaining the administrative structure. That's a given. But I think when you make a decision like this, it's a question of whether you are making the appropriate decision. After all, you could fold all government departments and agencies into one agency. Obviously you're not going to do that because you're not going to save anything in efficiency or in simplicity. The whole thing becomes confusing. That's why we have different departments and different agencies.

So then the question is, where do you draw the line? What do you fold in and what don't you fold in? What sort of study did you do to determine that this was a good group of agencies to fold together?

Mr. d'Ombraïn: As I said, we maintain a constant overview of government organization. We have a good general knowledge of the affinities among institutions.

As we all know, of course, these two particular councils grew out of the Canada Council during the late 1970s, and when they were separated, as you indeed know, there were many arguments advanced on both sides as to whether the separation was a good idea. Indeed, some of the arguments advanced against the separation was that it would lead to additional administrative expenses and so forth.

It's our judgment. Our judgment is that this is doable, and our judgment is that the doability is reinforced by the reality that these two institutions do have an affinity, and they were once together and they were once together quite effectively.

It may very well be that an argument can be advanced that they are in some ways better separate. But the fact of the matter is they have been together, and they operated very successfully when they were together. Given the overriding policy that the government has, which I've explained, this makes sense. It's doable. It makes sense.

Mr. de Jong: When you look at all the faxes and the letters that we have received, from presidents of universities, from eminent researchers, from artists, from the whole academic community, they're saying this isn't appropriate, this doesn't make sense, this doesn't make it more efficient for us to have access to these associations. In fact, they're saying it does the opposite. These are the users. These are the practitioners. Who would you think is right? You sitting in an office—to be sure, you're tracking and you're keeping on top of all the different government agencies—or the people who are involved on a day-to-day basis, the university professors and the academic community? Do you want to pit yourself against the academic community and claim that you're right?

[Traduction]

M. de Jong: Je ne crois pas que nous voyons quelque inconvénient à ce que l'on rationalise le gouvernement, qu'on le rende plus accessible et qu'on réduise les frais généraux. Je suis persuadé que les artistes et les universitaires de notre pays souhaitent que l'argent que nous dépensons serve davantage à financer les subventions et l'achat d'oeuvres artistiques, etc., plutôt qu'à entretenir une structure administrative. C'est entendu. Il me semble cependant que lorsque l'on prend une décision comme celle-là, le tout est de savoir si elle est appropriée. Après tout, vous pourriez très bien mettre la clé sur la porte de tous les ministères du gouvernement et les regrouper au sein d'un seul et même organisme. Il est évident que ce ne serait pas possible parce qu'on n'y gagnerait pas en efficacité, ni en simplicité. On serait plongé dans la confusion. C'est pourquoi nous avons différents ministères et différents organismes.

La question est donc la suivante: où doit-on s'arrêter? Que peut-on supprimer et que doit-on garder? Quelles études avez-vous faites pour déterminer que c'était ce groupe d'organismes qu'il fallait fusionner?

M. d'Ombraïn: Je vous répète que nous supervisons en permanence l'organisation du gouvernement. Nous avons une bonne connaissance d'ensemble des affinités entre les différentes institutions.

Nous savons tous, bien sûr, que ces deux conseils en particulier faisaient partie du Conseil des arts du Canada dont ils se sont détachés à la fin des années soixante-dix et qu'à ce moment-là, vous n'ignorez pas que de nombreux arguments ont été avancés pour ou contre la séparation. D'ailleurs, il y a des opposants à la séparation qui ont dit à l'époque qu'elle allait, par exemple, entraîner des frais d'administration supplémentaires.

C'est une décision que nous avons prise. Nous avons jugé que ce projet était faisable, d'autant plus que ces institutions ont des affinités, qu'elles ont déjà été réunies auparavant et qu'elles ne manquaient pas alors d'efficacité.

On peut toujours prétendre qu'elles fonctionneraient mieux séparément à certains égards. Il n'en reste pas moins qu'elles ont déjà été réunies et qu'elles fonctionnaient bien lorsqu'elles étaient ensemble. Etant donné la politique d'ensemble du gouvernement, que je viens de vous exposer, c'est logique. C'est faisable. C'est logique.

M. de Jong: Nous avons reçu toute une quantité de lettres et de messages sur télécopieurs que de la part de présidents d'universités, de chercheurs éminents, d'artistes, de l'ensemble du monde universitaires qui nous disent que cette mesure n'a pas de sens, qu'elle est illogique, que le fonctionnement de l'organisation n'en sera pas plus efficace. Ils nous disent même que ce sera le contraire. Ce sont eux les utilisateurs. Ce sont eux les spécialistes. Qui a raison, selon vous? Vous, qui êtes assis dans votre bureau—bien sûr, vous faites un suivi et vous vous tenez au courant du fonctionnement de tous les organismes gouvernementaux—ou les gens que cela concerne quotidiennement, les professeurs d'universités et le monde universitaire? Vous voulez avoir raison contre l'ensemble des milieux universitaires?

[Text]

Mr. d'Ombrain: No, Mr. de Jong, indeed not. What I'm trying to say to you is that the government has a broad, far-reaching policy, which I've explained to you, and it's my job to be able to advise the government one way or another as to whether these sorts of changes are doable. The answer is they are doable, and they're reinforced in this particular case by the fact that we're talking about organizations that in fact grew out of exactly the same body.

• 1705

Mr. de Jong: Might I suggest to you that in fact you are wrong in terms of government policy. If it is the government policy to have the agencies more accessible, more simplified, more direct to the users, the academic community in this country are saying you're wrong; you're doing the wrong thing. You're doing the opposite to stated government intention and policy. You are defeating what you had set out as government policy and government goals. You are doing the very opposite in this case.

Mr. Mitchell: Mr. de Jong, could I respond or try to respond. When you look at what the government is setting out to do here in this merger, what it's doing is taking two sets of programs—actually three, but in the case of the Canada Council, certainly two sets of programs—that are now run by two councils, two organizations. . . The two sets of programs are roughly the same size, as you know. One is about \$115 million, one is about \$100 million. The two organizations are of comparable size there. The Canada Council is a little over twice as big as SSHRC.

Government, committed as it is to streamlining and reducing the size of government while maintaining the programs and services, certainly as well as it can and ideally improving them, but certainly maintaining them, believes that it can deliver those two sets of programs through a single organization. I don't know whether or not that means the clients of those programs would prefer to have a single organization, but certainly, as I mentioned before, there is nothing in this bill that touches those two sets of programs, nothing that cuts the number of people who are delivering them to those clients, nothing that changes the mandates in those areas at all. What is changed is that where you had two organizations delivering two programs, now you have one organization delivering two programs.

So we are not trying to debate with you. It's as simple as that.

Mr. de Jong: No, I don't think it's quite that simple. As you are aware of the history, through the recommendation of the Lamontagne report, which still stands out as one of the best reports on science policy and science directions for this country. . . I believe the Prime Minister even, at some stage in his career, had some very kind words to say about that commission and that report. I know when I visited Europe a number of years ago it was used as an example in European countries.

[Translation]

M. d'Ombrain: Non, monsieur de Jong, pas du tout. Ce que j'essaye de vous faire comprendre, c'est que le gouvernement a une politique d'ensemble, globale, que je vous ai exposée, et que mon travail consiste à dire au gouvernement si, oui ou non, ces changements sont faisables. La réponse, c'est qu'ils sont faisables, ce que confirme dans ce cas précis le fait que nous parlons d'organisations qui sont issues de la souche.

M. de Jong: Je vous dirais que c'est en fait une erreur du point de vue de la politique du gouvernement. Si celle-ci est de faire en sorte que les organismes gouvernementaux soient plus accessibles, simplifiés, axés plus directement sur les besoins des utilisateurs, les milieux universitaires du pays vous disent que vous êtes en train de vous tromper, que vous faites fausse route. Vous faites exactement le contraire de ce que le gouvernement a présenté comme sa politique. Vous allez à l'encontre des objectifs et de la politique du gouvernement. Vous faites exactement le contraire.

M. Mitchell: Monsieur de Jong, je vais vous répondre, ou du moins essayer de le faire. Si vous considérez ce que fait le gouvernement avec cette fusion, il prend deux séries de programmes—en fait trois, mais dans le cas du Conseil des arts du Canada, il y en a au moins deux qui sont administrés à l'heure actuelle par deux conseils, deux organisations. . . les deux ont à peu près la même taille, vous le savez. L'une porte sur environ 115 millions de dollars, l'autre sur une centaine de millions de dollars. Ces deux organisations ont une taille comparable. Le Conseil des arts du Canada est un peu plus de deux fois plus gros que le CRSH.

Le gouvernement, qui s'est engagé à rationaliser et à réduire la taille du gouvernement tout en maintenant les programmes et les services—dans toute la mesure du possible, et en cherchant même à les améliorer, mais de toute façon à les maintenir—considère qu'il est en mesure d'administrer ces deux séries de programmes par l'intermédiaire d'une seule et même organisation. Je ne sais pas si les clients de ces programmes préfèrent ou non s'adresser à une seule organisation, mais il n'en est pas moins vrai, je le répète, qu'aucune disposition de ce projet de loi ne touche à ces deux séries de programmes, il n'y a aucune réduction du nombre de personnes qui se chargent de dispenser ces programmes aux clients, rien ne modifie les mandats des différents services. Ce qui change, c'est qu'il y avait auparavant deux organisations chargées d'administrer deux programmes, et qu'il n'y en a désormais plus qu'une.

Nous ne cherchons donc pas à entrer dans une polémique avec vous. C'est aussi simple que ça.

M. de Jong: Non, je ne crois pas que ce soit aussi simple. Vous connaissez l'historique de la situation, notamment les recommandations du rapport Lamontagne, qui reste l'un des meilleurs rapports qui aient été produits dans notre pays en ce qui a trait à la politique scientifique et à l'orientation à donner aux sciences. . . Je crois même que le premier ministre, à un moment donné de sa carrière, a fait quelques commentaires très élogieux au sujet de cette Commission et de son rapport. Lorsque je suis allé en Europe il y a un certain nombre d'années, j'ai pu voir que les pays européens le citaient en exemple.

[Texte]

They recommended the separation, in part because the social sciences, as a growing science group, were anxious to be treated as a scientific body, a field of science, and that has always been important to the social sciences, to establish their legitimacy, as opposed to, but not in conflict with, the arts. I am really proud of how both the artistic community and the social sciences community in this country have joined together in opposing this. But it is important and essential to the social sciences in terms of the synergy that you talk about, in terms of trying to get the excellence in scholarship, to be associated with the other sciences. That, as I understand it, is the essence of their concern and their objection.

I don't think you were aware of that when you made this decision. I think you looked at it in terms of size. Does it fit? Does it not fit? Yes, it's doable. Collapse it. Next. You were given a mandate that you had to streamline and you had to get rid of some. You had to weed the carrot patch, so to speak.

We have no objection to many of these C-93 proposals. In fact, all we would say is why wasn't this done a number of years ago?

But in part III, I think, it's an inappropriate one, and the artists in this country and the academic community in this country are telling you that. Would the government consider dropping part III of the bill?

Mr. Mitchell: Mr. de Jong, we really can't answer that question for you.

Can I try to respond to what you said just before the last question? I can assure you that we are conscious of the concern that the social science community has to be recognized as a collection of scientific disciplines, and I think there may have been testimony to this effect within the last couple of days. The links between those programs and the science programming of the government, both in funding terms and in other terms, will not in any way be changed or cut by this change.

• 1710

What you have here is a new council for the arts, social sciences and humanities. It's not a question of the social sciences disappearing into the artistic fabric. That's one comment. Second, and this is probably speculation, if there had been a merger with NSERC, for example, I don't know how the humanities would have reacted.

One never knows, but I don't think it would have been without controversy if SSHRC had been combined with NSERC. If you throw all of the humanities into the hard sciences, which as you know is very dollar-intensive. . . To a humanities professor \$50,000 is a windfall, but to a chemist it's a disappointment.

Mr. de Jong: That's right.

Mr. Mitchell: So that's just to point out that no option in this area is going to satisfy every community that's affected.

[Traduction]

Cette Commission avait recommandé une séparation, en partie parce que les sciences sociales, qui prenaient de l'ampleur, souhaitaient être considérées comme une discipline scientifique à part entière, ce qu'elles ont toujours jugé important, parce qu'elles voulaient acquérir une certaine légitimité indépendamment des arts, sans pour autant vouloir entrer en conflit avec eux. Je suis vraiment fier de voir que la communauté artistique et le monde des sciences sociales de notre pays ont su joindre leurs forces pour s'opposer à ce projet. Il est cependant important et indispensable que les sciences sociales, pour les besoins de la synergie dont vous nous parlez, pour atteindre à l'excellence, soient associées aux autres sciences. Voilà, je crois, à quoi se ramènent les préoccupations et l'opposition des gens de ce milieu.

Je ne pense pas que vous en aviez conscience lorsque vous avez pris cette décision. Je crois que vous n'avez regardé que la taille des organisations. Est-ce que ça cadre? Est-ce que ça ne cadre pas? Oui, c'est faisable. On supprime. Au suivant. On vous a confié le mandat de rationaliser et il vous fallait supprimer un certain nombre d'organismes. Il vous fallait, en quelque sorte, éclaircir la planche de carottes.

Nous n'avons aucune objection en ce qui concerne nombre des propositions contenues dans le projet de loi C-93. Nous nous demandons d'ailleurs pourquoi on ne les a pas faites il y a déjà bien des années.

Toutefois, celle de la partie III est malvenue, à mon avis, et c'est ce que vous disent les artistes et les milieux universitaires de notre pays. Le gouvernement est-il prêt à envisager d'abandonner la partie III du projet de loi?

M. Mitchell: Monsieur de Jong, nous ne pouvons vraiment pas répondre à cette question.

Je vais essayer de répondre à ce que vous avez dit juste avant de poser cette dernière question. Je peux vous assurer que nous sommes conscients des préoccupations des milieux des sciences sociales, qui veulent faire reconnaître leur groupe de disciplines scientifiques, et je crois qu'il y a eu des témoignages en ce sens ces derniers jours. Les liens entre ces programmes et les services scientifiques du gouvernement, que ce soit au niveau des crédits ou sur d'autres plans, ne seront aucunement modifiés ou réduits à la suite de ce changement.

Vous avez ici un nouveau conseil qui s'occupe des arts et de la recherche en sciences humaines. Il n'est pas question que les sciences sociales disparaissent en étant absorbées par les arts. C'est une première observation. En second lieu, et ce n'est qu'une pure spéculation, si on avait procédé à une fusion avec le CRSNG, par exemple, je ne sais pas comment auraient réagi les sciences humaines.

On ne pourra jamais savoir, mais je ne pense pas qu'une fusion du CRSH avec le CRSNG se serait passée sans controverses. Lorsqu'on plonge les sciences humaines au milieu des sciences exactes qui, comme vous le savez, exigent beaucoup de crédits. . . Pour un professeur en science humaine, 50 000\$, c'est une petite fortune, alors que pour un chimiste, c'est bien peu de chose.

M. de Jong: Vous avez raison.

M. Mitchell: Tout cela simplement pour vous dire qu'aucune solution dans ce domaine ne va satisfaire tous les milieux concernés.

[Text]

Mr. Duhamel: I'd like to continue with respect to that idea. I understand that you can't respond to whether or not the government would drop it, would remove that section. Let me paint the scenario as I understand it, and I would invite commentary.

There's no question that Canadians and my party and my colleague's party and the government want government streamlining. There is no doubt about that. But we mustn't confuse the objectives here. I understand the government's policy. I support the notion of streamlining but not this kind of streamlining, because conditional upon streamlining is a saving in tax dollars. Let me tell you what I have, and this is just one example.

There are start-up costs that have not been identified. I'm told that part two of ECBC and ACOA... that there will be an initial cost of \$1 million and significant savings are not expected from that particular merger. That's one example. I'm also old enough to understand that where you have two organizations and two buildings and you bring them into one building, you simply can't conclude that one building will be more economical or less costly than two buildings. It seems logical, but I have often seen the opposite effect produced.

Likewise, with two deputy ministers, one director general or what have you—I recall an instance where there was an amalgamation of schools. People argued that there would be fewer principals, but you needed a head person in each one. An additional salary was given to the person in charge, and frankly there wasn't a dollar saved. You know that as well as I do. So with all due respect, the savings are minimal.

The second case the government puts forth is efficiency. While I understand that it's one group against the other talking about efficiency, we have two groups who do not agree. On my side of the argument I have... Let me use an analogy. If I have the doctors telling me this is what I have and this is the treatment I need, and other well-intentioned people are telling me something diametrically opposed, I'm going with the doctors, folks; I'm going with what they say. If the other people can come forward with some strong evidence that the doctors are incorrect, I'm willing to look at it.

We have approximately 100 universities, 13,000 to 15,000 social scientists, over 200,000 people represented by the arts communities, and 29,000 academics. I have a lot of difficulty believing they're wrong. I'd be willing to accept that they are more right. They say there will be a loss in efficiency. I believe them, I really do believe them.

Let's go to the effectiveness portion. Let me tell you why I don't think a whole lot of thinking has gone into this. For example, we have no assurance—and I'm sure it's not the intent to remove it—that the peer review will continue. We have no assurance that the board that will eventually be struck will be representative of the significant people who understand the new mandate. Those are all missing pieces.

[Translation]

M. Duhamel: J'aimerais enchaîner dans ce même ordre d'idée. Si je comprends bien, vous ne pouvez pas nous dire si le gouvernement va abandonner cette partie et la retirer. Voici comment je me représente la chose, vous me ferez ensuite vos commentaires.

Il est bien évident que la population canadienne, que mon parti, que celui de mon collègue et que le gouvernement veulent rationaliser les activités du gouvernement. C'est indéniable. Il ne faut pas toutefois confondre les objectifs. Je comprends la politique du gouvernement. J'appuie le principe de la rationalisation, mais pas une comme celle-ci, car une rationalisation ne se justifie que si elle économise l'argent du contribuable. Je vais vous dire ce qui se passe, simplement à titre d'exemple.

Il y a des frais de démarrage qui n'ont pas été définis. On me dit qu'à la partie deux qui correspond à la SECB et à l'APÉCA... que le coût initial sera de un million de dollars et que l'on n'attend aucune économie de cette fusion-là. Ce n'est là qu'un exemple. Je connais par ailleurs suffisamment la vie pour savoir que ce n'est pas parce qu'on regroupe dans un seul bâtiment deux organisations qui en occupaient deux, que l'on peut tout simplement conclure que ce bâtiment va être plus rentable ou moins coûteux que ceux qu'il remplace. C'est une chose qui semble logique, mais j'ai souvent vu le contraire se produire.

Il en va de même pour les deux sous-ministres, le directeur général, etc. Je me souviens d'une fois où l'on avait fusionné des écoles. On avait allégué que l'on pourrait ainsi réduire le nombre de directeurs, mais il a fallu mettre un chef d'établissement à la tête de chaque école. Il a fallu verser un salaire supplémentaire aux responsables et on n'a pas économisé un sou. Vous savez ces choses tout aussi bien que moi. Donc, avec tout le respect que je vous dois, je dirai que les économies restent minimes.

Le gouvernement fait valoir par ailleurs des critères de rentabilité. Je constate que d'un côté comme de l'autre on parle de rentabilité; nous avons donc deux groupes qui ne sont pas d'accord. Dans mon camp, j'ai... faisons une analogie. Si d'un côté, les médecins me disent que j'ai telle ou telle maladie et qu'il me faut suivre tel ou tel traitement alors que, de l'autre, des gens bien intentionnés me disent absolument le contraire, ce sont les médecins que je vais écouter, messieurs; je vais faire ce qu'ils me disent de faire. Si, de l'autre côté, on me présente de solides arguments qui tendent à démontrer que les médecins se trompent, je suis prêt à les examiner.

Nous avons une centaine d'universités, entre 13 000 et 15 000 spécialistes des sciences sociales, plus de 200 000 représentants du monde des arts et 29 000 universitaires. J'ai du mal à croire qu'ils se trompent. J'ai tendance à penser qu'ils ont raison. Ils nous disent que l'on va y perdre sur le plan de la rentabilité. Je les crois, je les crois sincèrement.

Examinons maintenant la question de l'efficacité. Je vais vous dire pour quelle raison à mon avis on n'a pas beaucoup réfléchi avant de se lancer dans cette entreprise. Nous n'avons par exemple aucune garantie que l'on va maintenir le système d'évaluation par les pairs—et je suis sûr qu'il n'est pas question de la supprimer. Nous n'avons aucune garantie que le conseil qui sera finalement réuni regroupera véritablement des personnes qui comprennent le nouveau mandat de l'organisation. Ce sont là des éléments qui manquent.

[Texte]

This has to be written up as a case study of the worst situation that's ever been presented—one of the worst, if not the worst. This is so full of holes that I am starting to feel uncomfortable about continuing the questioning, because it's wrong. I would accept commentary and ask my political colleagues why we can't change this. Why can't we just delete it, start all over again, rethink the thing and do it right?

• 1715

Mr. d'Ombrain: Mr. Duhamel, just a quick comment on your first two points on savings and efficiency.

The public service—you can get precise figures from Treasury Board—has significantly cut the costs of operating in government, as I mentioned earlier, over the last 10 years. Our administrative costs are significantly less than they were in relative terms.

I do have a responsibility for government organization and the overall management of the public service, and let me assure you that in the balance of this decade this process is going to continue. Any organization, whether it's a large government department or a small agency, that does not commit itself to becoming much more efficient in the way it manages and administers itself is going to find itself less and less able to deliver a satisfactory service to its clientele. Therefore, the macro government policy is very clear. It requires a commitment to savings. That commitment is being carried out in a variety of different ways.

What you see in this bill are the beginnings of administrative savings for consolidations in relation to some of these organizations, but I don't think we should underestimate the real importance of this in the face of the fiscal situation.

Secondly, individual organizations and their client groups may very well feel that it is less efficient to consolidate these administrative bodies, which, in this case, look after granting activities. But you must set that, in my judgment, against the larger requirement we face to achieve efficiency in government. That is what this bill is attempting to address, and it is our firm view in the Privy Council Office that there will be efficiencies as a result of the combination of the Canada Council and the Social Science and Humanities Research Council.

On the question of effectiveness, I defer to Mr. Mitchell.

Mr. Mitchell: I think obviously, Mr. Duhamel, the people who can best talk to you about whether and how they're going to serve the clients are the responsible people from the council, whether the old Canada Council side or the SSHRC side. But, again, I would go back to the point that there's nothing in this bill or these changes that changes the programs, that touches the amount of money that's there, that cuts the number of people who are there to deliver those programs or anything like that. I mean, there simply isn't. That's the thing.

[Traduction]

Nous avons là un exemple—type de ce qui peut se faire de pire—si ce n'est pas la pire, c'est l'une des pire situations qui se soient jamais présentées. Le nombre de failles dans ce projet de loi est tel que je ne me sens pas suffisamment à l'aise pour continuer de poser des questions. J'aimerais entendre des commentaires et je demande à mes collègues politiques pourquoi il n'est pas possible de faire des changements. Pourquoi ne peut-on pas tout simplement annuler cette décision, repartir à zéro, repenser la question et parvenir à quelque chose qui soit satisfaisant?

M. d'Ombrain: Monsieur Duhamel, j'aimerais faire un bref commentaire à propos de vos deux remarques au sujet des économies et de l'efficacité.

D'importantes réductions des coûts de fonctionnement ont été réalisées par la fonction publique, je l'ai déjà dit, au cours de la dernière décennie—vous pouvez obtenir des chiffres précis du Conseil du Trésor. Nos dépenses d'administration ont, relativement parlant, nettement diminué.

Je suis responsable de l'organisation gouvernementale et de la gestion globale de l'administration publique, et je puis vous assurer que le processus engagé se poursuivra pendant le reste de la décennie. N'importe quelle organisation, qu'il s'agisse d'un grand ministère ou d'un petit organisme gouvernemental, qui ne prendrait pas les mesures nécessaires pour gérer ou administrer ses activités de façon beaucoup plus efficace, sera de moins en moins capable de fournir un service satisfaisant à sa clientèle. La politique globale du gouvernement à cet égard est très claire: elle exige un engagement ferme à réaliser des économies, engagement qui se traduit par des mesures très diverses.

Ce projet de loi contient les premières initiatives d'économie administrative qui découleraient du regroupement de certaines de ces organisations; je ne pense pas toutefois que l'on devrait sous-estimer leur véritable importance compte tenu de la situation fiscale qui prévaut actuellement.

En outre, il se peut fort bien que les diverses organisations et leurs groupes clients considèrent moins efficace de regrouper ces entités administratives, lesquelles sont chargées, en l'occurrence, de répartir les subventions. Il faut toutefois, selon moi, situer cette problématique dans le contexte général de l'efficacité gouvernementale. C'est ce que tente de faire ce projet de loi, et nous sommes fermement convaincus au Bureau du Conseil privé que des économies résulteront de la fusion du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines.

Pour ce qui est de l'efficacité, je passe la parole à M. Mitchell.

M. Mitchell: Il me paraît évident, monsieur Duhamel, que les personnes les plus qualifiées pour vous expliquer la façon dont les clients pourront ou non être satisfaits, sont les responsables du conseil, qu'ils appartiennent à l'ancienne administration du Conseil des arts ou à celle du CRSH. Je tiens à rappeler qu'il n'y a rien dans ce projet de loi, ni dans les changements proposés qui modifie les programmes, touche les crédits existants, réduit le nombre d'employés chargés de la mise en oeuvre de ces programmes ou quoi que ce soit qui pourrait y ressembler. Bref, il n'y a rien de ce genre, c'est ce que je veux dire.

[Text]

To reinforce what Nick just said, it's probably true that any group of Canadians being served by one single-purpose organization would like to continue to be served by that single-purpose organization. It may be, though, that for larger reasons the government and, in fairness, the taxpayer have to try to serve them through a multi-purpose organization, and I think that's what you have before you right now.

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, I would just make a comment, and I don't want to debate this any more because we've reached an impasse.

I obviously have a different view. I respect the fact that the two gentlemen who are witnesses here today have a job to do. As the first gentleman mentioned, he has the responsibility to carry out government responsibility. As a member of Parliament I have a responsibility as well; that is, to say whether or not I agree with government policy. I happen to agree with streamlining, but I happen to disagree with what's happening here because I have not been convinced that there will be any money saved, increased efficiency or effectiveness.

The debate could go on and on and on. You're not going to convince me. I'm not going to convince you. I just do not agree with what I think is being sacrificed.

• 1720

With regard to the second gentleman's comments that the changes would not significantly affect program delivery, we could debate that. You've heard the discussion with respect to the votes—there's some fear, and those are not the only ones that have been brought forward. The whole notion of peer review, the notion of board representativeness, which people fear might have an impact on programming. . . There again, I'm willing to say

c'est assez pour moi cet après-midi; je ne vous ai pas convaincu et vous ne m'avez pas convaincu. Malheureusement, j'aurais aimé qu'on puisse éliminer la Partie III et la repenser. J'aurais ainsi pu faire certains compromis dans les autres secteurs.

Mr. Mitchell: Mr. Chairman, I would like to touch on two points that I didn't respond to when Mr. Duhamel raised them before. One is peer review, and the other is the representativeness of the board.

As far as I understand, and I know that Madam Leduc, the people from both councils and Mr. Beatty would agree, there is absolutely no intention to touch the peer review system. I believe Mr. Beatty said that in an early press release, but I'm confident in saying to you, as an official, that this issue is just not opened up by this. Second, with respect to the representativeness of the board, the legislation does say that the board shall be appropriately representative. Again, my understanding is that this is exactly the government's intention.

[Translation]

Comme Nick vient de le dire, il est probablement vrai que les Canadiens qui sont desservis par un organisme spécialisé souhaiteraient probablement qu'il continue d'en être ainsi. Toutefois, il se peut que, pour des raisons d'intérêt public plus générales, le gouvernement, ainsi d'ailleurs que les contribuables, cherchent à faire assurer les mêmes services par des organismes à vocation multiple; c'est ce dont il est question dans le document que vous étudiez aujourd'hui.

M. Duhamel: Monsieur le président, je voudrais faire une remarque, mais je n'ai pas l'intention de poursuivre le débat plus longtemps, car nous sommes dans une impasse.

J'ai, c'est évident, un point de vue différent. Je reconnais que les deux messieurs qui témoignent devant nous aujourd'hui ont un travail à accomplir. Comme le premier d'entre eux l'a déclaré, il est responsable de la mise en oeuvre de la responsabilité gouvernementale mais, à titre de député, j'ai également une responsabilité: à savoir, de dire si j'approuve ou non la politique du gouvernement. Il se trouve que je suis en faveur de la rationalisation de la fonction publique, mais je n'approuve pas ce que l'on nous propose, car on ne m'a pas convaincu que cela aboutira à des économies, à un meilleur rendement ou à une efficacité accrue.

On pourrait continuer de débattre de la question indéfiniment. Vous ne me convaincrez pas et je ne parviendrai pas à vous convaincre non plus. Je n'accepte tout simplement pas ce que vous proposez de sacrifier.

En ce qui concerne les commentaires du deuxième témoin voulant que les changements n'affecteraient pas véritablement la prestation des programmes, je pense que cela est discutable. Vous avez entendu l'échange de vues au sujet des crédits parlementaires—certaines craintes ont été exprimées, et ce ne sont pas les seules que nous ayons entendues. Le principe d'une évaluation par les pairs, d'une représentativité des conseils, qui fait craindre aux gens que cela aura des conséquences pour les programmes. . . Ici encore, je suis prêt à dire

I have said enough this afternoon; I have not convinced you and you have not convinced me. It is unfortunate. I wish we could have deleted and rethought Part III. I would have been prepared to make compromises on other parts of the bill.

M. Mitchell: Monsieur le président, je voudrais en revenir à deux questions auxquelles je n'ai pas répondu lorsque M. Duhamel les a abordées précédemment. L'une d'entre elles est la question de l'évaluation par les pairs et l'autre celle de la représentativité du conseil.

Autant que je sache,—et je sais que M^{me} Leduc, les membres des deux conseils et M. Beatty seraient d'accord avec moi—on n'a aucunement l'intention de toucher au système d'évaluation par les pairs. Je crois que M. Beatty l'a déclaré dans un communiqué de presse antérieur, mais je n'ai aucune hésitation à vous affirmer officiellement que la chose n'est aucunement remise en cause par ce projet de loi. Deuxièmement, pour ce qui a trait à la représentativité du conseil, la loi ne stipule pas que le conseil doit être proportionnellement représentatif. Là encore, c'est, autant que je sache, précisément l'intention du gouvernement.

[Texte]

Mr. Duhamel: You did not say anything about the votes.

Mr. Mitchell: I'm sorry. I think we should be clear. The understanding is that the budgets for the different programs of the council would be kept clearly and transparently distinct and separate. You'd have to talk to the council people or the Treasury Board people about how exactly that's done, but the government is very clear on that. They will be kept clear, separate and distinct because there are those different constituencies out there who are concerned about that.

Mr. Duhamel: You can well appreciate how nervous people are about politicians these days, and that includes myself, I'm sure. If my memory is correct, it was announced that there would be a 4% increase in certain SSHRC research grants, but that's been eliminated. There have been other reductions as well.

There was also a rumour that the Prime Minister would not be leaving, and suddenly the rumour is that he is leaving. Things can change rather rapidly, so I think you have to understand the other point of view. I know you really believe that what you're saying should happen, must happen, but I have to tell you that the folks on the other side are nervous. I am nervous too.

Mr. de Jong: I'm not quite ready to give up yet. I still want to hang on and give truth, beauty, justice and logic one more shot.

Mr. Blenkarn: What do we need logic for? You've never been logical before.

Mr. de Jong: Don, how could you say that after the time we spent on the finance committee? We did at times produce a few unanimous reports.

Mr. Blenkarn: That's right.

Mr. de Jong: I know it's difficult for governments, once they've taken a position to introduce legislation. . . particularly when it comes to something like a budget. Once delivered, they are pretty much cast in concrete. If there are to be any minimal savings. . . on the one hand there might be, but on the other hand there might be increased costs.

My Liberal colleague pointed out that you will still need heads of different sections, and you will need to have people whose job is to make certain that what they're doing is in tune with what is happening in another section. You might create an internal bureaucracy. You replace some of them but then other people have to be hired for a whole set of new functions. So I think the savings part is minimal, if it's there at all.

• 1725

Now we come to the only reason that I've heard you say. . . and that is the desire of the government to streamline. In the budget you were going to fold in the privacy commission and the freedom of information, but then you decided not to because, for whatever reasons, it didn't make sense. May I please submit to you that this is a similar situation. It doesn't make sense. You're really not saving.

[Traduction]

M. Duhamel: Vous n'avez rien dit à propos des crédits.

M. Mitchell: Je regrette. Je pense que nous devons être clairs. Il est convenu que les budgets des différents programmes du conseil doivent continuer d'être clairement distincts et séparés. Il faudra que vous vous adressiez au conseil ou au Conseil du Trésor pour en savoir davantage à ce sujet, mais la politique du gouvernement est on ne peut plus claire à cet égard: les budgets continueront d'être à la fois clairs, séparés et distincts, parce que les clientèles desservies y tiennent beaucoup.

M. Duhamel: Vous vous rendez certainement compte de la nervosité qu'inspirent dans la population les hommes politiques d'aujourd'hui, et je ne fais pas exception. Si j'ai bonne mémoire, on a annoncé qu'il y aurait une augmentation de 4 p. 100 de certaines subventions de recherches du CRSH; mais la mesure a été abandonnée. Il y a eu aussi d'autres réductions.

On a également entendu la rumeur que le premier ministre resterait en poste, et d'un seul coup, on entend dire qu'il va partir. Les choses peuvent évoluer assez rapidement, et je pense qu'il faut que vous compreniez le point de vue des autres. Je sais que vous croyez fermement que ce que vous dites devrait se produire, et doit se produire; toutefois, je dois vous dire que les gens de l'autre bord sont nerveux. Et je le suis moi-même.

M. de Jong: Je ne suis pas encore prêt à abandonner. Je souhaite m'accrocher et donner une chance de plus à la vérité, à la beauté, à la justice et à la logique.

M. Blenkarn: Qu'est-ce que vient faire la logique? Vous n'avez jamais été logique auparavant.

M. de Jong: Don, comment pouvez-vous dire cela après tout le temps que nous avons passé au Comité des finances? Il nous est arrivé de produire quelques rapports unanimes.

M. Blenkarn: En effet.

m. de Jong: Je sais qu'il est difficile pour les gouvernements, une fois qu'ils ont adopté une position en vue d'introduire une mesure législative. . . particulièrement lorsqu'il s'agit d'une question d'ordre budgétaire. Une fois que l'initiative a été prise, il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre. Si des économies minimales sont censées en découler. . . D'un côté cela n'est pas impossible; mais d'un autre côté des augmentations ne sont pas inconcevables.

Mes collègues libéraux ont fait remarquer que l'on devrait continuer d'avoir des chefs de service, et qu'il faudra toujours des gens dont le travail est de s'assurer que ce qu'ils font ne va pas à l'encontre des activités d'un autre service. Et vous risquez de créer une bureaucratie interne. Vous remplacez certains employés, mais il faudra en embaucher d'autres qui assureront un éventail de nouvelles fonctions. Donc, si l'on arrive à faire quelques économies que ce soit, elles sont minimes.

Nous en arrivons maintenant à la seule véritable raison que vous avez invoquée. . . c'est que le gouvernement désire rationaliser ses activités. Dans le budget, vous aviez l'intention d'amalgamer la commission sur la protection de la vie privée et l'organisme qui s'occupe de l'accès à l'information, mais vous en avez décidé autrement parce que, pour je ne sais quelle raison, cela ne rimait à rien. Puis-je vous suggérer que, dans le cas qui nous occupe, c'est exactement la même chose. Cela ne rime à rien. En réalité, vous ne faites pas d'économies.

[Text]

It is really not efficient from the point of view of the artists and the academic community, whether it's the social sciences or the humanities. There is no efficiency there. They are telling you that. You want government to be efficient. You want government to be efficient for the people who use government, who want to have access to government. The people who are using these programs and have access to these programs are all telling us unanimously that this is going to be less efficient. You're not going to save money. It's going to create more problems in-house.

So that reason doesn't stand up. It's not a substantial reason. Why politically would you want to take on the artists and the academic community in this country for something that's not going to save you money, the users of which are telling you isn't going to make it any more efficient for them? What's the purpose of the exercise then? Let's drop it.

Mr. d'Ombrain: I note Mr. de Jong's concerns. I really think that in the comments my colleague and I have provided to the committee, we've essentially set out for you the basis for the government's decision, and I can only note Mr. de Jong's concerns.

Mr. de Jong: Might I just say the philosophy of the government is that the government should stay out of people's lives and let the folks do their thing as much as possible. So why don't you do it in this case? Why don't you let the folks just go ahead and do their thing? The problem with this government at times is—

The Chairman: Find the money.

Mr. de Jong: — you want to take government out of some things that I believe government should be in, but in this case, where government shouldn't be making decisions, here you've got government making decisions, determining for other people what is more efficient for them while they're telling you, stay out of it, we will figure out—

Mr. Blenkarn: No, they're not.

Mr. de Jong: Oh yes, they are.

Mr. Blenkarn: No, they're not. They're saying please give us money and please have it administered the way we want it to be, and the government is saying we think we can administer it more efficiently as one organization instead of two, or one organization instead of three, really. That happens to be the government's view, but the government is not saying it is not going to fund the thing. That would be the other issue.

Mr. de Jong: The government is saying it knows better how to run these programs than the artists and the academic community have been doing.

Mr. Blenkarn: It's paying the money. It's paying the freight.

Mr. de Jong: And the government is wrong on this. It's not a savings to the taxpayer either. I do believe you should withdraw it.

I would suggest as well, Mr. Chairman, to the people who are responsible for implementing it, that they take cognizance of the fact that the political landscape might be quite different six, seven, eight months from now, and as they

[Translation]

Du point de vue des artistes et des milieux universitaires, qu'il s'agisse des sciences sociales ou des sciences humaines, cette solution n'est pas rentable. C'est ce que les intéressés vous disent. Vous voulez améliorer la rentabilité des activités du gouvernement. Vous voulez que les gens qui utilisent les programmes du gouvernement, ceux qui veulent y avoir accès, le fassent d'une manière rentable. Les gens qui actuellement utilisent ces programmes et y ont accès nous disent tous que cela se révélera moins rentable. Vous n'allez pas faire d'économies. Cela va créer plus de problèmes internes.

La raison que vous invoquez ne tient donc pas. Ce n'est pas une raison valable. Pourquoi donc, sur le plan politique, voudriez-vous vous mettre à dos les artistes et les universitaires à cause d'un projet qui ne va pas vous permettre de faire des économies, un projet qui, d'après ceux que cela touche, ne leur permettra pas d'améliorer la rentabilité des opérations? A quoi cela mène-t-il donc? Abandonnons tout simplement.

M. d'Ombrain: Je prends bonne note des préoccupations de M. de Jong. Je pense que les commentaires que mon collègue et moi-même avons fait devant ce comité résumant essentiellement les raisons qui sous-tendent la décision du gouvernement et je ne peux que noter les préoccupations de M. de Jong.

M. de Jong: Je voudrais simplement préciser que la philosophie du gouvernement est d'intervenir le moins possible dans la vie des gens et de les laisser agir par eux-mêmes autant que cela est possible. Pourquoi donc ne le faites-vous pas dans ce cas? Pourquoi donc ne laissez-vous pas les gens aller de l'avant et prendre eux-mêmes les choses en main? De temps en temps, ce gouvernement a un problème. . .

Le président: Trouver l'argent.

M. de Jong: . . . il ne veut plus être impliqué dans certaines affaires dans lesquelles, à mon avis, il devrait l'être, mais dans ce cas, alors que le gouvernement ne devrait pas prendre de décisions, c'est au contraire ce qu'il fait. Il détermine à la place des intéressés ce qui est plus rentable pour eux, alors que les intéressés eux-mêmes vous disent de ne pas vous en occuper, qu'ils trouveront la solution. . .

M. Blenkarn: Non, ce n'est pas ce qu'ils disent.

M. de Jong: Mais si.

M. Blenkarn: Non, ce n'est pas ce qu'ils disent. Ils disent: s'il vous plaît, donnez-nous l'argent et gérez-le comme nous vous disons de le faire, alors que, de son côté, le gouvernement dit: nous pensons que nous pouvons gérer cet argent d'une manière plus rentable s'il existe un seul organisme au lieu de deux ou, en fait, un seul au lieu de trois. Voilà le point de vue du gouvernement, qui n'a d'ailleurs jamais prétendu qu'il n'allait pas financer cet organisme. Ce serait une toute autre question.

M. de Jong: Le gouvernement prétend pouvoir mettre en oeuvre ces programmes d'une manière plus compétente que les artistes et les universitaires.

M. Blenkarn: Le gouvernement finance. Le gouvernement paye.

M. de Jong: Et dans ce cas, le gouvernement se trompe. Et cela ne représente pas non plus une économie pour le contribuable. Je pense que vous devriez retirer ce projet de loi.

Monsieur le président, je suggérerais également à ceux qui ont à mettre en oeuvre ce projet, de garder à l'esprit le fait que le paysage politique pourrait être très différent dans six, sept ou huit mois et de protéger leurs arrières alors

[Texte]

move chairs and tables and typewriters and filing cabinets together, that they keep track of where they come from. Who knows? Six, seven, eight months from now this whole thing could be decoupled. Let us take cognizance of it so that when the decoupling occurs it will be as inexpensive as possible.

I am encouraging the people in charge of implementing this to realize that six, seven, eight months from now, this whole exercise could be reversed.

Mr. Duhamel: Just a point of order and a clarification, in view of the discussion that's been held this afternoon and perhaps even prior. Do we know whether or not the government is willing to withdraw proposed part III? It's still possible. Maybe we're debating this unnecessarily. Perhaps the government would do that.

• 1730

Mr. McCreath (South Shore): No, the government is not prepared to withdraw part III.

We do have a couple of amendments I'll speak to briefly once we get to clause-by-clause study. I would suggest, Mr. Chairman, that unless colleagues around the table have more questions for the gentlemen from the Privy Council Office, it might be appropriate to thank them for coming on such short notice and proceed with our clause-by-clause consideration.

The Chairman: If there were no further questions, under the terms of the motion we passed yesterday we would move to clause-by-clause study, but I would like to ask members if they have any further questions of the witnesses.

Mr. Duhamel: I would like to thank them for coming and to recognize that it wasn't an easy task to undertake. You are courageous.

Mr. de Jong: I would like to echo those remarks, but we come back to that basic question on whether or not to proceed, and these gentlemen—rightfully so—say they cannot comment on that. In a sense a political decision has been made, and they cannot answer the question on whether part III should be dropped. Only the ministers can. Therefore, I would again like to request of the committee that we ask the Minister of Finance and the Minister of Communications to appear before this committee to hear our concerns and to give serious consideration to dropping part III.

Mr. McCreath: To speak briefly to that, I'm here as a member of the committee, as parliamentary secretary to the minister, and I can assure my honourable friend that it is the intent of the government to proceed with all ten parts of this piece of legislation.

Like you, I have sat and listened to witnesses. I'm aware that some concerns have been raised. In light of those concerns we have had discussions—

Mr. Blenkarn: Meetings with the government.

[Traduction]

même qu'ils déménagent leurs chaises, leurs tables, leurs machines à écrire et leurs classeurs. Qui sait? Dans six, sept ou huit mois, peut-être que ces organismes seront à nouveau séparés. Gardons cela à l'esprit de façon à ce que cette séparation, lorsqu'elle arrive, nous coûte aussi peu que possible.

J'encourage fortement les gens qui sont chargés de mettre ce projet en oeuvre à garder à l'esprit que dans six, sept ou huit mois, les choses pourraient fort bien revenir à l'état actuel.

M. Duhamel: J'invoque le Règlement et je désire clarifier quelque chose, étant donné la discussion qui a eu lieu ici cet après-midi et même nos débats antérieurs. Savons-nous si, oui ou non, le gouvernement accepterait de retirer la partie III? C'est encore possible. Peut-être débattons-nous inutilement cette question. Le gouvernement est peut-être disposé à le faire.

M. McCreath (South Shore): Non, le gouvernement n'est pas disposé à retirer la partie III.

Nous avons quelques amendements dont je parlerai brièvement lorsque nous en serons à l'étude article par article. Monsieur le président, je suggère que, à moins que nos collègues aient d'autres questions à poser aux représentants du Conseil privé, nous les remercions d'être venus malgré un très court préavis et nous passons à l'étude article par article.

Le président: S'il n'y avait pas d'autres questions, selon les termes de la motion que nous avons adoptée hier, nous pourrions passer à l'étude article par article, mais je voudrais demander aux députés s'ils ont d'autres questions à poser aux témoins.

M. Duhamel: Je voudrais les remercier d'être venus. Je reconnais que la tâche n'était pas facile. Vous avez du courage.

M. de Jong: Je me fais l'écho de ces remarques. Mais je voudrais revenir à la question fondamentale, à savoir le traitement que nous voulons réserver à la partie III, et ces messieurs—et ils ont tout à fait raison sur ce point—disent qu'ils ne peuvent pas faire de commentaire à ce sujet. En un sens, une décision politique a été prise et ils ne peuvent pas répondre à la question de savoir si la partie III devrait être éliminée. Seuls les ministres peuvent y répondre. Par conséquent, je voudrais une nouvelle fois demander au comité de prier le ministre des Finances et le ministre des Communications de se présenter devant ce comité afin qu'ils puissent être mis au courant de nos préoccupations et prendre sérieusement en considération l'abandon de la partie III.

M. McCreath: Un bref commentaire à ce sujet: je suis ici à titre de membre du comité et de secrétaire parlementaire du ministre, et je peux assurer mon honorable ami que le gouvernement a l'intention de faire adopter les 10 parties de ce document législatif.

Comme vous, j'ai siégé au comité et j'ai écouté les témoignages. Je sais donc que certaines préoccupations ont été exprimées, préoccupations dont nous avons débattu. . .

M. Blenkarn: Il y a eu des réunions avec le gouvernement.

[Text]

Mr. McCreath: We met with the government to see if the government was persuaded. The minister was of the view that because of the difficulty my honourable friends opposite had in understanding the rationale, it might be helpful to ask the officials from the Privy Council Office to come and articulate some of the thought processes and answer questions. They have done that.

I think Mr. Duhamel summed it up quite ably a few minutes ago when he came to the conclusion that it was quite evident that the opposition and the government were not going to see the same way on this. I would therefore suggest that we proceed with the legislation. Those who disagree with it can vote against it and those who agree with it will vote for it.

Mr. de Jong: If I may, Mr. Chairman, part of the reason I would like to have the ministers here is that even though they wouldn't have the opportunity of listening to the testimony, if they were here to enter into the discussion we've had, they might change their mind. After all, according to an article in *The Globe and Mail* that I read today, government members on this committee, after listening to some of the testimony and considering some of the facts, were themselves anxious to drop part III. Who knows? Maybe if we bring in the Minister of Finance and the Minister of Communications, they might have the same type of conversion.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, as a government member who is explicitly referred to in an article, and of course we all know that everything we read in *The Globe and Mail* we can accept as a matter of gospel and faith, nevertheless I can assure my honourable friend that the position of the government on this matter is clear and unequivocal. To ask the Minister of Finance or the Minister of Communications or any other minister of the Crown to come here, he would be told exactly what I am telling him. I compliment him for his persistence. I think he has made his point very eloquently, and it is my task here to advise him, with the greatest of respect, that the government doesn't agree.

He put the question of whether it was the intent of the government to proceed with the third part of this as with other parts, and as I indicated on behalf of the government, subject to the amendments we're going to put, the government does intend to. I therefore suggest in accordance with the motion agreed to by this committee earlier that we thank the gentlemen from the Privy Council Office and proceed with clause-by-clause consideration.

The Chairman: I remind the committee that I am bound by the motion we passed yesterday to move to clause-by-clause consideration. Unless I receive other instructions from the committee, that's the direction the committee will take at this time.

• 1735

Therefore, I would like to thank both of you for appearing today.

Mr. d'Ombrain: Thank you, Mr. Chairman and gentlemen.

Mr. Duhamel: If the ministers were as courageous, Mr. Chairman, they would appear.

[Translation]

M. McCreath: Nous avons eu des rencontres avec des représentants du gouvernement pour voir si la position gouvernementale pouvait changer. Le ministre était d'avis que, étant donné que nos amis de l'opposition avaient des difficultés à comprendre le pourquoi de la chose, il serait sans doute souhaitable de demander à des fonctionnaires du Conseil privé de se présenter devant le comité, d'expliquer certains des courants de pensée sous-tendant le texte du projet de loi et de répondre aux questions. C'est ce qui a été fait.

Je pense que M. Duhamel a très bien résumé les choses il y a quelques minutes lorsqu'il a conclu que, bien évidemment, l'opposition et le gouvernement n'allaient pas pouvoir tomber d'accord à ce sujet. Je suggère donc que nous avançons. Ceux qui ne sont pas d'accord avec ce document législatif peuvent voter contre et ceux qui sont d'accord voteront pour.

M. de Jong: Si vous me le permettez, monsieur le président, une des raisons pour lesquelles j'aimerais que l'on invite les ministres, c'est que, même s'ils n'ont pas eu l'occasion d'écouter les témoignages, en prenant part à nos discussions, ils pourraient peut-être changer d'avis. Après tout, selon un article du *The Globe and Mail* que j'ai lu aujourd'hui, les députés ministériels de ce comité sont eux-mêmes prêts à supprimer la partie III après avoir entendu certains témoignages et considéré certains faits. Qui sait? Si nous faisons venir le ministre des Finances et le ministre des Communications, il se pourrait que, eux aussi, se convertissent.

M. McCreath: Monsieur le président, étant donné que je suis l'un des députés de la majorité mentionnés dans cet article—et, bien sûr, nous savons tous que ce que nous lisons dans le *Globe and Mail* est parole d'évangile—, je peux toutefois assurer mon honorable ami que la position du gouvernement à ce sujet est claire et nette. Si le ministre des Finances, ou le ministre des Communications, ou tout autre ministre de la Couronne venait ici, il dirait exactement la même chose à mon honorable collègue. Je le félicite de sa persévérance. J'estime qu'il a défendu son point de vue de manière très éloquente, mais je dois lui dire, avec tout le respect que je lui dois, que le gouvernement ne partage pas son opinion.

Il a demandé si le gouvernement avait l'intention de procéder dans le cas de cette troisième partie de la même façon que pour les autres, et j'ai indiqué, au nom du gouvernement, que sous réserve des amendements que nous allons proposer, telle est bien l'intention du gouvernement. Je suggère donc, conformément à la motion adoptée précédemment par ce comité, que nous remercions les représentants du Conseil privé et que nous passions à l'étude article par article.

Le président: Je rappelle au comité que je dois me conformer à la motion que nous avons adoptée hier pour passer à l'étude article par article. A moins que le comité n'en décide autrement, c'est donc ce à quoi le comité va procéder maintenant.

Par conséquent, je vous remercie tous deux d'avoir témoigné devant nous aujourd'hui.

M. d'Ombrain: Merci, monsieur le président, merci messieurs.

M. Duhamel: Si les ministres étaient aussi courageux, monsieur le président, ils comparaitraient.

[Texte]

The Chairman: It's noted.

The committee will now move to clause-by-clause consideration of Bill C-93. Mr. McCreath.

Mr. McCreath: I asked the clerk to circulate some amendments being put forth by the government and I believe everybody received a copy of my little note. I will explain it and then put a suggestion to you in the handling of these amendments.

I am not aware that it is the intention of any other members to propose amendments today. I understand there may be some amendments forthcoming. I know the Liberal Party are going to put some. I don't know if Simon is going to put some as well, but I indicated to Mr. Duhamel that we would be pleased to look at those amendments and come up with something with the hope that we might be able to accommodate some of those concerns. I would say the same to Mr. de Jong.

With respect to the ones I put forward here, I should indicate there is a numbering error in the packet. There are in fact nine amendments. They are numbered G-1 to G-8, followed by G-10, so I would renumber G-10 to G-9. I've been advised, Mr. Chairman, that proposed government amendments 3, 4 and 5 are all out of order, so it would not be my intention to put those.

I have clustered them by parts. My proposed amendments G-1 and G-2 relate to part III and are substantive amendments, resulting from suggestions put by the Association of Universities and Colleges of Canada. Members might wish to consider those. My proposed amendments G-6, G-7, G-8 and G-9 relate to part VII and the schedule to part VII. They are merely technical ones, and I am advised by government that the draftspeople improved the wording.

If nobody wants to put any other amendments, it would be my recommendation to the committee, Mr. Chairman, that we deal with the clauses for which I'm putting amendments—and those amendments would either carry or not carry—and then we could deal with the bill, perhaps without going through all 204 clauses individually.

You might wish to pull out part III and vote on it separately from the other parts, but I would, of course, defer to what you suggest, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, with the agreement of the committee, I think we could group the clauses by parts.

Mr. Blenkarn: Why don't we vote on it by parts?

The Chairman: It's noted that way in the back of the bill so we could follow that order.

Mr. Duhamel: I want some clarification, Mr. Chairman. I'm in an awkward position. I'm a member of Her Majesty's loyal opposition. I want to be as cooperative as I can be, while respecting the principles I enunciated here. I'm getting these new amendments and lawyers' gobbledegook, and somebody's trying to do a number on me through this, because I won't have the time.

I'm going to be one unhappy member of Parliament. I'm not aiming at any of the members here, but, first, what assurance do I have that this is not going completely contrary to some of the things I enunciated here?

[Traduction]

Le président: C'est noté.

Le comité passera maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-93. Monsieur McCreath.

M. McCreath: J'ai demandé au greffier de distribuer certains amendements proposés par le gouvernement et je pense que tout le monde a reçu copie de ma note. Je vais la commenter et je vous ferai ensuite une suggestion sur la manière de traiter ces amendements.

Je ne pense pas qu'aucun des autres membres du comité ait l'intention de proposer des amendements aujourd'hui. Je crois comprendre que l'on en proposera. Je sais que le Parti libéral va le faire. Je ne sais pas si Simon va en proposer également, mais j'ai indiqué à M. Duhamel que nous serions heureux d'examiner ces amendements et de trouver un moyen de prendre en compte certaines de ces préoccupations. Je dirai d'ailleurs la même chose à M. de Jong.

En ce qui concerne les amendements que je propose, je dois indiquer tout d'abord qu'il y a une erreur de numérotation dans la documentation. Il y a en fait neuf amendements. On les a numérotés de G-1 à G-8, puis on saute à G-10 alors qu'ils devraient être numérotés de G-1 à G-9. Monsieur le président, on m'a laissé savoir que les amendements 3, 4 et 5 proposés par le gouvernement sont tous irrecevables, par conséquent je n'ai pas l'intention de les soumettre.

J'ai groupé ces amendements selon la partie de la loi à laquelle ils se rapportent. Les amendements G-1 et G-2 que je propose se rapportent à la partie III. Ce sont des amendements de fond qui résultent de suggestions faites par l'Association des universités et collèges du Canada. Les députés peuvent vouloir les prendre en considération. Les amendements G-6, G-7, G-8 et G-9 portent sur la partie VII et sur son annexe. Il s'agit de détails plutôt techniques et le gouvernement m'a laissé savoir que la rédaction du texte avait été améliorée.

Si personne d'autre ne veut proposer des amendements, je recommanderai au comité, monsieur le président, d'examiner les articles que je propose de modifier—et ces amendements seront ou non adoptés—et ensuite, nous pourrions passer au projet de loi lui-même, sans avoir à étudier tous les 204 articles un par un.

Vous souhaiterez peut-être isoler la partie III et voter à ce sujet séparément, mais bien sûr, monsieur le président, je m'en remets à votre décision.

Le président: Oui, si le comité est d'accord, je pense que nous pourrions regrouper les articles et étudier le texte partie par partie.

M. Blenkarn: Pourquoi ne votons-nous pas sur chaque partie?

Le président: C'est ainsi que cela est indiqué au dos du projet de loi, par conséquent nous pourrions suivre cet ordre.

M. Duhamel: Je voudrais clarifier quelque chose, monsieur le président. Je me retrouve dans une position difficile. Tout en faisant partie de l'opposition loyale de Sa Majesté, je veux collaborer autant que je peux, tout en respectant les principes dont j'ai fait état aujourd'hui. On me propose ces nouveaux amendements ainsi que du jargon d'avocat et quelqu'un est en train d'essayer de me jouer un tour en ne me laissant pas le temps de me retourner.

Cela ne fait pas du tout mon bonheur. Je ne vise personne ici mais, tout d'abord, qu'est-ce qui me dit que cela ne va pas tout à fait dans le sens contraire des principes que j'ai énoncés ici aujourd'hui?

[Text]

Secondly, do we have any concurrence that the organizations are supportive of this? Having lost the rescinding of three, have they seen them? Do we know whether or not they're going to be happy or unhappy? It's not a question that I want to make people happy or unhappy, but I'd like to know whether or not they say, hey, this is great stuff or this is as great as it could be or this is even worse than you proposed. Has any of that checking out been done?

• 1740

So there are two questions. Do I have assurance that there is nothing particularly minefield-like in here? Secondly, the organizations at least could have given some commentary. I would like to know whether or not they have any big concerns.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, if I may respond briefly, it is my understanding that amendments G-1 and G-2 do have some substance to them. They arose out of recommendations from the AUCC. It is my understanding that the AUCC is happy with those amendments.

Mr. Duhamel: The AUCC is happy, but what about the other organizations—

Mr. McCreath: The Canada Council, I am advised by a gentleman—

Mr. de Jong: I wonder, Mr. Chairman, if the committee would agree to a recess of 5 to 10 minutes while we do some consulting on this.

The Chairman: That's probably reasonable. Why don't we take 10 minutes to maybe clear up some of these problems.

Mr. McCreath: Maybe while we are adjourned the clerk might be able to arrange for some coffee. This committee does not seem to enjoy the privileges of other committees in that regard—except for Mr. de Jong. I see he is well-attended.

The Chairman: You can blame me for that. They asked me if we should order some more and I said no.

Mr. McCreath: Just before we do, Mr. Chairman, could I say to my colleague that on those comments with respect to G-1 and G-2, it might be helpful. . . I see a gentlemen from the AUCC is here.

Mr. Duhamel: I don't want to complicate the process, believe you me.

Mr. McCreath: Amendments 6, 7, 8 and 9 are technical. I think I could give you an undertaking from the government—

Mr. Blenkarn: Not entirely. Amendment 6 goes on to handle those problems with the patent trade mark matter. One of the matters brought by our witness yesterday suggested the Federal Court should be involved in the question of adducing evidence. The provision is to allow you to adduce evidence in the Federal Court by leave of the court. It solves that little problem he brought up.

I thought it was very good of the witness to bring it up. That's been solved in the amendments brought forward.

[Translation]

Deuxièmement, savons-nous si les organismes concernés sont d'accord avec cela? Ils n'ont pas pu faire supprimer la partie III, mais ont-ils vu ces amendement? Savons-nous si cela va les satisfaire ou non? Ce n'est pas que je veuille rendre les gens heureux ou malheureux, mais je voudrais savoir si ce qu'ils disent que c'est parfait, que cela ne pourrait guère être mieux ou enfin que c'est pire que la proposition initiale. A-t-on vérifié cela?

J'ai donc deux questions. Peut-on me garantir que le terrain sur lequel nous nous avançons n'est pas miné? Deuxièmement, les organismes intéressés auraient pu au moins être invités à faire des commentaires. Je voudrais savoir si certains points importants les préoccupent.

M. McCreath: Monsieur le président, si je peux répondre brièvement à cette question, je crois comprendre que les modifications G-1 et G-2 portent sur le fond du texte. Elles ont été proposées à la suite de recommandations formulées par l'AUCC et cette association en est satisfaite.

M. Duhamel: L'AUCC est satisfaite, mais qu'en est-il des autres organismes. . .

M. McCreath: En ce qui concerne le Conseil des arts, on m'a dit. . .

M. de Jong: Je me demande, monsieur le président, si le comité accepterait de faire une pause de cinq à 10 minutes pour que nous puissions nous consulter à ce propos.

Le président: Cela me semble raisonnable. Pourquoi ne pas prendre 10 minutes pour clarifier quelques-uns de ces problèmes.

M. McCreath: Pendant la suspension de séance, le greffier pourrait peut-être nous procurer du café. Ce comité ne semble pas avoir les mêmes privilèges que les autres à ce sujet—sauf pour ce qui est de M. de Jong, car je vois qu'il est bien servi.

Le président: C'est de ma faute. On m'a demandé si je voulais commander plus de café et j'ai répondu non.

M. McCreath: Monsieur le président, avant que nous nous retirions, pourrai-je dire à mon collègue qu'en ce qui concerne ses commentaires à propos des amendements G-1 et G-2, il pourrait être souhaitable. . . Je vois qu'un représentant de l'AUCC est présent.

M. Duhamel: Je ne veux pas compliquer les choses, croyez-moi.

M. McCreath: Les amendements 6, 7, 8 et 9 sont des amendements techniques. Je pense que je pourrais vous assurer au nom du gouvernement. . .

M. Blenkarn: Ce n'est pas entièrement vrai. L'amendement 6 prend également en considération les problèmes que soulève la question des brevets et des marques de commerce. Hier, au cours de la déposition d'un de nos témoins, il a été suggéré que la Cour fédérale soit impliquée dans la question de la présentation de preuves. L'effet de cette stipulation est de permettre la présentation des preuves devant la Cour fédérale si celle-ci l'autorise. Cela permet de résoudre le petit problème que notre témoin a soulevé.

C'est une bonne chose que ce témoin ait soulevé la question. Les amendements proposés permettent de résoudre ce problème.

[Texte]

Mr. de Jong: What about the problem brought to our attention by SOCAN?

Mr. Blenkarn: Is the SOCAN matter looked after?

The Chairman: Why don't we take 10 minutes to hash this out?

Mr. Duhamel: I want to be sure of what we are doing during the 10 minutes.

One, when we come back I want some assurance that this is as has been described. Second, to the extent possible, I think we should scurry and identify some people here from the various organizations. You could have the support of one organization with all of the others against it. I would like to know why they are against it. I am really very uncomfortable about proceeding without getting that type of reaction.

The Chairman: The meeting is suspended for 10 minutes.

• 1743

• 1805

The Chairman: I call the meeting back to order. We have some officials who have joined us for the clause-by-clause consideration.

The first step I will take, which is standard procedure, is to stand clause 1.

Clause 1 allowed to stand

On clause 2—*Definitions*

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Mr. Blenkarn: May I move that all the clauses of part I carry?

The Chairman: With the agreement of the committee, I would ask that clauses 2 to 14 carry. That would cover part I. I will wait for a moment, because I do not want to do that without the agreement of the committee.

I have a recommendation from Mr. Blenkarn that we deal in parts. Given that, with the agreement of the committee, I would ask whether clauses 2 through 14 would carry.

Mr. Blenkarn: That is part II as well, Mr. Chairman.

The Chairman: No, that is just part I, clauses 2 through 14. . . in the index at the back. I think clauses 2 through 14 deal with part I. Would that be acceptable to the committee?

Mr. Duhamel: That you deal by section? Is that what we're actually saying?

The Chairman: I am trying to group the clauses so that we do not have to go through them individually. Therefore, shall clauses 2 through 14 carry?

Clauses 2 to 14 inclusive agreed to

The Chairman: Following in that same vein then, part II of the bill deals with clauses 15 through 39, so I would ask whether clauses 15 through 39 carry?

[Traduction]

M. de Jong: Qu'en est-il du problème que nous a signalé la SOCAN?

M. Blenkarn: S'est-on occupé de la question soulevée par la SOCAN?

Le président: Pourquoi ne prenons-nous pas 10 minutes pour parler de tout cela?

M. Duhamel: Je veux savoir précisément ce que nous allons faire pendant ces 10 minutes.

Premièrement, quand la séance reprendra, je veux qu'on me garantisse que les choses sont bien telles qu'elles ont été décrites. Deuxièmement, autant que possible, je pense que nous devrions voir s'il y a ici des gens qui représentent les divers organismes intéressés. Il se pourrait fort bien que l'un des organismes soit d'accord avec ce que vous proposez, mais que tous les autres soient contre. J'aimerais alors savoir pourquoi ces organismes sont contre. Je ne suis vraiment pas à l'aise à l'idée de procéder sans connaître leurs réactions.

Le président: La séance est suspendue pour 10 minutes.

Le président: Je déclare la séance réouverte. Certains fonctionnaires se sont joints à nous pour l'étude article par article.

Selon les règles habituelles de procédure, je vais réserver l'article 1.

L'article 1 est réservé.

Article 2—*Définitions*

Le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Blenkarn: Puis-je proposer que tous les articles de la partie I soient adoptés?

Le président: Avec l'accord du comité, je demanderai que les articles 2 à 14 soient adoptés. Cela permettrait de couvrir la partie I. Je vais vous donner le temps de réfléchir, parce que je ne veux pas procéder ainsi sans l'accord du comité.

M. Blenkarn a recommandé que nous considérions le projet de loi partie par partie. Dans ces conditions, avec l'accord du comité, je demanderai si les articles 2 à 14 sont adoptés.

M. Blenkarn: Cela touche à la partie II également, monsieur le président.

Le président: Non il s'agit seulement de la partie I; d'après le répertoire qui se trouve au dos, je pense que les articles 2 à 14 correspondent à la partie I. Le comité est-il d'accord?

M. Duhamel: Sommes-nous d'accord pour examiner le texte partie par partie? Est-ce cela que vous voulez dire?

Le président: J'essaie de grouper les articles de manière à ce que nous n'ayons pas à les examiner un par un. Par conséquent, est-ce que les articles 2 à 14 sont adoptés?

Les articles 2 à 14 sont adoptés

Le président: Si nous continuons à procéder de la même manière, la partie II du projet de loi correspond aux articles 15 à 39; par conséquent je demanderai si les articles 15 à 39 sont adoptés?

[Text]

Mr. Blenkarn: To 39? Do you mean to 34, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, you're right. I was just testing you. Shall clauses 15 through 34 carry?

Mr. de Jong: On division.

Clauses 15 to 34 inclusive agreed to on division

The Chairman: We are now into part III. Shall clauses 35 through 39 carry?

Mr. Duhamel: On division.

Clauses 35 to 39 inclusive agreed to on division

On clause 40—*Fonctions*

The Chairman: We have an amendment on clause 40. Mr. McCreath.

Mr. McCreath: This is listed as G-1. I move that clause 40 of Bill C-93 be amended by striking out lines 25 to 27 on page 15 and substituting the following:

(b) foster, promote, sponsor, and assist research and scholarship in the social sciences and humanities and to foster and promote links between the Council and both the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Medical Research Council;

The Chairman: The amendment is in order.

Mr. Duhamel: I am pleased to hear that the amendment is in order. I support it in principle. I guess I simply lament the fact that we couldn't have received input from all of the organizations. I am assuming that no one is going to spring up with a good reason why it should not have been brought forth. I want to have that on the record.

Mr. de Jong: Basically, Mr. Chairman, I am in agreement with it. I must say it's essentially window-dressing, but we'll proceed.

Amendment agreed to

• 1810

The Chairman: Shall clause 40 as amended carry?

Mr. McCreath: There are amendments for part III, and I would suggest that you take clauses 41 to—

Mr. Duhamel: Excuse me, I'm very bad with paper. I'm inundated with it today. Is this what we're talking about, the second one that's—

The Chairman: I'm asking about clause 40 as amended. I haven't gone beyond the amendment. We've passed the amendment and I'm just asking if the amended clause shall carry. We're still dealing with the clause as amended by amendment G-1.

Mr. McCreath: As I indicated, I do not intend to put any more amendments to part III; therefore, you might consider clauses 41 to 71 inclusive.

[Translation]

M. Blenkarn: Jusqu'à 39? Vous voulez dire jusqu'à 34, monsieur le président?

Le président: Oui vous avez raison. C'était pour voir si vous me suiviez. Les articles 15 à 34 sont-ils adoptés?

M. de Jong: Avec dissidence.

Les articles 15 à 34 sont adoptés avec dissidence

Le président: Nous en sommes maintenant à la partie III. Est-ce que les articles 35 à 39 sont adoptés?

M. Duhamel: Avec dissidence.

Les articles 35 à 39 sont adoptés avec dissidence

Article 40—*Fonctions*

Le président: Nous avons un amendement à l'article 40. Monsieur McCreath.

M. McCreath: C'est l'amendement identifié comme G-1. Je propose que l'article 40 du projet de loi C-93 soit modifié par substitution, aux lignes 25 à 27, page 15, de ce qui suit:

b) promouvoir et appuyer la recherche en sciences humaines, notamment en offrant des subventions et des bourses, ainsi que favoriser les rapports entre lui et tant le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie que le Conseil de recherches médicales;

Le président: L'amendement est recevable.

M. Duhamel: Je suis heureux de savoir que l'amendement est recevable. Je suis d'accord en principe. Je déplore tout simplement le fait que nous n'ayons pu avoir les commentaires des organismes concernés. Je présume qu'ensuite, personne ne va tout d'un coup venir nous donner une bonne raison pour laquelle cet amendement n'aurait pas dû être adopté. Je veux que cela soit enregistré au compte rendu.

M. de Jong: En gros, monsieur le président, je suis d'accord pour adopter cet amendement. Je dois dire que c'est surtout du faux semblant, mais continuons.

L'amendement est adopté

Le président: L'article 40 tel que modifié est-il adopté?

M. McCreath: Il y a des amendements à la partie III, et je suggérerais que vous partiez de l'article 41 pour aller jusqu'à...

M. Duhamel: Excusez-moi, je m'y reconnais pas très bien dans les paperasses, et j'en suis inondé aujourd'hui. De quoi parlons-nous, du second...

Le président: Ma question porte sur l'article 40 tel que modifié. Nous en sommes encore au stade de l'amendement. Nous avons adopté l'amendement et je demande maintenant si l'article tel que modifié est adopté. Nous en sommes encore à l'article modifié selon l'amendement G-1.

M. McCreath: Comme je l'ai déjà mentionné, je n'ai pas l'intention de soumettre d'autres amendements à la partie III; par conséquent, vous pourriez considérer les articles allant de 41 à 71 inclusivement.

[Texte]

The Chairman: Okay, I just wanted to clarify. I don't want to move more quickly than I should here. I wanted to make sure we knew what we were doing with clause 40 as amended.

Clause 40 as amended agreed to on division

Clauses 41 to 71 inclusive agreed to on division

The Chairman: Part IV deals with clauses 72 through 91. There are no amendments in that part, correct?

Mr. Blenkarn: No.

Clauses 72 to 91 inclusive agreed to on division

The Chairman: Okay, we're through part IV. We're now dealing with part V.

Mr. McCreath: My understanding is that the two proposed amendments are out of order, so I will not be putting them. Therefore, you could do clauses 92 to 98 inclusive.

Clauses 92 to 98 inclusive agreed to on division

The Chairman: Shall clauses 99 through 124 carry?

Mr. de Jong: Mr. Chairman, with all our concern on part III, I certainly have heard some concern on this part. I wonder if it could be explained to us a bit what all this entails in part VI, doing away with an independent review commission for the Royal Canadian Mounted Police.

Mr. Bertrand Giroux (Executive Director, RCMP Public Complaints Commission): I'm with the RCMP Public Complaints Commission.

The Chairman: Did you want to put the question again, Mr. de Jong?

Mr. de Jong: Could you explain to us the ramifications of part VI?

• 1815

Mr. Giroux: Part VI merges the existing RCMP external review committee, which has for a mandate the review of grievances of members of the force, appeals of discipline, dismissal, and retrogradation... The RCMP Public Complaints Commission has for a mandate receiving complaints from the public, carrying out reviews and, obviously, making reports on the disposing of these complaints and on how the RCMP has handled these complaints.

The bill creates a new agency with the mandates of the two previous agencies, the legislation for which is going to be repealed.

Mr. de Jong: Will this new agency be an in-house agency or an agency that's external to the force?

Mr. Giroux: It's external to the force. It would be a department independent of the RCMP, notwithstanding its name.

Mr. de Jong: That's one of the concerns I had on that aspect. How will the appointments to this new commission be made?

Mr. Giroux: There's no change in the way appointments are to be made to the commission. They'll be made through consultation, first of all, with the provincial authorities in the province in which the RCMP has a contractual arrangement

[Traduction]

Le président: Très bien je voulais simplement clarifier les choses. Je ne veux pas procéder plus rapidement que je ne le devrais. Je voulais m'assurer que nous savions ce dont nous parlions à propos de l'article 40 tel que modifié.

L'article 40 tel que modifié est adopté avec dissidence

Les articles 41 à 71 sont adoptés avec dissidence

Le président: La partie IV porte sur les articles 72 à 91. Aucun amendement n'est proposé sur cette partie, n'est-ce pas?

M. Blenkarn: Non.

Les articles 72 à 91 sont adoptés avec dissidence.

Le président: Très bien, nous en avons terminé avec la partie IV. Nous allons maintenant passer à la partie V.

M. McCreath: D'après ce que je comprends, les deux amendements proposés sont irrecevables, par conséquent, je ne les proposerai pas. Vous pouvez donc considérer les articles 92 à 98 inclusivement.

Les articles 92 à 98 sont adoptés avec dissidence

Le président: Les articles 99 à 124 sont-ils adoptés?

M. de Jong: Monsieur le président, la partie III nous a posé de nombreux problèmes, mais, d'après ce que j'ai pu entendre, celle-ci soulève aussi de nombreuses questions. Je me demande si l'on pourrait nous expliquer la portée de la partie VI, la dissolution de la Commission indépendante d'examen de la GRC.

M. Bertrand Giroux (directeur exécutif, Commission des plaintes du public de la Gendarmerie Royale du Canada): Je représente la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le président: Monsieur de Jong, voulez-vous poser à nouveau votre question?

M. de Jong: Pouvez-vous nous expliquer quels sont les ramifications de la partie VI.

M. Giroux: La partie VI fusionne l'actuel comité externe d'examen de la GRC—dont le mandat est d'étudier les griefs des membres de la gendarmerie, ainsi que les appels qui sont faits à propos de mesures disciplinaires, de renvois et de rétrogradations—et la Commission des plaintes du public contre la GRC qui a pour mandat de s'occuper des plaintes du public, d'en faire l'examen et, évidemment, de faire rapport sur le règlement de ces plaintes et sur la manière dont la GRC les a traitées.

Le projet de loi établit un nouvel organisme dont le mandat est celui des deux organismes antérieurs et la loi qui les régissait sera abrogée.

M. de Jong: Ce nouvel organisme sera-t-il interne ou est-il indépendant de la gendarmerie?

M. Giroux: Il sera indépendant de la gendarmerie, quoi que puisse laisser penser le nom qui lui a été attribué.

M. de Jong: C'était l'une de mes préoccupations. Comment procédera-t-on pour nommer les membres de cette nouvelle commission?

M. Giroux: Aucun changement n'a été apporté aux procédures de nomination. Il y aura tout d'abord des consultations avec les autorités provinciales dans la province où la GRC a une entente contractuelle concernant le

[Text]

for provincial and municipal policing, will be carried out by Order in Council by the Governor in Council, may be held for five years, and may be renewed. No members of the force can be appointed as members of the other commission.

Mr. de Jong: Will the appointments to this commission have to be approved by the Standing Committee on Justice and Solicitor General?

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): The answer is not automatically. They would be subject to the same kind of review as we have in every other committee assignment. They'll just be like any other Governor in Council appointment and will be subject to the review proceedings. If the standing committee wants to call the appointees, it can do so.

Clauses 99 to 133 inclusive agreed to on division

On clause 134

The Chairman: We have an amendment to clause 134, which is amendment G-6 in the handout.

Mr. de Jong: What you did, Mr. Chairman, in including all the clauses from 99 to 133, was take all of part VI and part of part VII.

The Chairman: I went up to the amendment. Is that all right?

Mr. de Jong: Yes.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, with respect to part VII, I move that clause 134 of Bill C-93, containing proposed subsection 45.2(10) be amended by striking out line 44 on page 48 and substituting the following:

with the decision made under subsec-

The amendment is shown as G-6.

The Chairman: The amendment is in order.

Mr. Duhamel: What's the impact of that amendment? Why was it made?

Mr. Blenkarn: Perhaps the officials can give us that explanation.

Mr. David Wolinsky (Counsel, Department of Justice): The amendment to proposed subsection 45.2(10) would replace the second reference to "Registrar" with the words "with the decision made" in order to clarify the meaning in English.

In the French version the reference to "tribunal" is incorrect and will be replaced with the words *sans décision*, referring to a decision of the registrar. The amendment is really intended to make sure the English and French versions match up.

Mr. Duhamel: So they're still changing the text a bit.

Mr. de Jong: Are these the amendments that were proposed to us or are they the flaws in the original drafting that were pointed out to us by the the copyright people—the PTIC?

[Translation]

maintien de l'ordre aux niveaux provincial et municipal; les membres de cette commission seront nommés par décret du gouverneur en conseil, ils pourront siéger pendant cinq ans et remplir un second mandat. Comme c'était le cas pour l'autre commission, aucun membre de la GRC ne peut être nommé.

M. de Jong: Ces nominations devront-elles être approuvées par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général?

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Pas automatiquement. Ces nominations seront traitées de la même manière que celles qui sont faites pour tout autre comité. Elles seront considérées comme toute autre nomination par décret du gouverneur en conseil et pourront donc faire l'objet d'un examen. Si le comité permanent veut faire comparaître les personnes qui ont été nommées, il peut le faire.

Les articles 99 à 133 inclusivement sont adoptés avec dissidence

Article 134

Le président: Il y a un amendement pour l'article 134, c'est l'amendement G-6 dans votre documentation.

M. de Jong: Monsieur le président, en incluant tous les articles, du numéro 99 au numéro 133, vous avez amalgamé toute la partie VI et certains articles de la partie VII.

Le président: Je me suis arrêté à l'amendement. Est-ce que cela vous convient?

M. de Jong: Oui.

M. McCreath: Monsieur le président, en ce qui concerne la partie VII, je propose que l'article 134 du projet de loi C-93, incluant le paragraphe 45.2(10), soit modifié par substitution, aux lignes 30 et 31, page 48, de ce qui suit:

(10) Le registraire exécute sa décision; en cas d'appel de celle-ci dans le

L'amendement est identifié comme amendement G-6.

Le président: L'amendement est recevable.

M. Duhamel: Quel est l'effet de cet amendement? Pourquoi a-t-il été proposé?

M. Blenkarn: Les fonctionnaires peuvent peut-être nous l'expliquer.

M. David Wolinsky (conseiller, ministère de la Justice): Dans la version anglaise, l'amendement au paragraphe 45.2(10) tel qu'il est proposé permettrait de remplacer la deuxième mention du mot «registrar» par l'expression «with the decision made» afin de rendre la phrase plus claire.

Dans la version française, l'utilisation du mot «tribunal» est incorrecte et ce mot sera remplacé par l'expression «sa décision», ce qui réfère à une décision du registraire. L'amendement a en réalité pour but de s'assurer que la version anglaise correspond bien à la version française et vice versa.

M. Duhamel: Mais le texte est quand même quelque peu modifié.

M. de Jong: Ces amendements sont-ils ceux qui nous ont été proposés ou bien apportent-ils des correctifs au texte original pour prendre en compte les vices de forme qui nous ont été signalés par les gens qui s'occupaient du droit d'auteur—l'ICBM?

[Texte]

Mr. Wolinsky: Yes, this was an omission that was brought to our attention by the PTIC.

Amendment agreed to

Clause 134 as amended agreed to

Clauses 135 and 136 agreed to on division

• 1820

Mr. de Jong: Do we not have amendments to clause 136?

The Chairman: No.

On clause 137

The Chairman: Mr. McCreath, we are on amendment G-7.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I move to amend clause 137 of Bill C-93 by striking out line 36 on page 50 and substituting the following:

which was adduced before the Tribunal, other than by leave of the Federal Court.

The Chairman: The amendment is in order.

Mr. Duhamel: What does it do? I mean, you read very well, but. . .

Mr. Blenkarn: Remember, we had a witness yesterday who said you went before the tribunal and you had to introduce all your evidence. Then you went to appeal to the Federal Court. You couldn't bring any more evidence. This allows the Federal Court to which you're appealing to allow you to bring in further evidence on appeal. That solves the problem brought to our attention yesterday.

Mr. Duhamel: Okay.

Amendment agreed to

Clause 137 as amended agreed to

The Chairman: We have no further amendments on the other clauses.

Mr. Blenkarn: There's a clause in the schedule.

The Chairman: The next question shall be whether clauses 138 through 204 shall carry—I'm sorry. Let me just acknowledge Mr. de Jong.

Mr. de Jong: If I may, Mr. Chairman, we're going a little fast. I don't have all my paperwork in order.

I wonder if I can get assurance from the officials about the concerns raised by SOCAN. Are they addressed at all in any of the amendments?

Mr. Duhamel: Apparently not. It was a question I wanted to raise as well. Perhaps now is a good time, since my colleague has introduced it. Is there a reason for that?

Mr. Brian Botting (Analyst, Intellectual Property Review Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs): The amendments SOCAN raised were basically to take out the provisions that would allow the IPT to charge user fees. We haven't amended those.

[Traduction]

M. Wolinsky: Oui, c'est une omission qui nous a été signalée par l'ICBM.

L'amendement est adopté

L'article 134 tel que modifié est adopté

Les articles 135 et 136 sont adoptés avec dissidence

M. de Jong: N'avons-nous pas d'amendement à l'article 136?

Le président: Non.

Article 137

Le président: Monsieur McCreath, nous en sommes à l'amendement G-7.

M. McCreath: Monsieur le président, je propose que l'article 137 du projet de loi C-93 soit modifié par substitution, à la ligne 38, page 50, de ce qui suit:

celle qui a été fournie devant le Tribunal, sauf autorisation de la Cour fédérale.

Le président: L'amendement est recevable.

M. Duhamel: Quelle en sera l'incidence? Vous lisez très bien, mais. . .

M. Blenkarn: Souvenez-vous du témoin que nous avons entendu hier et qui nous a dit que vous comparaisiez devant le tribunal et que vous deviez à ce moment-là déposer tous vos éléments de preuve. Lorsque vous passiez à l'étape de l'appel devant la Cour fédérale, vous ne pouviez plus déposer de preuves. Si cet amendement est adopté, la Cour fédérale, devant laquelle vous interjetez appel, pourra vous autoriser à apporter des preuves supplémentaires à l'étape de l'appel. Cela résoudrait donc le problème qui a été porté à notre attention hier.

M. Duhamel: Très bien.

L'amendement est adopté

L'article 137 modifié est adopté

Le président: Nous n'avons plus d'amendements portant sur les autres articles.

M. Blenkarn: Il y a un article dans l'annexe.

Le président: Les articles 138 à 204 sont-ils adoptés. . . Excusez-moi. M. de Jong demande la parole.

M. de Jong: Si vous me permettez de le dire, monsieur le président, nous allons un peu vite. Je ne me retrouve plus dans tous mes papiers.

J'aimerais obtenir des hauts fonctionnaires une assurance concernant les problèmes soulevés par la SOCAN. Sont-ils au moins en partie réglés par ces amendements?

M. Duhamel: Apparemment pas. Cette question en est une que je voulais moi aussi soulever. Cela tombe peut-être très bien, étant donné que mon collègue vient d'en faire état. Peut-on m'expliquer la situation?

M. Brian Botting (analyste, direction de la révision, (Propriété Intellectuelle) ministère de la Consommation et des Affaires commerciales): Les amendements proposés par la SOCAN demandaient que soient supprimées les dispositions autorisant le Tribunal de la propriété industrielle à imposer des droits d'utilisation. Nous ne les avons pas modifiées.

[Text]

Mr. Duhamel: You have not amended those. Is that what you're saying?

Mr. Botting: That's right.

Mr. Duhamel: Is that because it's a government policy decision not to do that?

Mr. Botting: It's government policy to implement user fees, or at least to allow the organizations set up to implement user fees where they can. The IPT would have to go through the regulatory process to implement user fees, but at least this part of the bill would allow them to proceed with that if they like.

Mr. de Jong: If I may, Mr. Chairman, my understanding of the submission by SOCAN isn't that they were opposed to the notion of user fees, but that according to their reading of the proposed act, they would be stuck. They are the only ones that would end up having to pay the user fee even though they didn't bring the action. What they're concerned with is that they would be open to all sorts of nuisance-type actions.

Mr. Botting: Yes, that's right.

Mr. de Jong: You're agreeing. Is there anything in here you can do to prevent that from occurring?

Mr. Botting: Another clause in the bill allows the IPT to award costs for frivolous actions. That would be costs SOCAN would incur to go before the IPT. That's one part of it.

Mr. Duhamel: With my colleague's permission, I'd just like to follow up.

Have you asked the organization whether or not the option you're proposing is as acceptable as the one they proposed?

Mr. Botting: SOCAN doesn't agree with this.

Mr. Duhamel: It does not. Can you tell me why it doesn't agree with it?

Mr. Botting: If this was left in and the IPT went through the regulatory process and had regulations that would allow user fees to be charged, SOCAN would be paying a good portion of the user fees for using the IPT services. The policy on user fees is that we're trying to take the cost of the IPT away from the taxpayer and put it on the people who use the service, and SOCAN is one of the users.

• 1825

Mr. de Jong: Does SOCAN feel that the other section you're referring to is adequate to prevent them from having to pay the cost of nuisance actions?

Mr. Botting: We discussed it briefly yesterday. They're not pleased with the entire section, so they're not particularly positive about any part of it. But they saw that it would be available to them.

Mr. de Jong: And they felt that it wasn't strong enough, that there is enough ambiguity that some tribunal might interpret it differently?

[Translation]

M. Duhamel: Vous ne les avez pas modifiées. C'est bien cela?

M. Botting: C'est exact.

M. Duhamel: Est-ce parce que le gouvernement en a décidé ainsi?

M. Botting: La politique gouvernementale est d'imposer des frais d'utilisation, ou du moins de permettre aux organismes de le faire lorsque cela est possible. Le Tribunal de la propriété intellectuelle serait tenu de se conformer au processus réglementaire dans l'imposition de tout frais d'utilisation, mais au moins cette partie du projet de loi l'y autoriserait si c'était à son choix.

M. de Jong: Si vous me le permettez, monsieur le président, si j'ai bien compris la position de la SOCAN, elle ne s'oppose pas à la notion de frais d'utilisation. Tout simplement, selon son interprétation du projet de loi, elle serait coincée. Elle serait la seule à devoir payer les droits d'utilisation, en dépit du fait qu'elle n'aurait pas intenté l'action. Le problème qu'elle y voit, c'est qu'elle serait exposée à toutes sortes d'actions sans fondement.

M. Botting: C'est exact.

M. de Jong: Vous êtes d'accord. Y a-t-il dans le projet de loi une disposition pouvant être invoquée pour qu'on puisse empêcher ce genre de choses?

M. Botting: Un autre article du projet de loi autorise le Tribunal de la propriété intellectuelle à ordonner le remboursement des coûts dans le cas d'actions non pertinentes. Cela couvrirait les coûts que la SOCAN aurait assumés avant de comparaître devant le tribunal, par exemple. C'est là un élément.

M. Duhamel: Si mon collègue n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais poursuivre un petit peu.

Avez-vous demandé au groupe si la formule que vous proposez est aussi acceptable que la sienne?

M. Botting: La SOCAN n'est pas d'accord avec ce qui est proposé.

M. Duhamel: Elle n'est pas d'accord. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi?

M. Botting: Si ce qui est prévu dans le projet de loi est retenu, si le tribunal peut s'appuyer sur un processus réglementaire et sur des règles qui autorisent l'imposition de droits d'utilisation, alors la SOCAN paierait une bonne partie des frais correspondant à l'utilisation des services du tribunal. La politique en ce qui concerne les frais d'utilisation, c'est que nous voulons libérer les contribuables du coût du tribunal et imposer ce coût aux personnes qui utilisent le service, et la SOCAN compte parmi les utilisateurs.

M. de Jong: La SOCAN pense-t-elle que l'autre article dont vous avez fait état suffira pour empêcher qu'elle n'ait à payer les coûts occasionnés par les actions sans fondement?

M. Botting: Nous en avons discuté brièvement hier. La SOCAN n'aime pas beaucoup l'article dans son ensemble, et elle n'est donc pas très positive à l'égard d'un quelconque de ses éléments. Elle sait néanmoins qu'elle pourrait recourir à ce mécanisme.

M. de Jong: Et elle estime que ce mécanisme n'est pas assez fort, et qu'il y a suffisamment d'ambiguïté pour qu'un tribunal puisse l'interpréter différemment?

[Texte]

Mr. Botting: That may have been their concern, but they really weren't focusing on that section. The discussion was more on the user fees themselves.

Mr. de Jong: Okay, but the matter of user fees is a whole other discussion, and I don't think there's any sense in bucking the government on this. In fact, given the financial situation of the country, I think a good case can be made for having user fees. I think the concern is that the user fees be done in an equitable manner and that one party not be open and liable to having to pay all of the costs, and that a whole bunch of nuisance charges not be brought against them. Is there any sense in trying to strengthen that section to ensure that in situations where parties bring nuisance actions... that SOCAN or organizations like SOCAN would not end up having to pay all of the costs?

Mr. Botting: I'm not a lawyer, but I presume that the actual practice the operation or organization uses could be directed to choose that way. It would be an independent tribunal, so they would be at arm's length from the government once they are set up.

Mr. de Jong: To the government members of this committee, is there some sense in strengthening that section of the bill so that it would clearly—

Mr. Blenkarn: I'm trying to find the section, Simon. I'm trying to find the schedule, but I remember asking him about this yesterday. I couldn't understand his rationale for feeling that he had been unfairly discriminated against. I couldn't follow his argument. I asked him about that, but I guess there was no consensus.

Mr. Duhamel: Do we have any kind of analysis, economic or otherwise, of the impact this will have on the organization?

Mr. Botting: We haven't done the final costings on the IPT. On the trade mark side of the operation, those people already pay user fees and we intend that they would... before the IPT. These are just ballpark figures here, but if the copyright side of the IPT's operation were approximately \$1.5 million in operational costs, they'd be seeking to recover that.

SOCAN, I think, would probably be responsible for a third of that. I should emphasize that we specifically put in the act that the full regulatory process would have to precede this, which is full consultations—

Mr. Blenkarn: I found the section. It's subclause 17.(2) and it's on page 82 of the bill. It says:

make regulations imposing, on any licensing body, fees or other charges attributable to such responsibilities and providing for the manner of calculating the fees or charges and the payment of those fees or charges to the Tribunal.

He says he's a licensing body. So you're imposing fees on him as a licensing body, but not on the people who take advantage of the licence. Presumably he will charge the fee back to his licensee, and I really couldn't understand what he was talking about.

[Traduction]

M. Botting: Cette question l'a préoccupée peut-être, mais ce n'est pas là-dessus qu'elle s'est attardée. La discussion portait plutôt sur les frais d'utilisation eux-mêmes.

M. de Jong: D'accord, mais la question des droits d'utilisation est une question tout à fait à part, et je pense qu'il n'y aurait rien à gagner à essayer de braquer le gouvernement là-dessus. D'ailleurs, étant donné la situation financière du pays, je pense qu'il serait assez facile de défendre l'imposition de droits d'utilisation. Ce qui importe pour la SOCAN, c'est que les frais d'utilisation soient imposés de façon équitable, de sorte qu'une partie ne se voit pas obligée d'absorber l'intégralité des coûts et qu'elle ne se trouve pas victime de toutes sortes d'actions sans fondement qui risquent de l'embêter. Vaudrait-il la peine de tenter de renforcer cet article de façon à ce que dans des situations où des parties intenteraient des actions dans le seul but d'embêter... de façon à éviter que la SOCAN ou des organisations semblables ne se voient obligées de payer tous les coûts?

M. Botting: Je ne suis pas avocat, mais j'imagine que dans la pratique, la décision pourrait aller dans ce sens. Ce sera un tribunal indépendant, qui travaillera donc à distance par rapport au gouvernement une fois établi.

M. de Jong: Je m'adresse aux membres du comité qui font partie du parti au pouvoir: y aurait-il lieu de renforcer cet article du projet de loi de façon à établir clairement... .

M. Blenkarn: J'essaie de trouver l'article en question, Simon. J'essaie de trouver l'annexe, mais je me souviens avoir interrogé le porte-parole là-dessus hier. Je ne comprenais pas pourquoi il avait le sentiment d'être victime de discrimination. Je n'ai pas réussi à suivre son argumentation. Je l'ai interrogé là-dessus, mais j'imagine qu'il n'y avait pas de consensus.

M. Duhamel: A-t-on fait une analyse, économique ou autre, de l'incidence que cela aura sur l'organisation?

M. Botting: Nous n'avons pas fait les derniers calculs en ce qui concerne le Tribunal de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les marques de commerce, ces gens-là versent déjà des frais d'utilisation, et nous comptons que... devant le tribunal. Ce ne sont que des chiffres approximatifs, mais si les coûts opérationnels pour le volet marques de commerce du tribunal étaient d'environ 1,5 million de dollars, ils chercheraient à les récupérer.

La SOCAN serait, me semble-t-il, responsable du tiers environ. Je tiens à souligner ici que nous avons clairement indiqué dans le texte qu'il faudrait que cela soit précédé par le processus réglementaire exhaustif prévu, soit des consultations approfondies... .

M. Blenkarn: J'ai trouvé l'article. Il s'agit du paragraphe 17.(2), qui se trouve à la page 82 du projet de loi. Il se lit comme suit:

...imposer des droits ou frais aux sociétés de gestion et en déterminer les modalités de calcul et de paiement.

Il dit qu'il est une société de gestion. Vous lui imposez donc des droits en tant que société de gestion, mais vous n'en imposez pas aux personnes qui ont obtenu le droit d'utiliser une oeuvre visée par des droits d'auteur. J'imagine qu'il imposera à son tour le paiement de ces frais à l'acheteur des droits, mais je n'ai jamais compris de quoi il parlait.

[Text]

• 1830

Mr. Botting: Would you like me to elaborate on that?

Mr. Blenkarn: Yes.

Mr. Botting: Again, the IPT will be an independent tribunal, which will be arm's length with the government. But there's been a discussion that SOCAN would come forward with their tariffs and would build in the cost. This is a new cost of doing business, this fee for the IPT, and they would build that into their tariffs, which would therefore be passed on to the users of copyrights.

Mr. Blenkarn: That's right.

Mr. Duhamel: Just a clarification. I see a gentleman who I suspect represents the organization, who is using body language indicating that he doesn't believe we've seized the issue sufficiently, or is disagreeing. One option might be to hear what that person has to say. The other option might be to simply say, look, can we have some *engagement de la part du gouvernement* to take another look at this? I'm not convinced that we've thought this through sufficiently well, so let's find something here whereby this can be reasonable.

Mr. Blenkarn: Is the person here in the room?

Mr. Duhamel: I just see somebody using body language. I shouldn't be speaking for that person. I don't know if the person wants to come forward and make a statement or whether there's definite disagreement with some of the things we're saying. If the person who is using that body language wants to testify, the person should stand up, and then we can make a decision. If that person doesn't want to testify, then we won't invite him to come forward. We'll find another option.

Is there such a person representing the organization who would like to clarify? Oh, there is.

The Chairman: I would need unanimous consent of the committee, first of all.

Mr. Mark Ross (Senior Consultant, Counsel on Public Policy, McIlroy & McIlroy): If I may, I don't think I'm really in a position to testify for SOCAN. I don't necessarily agree with what the officials are saying, but as I said, I'm not a representative for SOCAN who can testify on their behalf.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, SOCAN did appear before this committee, they expressed their views, the members of the committee had an opportunity to question them, and now on clause-by-clause consideration we're hearing from the officials. I would respectfully suggest that if my honourable friends opposite wish to put amendments in report stage with respect to that, it might be the best way to handle it.

Mr. Duhamel: I shall do so.

Mr. McCreath: As opposed to trying to get into a debate here in the middle of clause-by-clause consideration, why don't you just take another look at it, and then if you think amendments are appropriate, bring them in at report stage.

[Translation]

M. Botting: Aimerez-vous que je vous l'explique un petit peu?

M. Blenkarn: Oui.

M. Botting: Encore une fois, le Tribunal de la propriété intellectuelle sera un tribunal indépendant, qui travaillera à distance par rapport au gouvernement. Il a été question que la SOCAN intègre les coûts à son barème des tarifs. Les droits versés pour les services du tribunal constitueraient un nouveau coût, et la SOCAN l'intégrerait dans ses tarifs. Le coût serait donc répercuté sur les utilisateurs des droits d'auteur.

M. Blenkarn: Oui.

M. Duhamel: J'aimerais que les choses soient bien claires. J'ai aperçu un monsieur qui représente, je pense, l'organisation et qui semble indiquer par son langage corporel que nous n'avons pas selon lui très bien saisi la question, ou bien qu'il n'est pas d'accord. Une possibilité serait d'entendre ce qu'il a à dire. Une autre serait peut-être de dire tout simplement: peut-on avoir un engagement de la part du gouvernement pour qu'il y ait un réexamen de cette question? Je ne suis pas convaincu que nous ayons suffisamment réfléchi à la chose; alors tâchons donc d'essayer de trouver quelque chose de raisonnable.

M. Blenkarn: La personne dont vous parlez est-elle présente dans la salle?

M. Duhamel: J'ai tout simplement aperçu quelqu'un dont le langage corporel en disait long. Je ne devrais pas parler à sa place. J'ignore si cette personne souhaite venir faire une déclaration, et même si elle n'est vraiment pas d'accord avec certaines des choses que nous avons dites. Si la personne dont je veux parler désire comparaître, elle devrait se lever, après quoi nous pourrions prendre une décision. Si elle ne désire pas comparaître, alors nous ne l'y inviterons pas. Nous trouverons une autre façon de faire.

Y a-t-il dans la salle une personne qui représente cette organisation et qui aimerait tirer les choses au clair? Il y en a une.

Le président: Il nous faudrait tout d'abord avoir le consentement unanime des membres du comité.

M. Mark Ross (expert-conseil principal, conseiller juridique en matière de politique gouvernementale, McIlroy & McIlroy): Je ne pense pas pouvoir comparaître au nom de la SOCAN. Je ne suis pas forcément d'accord avec les propos des hauts fonctionnaires, mais, comme je l'ai dit, je ne suis pas un représentant de la SOCAN qui puisse comparaître en son nom.

M. McCreath: Monsieur le président, des porte-parole de la SOCAN ont comparu devant le comité, ont exprimé leurs opinions, et les membres du comité ont eu l'occasion de les interroger. Nous en sommes maintenant à l'étude article par article du projet de loi, et nous entendons les hauts fonctionnaires. Sauf le respect que je dois à mes honorables collègues d'en face, la meilleure chose pour eux serait peut-être de déposer des amendements là-dessus à l'étape du rapport.

M. Duhamel: C'est ce que je ferai.

M. McCreath: Au lieu d'essayer de lancer un débat maintenant, au beau milieu de l'examen article par article du projet de loi, pourquoi ne pas le réexaminer de votre côté, et, si vous jugez que des amendements sont indiqués, les déposer à l'étape du rapport?

[Texte]

Mr. Duhamel: I shall do so.

Mr. de Jong: The intention wasn't to create a debate. I was hoping we might just clear up something, and if it's possible to clear this up in an easy way, we could do that, but—

Mr. McCreath: I understand this was your intent, but if we're going to start discussing the wording and seeing if we can't work out a different wording, which seemed to be what you were suggesting. . . I'm suggesting this is not an appropriate procedure for that. It would be better to go back and take a look at it, and then come in with amendments if you think they're appropriate.

Mr. Blenkarn: At report stage.

Clauses 138 to 204 inclusive agreed to on division

Mr. McCreath: I move amendment G-8, which is an amendment to clause 13 of the schedule, on page 80. I move that the French version of clause 13 of the schedule to Bill C-93 be amended by striking out line 16 on page 80 and substituting the following:

saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie

Mr. Duhamel: Why did we propose it?

Mr. Wolinsky: Representations were received from various groups, including SOCAN, that the existing language would give the IPT the power to institute proceedings and act as an investigative tribunal. This is clearly not the intent and we felt that the word *recevoir* better captures the actual intent of the IPT.

Mr. Duhamel: So it's your contention, sir, that it does in fact respond to the concerns that were voiced.

Mr. Wolinsky: Yes, it does.

Mr. Duhamel: Thank you.

Amendment agreed to

• 1835

The Chairman: Amendment G-9.

Mr. McCreath: I move to amend clause 17 of Bill C-93 by striking out line 4 on page 83 and substituting the following:

section 70.1 or subsection 70.61(1) of the

Mr. Duhamel: Why?

Mr. Blenkarn: The present clause says "70.6(1)". We have added "70.61(1)".

Mr. Duhamel: It is a very important change.

Mr. Blenkarn: It is a very important change. It is essential to the whole thing. It is highly technical.

Mr. de Jong: Then we're opposed to it.

Amendment agreed to

The Chairman: Shall the schedule as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

[Traduction]

M. Duhamel: C'est ce que je ferai.

M. de Jong: Notre intention n'était pas d'ouvrir un débat là-dessus. J'espérais tout simplement que l'on puisse tirer quelque chose au clair, et si l'on pouvait aisément éclaircir cela, alors nous pourrions le faire, mais. . .

M. McCreath: Je comprends que c'était là votre intention, mais si nous devons commencer à discuter du libellé et à essayer de reformuler les choses, ce que vous semblez suggérer. . . Il me semble que cette façon de procéder n'est pas appropriée. Il serait préférable de revenir en arrière et de se pencher là-dessus, et si vous pensez que des amendements sont appropriés, vous pourriez alors les proposer.

M. Blenkarn: À l'étape du rapport.

Les articles 138 à 204 inclusivement sont adoptés avec dissidence.

M. McCreath: Je propose l'adoption de l'amendement G-8, qui est un amendement à l'article 13 de l'annexe, à la page 80. Je propose que l'article 13 de l'annexe de la version française du projet de loi C-93 soit modifié par substitution, à la ligne 16, page 80, de ce qui suit:

saisi le Tribunal de recevoir tout ou partie

M. Duhamel: Pourquoi l'avons-nous proposé?

M. Wolinsky: Plusieurs groupes, y compris la SOCAN, nous ont dit que le libellé actuel autoriserait le tribunal à entamer des procédures et à jouer le rôle de tribunal d'enquête. Or, ce n'est pas là l'intention visée, et nous avons pensé que le terme «recevoir» rendrait mieux le sens de ce qui est prévu en ce qui concerne le tribunal.

M. Duhamel: Vous jugez donc que cela viendrait régler les préoccupations qui ont été exprimées.

M. Wolinsky: Oui.

M. Duhamel: Merci.

L'amendement est adopté

Le président: Passons maintenant à l'amendement G-9.

M. McCreath: Je propose que l'article 17 de l'annexe du projet de loi C-93 soit modifié par substitution, à la ligne 5, page 83, de ce qui suit:

paragraphe 70.61(1) de la Loi sur le droit

M. Duhamel: Pourquoi?

M. Blenkarn: Le libellé actuel dit 70.6(1). Nous avons remplacé le 6 par 61, et le nouveau texte dit donc 70.61(1).

M. Duhamel: Il s'agit d'un changement très important.

M. Blenkarn: Très important. Il est essentiel pour le tout. Il est de nature très technique.

M. de Jong: Alors nous y sommes opposés.

L'amendement est adopté

Le président: L'annexe modifiée est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

[Text]

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

Some hon. members: On division.

The Chairman: As for the reprint, it is a very lengthy bill and we have very few amendments. Could we dispense with the reprinting of the bill?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Duhamel: We've agreed to what?

The Chairman: We've agreed not to reprint the bill because it is such a long bill.

Mr. Duhamel: That does not cause any particular difficulties I know nothing about, does it?

The Chairman: I am informed that it saves us some money.

Mr. Duhamel: I am suspicious by nature.

The Chairman: It saves us a lot of work.

Shall I report the bill as amended to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I believe that's it. The meeting is adjourned.

[Translation]

Des voix: Adopté.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Avec dissidence.

Le président: Pour ce qui est de la réimpression, comme il s'agit d'un projet de loi fort long et que nous n'avons que très peu d'amendements, peut-on se dispenser d'ordonner une réimpression du projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Duhamel: Nous avons dit d'accord à quoi?

Le président: Nous nous sommes entendus pour ne pas demander une réimpression du projet de loi, étant donné sa longueur.

M. Duhamel: J'ose espérer que cela ne nous causera pas des difficultés particulières qui m'échappent.

Le président: On me dit que cela nous fera faire des économies.

M. Duhamel: Je suis méfiant de nature.

Le président: Cela nous évitera également beaucoup de travail.

Dois-je faire rapport du projet de loi modifié à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Je pense que c'est tout. La séance est levée.

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

**K1A 0S9
Ottawa**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Privy Council Office:

N. d'Ombrain, Deputy Secretary to the Cabinet, Machinery of Government;

J.A. Mitchell, Assistant Secretary to the Cabinet, Machinery of Government.

From the Department of Consumer and Corporate Affairs Canada:

Brian Botting, Analyst, Intellectual Property Review Board;

Alan Troicuk, Analyst, Intellectual Property Review Board.

From the Department of Justice:

David Wolinsky, Counsel.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Bert Giroux, Executive Director.

As an individual:

Mark Ross.

From the Department of Communications:

Hubert Lussier, Director, Arts Policy.

TÉMOINS

Du Bureau du Conseil privé:

N. d'Ombrain, sous-secrétaire du Cabinet, appareil gouvernemental;

J.A. Mitchell, secrétaire adjoint du Cabinet, appareil gouvernemental.

Du ministère de la Consommation et Affaires commerciales du Canada:

Brian Botting, Analyste, Direction de la révision (Propriété intellectuelle);

Alan Troicuk, Analyste, Direction de la révision (Propriété intellectuelle).

Du ministère de la Justice:

David Wolinsky, conseiller.

De la Gendarmerie Royale du Canada:

Bert Giroux, directeur exécutif.

Comme particulier:

Mark Ross.

Du ministère des Communications:

Hubert Lussier, directeur, Politique des arts.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

Bill C-93

Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-3 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter
g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the
Order Paper R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada
S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

**For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417**

- ACOA *see* Atlantic Canada Opportunities Agency
- Agricultural Products Board** *see* Agriculture Department
- Agriculture Department**
Agricultural Products Board, elimination, merger with department, 1:32
- Andrews, Dr. Alan** (Canadian Association of University Teachers)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:27-9, 36-7, 39-40, 43-4, 46, 48-9
- Appropriation votes** *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- Arts and culture** *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- Association of Universities and Colleges of Canada** *see* Organizations appearing
- Atlantic Canada Opportunities Agency**
Enterprise Cape Breton Corporation, merger with ACOA, 1:9-10, 20-1, 51; 3:18
- Bernard, Paul** (Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:35, 38, 42, 47
- Best, Robert** (Association of Universities and Colleges of Canada)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:23, 27
- Birch, G.A. Sandy** (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Organization meeting, 1:7
Witnesses, 1:44, 48-9
- Bird, J.W. Bud** (PC—Fredericton—York—Sunbury)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:23-4, 48-9
Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 2:23-4, 48-9
Granting councils, 2:48
- Blenkarn, Don** (PC—Mississauga South)
Agriculture Department, 1:32-3
Atlantic Canada Opportunities Agency, 1:9, 51
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:22-6, 28-9, 31-3, 35-7, 43-6, 48-54; 2:19, 22-3, 54-5, 68, 70-1, 77-8, 81-4; 3:10-3, 21-3, 25-31, 33-5
Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:8-9, 12, 22-3, 29, 31, 46, 49-50; 2:19, 22-3, 54-5; 3:11-3, 23
Government departments, boards, agencies and commissions, 1:36
Granting councils, 1:31; 3:13
Intellectual Property Tribunal, 1:12, 24-6; 2:70-1; 3:26-7, 31, 33-5
Procedure and Committee business
Bill, 3:25-7
Organization meeting, 1:7-9, 12-4
Questioning of witnesses, 1:8-9, 12-3
M., 1:13-4
Quorum, M. (Halliday), 1:7
- Blenkarn, Don—Cont.**
Procedure and Committee business—*Cont.*
Witnesses, 1:35, 43-6, 48-51, 53-4; 3:34
M., 1:13-4
M., 1:51-3
M., 2:68, 83-4
Veterans Affairs Department, 1:23-4
- Botting, Brian** (Consumer and Corporate Affairs Department)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:31-4
- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93)—Minister of Finance**
Consideration, 1:14-54; 2:5-84; 3:7-36; as amended, 3:36, carried on division, 5; report to House with amtds., 3:36, agreed to, 6
Clause 1, 3:25-7, stood, 4; 3:35-6, carried, 5
Clauses 2 to 14, 3:27, carried on division, 4
Clauses 15 to 34, 3:27-8, carried on division, 4
Clauses 35 to 39, 3:28, carried on division, 4
Clause 40, as amended, 3:28-9, carried, 4
Amdt. (McCreath), 3:28, agreed to, 4
Clauses 41 to 71, 3:29, carried on division, 5
Clauses 72 to 91, 3:29, carried on division, 5
Clauses 92 to 98, 3:29, carried on division, 5
Clauses 99 to 133, 3:29-30, carried on division, 5
Clause 134, as amended, 3:31, carried, 5
Amdt. (McCreath), 3:30-1, agreed to, 5
Clauses 135 to 136, 3:31, carried on division, 5
Clause 137, as amended, 3:31, carried, 5
Amdt. (McCreath), 3:31, agreed to, 5
Clauses 138 to 204, 3:31-5, carried on division, 5
Schedule, as amended, 3:35, carried, 5
Amdt. (McCreath), 3:35, agreed to on division, 5
Amdt. (McCreath), 3:35, agreed to, 5
Title, 3:36, carried, 5
References
Debate in House of Commons, 1:44
Implementation prior to passage of legislation, 2:78-9, 82-3; 3:10-1
See also Order of Reference; Report to House
- Campagna, Michel** (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:37-8, 45
- Campbell, Michel** (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:29-32, 40, 44
- Canada Council** *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities**
Canada Council and Social Sciences and Humanities
Research Council, merger, expenditure savings, impact on social sciences, etc., 1:8-10, 12, 16-20, 22-3, 29-30, 34, 36-7, 39-41, 46-50; 2:5-60, 72-82; 3:8-26, 28
Appropriation votes, keeping separate, 1:17-8, 36-7, 40; 2:10-1, 13, 26, 28-9, 31, 78; 3:20-1
Arts and culture community concerns, 2:73, 75, 77

- Canada Council for the Arts and for Research...—Cont.**
 Canada Council and Social Sciences and...—Cont.
 Board and executive members, appointments, etc., 2:11, 14, 22, 73-4, 80-2; 3:20
 Canada Council endowment fund, restricting to arts funding, 2:75
 Consultation, lack, 1:29, 37, 39-41, 46; 2:7-8, 10, 12, 14, 17, 28, 30, 72, 75, 78-9
 International academic and cultural programs, Canadian studies, transferred from External Affairs and International Trade Department, 1:8, 10, 12, 21-3, 30-4, 41; 2:7, 12-4, 32, 50-60, 74; 3:12-3
 Peer review, relationship, 1:47, 50; 2:20-1, 26, 35, 81; 3:20
 President, Dr. Paule Leduc, appointment, 2:22-3; 3:11
 Public review after 5 years, proposal, 2:11, 13, 75, 79
 Funding cutbacks, 10%, 1:28-9, 31; 2:22
 See also Granting councils
- Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)**
 see Energy, Mines and Resources Department—Petroleum Monitoring Agency
- Canadian Association of University Teachers** see Organizations appearing
- Canadian Commercial Corporation** see Supply and Services Department
- Canadian Conference of the Arts**
 Membership, 2:79-80
 See also Organizations appearing
- Canadian Federation for the Humanities** see Organizations appearing
- Canadian studies** see Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- CCARSSH** see Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal** see Organizations appearing
- Communications Department** see Organizations appearing
- Composers** see Intellectual Property Tribunal
- Consumer and Corporate Affairs Department** see Organizations appearing
- Copyright Board** see Intellectual Property Tribunal
- Courts** see Intellectual Property Tribunal
- Couture, Clément (PC—Saint-Jean)**
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:57-60
 Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 2:57-60
- Culture** see Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities
- de Jong, Simon (NDP—Regina—Qu'Appelle)**
 Agriculture Department, 1:33
 Atlantic Canada Opportunities Agency, 1:21
- de Jong, Simon—Cont.**
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:19-23, 29, 31-3, 36, 39-42, 45-8, 50, 52-4; 2:18-20, 38-9, 56-7, 67-72, 77-9, 83-4; 3:13-7, 21-4, 26-33, 35
 Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:19-23, 29, 31-2, 39-42, 46-8, 50; 2:19-20, 38-9, 56-7, 77-9; 3:14-7, 21-4, 28
 Government departments, boards, agencies and commissions, 1:19-21
 Intellectual Property Tribunal, 2:67, 69-71; 3:27, 30-3, 35
 Procedure and Committee business
 Bill, 3:26-7
 Meetings, M. (McCreath), 1:54
 Questioning of witnesses, 1:32
 Witnesses, 1:31-2, 45-6; 3:23-4
 M. (Blenkarn), 1:52
 M., 1:54
 M. (Blenkarn), 2:68-9, 83-4
 Royal Canadian Mounted Police, 3:29-30
- d'Ombrain, N. (Privy Council Office)**
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:7-9, 11, 13-6, 19, 22, 24
- Dorin, Murray W. (PC—Edmonton Northwest)**
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:22, 29, 41, 53; 2:41-3, 48, 82-3; 3:30
 Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:22, 29, 41; 2:41-3, 48
 Granting councils, 2:41-3
 Procedure and Committee business
 Witnesses
 M. (Blenkarn), 1:53
 M. (Blenkarn), 2:82-3
- Duhamel, Ronald J. (L—St. Boniface)**
 Atlantic Canada Opportunities Agency, 3:18
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:14-9, 31, 33-6, 45, 50, 53-4; 2:15-9, 35-6, 38-9, 44-6, 52-4, 65-71, 75-7, 82-4; 3:7-11, 18-21, 23-8, 30-6
 Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:17-8, 33-4; 2:15-7, 19, 36, 38, 44-5, 52-4, 75-7; 3:8-11, 18-21, 23, 28
 Energy, Mines and Resources Department, 1:33-4
 Government departments, boards, agencies and commissions, 1:16-9, 33-6, 45; 3:18
 Granting councils, 1:18; 3:21
 Intellectual Property Tribunal, 2:65-7; 3:30-5
 Privy Council Office, 3:8
 Procedure and Committee business
 Bill, 3:25-7, 36
 Witnesses, 1:14-5, 45, 50, 53; 3:24, 34
 M. (Blenkarn), 2:68-9, 82-4
- Emergency Preparedness Canada** see National Defence Department
- Endowment fund** see Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities

Energy, Mines and Resources Department

- Petroleum Monitoring Agency, elimination, merger with department, 1:20, 33-4, 38-9
 Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA), relationship, 1:38-9

Enterprise Cape Breton Corporation *see* Atlantic Canada Opportunities Agency**External Affairs and International Trade Department** *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities**External Review Committee** *see* Royal Canadian Mounted Police**Federal Court of Canada** *see* Intellectual Property Tribunal**Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université** *see* Organizations appearing**Finestone, Sheila (L—Mount Royal)**

- Atlantic Canada Opportunities Agency, 1:51
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:18-20, 23, 25-30, 35-9, 41-4, 46-54
 Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:19-23, 28-30, 36-7, 41-2, 47, 49-50
 Energy, Mines and Resources Department, 1:38-9
 Government departments, boards, agencies, and commissions, 1:18-20, 27-8, 36
 Granting councils, 1:49
 Intellectual Property Tribunal, 1:25-7
 Procedure and Committee business
 Witnesses, 1:35, 42-4, 46, 48-9, 54
 M. (Blenkarn), 1:51-2

Free trade *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)**Giroux, Bert** (Royal Canadian Mounted Police Complaints Commission)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:29-30

Gould, Robert D. (Patent and Trademark Institute of Canada)
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:60-3, 65-6, 69-70**Government departments, boards, agencies and commissions**
 Mergers, expenditure savings, studies, etc., 1:15-21, 27-8, 33-6, 45; 3:18-9**Granting councils**

- Funding freeze, CCARSSH, MRC, NSERC, 1:16, 18, 31; 2:22; 3:21
 Relations, co-operation, merger possibility, MRC, NSERC, SSHRC, 1:22, 49; 2:16-8, 23-5, 29-31, 34-5, 41-4, 46-8; 3:13, 17

Guimont, Alain (International Council for Canadian Studies)
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:49, 56-9**Halstead, John** (International Council for Canadian Studies)
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:49-57, 60**Independent Review Commission** *see* Royal Canadian Mounted Police**Intellectual Property Tribunal**

- Establishment, Patent Appeal Board, Trade Marks Opposition Board, Copyright Board, merger, 1:12, 24-7; 2:61-7, 69-71; 3:26-7, 30-5
 Composers, musicians, copyright, royalties, SOCAN impact, etc., 1:25-6; 2:64-6, 69-71; 3:27, 31-5
 Trade marks, appeal to Federal Court, new evidence, etc., 2:61-3, 65-6, 69-70; 3:26, 31

International academic and cultural programs *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities**International Council for Canadian Studies** *see* Organizations appearing**Justice Department** *see* Organizations appearing**Kelly, Keith** (Canadian Conference of the Arts)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:72-80

Knopf, Howard (Consumer and Corporate Affairs Department)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:25-7

Kristiansen, Lyle (NDP—Kootenay West—Revelstoke)

- Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:9, 11, 13
 Witnesses, 1:9, 11
 M. (Blenkarn), 1:13
 Royal Canadian Mounted Police, 1:11

Lauzière, Marcel (Social Science Federation)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:20

Leduc, Dr. Paule *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities**Lussier, Hubert** (Department of Communications)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:22, 42

Machinery of government function *see* Privy Council Office**Maheu, Louis** (Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:33-5, 37, 40-1, 45, 47

Marleau, Diane (L—Sudbury)

- Atlantic Canada Opportunities Agency, 1:9
 Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:9-11
 Witnesses, 1:9-11

McCreath, Peter L. (PC—South Shore; Parliamentary Secretary to Minister of State (Finance and Privatization) from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade from March 11, 1993 to March 23, 1993)

- Atlantic Canada Opportunities Agency, 1:10, 51
 Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:21, 23, 30-2, 35-6, 43-52, 54; 2:79-83; 3:23-6, 28-31, 34-5

- Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 1:10, 23, 30-2, 46-50; 2:80-2; 3:23-6, 28

McCreath, Peter L.—Cont.

- Canadian Conference of the Arts, 2:79-80
- Government departments, boards, agencies and commissions, 1:35-6
- Granting councils, 1:31
- Intellectual Property Tribunal, 3:34
- Procedure and Committee business
 - Bill, 3:25-6, 29
 - Organization meeting, 1:9-13
 - Witnesses, 1:9-12, 35, 43, 45, 48-9; 3:24
 - M. (Blenkarn), 1:13
 - M. (Blenkarn), 1:51-2
 - M., 1:54
 - M. (Blenkarn), 2:82-3

McCurdy, Howard (NDP—Windsor—St. Clair)

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:13, 18-9, 45-7
- Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 2:18-9, 45-7
- Granting councils, 2:18, 46-7
- Procedure and Committee business, witnesses, 2:13

Medical Research Council *see* Granting councils**Mexico** *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)**Mitchell, J.A. (Privy Council Office)**

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:9-13, 16-7, 19-21

MRC *see* Medical Research Council**Musicians** *see* Intellectual Property Tribunal**Nadeau, Robert (Canadian Federation for the Humanities)**

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:5-8, 15-23

NAFTA *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)**National Defence Department**

- Emergency Preparedness Canada, elimination, merger with department, 1:20

National Science and Engineering Research Council *see* Granting councils**North American Free Trade Agreement** *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)**NSERC** *see* National Science and Engineering Research Council**O'Brien, Frank (Treasury Board)**

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:29-30, 37, 41

Order of Reference, 1:3**Organizations appearing**

- Association of Universities and Colleges of Canada, 2:12-6, 19, 21-5, 27, 32-3
- Canadian Association of University Teachers, 2:27-9, 36-7, 39-40, 43-9
- Canadian Conference of the Arts, 2:72-81
- Canadian Federation for the Humanities, 2:5-8, 15-23

Organizations appearing—Cont.

- Committee of Social Science Researchers at the University of Montreal, 2:33-5, 37-8, 40-2, 45, 47
- Communications Department, 1:22, 42
- Consumer and Corporate Affairs Department, 1:25-7; 3:31-4
- Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, 2:29-32, 37-8, 40, 44-5
- International Council for Canadian Studies, 2:49-60
- Justice Department, 3:30-1, 35
- Patent and Trademark Institute of Canada, 2:60-3, 65-6, 69-70
- Privy Council Office, 3:7-17, 19-22, 24
- Royal Canadian Mounted Police Complaints Commission, 3:29-30
- SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada, 2:60, 63-6, 69, 71
- Social Science Federation, 2:8-12, 16-8, 20-2, 24, 27
- Treasury Board, 1:15-25, 27-41
- See also individual witnesses by surname*

Patent and Trademark Institute of Canada *see* Organizations appearing**Patent Appeal Board** *see* Intellectual Property Tribunal**Patriquin, Douglas (Treasury Board)**

- Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 1:15-25, 27-9, 31-41

Peer review *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities**Petroleum Monitoring Agency** *see* Energy, Mines and Resources Department**Privy Council Office**

- Machinery of government function, 3:7-8
- See also* Organizations appearing

Procedure and Committee business

- Bill
 - Amendments
 - Government amendments, presented, adjourning for consultations, 3:25-7
 - Proposed, not in order, not put, 3:29
 - Clause by clause consideration, proceeding to, 3:23-5
 - Not reprinting, 3:36, agreed to
 - Chair, casting vote, 1:5-6, 53-4
 - Chairman, appointment by Speaker, 1:4, 7
 - Documents, submission, distribution in language received, translation to follow, 1:14, agreed to, 5
 - Meetings, adjournment, M. (McCreath), 1:54, agreed to, 6
 - Order of Reference, read by Clerk, 1:4, 7
 - Organization meeting, 1:7-14
 - Printing, minutes and evidence, 750 copies, M. (McCreath), 1:7, agreed to, 4
 - Questioning of witness
 - Time allotment, M. (McCreath), 1:8, agreed to, 4
 - Scope, policy questions should be directed to Minister, 1:32
 - Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Halliday), 1:7-8, agreed to, 4
- Staff
 - Introduction, 1:7
 - Secretarial, temporary, hiring, M. (Kristiansen), 1:8, agreed to, 4

Procedure and Committee business—Cont.

- Votes in House, interrupting/delaying meeting, 2:45
- Witnesses
- Individual in room, inviting to testify, 3:34
 - Inviting/scheduling, time factor, 1:8-15, 35, 42-6, 48-51, 53-4
 - M. (Blenkarn), 1:13-4, agreed to, 4-5
 - M. (Blenkarn), 1:51-3, agreed to, 5-6
 - Amdt. (de Jong), 1:52-3, negated on casting vote of Chairman, 5
 - M. (de Jong), 1:54, negated on casting vote of Chairman, 6
 - M. (Blenkarn), 2:68-9, 82-4, agreed to, 4
 - Ministers, inviting/scheduling, 1:31, 45-6, 52, 54; 3:23-4
 - Opening presentations, Members conversations disrupting, 2:13

Public Complaints Commission *see* Royal Canadian Mounted Police

Quesnel, Dr. Louise (Social Science Federation)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:8-12, 16-8, 20, 22, 24, 27

RCMP *see* Royal Canadian Mounted Police

Report to House, 3:3

Ross, Mark (Individual presentation)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:34

Royal Canadian Mounted Police
Independent Review Commission, establishment, External Review Committee and Public Complaints Commission, merger, 1:11, 20; 3:29-30

Royal Canadian Mounted Police Complaints Commission *see* Organizations appearing

Royalties *see* Intellectual Property Tribunal

Savage, Dr. Donald (Canadian Association of University Teachers)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:45-7

Simard, René (Association of Universities and Colleges of Canada)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:12-6, 19, 21-2, 24-5, 32-3

SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada *see* Intellectual Property Tribunal; Organizations appearing

Social Science Federation *see* Organizations appearing

Social Sciences and Humanities Research Council *see* Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities; Granting councils

Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada *see* SOCAN

Spurgeon, Paul (SOCAN, Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada)

Spurgeon, Paul—Cont.

Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:60, 63-6, 69, 71

SSHRC *see* Social Sciences and Humanities Research Council

Supply and Services Department

Canadian Commercial Corporation, elimination, merger with department, 1:20

Trade *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)

Trade Marks Opposition Board *see* Intellectual Property Tribunal

Treasury Board *see* Organizations appearing

United States *see* Canada-United States-Mexico Free Trade Agreement (NAFTA)

Veterans Affairs Department

Veterans Land Administration, elimination, merger with department, 1:23-4

Veterans Land Administration *see* Veterans Affairs Department

Walker, David (L—Winnipeg North Centre)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:25-6

Canada Council for the Arts and for Research in the Social Sciences and Humanities, 2:25-6

Watson, Katherine (Canadian Conference of the Arts)
Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 2:73-4, 80-1

White, Brian (PC—Dauphin—Swan River) (Chairman)
Procedure and Committee business

Bill

- Amendments, 3:25-7
- Clause by clause consideration, 3:23-5
- Not reprinting, 3:36

Chairman, appointment by Speaker, 1:7

Documents, submissions, 1:14

Organization meeting, 1:7-14

Questioning of witnesses, scope, 1:32

Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Halliday), 1:7

Staff, introduction, 1:7

Votes in House, interrupting/delaying meeting, 2:45

Witnesses

Individual in room, 3:34

Inviting/scheduling, 1:8-9, 12, 15, 43, 45-6, 48-51

M. (Blenkarn), 2:68, 82

Opening statements, 2:13

Witnesses *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname*

Wolinsky, David (Justice Department)

Budget Implementation (Government Organizations) Act, 1992 (Bill C-93), 3:30-1, 35

GUIDE D'USAGE



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-93

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux)

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n^{os} 1-3

• 1991-1993 •

3^e Session •

34^e Législature



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1^{re}, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645.
Télécopieur (613) 992-9417**

INDEX

COMITÉ LÉGISLATIF DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1993—

Février: les 18 et 22, f.1; le 23, f.2; le 24, f.3.

(Faint bleed-through text from the reverse side of the page is visible in the background.)

- A Comparative International Policy Assessment, 1992. Voir*
Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines
du Canada—Affaires extérieures
- Accord du libre-échange nord-américain. Voir plutôt** ALÉNA
- Affaires extérieures, ministère**
Direction générale des relations culturelles internationales,
1:41-2
Relations culturelles et universitaires, politique étrangère
Morden, Reid, rôle, 2:56
Situation, 1:41; 2:54, 56
Voir aussi Conseil des arts et de la recherche en sciences
humaines du Canada.
- Agence de promotion économique du Canada atlantique**
Et Société d'expansion du Cap-Breton, fusion, 1:20-1, 51
- Agence de surveillance du secteur pétrolier**
Énergie, Mines et Ressources, ministère, intégration et
ALÉNA, répercussions, 1:38-9
- Agriculture, ministère. Voir** Office des produits agricoles—
Attributions
- ALÉNA (Accord du libre-échange nord-américain). Voir**
Agence de surveillance du secteur pétrolier—Énergie
- Anciens combattants, terres, programme**
Changements organisationnels, 1:23-4
- Andrews, Alan** (Association canadienne des professeurs
d'université)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:27-9, 36-7, 39-40, 43-4, 46, 48-9
- Arts et culture**
Sous-financement, 2:22-3
- Association canadienne des professeurs d'université. Voir**
Témoins
- Association des universités et collèges du Canada. Voir** Témoins
- Bernard, Paul** (Comité de la recherche en sciences sociales,
Université de Montréal)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:35-6, 38, 42, 47
- Best, Robert** (Association des universités et collèges du Canada)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:23, 27
- Bird, J.W. Bud** (PC—Fredericton—York—Sunbury)
Arts et culture, 2:23
Conseil de recherches en sciences humaines, 2:48
Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du
Canada, 2:23-4
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:23-4
Organismes gouvernementaux, 2:48
Recherche, 2:49
- Blenkarn, Don** (PC—Mississauga-Sud)
Affaires extérieures, ministère, 2:54
Anciens combattants, terres, programme, 1:23-4
Comité, 1:35-6, 43-6, 48-54; 2:68, 82-4
Séance d'organisation, 1:7-9, 12-4
Conseil de recherches en sciences humaines, 1:22-3; 2:22-3;
3:12-3, 22
- Blenkarn, Don—Suite**
Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du
Canada, 1:22; 2:22, 55; 3:11-3
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 1:22-6, 28-9, 31-3, 37; 2:19, 22-3, 54-5,
70-1, 77-8; 3:10-3, 21-3, 25, 26-31, 33-5
Office des produits agricoles, 1:32
Tribunal de la propriété intellectuelle, 1:24-6
- Botting, Brian** (ministère de la Consommation et des Affaires
commerciales)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 3:31-4
- Bureau du Conseil privé. Voir** Comité—Témoins; Organismes
gouvernementaux; Témoins
- Campagna, Michel** (Fédération québécoise des professeurs et
professeurs d'université)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:37-8, 45
- Campbell, Michel** (Fédération québécoise des professeurs et
professeurs d'université)
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 2:29-32, 40, 44
- Comité**
Documents
Conseil du Trésor, 1:36; 2:5; 3:14
Fédération canadienne des études humaines, 2:5
Traduction, 1:14
Ministres, comparution
Communications, 1:45-6, 49, 52, 54
Finances, 1:54; 3:23-4
Personnel
Présentation, 1:7
Services, obtention, 1:8
Président. *Voir plutôt* Président du Comité
Séance d'organisation, 1:7-14
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de
quorum, 1:7-8
Témoins, comparution, convocation, etc., 1:8-15, 42-54
Bureau du Conseil privé, fonctionnaires, 2:68, 82-4
Conférence canadienne des arts, 1:43-5, 48, 51
Institut canadien des brevets et marques, 1:48-9, 51
M. (Blenkarn), 1:13-4, adoptée, 14
M. (Blenkarn), 1:51-3, adoptée, 53
Am. (de Jong), 1:52, rejeté, 53
M. (Blenkarn), 2:82-4, adoptée, 84
Recevable, 2:68
Report, 2:69
M. (de Jong) rejetée, 1:54
Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs
de musique, 3:34-5
Temps de parole, répartition, 1:8
- Commission d'appel des brevets. Voir** Tribunal de la propriété
intellectuelle
- Commission d'appel du droit d'auteur**
Et Commission des oppositions des marques de commerce,
fusion, 1:25
Autres options, 2:61
Économies réalisées, 2:62

- Commission d'appel du droit d'auteur—Suite**
Frais, recouvrement, 1:26-7
- Commission des oppositions des marques de commerce. Voir**
Commission d'appel du droit d'auteur—Et
- Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada. Voir** Témoins
- Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada**
Création, mandat, 3:29-30
- Communications, ministère. Voir** Témoins
- Communications, ministre. Voir** Comité—Ministres
- Conférence canadienne des arts**
Cotisation annuelle, 2:79
Membres, 2:80
Voir aussi Comité—Témoins; Témoins
- Conseil de recherches en sciences humaines**
Conseil de recherches médicales, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, liens, 2:30, 41, 44, 46-7
Création, période initiale, 2:25
Et Conseil des Arts du Canada, fusion
Autres options, 1:22-3, 50-1; 2:16, 30, 35-6, 45, 48; 3:13, 17
Coût, 2:6-7
Crédits budgétaires, 1:17-8, 28, 37, 39-40; 2:10, 13, 28-9, 31, 59, 78; 3:21
Décision, processus, 1:19-20, 29
Économies réalisées, 1:16-7, 20, 29-32, 34-5; 2:6, 19, 22-3, 41; 3:14, 19
Efficacité, résultat éventuel, 1:17; 2:37, 76-7; 3:13, 18
Mise en oeuvre, 3:11
Opposition, 1:31-2; 2:8, 14, 27-8, 38-9
Programmes, non-modification, 3:10, 11-7, 19-20
Question politique, 2:36-9; 3:23
Recherche
Interdisciplinaire, incidence, 2:17, 19-20, 21; 3:20
Sciences humaines et sociales, incidence, 1:16; 2:8-11, 18, 21-2, 24-7, 30, 32-3, 35, 38; 3:17
Symbolisme, 2:42, 44-5
Financement, 2:31
Milieu scientifique, rôle, 2:34, 45; 3:17-8
Pairs, système d'évaluation, 2:20, 28, 75; 3:18, 20
Suppression, recommandation, 2:42
Universités, liens, 2:33-5
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Voir**
Conseil de recherches en sciences humaines—Conseil de recherches médicales, Conseil
- Conseil de recherches médicales. Voir** Conseil de recherches en sciences humaines
- Conseil des Arts du Canada**
Budget des subventions, 1:28-9, 31, 36-7
Mandat élargi, 2:9, 13
Voir aussi Conseil de recherches en sciences humaines—Et
- Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada**
Administration, membres, structure, 1:40; 2:8-9, 14, 22, 73-4, 80-1
- Conseil des arts et de la recherche en...—Suite**
Affaires extérieures, ministère, programmes culturels et universitaires internationaux, transfert
A Comparative International Policy Assessment, 1992, étude, 2:56-7
Coût, 2:52-3, 56, 58, 60; 3:12-3
Efficacité, 2:52, 54-5, 58-60
Employés, 2:74
Imputabilité, 2:53
Modalités, 1:21, 23, 30, 33-4, 41-2; 2:7, 13-4, 50-1
Pays divers, position, 2:56-7
Risques, 2:53-4, 57-8
Artistes, position, 2:77
Autonomie, 2:7
Chercheurs, liberté académique, droit, recommandation, 2:32
Conflits d'intérêts, 2:31
Création
Conseils subventionnaires, liens, répercussions, 1:16; 2:14, 22-6
Consultations, 1:40-1; 2:7, 16, 72
Milieu universitaire, position, 1:46-7; 2:16, 18-9, 40, 45-7, 73, 75; 3:15-6, 18, 22
Évaluation, mécanisme, 2:32, 75
Fonctions, mandat, 2:7, 32
Fonds de dotation, 2:75
Nom, modification, recommandation, 2:11
Présidente, Leduc, Paule, nomination, 2:22-3, 76-8; 3:11
Programme, activités, structure, 1:37-8; 2:17
Représentativité, 3:20
- Conseil du Trésor. Voir** Comité—Documents; Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93
- Conseil international d'études canadiennes**
Appartenance, modification, 2:59
Importance, 2:57
Voir aussi Témoins
- Conseil privé, Bureau. Voir plutôt** Bureau du Conseil privé
- Consommation et Affaires commerciales, ministère. Voir**
Témoins; Tribunal de la propriété intellectuelle—
Création
- Cour fédérale. Voir** Tribunal de la propriété intellectuelle—
Marques de commerce
- Couture, Clément (PC—Saint-Jean)**
Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, 2:58-60
Conseil international d'études canadiennes, 2:59
Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:57-60
Organismes gouvernementaux, 2:57
- de Jong, Simon (NPD—Regina—Qu'Appelle)**
Affaires extérieures, ministère, 2:56
Comité, 1:45-8, 50, 52-4; 2:67-9, 83; 3:24
Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada, 3:29-30
Conseil de recherches en sciences humaines, 1:19-21, 31-2; 2:19-20, 39, 77-9; 3:14-6, 22-3
Conseil des Arts du Canada, 1:28-9
Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, 1:22; 2:56-7

- de Jong, Simon—Suite**
 Lamontagne, Commission, 3:16
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 1:19-23, 29, 31-3, 36, 39-42; 2:18-20, 38-9, 56-7, 69-72, 77-9; 3:13-7, 21-4, 27-33, 35
 Office des produits agricoles, 1:33
 Organismes gouvernementaux, 3:15-7, 21
 Procédure et Règlement, 1:54
 Recherche, 2:38-9
 Tribunal de la propriété intellectuelle, 2:69-70
- d'Ombrain, N.** (Bureau du Conseil privé)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 3:7-9, 11, 13-6, 19, 22, 24
- Dorin, Murray W.** (PC—Edmonton-Nord-Ouest)
 Comité, 1:53; 2:82-3
 Conseil de recherches en sciences humaines, 2:41-2
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 1:22, 29, 41; 2:41-3; 3:30
- Duhamel, Ronald J.** (L—Saint-Boniface)
 Comité, 1:14-5, 35, 45, 50, 53-4, 68-9, 82-4
 Conseil de recherches en sciences humaines, 2:15, 38, 44-5, 75-6; 3:8-9, 11, 18, 20-1
 Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada, 1:16-8, 33-4; 2:52-3
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 1:16-9, 31, 33-6; 2:15-9, 38, 44-6, 52-4, 65-7, 70-1, 75-7; 3:7-11, 18-28, 30-6
 Organismes gouvernementaux, 3:18, 20
- Énergie, Mines et Ressources, ministère.** Voir Agence de surveillance du secteur pétrolier
- Enfance.** Voir Recherche
- Fédération canadienne des études humaines**
 Économies, 1:27
 Voir aussi Comité—Documents; Témoins
- Fédération canadienne des sciences sociales.** Voir Témoins
- Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université.** Voir Témoins
- Finances, ministre.** Voir Comité—Ministres
- Finestone, Sheila** (L—Mont Royal)
 Comité, 1:35-6, 42-3
 Commission du droit d'auteur, 1:25
 Conseil de recherches en sciences humaines, 1:28-30
 Conseil des arts, 1:28-9
 Fédération canadienne des études humaines, 1:27
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 1:18-9, 23, 25-30, 37-9, 41-2
 Sociétés et organismes, dissolution, projet de loi C-63, 1:28
 Tribunal de la propriété intellectuelle, 1:27
- Gendarmerie royale du Canada (GRC).** Voir plutôt GRC
- Giroux, Bert** (Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 3:29-30
- Gould, Robert D.** (Institut canadien des brevets et marques)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:60-3, 65-6, 69-70
- GRC** (Gendarmerie royale du Canada). Voir Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada; Commission indépendante d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada;
- Greffier du Comité**
 Comité, 1:44, 48-9
 Séance d'organisation, 1:7
- Guimont, Alain** (Conseil international d'études canadiennes)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:49, 56-9
- Halstead, John** (Conseil international d'études canadiennes)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:49-57, 60
- Initiative de la prospérité.** Voir Recherche
- Institut canadien des brevets et marques.** Voir Comité—Témoins; Témoins
- Justice, ministère.** Voir Témoins
- Kelly, Keith** (Conférence canadienne des arts)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:72-80
- Knopf, Howard** (ministère de la Consommation et des Affaires commerciales)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 1:25-7
- Kristiansen, Lyle** (NPD—Kootenay-Ouest—Revelstoke)
 Comité, séance d'organisation, 1:9, 11, 13
- Lamontagne, Commission**
 Sénat, rapport, sciences politiques, 2:20; 3:16-7
- Lauzière, Marcel** (Fédération canadienne des sciences sociales)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:20
- Leduc, Paule.** Voir Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du Canada—Présidente
- Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93. Ministre des Finances**
 Amendements
 À l'étape du rapport, dépôt, 3:34-5
 Organismes divers, consultations, 3:25-6
 Recommandations, 2:10-1, 13-6, 19, 31-2, 39, 80; 3:23
 Annexe adoptée, 3:35
 Am. (McCreath) adopté, 3:35
 Am. (McCreath) adopté, 3:35
 Art. 1 réservé, 3:27, adopté, 35-6
 Art. 2 à 14 adoptés, 3:27
 Art. 15 à 34 adoptés, 3:27-8
 Art. 35 à 39 adoptés, 3:28
 Art. 40, 3:28-9, adopté, 29
 Am. (McCreath) adopté, 3:28
 Recevable, 3:28
 Art. 41 à 71 adoptés, 3:29
 Art. 72 à 91 adoptés, 3:29
 Art. 92 à 98 adoptés, 3:29

Loi budgétaire de 1992 (organismes...—Suite)

- Art. 99 à 133, 3:29-30, adoptés, 30
 Art. 134, 3:30-1, adopté, 31
 Am. (McCreath), 3:30-1, adopté, 31
 Recevable, 3:30
 Art. 135 et 136 adoptés, 3:31
 Art. 137 adopté, 3:31
 Am. (McCreath) adopté, 3:31
 Recevable, 3:31
 Art. 138 à 204, 3:31-5, adoptés 35
 Conseil du Trésor, affectation de crédits, rôle, 1:39-40
 Consultations
 Études, 1:35-6, 39; 2:8-10, 17, 78; 3:8
 Voir aussi sous le titre susmentionné Amendements—
 Organismes divers
 Débat à la Chambre, limite, 1:44
 Économies réalisées, 1:15, 22, 27-8, 31, 33-4, 36; 3:9-12, 18-9
 Élections fédérales, répercussions, 2:39
 Emplois, incidence, 1:27
 Étude, 1:14-54; 2:5-84; 3:4-36
 Fonctionnement, explications techniques, 2:67-8
 Gouvernement
 Position, 1:35-6; 2:18, 36-7, 67-8
 Voir aussi sous le titre susmentionné Partie III—
 Abrogation
 Mise en oeuvre, frais de démarrage, 2:78-9, 83; 3:10-1, 18
 Nouveau parti démocratique, position, 2:19, 39
 Objectif, 1:35-6; 3:8
 Parti libéral, position, 2:39
 Partie III
 Abrogation, recommandation, 2:8-9, 11, 13-4, 16, 27, 29,
 31, 35-6, 47, 52-3, 58, 78-9
 Gouvernement, position, 3:17-9, 23-4
 Préambule, 2:73
 Rapport à la Chambre, 3:3, 36
 Réimpression, 3:36
 Révision quinquennale, 2:11, 13
 «Société de gestion», définition, 2:65
 Titre adopté, 3:36
 Traduction, omissions, 2:61; 3:31-2
- Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la
 Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains
 organismes gouvernementaux. Voir plutôt Loi budgétaire
 de 1992 (organismes gouvernementaux)**
- Lussier, Hubert** (ministère des Communications)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 1:22-3, 42
- Maheu, Louis** (Comité de la recherche en sciences sociales,
 Université de Montréal)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 2:33-5, 37, 40-1, 45, 47
- Marleau, Diane** (L—Sudbury)
 Comité, séance d'organisation, 1:9-11

- McCreath, Peter L.** (PC—South Shore; secrétaire parlementaire
 du ministre d'État (Finances et Privatisation) du 8 mai
 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre
 de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre
 du Commerce extérieur du 11 mars 1993 au 23 mars 1993;
 secrétaire parlementaire du ministre du Commerce
 extérieur du 11 mars 1993 au 11 mars 1994)
 Comité, 1:35, 43-52, 54; 2:82-3; 3:24
 Séance d'organisation, 1:9-13
 Conférence canadienne des arts, 2:79
 Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du
 Canada, 1:30; 2:80-2
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 1:21, 30-2, 35-6; 2:29-82; 3:23-6, 28-31,
 34-5
 Procédure et Règlement, 3:29
- McCurdy, Howard** (NPD—Windsor—Sainte-Claire)
 Conseil de recherches en sciences humaines, 2:47
 Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines du
 Canada, 2:18, 46-7
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 2:18-9, 45-7
- Mitchell, J.A.** (Bureau du Conseil privé)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 3:9-13, 16-7, 19-21
- Morden, Reid.** *Voir* Affaires extérieures, ministère—Relations
- Nadeau, Robert** (Fédération canadienne des études humaines)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 2:5-8, 15-23
- O'Brien, Frank** (Secrétariat du Conseil du Trésor)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 1:29-30, 37, 41
- Office des produits agricoles**
 Attributions, transfert, Agriculture, ministère, 1:32-3
 Frais administratifs, 1:33
- Ordre de renvoi**
 Projet de loi C-93 (Loi budgétaire de 1992 (organismes
 gouvernementaux)), 1:3
- Organismes gouvernementaux**
 Bureau du Conseil privé, rôle, 3:7-8, 15
 Financement, 2:48
 Gel, 1:18, 31
 Rationalisation
 Avenir politique, répercussions, 3:21-3
 Économies réalisées, 1:18-21; 2:48; 3:9-10, 14, 21-2
 Études, 1:34; 3:8
 Politique, objectif, 2:57, 67; 3:13-20
 Voir aussi Loi budgétaire de 1992 (organismes
 gouvernementaux), projet de loi C-93
- Patriquin, Douglas** (Secrétariat du Conseil du Trésor)
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
 projet de loi C-93, 1:15-25, 27-9, 31-41
- Présidence, décisions et déclarations**
 Amendements recevables, 1:52; 3:28, 30-1
 Motions recevables, 1:13; 2:68
 Vote contre une motion afin de maintenir le statu quo, 1:53

Président du Comité

Nomination de White, 1:7

Procédure et Règlement

Amendements, recevabilité, 1:52; 3:28, 30-1
 Motions, recevabilité, 1:13; 2:68; 3:29
 Président, vote afin de maintenir le statu quo, 1:53-4
 Témoins, convocation, consentement unanime nécessaire, 3:34

Procès-verbaux et témoignages

Impression, 1:7

Projet de loi C-63. Voir Sociétés et organismes, dissolution, projet de loi C-63

Projet de loi C-93. Voir Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93

Quesnel, Louise (Fédération canadienne des sciences sociales)

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:8-11, 16-8, 20, 22, 24

Rapport à la Chambre

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 3:3

Recherche

Commissions consultatives, 2:42
 Conseils, synergie, 2:23-5, 29, 40-1, 43, 48
 Enfance, bien-être, 2:42
 Financement, modalités, 2:40-1
 Gouvernement, position, 2:28-9, 43
 Initiative de la prospérité, projet, appui, 2:49
 Sciences diverses, structure, 2:19-20
 Sciences sociales et humaines
 Importance, 2:34-5, 38, 42; 3:16-7
 Réseaux de chercheurs, 2:33
 Voir aussi Conseil de recherches en sciences humaines—Et Conseil

Ross, Mark (témoin à titre personnel)

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 3:34

Savage, Donald (Association canadienne des professeurs d'université) 2:45-7

Sciences sociales et humaines

Voir Conseil de recherche en sciences humaines—Et Conseil des Arts du Canada—Recherche; Recherche

Séance d'organisation. Voir Comité

Secrétariat du Conseil du Trésor. Voir Témoins

Simard, René (Association des universités et collèges du Canada)

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:12-6, 19, 21-2, 24-5, 32-3

SOCAN. Voir Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)

Rôle, 2:64
 Société de gestion, frais d'administration, 2:64; 3:31-4
 Voir aussi Comité—Témoins; Témoins

Société d'expansion du Cap-Breton. Voir Agence de promotion économique du Canada atlantique—Et

Sociétés et organismes, dissolution, projet de loi C-63

Économies réalisées, 1:28

Spurgeon, Paul (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN))

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:60, 63-6, 69-71

Témoins

Association canadienne des professeurs d'université, 2:27-9, 36-7, 39-40, 43-9
 Association des universités et collèges du Canada, 2:12-6, 19, 21-2, 24-5, 32-3
 Bureau du Conseil privé, 3:7-17, 19-22, 24
 Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada, 3:29-30
 Communications, ministère, 1:22-3, 42
 Conférence canadienne des arts, 2:72-81
 Conseil international d'études canadiennes, 2:49-60
 Consommation et Affaires commerciales, ministère, 1:22-3, 25-7, 42; 3:31-4
 Fédération canadienne des études humaines, 2:5-8, 15-23
 Fédération canadienne des sciences sociales, 2:8-11, 16-8, 20, 22, 24
 Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, 2:29-32, 37-8, 40, 44-5
 Institut canadien des brevets et marques, 2:60-3, 65-6, 69-70
 Justice, ministère, 3:30-1, 35
 Ross, Mark, 3:34
 Secrétariat du Conseil du Trésor, 1:15-25, 27-41
 Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, 2:60, 63-6, 69, 71
 Université de Montréal, Comité de la recherche en sciences sociales, 2:33-8, 40-2, 45, 47

Tribunal de la propriété intellectuelle

Appels, commissions spécialisées actuelles, 2:61, 63
 Commission d'appel des brevets, non-intégration, 2:61
 Création, 1:24-6
 Consommation et Affaires commerciales, ministère, consultations, 2:61, 69
 Coût, 2:63, 65-6
 Entrée en vigueur, 2:63
 Frais, paiement, sociétés de gestion, utilisateurs, responsabilité, 2:64-6, 69-71; 3:31-4
 Marques de commerce, oppositions, preuves, 2:62-3, 69-70
 Cour fédérale, rôle, 3:26, 31
 Membres, compétence, 2:65-6, 70
 Pouvoir de réglementation, 2:65
 Rôle, 1:25

Université de Montréal, Comité de la recherche en sciences sociales. Voir Témoins

Walker, David (L—Winnipeg-Nord-Centre)

Conseil de recherches en sciences humaines, 2:25-6
 Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:25-6

Watson, Katherine (Conférence canadienne des arts)

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux), projet de loi C-93, 2:73-4, 80-1

White, Brian (PC—Dauphin—Swan River) (président)

Comité

Séance d'organisation, 1:7-9, 12-4

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 1:32; 3:27-31, 35-6

White, Brian—Suite

Voir aussi Président du Comité—Nomination

Wolinsky, David (ministère de la Justice)

Loi budgétaire de 1992 (organismes gouvernementaux),
projet de loi C-93, 3:30-1, 35

Association canadienne des professeurs d'éducation physique, 1:13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28, 29-30, 31-32, 33-34, 35-36, 37-38, 39-40, 41-42, 43-44, 45-46, 47-48, 49-50, 51-52, 53-54, 55-56, 57-58, 59-60, 61-62, 63-64, 65-66, 67-68, 69-70, 71-72, 73-74, 75-76, 77-78, 79-80, 81-82, 83-84, 85-86, 87-88, 89-90, 91-92, 93-94, 95-96, 97-98, 99-100, 101-102, 103-104, 105-106, 107-108, 109-110, 111-112, 113-114, 115-116, 117-118, 119-120, 121-122, 123-124, 125-126, 127-128, 129-130, 131-132, 133-134, 135-136, 137-138, 139-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-620, 621-622, 623-624, 625-626, 627-628, 629-630, 631-632, 633-634, 635-636, 637-638, 639-640, 641-642, 643-644, 645-646, 647-648, 649-650, 651-652, 653-654, 655-656, 657-658, 659-660, 661-662, 663-664, 665-666, 667-668, 669-670, 671-672, 673-674, 675-676, 677-678, 679-680, 681-682, 683-684, 685-686, 687-688, 689-690, 691-692, 693-694, 695-696, 697-698, 699-700, 701-702, 703-704, 705-706, 707-708, 709-710, 711-712, 713-714, 715-716, 717-718, 719-720, 721-722, 723-724, 725-726, 727-728, 729-730, 731-732, 733-734, 735-736, 737-738, 739-740, 741-742, 743-744, 745-746, 747-748, 749-750, 751-752, 753-754, 755-756, 757-758, 759-760, 761-762, 763-764, 765-766, 767-768, 769-770, 771-772, 773-774, 775-776, 777-778, 779-780, 781-782, 783-784, 785-786, 787-788, 789-790, 791-792, 793-794, 795-796, 797-798, 799-800, 801-802, 803-804, 805-806, 807-808, 809-810, 811-812, 813-814, 815-816, 817-818, 819-820, 821-822, 823-824, 825-826, 827-828, 829-830, 831-832, 833-834, 835-836, 837-838, 839-840, 841-842, 843-844, 845-846, 847-848, 849-850, 851-852, 853-854, 855-856, 857-858, 859-860, 861-862, 863-864, 865-866, 867-868, 869-870, 871-872, 873-874, 875-876, 877-878, 879-880, 881-882, 883-884, 885-886, 887-888, 889-890, 891-892, 893-894, 895-896, 897-898, 899-900, 901-902, 903-904, 905-906, 907-908, 909-910, 911-912, 913-914, 915-916, 917-918, 919-920, 921-922, 923-924, 925-926, 927-928, 929-930, 931-932, 933-934, 935-936, 937-938, 939-940, 941-942, 943-944, 945-946, 947-948, 949-950, 951-952, 953-954, 955-956, 957-958, 959-960, 961-962, 963-964, 965-966, 967-968, 969-970, 971-972, 973-974, 975-976, 977-978, 979-980, 981-982, 983-984, 985-986, 987-988, 989-990, 991-992, 993-994, 995-996, 997-998, 999-1000

Association canadienne des professeurs d'éducation physique, 1:13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28, 29-30, 31-32, 33-34, 35-36, 37-38, 39-40, 41-42, 43-44, 45-46, 47-48, 49-50, 51-52, 53-54, 55-56, 57-58, 59-60, 61-62, 63-64, 65-66, 67-68, 69-70, 71-72, 73-74, 75-76, 77-78, 79-80, 81-82, 83-84, 85-86, 87-88, 89-90, 91-92, 93-94, 95-96, 97-98, 99-100, 101-102, 103-104, 105-106, 107-108, 109-110, 111-112, 113-114, 115-116, 117-118, 119-120, 121-122, 123-124, 125-126, 127-128, 129-130, 131-132, 133-134, 135-136, 137-138, 139-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-620, 621-622, 623-624, 625-626, 627-628, 629-630, 631-632, 633-634, 635-636, 637-638, 639-640, 641-642, 643-644, 645-646, 647-648, 649-650, 651-652, 653-654, 655-656, 657-658, 659-660, 661-662, 663-664, 665-666, 667-668, 669-670, 671-672, 673-674, 675-676, 677-678, 679-680, 681-682, 683-684, 685-686, 687-688, 689-690, 691-692, 693-694, 695-696, 697-698, 699-700, 701-702, 703-704, 705-706, 707-708, 709-710, 711-712, 713-714, 715-716, 717-718, 719-720, 721-722, 723-724, 725-726, 727-728, 729-730, 731-732, 733-734, 735-736, 737-738, 739-740, 741-742, 743-744, 745-746, 747-748, 749-750, 751-752, 753-754, 755-756, 757-758, 759-760, 761-762, 763-764, 765-766, 767-768, 769-770, 771-772, 773-774, 775-776, 777-778, 779-780, 781-782, 783-784, 785-786, 787-788, 789-790, 791-792, 793-794, 795-796, 797-798, 799-800, 801-802, 803-804, 805-806, 807-808, 809-810, 811-812, 813-814, 815-816, 817-818, 819-820, 821-822, 823-824, 825-826, 827-828, 829-830, 831-832, 833-834, 835-836, 837-838, 839-840, 841-842, 843-844, 845-846, 847-848, 849-850, 851-852, 853-854, 855-856, 857-858, 859-860, 861-862, 863-864, 865-866, 867-868, 869-870, 871-872, 873-874, 875-876, 877-878, 879-880, 881-882, 883-884, 885-886, 887-888, 889-890, 891-892, 893-894, 895-896, 897-898, 899-900, 901-902, 903-904, 905-906, 907-908, 909-910, 911-912, 913-914, 915-916, 917-918, 919-920, 921-922, 923-924, 925-926, 927-928, 929-930, 931-932, 933-934, 935-936, 937-938, 939-940, 941-942, 943-944, 945-946, 947-948, 949-950, 951-952, 953-954, 955-956, 957-958, 959-960, 961-962, 963-964, 965-966, 967-968, 969-970, 971-972, 973-974, 975-976, 977-978, 979-980, 981-982, 983-984, 985-986, 987-988, 989-990, 991-992, 993-994, 995-996, 997-998, 999-1000

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 201 5

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 203 1